I)

Vu 26-XI-48

J e a n S T E N G E R S,

Licencié en Philosophie et Lettres,
Chargé de Recherches du Fonds National
de la Recherche Scientifique.

LES FONDEMENTS HISTORIQUES DE LA NATIONALITE BELGE, ETUDE CRITIQUE.

[1948]

PREFACE.

Il est un reproche auquel l'auteur de la présente étude serait particulièrement sensible: celui d'avoir été présomptueux dans le choix de son sujet. Ce reproche le toucherait,car il a conscience de ne pas l'avoir mérité.

L'audace de concevoir une étude aussi vaste,à la vérité,il ne l'a jamais eue. Il n'a pas choisi son sujet; c'est son sujet qui s'est emparé de lui.

Son point de départ était le XIVe siècle. Ce XIVe siècle,cette période où,selon un maître illustre de notre histoire,les bases de l'édifice bourguignon apparaissent déjà avec netteté,il voulait l'analyser d'un peu près,et chercher à y découvrir les éléments de la Belgique future. Telle fut sa seule présomption.

Contrairement à son attente,le résultat de son enquête fut négatif. Dans l'histoire du XIVe siècle,il ne réussit pas à discerner quelque trait que ce fût qui annonçât une Belgique.

Il poursuivit sa quête plus loin. Mais en abordant le XVe et le XVIe siècle,il se trouvait en face de problèmes d'une nature différente. Il rencontrait maintenant un Etat des Pays-Bas,un Etat organisé,puissant. La question essentielle était de savoir si,derrière cette façade imposante,on pouvait apercevoir un peuple conscient de soi,une nation. Le problème du sentiment national se posait avec acuité.

Une fois engagé dans cette voie - l'histoire du sentiment national - l'auteur fut incapable de s'arrêter. A mesure qu'il croyait voir clair dans une question,une autre se présentait à lui; après une époque,une autre,liée étroitement à la première, l'attirait irrésistiblement. Il avançait ainsi,comme happé par un sujet dont les aspects successifs sollicitaient impérieusement sa curiosité. Et il alla jusqu'au bout.

Aujourd'hui,jetant un coup d'oeil sur le chemin parcouru,il se rend compte de tout ce que son effort a eu d'imparfait. Il est son premier critique,et non peut-être le moins sévère.

Les objections et les critiques que l'on formulera à l'endroit de son oeuvre,il les supportera seul. Les éloges qu'on lui adressera peut-être,il les partagera avec beaucoup d'autres. Il les partagera d'abord avec les maîtres qui ont assuré sa forma-

tion scientifique,et auxquels il doit plus qu'il ne saurait dire. Il les partagera ensuite avec tous ceux qui l'ont aidé et conseillé dans ses recherches.

M.le Professeur P.Bonenfant a été,pendant toute l'élaboration de cette étude,le guide sûr et bienveillant dont la patience ne s'est pas un instant démentie. Ses directives,ses critiques - et aussi,avouons-le,ses encouragements - ont été pour l'auteur du plus précieux secours. Ce n'est pas le seul titre qu'il possède à la reconnaissance: celle-ci lui est due aussi pour son remarquable enseignement de l'histoire de Belgique,dont ses élèves sont unanimes à se réclamer,elle lui est due pour l'ensemble des leçons où,s'adressant au petit cercle des étudiants en histoire,il a travaillé à leur apprendre leur métier.

Plusieurs personnes ont bien voulu lire un premier état de cette étude,ou encore certains chapitres de la rédaction définitive. Ce sont MM.F.L.Ganshof et F.Quicke,professeurs à l'Université de Gand,F.Rousseau et J.Vannérus,conservateur et conservateur honoraire aux archives de l'Etat. A eux aussi,l'auteur doit des suggestions et des conseils dont il a tiré profit. Il leur en exprime toute sa gratitude.

Faut-il poursuivre? Faut-il énumérer les professeurs,les amis, les correspondants qui ont fourni,celui-ci un renseignement précieux,celui-là un avis autorisé. Faut-il parler des membres du personnel scientifique de la Bibliothèque Royale,des Archives Générales du Royaume,de bien d'autres établissements encore, à la complaisance desquels on ne recourt jamais en vain? Les règles de la politesse l'exigeraient sans doute. Mais il y aurait tant de noms à citer que l'on craindrait,par distraction, d'en oublier. Que tous ceux qui auraient droit à figurer ici veuillent bien se reconnaître et accepter les remerciements sincères qu'on leur adresse.

Sans le Fonds National de la Recherche Scientifique,la présente étude n'aurait pu voir le jour aujourd'hui. C'est dire avec quelle reconnaissance on évoque ici son aide généreuse.

I N T R O D U C T I O N.

De toutes les questions qui se posent à l'historien belge, il n'en est sans doute pas de plus haute,de plus chargée de poids et de signification que celle de l'existence même de notre nation. Il n'en est pas non plus de plus exaltante, car lorsque l'historien cherche à élucider ce problème,il a conscience de se livrer à une tâche que lui seul est capable de mener à bien.

Au jeune Anglais ou au jeune Ecossais qui,à l'âge où la réflexion s'éveille,demande à ses maîtres: "Pourquoi suis-je Britannique?", il n'est pas indispensable de parler de Guillaume le Conquérant,de Cromwell ou de la reine Anne; il suffit de lui mettre sous les yeux une carte de son île. Lorsqu'un Bavarois,un Thuringien ou un Saxon,dans une heure de doute, s'interroge sur sa nationalité,il ne doit point relire les fastes de l'histoire allemande; il n'a qu'à se souvenir de la grande tache sombre que forme sur la carte d'Europe l'ensemble des régions où retentit la langue de Luther et de Goethe. Il serait vain de montrer à un Belge une carte orographique ou ethnographique; en y cherchant l'emplacement de sa patrie,il ne verrait rien - ni frontière naturelle,ni frontière linguistique - qui lui en révélât l'individualité. L'histoire seule possède le secret de la nationalité belge.

C'est ce qui explique la passion avec laquelle un homme comme Pirenne s'est penché sur le passé de notre pays; en vouant sa vie entière à l'oeuvre grandiose qu'est l'Histoire de Belgique, Pirenne ne satisfaisait pas seulement sa curiosité d'historien; il puisait aussi son inspiration dans son patriotisme profond et inné. Lui,l'historien,il était le seul - et il le savait - qui pût faire comprendre au monde pourquoi il y avait une nation belge,et aux Belges eux-mêmes pourquoi ils formaient une communauté nationale.

\+ \+ \+

Nous avons tous été nourris des conceptions géniales de Pirenne; l'école historique belge vit toujours de l'oeuvre du maître de Gand.

Cependant,l'admiration immense que nous ressentons pour elle doit nous inciter à une critique d'autant plus vigilante. On a maintes fois parlé,à propos de Renan,de la magie du style, de cette magie qui fascine et entraîne irrésistiblement le lecteur dans le sillage de la pensée renanienne. Je parlerais volontiers,pour ma part,de la magie des idées de Pirenne; la force captivante de ces idées tient moins au style - qui se contente de suivre étroitement la pensée - qu'à une sorte de beauté,de grandeur intrinsèque: la grandeur de la conception. Pirenne possédait le don,qui n'appartient qu'aux maîtres,de dominer de très haut la succession des temps,et d'en dégager les lignes essentielles. Ses vues s'imposent au lecteur par leur ampleur impressionnante - et c'est par là précisément qu'elles ne laissent pas d'offrir quelque danger: elles emportent souvent d'emblée l'adhésion,sans que l'on songe à les soumettre à un contrôle critique,dont on ne ressent pas le besoin.

Les idées que Pirenne a développées au sujet des origines de notre nationalité tombent,je pense,sous le coup de cette observation. Elles ont été très rapidement acceptées - en tout ou en partie - par la plupart des historiens belges.De nombreux manuels d'enseignement les ont diffusées.On y fait allusion dans la presse,dans les discours politiques. Elles ont acquis dans la cité une très large popularité. Jamais cependant,à ma connaissance,les bases mêmes de ces conceptions, les faits et les arguments sur lesquels Pirenne les a fondées, n'ont fait l'objet d'un examen approfondi (I).

Mon ambition n'est pas de leur consacrer ici l'étude ample, attentive à tous les détails,qu'elles mériteraient incontestablement. Je ne conçoid d'ailleurs pas la possibilité d'une telle étude avant de bien nombreuses années. Notre XIVe et notre XVe siècles demeurent trop mal connus; trop de questions importantes attendent encore leur historien. Notre bibliothèque historique de cette période devra s'enrichir de multiples travaux monographiques avant que l'on puisse entreprendre

d'écrire le très gros livre qui devra un jour être dédié à la genèse de la nation belge.

En attendant, je crois ne pas faire oeuvre inutile en essayant de définir les problèmes que posent les origines de notre nationalité - et en leur cherchant les solutions qui me paraissent correspondre le mieux avec les faits connus. Mes conclusions auront sans doute un caractère provisoire, et je ne me fais pas d'illusion quant aux atteintes que leur porteront fort probablement les recherches ultérieures. Mais mon exposé fournira au moins, je l'espère, une base de discussion à partir de laquelle l'examen des problèmes que je soulève pourra progresser.

+ + +

C'est ce même caractère de synthèse provisoire que présente la seconde partie de mon étude. J'y dépeins à larges traits les étapes du développement de notre nationalité depuis l'époque des ducs de Bourgogne jusqu'aux temps actuels. Sujet neuf (?), sujet immense, dont je cherche uniquement à dégager les lignes générales.

Le sentiment national n'est d'ailleurs pas un phénomène dont on puisse suivre le développement pas à pas - comme on suit pas à pas le mouvement de la population ou celui des échanges commerciaux. Réalité spirituelle, il ne se laisse saisir que d'une manière imparfaite et intermittente. C'est en vain, le plus souvent, que l'historien tente d'apercevoir tous les méandres de son cours. Il doit se résigner à ne distinguer que la direction du courant, et les tournants brusques.

Mon effort principal a visé à asseoir mon exposé directement sur les textes. La tentation est souvent grande, de se fier aux données de l'histoire générale, et d'en tirer, au sujet de l'évolution du sentiment national, des conclusions qui paraissent tout à fait vraisemblables. C'est une tentation à laquelle il importe de résister.

L'histoire abonde en personnages dont nous ne connaissons guère que les faits et gestes, la conduite extérieure. Nous est-il aisé de découvrir les mobiles de leurs actes, de pénétrer leur psychologie? Nul n'osera le soutenir. Nous sentons, en

pareil cas,combien subtils sont les rapports qui unissent la pensée et l'action,et quelle difficulté il y a à remonter de celle-ci à celle-là. Nous le sentons - ou,du moins,nous devrions le sentir. Certains historiens n'en ont pas eu conscience, et leur oeuvre en a cruellement pâti. Macaulay,sans l'ombre d'une hésitation,découvrait toujours les mobiles précis qui avaient fait agir ses héros: ceux mêmes qui ont le plus d'admiration pour son oeuvre déclarent à présent qu'il s'agissait là,chez le maître d'une "habitude désastreuse"(3).

Ce qui est vrai des individus l'est a fortiori des groupes humains. Vouloir déduire les sentiments d'un peuple des faits de son histoire est une tâche hasardeuse à l'extrême. Les textes contemporains dans lesquels ces sentiments ont pu trouver à s'exprimer doivent seuls,en bonne méthode,servir de base aux interprétations de l'historien.

Dans le cas du sentiment national,la nécessité de remonter, coûte que coûte (A),aux documents,s'impose avec une particulière acuité. Un péril supplémentaire,en effet,guette ici l'historien: dans ses jugements,il risque sans cesse de se laisser influencer,voire ~~xixpixxxxx~~ solliciter par sa conscience nationale d'homme du XXe siècle. Dans ce domaine plus que partout ailleurs,l'historien doit se garder de soi-même.

+++

Un critique fort distingué,traitant récemment de la question, sans cesse débattue,de l'<u>âme belge</u> et des <u>lettres belges</u>, n'hésitait pas à écrire:

"Nous devons croire,quand ce serait de la foi du charbonnier, à une âme belge,à une littérature belge...Il n'est pas bon que l'existence de l'âme belge,l'existence de la littérature belge soient considérées comme des objets de discussion; il faut qu'elles demeurent ou qu'elles deviennent des objets d'affirmation,des articles de foi...Je crois à la nécessité de ces convictions et,pour ceux qui ne seraient pas ancrés dans ces convictions,à la nécessité de ces partis-pris." (4)

Cette position courageuse,dictée par un patriotisme intransi-

(A) Il en coûte parfois beaucoup: on imagine mal la difficulté qu'il y a souvent à découvrir,dans la masse de la documentation historique,les textes qui peuvent servir à la connaissance du sentiment national.

geant,a sans doute aussi des défenseurs dans le domaine de l'histoire nationale. Sans doute certains croient-ils à la nécessité,en histoire de Belgique,de quelques affirmations fondamentales,maintenues contre vents et marées,ad majorem patriae gloriam.

De ceux-là,je n'attends aucune indulgence en faveur de mon étude: elle leur semblera sacrilège. Je renonce d'ailleurs à les fléchir: ils ont leur propre hiérarchie de valeurs,où le service des convictions patriotiques est placé plus haut que le service de la vérité. Je leur demande seulement de comprendre que l'on peut,en toute bonne foi,mettre la recherche de la vérité par-dessus tout.

+++

Je n'escompte pas davantage d'indulgence de la part de ceux qui,aveuglés par leur nationalisme linguistique,nient la Belgique en plein jour. L'historien coupable de parler d'une patrie belge n'a point de merci à espérer d'eux.

Je m'empresse d'ajouter que ces négateurs radicaux ne sont que quelques-uns. Leur influence,cependant,n'est pas toujours proportionnelle à leur nombre. Lorsque l'un d'eux s'avise de proclamer que les Flamands ne se sont jamais sentis Belges, ou que les Wallons ont toujours nourri le secret espoir de se réunir à la France,il n'est pas rare qu'il trouve dans l'opinion un écho non négligeable.

Ses approbateurs,cela va sans dire,sont ordinairement des confrères en nationalisme linguistique. Mais parfois aussi, simplement,des Belges qui aiment à sourire de l'histoire de Belgique. C'est là le résultat d'une disposition de l'opinion sur laquelle il convient d'insister.

J'ai dit que la grande majorité des historiens belges s'étaient ralliés aux idées de Pirenne sur l'ancienneté de la nationalité belge. Ces idées,grâce à l'enseignement,ont acquis une très vaste audience. Mais il suffit de nouer autour de soi quelques conversations pour constater qu'il demeure beaucoup de sceptiques. Nombreux sont les gens,même fort cultivés,à qui l'existence d'une Belgique antérieurement à 1830 paraît chose bien douteuse: qu'on leur parle de villes,de

provinces,ils l'admettent, mais un pays? une nation?...
Ce scepticisme a plus d'une cause. Il tient avant tout,je pense,à une question de vocabulaire historique.

Pour un Français,le passé multiséculaire de sa patrie possède tous les caractères de l'évidence. Jamais il ne lui viendrait à l'esprit de le mettre en doute. C'est que,même s'il ne conserve plus de l'histoire que des notions assez vagues, il sait qu'il y a eu,dès le moyen âge,un "royaume de France", un "roi de France",il sait que la France est célébree déjà dans la Chanson de Roland,et qu'elle l'a été depuis par tous les grands écrivains qui sont nés sur son sol.

Quel Anglais se risquerait à nier qu'il y ait eu autrefois une Angleterre,alors que chantent en sa mémoire les vers de Shakespeare:

> "This happy breed of men,this little world,
> This precious stone set in the silver sea,
> Which serves it in the office of a wall,
> Or as a moat defensive to a house,
> Against the envy of less happier lands;
> This blessed plot,this earth,this realm,this England"
>
> (Richard II, acte II,scène I).

Le Belge,lui,n'a jamais entendu parler d'un royaume de Belgique avant 1830; bien plus,il n'a jamais lu aucun texte littéraire,antérieur au XIXe siècle,où la" elgique" fût,non pas même célébrée,mais simplement mentionnée (5). Quant au Belgium de César,il sent bien - et il a raison - qu'il n'a avec la Belgique d'aujourd'hui que des rapports fort lointains.

Ainsi,de l'absence du mot "Belgique",il conclut naturellement - souvent même inconsciemment - à l'absence de la chose.

Que son raisonnement soit faux,rien de plus certain,et j'espère que les pages qui vont suivre contribueront une fois de plus à le démentir. Entre un pays et un nom propre,il n'y a jamais eu - et il n'y aura sans doute jamais - de mariage indissoluble: les noms changent de pays - le Limbourg d'aujourd'hui n'est pas plus celui du XVIIIe siècle que la Saxe de Luther n'était celle de Charlemagne -,et les pays changent de nom. Les"Pays-Bas autrichiens" de l'époque de Marie-Thérèse ne portent sans doute pas le nom de "Belgique"(6), mais ils sont cependant déjà,sans conteste possible,la Belgique.

D'ailleurs,s'il nous fallait faire l'histoire de la "Belgique",des "Flamands" ou des "Wallons", en partant des mots,et non des réalités concrètes,nous aboutirions à d'étranges résultats. Tous ces termes,en effet,qui nous semblent revêtir une signification si précise,ont eu un passé très mouvementé.

Au début du XVIIe siècle,les savants français font volontiers l'éloge de la "liberté belgique". De quoi s'agit-il? C'est la liberté dont on jouit à Amsterdam et à Leyde (7).

Au milieu du XVIIIe siècle,un soldat enrôlé dans les armées de Louis XV a reçu de ses camarades le surnom de Flament. D'où vient cet homme que l'on regarde comme un "Flamand"? De Luxembourg (8).

Quand on définissait les "Wallons",sous l'Ancien Régime,sait-on que bien souvent l'on excluait du bénéfice de ce nom les Liégeois (9)! [Voir addenda in fine]

Sachons donc nous dégager de l'emprise des mots. Dans notre enquête sur l'histoire de la nationalité belge,nous partons à la recherche,non de la "Belgique",mais des réalités du passé - des realités matérielles et des realités spirituelles - qui sont les ancêtres directs des réalités d'aujourd'hui.

NOTES DE L'INTRODUCTION.

(1)L'effort le plus intéressant,dans ce sens,me paraît avoir été celui de F.PETRI,dans son article Staat und Nation in Belgien.-Eine grundsätzliche Kritik des Schlussbandes von H.Pirenne's "Histoire de Belgique" und der pirenneschen Auffassung der belgisch-niederländischen Geschichte (RHEINISCHE VIERTELJAHRSBLAETTER,1933).

(2)Les travaux qui lui sont consacrés - et dont les plus utiles sont les ouvrages du chanoine FL.PRIMS,De wording van het nationaal bewustzyn in onze gewesten (Anvers 1938) et de MM. L.VAN DER ESSEN & G.J.HOOGEWERFF,Le sentiment national dans les Pays-Bas (Bruxelles 1943) - ne visent en général qu'à la vulgarisation scientifique.L'ouvrage de MM.Van der Essen et Hoogewerff contient d'importantes parties originales,mais qui ne concernent que certains aspects du sujet.

(3)Je cite G.M.TREVELYAN,Clio,a Muse,and other essays, Nlle édition,Londres 1930,p.170.

(4)CH.DE TROOZ,Les lettres françaises de Belgique (dans LES ETUDES CLASSIQUES,janvier-avril 1945),p.38-39.

(5)Entendons-nous: le terme "Belgique" existe depuis le XVIe siècle,et on le trouve employé çà et là - mais dans des textes que personne ne lit,si ce n'est quelques historiens fureteurs.

(6)Même remarque qu'à la note précédente.

(7)Cf.R.PINTARD,Le libertinage érudit dans la première moitié du XVIIe siècle, t.I,Paris 1943 ,p.104.

(8)Cf. J.POHL,Les noms de guerre des soldats de Louis XV d'après un registre athois (ANNALES DU CERCLE ARCHEOLOGIQUE D'ATH,t.30,1944-1945),p.87. Pour l'explication du nom de "Flamand" appliqué à un Luxembourgeois,cf.ci-dessous, p.277n.95.

(9)La plupart des définitions du terme "Wallon" remontant aux XVIe,XVIIe et XVIIIe siècles,mettent ce terme strictement en relation avec le territoire politique des Pays-Bas,excluant par là même la principauté de Liége. Pour ANTOINE DEL RIO, sont appelés Walones les habitants des Pays-Bas "qui Gallico utuntur (sermone)" (Mémoires sur les troubles des Pays-Bas durant l'administration de don Juan d'Autriche (1576-1578), éd.A.DELVIGNE,t.I,Bruxelles 1869,p.8-9). - Pour GROTIUS, Wallons "est le nom donné aux populations des Pays-Bas voisines de la France,qui se distinguent par l'emploi de la langue française et par leur esprit ardemment porté au métier des armes" (Annales et Historiae de Rebus Belgicis,Amsterdam 1657,p.24). - Dans un dictionnaire de 1777: "Walons. On donne ce nom à tous les peuples des Pays-Bas dont le langage naturel est le vieux françois,tel qu'on le parla d'abord jusqu'au temps qu'on le polit pour la cour des princes,et qu'il fut appelé roman. Ainsi les Walons sont les habitants du Hainaut,de l'Artois,du comté de Namur,du duché de Bouillon,et d'une grande partie du Luxembourg,de la Flandre et du Brabant" (Dictionnaire roman,walon,celtique et tudesque,par un Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Vannes (= dom JEAN FRANÇOIS),Bouillon 1777,p.348-349 sub v° Walons).Pas ques-

tion ici des Liégeois. - Un texte anglais,également de I777, parle des "Walloons,and other natives of the Netherlands" (c'est moi qui souligne; texte cité dans le New English Dictionary on historical principles - le "grand dictionnaire d'Oxford" en langage courant -,t.X,2e partie,Oxford I928,p.53 sub v° Walloon). - Certaines définitions précisent que la dénomination de "Wallons" n'est étendue aux Liégeois que "quelquefois".Ainsi, pour le Dictionnaire de Trévoux,"on donne ce nom,qui signifie Gaulois,à tous les peuples des Païs-Bas dont le langage naturel est un vieux françois;;...on y comprend quelquefois les Liégeois, parce qu'ils parlent aussi un françois corrompu" (Dictionnaire universel françois et latin,t.V,Paris I72I,p.642; texte maintenu sans changement dans les éditions postérieures; cf.notamment nlle éd.,t.VIII,Paris I77I,p.493). Définition identique dans BRUZEN DE LA MARTINIERE,Grand dictionnaire géographique et critique,t.IX,La Haye I739,p.336 ("Quelques-uns y comprennent même le pays de Liége,à cause qu'on y parle un françois corrompu"). - Puisque nous en sommes au chapitre des définitions, signalons ici que lorsque le Dictionnaire Larousse du XIXe Siècle (t.XV,Paris I876,p.I264) appelle le wallon un "ancien dialecte français qu'on parle encore dans le pays situé entre l'Escaut et la Lys",il n'a pas seulement le mérite de faire rire les Wallons,mais encore de montrer,par un exemple concret,ce qu'est la tradition dans le domaine de la lexicographie. Sa définition remonte en effet selon toute vraisemblance - directement ou indirectement - à un dictionnaire de I680,où les Wallons sont dits:"een volck in Nederlandt,woonende voornamentlÿck in Walsch-Vlaendren,oock in een gedeelte van 't landtschap Artois en Henegouwen,tusschen het riviertje Leye of Lys en de rivier de Schelde" (J.DE RAEI DE JONGE, Dictionarium geographicum ofte Schat- en Woordtboeck des Aerdtrycks,Amsterdam I680,p.52I). - Les quelques citations épinglées ici indiqueront peut-être l'intérêt qu'il y aurait à faire l'histoire du mot "Wallon"; les recherches sur ce point sont à peine amorcées par la courte notice de J.FELLER, Sur le sens du mot "wallon" (LA VIE WALLONNE,t.I,I920-I92I). Il faudrait aussi étudier - ce serait un bien curieux chapitre de l'histoire de l'étymologie - les différentes explications proposées au cours des siècles pour rendre compte de l'origine du terme. J'ai relevé notamment celle de Jean Bodin dans sa Méthode historique: "Les Gaulois sont appelés Wallons par les Belges,parce qu'il arrivait aux anciens Gaulois, lorsqu'ils parcouraient la terre,de se demander mutuellement: "Où allons-nous?",c'est-à-dire:"Vers quel endroit portons-nous nos pas?".Et il est en effet probable qu'ils en tirèrent le nom de Quallons" (JEAN BODIN,Methodus ad facilem historiarum cognitionem,Genève I600,p.3I4; je cite - en la corrigeant légèrement - la traduction de PIERRE MESNARD: JEAN BODIN, La méthode de l'histoire,Alger I94I,p.346).

DES SOURCES:

Le lecteur qui voudra bien parcourir les notes de notre étude se rendra compte,pensons-nous,de l'abondance et surtout de la grande variété de la documentation que nous avons mise en oeuvre.

Il ne s'attendra pas à ce que nous lui fournissions une nomenclature complète des sources utilisées. Une liste de ce genre ne peut avoir que deux justifications: permettre aux critiques de vérifier l'étendue des dépouillements effectués; offrir une vue d'ensemble des sources d'un sujet. Or il est clair que nous ne pourrions remplir ni l'un ni l'autre de ces objets. Les sources de l'histoire du sentiment national ne constituent pas une catégorie à part,ayant son individualité; elles se confondent dans une large mesure avec les sources de l'histoire de Belgique tout court. Si nous tendions donc à inventorier les documents - tous les documents - dont l'histoire du sentiment national peut tirer profit,nous aboutirions simplement à reconstituer, sinon en tout,du moins dans leur majeure partie,les chapitres consacrés aux sources par la Bibliographie de l'Histoire de Belgique d'Henri Pirenne. La tâche serait vaine.

D'autre part,en dressant la liste des sources effectivement utilisées dans le cours de ce travail,nous ne permettrions pas au critique de contrôler nos dépouillements. Combien de documents en effet n'avons-nous pas parcourus qui,ou bien ne nous ont fourni aucune donnée utile à notre sujet,ou bien ne nous ont livré que des renseignements d'un intérêt secondaire,que nous n'avons pas cru devoir retenir,ou bien encore - et c'est un cas très fréquent - nous ont simplement donné la confirmation de faits que vingt autres documents d'un meilleur aloi nous avaient déjà permis d'établir. Mentionner dans notre relevé des sources les textes consultés de la sorte sans profit direct serait contraire à l'usage. Ne pas le faire serait nous trahir auprès de ceux qui auront à juger notre travail.

Nous préférons donc renoncer à une entreprise d'une utilité aussi discutable. Mais nous pensons ne pas faire oeuvre inutile en offrant au lecteur un aperçu d'ensemble des principales catégories de sources utilisées,où nous pourrons formuler quelques observations d'ordre général. Cet aperçu ne portera toutefois

que sur la partie de notre travail relative à l'histoire du sentiment national. Il ne concerne pas les chapitres qui traitent du XIVe siècle,et dont la documentation est de nature très différente.

+*+

Le sentiment national n'étant en définitive qu'un phénomène d'opinion,les sources qui permettent de l'appréhender peuvent, comme pour l'étude de l'opinion publique,se répartir en deux grandes catégories:

I°)les sources directes,c'est-à-dire les documents dans lesquels un ou des individus expriment leurs vues personnelles ou celles qu'ils jugent bon d'afficher;

2°)les sources indirectes,c'est-à-dire celles qui nous rapportent des opinions exprimées par un ou des individus.

Pareille division est commode. Elle est évidemment quelque peu artificielle. Bien des documents sont à la fois sources directes et sources indirectes; un pamphlétaire ou un journaliste qui combat l'opinion d'un parti opposé est à la fois source directe - pour ses vues personnelles -,et source indirecte - pour les vues de ceux qu'il combat. Cet inconvénient ne doit pas,je pense,nous arrêter. Une distinction aussi classique - et aussi utile - que celle des sources et des travaux,comporte de non moins graves imperfections: un ouvrage du type de l'Histoire du royaume des Pays-Bas du baron de Gerlache,pour ne citer qu'un exemple entre cent,n'est-il pas à la fois une source et une étude de seconde main? Personne cependant n'a vu là une raison suffisante pour renoncer à la classification dont il s'agit.

+*+

I. Les sources directes.

I°)Les delibérations et actes des assemblées politiques.

Les assemblées que nous visons avant tout sont les Etats-Généraux sous l'Ancien Régime,les assemblées législatives à l'époque contemporaine.

La documentation relative aux Etats-Généraux présente un aspect chaotique. Pour le XVe siècle,nous possédons quelques éditions de textes(I),mais surtout nous attendons la grande publication de

(I)GACHARD,Collection de documents ~~inédits~~ inédits concernant l'histoire de Belgique, t.II,Bruxelles 1834,p.183 (Etats d'avril

documents relatifs aux Etats-Généraux de cette période préparée par le regretté J.Cuvelier,Mme R.Doehaerd et M.J.Dhondt. Lorsque ce recueil aura paru,notre documentation sur le XVe siècle sera satisfaisante.

Pour les deux premiers tiers du XVIe siècle,par contre,nous sommes encore dans une grande indigence. Lorsqu'on songe au rôle de premier rang qu'ont joué les Etats-Généraux à cette époque, on est même stupéfait du peu qui a été fait pour les étudier. Quelques relations éditées par Gachard,les récits - excellents pour leur temps - d'Alexandre Henne (I),voilà ce à quoi l'on est très souvent réduit. Un acte aussi important que l'Acte d'Union des différentes principautés des Pays-Bas du II avril I508 n'a jamais été publié; il est connu par une simple mention de Gachard (2). Comme le registre auquel se réfère Gachard est actuellement égaré aux Archives Générales du Royaume (3),le chercheur ordinaire,qui n'a pas le loisir de mener à ce sujet une investigation spéciale,se trouve dans une impasse. Ceci n'est qu'un exemple. Il est à espérer que les historiens auront bientôt à coeur de remédier à cette lacune désastreuse.

Avec le dernier tiers du XVIe siècle,nous reprenons heureusement pied; les publications de Gachard (Actes des Etats-Généraux des Pays-Bas,I576-I585) (4) et de Jepikse (Resolutiën der Staten-

I465); J.BARTIER,Un discours du chancelier Hugonet aux Etats-Généraux de I473 (B.C.R.H.,t.CVII,I942); GACHARD,Etudes et notices historiques concernant l'histoire des Pays-Bas,t.I,Bruxelles I890,p.I-I9 (Etats de Gand de I476); relations des assemblées de I482 et I492 publ.dans le B.C.R.H.,3e série,t.I et t.IV; etc.

(I)Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique,IO vol7;,Bruxelles I858-I860.

(2)Lettre à MM.les Questeurs de la Chambre des Représentants sur le projet d'une collection de documents concernant les anciennes assemblées nationales de la belgique,Bruxelles I84I, p.49.

(3)Nous remercions M.Bolsée,Conservateur aux Archives du Royaume, qui a procédé avec nous à une enquête malheureusement négative.

(4)2 vol.,Bruxelles I86I-I866.

Generaal van I576 tot I609) (I) constituent d'excellents instruments de travail.

Pour le XVIIe siècle enfin,nous disposons de deux corpus dans lesquels on aime à saluer deux des réalisations les plus magistrales de Gachard: les Actes des Etats-Généraux de I600 (2) et les Actes des Etats-Généraux de I632 (3). Ces deux publications ont un prix particulier pour l'historien du sentiment national: elles le placent,d'une part à une époque où le sentiment national grand-néerlandais est toujours présent et vivace,d'autre part à une époque où il a baissé pavillon devant un sentiment national nouveau qu'il est permis de nommer"belge".

Les procès-verbaux du Congrès des Etats-Belgiques-Unis n'ont pas été conservés. Les débats des Etats-Généraux du royaume des Pays-Bas nous sont accessibles dans l'édition de Noordziek (4), ceux du Congrès National de I830 dans la publication de Huyttens (5). Cette dernière est commode et claire,mais on a peut-être eu tort d'y recourir sans contrôle; le système qu'a adopté Huyttens, et qui consiste à combiner des extraits de journaux en une mosaïque savante,appelle en effet les mêmes réserves que celles qui ont été formulées en France à propos des premiers tomes des Archives Parlementaires (6).

Aux actes des Etats-Généraux de l'Ancien Régime se rattachent évidemment ceux des Etats provinciaux,des Conseils de justice, etc. Les répertoires et les instruments de travail qui permettent l'accès de ces documents sont malheureusement très rares.

(I)II vol.parus (La Haye I9I5-I94I),menant l'édition jusqu'en I60I.
(2)Bruxelles I849.
(3)2 vol.,Bruxelles I853-I866.
(4)Verslag der Handelingen van de Tweede Kamer der Staten-Generaal,La Haye I859 et sv.
(5)Discussions du Congrès National de Belgique,I830-I83I, 5 vol., Bruxelles I844-I845.
(6)Cf.P.CARON,Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française,nlle éd.,Paris I947,p.205.

2°)Les documents qui révèlent de la manière la plus vive et la plus directe les pensées et les réactions d'une époque sont les correspondances privées.

L'historien de la Belgique,à cet égard,trouve des sujets de plaintes. Sans doute peut-il chercher son bien dans les correspondances politiques - elles sont,au XVIe siècle,en nombre élevé - dans les lettres d'un savant comme Juste Lipse ou d'un artiste comme Rubens. Mais il lui manque les vraies correspondances privées,celles qui ont été écrites sans but politique et sans souci de la postérité,les lettres familiales,les lettres échangées entre amis. Nombreuses en France,ces correspondances d'un rang modeste sont beaucoup plus rares chez nous,et celles qui existent ont été rarement éditées (I). Voyez le peu de documents dont le comte de Lichtervelde a disposé pour écrire son petit livre sur La famille dans la Belgique d'autrefois (2);en France, l'auteur qui aurait traité pareil sujet n'aurait eu,dans le choix des textes,que l'embarras d'une trop grande abondance.

3°)Pour deux de nos grandes révolutions - celle du XVIe siècle et celle de I789 - les pamphlets constituent une source incomparable.

L'abondance de la floraison pamphlétaire au XVIe siècle est une des manifestations de la vitalité intellectuelle des Pays-Bas à cette époque; celle de la révolution brabançonne traduit au contraire un état de civilisation peu évolué. S'il y a tant de pamphlets en I787-I789 (3),c'est parce qu'il y a peu de journaux: la Belgique,contrairement à la France,ne s'est pas encore créé une presse politique digne de ce nom.

On se guide facilement à travers les pamphlets du XVIe siècle grâce aux répertoires de Van der Wulp (Catalogus van de tractaten,pamfletten,enz.,...aanwezig in de bibliotheek van I.Meulman) (4),de Tiele (Bibliotheek van Nederlandsche pamfletten.Verzame-

(I)C'est ainsi que l'on attend toujours la publication de la correspondance de De Potter,envisagée par la Commission Royale d'Histoire.Nous avons vu cette correspondance en original au cabinet des ms.de la Bibliothèque Royale.
(2)Bruxelles s.d.(I942). On notera d'ailleurs qu'il n'a pas utilisé - loin de là - tous les documents accessibles.
(3)G.Förster affirme même en I790 qu'il paraît plus de pamphlets à Bruxelles qu'à Paris (cf.H.PIRENNE dans Fédération Archéologique et Historique de Belgique.Annales du XXIIIe Congrès (Gand I913),t.I,Gand I914,p.220). Mais ceci demanderait vérification.
(4)t.I,I500-I648,Amsterdam I866.

ling van F.Muller) (I),de Petit (Bibliotheek van Nederlandsche pamfletten) (2) et surtout de Knuttel (Catalogus van de pamfletten-verzameling berustende in de Koninklÿke Bibliotheek) (3).

Dans la première moitié du XVIIe siècle,la production pamphlétaire,dans les Pays-Bas du Sud,baisse à la fois en qualité et en quantité. Elle est aussi moins bien inventoriée; les grands répertoires en laissent échapper une bonne partie. Il faut recourir à d'autres instruments de travail,et en premier lieu au catalogue de la collection Van Hulthem à la Bibliothèque Royale (4).

La seconde moitié du XVIIe et le XVIIIe siècle voient paraître peu de pamphlets,si ce n'est ceux que suscite la querelle janséniste. L'atonie politique des Pays-Bas à cette époque se reflète dans cette carence.

Avec la révolution brabançonne,*nous retrouvons,nous l'avons dit*, une floraison abondante. Les grandes collections des Archives Générales du Royaume et de la Bibliothèque Royale (fonds Van Hulthem) nous l'ont conservée presque toute entière (5).

Les problèmes d'attribution que posent les pamphlets sont particulièrement ardus. Les bibliographes du siècle dernier les ont trop souvent résolus d'une manière simpliste. Quantité de pamphlets du XVIe siècle ont été endossés à Marnix de Sainte-Aldegonde,sans autre raison apparente que le fait qu'ils étaient bien écrits. En réalité,chaque pamphlet pose un cas d'espèce,et requiert une étude particulière. Un travail comme celui de Mlle

(I)T.I,1500-1648,Amsterdam 1858. La collection Muller et la collection Meulman se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Université de Gand.
(2)T.I,1500-1648,La Haye 1882 (collection Thysius à la Bibliothèque de l'Université de Leyde).
(3)T.I,La Haye 1889. Voir aussi la précieuse anthologie de P.FREDERICQ,Het Nederlandsch proza in de zestiendeeuwsche pamfletten (Bruxelles 1907); elle est précédée d'une introduction qui reste ce que l'on a écrit de mieux sur les pamphlets du XVIe siècle.
(4)L'ouvrage de M.SABBE,Brabant in 't verweer (Anvers 1933) rend aussi de précieux services.
(5)Cf.aussi les copies manuscrites conservées aux Archives Générales du Royaume,sur lesquelles renseigne un article de M.F.ROUSSEAU,R.B.P.H.,t.II,1923,p.99-102.

Raus sur l'Emanuel-Erneste (I) montre la voie: on souhaite en voir paraître de semblables sur les grandes pièces du XVIe siècle.

4°)La presse de l'Ancien Régime ne peut être maniée qu'avec d'infinies précautions. On ne saurait assez méditer le cas de ce gazetier bruxellois du XVIIe siècle qui imprimait dans sa feuille les articles les plus optimistes,et fournissait à quelques clients des nouvelles à la main où,s'exprimant librement,il présantait la situation du pays sous un jour très sombre (2).

Il faut attendre que la presse devienne libre pour qu'on puisse lui demander une image valable du sentiment public. Encore la prudence demeure-t-elle de mise. On connaît les discordances qui ont été bien des fois constatées entre l'opinion publique et la presse (3). Des recoupements sérieux demeurent donc toujours indispensables. Il est facile d'écrire une histoire de l'opinion publique faite simplement de coupures de presse - et on ne s'en est pas fait faute (4); rien n'est plus dangereux.

Le chercheur qui utilise la presse a pour livres de chevet l'Essai historique et critique sur les journaux belges de Warzée (I845) et les Recherches sur les journaux et écrits périodiques liégeois d'Ulysse Capitaine (I850). Pour le reste,il doit se frayer son chemin lui-même: les études de presse font cruellement défaut (5). S'il lit par exemple l'Indépendant des

(I)L.RAUS,De dialoog "Emanuel-Erneste" en zÿn auteur (DE GULDEN PASSER,I932). Citons aussi l'étude de Blok sur l'Apologie de Guillaume d'Orange,Prins Willem's Apologie,dans les BYDRAGEN V.VADERLANDSCHE GESCHIEDENIS EN OUDHEIDKUNDE,5e série,t.IV,I9I7.

(2)L.GALESLOOT,Mémoires secrets d'Adrien Foppens sur le gouvernement et les affaires des Pays-Bas pendant les années I680-I682 (B.C.R.H.,4e série,t.IV,I877).

(3)L'exemple récent de l'Amérique est particulièrement frappant: alors que la presse américaine était en grande majorité hostile au New Deal,le président Roosevelt remporta en I936 une victoire électorale sans précédent (cf.D.W.BROGAN,U.S.A.,Londres I94I, chap.IV,The press,p.72).

(4)Cf.les observations de W.BAUER,Einführung in das Studium der Geschichte,Tubingue I92I,p.308-309.

(5)Voir cependant l'Essai sur l'opinion publique en Belgique de I8I5 à I830 de P.HARSIN (Charleroi I930),précieux pour les journaux de l'éppque hollandaise,et la Notice statistique sur les journaux belges(I830-I842) de J.SALOU (in BULLETIN DE LA COMM.CENTRALE DE STATISTIQUE,t.I,I843),qui fournit de précieuses données sur le tirage des principaux journaux durant la première décade de notre indépendance.

années I835-I836,il devra compulser aux archives du ministère des Affaires Etrangères les lettres de Nothomb à Th.Juste,où il apprendra que ce journal était à cette époque un organe ministériel dont la cassette royale faisait les frais (I). Encore est-ce une grande chance lorsque les documents existent: trop souvent l'histoire interne des journaux ne peut être reconstituée faute de données suffisantes.

5°)Les poésies et les chansons politiques ne peuvent être négligées. Dès le XVe siècle,elles offrent de l'importance (2). Au XVIe siècle,elles constituent un des moyens d'expression par excellence de l'opinion. Des recueils comme le Geuzenliedboek (3) ou comme le Nederlandtsche Gedenck-clanck de Valerius (4) contiennent une matière très riche.

La critique,en général,est impuissante à percer l'anonymat de ces productions poétiques - même le Wilhelmus,malgré toutes les études dont il a été l'objet,n'a pas livré son secret. Plus qu'un nom d'auteur,elle doit tendre surtout à assigner à chaque pièce une date précise; cet élément chronologique,qui manque trop souvent,est l'obstacle principal à l'utilisation des documents.

6°)Les oeuvres littéraires effraient l'historien de l'opinion à la fois par leur masse et par la difficulté que présente leur interprétation. On se heurte,lorsqu'on veut les utiliser,au problème si délicat des relations entre l'art et la société,dans lequel le regretté G.Doutrepont avait tenté d'introduire quelque

(I)Cf.lettres de Nothomb du IO mai I87I et du 24 juin I874. Juste a rapidement indiqué le fait dans sa biographie de Nothomb (t.I, Bruxelles I874,p.37 n.I).
(2)Cf.W.G.C.BYVANCK,Publieke opinie bÿ het eind der Middeleeuwen. Naar historische liedjes uit den Bourgondischen tÿd (De GIDS, I899). Les premières chansons historiques flamandes ont fait l'objet du recueil de P.FREDERICQ,Onze historische volksliederen van vóór de godsdienstige beroerten der XVIe eeuw,Gand I854.
(3)Ed.E.T.KUIPER,mise au point par P.LEENDERTZ,2 vol.,Zutphen I924.
(4)Haarlem I626. Réédition par K.PH.BERNET KEMPERS,De liederen uit Valerius' Nederlandtsche Gedenck-clanck,Rotterdam I94I. Comme recueils modernes,citons [illegible] pour leur importance J.VAN VLOTEN,Nederlandsche geschiedzangen,nlle éd.,Amsterdam I864,et CH.RUELENS,Recueil de chansons,poèmes et pièces en vers français relatifs aux Pays-Bas,4 vol.,Bruxelles I870-I879 (Société des Bibliophiles de Belgique).

clarté (I). On ne saurait cependant se passer d'elles: la force avec laquelle elles traduisent certains sentiments en fait souvent des documents humains indispensables.

II. Les sources indirectes.

I°)Les chroniques et les mémoires présentent pour l'étude de l'opinion une importance qui est inversement proportionnelle à l'abondance des documents strictement contemporains. Les grandes chroniques bourguignonnes constituent des sources que nous ne nous lassons pas d'interroger pour y rechercher l'écho - combien vague,bien souvent - de pensées et d'opinions que rien d'autre ne nous fait connaître. Dès que le document contemporain apparaît - le pamphlet,le journal,le rapport d'ambassadeur -,les réminiscences des mémorialistes et des chroniqueurs perdent beaucoup de leur intérêt. Elles n'offrent d'ailleurs jamais qu'une sécurité toute relative: le souvenir des pensées et des sentiments est plus sujet encore à déformations que celui des faits.

Une place exceptionnelle doit être évidemment réservée aux mémoires-journaux,rédigés au jour le jour. Leur valeur est toute différente. Mais les Marcus Van Vaernewyck ne sont pas nombreux dans notre histoire (2).

2°)Les rapports diplomatiques sont comparables aux journaux par la tentation qu'ils font subir à l'historien. Leur richesse documentaire est souvent telle que l'historien est tenté de ne voir plus qu'eux. On sait que Ranke n'a pas toujours résisté à cet entraînement.

L'historien belge,heureusement - ou plutôt malheureusement - n'a pas souvent lieu d'être induit en tentation. Ce n'est guère que pour le régime hollandais qu'il dispose d'une documentation diplomatique réellement abondante - celle qu'a publiée Colenbrander dans ses Gedenkstukken der Algemeene geschiedenis van Nederland van I795 tot I840 (3). Le XVIe siècle lui offre,il est

(I)G.DOUTREPONT,La littérature et la société,Bruxelles I942.
(2)En dehors des memoires imprimés,nous avons vu également ceux, manuscrits,de l'ancien procureur à Bruxelles du roi Guillaume, Schuermans (conservés aux archives du ministère des Affaires Etrangères).
(3)T.VII,I8I3-I8I5,La Haye I9I4; t.VIII,I8I5-I825,3 vol.,La Haye I9I5-I9I6; t.IX,I825-I830,2 vol.,La Haye I9I6-I9I7; t.X, I830-I840,5 vol.,La Haye I9I8-I922. Pour la période de la révolution de I830,m.R.DEMOULIN a aussi publié la Correspondance des

vrai,des documents vénitiens (I),et surtout une très belle série anglaise (2),la fin du XVIIIe siècle des rapports français et liégeois (3). Quant au XVIIe siècle,il est,dans ce domaine comme dans tant d'autres,le grand sacrifié de notre histoire. De la belle série de documents anglais qui pourraient l'éclairer, rien,ou presque rien,n'a été édité (4).

Une place spéciale doit être réservée aux rapports des nonces pontificaux,où les affaires religieuses tiennent plus de place que la politique. La publication,on le sait,en est poursuivie par l'Institut Historique Belge de Rome (5).

3°)Si la Belgique a moins de rapports diplomatiques à publier que les pays étrangers,c'est parce qu'elle n'a pas été,avant I830,un Etat indépendant auprès duquel toutes les puissances entretenaient des agents. Ses souverains,pendant trois siècles - exception faite d'Albert et Isabelle - ont résidé hors de son territoire. Cette circonstance lui a valu par contre une abondante documentation que les pays voisins ne possèdent en général pas: des rapports politiques adressés au souverain par les agents

consuls anglais en Belgique (B.C.R.H.,I934).

(I)GACHARD,Les monuments de la diplomatie vénitienne considérés sous le point de vue de l'histoire moderne en général et de l'histoire de la Belgique en particulier,Bruxelles I853 (avec analyse et extraits de relations de I506,I525,I532,I546 et I55I); GACHARD,Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II,Bruxelles I856; G.HAGEMANS,Relations inédites d'ambassadeurs vénitiens dans les Pays-Bas sous Philippe II et Albert et Isabelle,Bruxelles I865.

(2)Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II,t.I à X,éd.KERVYN DE LETTENHOVE,Bruxelles I882-I89I; t.XI,éd.GILLIODTS-VAN SEVEREN,Bruxelles I900; cette publication porte sur les années I555-I579. De I579 à I588,voir les Calendars of State Papers.Foreign Series of the reign of Elizabeth,Londres I904-I936.

(3)E.HUBERT,Correspondance des ministres de France accrédités à Bruxelles de I780-I790, 2 vol.,Bruxelles I920-I924; du même, Correspondance de Barthélémy-Joseph Dotrenge,agent diplomatique du prince-évêque de Liége auprès de la Cour de Bruxelles,Bruxelles I926.

(4)Les rapports de Gerbier à l'époque de la conspiration des nobles ont été publiés dans HARDWICKE,Miscellaneous State Papers from I50I to I726,t.II,Londres I778,p.54-99.

(5)Analecta Vaticano-Belgica,2e série,Nonciature de Flandre. Ont paru jusqu'ici: Correspondance d'Ottavio Mirto Frangipani,I596-I606,éd.L.VAN DER ESSEN et A.LOUANT,4 vol.,I924-I942; Correspondance de Gesualdo,Corra,Sanseverino,I6I5-I62I, éd.L.VAN MEERBEECK I937; Correspondance de Guido di Bagno,I62I-I627,éd.B.DE MEESTER, 2 vol.,I938. On verra aussi les relations de Bentivoglio,qui fut

supérieurs qui le représentaient dans nos provinces.Citons à cet égard la masse énorme des lettres et rapports adressés à Philippe II (I).

Pour le XVIIe siècle,les documents les plus importants sont analysés dans les six volumes de la Correspondance de la Cour d'Espagne (2).

La correspondance des gouverneurs généraux et des ministres plénipotentiaires du XVIIIe siècle n'a pas fait l'objet de publications d'ensemble,si ce n'est pour l'époque de Joseph II. Nous disposons pour cette dernière des précieuses éditions fournies par H.Schlitter (3).

Du régime français,c'est le Directoire que nous pouvons le mieux étudier sur textes imprimés grâce à la remarquable Correspondance de Bouteville (4). Pour le Consulat et l'Empire,l'état des publications laisse beaucoup à désirer. Les rapports des préfets sont à portée de la main (5),mais ils n'ont encore tenté

nonce à Bruxelles de I607 à I6I5; elles ont été publiées dès le XVIIe siècle (cf.à leur sujet H.LONCHAY,Les sources de l'histoire du règne des archiducs Albert et Isabelle,Gand I907 (t.à.p. des Annales du XXe Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique),p.5-6).

(I)DE REIFFENBERG,Correspondance de Marguerite d'Autriche,duchesse de Parme,avec Philippe II,Bruxelles I842; GACHARD,Correspondance de Marguerite d'Autriche,duchesse de Parme,avec Philippe II (I559-I565),3 vol.,Bruxelles I867-I88I; J.S.THEISSEN,Correspondance française de Marguerite d'Autriche,duchesse de Parme,avec Philippe II,t.I,Utrecht I925; H.BRUNO VAN GELDER,Idem,t.II et III, Utrecht I94I-I942; GACHARD,Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas,5 vol.,Bruxelles I848-I879 + t.VI (Index) par J.LEFEVRE,Tongres I936; J.LEFEVRE,Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas,2e partie,t.I,I577-I580,Bruxelles I940.

(2)Ed.LONCHAY-CUVELIER-LEFEVRE,Bruxelles I923-I937. Va de I598 à I700.

(3)Briefe der Erzherzogin Marie Christine,Statthalterin der Niederlande an Leopold II.,Vienne I896; Geheime Correspondenz Josephs II. mit seinem Minister in den Oesterreichischen Niederlanden,Ferdinand,Grafen Trauttmansdorff(I787-I789),Vienne I902; Briefe und Denkschriften zur Vorgeschichte der Belgischen Revolution,Vienne I905.

(4)Ed.E.HUBERT et C.TIHON,2 vol.,Bruxelles I929-I934.

(5)Nous en avons dépouillé un bon nombre aux Archives Générales du Royaume (archives de l'ancienne préfecture de la Dyle).

aucun éditeur. Les seuls fragments publiés le sont dans les travaux de Poullet, de Lanzac de Laborie et de Verhaegen (I).

Avec le régime hollandais, nous retrouvons les volumineux Gedenkstukken de Colenbrander; ils contiennent maints rapports adressés au roi Guillaume par ses agents en Belgique.

4°)Les rapports des autorités supérieures ou provinciales ne sont évidemment pas les seuls à fournir des indications utiles sur l'état de l'opinion. A tous les échelons de la hiérarchie administrative, la correspondance échangée peut contenir à cet égard des éléments de premier ordre.

Le cas le plus favorable pour l'historien est celui où un agent a été chargé par le gouvernement d'enquêter spécialement sur l'état de l'opinion. Ce cas, hélas! ne se rencontre que rarement. Citons le baron Eckstein, qui remplit pareille mission en 1814-1815 (2).

5°)Les relations de voyageurs étrangers (3) ne fournissent en général que des données très maigres sur l'opinion publique. Ces données, au surplus, ne peuvent être accueillies qu'avec beaucoup de réserve. Sur aucun point la méfiance qu'un *des vétérans de* la critique historique, le P. Ch. de Smedt, manifestait à l'endroit de cette catégorie de sources (4), n'est plus justifiée.

---

(1)P. POULLET, Quelques notes sur l'esprit public en Belgique pendant la domination française (MESSAGER DES SCIENCES HISTORIQUES, 1893, 1894 et 1895); du même, La Belgique et la chute de Napoléon Ier (REVUE GENERALE, 1895); L. DE LANZAC DE LABORIE, La domination française en Belgique (1795-1814), 2 vol., Paris 1895; P. VERHAEGEN, La Belgique sous la domination française, 5 vol., Bruxelles-Paris 1922-1929.

(2)Cf. P. VERHAEGEN, La Belgique en 1814-1815 d'apres le baron Eckstein (FEDERATION ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE BELGIQUE. ANNALES DU XXXe CONGRES (1935), Bruxelles 1936, p.201 et sv.); G. CHARLIER, Le baron d'Eckstein en Belgique (ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE. BULLETIN DE LA CLASSE DES LETTRES, 1948). Nous avons dépouillé, aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, et aux Archives de l'Etat à La Haye, les rapports politiques d'Eckstein de cette époque.

(3)La liste la plus complète, pour la Belgique, est celle de L. DE WACHTER, Repertorium van de Vlaamse gouwen en gemeenten, t.I, Anvers 1942, p.15-20.

(4)Principes de la critique historique, 1883, p.118-119.

BIBLIOGRAPHIE:

La bibliographie que l'on trouvera ici est celle de notre sujet, non celle de notre travail. Les titres que nous y avons retenus sont ceux des études qui touchent directement ou indirectement à la question de la nationalité belge. Pareille liste valait, nous semble-t-il, d'être dressée. Nous n'avons pas voulu, par contre, rassembler la bibliographie complète de notre travail; les raisons qui nous en ont détourné sont les mêmes que celles dont nous avons fait état à propos des sources. Il est clair, par conséquent, que la liste qui suit omet une foule de travaux dont nous avons tiré le plus grand profit; nous reconnaîtrons notre dette envers eux à l'endroit même où nous les avons utilisés.

ANDRIESSEN (J.), Nederlands gemeenschapsbesef bÿ enkele geestelÿke auteurs van einde XVIe en begin XVIIe eeuw (R.B.P.H., t.XX , I94).

ID., Van verbondenheid tot vervreemding. Het teloorgaan van het généraliteitsbesef in de Nederlanden(I585-I648) (KULTUURLEVEN, février I946).

ARNOULD (M.A.), Historiographie de la Belgique des origines à I830, Bruxelles I947.

ID., La Wallonie et l'histoire, Mons I947.

BAEHRENS (K.), Die flämische Bewegung, Berlin I935.

BAUDART (E.), La nation des Pays-Bas anciens devant l'histoire (Miscellanea historica in honorem Leonis van der Essen, t.I, Bruxelles I947).

BLOK (P.J.), Geschiedenis van het Nederlandsche volk, 3e éd., Leyde I923-I926, 4 vol.

BONENFANT (P.), Syllabus du cours d'Histoire de Belgique (Université Libre de Bruxelles. Faculté de Philosophie et Lettres), Liége I940; 2e éd., Liége I947-I948.

ID., Les projets d'érection des Pays-Bas en royaume du XVe au XVIIIe siècle. Aperçu sur l'évolution de ce concept politique (REVUE DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES, t.XLI, I935-I936).

BRANS (J.), Het zelfstandigheidsnationalisme in de Vlaamsche

Beweging,Anvers I940.

CARTON DE WIART (H.),Introduction à une histoire de Belgique (REVUE GENERALE,I5 mars I927).

ID.,Psychologie du peuple belge (REVUE DES DEUX MONDES,Ier juin I933).

CLARK (G.N.),The Birth of the Dutch Republic,Londres I946 (PROCEEDINGS OF THE BRITISH ACADEMY,vol.XXXII).

CLOUGH (SHEPARD B.),A history of the Flemish movement in Belgium. A study in nationalism,New York I930.

COLENBRANDER (H.T.),De Belgische Omwenteling,La Haye I905.

COUNSON (A.),Le nom de Belgique (REVUE GENERALE,juillet I9IO).

CUVELIER (J.),Le drapeau de la Belgique (ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE.BULLETIN DE LA CLASSE DES LETTRES,I927).

DAMBRE (O.),Nederlandsch cultureel gemeenschapsgevoel in eeuwen van politieke gemeenschapsondermyning,2e éd.,Anvers I940.

DE BURLET (C.),L'unité nationale et la question linguistique dans l'histoire de Belgique,Bruxelles I935.

DELBEKE (F.),A travers les origines de la nationalité belge, Bruxelles-Paris I930.

DENUCE (J.):voir Vlaanderen.

DE PATER (J.C.H.),De religie als factor by de vorming van den Nederlandschen Staat (BYDRAGEN V.VADERLANDSCHE GESCHIEDENIS EN OUDHEIDKUNDE,I937).

ID.,De scheuring van ± I585 (NEDERLANDSCHE HISTORIEBLADEN,I940).

DES CRESSONNIERES (J.),Essai sur la question des langues dans l'histoire de Belgique,Bruxelles I9I9.

DES MAREZ (G.),La nationalité belge et Bruxelles capitale (ANNALES DE LA SOC.ROYALE D'ARCHEOL.DE BRUXELLES,t.XXIX,I920).

DESTREE (J.),Wallons et Flamands,Paris I923.

DE TROOZ (CH.),Les lettres françaises de Belgique (LES ETUDES CLASSIQUES,I945).

Deux Mille Ans d'Histoire. Texte présenté par L.VAN DER ESSEN,

Bruxelles I946; 2e éd.revue,I947.

DE VROEDE (M.),Het Orangisme in de Vlaamse Beweging (NIEUW VLAAMS TYDSCHRIFT,mars I948).

DOUTREPONT (G.),La conscience nationale dans les lettres françaises de Belgique depuis I880 (REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT,I9I5).

ID.,Le nationalisme dans les lettres françaises de Belgique depuis cent ans (REVUE GENERALE,I930).

DUMONT(F.),L'irrédentisme français en Wallonie de I8I4 à I83I, Couillet I938.

ELIAS (H.),Het nationaal gevoel in de Nederlandsche historische liederen der XVIe eeuw (VLAAMSCHE ARBEID,I926).

ID.,Onze wording tot natie,Courtrai I932.

Grande Encyclopédie de la Belgique et du Congo,t.I,Bruxelles I938 (Histoire de la Belgique par M.A.ARNOULD,P.BONENFANT, G.DE BOOM,R.DEMOULIN,J.DHONDT,A.GRUNZWEIG,L.E.HALKIN,G.JACQUEMYNS,J.LEFEVRE,CH.TERLINDEN,F.VAN KALKEN,F.VERCAUTEREN,CH.VERLINDEN et M.YANS).

ENNO VAN GELDER (H.),De oorzaken der scheiding van de Noordelÿke en Zuidelÿke Nederlanden in de XVIe eeuw (BYDRAGEN V.VADERLANDSCHE GESCHIEDENIS EN OUDHEIDKUNDE,I938).

FIERENS (A.),Het Belgische Vaderland. Een bÿdrage tot de wÿsbegeerte der Vlaamsche Beweging,Bruxelles I9I9.

FREDERICQ (P.),Schets eener geschiedenis der Vlaamsche Beweging, 3 vol.,Gand [illegible] I906-I909.

Geschiedenis van Vlaanderen,publ.sous la dir.de R.VAN ROOSBROECK, 5 vol.,Bruxelles I936-I940.

GEYL (P.),Eenheid en tweeheid in de Nederlanden,Lochem I946.

ID.,Geschiedenis van de Nederlandsche Stam,3 vol.,Amsterdam I930-I937 (t.I,j.I609; t.II,I609-I688; t.III,I688-I75I).

ID.,De Groot-Nederlandsche gedachte,2 vol.,Haarlem I925 et Anvers I930.

ID.,Kernproblemen van onze geschiedenis,Utrecht I937.

ID.,Language and nationality in the Low Countries.A correction (HISTORY,septembre I946).

ID.,Taal en natie in de Nederlanden (BYDRAGEN V.DE GESCHIEDENIS DER NEDERLANDEN,t.I,I946,n°3-4) (article identique quant au texte à celui qui précède).

GORIS (J.A.),Formation et croissance de la nation belge (Miscellanea historica in honorem Leonis van der Essen,t.I,Bruxelles I947).

ID.,voir Vlaanderen.

GOSSES (I.H.) et JAPIKSE (N.),Handboek tot de Staatkundige Geschiedenis van Nederland,3e éd.,La Haye I947.

HALKIN (L.E.),La Wallonie devant l'histoire,Bruxelles I939.

HAMELIUS (P.),Histoire politique et littéraire du mouvement flamand,Bruxelles I894.

ID.,Introduction à la littérature française et flamande de Belgique,Bruxelles I92I.

HARSIN (P.);A propos du sentiment national dans les Pays-Bas aux XVIe et XVIIe siècles (FORCES NOUVELLES,I8 août I945).

HENRY (A.),Offrande wallonne,Liége s.d.(I946).

HERCHEN (A.),Manuel d'histoire nationale (luxembourgeoise), 5e éd.revue par N.MARGUE et J.MEYERS,Luxembourg I947.

HERREMANS (M.P.),La question flamande,Bruxelles I948.

HOOGEWERFF (G.J.),Uit de geschiedenis van het Nederlandsch nationaal besef (TYDSCHRIFT V.GESCHIEDENIS,I929); trad.franç. dans VAN DER ESSEN et HOOGEWERFF,Sentiment national (cité plus bas).

HUIZINGA (J.),Burgund.Eine Krise des romanisch-germanischen Verhältnisses (HISTORISCHE ZEITSCHRIFT,I933,t.CXLVIII).

ID.,Erasmus über Vaterland und Nationen (Gedenkschrift zum 400. Todestage des Erasmus von Rotterdam,Bâle I936).

ID.,L'Etat bourguignon,ses rapports avec la France et les origines d'une nationalité néerlandaise (LE MOYEN AGE,I930 et I93I).

ID.,Uit de voorgeschiedenis van ons nationaal besef,dans le

recueil Tien Studiën,Haarlem I926.

JACQUEMYNS (G.),Les orangistes défenseurs de l'intégrité territoriale et de la liberté de l'Escaut (R.B.P.H.,t.IX,I930).

JANSSEN (A.),Ras,natie,vaderland,Louvain I945.

ID.,Vaderlandsliefde (ONS GELOOF,juin I945).

KERVYN DE LETTENHOVE (Bon),Des sources du sentiment patriotique (REVUE GENERALE,I866).

KURTH (G.),La nationalité belge,Namur I9I3; 3e éd.,Bruxelles I930.

ID.,Notre Nom National,Bruxelles I9I0.

[illegible]

LAMBERTY (M.),Philosophie der Vlaamsche Beweging,3e éd.,Bruges I944.

LAURENT (H.),Notre Histoire (Encyclopédie Belge,Bruxelles I933).

LECLERCQ (J.),Notre patriotisme,Louvain I930.

LECLERE (L.),La Question d'Occident,Bruxelles I92I.

LEJEUNE (J.),Liège et son pays.Naissance d'une patrie (XIIIe-XIVe siècles),Liége I948.

LEMBERG (E.),Wege und Wandlungen des Nationalbewusstseins.Studien zur Geschichte der Volkwerdung in den Niederlanden und in Böhmen,Munster I934.

LICHTERVELDE (L.DE),Méditations pour le Centenaire,Bruxelles I930.

MALENGREAU (G.),L'esprit particulariste et la révolution des Pays-Bas au XVIe siècle(I578-I584),Louvain I936.

MARGUE (N.),Die Entwicklung des Luxemburger Nationalgefühls von I780 etwa bis heute (ONS HEMECHT,I937).

MEYERS (J.),Die Entwicklung des luxemburgischen Sonderbewusstseins unter den Burgundern und Habsburgern (ONS HEMECHT,I337).

ID.,Geschichte Luxemburgs,Luxembourg I948.

MORAND (F.),Du sentiment national de la province d'Artois sous la domination française,Paris I873.

MULLER (J.W.),Het ontstaan van het begrip en den naam "Nederland" (GROOT NEDERLAND,octobre I930).

ID.,Over Nederlandsch volksbesef en taalbesef,dans son recueil Verspreide Opstellen,Haarlem I938.

MUYLDERMANS (J.),Nationaal bewustzyn.Aanteekeningen betreffende de geschiedenis van ons volk in het begin der XIXe eeuw (VERSLAGEN EN MEDED.DER KON.VLAAMSCHE ACADEMIE V.TAAL EN LETTERKUNDE,I9I9).

NOTHOMB (J.B.),Essai historique et politique sur la révolution belge,3e éd.,Bruxelles I834; 4e éd.,2 vol.,Bruxelles I876.

NOTHOMB (P.),Géopolitique de la Belgique (REVUE GENERALE,I939).

ID.,Histoire belge du Grand-Duché de Luxembourg,n^lle éd.,Paris I9I8.

PERGAMENI (H.),La Belgique est-elle une nation? (REVUE DE L'UNIVERSITE DE BRUXELLES,t.I,I895-I896).

PESCH (L.),Le peuple et la nation dans la pensée des historiens de Belgique,trad.franç.,Bruxelles I944.

PETRI (F.),Staat und Nation in Belgien.Eine grundsätzliche Kritik des Schlussbandes von H.Pirenne's "Histoire de Belgique" und der pirenneschen Auffassung der belgisch-niederländischen Geschichte (RHEINISCHE VIERTELJAHRSBLAETTER,I933).

ID.,Die Volksgeschichte der Niederlande als germanisch-deutsche Forschungsaufgabe (DEUTSCHES ARCHIV F.LANDES- U.VOLKSFORSCHUNG, t.II,I938).

PICARD (E.),L'âme belge (REVUE ENCYCLOPEDIQUE,24 juillet I897).

PICARD (L.),Geschiedenis van de Vlaamsche en Groot-Nederlandsche Beweging,t.I,Anvers I937.

PIRENNE (H.),La formation de la Belgique contemporaine (LE FLAMBEAU,I937 et I938).

ID.,The formation and constitution of the Burgundian State (AMERICAN HISTORICAL REVIEW,t.XIV,I908-I909); traduction allemande du même texte original français dans Die Entstehung und die Verfassung des Burgundischen Reichs im XV. und XVI. Jahrhundert (JAHRBUCH F.GESETZGEBUNG,VERWALTUNG U.VOLKSWIRTSCHAFT, I909).

ID.,Histoire de Belgique,7 vol.,Bruxelles I900-I932 (Dernières éditions revues par l'auteur: t.I,5e éd.,I929; t.II,3e éd., I922; t.III,3e éd.,I923; t.IV,3e éd.,I927; t.V,2e éd.,I926; t.VI,I926; t.VII,I932).

ID.,L'histoire de Belgique et la géographie (Ier Congrès International de Géographie Historique; t.I,Compte rendu des travaux,Bruxelles I93I).

ID.,Une nation artificielle (ALMANACH DES ETUDIANTS LIBERAUX DE L'UNIVERSITE DE GAND,I9I3).

ID.,La Nation Belge,Bruxelles I899; 4e éd.,Bruxelles s.d.

ID.,Les origines de l'Etat belge (La Nation Belge,I830-I905.Conférences jubilaires faites A l'Exposition Universelle de Liége en I905,Liége s.d.(I906)).

PRIMS (FL.),De dubbele kern der XVII Provinciën (STREVEN,oct.I945)

ID.,De wording van het nationaal bewustzÿn in onze gewesten, Anvers I938.

QUOIDBACH (TH.),Mémoire historique sur la persistance du caractère national des Belges,Bruxelles I878.

RACHFAHL (F.),Die Trennung der Niederlande vom Deutschen Reiche (WESTDEUTSCHE ZEITSCHRIFT F.GESCHICHTE U.KUNST,I900).

RENIER (G.J.),The criterion of Dutch nationhood,Londres I946.

ID.,The Dutch nation.An historical study,Londres I944.

REVUE DE PSYCHOLOGIE DES PEUPLES,n° de novembre I947 consacré à la Belgique (J.A.DUPONT,Le génie wallon - J.HAESAERT,Psychologie de l'ethnie flamande en Belgique - CH.PERGAMENI,Le caractère et l'esprit bruxellois,etc.).

RODES (Mis DE),Essai sur la nationalité du peuple belge (REVUE DE BRUXELLES,I838).

ROLLAND (P.),L'art belge ancien et ses subdivisions (REVUE DU TOURING CLUB DE BELGIQUE,I5 mai I948).

ROMEIN (J.et A.),De Lage Landen bÿ de zee,2e éd.,Utrecht I940.

(ROUSSEAU (F.)),La Wallonie.Son histoire.Son avenir,Bruxelles s.d. (I945).

ROUX (Mis DE),Louis XIV et les provinces conquises (Artois, Alsace,Flandres,Roussillon,Franche-Comté),Paris I938.

RYELANDT (D.),L'histoire du sentiment national en Belgique (REVUE GENERALE,I938).

SABBE (M.),Betrekkingen tusschen Noord en Zuid in de XVIIe eeuw (VERSLAGEN EN MEDED.DER KON.VLAAMSCHE ACADEMIE V.TAAL EN LETTERKUNDE,I933).

ID.,Brabant in 't verweer.Bydrage tot de studie der Zuid-Nederlandsche strydliteratuur in de eerste helft der XVIIe eeuw, Anvers I933.

SMITSKAMP (H.),Calvinistisch nationaal besef in Nederland vóór het midden der XVIIe eeuw,La Haye I947.

SPROEMBERG (H.),Die Niederlande und das Rheinland in der ersten Hälfte des XIV.Jahrhunderts (JAHRBUCH DER ARBEITSGEMEINSCHAFT DER RHEINISCHEN GESCHICHTSVEREINE,t.II,I936).

TERLINDEN (CH.),L'esprit national belge sous la domination française (REVUE GENERALE,I930).

ID.,La formation de la nationalité belge (ETUDES SOCIALES,noV. I929).

VAN DER ESSEN (L.),La Belgique indépendante,Bruxelles I945.

ID.,Besef van Nederlandschap by uitgeweken Nederlanders in Italië in de XVIIe en XVIIIe eeuw (NEDERLANDSCHE HISTORIEBLADEN,I939);trad.franç.dans VAN DER ESSEN et HOOGEWERFF, Sentiment national (cité plus bas).

ID.,Esquisse d'une histoire de Belgique,nlle éd.,Louvain I934.

ID.,De historische gebondenheid der Nederlanden (NEDERLANDSCHE HISTORIEBLADEN,I938);trad.franç.dans VAN DER ESSEN et HOOGEWERFF,Sentiment national (cité plus bas).

ID.,L'homme national ou les origines du sentiment patriotique en Belgique (Manifeste des Editions Universitaires,Bruxelles I945).

ID.,Notre nom national.Quelques textes peu remarqués des XVIe et XVIIe siècles (R.B.P.H.,t.IV,I925).

VAN DER ESSEN (L.) et HOOGEWERFF (G.J.),Le sentiment national

dans les Pays-Bas,Bruxelles I943.

VANDER LINDEN (H.),Histoire de notre nom national (ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE.BULLETIN DE LA CLASSE DES LETTRES,I930).

ID.,Manuel d'histoire de Belgique,2 vol.,Bruxelles I909.

ID.,De namen België en Nederland door de eeuwen heen (ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE.BULLETIN DE LA CLASSE DES LETTRES,I93I).

ID.,Vue générale de l'histoire de Belgique,Paris I9I8.

VAN HOUTTE (H.),La conception grande-néerlandaise de notre histoire nationale (ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE.BULLETIN DE LA CLASSE DES LETTRES,I937).

VAN HUFFEL (L.),La Wallonie et le monde germanique,Bruxelles I944.

VAN KALKEN (F.),Histoire de Belgique des origines à nos jours, 5e éd.,Bruxelles I946.

VAN LANGENHOVE (F.),La volonté nationale belge en I830,Paris I9I7.

VAN ROOSBROECK (R.),Bij "De wording van het nationaal bewustzijn in onze gewesten" (NEDERLANDSCHE HISTORIEBLADEN,I939).

ID.,De verpaste gelegenheid.Het geschil tusschen Noord en Zuid, I8I5-I830 (WESTLAND,janvier I944).

ID.,Willem van Oranje en het Nederlandsch nationaal bewustzijn (DE VLAG,I938).

ID.,voir Geschiedenis van Vlaanderen.

VAN WERVEKE (H.),Hoe zien de Vlamingen hun verleden? (DE VLAAMSCHE GIDS,I938).

VERMEYLEN (A.),Quelques aspects de la question des langues en Belgique,Bruxelles I9I8.

VERNIERS (L.),Le bréviaire des Belges,Bruxelles I944.

Vlaanderen door de eeuwen heen,2e éd. publ.sous la dir.de J.DENUCE et J.A.GORIS,2 vol.,Amsterdam-Bruxelles I932.

WALGRAVE (V.J.),Losse bedenkingen omtrent de historiek van ons Nederlandsch volksbewustzijn (KULTUURLEVEN,[illegible] I945).

WEBER(I.), Geschichte des Luxemburger Landes, 2te éd., Luxemburg 1940.

WILLAERT (L.),Histoire de Belgique,7e éd.,Tournai-Paris I947.

ID.,Religion et patriotisme,Tournai-Paris I947.

WILMOTTE (M.),La culture française en Belgique,Paris I9I2.

CHAPITRE I :

Qu'est-ce qu'une nation ?

Il y a de l'impertinence, depuis certaine conférence de 1882, à poser une nouvelle fois la question: "Qu'est-ce qu'une nation?"

Il importe cependant de le faire. Depuis un demi-siècle, la confusion n'a cessé de régner dans ce domaine de la langue. Le terme "nation" (A), comme le terme "race", a continué d'être chargé des significations les plus diverses. Il importe, au seuil de cette étude où le mot reviendra sans cesse, d'atteindre à une définition rigoureuse; on ne peut faire la clarté avec des mots obscurs (1).

Quand on inventorie les différentes acceptions qu'a revêtues au cours des temps, et que revêt encore aujourd'hui le mot "nation" (2), on ne peut se défendre d'une impression de découragement. La "nation" a été, surtout depuis un siècle, la proie des passions partisanes; chacun lui a imprimé, consciemment ou inconsciemment, le sens qui convenait le mieux à ses tendances politiques; chaque parti, chaque Etat a brandi le mot comme un étendard, en l'employant d'une manière appropriée à ses besoins. Le catalogue des diverses significations du terme présente dès lors un aspect chaotique, et les contradictions y abondent.

On peut cependant dégager de ce chaos quelques lignes directrices, et réduire à un petit nombre de types principaux - à trois, plus précisément - les acceptions si variées de ce mot-Protée (3).

En premier lieu, le mot "nation" est souvent employé pour désigner l'ensemble des citoyens d'un même Etat - quels que soient par ailleurs les sentiments intimes de ces citoyens, ou d'une partie d'entre eux, à l'égard de cet Etat (4). Les nationalistes magyars du début de ce siècle parlaient en ce sens d'une

(A) Dans les pages qui suivent, j'envisage le terme "nation" en tant que partie constituante, non seulement du vocabulaire français, mais aussi du vocabulaire européen. Je vise donc, et le mot français "nation", et ses frères des grandes langues occidentales, notamment la "Nation" allemande et la "nation" anglaise.

"nation hongroise",qui englobait tous les individus réunis sous la couronne de saint Etienne.

A l'opposé de cette conception,on baptise fréquemment "nation" un groupe humain que l'on prétend reconnaître à des caractères purement objectifs,sans tenir compte des frontières d'Etat. Ce second type d'acception du mot "nation" comprend d'ailleurs d'aussi nombreuses variétés que sont multiples les caractères qui peuvent être choisis comme critère pour distinguer une "nation" de ses voisines: la langue,la race,la religion, la civilisation,le genre de vie,etc.

En troisième lieu enfin,la "nation" apparaît à certains comme un groupe humain dont les membres sont animés de la volonté de vivre en commun. Telle était,on le sait,la conception de Renan. Les paroles du maître (5) sont dans toutes les mémoires:"Une nation est une âme,un principe spirituel... Une nation se résume dans le présent par un fait tangible: le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune". (6) Ces paroles ont eu une influence profonde sur la pensée française; à l'exemple de Renan,la majorité des historiens,des juristes,des sociologues français ont fait du "vouloir-vivre collectif" l'élement essentiel de la nation (7).

Entre les trois types d'acceptions du terme "nation" que je viens d'énumérer,la conciliation,on le constate facilement, s'avère impossible. Mais,pas plus que d'une conciliation, il ne saurait être question non plus d'une élimination: aucune des différentes significations données au terme litigieux ne possède de titres à se faire reconnaître comme seule "exacte". On ne saurait déterminer qui a raison,de l'Allemand qui, considérant la nation comme une communauté linguistique,prétend que les Alsaciens appartiennent à la nation allemande,ou du Français qui chérit ces mêmes Alsaciens comme des membres de sa propre nation,parce qu'ils ont exprimé leur volonté d'être Français; du Magyar qui,en 1910,soutenait que les Transylvains, vivant à l'intérieur des frontières de la Hongrie,faisaient partie de la nation hongroise, ou du Roumain qui,à la même époque,revendiquait ces Transylvains pour la nation roumaine, en raison de leur langage.

C'est que le sens d'un mot est celui que l'usage lui donne;

point d'autre législateur en la matière que l'usage -disons mieux: le bon usage,l'usage de la langue écrite bienséante. Dès l'instant où se constatent plusieurs "bons usages" divergents,on ne peut que conclure à l'existence de plusieurs sens. Rien n'autorise à élire l'un d'eux comme le seul exact, le seul correct,et à jeter l'interdit sur ses concurrents; tout au plus peut-on parfois déclarer que telle ou telle acception est plus courante,plus fréquente que les autres.

J'ignore quel serait,dans le cadre européen,le sens du mot "nation" qui a paraîtrait à la recherche comme étant le plus courant. Mais en France,et dans les pays francophones,la conception libérale de la nation,qui voit dans cette dernière le résultat de la libre volonté des individus,jouit incontestablement de la plus grande faveur. Puisque nous usons de la langue française,nous entendrons ici le mot "nation" dans le sens où l'entendent la majorité des Français éclairés. Choix de commodité - de convenance aussi - mais qui,répétons-le, n'implique aucun jugement de vérité; l'acception sur laquelle notre choix se porte n'est ni plus "vraie",ni plus "exacte" que les autres.

+++

Sommes-nous donc au terme de nos peines,et pouvons-nous, l'âme en paix,poser la définition : "nation : groupe d'hommes animés d'une volonté de vie commune" ? Ce serait peut-être trop nous hâter.

En adoptant la conception renanienne de la nation,nous nous sommes liés à considérer comme nations une certaine catégorie de communautés humaines. Mais pour définir ce genre de communautés,c'est-à-dire pour en exprimer la nature et les caractéristiques,rien ne nous oblige à nous en tenir aux vues de la tradition. Or il me paraît précisément que la définition traditionnelle dont je viens de faire mention ne répond pas d'une manière entièrement adéquate à la realité qu'elle prétend saisir. Elle a le tort,selon moi,de ne s'attacher qu'à une manifestation de l'esprit national - le vouloir-vivre collectif - et de n'en point pénétrer l'essence: ce sentiment de communauté qui nous fait considérer la nation comme une véritable famille.

Je dirais plus volontiers de la nation qu'elle est "un groupe d'hommes ayant la conviction de former une famille naturelle de l'espèce humaine,caractérisée par des traits communs qui la distinguent des groupes voisins,et tirant de cette conviction la volonté de vivre en commun dans un même cadre politique" (8). Telle est la définition (A) qui nous servira de base dans la présente étude.

+*+

Le "sentiment national" sera le sentiment d'appartenance à une nation conçue de la manière que je viens de dire.

Dans la conscience grégaire des individus,ce sentiment n'occupe nullement une place exclusive. Le patriotisme le plus vigoureux,le nationalisme le plus exacerbé n'effacent jamais les liens qui rattachent l'homme à des groupes autres que sa nation,et ils n'empêchent jamais ces liens d'être ressentis. Dans telle petite ville ardennaise,on entendra les notables dire: "Nous autres,Belges...", mais il y aura également de la fierté et de la conviction chez ceux qui jetteront au milieu d'une conversation: "Nous,peuples catholiques...", "Nous, peuples démocratiques...", "Nous,hommes de culture latine..." - et des cordes plus profondes encore vibreront lorsqu'une voix prénoncera: "Nous autres,Ardennais...".

La région - entité née d'une combinaison souvent mystérieuse des qualités des hommes et des qualités du sol -,l'aire de civilisation,de langue,de religion, tout cela est présent à la conscience des individus d'une certaine culture,et détermine chez eux des sentiments de groupe. Il y a là,pour reprendre le vocabulaire des sociologues anglo-saxons,autant de we-groups, de groupes qui disent "nous" (9). Mais,dans notre définition,ces we-groups ne sont point des "nations",et les sentiments collectifs qui les animent - si intenses soient-ils - ne sont pas des sentiments nationaux tant qu'ils n'inspirent pas de manière directe un idéal d'organisation politique.La

(A)Il est à remarquer que,dans cette manière de voir les choses,un individu peut appartenir simultanément à deux nations, lorsque la seconde,plus vaste,englobe la première. Le Munichois de 1900,patriote bavarois et patriote allemand,appartenait à la nation bavaroise et à la nation allemande.

conscience collective ne devient nationale que lorsqu'elle se traduit sur le plan politique par un vouloir-vivre collectif.

+‡+

Pour ne pas alourdir ce chapitre liminaire, je ne m'attarderai pas aux problèmes que pose la définition d'autres termes appartenant à la même famille d'idées que "nation": "patriotisme", "nationalité", "nationalisme", etc.

Le mot "patriotisme" fait peu de difficulté. Il n'en est malheureusement pas de même pour le "nationalisme", dont l'étiquette couvre des conceptions extrêmement variées. A cette difficulté - qui m'engage à éviter le plus possible l'emploi du terme - s'ajoute le fait que le "nationalism" anglais n'est qu'un faux frère du "nationalisme" français: le "nationalism" anglais est un sentiment d'attachement et de dévouement à la patrie dont tous les bons citoyens d'un pays sont prêts à se targuer - et non point seulement les nationalistes à la mode française.(IO)

Quant à la "nationalité", elle s'entend d'une manière abstraite de la qualité d'être d'une nation, et d'une manière concrète d'un groupe humain. Dans le sens concret, c'est, pour les uns, un équivalent pur et simple de la "nation", tandis que d'autres réservent l'appellation de "nationalité" à un groupe animé d'un esprit national, mais qui n'est pas encore parvenu à la forme d'organisation politique commune à laquelle il aspire: qui dit "nationalité", dit en l'occurrence, "état d'esprit revendicatif" (II).- L'usage est instable, il permet donc le choix; j'adopterai ici la première de ces définitions - la synonymie de "nationalité" et de "nation" - qui offre à l'application le moins de difficultés pratiques.

NOTES DU CHAPITRE I :

(I) Un mot doit être dit ici du problème de méthode que pose la définition du mot "nation". - On sait comment procédait Renan: il examinait un à un les éléments généralement considérés comme constitutifs de la nation (race,langue,religion,communauté d'intérêts matériels,etc.),et il concluait dans chaque cas: "il faut" ou "il n'est pas nécessaire" que tel élément soit présent pour qu'existe une nation. Cette méthode,d'une grande logique apparente,est devenue,peut-on dire,la méthode universelle de définition du terme "nation". Historiens,juristes,sociologues,hommes politiques l'appliquent à l'envi; on la rencontre aussi bien sous la plume de Russes (cf.par exemple J.STALINE,Le marxisme et la question nationale (1913),trad. française,Moscou 1946,p.7 et sv.) que d'Américains. Ceux qui en usent s'imaginent qu'elle leur offre le moyen d'atteindre à une objectivité toute scientifique. Pure illusion,pensons-nous. La méthode en question ne comporte qu'un seul résultat: permettre à la personne qui définit de préciser la conception personnelle de la nation qu'elle se faisait antérieurement à tout essai de définition. Sous des apparences objectives,c'est le subjectivisme le plus débridé. La communauté de langue est-elle nécessaire à l'existence d'une nation? demande-t-on. Et l'on répond: Non,car il y a une nation suisse,une nation belge,alors que ni la Belgique ni la Suisse ne possèdent d'unité linguistique. Fort bien,mais quel est le fondement de ce jugement,sinon précisément l'idée personnelle que se fait de la nation la personne qui définit,et qui lui fait considérer les peuples belge et suisse comme des nations? Et ainsi pour chacun des facteurs de la nationalité analysés successivement: le seul critère de l'admission ou du rejet demeure toujours la conception subjective de l'auteur de l'essai de définition.

(2)Comme l'a fait notamment F.HERTZ,Wesen und Werden der Nation (dans Nation und Nationalität - JAHRBUCH FÜR SOZIOLOGIE,Erster Ergänzungsband,Karlsruhe 1927). On lira aussi l'ouvrage récent du même auteur: Nationality in history and politics, Londres 1944 (INTERNATIONAL LIBRARY OF SOCIOLOGY AND SOCIAL RECONSTRUCTION). Ce serait sans doute une intéressante recherche pour un philologue que d'examiner dans quelle mesure la multiplicité des acceptions prises par le mot "nation" à l'époque moderne se rattache à la multiplicité des significations du terme latin médiéval "natio"; ce dernier,en effet, avait une portée assez vague,et comportait par conséquent les emplois les plus variés (cf. J.HUIZINGA,Patriotisme en nationalisme in de Europeesche geschiedenis tot het einde der XIXe eeuw,Haarlem 1940,chapitre I,et spécialement p.25; et G.DUPONT-FERRIER,De quelques synonymes du terme "province" dans le langage administratif de l'ancienne France,dans la REVUE HISTORIQUE,1929,t.161,p.301-303).

(3)Cf.à ce sujet F.HERTZ,Wesen und Werden der Nation,p.23.

(4)Cette acception est parfaitement rendue par la définition, au XVIIIe siècle,de l'Encyclopédie: "Nation - mot collectif dont on fait usage pour exprimer une quantité considérable de peuple,qui habite une certaine étendue de pays,renfermée dans de certaines limites,et qui obéit au même gouvernement" (Ency-

clopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences,des arts et des métiers,t.XI,Neufchatel I765,sub v°).

(5)E.RENAN,Qu'est-ce qu'une nation? Conférence faite en Sorbonne le II mars I882; dans E.RENAN,Discours et Conférences,Paris I887 les grandes idées de la conférence de I882 se rencontrent dès I878 dans un discours sur les Services rendus aux sciences historiques par la philologie (publié dans la REVUE POLITIQUE ET LITTERAIRE,I6 mars I878,et dans le BULLETIN HEBDOMADAIRE DE L'ASSOCIATION SCIENTIFIQUE DE FRANCE,IO mars I878; reproduit dans E.RENAN,Mélanges religieux et historiques,Paris I904).Les formules mêmes qu'y emploie Renan sont déjà toutes proches de celles de I882: "La véritable base d'une nation,c'est le consentement des populations,c'est leur volonté de continuer à vivre ensemble" (Mélanges,p.254) "Une nation,c'est avant tout une âme,un esprit,une famille spirituelle,résultant pour le passé de souvenirs communs,...et pour le présent (c'est là un criterium d'une évidence absolue) du consentement des populations. Une nation,en d'autres termes,n'est pas constituée par le fait qu'on parle une même langue,mais par le sentiment qu'on a fait ensemble de grandes choses dans le passé,et qu'on a la volonté d'en faire encore dans l'avenir" (Ibid.,p.255).

(6)Très proche de la conception de Renan est aussi celle de Stuart Mill. "On peut dire qu'il y a nationalité,écrit-il, là où se trouvent des hommes unis par des sympathies communes, qui n'existent pas entre eux et d'autres hommes,sympathies qui les portent à agir de concert beaucoup plus volontiers qu'ils ne le feraient avec d'autres,à désirer vivre sous le même gouvernement et à désirer que ce gouvernement soit exercé exclusivement par eux-mêmes ou par une portion d'entre eux" (cité dans G.WEILL,L'Europe du XIXe siècle et l'idée de nationalité,Paris I938,p.304). Chez nous,Emile Banning défendait dès I866 des idées fort semblables: "Lorsque plusieurs millions d'hommes,disait-il,se groupent dans une même pensée,s'associent dans une commune aspiration,proclament avec constance et maintiennent avec énergie leur volonté de vivre sous les mêmes lois,de partager les mêmes destinées, alors il existe une nationalité " (E.BANNING,Les traités de I8I5 et la Belgique,Bruxelles I9I9; oeuvre écrite en I866).

(7)Voir notamment:
M.BREAL,Le langage et les nationalités (REVUE DES DEUX MONDES, I99I,t.2I6),p.633;
CH.TURGEON,La nation (REVUE DU DROIT PUBLIC ET DE LA SCIENCE POLITIQUE,t.X,I898),p.33;
E.BOUTROUX,La nation comme personne morale,dans E.BAIE,Le droit des nationalités,Paris I9I5,p.I8; [voir addenda in fine]
H.HAUSER,Le principe des nationalités.Ses origines historiques, Paris I9I6,p.7;
A.D.TOLEDANO,Nation (projet d'article du "Vocabulaire historique",dans le BULLETIN DU CENTRE INTERNATIONAL DE SYNTHESE. SECTION DE SYNTHESE HISTORIQUE,n°3,en appendice à la REVUE DE SYNTHESE HISTORIQUE,t.43,I927),p.35;
A.MEILLET,Les langues dans l'Europe nouvelle,2e éd.,Paris I928,p.78-79;
P.HENRY,Le problème des nationalités,Paris I937,p.I2;

Y.DE LA BRIERE,L'histoire religieuse du temps présent.Racisme et nationalités (ETUDES,20 juin 1938),p.817;
et,concernant la pensée française en général: TH.RUYSSEN,Les minorités nationales d'Europe et la guerre mondiale,Paris 1923, p.240-242.
Il faut également placer dans la lignée de Renan - mais bien à part,comme un enfant monstrueusement dégénéré - le philosophe Julien Benda. C'est sans aucun doute la magnification par Renan du rôle de la volonté dans le phénomène national qui a amené Benda à penser une Histoire des Français dans leur volonté d'être une nation (Paris 1932),dominée par cette idée que "la formation des Français en nation est le résultat d'une volonté de leur part". La formation de l'unité française s'explique, suivant Benda,par la "volonté des Français de constituer un seul groupement territorial". Conception peut-être défendable au point de vue métaphysique - auquel se place l'auteur - mais historiquement absurde. "L'historien",déclare fort justement M.Petit-Dutaillis,"peut admirer ces déroulements philosophiques d'affirmations ingénieuses et sans preuves, mais il refuse son adhésion" (La formation de l'unité française, dans les ANNALES DE L'UNIVERSITE DE PARIS,janvier-mars 1940, p.56).
Parmi les dissidents,qui repoussent la définition de Renan, citons R.JOHANNET (Le principe des nationalités,Paris 1918); sa conception personnelle de la nation est d'ailleurs fort trouble,et adaptée surtout aux ambitions des nationalistes français de 1918. A M.Johannet se rattache M.L.LE FUR (Races, nationalités,Etats, Paris 1922),qui s'inspire directement de lui.

(8)Cette définition concorde dans l'ensemble avec celle que propose M.Ginsberg: "a group of people,inhabiting or associated with a given territory,who regard themselves as a unity and have the will to give expression to that unity in political independence,or at least in a measure of cultural autonomy" (M.GINSBERG,National character,dans THE BRITISH JOURNAL OF PSYCHOLOGY,General Section,janvier 1942,p.185). Je me rapproche aussi assez bien - quant au fond,tout au moins - de la définition de M.Ramsay Muir: "a body of people who feel themselves to be naturally linked together by certain affinities which are so strong and real for them that they can live happily together,are dissatisfied when disunited,and cannot tolerate subjection to peoples who do not share these ties" (RAMSAY MUIR, Nationalism and internationalism.The culmination of modern history, Londres 1916,p.38). - On notera que je ne tente pas de préciser dans ma définition - comme le font certains auteurs- les différents facteurs qui peuvent servir de base à la conscience nationale: communauté de langage,passé commun,unité de civilisation et de moeurs,etc. Ces facteurs présentent,à travers les âges et les contrées,une telle variété qu'il me paraît impossible de les ramasser en une brève formule de synthèse.

(9)Ces groupes -autre caractère qui les distingue - brocardent volontiers leurs voisins,qui le leur rendent bien. On connaît assez les jugements méprisants ou ironiques que les habitants d'une région portent en général sur ceux des contrées limitrophes. On possède des jugements de ce genre depuis les époques les plus reculées (voir par exemple pour la France du haut

moyen âge G.MONOD,Du rôle de l'opposition des races et des nationalités dans la dissolution de l'Empire carolingien (ANNUAIRE DE L'ECOLE PRATIQUE DES HAUTES-ETUDES,Section des Sciences historiques et philologiques,1896,p.5-17); M.BLOCH, La Société féodale,t.II,Les classes et le gouvernement des hommes,Paris 1940,p.234; J.CALMETTE,L'effondrement d'un Empire et la naissance d'une Europe,Paris 1941,p.141.

(10)C'est ce sens très large du mot en anglais qui permet à H.KOHN d'intituler une fresque brillante - quoique souvent assez contestable - qu'il consacre au passé national de l'humanité: The idea of nationalism (New-York 1945; ce volume constitue en réalité le tome Ier de l'ouvrage; il va des origines à la fin du XVIIIe siècle).

(11)R.SCHNERB,Les nationalités,dans L'INFORMATION HISTORIQUE, février-mars 1939,p.114.

C H A P I T R E II :

Le problème général de l'origine des nations européennes.

Une fois posée notre définition de la nation et du sentiment national, risquons-nous à jeter un rapide coup d'oeil sur le passé des nations européennes.

Je limiterai cet examen à l'Europe, car en dehors de notre continent - en Asie surtout - les communautés que l'on peut qualifier, vaille que vaille, de "nationales", présentent des caractères souvent irréductibles à ceux *des nations européennes*. La formation même de ces communautés est fréquemment conditionnée par des facteurs - le facteur ethnique et le facteur religieux - qui n'ont joué en Europe qu'un rôle beaucoup moins marquant (I).

D'autre part, j'éviterai de remonter au-delà du XIe-XIIe siècle. En tentant de le faire, je me heurterais à la redoutable énigme des "peuples". "Peuples" est le nom que l'on donne traditionnellement à la plupart des communautés humaines dont les grandeurs ou les misères remplissent la première moitié de l'histoire européenne. Il est permis de penser que certaines d'entre elles, au moins, nourrissaient une véritable aspiration à la vie commune, et mériteraient par conséquent le nom de "nations": ainsi les Stämme allemands, saxon, bavarois et autres, que l'on voit se constituer au début du Xe siècle en autant de "duchés ethniques" (Stammesherzogtümer) (2). Mais on cherche en vain à discerner l'origine de ces groupes; répondent-ils à des affinités de langue ou de civilisation préexistant à leur formation; ou bien, constitués simplement par la poigne d'un chef, ne doivent-ils leurs caractères propres et leur cohésion qu'à une longue vie commune? On ne sait, et c'est la raison même pour laquelle on les désigne par un nom très vague: "peuples". Une chose seule est certaine: lorsque ces peuples - les Stämme allemands par exemple - ont cessé d'être effectivement aux ordres d'un même chef, ils ont perdu progressivement tout sentiment national. Même s'il leur est resté, comme ce fut

longtemps le cas en Allemagne,une certaine conscience commune, elle n'a plus commandé leur volonté politique: ce n'était plus une conscience nationale.

Nous nous bornons donc aux huit derniers siècles de l'histoire européenne. Ainsi limité,l'examen demeure malgré tout très incommode. Sur une foule de points,les travaux d'approche font encore défaut,ou les recherches entreprises à ce jour se révèlent fragmentaires et insuffisantes (3).

Tels quels,cependant,les travaux dont nous disposons permettent, à mon sens,de distinguer au sein de la période qui va de IIOO environ à nos jours,deux grandes phases d'évolution dont la différenciation ne me paraît pas avoir été jusqu'à présent suffisamment remarquée.

Avant la fin du XVIIIe siècle,la nation a été,en règle générale,engendrée purement et simplement par l'Etat. A partir de la fin du XVIIIe siècle,le fondement premier de la nationalité cesse fort souvent de résider dans l'Etat; l'idée nationale apparaît généralement d'abord - l'Etat ensuite, réalisé par les hommes que cette idée a inspirés.

~~xxxxxxxxxxxxxxxxxxx~~ +*+

Les vieilles nations,antérieures au XVIIIe siècle,sont nées de l'Etat. La fidélité au même prince,la solidarité dans les jours heureux et dans les jours difficiles ont créé chez les populations groupées au sein d'un même Etat le sentiment d'une destinée commune. A force de vivre en commun,on a fini par se considérer,par se sentir les membres d'une même famille humaine. La France,la Suisse,l'Espagne,le Portugal n'ont,en tant que nations,pas d'autres origines.

On ne l'a pas toujours dit avec assez de netteté. Certains, en traitant de l'origine des nationalités du moyen âge et des temps modernes,ont invoqué la communauté de langue,celle des moeurs,celle des traditions historiques (4). Facteurs importants,certes,qui ont pu hâter l'éclosion d'un sentiment national (5),mais qui,jusqu'à la fin du XVIIIe siècle,ne l'ont jamais déterminée. Le rôle déterminant est toujours celui de l'Etat (6).

On n'a pour s'en convaincre qu'à examiner le cas de la

France (7). Les premières manifestations de l'éveil du sentiment national français ne se rencontrent,au moyen âge,que dans les régions soumises au pouvoir effectif du roi de France. Là, le loyalisme monarchique mettait les populations "sur la voie du sentiment national" (8).Fidèles à un même prince,elles sentaient peu à peu grandir en elles la conscience de leur solidarité,et cette conscience même les conduisait à souhaiter le maintien de leurs liens mutuels; elles devenaient une nation. Mais en dehors du domaine royal,là où se sont formées et subsistent de grandes principautés territoriales quasi-indépendantes,le sentiment national français est inexistant. Bien au contraire,on voit se constituer dans ces régions, au moyen âge,de véritables nationalités provinciales (9): nationalité flamande,nationalité bretonne - pour ne pas parler de principautés,comme la Lorraine et la Provence,qui font encore nominalement partie de l'Empire. Et comment expliquer ce patriotisme régional si ce n'est,comme en France propre,par la communauté de destin sous l'autorité d'un même prince? (IO)

Et s'il fallait une preuve plus frappante encore du rôle de l'Etat dans la formation des nations antérieures à la fin du XVIIIe siècle,c'est à l'Allemagne que j'irais la demander. Que l'on considère un instant les Etats allemands de l'Ancien Régime: la Prusse,la Bavière,la Saxe,le Wurtemberg,Bade,la Hesse. Y eut-il jamais Etats plus purement,plus exclusivement "dynastiques" que ceux-là - j'entends des Etats forgés par des dynasties princières qui se laissaient guider par leurs ambitions et leurs intérêts personnels,mais ne se souciaient aucunement de réunir des populations possédant des caractères communs,ou même une unité géographique? (II) Or au sein de ces constructions politiques artificielles - qui constituaient souvent un défi à la géographie aussi bien qu'à l'ethnographie - on voit naître sous l'Ancien Régime,et se perpétuer au XIXe siècle et même encore au XXe,une véritable conscience commune. Qu'on la nomme "particulariste" ou "nationale",peu importe: un sentiment particulariste développé n'est en somme qu'une variété du sentiment national. Mais le fait est là: l'union autour d'une même dynastie,le partage des mêmes destinées avaient suffi à donner à des populations groupées au

hasard de la politique le sentiment de former un bloc,de constituer une unité (I2).

Le cas de la Grande-Bretagne a une valeur d'enseignement presque aussi grande. La haine réciproque des peuples anglais et écossais constituait,à la fin du moyen âge,un des facteurs permanents de la politique européenne. "Onques nous ne pusmes amer les Englois,ne euls,nous", déclarent dans Froissart des barons écossais; "et ont tousjours esté les terres en différent, et les hommes l'un contre l'autre,très (=depuis) le premier temps que elles furent abitées" (I3). Angleterre et Ecosse étaient deux nations distinctes,qui se considéraient comme ennemies: "the auld enemy" disait-on chez les Ecossais en parlant de l'Angleterre. De ces ennemis,l'Etat allait faire des compatriotes. Union personnelle d'abord,puis réunion au sein d'un même Etat - la transfiguration s'opère: les vieilles rivalités,sans disparaître,s'apaisent; Anglais et Ecossais,peu à peu,en arrivent à communier dans un même patriotisme britannique.

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime,les nations ont donc été l'oeuvre,la création des Etats. Les modifications de la carte politique européenne amenaient habituellement,au bout d'un laps de temps plus ou moins long,un regroupement correspondant des communautés nationales. Ainsi, les nationalités provinciales françaises dont nous montrions il y a un instant l'existence à la fin du moyen âge,se sont estompées et ont cédé peu à peu la place devant le sentiment national français à partir du moment où la Provence,la Bretagne,la Lorraine ont passé sous l'autorité directe du roi de France (I4). La population de la Franche-Comté, foncièrement hostile à la France au XVIe et au XVIIe siècles, se fond dans la nation française après son annexion au royaume en I678; un siècle plus tard,les Comtois sont devenus d'aussi bons patriotes que les meilleurs des Français (I5). La nation française,telle qu'elle se présente en I789,n'est autre chose que le bilan humain de la politique extérieure des rois de France - et l'on peut en dire autant,mutatis mutandis,des autres nations du continent.

+*+

A partir de la fin du XVIIIe siècle,le tableau change. Il ne change pas complètement: encore au XIXe siècle,il arrive qu'un Etat découpé plus ou moins arbitrairement dans la carte de l'Europe donne naissance à une nation - le cas du Luxembourg, dont nous traiterons plus loin,en est un exemple remarquable. Mais en général,la nationalité du XIXe et du XXe siècles est toute différente de celle des siècles précédents: elle doit son origine première,non à l'Etat,mais à un idéal politique.

Tout part cette fois d'une idée: l'idée d'une communauté profonde - d'une communauté fondamentale - entre tous les individus parlant une même langue. C'est la base du principe des nationalités,qui va dominer toute l'époque contemporaine.

+*+

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime,le facteur linguistique n'avait joué dans la formation des Etats,et par conséquent des nations,qu'un rôle tout-à-fait secondaire. Les princes ne se souciaient guère,dans leur politique d'acquisitions territoriales,de la langue des populations qu'ils annexaient. Tout au plus invoquaient-ils parfois l'état linguistique d'une région parmi les prétextes dont ils se servaient pour s'en emparer. Louis XIV,dans ses Mémoires,justifie ses entreprises contre la Franche-Comté en écrivant: "C'était une province grande, fertile et importante,qui,par sa situation,par sa langue et par des droits aussi justes qu'anciens,devait faire partie de ce royaume" (I6).

Au sein même des Etats,pas d'intolérance linguistique,on pourrait même dire,la plupart du temps: pas de politique linguistique (I7).Cette indifférence s'explique. Sur le plan théorique,d'abord,les hommes d'État attribuent peu d'importance à la langue comme élément constitutif d'une unité nationale. Au XVIIe siècle,Jean de Witt,Grand Pensionnaire de Hollande, cherchant à expliquer le pourquoi de la cohésion et de l'unité de sa patrie,invoque les liens politiques et économiques qui unissent les habitants du pays,et insiste sur le fait qu'ils communient dans une même religion: il ne fait même pas allusion au facteur linguistique (I8).

Bien plus,dans le domaine pratique,la nécessité d'une politi-

que linguistique ne se faisait guère sentir. Le prince n'avait pas à craindre que tel groupe linguistique de son Etat ne penche vers un peuple voisin de même langue: les attirances linguistiques,quand elles existaient,n'ébranlaient jamais la fidélité politique des sujets. Il n'avait pas davantage à craindre que la cohésion de l'Etat ne soit minée par des oppositions entre groupes linguistiques: ces oppositions n'atteignaient jamais un degré réellement dangereux. En bref,la diversité des idiomes ne menaçait pas l'unité de l'Etat.

Le rôle de dissolvant que jouera plus tard la langue,c'est la religion,au XVIe et au XVIIe siècles,qui le remplit. Le chancelier de L'Hospital l'explique en termes excellents:

"La division des langues ne faict la séparation des royaumes (entendez: elle ne brise point leur unité),mais celle de la religion et des loyx,qui d'ung royaume en faict deux" (I9).

La fidélité au prince des sujets qui ne professent pas sa religion garde toujours un caractère plus ou moins précaire. Toujours il y a menace de voir ces dissidents religieux se rejeter vers un prince ou vers un peuple voisin de même religion qu'eux. Ecoutons encore Michel de L'Hospital:

"Nous ne pouvons nier que la religion,bonne ou mauvaise,ne donne telle passion aux hommes,que plus grande ne peult estre... Nous l'expérimentons aujourd'huy,et veoyons que deux François et Anglois qui sont d'une mesme religion,ont plus d'amytié entre eulx que deux citoyens d'une mesme ville,subjects à un mesme seigneur,qui seroient de diverses religions. Tellement que la conjonction de religion passe celle qui est à cause du pays; par contraire,la division de religion....est ce qui eslongne le subject de porter obéyssance à son roy,et qui engendre les rébellions" (20).

Au sein de l'Etat,la différence des religions provoque des troubles funestes. Ses conséquences fatales se nomment "common sedition,insurrection and open war",prononce Thomas More (2I). "C'est follie,déclare L'Hospital,d'espérer paix,repos et amytié entre les personnes qui sont de diverses religions"(22). A la fin du XVIIe siècle,le grand Fléchier ne s'exprime pas autrement:

"Si tous les sujets du roi ne sont pas maintenus dans l'uniformité du culte extérieur comme dans l'unité intérieure de la foi,ce seront toujours deux peuples différents qui se combattront l'un l'autre dans le sein de l'Eglise et de la république, et seront deux corps séparés" (23).

Et l'intendant du Languedoc, Bâville, lui fait écho:

"Les schismes spirituels,écrit-il,produisent d'ordinaire les schismes civils,je veux dire les factions et les guerres domestiques" (24).

Quoi d'étonnant,dès lors,que les princes aient attaché tant de prix à l'unité de religion? Quoi d'étonnant qu'ils aient professé qu'"une seule république ne doit avoir qu'une seule religion,comme un seul corps ne doit avoir qu'une seule âme"(25)? Quoi d'étonnant,par conséquent,qu'ils aient mené le plus souvent une politique tendant à extirper de leur Etat toute autre religion que la leur? Cette intolérance leur était dictée non seulement par le sentiment religieux,mais encore par des nécessités purement politiques (26). Elle annonce par plus d'un côté l'intolérance linguistique de l'époque contemporaine (27).

+++

A la fin du XVIIIe,au XIXe siècle surtout,le facteur linguistique s'élève soudain au premier plan des questions nationales.

On peut fixer,à cette surrection de la passion des langues, un terminus a quo très net: c'est la date de I784,celle du Discours sur l'universalité de la langue française. Il est clair,en effet,que lorsque Rivarol,en I784,adressait à l'Académie de Berlin son Discours bientôt fameux,"nul ne prévoyait,ni à Berlin ni à Paris,l'importance politique qui serait un jour attribuée à la différence des idiomes" (28).

L'Europe rationaliste du siècle des lumières ne voulait voir dans la langue qu'un moyen de transmission de la pensée. Le romantisme lui découvrira son erreur: la langue,lui révèle-t-on,possède une valeur immense; c'est en elle que se reflète la sensibilité propre de tous ceux qui la parlent,elle est l'expression même de l'être intime,du génie d'un peuple.

Le "génie d'un peuple": cette réalité spirituelle n'est pas nouvelle. L'Ancien Régime la connaissait:

"Il est vrai que du Ciel la prudence infinie
Départ à chaque peuple un différent génie".

Cela est dans Corneille (29)? Mais Corneille et ses contemporains ne décelaient pareil "génie" que là où existait une vieille nation consciente de soi. On parlait,au XVIIe et au XVIIIe siècles,du "génie national" français ou anglais. L'innovation du romantisme fut de se saisir de ce "génie national"

déjà vénérable,et de l'appliquer à un groupement qui,dans le plus grand nombre de cas,n'était encore que purement idéal: la communauté linguistique.

La doctrine nouvelle est d'origine germanique - allemande plus exactement. On en surprend la naissance sous la plume du grand éveilleur d'idées que fut Johann Gottfried von Herder (30). "Un peuple",écrit Herder,"possède-t-il aucun bien plus précieux que la langue de ses pères? Cette langue renferme tout le trésor spirituel de ses traditions,de son histoire,de sa religion,de ses principes de vie,tout son coeur et toute son âme" (31). C'est dans la langue,en un mot,que se traduit le mieux le caractère,le genie particulier que Herder reconnaît à chaque peuple. "Le génie d'un peuple",déclare-t-il,"ne se manifeste nulle part mieux que dans la physionomie de son langage" (32).

La théorie de Herder,dépourvue de fondement scientifique (33), mais séduisante par sa simplicité et son apparente logique,va donner naissance,en Allemagne d'abord,sur tout le continent ensuite,à un puissant courant de pensée. On célèbre partout les idiomes populaires,dépositaires sacrés du génie national; on prêche la fierté de la langue,on définit les devoirs que chacun a vis-à-vis de sa langue; on exalte l'unité spirituelle des "peuples" - c'est-à-dire des groupes humains qui usent du même idiome; "Ce qui parle lamême langue",dit Fichte dans son I3e Discours à la nation allemande,"constitue un tout que par avance la pure nature a lié de liens multiples et invisibles"(34). On proclame que,de tous les liens par lesquels l'homme se rattache à ses semblables,ceux qui l'unissent à son "peuple" sont les plus profonds et les plus augustes. Même les juristes,en Allemagne au moins,font écho aux littérateurs et aux philologues: la puissante "école historique" de droit illustrée par Savigny ne met-elle pas en parallèle la langue et le droit,considérés l'un et l'autre comme des produits de l'"esprit" d'un peuple,des produits du Volksgeist? (35)

Ces idées,au début,sont généralement développées par des penseurs idéalistes qui n'en tirent aucune morale politique; chez Herder,notamment,elles se situent sur un plan entièrement apolitique. Mais,très vite,elles acquièrent une traduction politique: puisque le groupe linguistique possède une "âme",

une mentalité irréductibles à celles des groupes voisins,il ne peut s'épanouir,il ne peut pleinement devenir lui-même, libérer toutes ses énergies créatrices,qu'en menant une vie propre; il possède donc le droit vis-à-vis des autres,et le devoir vis-à-vis de lui-même,de tendre à une forme politique qui rassemblera tous ses membres,et les dotera d'une existence propre - autonome ou indépendante. "Partout où se rencontre une langue particulière",prononce Fichte (I2e Discours à la nation allemande),"existe aussi une nation distincte qui possède le droit de régler ses affaires indépendamment et de se gouverner elle-même" (36).

En I8I3,Arndt lance ses vers enflammés (37):

"So weit die deutsche Zunge klingt
Und Gott im Himmel Lieder singt,
Das soll es sein,das soll es sein,
Das ganze Deutschland soll es sein" (38).

Paroles de poète? Elles se font entendre bientôt dans les conversations diplomatiques. On signale au printemps de I8I4 que des princes allemands "ont constamment tâché de répandre et de faire goûter la maxime...que ce ne sont ni les montagnes ni les fleuves,mais la conformité du langage qui forment (sic) les limites naturelles des Etats" (39). Le principe des nationalités est né.

+++

Le principe des nationalités. Une pause ici,car nous nous aventurons sur un terrain glissant (40).

Le principe des nationalités,observe M.Hauser,"est le type de ce qu'on peut appeler une "fausse idée claire""(4I). Disons plus: c'est le type de l'idée équivoque. Son caractère équivoque découle tout naturellement de la pluralité des significations que peut revêtir le terme même de "nationalités": autant de conceptions de la nationalité,autant de définitions du fameux principe (42).

Les théoriciens français de la nationalité entendue dans le sens d'un vouloir-vivre collectif,définissent le principe des nationalités comme étant le droit que possèdent les peuples de se grouper en Etats conformément à leurs aspirations. "Le droit de la nationalité",déclare Emile Ollivier en I867 à la

(A) Ces vers célèbres se traduisent: "Aussi loin que retentit la langue allemande,aussi loin qu'au Dieu du Ciel elle chante des lieds...etc.". On rencontre trop souvent - même sous les plumes les plus autorisées (cf. par exemple G.WEILL,L'Europe du XIXe siècle et l'idée de nationalité,Paris 1938,p.9) - la traduction grossièrement erronée: "aussi loin que Dieu chante des lieds dans le ciel". L'impérialisme de Arndt n'allait pas jusqu'à vouloir annexer le paradis.

tribune du Corps Législatif,"c'est le droit de la libre volonté des populations". C'est "le droit qu'ont les peuples d'exprimer leur volonté et de régler librement leurs destinées" (43).

A quoi d'autres répondent - et la réponse vient surtout de l'autre rive du Rhin: les nationalités ont une nature bien différente de celle que vous leur prêtez; ce sont des êtres irréductiblement uns et originaux,dont l'originalité se traduit dans la langue qui leur est particulière. Le principe des nationalités veut que ces groupes humains profondément uns aillent aussi vers l'unité politique (44).L'ordre naturel des choses doit être obéi. "L'humanité se divise en peuples ; le monde doit se partager en Etats correspondants." (44 bis) Ce principe,les penseurs politiques allemands l'invoquent en 1870 à l'appui de leur revendication de l'Alsace(45).Mais lorsque Fustel de Coulanges,répondant à Mommsen,plaide la cause de l'Alsace française,lui aussi se réclame du principe des nationalités: en vertu de ce principe,déclare-t-il,l'Alsace doit demeurer à la France,car telle est la volonté de sa population (46). Le dialogue Mommsen-Fustel fait ainsi apparaître,sous une lumière crue,l'opposition irréductible entre les deux conceptions essentielles du principe des nationalités.

Deux conceptions antinomiques,disons-nous; mais autour d'elles foisonnaient,cela va de soi,une foule de théories plus ou moins apparentées à l'une ou à l'autre,ou essayant de concilier l'eau et le feu. Aussi faut-il se garder de se représenter l'opinion,au XIXe siècle - celle des hommes d'Etat comme celle du grand public - comme divisée au sujet des nationalités en deux camps bien tranchés. Le fait que les différentes notions du principe des nationalités étaient toutes groupées à l'abri du même nom,de la même formule,permettait toutes les hésitations,toutes les variations(47). Un Napoléon III,placé entre la théorie française et la théorie allemande,ne sut jamais fixer son choix: il oscilla perpétuellement (48); aussi la "politique des nationalités" inspirée par cette pensée mouvante porte-t-elle les traces visibles de l'incohérence.

La théorie des nationalités électives - ou volontaires - a constitué une des idées-forces du monde contemporain. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'en est,somme toute,que la traduction,et les multiples plébiscites nationaux qui jalonnent

l'histoire du XIXe et plus encore celle du XXe siècle,en représentent une application directe.

Comme idée-force,on ne peut nier cependant que la théorie allemande de la nationalité naturelle n'ait eu une puissance de déferlement infiniment plus grande. C'est elle,et elle avant tout,qui a fait craquer les cadres de la vieille Europe. La théorie française n'offrait qu'un principe de droit,noble et généreux,mais sans grande résonance émotive. La théorie de la nationalité naturelle était capable de soulever les passions, car elle affirmait un bien idéal; elle affirmait que pour les groupes humains dont l'unité naturelle apparaissait dans leur langue propre - qu'on les appelmât peuples,nations ou races, peu importe -,un plein épanouissement moral et matériel ne pouvait être atteint que dans l'unité politique et la liberté de vie.

Née en Allemagne,cette idée-force a gagné peu à peu la plupart des pays du continent,surtout ceux de l'est et du sud-est (49). En général,elle ne touche d'abord qu'un petit nombre d'individus,appartenant aux classes cultivées. Mais, porteurs d'une vérité nouvelle,ces individus ont l'enthousiasme des apôtres. Ils travaillent avec passion à donner à leur communauté la conscience de son unité et de sa solidarité, puis à réaliser son émancipation politique. - Les noms se pressent sous la plume. Il faudrait citer ici la plupart des grands historiens,philologues,professeurs d'Allemagne des premières décades du XIXe siècle. N'est-ce pas le prince des philologues allemands,Jacob Grimm,qui salue comme une "loi naturelle" le principe suivant lequel "ni les fleuves ni les montagnes ne séparent les peuples,mais qu'à un peuple qui a franchi fleuves et montagnes,seules les limites de sa langue peuvent servir de frontières"! (50) Et derrière les maîtres des Universités,toute une ardente jeunesse se presse,qui a embrassé leurs théories:"l'unité de la patrie allemande - écrit-on dès 1814 - est leur cri,leur dogme,leur religion exaltée jusqu'au fanatisme" (51).

En dehors de l'Allemagne,et singulièrement dans les pays slaves, ce sont les mêmes classes intellectuelles qui sont l'âme de la propagande nationale. A côté du professeur,le prêtre en est

souvent aussi un des agents les plus actifs; en Bohême,en Croatie,en Serbie,les séminaires sont des foyers de l'idée nationale. Et partout,la foi,la foi qui soulève les montagnes. Foi d'un Mazzini;foi d'un Mickiewicz;foi d'un Nicolas Balcescu, luttant pour l'union de tous les Roumains et s'écriant: "Notre Roumanie existe; aveugle qui ne la voit pas; il se pourrait que nous fussions forcés de lutter encore un siècle pour sa réalisation; mais qu'est-ce qu'un siècle dans la vie d'une nation?" (52).

Et lorsque cette foi triomphe,lorsque les vieux Etats cèdent devant la poussée de ces nationalismes juvéniles,de nouvelles nations prennent place au milieu de leurs aînées.

+*+

Le schéma de la formation des nationalités au XIXe et au XXe siècles que je viens d'esquisser,n'a évidemment qu'une valeur globale. S'il vaut,grosso modo,pour l'Allemagne,l'Italie, les pays slaves,les pays baltes,il s'applique mal à certains cas particuliers,comme celui de l'Irlande - l'Irlande,où le point de départ de l'idée nationale n'a pas été la langue, mais plutôt l'opposition religieuse et sociale entre Anglais et Irlandais. D'une manière générale,cependant,langue et nationalité ont été,à l'époque contemporaine,étroitement liées,si bien qu'en Irlande même,les nationalistes ont jugé nécessaire de faire revivre le vieil idiome du pays,le gaélique,afin de donner une base linguistique à la nation qu'ils s'efforçaient de créer.

L'avènement et les triomphes de la nationalité linguistique ne peuvent,d'autre part,être détachés de certains contextes historiques qui en permettent seuls l'intelligence.

Et d'abord,il importe de l'observer,si la doctrine de la nationalité linguistique fut,par sa nouveauté et ses implications,une doctrine révolutionnaire,elle n'a pas manqué cependant de bénéficier parfois de l'héritage du passé. Les nationalistes de l'âge nouveau qui,inspirés par cette doctrine,travaillèrent à inculquer à leur "peuple" la conscience de son individualité propre,virent plus d'une fois leurs efforts favorisés par l'existence de sentiments nationaux préexistants. Ces sentiments

nationaux étaient du modèle ancien,ils étaient nés de l'Etat; les groupes humains dont ils étaient l'apanage ne coïncidaient, dans l'espace,que très grossièrement ou très partiellement, avec les "peuples" nouveaux. mais une certaine coïncidence suffisait: et que ce fût en Pologne,en Bohême,en Hongrie ou en Allemagne,l'idée nationale nouvelle bénéficiait dans sa croissance d'un fondement constitué par un sentiment national ancien. Ce legs du passé était souvent peu considérable - le Saint-Empire mort en I806 ne laissa pas grand'chose derrière lui -, mais il fut toujours pleinement exploité.

Le succès de la doctrine de la nationalité linguistique ne peut se comprendre,d'autre part,que si l'on tient compte du puissant adjuvant que constitua pour elle un courant de pensée qui se mêla de façon souvent inextricable aux spéculations nationalistes: je veux parler de la pensée racique.

La pehsée racique. Je ne dis pas la doctrine des races. Quand on prononce les mots:"doctrine des races", on songe immédiatement aux systèmes des Gobineau,des Vacher de Lapouge,des Houston-Stewart Chamberlain et de leurs innombrables épigones (53).Ces grandes théories ambitieuses sont relativement récentes; l'Essai sur l'inégalité des races humaines date de I853, et c'est dans ce domaine l'ouvrage initiateur. Bien plus, l'influence politique que ces théories ont exercée ne remonte qu'au début du XXe siècle. L'histoire de l'Europe au XIXe siècle ne présenterait aucune énigme à qui ignorerait jusqu'au nom du comte de Gobineau. Elle serait incompréhensible à qui ne saisirait pas ce qu'a été,durant ce siècle,la pensée racique.

La pensée racique a été le développement d'une idée fort simple: l'idée que le groupe humain caractérisé par une langue commune est une race,un peuple issu d'une seule et même souche et dont les enfants,par suite de cette parenté de chair, possèdent des qualités physiques propres.Ils sont,dit-on souvent,du "même sang". A ceux que cette pensée pénètre,la "race" - c'est-à-dire le groupe linguistique - apparaît à la fois comme une individualité morale,manifestée par la langue, et comme une individualité physique.

L'origine de cette conception est difficile à saisir (54).

Sans doute provient-elle avant tout d'une interprétation réaliste des idées répandues au sujet de la nationalité linguistique. Interprétation réaliste,et,d'ailleurs,bien naturelle: quelle démarche plus simple de l'esprit,en effet,que de conclure de l'intime unité morale d'un groupe humain à l'existence d'une parenté physique unissant les membres de ce groupe? Une grande famille humaine appelle tout naturellement l'idée d'une véritable famille,unie par les liens du sang.

Une question de vocabulaire est également intervenue - dans certaines langues au moins -,qui a poussé à cette assimilation: l'emploi en français du mot "race",en allemand de "Rasse" et de "Stamm". A partir du début du XIXe siècle,ces termes devinrent d'un usage de plus en plus courant pour désigner les communautés humaines,ou d'une même langue,ou de langues apparentées (55). Les résonances ethniques de ce vocabulaire aidèrent certainement à éveiller l'idée que les peuples ainsi dénommés possédaient une commune origine physique (56). L'emploi persistant de pareils termes - "race slave","race latine", "race allemande","race italienne" se sont dits et se disent encore sans cesse (57) - contribua d'une façon permanente, par l'équivoque qu'il entretenait,à nourrir et à répandre la pensée racique (58).

Suivre la pensée racique dans ses cheminements à travers le monde contemporain est une tâche bien malaisée. Cette pensée,en effet,est demeurée le plus souvent diffuse et mal définie. Aucun théoricien ne s'est hasardé à la traduire en formules précises. Elle a représenté surtout,si j'ose dire,une réalité spirituelle ambiante de la civilisation contemporaine.

Mais telle quelle,elle a constitué une force(59). Si elle n'a pas pénétré partout où a pénétré l'idée de la nationalité linguistique (60),du moins s'est-elle fréquemment liée à cette dernière de manière étroite - indissoluble parfois. C'est elle qui a permis à des apôtres de la nationalité linguistique de représenter l'unité de leur peuple comme une nécessité "inscrite dans son sang". C'est elle qui a permis aux hommes de même langue séparés par des frontières politiques de se saluer du nom émouvant de "frères". Ces appels à la race et au sang avaient un retentissement d'autant plus grand qu'ils

s'adressaient,chez l'homme,aux sentiments élémentaires,aux sentiments instinctifs. Chacun les comprenait; le peuple russe tout entier pouvait comprendre le tsar déclarant,dans sa proclamation du 2 août I9I4,qu'il n'avait pu rester indifférent au sort des peuples slaves liés aux Russes "par le sang" (6I).

NOTES DU CHAPITRE II:

(1)On notera cependant la réelle importance du facteur religieux dans la formation de plusieurs nationalités européennes,et notamment de la Belgique et de la Hollande (j'en parlerai plus loin).C'est en grande partie dans leur résistance,respectivement au protestantisme anglais et à l'orthodoxie russe,que l'Irlande et la Pologne catholiques ont puisé la conscience de leur individualité.

(2)Cfr. G.TELLENBACH,Königtum und Stämme in der Werdezeit des deutschen Reiches,Weimar 1939; H.MITTEIS,Der Staat des Hohen Mittelalters,Weimar 1940,p.116-117.

(3)Pour le moyen âge,en particulier,je ne connais comme travaux généraux que l'article rapide de M.HANDELSMAN,Le rôle de la nationalité dans l'histoire du moyen âge (BULLETIN OF THE INTERNATIONAL COMMITTEE OF HISTORICAL SCIENCES,1929),et la contribution de C.G.COULTON,Nationalism in the middle ages (THE CAMBRIDGE HISTORICAL JOURNAL,1935),qui intéresse surtout l'Angleterre. - Parmi les travaux concernant une nation particulière, les plus avancés sont ceux relatifs à l'Allemagne; cf. surtout, en dernier lieu,K.J.HUGELMANN,Die deutsche Nation und der deutsche Nationalstaat im Mittelalter (HISTORISCHES JAHRBUCH, 1931),et J.WAGNER,Aeusserungen deutschen Nationalgefühls im Ausgang des Mittelalters (DEUTSCHE VIERTELJAHRSCHRIFT F.LITERATURWISSENSCHAFT U. GEISTESGESCHICHTE,t.IX,1931). Sur la France médiévale,peu de chose encore (cf.ci-dessous n.7).

(4)Ainsi encore M.BLOCH,La société féodale,t.II,Les classes et le gouvernement des hommes,Paris 1940,p.239. De même M.HUIZINGA cite pêle-mêle,comme facteurs du sentiment national au moyen âge: "stamverwantschap,liefde tot den geboortegrond,taalgemeenschap,eenheid van zeden en gewoonten,en tenslotte niet in de laatste plaats,koningstrouw" (Patriotisme en nationalisme in de Europeesche geschiedenis tot het einde der XIXe eeuw,Haarlem 1940,p.43).

(5)Nul doute,par exemple,que la formation du sentiment national bohême,à la fin du moyen âge,n'ait été favorisée par la situation linguistique du royaume: Tchèques pour la plupart,les sujets de la couronne de saint Venceslas trouvaient déjà dans leur communauté de langue un élément de cohésion. - On observera cependant,d'une manière générale,que le rôle du facteur linguistique,comme élément liant,n'a guère retenu avant la fin du XVIIIe siècle l'attention des hommes d'Etat ou des théoriciens politiques (cf.à ce sujet [illegible] p.50 et n.18).

(6)Je ne conteste nullement que des sentiments de groupe (sentiments régionaux,et surtout sentiments linguistiques) soient nés en dehors de l'Etat. Le moyen âge nous en offre de nombreux exemples. La conscience d'une communauté linguistique néerlandaise,qui ne se confond avec aucun Etat,est bien présente chez Jan Boendaele lorsqu'il écrit que la victoire de l'Ecluse (1340) réjouit "alle die spreken dietsche tale" (JAN DE KLERK,Van den derden Eduward,vers 1303-1306; éd.J.F.WILLEMS,dans le BELGISCH MUSEUM,t.IV,Gand 1840,p.344). Et de même la conscience d'une communauté linguistique slave chez Ottokar II de Bohême lorsque, s'adressant en 1278 à des princes polonais pour solliciter

leur secours contre Rodolphe de Habsbourg,il leur rappelle que la nation polonaise (natio Polonie) "in lingue consonancia nobis convenit" (Scriptores Rerum Polonicarum,t.XII,Cracovie I888,p.II-I2; cfr.sur ce texte O.LORENZ,Geschichte König Ottokars II. von Böhmen, Vienne I866,p.659). Dès le moyen âge aussi,on en a de multiples preuves (cf.K.G.HUGELMANN,Die deutsche Nation...,art.cité supra; W.MUELLER,Deutsches Volk und deutsches Land im späteren Mittelalter,dans l'HISTORISCHE ZEITSCHRIFT, t.I32,I925; A.DIEHL,Heiliges Römisches Reich deutscher Nation, dans la même revue,t.I56,I937; voir aussi quelques textes très probants dans H.WEILENMANN,Die vielsprachige Schweiz,Bâle I925, p.246-247,et dans U.PAUL,Studien zur Geschichte des deutschen Nationalbewusstseins im Zeitalter des Humanismus und der Reformation,Berlin I936,passim),il existait une claire perception de la communauté linguistique allemande. Mais s'il y avait là des sentiments de communauté,des sentiments de we-group,ils n'avaient rien de national,car ils n'inspiraient aucune volonté politique commune. Le sentiment allemand n'était national que dans la mesure où il se renforçait des idéaux politiques nés de l'Empire - c'est-à-dire de l'Etat.

(7)Il manque un ouvrage d'ensemble sur l'histoire du sentiment national français. A.AULARD,Le patriotisme français de la Renaissance à la Révolution,Paris I92I,n'envisage que très brièvement la période antérieure au XVIIIe siècle. Les travaux plus récents - ceux de G.GROSJEAN,Le sentiment national dans la guerre de Cent Ans,Paris I927,et de D.KIRKLAND,The growth of national sentiment in France before the XVth century (HISTORY, t.XXIII,juin I938) - laissent assez bien à désirer.Quelques textes à glaner dans CH.LENIENT,La poésie patriotique en France au moyen âge,Paris I89I,et La poésie patriotique en France dans les temps modernes,2 vol.,Paris I894,ainsi que dans G.DUPONT-FERRIER,Les sens des mots "patria" et "patrie" en France au moyen âge et jusqu'au début du XVIIe siècle (REVUE HISTORIQUE, I940,t.I88). Sur un point spécial,H.MEYER,Die Oriflamme und das französische Nationalgefühl (NACHRICHTEN DER GESELLSCHAFT DER WISSENSCHAFTEN ZU GOETTINGEN,Philol.-Historische Klasse, I930).

(8)R.FAWTIER,Les Capétiens et la France,Paris I942,p.2I7.

(9)Ces nationalités provinciales,J.Flach les aperçoit dès le X^{e}-XI^{e} siècle,puisqu'il intitule le t.IV de son ouvrage Les origines de l'ancienne France,consacré aux grands fiefs français de cette époque: Les nationalités régionales (Paris I9I7). Mais je pense qu'il s'agit là d'un anachronisme. Un sentiment national digne de ce nom n'a pu se former qu'à partir du moment où les habitants d'une principauté se sont sentis les "sujets" d'un même prince,liés comme tels par le même sort - en d'autres termes,à partir du moment où le pouvoir du prince territorial eut suffisamment gagné en force et en étendue que pour faire éprouver à la population du comté ou du duché le sentiment d'une pareille dépendance. Fournir ici des dates précises est évidemment impossible,d'autant plus que la variété des conditions locales a certainement produit de grands décalages d'évolution: dans des principautés comme la Normandie ou la Flandre,où le pouvoir du prince s'est affirmé très tôt,un sentiment national a pu naître plus tôt aussi que dans d'autres grands fiefs demeurés plus longtemps sans autorité princière forte. Mais en gros,et sauf exceptions (la Normandie en est peut-être une),on peut dire,semble-t-il: XIII^{e}-XIV^{e} siècles. Le XIVe siècle voit d'ailleurs se produire,dans toute l'Europe occidentale,un phénomène qui a dû fortement contribuer à la consolidation des consciences nationales: l'apparition,à côté du prince,des Etats de la principauté. Les Etats,même s'ils ne représentent que très imparfaitement la population de la principauté,parlent en son nom et défendent ses intérêts. Ils constituent un organe par quoi s'affirme sans cesse la solidarité de cette population,et par quoi se renforce,de toute évidence,la conscience de cette solidarité. Leur rôle a été le même,à cet égard,que celui joué en Angleterre par le Parlement (Cfr.,sur la manière dont le Parlement a contribué à promouvoir l'unité morale du peuple anglais,et son sentiment national,les pages remarquables de A.F.POLLARD,The evolution of Parliament,Londres I920,chapitre VII,p.I32 et sv.).

(10) Cfr.F.LOT,La France des origines à la guerre de Cent Ans, Paris 1941,p.170-171. M.Lot souligne que ces nationalités provinciales n'ont rien à voir,ni avec la géographie,ni avec la linguistique.Elles se sont formées souvent en dépit de l'une et de l'autre. L'exemple de la Bretagne est particulièrement frappant: "Le duché de Bretagne,formé de la péninsule armoricaine et du débouché de la Loire,habité par deux races de langue différente,Bas-Bretons et Gallots,qui se haïssent encore au XIe siècle,semble un monstre non viable; et cependant,à la fin du moyen âge,il y a un nationalisme breton" (p.171). En ce qui concerne la Flandre,je ferai cependant observer qu'elle a été unilingue pendant une grande partie du XIVe siècle - la Flandre gallicante ayant été annexée par Philippe le Long en 1320; cette unité linguistique du comté a certainement favorisé le développement du sentiment national flamand.

(11)Cf. J.HALLER,Les grandes époques de l'histoire allemande, trad.p.J.Gaudefroy-Demombynes,Paris 1943,p.97-98; du même, Von den Staufern zu den Habsburgern,1215-1519, Berlin 1943, p.11; F.ROERIG,Ursachen und Auswirkungen des deutschen Partikularismus, Tubingue 1937,p.4.

(12) J.HALLER,Grandes époques,loc.cit. - Parmi les Etats allemands,c'est sans doute la Prusse qui offre,du point de vue qui nous occupe,le spectacle le plus probant. Aucun doute possible quant à l'origine de l'Etat prussien: c'est un édifice qui n'a/d'autre base que la volonté de ses créateurs. Aucun doute non plus quant à l'aboutissement: il y a à l'aube du XIXe siècle une nationalité prussienne.

/eu

(13)FROISSART,Chroniques,éd. S.LUCE et G.RAYNAUD,t.I,Paris 1869,p.433. Cfr. aussi t.IX (Paris 1894),p.127 ("Onques ne peurent ...amer l'un l'autre"),et t.XII (Paris 1931),p.250 (Les habitants de la Castille et du Portugal s'entendent mal, "si comme les Escoçois heent (=haïssent) ceulx de ce pays" - c'est-à-dire de l'Angleterre).

(14)Le comte d'Haussonville saisissait bien l'importance de cette transformation lorsqu'il écrivait en 1859 à propos de la Lorraine - et ses paroles eussent été aussi vraies soixante ans plus tôt: "Quelle contrée fut autrefois,plus que la Lorraine,hostile à la France,plus jalouse de sa nationalité propre, plus éprise de son indépendance et de ses antiques usages; et pourtant,parmi les populations d'origines diverses composant notre unité nationale,quelle est celle qui se montre aujourd'hui plus attachée à la commune patrie?" (Histoire de la réunion de la Lorraine à la France,t.IV,Paris 1859,p.559; - 2e éd., 1860,p.356).

(15)L.FEBVRE,Langue et nationalité en France au XVIIIe siècle (REVUE DE SYNTHESE HISTORIQUE,t.XLII,1926),p.31-32.

(16)Mémoires de Louis XIV,éd.J.LONGNON,Paris 1927,p.262. - On connaît aussi les fameuses paroles de Henri IV qui,recevant en 1601 les députés des Etats de Bresse,région qu'il venait de conquérir,leur déclarait: "Il estoit raisonnable que,puisque vous parlez naturellement françois,vous fussiez sujects à un Roy de France.Je veux bien que la langue espagnolle demeure à l'Espagnol,l'allemande à l'Allemand,mais toute la françoise doit estre à moy". Contrairement à tant de mots historiques,

celui-ci semble authentique - il nous est rapporté par l'historiographe officiel du roi,Pierre Matthieu (Histoire de France et des choses mémorables advenues aux provinces estrangères durant sept années de paix du règne de Henri IIII, t.II,Paris,J.Besin,s.d.,p.125). Mais faut-il voir dans ces paroles - comme le fait H.HAUSER (La modernité du XVIe siècle,Paris 1930,p.68) - l'expression d'une véritable théorie politique? Je ne le pense pas. Ce n'est pas autre chose,me paraît-il,qu'un simple propos de circonstance. Comment l'interpréter autrement étant donné qu'il ne nous reste de Henri IV - un personnage que nous connaissons cependant bien, et dont nous possédons une correspondance fournie - aucune autre déclaration semblable? (M.G.ZELLER,La politique extérieure de l'Ancien Régime,dans L'INFORMATION HISTORIQUE,1938, n°I,p.16,note très justement qu'il s'agit là d'un propos isolé)

(17)Aucun Etat européen,avant le dernier tiers du XVIIIe siècle, n'a pratiqué une politique linguistique digne de ce nom. Pas plus que la maison de Bourgogne n'avait tenté de "franciser" les Pays-Bas,la monarchie française du XVIIe et du XVIIIe siècles ne fit d'efforts suivis pour propager parmi la population du royaume la connaissance et l'usage du français (cfr. F.BRUNOT,Histoire de la langue française des origines à 1900, t.V,Paris 1927,p.104-114,et t.VII,Paris 1926,passim; A.BRUN, Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du midi,Paris 1923,p.433-440; H.PEYRE,La royauté et les langues provinciales,Paris 1933,passim). - C'est dans l'est de l'Europe,où les différences de langue avaient toujours donné naissance à des antagonismes plus accusés que dans l'ouest,que l'on assiste dans le dernier tiers du XVIIIe siècle aux débuts de l'intolérance linguistique : les autorités prussiennes entreprennent d'imposer aux populations slaves de la Silésie la connaissance de l'allemand (M.LAUBERT,Die preussische Polenpolitik von 1772-1914,3e éd.,Cracovie 1944,p.172; J.ANCEL, Slaves et Germains,Paris 1945,p.93); Joseph II introduit de force l'allemand comme langue administrative en Hongrie et en Galicie (P.v.MITROFANOV,Joseph II..Seine politische und kulturelle Tätigkeit,trad.du russe,t.I,Vienne 1910,p.259-268),et il s'attache également,par diverses mesures,à accélérer le processus de germanisation de la Bohême (E.DENIS,La Bohême depuis la Montagne-Blanche,t.I,Paris 1903,p.603).

(18)Texte de 1654 cité dans P.GEYL,Geschiedenis van de nederlandsche stam,t.II,Amsterdam 1934,p.521,et dans Kernproblemen van onze geschiedenis,du même auteur,Utrecht 1937,p.11. Discussion de ce texte par J.C.H.DE PATER et P.GEYL dans les Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde,1937,p.116-117, 231 et 234. - Pour le XVIe siècle,on retiendra les judicieuses remarques de M.G.ZELLER (La réunion de Metz à la France (1552-1648),t.I,Paris 1926,p.171): "L'idée que l'unité linguistique pût être un élément d'unité politique,écrit-il,était étrangère à la grande majorité des hommes du XVIe siècle. C'est à peine si on la voit poindre chez quelques écrivains.Elle était loin encore d'inspirer les politiques" (cfr.dans le même sens H.PEYRE,La royauté et les langues provinciales,Paris 1933, p.111). Pertinente pour le XVIe siècle,cette constatation reste aussi vraie pour le XVIIe et le XVIIIe. En France,en particulier,rares étaient sous l'Ancien Régime les hommes

d'Etat ou les fonctionnaires royaux qui attribuaient une réelle importance à la langue comme instrument d'unification morale et politique; quand on a cité une lettre de Colbert de I666 (analysée dans F.BRUNOT,Histoire de la langue française, t.V,p.III),une ordonnance royale de I672 pour le Roussillon (même ouvrage,t.VII,p.238),et un mémoire rédigé en I735 par le secrétaire de l'intendant d'Alsace (même ouvrage,t.VII,p.29I), on a à peu près épuisé la liste des textes de cette époque où le rôle de la langue est mis en relief.

(I9)Harangue prononcée en décembre I560 à l'ouverture de la session des Etats-Généraux assemblés à Orléans; dans MICHEL DE L'HOSPITAL,Oeuvres,éd.P.J.S.DUFEY,t.I,Paris I824,p.398.

(20)Ibid.,p.396-397. Encore au XVIIe siècle,comme le note fort bien M.G.Zeller,"la religion représentait une valeur incontestablement supérieure à la nationalité"."On se sentait communément catholique ou protestant avant de se sentir français,anglais ou allemand. Et l'on éprouvait plus de tendresse pour des coreligionnaires étrangers que pour des compatriotes d'une confession différente" (L'Alsace française de Louis XIV à nos jours,Paris I945,p.5).
C'est par cette psychologie particulière aux hommes du XVIe et même du XVIIe siècles qu'il faut,je pense,expliquer un jugement - fort étonnant à première vue - d'Agrippa d'Aubigné sur les populations des Pays-Bas.Je relève le texte dans les Tragiques,où,semble-t-il,il avait échappé jusqu'ici à l'attention de nos historiens. Le poète,après avoir célébré les martyrs protestants de France,passe à l'éloge de ceux des Pays-Bas: "O François,ô Flamens (car je ne fay de vous
Qu'un peuple,qu'une humeur,peuple bénin et doux)
De vos braves tesmoins nos histoires sont pleines!
Anvers,Cambray,Tournay,Mons et Valenciennes,
Pourrois-je desployer vos morts,vos bruslements,
Vos tenailles en fer,vos vifs enterrements!
Je ne fay qu'un indice à un plus gros ouvrage,
Auquel vous ne pourrez qu'admirer d'avantage
Comment ce peuple tendre a trouvé de tels coeurs,
Si fermes en constance ou si durs en rigueurs"
(livre IV,vers 603 et sv.; éd.A.GARNIER et J.PLATTARD, t.III,Paris I932,p.45-46).
Le terme "Flamens" ne fait guère de difficulté.Il est évidemment pris ici dans son acception large:"habitants des Pays-Bas".C'est dans ce sens d'ailleurs qu'Agrippa d'Aubigné l'emploie fréquemment dans son Histoire Universelle (cfr.éd. DE RUBLE,t.X, Paris I909,p.I35,la table au mot "Flamands"),de même qu'il emploie aussi volontiers au sens large le terme "Flandre": "La Flandre - comprenant sous ce nom les dix-sept provinces..." écrit-il dans son Histoire (éd.DE RUBLE,t.II,Paris I887,p.338). Mais comment interpréter les deux premiers vers de la citation des Tragiques? On pourrait y voir une pensée politique profonde. On sait que d'Aubigné rapporte,dans son Histoire Universelle, le prétendu Grand Dessein de Henri IV,dont un des points consistait,selon lui,à étendre les limites de la France jusqu'"au mont Senis et aux rivières antiennes qui en faisoyent le partage vers la haute et basse Allemagne" (éd.DE RUBLE,t.IX,Paris I897, p.467; sur le témoignage de d'Aubigné sur le Grand Dessein,cfr. CHR.PFISTER,Les "Economies Royales" de Sully et le Grand

Dessein de Henri IV, dans la REVUE HISTORIQUE, 1894, t.56, p.41-43). On pourrait supposer que, s'associant à ces ambitions, d'Aubigné cherchait à les servir en présentant les peuples des Pays-Bas - qu'il s'agissait d'annexer jusqu'au Rhin - comme identiques aux Français. - Mais je pense que la vérité n'est pas là. Il faut s'en tenir au texte même des Tragiques. Le texte se situe sur le plan religieux. D'Aubigné songe aux martyrs protestants des Pays-Bas. Il les associe dans sa mémoire aux martyrs de la France voisine. La Flandre lui apparaît comme le prolongement religieux de la France: ici et là, c'est le même héroïsme de la vraie foi face aux persécuteurs, la même grandeur dans le sacrifice - c'est le même peuple. De l'identité religieuse, d'Aubigné conclut à une identité morale caractéristique d'un seul et même peuple. En d'autres termes, l'identité religieuse libère chez un Agrippa d'Aubigné les mêmes pensées que l'identité de langue éveillera chez beaucoup d'hommes du XIXe et du XXe siècles. Magnifique exemple de parallélisme, à deux siècles et demi de distance, du facteur linguistique et du facteur religieux.

(21) A Dialogue concerning heresies and matters of religion (1528), livre IV, chapitre XV; dans The English Works of sir Thomas More, éd. CAMPBELL, t.II, Londres 1931, p.309. Grotius n'emploie pas des termes moins énergiques; le lien constitué par la communauté de religion une fois dénoué, déclare-t-il, "moet daer uit volgen dissolutie van de eenigheit van den staet, vyandschap van provintie tegens provintie, haet van steden tegens steden, factien in de steden selve, jae partyschap tot binnen in de huisen toe" (discours tenu en avril 1616 devant le Conseil de la ville d'Amsterdam; dans G. BRANDT, Historie der Reformatie...in de Nederlanden, t.II, Amsterdam 1674, p.382; sur ce discours de 1616, cfr. A. HALLEMA, Hugo De Groot, La Haye 1942, p.56).

(22) Harangue de décembre 1560 aux états d'Orléans; éd.citée, p.396-397.

(23) Texte de 1698 cité par A. REBELLIAU, dans l'Histoire de France publ. sous la dir. de E. LAVISSE, t.VIII, Ire partie, Paris 1908, p.375-376.

(24) Mémoire de Bâville, de 1698, publié dans: Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des réformés (1698), éd. J. LEMOINE, Paris 1902 (ARCHIVES DE L'HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA FRANCE), p.322. Dans un autre rapport du même temps, Bâville écrit: "La France sera toujours en état de perdre la paix et la tranquillité domestique tant qu'elle ne verra pas les Français réunis sous une même foi comme sous un même maître" (cité dans A. REBELLIAU, loc.cit.). Ces textes ont leur pendant, à la même époque, du côté protestant: Elie Benoist expose qu'un Etat "est défiguré par la diversité des religions", car cette dernière "tient une porte toujours ouverte au renouvellement d'une guerre civile" (Histoire de l'Edit de Nantes, Delft 1693-1695, citée dans J. FAURY, L'Edit de Nantes et la question de la tolérance, Paris 1929, p.40).

(25) GROTIUS, Annales et histoires des troubles du Pays-Bas, Nlle éd., Paris 1672, p.15, qui représente ce sentiment comme ayant été celui de "la plupart des princes" du XVIe siècle.

(25) Lorsque les protestants des Pays-Bas, en 1578, sollicitent l'établissement d'une Religionsfrid, ils se voient forcés, dans le mémoire qu'ils consacrent à cet objet, de réfuter longuement l'opinion suivant laquelle "deux religions ne peuvent demeurer ensemble en un païs" (Requeste présentée à Son Alteze et Messeigneurs du Conseil d'Estat par les habitens des Pais-Bas, protestans vouloir vivre selon la réformation de l'Evangile, le XXIIe jour de juin 1578, s.l.n.d. (1578)). Il est facile d'apercevoir qu'ils combattent là l'opinion dominante.

(26) "Pour parler aussy politicquement": ainsi débute la démonstration, sous la plume d'un noble catholique des Pays-Bas, en 1574, de la nécessité temporelle qu'il y a pour les princes à maintenir dans leurs Etats l'unité de religion. "Pour parler aussy politicquement, d'aultant que la religion, quelle que elle soit, at esté de tout tamps tenue et estimée la première partie et principal pillier et fondement de toute républicque et gouvernement politicque, elle doibt estre maintenue uniforme et non divisée en un pays; car, comme il n'y at riens qui occasionne plus l'amitié et union des personnes, encores qu'elles soient de divers pays, que conformité de religion et une mesme opinion de Dieu et des choses divines, ainsi il n'y at riens qui les sépare plus d'affection l'un de l'aultre, encores que ce soit de père à filz et parentz à aultres, que diversité de religion et opinions contraires de Dieu et des choses divines; par où il est certain qu'un Estat ne se peult non plus gouverner avecque deux religions que le monde avecque deux soleilz, et où se permet diversité de religion en un lieu, nécessairement il fault qu'il s'en ensuyve ung chaos de confusionm". - Texte remarquable, qui ramasse vigoureusement tous les éléments du problème, tels que j'ai moi-même essayé de les exposer. Il est tiré d'un avis sur les mesures à prendre pour ramener la paix dans les Pays-Bas, adressé en 1574 à Requesens par le baron de Rassenghien (dans GACHARD, Analectes historiques, t.II, Bruxelles 1859, p.500).

(27) Cet aspect politique de l'intolérance religieuse des gouvernements d'Ancien Régime a été peu étudié jusqu'ici. Je n'ai découvert aucun travail spécial qui lui fût consacré. Même les études de caractère général sur la tolérance et l'intolérance n'envisagent généralement la question que sous l'angle purement religieux. Quelques observations pertinentes cependant dans J.W.ALLEN, A history of political thought in the sixteenth century, New-York 1928, p.73-77. Mais une étude approfondie serait ici la bienvenue.

(28) M.BREAL, Le langage et les nationalités (REVUE DES DEUX MONDES, 1891, t.216), p.616.

(29) Cinna, II, i. Une longue dissertation sur le génie propre à chaque nation se lit dans l'Encyclopédie méthodique de PANCKOUCKE, section Economie politique et diplomatique, t.I, 2e partie, 1784, p.442-443, sub v° "Caractère national".

(30) Cfr. sur ce qui suit R.REINHOLD ERGANG, Herder and the foundations of German nationalism, New-York 1931, chapitre V; CARLTON J.H.HAYES, Contributions of Herder to the doctrine of nationalism (AMERICAN HISTORICAL REVIEW, t.XXXII, 1927); et G.EICHLER, Der nationale Gedanke bei Herder, Cologne 1934,

chapitres II et III. Le rôle initiateur de Herder,et le vaste retentissement de ses théories,ont été également fort bien aperçus par H.ONCKEN,Deutsche geistige Einflüsse in der europäischen Nationalitätenbewegung des XIX.Jahrhunderts (DEUTSCHE VIERTELJAHRSCHRIFT F.LITERATURWISSENSCHAFT UND GEISTESGESCHICHTE, t.VII,1929),et par H.KOHN,The idea of nationalism,New-York 1945, p.428-451.

(31)"Hat wohl ein Volk...etwas Lieberes als die Sprache seiner Väter? In ihr wohnet sein ganzer Gedankenreichtum an Tradition, Geschichte,Religion und Grundsätzen des Lebens,alle sein Herz und Seele" (Briefe zu Beförderung der Humanität,1793; dans HERDER,Sämmtliche Werke,éd. B.SUPHAN,t.XVII,Berlin 1881,p.58). Cfr. aussi,dans le même sens,t.XVIII,Berlin 1883,p.337.

(32)"...dass sich der Genius eines Volkes nirgend besser als in der Physiognomie seiner Rede offenbaret" (Ideen zur Philosophie der Geschichte der Menschheit,1784; dans les Sämmtliche Werke,t.XIII,Berlin 1887,p.364). - Il serait évidemment exagéré de considérer ces affirmations de Herder comme de complètes nouveautés. Bien avant lui,déjà,on mettait volontiers en rapport certains traits particuliers d'une langue avec le caractère du peuple qui la parlait. De Jean Bodin à Rivarol,toute une série d'auteurs peuvent être appelés sur ce point en témoignage. "C'est une caractéristique des peuples septentrionaux", explique Bodin,"que de prononcer les mots en heurtant durement les consonnes sans faire attention aux voyelles,et avec de fréquentes aspirations profondes,à cause de l'extrême violence de leurs esprits et de leur chaleur impétueuse...Les Méridionaux,dont la chaleur est tempérée et les esprits débiles,ont au contraire une prononciation plus douce" (La méthode de l'histoire,trad.française de P.MESNARD,Alger 1941,p.344). Dans ses Recherches de la France,Etienne Pasquier observe: "Or advient-il ordinairement que nos langages,tant en particulier comme en général,accompagnent la disposition de nos esprits... L'Espagnol haut à la main produit un vulgaire superbe et plein de piaffe. L'Allemant esloigné du luxe parle un langage fort rude. Et lorsque les Italiens,dégénérans de l'ancienne force du Romain,firent plus profession de la délicatesse que de la vertu,aussi formèrent-ils peu à peu de ce langage maske Romain,un vulgaire tout efféminé et molasse" (E.PASQUIER, Oeuvres,t.I,Amsterdam 1723,col.755). Le P.Bouhours,dans la seconde moitié du XVIIe siècle,ne dit pas autre chose:"Le langage suit d'ordinaire la disposition des esprits; et chaque nation a toujours parlé selon son génie. Les Grecs,qui étoient gens polis et voluptueux,avoient un langage délicat et plein de douceur.Les Romains,qui n'aspiroient qu'à la gloire,et qui sembloient n'être nés que pour gouverner,avoient un langage noble et auguste, etc. etc." (P.BOUHOURS,Entretiens d'Ariste et d'Eugène,1671; rééd.par R.RADOUANT,Paris 1920,p.60). Voltaire note quelque part qu'"il se glisse toujours dans les langues des défauts qui font voir le caractère d'une nation" (VOLTAIRE, Oeuvres complètes,éd.MOLAND; Dictionnaire philosophique,t.III, Paris 1879,p.569). L'article Langue de l'Encyclopédie consacre au problème qui nous occupe d'assez longs développements: "Le génie de la langue est déterminé en beaucoup de choses par le caractère de la nation.L'usage habituel des articulations rudes désigne un peuple sauvage,et non policé. Les articulations

liquides sont,dans la nation qui les emploie fréquemment,une marque de noblesse et de délicatesse,tant dans les organes que dans le goût. On peut avec beaucoup de vraisemblance attribuer au caractère mou de la nation chinoise,assez connu d'ailleurs, de (sic) ce qu'elle ne fait aucun usage de l'articulation rude r, etc. etc." (Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences,des arts et des métiers,t.IX,Neufchatel 1765,p.262). Pour Rivarol,"on voit le caractère des peuples et le génie de leur langue marcher d'un pas égal,et l'un est toujours garant de l'autre" (De l'universalité de la langue française,§ 24; éd. TH.SURAN,Paris 1930,p.199-200; voir aussi les § 28 et 35; aucune influence de Herder ne doit être soupçonnée ici,car Rivarol ne connaissait pas l'allemand - cfr.note de M.HERVIER dans son édition de l'Universalité,Paris 1929,p.46 n.3 - et Herder,en 1784,n'était pas encore traduit). - Aucun de ces textes cependant,ne rend le même son que ceux de Herder. La grande innovation du romantisme allemand,c'est la proclamation d'un principe nouveau régissant toute la philosophie du langage:le principe suivant lequel la langue est l'expression parfaite du génie d'un peuple. "La langue est le miroir d'une nation",dira Schiller (cité dans G.GROMAIRE,La littérature patriotique en Allemagne,1800-1815, Paris 1911,p.23); voilà ce qui n'avait pas été dit auparavant.

(33)Les meilleurs linguistes contemporains,un Vendryes ou un Saussure,la condamnent comme chimérique (J.VENDRYES,Le langage. Introduction linguistique à l'histoire,Paris 1923,p.280; F.DE SAUSSURE,Cours de linguistique générale,2e éd.,Paris 1922, p.311). Au XIXe siècle cependant,cette théorie recueillit l'adhésion de savants de tout premier ordre. Guillaume de Humboldt,qui fut un des grands philologues du siècle,écrivait dans son traité Ueber die Verschiedenheit des menschlichen Sprachbaues (1836): "Die Geisteseigenthümlichkeit und die Sprachgestaltung eines Volkes stehen in solcher Innigkeit der Verschmelzung in einander,dass,wenn die eine gegeben wäre,die andere müsste vollständig aus ihr abgeleitet werden können" (édition annotée par A.F.POTT,2e éd.,Berlin 1880,t.II, p.51-52), et encore: "Die Sprache ist die aüsserliche Erscheinung des Geistes der Völker; ihre Sprache ist ihr Geist und ihr Geist ihre Sprache; man kann sich beide nie identisch genug denken" (Ibid.,t.II,p.52).

(34)"Was dieselbe Sprache redet,das ist schon vor aller menschlichen Kunst vorher durch die blosse Natur mit einer Menge von unsichtbaren Banden aneinander geknüpft; es versteht sich untereinander,und ist fähig,sich immerfort klarer zu verständigen,es gehört zusammen,und ist natürlich Eins und ein unzertrennliches Ganzes" (FICHTE,Werke.Auswahl in sechs Bänden, éd. F.MEDICUS,t.V,Leipzig 1910,p.571).

(35)Cfr.SAVIGNY,Vom Beruf unsrer Zeit für Gesetzgebung und Rechtswissenschaft, 2ééd.,Fribourg-en-Br.,1892,p.5 et 7 ;voir aussi l'exposé correct de E.LABOULAYE,Essai sur la vie et les doctrines de Frédéric Charles de Savigny, Paris 1842,p.43-44. Sur cette théorie du Volksgeist et ses origines,cf. H.U.KANTOROWICZ,Volksgeist und historische Rechtsschule (HISTORISCHE ZEITSCHRIFT,t.108,1912). - Il est à peine besoin de souli-

gner que le "peuple",dans la doctrine de Savigny,est toujours le peuple linguistique; la comparaison qu'il établit entre le droit et la langue,tous deux émanations du Volksgeist,le prouve à suffisance.

(36)"...Dass allenthalben,wo eine besondere Sprache angetroffen wird,auch eine besondere Nation vorhanden ist,die das Recht hat, selbständig ihre Angelegenheiten zu besorgen und sich selber zu regieren" (FICHTE,éd.citée,t.V,p.564). - Ces paroles de Fichte pourraient donner à croire que,dans sa conception,la langue est le fondement de la nationalité. En réalité,il n'en est rien: pour Fichte,la nation est le produit d'une force métaphysique qui régit son développement. Cette force,cette loi - "une loi particulière du développement du divin animant un peuple" l'appelle-t-il - communique au groupement national une individualité spirituelle,dont une des manifestations les plus caractéristiques consiste dans sa langue propre (cfr.sur tout ceci K.LARENZ,Die Rechts- und Staatsphilosophie des deutschen Idealismus,dans le Handbuch der Philosophie,publ.sous la dir. de A.BAEUMLER et M.SCHROETER, t.IV,Staat und Geschichte, Munich-Berlin 1934,section D,p.126). Conception purement métaphysique que celle-là - d'une métaphysique haute et ardue - et qui n'a guère touché l'opinion. Seules quelques idées qui en avaient été détachées - et avant tout l'idée de l'unité spirituelle du groupe linguistique - ont exercé une réelle influence.

(37)Sur les théories de Arndt et de ses contemporains,voir les bonnes analyses de G.GROMAIRE,La littérature patriotique en Allemagne,1800-1815, Paris 1911.

(38)C'est la pensée qu'un publiciste de l'époque traduit en termes plus prosaïques,en écrivant: "Partout où des familles allemandes vivent les unes près des autres,depuis l'Alsace jusqu'à la Livonie,depuis les Grisons jusqu'au Schlesvig,la langue,les moeurs,le génie du peuple demandent qu'il y ait une forme politique commune,étendant son protectorat (Voici déjà la note impérialiste!) sur la Belgique et la Hollande à l'ouest, sur le Jutland au nord" (cité dans L.LEVY-BRUHL,L'Allemagne depuis Leibniz.Essai sur le développement de la conscience nationale en Allemagne (1700-1848), 2e éd.,Paris 1907,p.361).

(39)Lettre adressée de Paris par le diplomate hollandais Van Spaen à son ministre des Affaires Etrangères,Van Nagell, 20 avril 1814 (dans H.T.COLENBRANDER,Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland, t.VII,1813-1815,La Haye 1914,p.538). Pour situer ce texte dans la trame des négociations diplomatiques du temps,cf. E.M.KLINGENBURG,Die Entstehung der deutsch-niederländischen Grenze im Zusammenhang mit der Neuordnung des niederländisch-niederrheinischen Raumes,1813-1815, Leipzig 1940,p.67.

(40)Sur le principe des nationalités,ses origines,sa nature et ses applications,il n'existe aucun travail d'ensemble satisfaisant. L'opuscule de M.HAUSER (Le principe des nationalités. Ses origines historiques,Paris 1916) offre une étude remarquable,mais fort sommaire,de la question. Les travaux plus développés de R.JOHANNET (Le principe des nationalités,Paris 1918) et de R.REDSLOB (même titre,Paris 1930) contiennent plus d'ivraie

que de bon grain. L'ouvrage de V.BLAGOYEVITCH (Le principe des nationalités et son application dans les traités de paix de Versailles et de Saint-Germain,Paris I922) révèle des préoccupations de juriste plutôt que d'historien. Quelques pages déjà anciennes d'Emile de Laveleye demeurent saisissantes: Le gouvernement dans la démocratie,t.I,Paris I89I,p.52-62. - Il n'y a pas lieu de citer ici les très nombreux écrits - articles de journaux ou de revues,brochures,livres,etc. - qui discutent de la valeur du principe des nationalités,ou des conditions requises pour qu'il puisse être appliqué. Ce sont là pour la plupart des écrits de circonstance,visant des cas concrets,et où la polémique occupe souvent la première place. Ils constituent à proprement parler les matériaux dont aura demain à se servir l'historien du principe des nationalités. Dans certains de ces travaux cependant,la partie rétrospective - historique donc - n'est pas dénuée d'intérêt. Je mentionnerai notamment à cet égard les articles de E.GOBLOT,Le principe des nationalités (REVUE PHILOSOPHIQUE,t.8I,I9I6);de E.GIRAUD,Le droit des nationalités.Sa valeur.Son application (REVUE GENERALE DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC,t.3I,I924);de Y.DE LA BRIERE,Un problème de philosophie du droit: le pr.des nat. (REVUE DE PHILOSOPHIE, t.32,I925); et de P.HARMIGNIE,Note sur le principe des nat. (REVUE NEO-SCOLASTIQUE DE PHILOSOPHIE,I926).

(4I)H.HAUSER,J.MAURAIN et P.BENAERTS,Du libéralisme à l'impérialisme (I860-I878),Paris I939 (=Histoire générale Peuples et Civilisations,t.XVII),p.I25.

(42)La remarque a été faite très tôt par des observateurs attentifs; cf.notamment A.COCHUT,Des nationalités (REVUE DES DEUX MONDES,t.64,I866).

(43)Discours du I5 mars I867,d'après le compte-rendu du Moniteur Universel du I6 mars. Emile Ollivier,dans ce discours, combat avec éloquence l'interprétation du principe des nationalités opposée à la sienne. Ses paroles valent d'être rappelées,car elles illuminent le problème: "Sur ce mot,il est nécessaire de bien s'entendre,car le principe des nationalités, qu'on a le tort d'invoquer souvent,soit pour l'admettre,soit pour le repousser,sans l'avoir préalablement défini,le principe des nationalités,suivant la manière dont on le comprend,est une idée rétrograde,inadmissible,dont aucun gouvernement ne peut,sans se déshonorer,faire la base de sa politique; ou bien, au contraire,le principe des nationalités est un principe sensé, légitime,nécessaire,et qu'aucun gouvernement ne peut,sans s'affaiblir,répudier dans sa politique extérieure...Si l'on entend par là (=par le principe des nationalités) un droit de race supérieur à toute justice et à tout consentement des populations,combattons-le et rejetons-le. Si l'on entend au contraire un droit des populations supérieur aux fatalités de race et aux combinaisons artificielles,il faut saluer dans le principe des nationalités le principe auquel le monde et l'avenir appartiennent...". Les mêmes idées se retrouvent dans le grand ouvrage d'Emile Ollivier,L'Empire libéral, t.I,Du principe des nationalités,Paris s.d.(I894),spécialement aux pages I64 à I69.

(44)C'est la conception dont Thiers se fait l'écho lorsqu'il

s'écrie en I867: "Que signifie cette théorie des nationalités? Si elle signifie quelque chose de sérieux,c'est tout simplement qu'il faut que tous les Etats,ou dum moins la plupart des Etats, soient composés d'une seule race,c'est-à-dire de peuples de même origine et parlant la même langue" (Discours prononcé le I4 mars I867 au Corps Législatif; dans A.THIERS,Discours parlementaires, publ.p.M.CALMON,t.XI,Paris I88I,p.37).Emile de Laveleye,quelques années plus tard,définit de même le principe des nationalités comme étant celui qui tend à "réunir en un même Etat les différentes populations de même langue et de même origine,et refaire la carte de l'Europe d'après les affinités ethnographiques" (E.DE LAVELEYE,Des causes actuelles du guerre en Europe et de l'arbitrage,Bruxelles I873,p.22). Littré lui-même ne connaît le principe des nationalités que dans cette acception: "Le principe des nationalités,principe d(après lequel des portions d'une race d'hommes tendent à se constituer en un seul corps politique" (Dictionnaire de la langue française, sub v° "Nationalité"); il est évident que la "race" est ici le groupe humain parlant la même langue; c'est ainsi que l'entendait Thiers dans le passage que nous venons de citer; Emile de Laveleye emploie parfois l'expression "principe des races" comme synonyme de "principe des nationalités" - voir par exemple Des causes actuelles de guerre,p.29). Après cette définition du plus illustre lexicographe français,il n'y a pas lieu de s'étonner que,lors des grandes controverses de I870-I87I au sujet de l'Alsace-Lorraine,certains Français aient admis que,en l'occurrence,le principe des nationalités était du côté allemand. Ce fut le cas par exemple de l'historien A.MICHIELS,dans sa brochure Les droits de la France sur l'Alsace et la Lorraine (Bruxelles I87I).On voit très bien,à le lire,que le principe des nationalités constitue à ses yeux le point fort de l'argumentation allemande dans la question de l'Alsace. Aussi essaie-t-il de le déforcer: "Le principe des nationalités",déclare-t-il,"n'est pas un principe absolu" (p.79). - Les quelques textes que nous venons de citer prouvent que la définition allemande du principe des nationalités était reçue,dès avant I870,par bon nombre de Français. Fustel de Coulanges se laissait donc entraîner par [illegible] la passion hors des voies de la vérité lorsqu'il lançait à Mommsen en I870: "Vous invoquez le principe de nationalité,mais vous le comprenez autrement que toute l'Europe" (L'Alsace est-elle allemande ou française?, dans le recueil Questions contemporaines,2e éd.,Paris I9I7, p.92).

(44bis) J'emprunte cette formule à l'énoncé du principe des nationalités fourni au siècle dernier par le célèbre juriste suisse Blüntschli (Théorie générale de l'Etat,trad.française de A.de Riedmatten,Paris I877,p.83).

(45)Les écrits de circonstance suscités par la question d'Alsace-Lorraine font admirablement ressortir l'idée de nationalité naturelle qui était à la base des revendications allemandes. L'historien Sybel,parlant des Alsaciens-Lorrains de langue allemande,reconnaît qu'ils "sont devenus bons Français"."Nous savons,ajoute-t-il,qu'aujourd'hui la plupart d'entre eux répugnent à se rejoindre à leur ancienne patrie (c'est-à-dire l'Allemagne). Mais nous fondons un ferme espoir sur

la force de la nature,qu'on peut bien faire dériver pendant un temps dans des canaux artificiels,mais qui n'en reprend pas moins son cours régulier,avec un surcroît d'abondance,quand les barrages sont enlevés" (H.DE SYBEL,Les droits de l'Allemagne sur l'Alsace et la Lorraine,trad.française,Bruxelles 1871,p.139). Treitschke,dans sa brochure Was fordern wir von Frankreich?, admet qu'il sera difficile pour l'Allemagne de regagner le coeur des Alsaciens,annexés contre leur gré,"mais le résultat final ne laisse aucun doute,car à nos côtés lutte ce qui est plus fort que les ruses mensongères de l'étranger - la nature elle-même,la voix du sang" - "doch der letzte Erfolg ist zweifellos,denn für uns streitet,was stärker ist als fremde Lügenkünste - die Natur selber,die Stimme des Blutes" (dans H.VON TREITSCHKE,Zehn Jahre deutscher Kämpfe.Auswahl,Berlin 1913,p.74).

(46)FUSTEL DE COULANGES,loc.cit.

(47)Variations parfois déconcertantes. En 1916,un publiciste français,M.Chéradame,signalait que "des sacrifices doivent parfois être faits à l'intérêt général aux dépens du principe des nationalités.Ainsi par exemple,la France ne peut pas songer à récupérer ceux qui parlent français en Belgique ou en Suisse". Un an plus tard,le même M.Chéradame écrivait:"Le principe des nationalités n'est pas fondé sur la race et la langue,comme on le croit trop généralement,mais avant tout sur la volonté de vivre en commun" (cas cité par R.JOHANNET,Le principe des nationalités,Paris 1918,Préface,p.XXXIII n.2).

(48)H.HAUSER,Le principe des nationalités,Paris 1916,p.25; voir aussi l'exposé du même dans H.HAUSER,J.MAURAIN et P.BENAERTS, op.cit.,p.126.

(49)On lit fréquemment sous la plume d'auteurs français que l'éveil des nationalités linguistiques,en Europe au XIXe siècle, fut une conséquence directe de la Révolution française et de la propagation de ses doctrines. Cette vue n'est exacte que dans la mesure où les mouvements nationaux du XIXe siècle furent aussi des mouvements libéraux et démocratiques,dans la mesure,par conséquent,où ils se réclamèrent du grand dogme de 1789: la souveraineté du peuple. Mais en tant que mouvements suscités par l'idéal de la nationalité linguistique,ils s'expliquent historiquement par un courant de pensée qui est né non point en France,mais en Allemagne. - L'erreur des historiens français s'explique facilement. Ils ont à l'esprit les grands manifestes de l'époque révolutionnaire,dans lesquels la "nation" figure toujours à la place d'honneur (cfr. sur cette popularité du terme "nation" pendant la Révolution,F.BRUNOT,Histoire de la langue française,t.IX,La Révolution et l'Empire,2e partie, Paris 1937,p.636-639); ils savent que,au tournant du XVIIIe et du XIXe siècles,l'Europe s'est mise à l'école de la France pour apprendre d'elle la théorie des "droits de la nation"; ils en déduisent que la France est la mère des "nationalités" du continent. En réalité,qu'est-ce que la "nation" chère à la France révolutionnaire? C'est,en face du prince,le peuple organisé des citoyens,dont on affirme et revendique les droits. C'est la nation au sens où l'entend notre Constitution de 1831 lorsqu'elle déclare: "Tous les pouvoirs émanent de la nation".

Ce n'est nullement la "nation" synonyme de "peuple d'une même langue" dont la plupart des mouvements nationaux du XIXe siècle ont embrassé la cause. Cette "nation" de langue porte une marque de fabrique allemande,et non française.

(50)Discours prononcé en I846; dans J.GRIMM,Kleinere Schriften, t.VII,Berlin I884,p.557.

(5I)Lettre de Talleyrand du I7 octobre I8I4; dans G.PALLAIN, Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le Congrès de Vienne,Paris I88I,p.55-56.

(52)Lettre du 4 mars I850; citée dans A.D.XENOPOL,Histoire des Roumains de la Dacie trajane,t.II,Paris I896,p.547, et dans R.W.SETON-WATSON,Histoire des Roumains,Paris I937,p.266.

(53) L'ouvrage général le plus commode sur ce sujet demeure celui de TH.SIMAR,Etude critique sur la formation de la doctrine des races au XVIIIe siècle et son expansion au XIXe siècle, Bruxelles I922. Au surplus,bibliographie formidable,que je n'ai pas à citer ici.

(54)Aucun travail spécial n'a été consacré,à ma connaissance, à cette question pourtant capitale. D'une manière générale, d'ailleurs,l'étude de la pensée racique a été fort négligée; toute l'attention des historiens a été accaparée par le développement - à grand fracas - de la doctrine des races.

(55)En I8I0 déjà,je relève cette phrase chez Mme de Staël (De l'Allemagne, "Observations générales" en tête de l'ouvrage): "On peut rapporter l'origine des principales nations de l'Europe à trois grandes races différentes: la race latine,la race germanique et la race esclavonne". C'était là une manière nouvelle de s'exprimer; F.List observait en I846: "Il n'y a pas encore longtemps qu'on parle en politique d'une race germanique,d'une race latine et d'une race slave" (Valeur et conditions d'une alliance entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne,I846; cité dans Les origines du pangermanisme,I800-I888, textes trad.de l'allemand par CH.ANDLER,Paris I9I5,p.I22).

(56)La même observation peut s'appliquer sans doute au terme polonais narôd,et au tchèque národ,qui,outre leur sens usuel de "peuple,nation",signifient aussi tous deux "l'extraction,la maison,la famille". Ici encore,vocabulaire qui aiguille l'esprit vers l'idée d'une "extraction" particulière au "peuple".

(57)Je pourrais accabler ici le lecteur de citations; mais elles ne démontreraient que l'évidence. "Race celtique,race germanique,mots qui reviennent incessamment sous sa plume",observait Camille Jullian à propos de Mommsen; "il a trop parlé de races" - mais le censeur équitable ajoutait aussitôt: "comme du reste tous ses contemporains" (C.JULLIAN,Mommsen,REVUE HISTORIQUE, t.84,I904,p.II5).

(58)Les tenants de la science anthropologique eurent aussi une lourde part de responsabilité dans la persistance de cette équivoque. Longtemps en effet,ils s'obstinèrent à mêler linguistique et anthropologie,et à introduire dans leur discipline des classifications basées sur l'état linguistique des populations. Un anthropologiste pouvait écrire en I845: "L'étude comparative des idiomes parlés sur le globe était,il y a peu de temps

encore,la base principale,sinon exclusive,des classifications ethnographiques. C'était d'après l'analogie ou la disparité des langues,c'était sur la connaissance philologique ou historique de leurs dérivations,que les savants avaient partagé en groupes homogènes ou en nations la totalité du genre humain; c'étaient là les seuls fils conducteurs dont on crût pouvoir s'aider dans la recherche des origines des peuples,de leur consanguinité, de leurs filiations antiques,de leurs migrations primordiales, de leur diffusion sur la surface des continents" (M.VIVIEN, Recherches sur l'histoire de l'anthropologie,dans les MEMOIRES DE LA SOCIETE ETHNOLOGIQUE,t.II,Ire partie,Paris I845,p.58-59; cfr.également P.TOPINARD,Eléments d'anthropologie générale, Paris I885,p.I2I-I22). Au moment où M.Vivien écrivait,la réaction contre ces méthodes s'amorçait dans le monde scientifique (c'est ce qui permet à l'auteur d'employer le temps passé). Elle allait aboutir à une séparation nette de la linguistique et de l'anthropologie. Mais le triomphe des idées saines prit beaucoup de temps. Les vulgarisateurs surtout furent très longs à se rendre; en I885 encore,le bon Louis Figuier,dans son ouvrage Les races humaines (5e éd.,Paris I885),distinguait la race blanche,la race jaune,la race brune,la race rouge et la race noire; au sein du rameau européen de la race blanche,il dénombrait la famille teutonne,la famille latine,la famille slave,la famille magyare et finnoise,et la famille grecque; la famille teutonne comprenait pour lui les Scandinaves,les Germains et les Anglais;la famille latine,les Français,les Espagnols,les Portugais,les Italiens et les Moldo-Valaques,etc.,etc. Confusion encore complète,on le voit,des notions linguistiques et anthropologiques.

(59)Parlant de la croyance à la "communauté de race",M.J.Oakesmith a ces mots fort justes: "The effects of a belief are not dependent upon its validity; and no one can deny that this belief, like others equally false,has been productive,and is still productive to-day,of the most far-reaching results..."Community of race" obtains its force,not from any objective value as a scientific factor,but from the fact that it is a belief imbibed from so many sentimental sources in history,literature and tradition" (J.OAKESMITH,Race and nationality.An inquiry into the origin and growth of patriotism,Londres I9I9,p.50-5I; cfr. aussi B.JOSEPH,Nationality.Its nature and problems,Londres I929, p.48).

(60)En Flandre par exemple - et je ne cite ici qu'un cas parmi d'autres - le nombre de flamingants a été considérable,dont la conviction de l'unité profonde du peuple flamand ne s'accompagnait d'aucune pensée racique.

(6I)Traduction allemande de cette proclamation dans Schulthess' Europäischer Geschichtskalender,Année I9I4,2e partie,Munich I9I7, p.838.
Dans l'étude de la pensée racique,il convient de se garder d'une chausse-trappe redoutable. Beaucoup d'écrivains politiques, d'historiens,d'orateurs,ont employé le mot race pour désigner des groupes linguistiques,tout en répudiant énergiquement toute pensée racique proprement dite. Le cas de Renan est typique. Dans son discours Qu'est-ce qu'une nation?, il examine l'importance du facteur racique dans la constitution des nations. Pour

débuter,il se plie à l'usage commun,et parle des Celtes,des Germains et des Slaves en leur donnant le nom de "races". Puis il s'arrête,et fait observer que ces races de la linguistique ne sont pas des familles humaines au sens anthropolégique; et il précise: "L'importance politique qu'on attache aux langues vient de ce qu'on les regarde comme des signes de race.Rien de plus faux...Les langues sont des formations historiques,qui indiquent peu de choses sur le sang de ceux qui les parlent" (Discours et Conférences,Paris I887,p.290 et sv.). Chez nous, un Pirenne n'a pas dénoncé avec moins d'énergie que Renan l'inanité de la pensée racique (cfr.surtout son discours rectoral de I9I9,La nation belge et l'Allemagne,dans Université de Gand.Année académique I9I9-I920.Ouverture solennelle des cours, Gand I920); lui aussi,cependant,parlait couramment de "race germanique" et de "race latine".

C H A P I T R E III :

La genèse de la nation belge - Les thèses historiques.

Notre bref coup d'oeil sur l'origine des nations européennes va nous permettre de mieux situer le problème de la genèse de la nation belge.

La nationalité belge s'est affirmée bien avant la fondation du royaume de Belgique. Pour qui a lu les textes,le fait est au-dessus de toute discussion. Sous l'Ancien Régime déjà,les habitants des différentes principautés des Pays-Bas,réunis au sein d'un même Etat (I),nourrissaient un véritable sentiment national: Brabançons,Flamands,Hennuyers,tout en conservant un vif particularisme provincial,avaient acquis cette conscience de la "généralité" dont,au XVIe siècle,Guillaume le Taciturne avait tant prêché la nécessité.

Les événements de la Révolution brabançonne possèdent,à cet égard,une valeur suffisamment démonstrative. Les textes de l'époque parlent d'ailleurs un langage qui ne trompe pas; dans l'immense littérature pamphlétaire suscitée par la Révolution (2),le sentiment national se manifeste sans équivoque possible; la "nation belgique",le "peuple belgique" (3) y apparaissent comme des réalités d'une valeur indiscutable.

Les Belges se considèrent comme une nation particulière,ayant son caractère propre (4). Nation très ancienne d'ailleurs: "la nation belge",affirme en 1797 une "protestation du Lion Belge à la République française","est une nation distincte qui a existé depuis plusieurs siècles et a été indépendante de toute autre nation,ce qui est constaté par les contrats et négociations politiques que de tous temps elle a contractés avec d'autres nations" (5).

Pas de chauvinisme - on peut même dire: guère de fierté nationale - chez ces Belges du XVIIIe siècle. Leur patriotisme n'en demeure pas moins simple et droit.

"Quelque glorieux qu'il soit d'être Français,quelque grand, quelqu'imposant que soit ce nom,croyez-vous que l'amour de notre patrie puisse nous laisser oublier que nous sommes Belges? Notre attachement à notre pays ne nous permet pas de le renier. Non,l'ambition de prendre un nom plus renommé dans les fastes de l'histoire ne peut pas nous autoriser à laisser éteindre celui de notre pays; l'ambition doit céder à l'amour de la patrie" (6).

Voilà le vigoureux langage d'un Belge protestant en I795 contre le projet d'annexion de son pays à la France.

L'Europe,de son côté,reconnaissait à la fin du XVIIIe siècle l'existence de la nation belge; elle reconnaissait dans les Belges un peuple particulier,doté d'une personnalité morale propre (7). Dumouriez,pénétrant en Belgique en I792 à la tête des armées françaises,adressait ses proclamations à la "brave nation belge" (8).

+++

Une nation antérieure à la fin de l'Ancien Régime: ainsi se présente à nous la Belgique. La théorie générale que nous avons énoncée dans le chapitre précédent donnerait donc à penser que cette nation a été l'oeuvre d'un Etat.

Or Pirenne,et après lui la majorité de ses disciples,ont nié que l'Etat ait constitué chez nous la seule,ni même la principale base du développement de la nation (9). Il y a, aux yeux (de ces historiens), une préhistoire de la nation belge qui se déroule avant même l'unification de nos principautés par la maison de Bourgogne. L'apparition dans les Pays-Bas,au XVe et au XVIe siècles, d'une conscience commune,provient autant,pensent-ils,d'une lente gestation nationale en cours depuis le milieu du moyen âge que de l'unification territoriale encore toute récente. "La Belgique",écrit M.Vander Linden,disciple autorisé de Pirenne, "n'a acquis une consistance politique qu'au XVe siècle,mais sa nationalité s'est élaborée dans le cours du moyen âge" (I0).

Avant d'examiner le bien-fondé de cette thèse,cherchons à en définir les contours avec plus de précision,en nous référant au texte même des historiens qui l'ont exposée.

Pirenne en est incontestablement le père. On pourrait sans doute lui découvrir des précurseurs,relever chez certains publicistes ou historiens du XIXe siècle quelques idées plus

ou moins semblables aux siennes (II),mais Pirenne est le premier qui ait soumis le problème des origines de notre nationalité à une investigation de caractère scientifique,et formulé à ce sujet des conclusions d'ensemble.

Le premier écrit où Pirenne ait consigné ces conclusions est une brochure assez courte (24 pages),La Nation Belge,qui reproduit le texte d'un discours académique prononcé par l'auteur en I899 (I2). Dès le début de cet opuscule,il révèle toute sa pensée en une page saisissante et qu'il faut,en raison de son importance,reproduire en entier:

"La création des Pays-Bas bourguignons a été favorisée,disons-le tout de suite,par les conditions générales de la politique européenne à la fin du moyen âge. Sans l'affaiblissement de la France par la guerre de Cent Ans,sans l'impuissance de l'Allemagne sous le sceptre de la maison de Luxembourg,l'oeuvre accomplie par Philippe le Bon eût sans doute été impossible. Et pourtant il n'en reste pas moins vrai que,depuis des siècles, les différentes provinces féodales de la rive droite et de la rive gauche de l'Escaut tendaient inconsciemment à l'unité. La maison de Bourgogne n'a fait que recueillir les résultats d'un travail commencé bien avant elle. Ce qu'elle a accompli n'est pas l'oeuvre du hasard. Si elle a réuni nos divers territoires en un Etat commun,c'est parce que ceux-ci possédaient d'ancienne date une civilisation commune. Ils formaient,en dépit du bilinguisme et du morcellement politique,une seule région de culture intellectuelle,comme de solidarité économique. Comme Etat,les Pays-Bas remontent aux ducs de Bourgogne,mais avant les ducs il y avait déjà un peuple des Pays-Bas. Au rebours de ce qui est arrivé dans tant d'autres pays,où la monarchie a fait la société,où l'unité de gouvernement a produit l'unité nationale,on peut dire que,chez nous,l'unité nationale a précédé l'unité de gouvernement. Par exception à la règle générale,notre civilisation,au lieu de s'élaborer dans un cadre politique préexistant,s'est dégagée tout d'abord,avant de recevoir ensuite la consécration politique. Ailleurs,l'Etat a été souvent la cause d'une vie nationale propre; chez nous, il semble en avoir été le résultat." (I3)

On apercevra immédiatement que lorsqu'il parle de "vie nationale" et d'"unité nationale" - impliquant par là l'existence,dès le moyen âge,d'une "nation" belge -,Pirenne n'entend pas le terme "nation" au sens où nous l'avons conçu. La conception de la nation qu'il fait sienne est celle que nous avons classée (chapitre I) en tant que second type des diverses acceptions du mot: un groupe humain tirant son unité de certains caractères objectifs qui le différencient de ses voisins.

Pirenne découvre cette unité dans la civilisation commune des principautés des Pays-Bas au moyen âge (I4). Et il consacre la

plus grande partie de son discours à étudier les traits principaux de notre civilisation médiévale - l'absence sur notre sol de luttes de race entre Flamands et Wallons,la fusion harmonieuse des influences civilisatrices française et germanique,la puissance des villes,les luttes sociales au sein des grandes cités.

Ajoutez à cette unité de civilisation la solidarité économique qui lie à partir du XIIIe siècle les divers territoires des Pays-Bas,et les pousse à conclure entre eux "des traités d'intercourse,des alliances commerciales,des conventions monétaires" (p.2I).Ces deux facteurs conjoints devaient fatalement amener l'unification de nos régions: "A la fin du moyen âge le temps était venu où les divers territoires des Pays-Bas devaient nécessairement s'unir en un même corps d'Etat" (p.2I).En réalisant leur oeuvre unificatrice,les ducs de Bourgogne ne firent donc que mettre le sceau à une longue évolution:"l'oeuvre des ducs de Bourgogne est la conséquence naturelle de toute notre histoire au moyen âge" (p.22).

Dans les deux premiers tomes de l'Histoire de Belgique,parus respectivement en I900 et I903,nous retrouvons la plupart des vues essentielles de La Nation Belge (I5).Pirenne y affirme l'existence,au moyen âge,d'une civilisation commune aux Pays-Bas,d'une civilisation "nationale" (I6) qu'il s'attache longuement à décrire. Il soutient que nos principautés médiévales "tendaient insensiblement à se rapprocher les unes des autres et à former,entre les deux grandes puissances qui se les partageaient à l'origine,(un) Etat intermédiaire" (I7); il considère donc l'oeuvre de Philippe le Hardi et de ses descendants comme "l'aboutissement naturel d'une évolution séculaire": "les ducs ont continué de pousser les Pays-Bas vers le but où ils tendaient depuis des siècles"; l'unification des Pays-Bas était fatale: "il devait venir un moment où la Flandre et la Lotharingie se joindraient l'une à l'autre dans cette région mitoyenne qu'elles occupent entre les peuples romans et les peuples germaniques" (I8).

Les travaux de synthèse que Pirenne signe durant les dix dernières années de sa vie font apparaître,semble-t-il,une certaine évolution dans sa pensée. Ni dans les pages consacrées à

La formation de l'Etat bourguignon qu'il donne en 1931 à la collection Peuples et Civilisations (19), ni dans l'aperçu général sur l'histoire de Belgique qu'il prépare la même année pour une encyclopédie belge (20),ni dans le chapitre sur les Pays-Bas médiévaux qu'il accorde peu après à la Cambridge Medieval History (21),Pirenne ne parle plus d'une tendance vers l'unité politique qu'auraient manifestée dès le moyen âge les principautés des Pays-Bas. Il se borne à faire observer que le rassemblement territorial effectué par les ducs de Bourgogne "avait été préparé de longue date par la communauté des intérêts,la similitude des institutions,la participation aux mêmes destinées qui,en dépit de la différence de leurs langages,rapprochaient les unes des autres les diverses principautés des bassins de l'Escaut et de la Meuse" (22). Il insiste surtout - comme il l'avait d'ailleurs déjà fait dans son Histoire de Belgique (23) - sur le fait que Philippe le Bon n'aurait pu réussir dans ses desseins si les populations intéressées avaient voulu s'y opposer. Mais la politique des ducs de Bourgogne fut au contraire aidée par le sentiment public,ce qui prouve que ce dernier était favorable à l'unification des Pays-Bas (24).

Ce qui frappe cependant tout particulièrement,dans ces trois exposés,c'est que Pirenne n'y défend plus l'idée du caractère fatal de la réunion sous un même sceptre des terres néerlandaises; il n'emploie plus le verbe "devoir",ni l'adverbe "nécessairement". Pouvons-nous voir là un indice: sa conception historique,sur ce point,avait-elle évolué vers moins de déterminisme? Sans doute.(24 bis)

Mais cette relative transformation de sa pensée(25) n'empêche pas que Pirenne soit resté fidèle,jusqu'à son dernier jour,à sa thèse essentielle: l'oeuvre des ducs de Bourgogne n'est le produit ni du hasard,ni des circonstances politiques; elle constitue l'aboutissement d'une évolution séculaire (26).

\+\+\+

A cette manière de voir,la majorité des historiens belges se sont ralliés. S'ils n'ont pas toujours accepté les formules mêmes de Pirenne,ni adopté son déterminisme historique,du moins

ont-ils en général entériné ses conclusions essentielles.

Une foule d'oeuvres - qu'il serait vain de prétendre énumérer ici - témoignent de cette adhésion. Très vite aussi,les manuels d'enseignement se sont adaptés. Je renverrai par exemple le lecteur au remarquable Manuel d'histoire de Belgique,de M.H.Vander Linden,où la conception de Pirenne est non seulement exposée dès la page liminaire (27),mais encore étoffée d'arguments nouveaux. M.Vander Linden s'attache en effet à énumérer les nombreux traités "de commerce et d'alliance" conclus au XIVe siècle entre les Etats des Pays-Bas: en I328 entre le Brabant,le Hainaut et la Hollande, en I337 (28) puis en I339 entre le Brabant et la Flandre,auxquels se joint ensuite le Hainaut, en I347 entre le pays de Liége et le Brabant (29). Il considère ces conventions comme les manifestations d'un rapprochement - de caractère surtout économique - entre nos principautés.Ce rapprochement préparait l'unification politique du siècle suivant (30).

Dans ces dernières années cependant,les conceptions de Pirenne ont été concurrencées par celles d'une école historique nouvelle,qui a fait beaucoup parler d'elle; il s'agit,on le devine, de l'école dite "grande-néerlandaise"(3I). Les partisans de l'"historiographie grande-néerlandaise" ne s'inscrivent nullement en faux contre les conclusions du savant belge, mais ils lui reprochent d'être trop étriquées. "Unité de civilisation", "tendances au rapprochement","unification préparée par l'évolution antérieure",tout ce vocabulaire de Pirenne,les historiens "grand-néerlandais" se l'approprient sans y faire d'objection; mais alors que Pirenne en usait pour écrire l'histoire des Pays-Bas du Sud (32),ils l'appliquent,eux,à l'ensemble des "lage landen bi der see" - Hollande et Belgique actuelles - à la fin du moyen âge.Ils reprennent en somme la conception de Pirenne,mais en l'étendant à un cadre géographique plus vaste.

Cette école a fait une recrue de choix en la personne de M.le Professeur L.Van der Essen qui,en I938,a fait connaître sa conversion à l'historiographie grande-néerlandaise. Quelques extraits d'un article (33) où M.Van der Essen expose ses vues nouvelles suffiront à montrer l'aspect élargi pris

entre les mains des "grand-néerlandais" par les vues de Pirenne.

Dès le moyen âge, expose M. Van der Essen, les Pays-Bas dans leur ensemble - Nord et Sud - se caractérisaient par leur unité de civilisation (34). Cette unité se marque notamment dans le domaine religieux: Brabançons, Hollandais et gens de l'Overyssel ont été également mêlés au grand mouvement de la devotio moderna (35). Dans le domaine artistique aussi - peinture et sculpture - les Pays-Bas du Nord et du Sud, au moyen âge, formaient bloc (36). A cette communauté de civilisation correspondait, sur le plan politique, une tendance, une poussée vers un rapprochement des principautés de tous les Pays-Bas. L. Van der Essen cite comme manifestations de cette tendance les traités de 1328, 1337, 1339, 1347, que nous avons mentionnés plus haut (37). Ces pactes montrent que, dès le XIVe siècle, "se trouve inscrite dans l'histoire la poussée à laquelle les ducs de Bourgogne donneront une expression formelle et qu'ils transposeront dans la réalité sous une forme concrète" (38). Ainsi, conclut-il, "une unité était préparée à la fin du moyen âge pour tous les Pays-Bas. Appuyés l'un sur l'autre, ils semblent attendre uniquement la maison princière qui donnerait à cette unité une forme concrète" (39).

NOTES DU CHAPITRE III:

(1)Je parle ici de la situation de fait,et non de droit (cf. ci-dessous p.190). S'il n'existe pas en droit d'Etat des Pays-Bas, en fait,comme l'écrit en 1781 un membre du Conseil Privé,le conseiller de Grysperre,ces contrées constituent "un Etat et un ensemble particulier,distinct et séparé" (dans L.P.GACHARD, Etudes et notices historiques concernant l'histoire des Pays-Bas, t.II,Bruxelles 1890,p.398). Personne ne devait s'étonner,en 1787,d'entendre un poète invoquer les "colonnes de l'Etat belgique" (LE MAYEUR,Ode au duc d'Arenberg,publiée dans G.H.GONDRY,Mémoire historique sur les grands baillis de Hainaut,MEMOIRES DE LA SOCIETE DES SCIENCES,DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT,4e série,t.X,1888,tiré-à-part,p.235), ou un chansonnier populaire accuser Joseph II de vouloir"asservir l'Etat belgique" (chanson patriotique de 1787 citée dans T.K.GORMAN,America and Belgium.A study of the influence of the United States upon the Belgian Revolution of 1789-1790,Londres 1925,p.154).

(2)Les collections de ces pamphlets les plus riches et les plus faciles d'accès se trouvent à la Bibliothèque Royale et aux Archives Générales du Royaume,à Bruxelles.

(3)J'emploie à dessein l'adjectif "belgique",et non "belge", car il était de loin le plus courant à l'époque de la Révolution brabançonne; "belge" ne triomphera que plus tard. Le fait est bien connu de nos historiens; je ne le mentionne qu'à l'usage des historiens étrangers,qui l'ignorent souvent tout-à-fait: ne voit-on pas G.Ferrero,imprimant un document autrichien de 1796 où il est question de "nos possessions belgiques",faire suivre cette expression d'un sic ironique? (G.FERRERO,Aventure.Bonaparte en Italie,Paris 1936,p.136)

(4)A l'époque de Marie-Thérèse déjà,on rencontre plus d'une allusion au "caractère de la nation",à l'"esprit de la nation" (voir un rapport de Cobenzl de 1770 cité dans G.DE BOOM,Les ministres plénipotentiaires dans les Pays-Bas autrichiens, Bruxelles 1932,p.230 n.1; un rapport de mars 1780 de la Commission royale des Etudes,cité dans M.VAN HAMME,Contribution à l'étude de la réforme de l'enseignement secondaire sous le régime autrichien,R.B.P.H.,t.XXIV,1945,p.132-133).

(5)Proclamation répandue clandestinement en Belgique à la veille des élections de germinal an V. Le texte en est reproduit dans FL.PRIMS,De Antwerpsche verkiezingen van Germinal an V (VERSLAGEN EN MEDEDEELINGEN DER KON.VLAAMSCHE ACADEMIE VOOR TAAL- EN LETTERKUNDE,1935),p.411, et dans L.VERNIERS,P.BONENFANT et F.QUICKE,Lectures historiques.Histoire de Belgique, t.II,Bruxelles 1936,p.316-317.

(6)Réflexions soumises au Comité de Salut Public par un citoyen belge,p.6. Cette brochure de 16 p. in-8°est signée "J.D.moreu, habitant de Bruxelles",et datée de "Paris,le 8 vendémiaire an 4e (=1795)".

(7)Rien ne le démontre mieux que la manière dont les Belges furent traités en 1814 par les vainqueurs de la France: leur individualité nationale,leur qualité de "peuple" fut reconnue et proclamée tant par les puissances que par les autorités mili-

taires d'occupation (fait bien mis en lumière par le Marquis DE RODES, Essai sur la nationalité du peuple belge, dans la REVUE DE BRUXELLES, septembre 1838, p.74-78 et 84-85; cf. aussi le Journal officiel du gouvernement de la Belgique, année 1814, passim). Nous ne faisions là, de toute évidence, après vingt ans d'annexion à la France, que recueillir en héritage l'opinion que l'Europe se formait de nous à la fin de l'Ancien Régime.

(8) E. CRUYPLANTS, Dumouriez dans les ci-devant Pays-Bas autrichiens, t.I, Bruxelles 1912, p.312 n.1. Bien plus, Dumouriez, dans sa politique, faisait fond sur cette nation, sur la cohésion de ce peuple, puisqu'il se déclarait partisan de la constitution d'une république belge (cf. S. TASSIER, Histoire de la Belgique sous l'occupation française en 1792 et 1793, Bruxelles 1933). La lecture d'un mémoire qu'il rédigea en 1790 (Vte CH. TERLINDEN, Mémoire concernant l'organisation de l'armée des Etats-Belgiques-Unis, adressé par le général Dumouriez au Congrès Souverain, le 22 juillet 1790, B.C.R.H., t.100, 1936) montre d'ailleurs que, dès l'époque de la Révolution brabançonne, le futur vainqueur de Valmy avait au sujet de la Belgique des idées bien formées.

(9) Voir notamment l'Histoire de Belgique, t.V, Bruxelles 1921, Avant-propos, p.XII: les Belges ne comptent pas au nombre "des peuples qui se sont docilement laissé former par l'Etat".

(10) H. VANDER LINDEN, Vue générale de l'histoire de Belgique, Paris 1918, p.10.

(11) Ainsi, dès 1873, on lit sous la plume d'un collaborateur de Patria Belgica, P.A.F. GERARD: "Le cours naturel des événements (c'est moi qui souligne), bien plus que la volonté des princes ou celle des peuples, a (eu) pour effet de réunir successivement sous un même sceptre toutes les provinces de la Belgique actuelle, plus le comté de Hollande, moins le pays de Liége" (Patria Belgica, publ. sous la dir. de E. VAN BEMMEL, t.II, Bruxelles 1873, p.241). C'est, dans une certaine mesure, du Pirenne avant la lettre. La même idée d'une sorte de nécessité présidant à l'unification des Pays-Bas se rencontre également chez G. KURTH dans son article Sur le rôle politique de la maison de Bourgogne en Belgique (REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, t.XX, 1872). "La force des choses", écrit Kurth à propos de la maison de Bourgogne, "semblait lui imposer un triple rôle: réunir toutes nos provinces sous une même autorité, les unifier et les fondre en une seule nation, lui assurer au dehors la paix et le respect de l'Europe" (p.394). Dans son Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas (Gand 1875), Paul Frédéricq reprend à Kurth cette expression caractéristique: entre les différentes principautés des Pays-Bas, écrit-il, "un fond commun de liberté politique pouvait facilement servir de base à un rapprochement, à une unification, qui étaient dans la force des choses" (p.189). Mais ces formules de Kurth et de Frédéricq, si elles annoncent Pirenne, voisinent, il importe de le souligner, avec des affirmations dont Pirenne prendra presque le contre-pied. Du IXe au XIVe siècle, déclare Kurth, "nos provinces devinrent de plus en plus étrangères l'une à l'autre. Aucun lien national ne les unissait; elles vivaient chacune de sa vie propre, dans l'isolement et dans l'égoïsme; les plus voisines n'avaient que des rapports rares, souvent hostiles; rien, enfin, ne semble montrer que les provinces belges

se crussent une parenté plus étroite entre elles qu'avec des provinces étrangères" (art.cité,p.385). Et les mêmes affirmations se retrouvent chez Paul Frédéricq (op.cit.,p.I88).

(I2)Dès I893 cependant,je relève dans la préface de la première édition de la Bibliographie de l'histoire de Belgique une phrase qui annonce la grande théorie du maître; il y est parlé de "la longue évolution historique dont le résultat a été la formation,au XVe siècle,d'un Etat intermédiaire entre la France et l'Allemagne". Même coup de clairon annonciateur dans le chapitre sur Les Pays-Bas de I280 à I477 que Pirenne donne l'année suivante à l'Histoire générale du IVe siècle à nos jours de LAVISSE et RAMBAUD: "L'oeuvre des ducs de Bourgogne est la conclusion nécessaire de l'histoire des Pays-Bas depuis le commencement du moyen âge" (t.III,Paris I894,p.437).

(I3)La Nation Belge,4e éd.,Bruxelles s.d.,p.5. C'est nous qui soulignons les passages capitaux du texte.

(I4)La "nation",telle qu'il l'entend,est donc ce que les Allemands appellent fort bien la Kulturnation - on pourrait traduire: la "nation de civilisation". Comme la conception de la Kulturnation appartient surtout à la pensée germanique (cf.en particulier,pour les historiens allemands,A.GASPARIAN,Der Begriff der Nation in der deutschen Geschichtschreibung des XIX.Jahrhunderts, Leipzig I917,p.3),nous mettons ici le doigt sur un des traits par lesquels Pirenne révèle les influences allemandes qui ont agi sur sa formation scientifique. Rien ne serait plus erroné cependant,que de croire à un emprunt servile; bien au contraire, Pirenne a fait subir à la Kulturnation dont il s'inspirait une profonde transformation. Les théoriciens allemands de la Kulturnation faisaient généralement reposer l'unité de civilisation sur la communauté de langue. Pas de langue commune,pas de nation: la Suisse comme la Belgique se voyaient refuser cette dernière qualité (cf.pour la Suisse textes et références dans J.FELS, Begriff und Wesen der Nation,Munster I927,p.I09-II0). Pirenne conçoit la "nation de civilisation" d'une manière beaucoup plus large: il lui donne comme base,non point la langue,mais les caractères de la vie intellectuelle, morale et sociale.

(I5)A citer également,une conférence publiée de I905,Les origines de l'Etat belge (dans La Nation Belge,I830-I905.Conférences jubilaires faites à l'Exposition Universelle de Liége en I905, Liége s.d.(I906)), et surtout deux articles datant de I909, The formation and constitution of the Burgundian State (AMERICAN HISTORICAL REVIEW,t.XIV,I908-I909),et Die Entstehung und die Verfassung des Burgundischen Reichs im XV. und XVI. Jahrhundert (JAHRBUCH F.GESETZGEBUNG,VERWALTUNG UND VOLKSWIRTSCHAFT, I909),qui sont deux traductions d'un même texte original français. Pirenne y développe d'une manière systématique les grands thèmes de La Nation Belge et de l'Histoire de Belgique.

(I6)Préface du t.I,Ire éd. (= t.I,5e éd.,I929,p.XIII).

(I7)Ibid. Ailleurs encore dans le t.I,on lit: "Si les Pays-Bas doivent encore attendre jusqu'au XVe siècle pour être réunis sous une seule et même dynastie et former un Etat unique,il est clair pourtant que,dès le milieu du moyen âge,ils s'acheminent vers ce résultat" (Ire éd.,I900,p.155; texte maintenu dans les éditions postérieures: cf.5e éd.,I929,p.I75).

(I8)Ces trois passages du tome II,Ire éd.,I903,p.I57-I59,ont été respectés dans les éditions suivantes: cf.3e éd.,I922, p.I7I-I73. - Voir aussi au t.III cette réflexion rétrospective sur l'importance politique du mariage de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre: si cette union,déclare Pirenne,"a permis l'unification des diverses provinces sous le sceptre des ducs de Bourgogne,cette unification pourtant n'est point exclusivement son oeuvre. Elle se serait faite tôt ou tard; tout y poussait,et le mariage bourguignon n'intervint que pour en hâter l'accomplissement et pour désigner la dynastie qui devait y présider" (t.III,3e éd.,I923,p.24).

(I9)H.PIRENNE,A.RENAUDET,E.PERROY,M.HANDELSMAN et L.HALPHEN, La fin du moyen âge,Ire partie,La désagrégation du monde médiéval (I285-I453),Paris I93I,p.450-459.

(20)Des circonstances imprévues ayant empêché cette encyclopédie de paraître,la contribution de Pirenne ne fut publiée,sous forme d'article,qu'en I937-I938 (La formation de la Belgique contemporaine,dans LE FLAMBEAU,décembre I937 et janvier I938).

(2I)Tome VIII,I936.

(22)La fin du moyen âge,p.456.

(23)T.II,Ire éd.,p.I58-I59 = 3e éd.,p.I72-I73

(24)La fin du moyen âge,p.456; La formation de la Belgique contemporaine,Ier article,p.668-669; Cambridge Medieval History, t.VIII,p.358.

(24bis) M.F.van Kalken,dans les éditions successives de son Histoire de Belgique,a manifesté une évolution analogue vers un point de vue moins déterministe que celui qu'il avait initialement adopté. Dans l'édition de I920,il n'hésite pas à écrire que,au XVe siècle,"l'unification de nos provinces était inéluctable" (p.I55). Dans l'édition de I944,il exprime une opinion plus réservée: "L'heureuse réalisation de l'unification territoriale des Pays-Bas méridionaux sous les ducs de Bourgogne a parfois fait naître l'impression que l'on se trouvait devant un phénomène historique de caractère inéluctable. Il s'y est mêlé cependant un certain nombre de facteurs dus aux circonstances ou à des hasards favorables" (p.I67; texte maintenu sans changement dans la 5e éd.,I946,p.I47-I48).

(25)Dans un passage précis du tome Ier de l'Histoire de Belgique,la comparaison des différentes éditions montre également Pirenne renonçant au point de vue déterministe qui avait été originellement le sien. Le texte de la Ire et de la 2e éditions est le suivant - Pirenne parle du XIIe siècle:"Le hâtif développement social et économique des bassins de l'Escaut et de la Meuse devait nécessairement détacher ces contrées de l'Allemagne,attardée dans une civilisation surtout agricole" (2e éd., p.I95). Dans la 5e édition,il devient: "Le hâtif développement social et économique des bassins de l'Escaut et de la Meuse détourna ces contrées de l'Allemagne..." (p.2I6). - Il faut cependant,sur le point qui nous occupe,nous garder soigneusement de toute généralisation: Pirenne,dans les dernières années de sa vie,n'avait nullement cessé d'être déterministe. Ses expressions favorites - les "fatalement" et les "nécessairement" - se retrouvent encore en grand nombre dans les tomes VI et VII

de son Histoire de Belgique. Dans le tome VI,on en relève l'emploi à plus de vingt reprises (cf. p.6,I5,25,28,36,4I,43, 44,73,I02,II5,I3I,I84,20I,268,299,302,3I7,325,363,382).

(26)Voir à cet égard,outre les travaux de ses dernières années déjà cités,son allocution sur L'histoire de Belgique et la géographie (Ier Congrès International de Géographie Historique, t.I,Compte rendu des travaux,Bruxelles I93I),p.30-3I.

(27)T.I,Moyen Age,Bruxelles I909,p.I.

(28)En réalité,I336 (cf.ci-dessous,p.155 n.12).

(29)P.I3I-I32. (30)P.I32 et I38.

(3I)Cf. sur cette école historique H.VAN HOUTTE,La conception grande-néerlandaise de notre histoire nationale (ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE,BULLETIN DE LA CLASSE DES LETTRES,I937).

(32)Sans doute objectera-t-on que Pirenne,dans ses écrits consacrés à notre histoire médiévale,parle toujours des "Pays-Bas" en général. Mais,implicitement,il restreint presque toujours son champ visuel aux Pays-Bas du Sud. Rien de plus caractéristique à cet égard que son ouvrage sur Les anciennes démocraties des Pays-Bas (Paris,I9I0). "Le nom de Pays-Bas",annonce l'auteur dans son introduction,"est employé ici dans son acception ancienne,c'est-à-dire comme désignant l'ensemble des territoires qui constituent aujourd'hui les départements du Nord et du Pas-de-Calais,ainsi que les royaumes de Belgique et de Hollande". C'est en vain cependant que l'on essaie de découvrir dans le volume des informations quelque peu détaillées sur les villes des Pays-Bas du Nord: Pirenne ne s'occupe pratiquement que du Sud.

(33)L.VAN DER ESSEN,De historische gebondenheid der Nederlanden (NEDERLANDSCHE HISTORIEBLADEN,I938). M.Van der Essen donna une grande diffusion à cet article en le faisant réimprimer dans un recueil destiné au grand public: De Vlaamsche Beweging, België en de gebondenheid der Nederlanden - Nieuwe richtlynen, par L.VAN DER ESSEN,F.VAN CAUWELAERT,T.HERBERT,L.DE LICHTERVELDE,et J.VAN SEVEREN,Bruxelles I938. Traduction française dans L.VAN DER ESSEN et G.J.HOOGEWERFF,Le sentiment national dans les Pays-Bas,Bruxelles I943. Mes références renvoient à la traduction.

(34)VAN DER ESSEN et HOOGEWERFF,op.cit.,p.6.

(35)Ibid.,p.I6. (36)Ibid.,p.I7. (37)P.I3-I4.
(38)P.I4. (39)P.I8.

CHAPITRE IV :

Examen de la thèse de Pirenne sur la genèse de l'unité politique dans les Pays-Bas.

Pour se livrer à la critique d'une thèse d'une aussi vaste portée que celle de Pirenne,le procédé le plus commode est de la décomposer en ses divers éléments simples,et d'examiner successivement la valeur de chacun d'eux.

En réglant ma marche de la sorte,j'en arrive à me poser les questions suivantes:

I°)Les Pays-Bas ont-ils possédé au moyen âge une civilisation particulière?

2°)D'autres facteurs que les facteurs de civilisation conféraient-ils aux Pays-Bas médiévaux une certaine individualité?

3°)Les populations des Pays-Bas ont-elles eu au moyen âge le sentiment de former une entité particulière?

4°)L'histoire politique de la première moitié du XIVe siècle révèle-t-elle une tendance à un rapprochement entre les différents territoires des Pays-Bas? Les traités d'alliance entre principautés conclus à cette époque constituent-ils l'indice d'une pareille tendance?

5°)Le sentiment public s'est-il,au XVe siècle,déclaré en faveur d'une politique d'unification des Pays-Bas?

+*+

Dans ces questions,comme dans les réponses que j'essaierai de formuler,j'emploie sans cesse le terme Pays-Bas. Il s'agit là d'un terme géographique dont le sens a assez bien varié au cours des siècles (I); même dans les oeuvres historiques contemporaines,il est encore loin d'être fixé. Il importe donc que je précise ce que j'entends moi-même par Pays-Bas,ainsi que par l'adjectif formé sur ce substantif: "néerlandais",qu'il m'arrivera aussi d'employer.

Je vise par là l'ensemble des principautés de par-deçà que Philippe le Bon,au XVe siècle,réunira sous son sceptre - Flandre, Artois,Hainaut,Brabant,Namurois,Limbourg,Luxembourg,Hollande et Zélande.

J'inclus également dans les Pays-Bas la principauté de Liége. Un examen des vues de Pirenne sur la préhistoire de l'unification des Pays-Bas nécessite cette adjonction. En effet,pour Pirenne,le cas de Liége ne se différencie pas avant le XVe siècle de celui des futures principautés bourguignonnes.L'historien considère l'Etat liégeois comme ayant été entraîné, aussi bien que le Brabant ou le Hainaut,dans le grand mouvement de rapprochement qui prépara l'unification bourguignonne.

"Tout présageait à la fin du XIVe siècle la réunion des Liégeois aux principautés voisines" (2). Les Liégeois "semblaient s'acheminer d'eux-mêmes vers cette réunion" (3). Si la réunion ne se fit pas,c'est parce que "le cours pris par les événements au XIVe siècle dévia soudain au XVe" (4). Déviation que Pirenne attribue avant tout à l'esprit d'indépendance municipale des bourgeoisies urbaines (5).

En somme,aux yeux de Pirenne,l'histoire de l'Etat liégeois ne prend les caractères d'un cas aberrant qu'à partir du siècle bourguignon. Jusqu'alors,les tendances auxquelles obéissait cette histoire étaient les mêmes que celles qui commandaient l'évolution des principautés voisines. Pour étudier avec Pirenne les prodromes de l'unification du XVe siècle,il nous faut donc placer la principauté de Liége sur le même plan que le Brabant et la Flandre. C'est ce que nous faisons en la considérant comme partie intégrante des Pays-Bas.

+*+

Première question: Les Pays-Bas ont-ils possédé au moyen âge, comme l'affirme Pirenne, une civilisation particulière?

Cette question doit occuper la première place, puisque Pirenne a centré toute sa conception de l'évolution des Pays-Bas vers l'unité, sur l'idée d'une communauté de civilisation de nos régions au moyen âge.

Communauté de civilisation: le thème nous est aujourd'hui très familier. L'étendue même de la faveur dont il jouit dans la littérature historique contemporaine semble être une garantie de vérité. Observons cependant qu'il s'agit là d'une conception de Pirenne, et de Pirenne le premier. Avant lui, aucun de nos historiens ne l'avait élaborée. Ceci nous avertit qu'il ne s'agit point d'une idée évidente par elle-même.

Avant Pirenne, certes, les historiens belges s'étaient préoccupé de découvrir un fil conducteur à travers le chaos de notre passé, de découvrir certaines constantes de ce passé. Ils avaient recherché ce qui, tant au cours de la période médiévale de morcellement politique que pendant les siècles de "domination étrangère", avait pu conférer à notre histoire un certain caractère d'unité. Leur réponse avait été unanime: l'unité de notre histoire résidait dans la permanence de notre caractère national.

Les Belges avaient pu subir, au cours des siècles, les sorts les plus variés: toujours leur caractère national était resté semblable à lui-même. "Les Belges, écrivait J.B.Nothomb, ont un caractère particulier et indélébile, qu'on retrouve également sous la grossièreté des temps barbares, dans l'enthousiasme des Croisades et de la lutte communale, dans l'aisance de la prospérité industrielle et parmi les raffinements de la civilisation moderne "(6). Thèse bientôt reprise et amplifiée de toutes parts. En 1871, l'Académie demandait - c'était une question de concours - d'"expliquer le phénomène historique de la conservation de notre caractère national à travers toutes les dominations étrangères"(7). Un mémoire fut envoyé en réponse à cette question par un professeur à l'Athénée de Hasselt, Th.Quoidbach. Il valut à son auteur les louanges et les approbations de

De Decker,de Thonissen et de Faider (8). L'Académie le couronna et l'imprima dans ses collections (9). Quoidbach écrivait:

"Soit que nos aïeux obéissent aux Romains,que les Francs envahissent le pays et que la féodalité étende sur lui son régime seigneurial,soit que les brillantes alliances de nos princes ou la force des armes nous rattachent à d'autres nations,quel que soit le régime sous lequel nous vivions,nous demeurons fidèles à notre propre génie et nous conservons les traits originaires de notre caractère" (IO).

Lorsqu'il s'agissait de décrire ce caractère national remarquable de permanence,les historiens de la Belgique censitaire se groupaient aussitôt suivant leurs tendances politiques: les catholiques d'un côté,les libéraux de l'autre.

Pour les libéraux,le trait essentiel du caractère national était et avait toujours été l'attachement passionné à la liberté politique. "L'unité de notre histoire",déclarait Louis Hymans dans son Histoire populaire de la Belgique (II),"se manifeste de la façon la plus éclatante dans la tradition constitutionnelle,et l'on peut affirmer sans crainte que les grands principes fondamentaux inscrits dans notre charte ont leur source dans les moeurs patriarcales des peuplades originaires de notre sol" (I2).

Les historiens catholiques,pour leur part,soutenaient qu'à l'esprit de liberté s'était toujours allié chez les Belges un profond esprit religieux. "Le caractère distinctif de notre nationalité",disait Kurth,"c'est incontestablement d'être plus que toute autre une nationalité catholique" (I3).A chaque page de notre histoire,ajoutait-il,on peut constater que "par dessus tout,plus que nos libertés,plus que nos princes,plus que nos grandeurs nationales,nous aimions la foi catholique,qui était l'âme de notre âme" (I4).Et Woeste de proclamer avec emphase: la foi catholique "constitue (notre) caractère historique; que la Belgique le perde,et elle n'aura plus de raison d'être"(I5).

Ces considérations sur le caractère national firent certainement à Pirenne l'effet d'une survivance désuète du romantisme historique. Il ne se donna la peine ni de les discuter,ni de les combattre: il les ignora.(16) Le silence que faisait sur elles le maître incontesté de notre école historique constitua leur condamnation à mort.

Elles disparurent d'autant plus vite qu'elles étaient rempla-

cées: Pirenne avait découvert l'unité,depuis le moyen âge,de la civilisation belge.

+++

Zone frontière,placés à cheval sur les limites du monde latin et du monde germanique,les Pays-Bas étaient destinés,par leur situation même,à voir se mêler sur leur sol les influences civilisatrices de la France et de l'Allemagne. Et de fait, Pirenne reconnaît dans nos contrées,dès le milieu du moyen âge, les traces conjuguées des civilisations romane et germanique.

Constatation banale,mais dont il va tirer une théorie puissante: dans le caractère mixte de notre civilisation,il aperçoit un des fondements mêmes de son unité. Les Pays-Bas,à ses yeux, ont possédé depuis le moyen âge une civilisation commune, caractérisée au premier chef par la compénétration,plus poussée sur leur sol que partout ailleurs,des deux grands mondes culturels de l'Europe occidentale. Telle est la thèse nouvelle,la thèse maîtresse que,il y a près de cinquante ans déjà,la conférence sur La Nation Belge et la premier tome de l'Histoire de Belgique divulguait avec éclat.

Quelle démonstration Pirenne nous offre-t-il de cette thèse dans les sept volumes de son oeuvre? Il nous décrit,siècle par siècle,une civilisation dont il fait ressortir les caractères généraux,valables pour les régions wallonnes comme pour les régions flamandes. Il nous montre par quels traits de civilisation les frontières qui traversaient notre sol ont été enjambées - aussi bien la frontière politique qui exista sur l'Escaut jusqu'au XVIe siècle,que la frontière linguistique, dont la ligne horizontale court au travers de nos plaines depuis plus d'un millénaire. En un mot,il dresse l'inventaire de ce qui a constitué pour les Belges,au cours des âges,un bien commun.

A-t-il ainsi démontré l'existence d'une "civilisation nationale" que nous aurions possédée depuis le moyen âge? C'est à voir.

Quel est en effet le cadre dans lequel se meut l'exposé de l'Histoire de Belgique? La réponse va de soi: c'est la Belgique. A cette lapalissade,pourtant,il n'est pas inutile d'accor-

der un instant de réflexion. - Certains de nos manuels s'ornent de "cartes historiques" intitulées La Belgique romaine, La Belgique au XIIe siècle, La Belgique à l'époque bourguignonne, dans lesquelles le tracé le plus visible,celui qui frappe l'oeil en premier lieu,est le tracé de l'actuelle frontière belge. Avant même d'apercevoir les limites de la Germania inferior ou du duché de Brabant,on a retrouvé ces vieilles connaissances que sont les trois "bosses" de la province d'Anvers,et le couloir de Givet. On en sourit. On éprouve le sentiment d'un ridicule. Le sentiment,très précisément,que l'on connaît lorsque l'on rencontre dans une bibliographie, tel ouvrage qu'un archéologue de province a bravement intitulé: Les Templiers en Eure-et-Loir (I7).

Personne,je pense,n'a jamais ressenti pareille impression à la lecture de l'Histoire de Belgique de Pirenne. Rien,dans cette oeuvre,ne prête au ridicule. A sa base même,cependant,il y a la même carte que celle dont,voici un instant,nous nous surprenions à sourire. Le pays dont Pirenne nous narre les destins,c'est, fondamentalement,le pays qu'enserrent aujourd'hui les limites du royaume de Belgique. - Le récit de Pirenne est d'un tact historique parfait. Pas un anachronisme. Pas une référence incongrue au présent. L'histoire des territoires de la Belgique actuelle n'est jamais artificiellement détachée de celle des territoires voisins avec lesquels ils formaient un tout. Nulle part la frontière du XIXe siècle n'apparaît expressément avant sa date. Mais elle est partout sous-jacente. Que peut-on trouver dans l'Histoire de Belgique au sujet de la Hollande et de la Gueldre,de l'Artois et de Lille,voire même de Luxembourg, à l'époque où ces provinces et ces villes faisaient partie du même Etat que Gand et Bruxelles? Rien de plus que ce qui est indispensable à l'intelligence de l'histoire des contrées "belges"; ces dernières seules sont étudiées pour elles-mêmes, et sont étudiées en profondeur.

Quelles conclusions tirer de là? C'est que,lorsque Pirenne trace dans le cadre qui est le sien le tableau d'une civilisation commune aux contrées envisagées,cette description seule ne saurait nous convaincre qu'il s'agit bien là d'une civilisation "nationale". Qui dit civilisation "nationale" dit civilisation

propre,particulière (A). Or,le cadre dans lequel Pirenne situe son exposé étant un cadre contemporain projeté dans le passé, rien ne prouve qu'il ait,dans le passé déjà,circonscrit une aire de civilisation particulière. Il faut nous le démontrer. Il faut nous démontrer que la civilisation décrite dans ce cadre contrastait dans une certaine mesure avec celle des contrées voisines.

Cette démonstration,je ne crois pas me hasarder en l'affirmant, l'Histoire de Belgique ne la contient jamais. Si la grande thèse de Pirenne sur la "civilisation belge" commande,par l'ampleur de sa conception,notre respect admiratif,elle ne se présente donc pas à nous avec les titres qui imposent l'assentiment. Elle demeure à prouver.

+*+

L'aspect général du problème une fois précisé,je puis me limiter à la période qui nous intéresse directement ici: la période antérieure à l'unification bourguignonne.

Les Pays-Bas ont-ils connu avant le XVe siècle une civilisation propre,originale,tranchant sur celle des contrées limitrophes? Posons la question sous une autre forme: existait-il,en ce qui regarde la civilisation,des caractères ou des groupes de caractères qui,communs à l'ensemble ou à la plus grande partie des Pays-Bas,distinguaient des derniers des pays voisins? Je l'ai recherché. Longuement.Honnêtement. Je reviens les mains vides. Pour éviter de me laisser égarer par des délimitations arbitraires,j'ai mené mon enquête en considérant comme "Pays-Bas",successivement,le groupe de territoires que j'entends moi-même sous ce nom;- les Pays-Bas des "grand-néerlandais", comprenant toute la Hollande actuelle; - et les Pays-Bas de Pirenne,qui sont les Pays-Bas du Sud. Quel que fût l'espace géographique envisagé,le résultat a été uniformément négatif: je ne découvre aucun caractère de civilisation - ni aucune combinaison de caractères - qui,communs aux Pays-Bas du moyen âge,leur aient été en même temps spécifiques (I8).

(A)Et c'est bien ainsi,d'ailleurs,que Pirenne l'entend; des textes comme sa conférence sur La Nation Belge (cf.spécialement p.5 et 9),ou la préface du t.I de l'Histoire de Belgique,sont à cet égard tout-à-fait probants.

+*+

Et cependant? Gand,Ypres,Louvain ne nous offrent-ils pas au moyen âge le spectacle d'une civilisation urbaine réellement originale? La voix des monuments est à elle seule convaincante. Qu'on se souvienne de ces édifices civils,de ces halles magnifiques,comme celles dont s'enorgueillissait jusqu'en I9I4 la vieille cité d'Ypres. "On se trouve ici en présence,écrit Pirenne,d'un art très neuf et qui ne doit rien à personne. La Flandre n'a pris nulle part le modèle de ces grandes et sévères constructions,dont la destination pratique s'allie si heureusement à un caractère saisissant de puissance et de majesté. Ce sont là des créations de ce génie municipal qui a également imprimé son sceau à la littérature,mais qui a trouvé dans ces beaux édifices son expression la plus noble et la plus caractéristique" (I9).

Cette puissante civilisation de nos grandes villes médiévales n'est pas seulement originale par ses productions artistiques. Elle l'est aussi,elle l'est surtout par ses caractères économiques et sociaux.

C'est une civilisation essentiellement industrielle. Industrielle,elle l'est à ce point que l'emprise de ce caractère s'étend jusque sur la vie religieuse. C'est ce que montre clairement l'exemple des béguinages. Dans les grandes cités de Flandre et de Brabant,les béguinages,subissant la contagion de l'industrie,deviennent de véritables centres du travail du drap (20). L'institution béguinale prend ainsi dans ces villes un caractère spécial qui n'est pas le sien - ou qui ne l'est qu'à un degré beaucoup plus faible - dans les contrées voisines (2I).

La présence,au service de l'industrie,de ce qu'on peut appeler déjà des masses ouvrières,confère d'autre part à la vie sociale de nos grandes cités une tonalité particulière. Nulle part,si ce n'est en Italie,les conflits entre la plèbe ouvrière et la classe des donneurs d'ouvrage n'ont été plus fréquents et plus âpres. Nulle part aussi la poussée démocratique n'a produit de résultats aussi radicaux: dans beaucoup de métiers des villes de Flandre et d'Artois, au XIV-e siècle, les "compagnons" ont réussi

à acquérir - ou à conserver - une situation qui,pour l'époque, doit être considérée comme exceptionnelle; alors que dans les villes de France et d'Allemagne,le métier est ordinairement à cette époque la chose des "maîtres",les "compagnons" n'y jouant qu'un rôle passif, à Saint-Omer,à Gand,à Audenaerde,à Courtrai, les "compagnons" participent au contraire fréquemment à la direction des métiers (22).

Cette civilisation de nos puissantes cités médiévales a donc été une civilisation originale (23); mais - voilà le noeud du problème -,peut-on la considérer comme ayant été une civilisation caractéristique des Pays-Bas?

Grave question. Question difficile. Quelle méthode adopter pour la résoudre? Essaierons-nous,à l'instar de Francis Delaisi traçant hardiment sur une carte d'Europe contemporaine la "zone du cheval-vapeur" (24),de délimiter sur la carte du XIVe siècle une "zone urbaine"? Mais quelles limites assigner au rayonnement des villes?-Le plus sûr,je pense,est de s'en tenir au cadre des principautés médiévales. C'est d'ailleurs servir directement le but de notre recherche,qui est d'expliquer l'unification des principautés,des territoires politiques des Pays-Bas. Tâchons donc de déterminer dans quelles principautés,au XIVe siècle,la civilisation urbaine constituait la forme de civilisation dominante,et vraiment typique.

Pour la Flandre,aucune contestation possible: c'est le pays de villes par excellence,celui dont les Espagnols,au XVIe siècle,observeront avec stupéfaction qu'il "ne forme qu'une seule ville" (25). - Le cas du Brabant (ne prête pas davantage à discussion): la partie urbaine du duché - c'est-à-dire,géographiquement,la partie centrale (26) - régit toute la vie de la principauté.

Bien différente est la situation en Artois et en Hainaut. Si Arras et Saint-Omer sont de grandes villes qui atteignent vraisemblablement (le 15.000, peut-être même) les 20.000 habitants (27),l'Artois,au XIVe siècle,n'en demeure pas moins une principauté avant tout rurale. Elle est un des greniers à blé de la Flandre: Gand,nous dit Froissart,reçoit "par la rivière de la Lys grant fuison de tous grains du boin pays d'Artois et des marches environ" (28). La Flandre est aussi approvisionnée en blé par le Hainaut (29). C'est que "le noble comté de Hainaut,avec ses

plantureux domaines,ses riches monastères,ses puissantes seigneuries" est toujours au XIVe siècle "un pays essentiellement agricole" (30).Il possède cependant sur son sol une puissante cité du type flamand: Valenciennes. Mais c'est la seule. Les autres villes du comté - par ordre décroissant d'importance: Mons,Maubeuge,Ath et Binche (31) - ne sont en rien le siège d'une civilisation urbaine comparable à celle de la Flandre; Ath,au XIVe siècle,ne fait que naître à l'industrie drapière (32). En Hainaut,d'ailleurs,contrairement à ce qui se passe en Flandre,c'est le Clergé et la noblesse - non les villes - qui dominent le plus souvent au sein des Etats de la principauté(33).

Le comté de Looz,malgré Hasselt (34),est aussi une principauté agricole; le Namurois également; le Limbourg de même,avec sa féodalité turbulente qui est la véritable maîtresse du pays (35). Pour le Luxembourg,il n'est guère besoin d'insister: non seulement l'industrie y est quasi-inexistante (36), mais même le commerce se détourne de cette terre où sa sécurité est mal assurée. "Le peuple de ceste duché est poure (=pauvre)" dit un auteur du XVe siècle,"pour ce que marchans n'y osent aller,ne passer le païs" (37).

Les vingt-deux bonnes villes de la principauté de Liége ne doivent pas faire illusion; en réalité,la principauté épiscopale ne participe que dans une faible mesure à la grande civilisation urbaine caractéristique de la Flandre et du Brabant. Certes,elle possède une ville de première importance: la capitale du laiton,Dinant (38). Dinant,à la fin du moyen âge, excite l'admiration des contemporains par sa puissance industrielle et par sa richesse (39); vouée à la métallurgie du cuivre - et accessoirement à la draperie - la cité exporte ses produits dans toute l'Europe(40). Mais,comme Valenciennes en Hainaut,Dinant,dans le pays de Liége,occupe une place isolée. Les autres villes de la principauté n'entretiennent guère qu'une industrie locale (41). Même Liége est dans ce cas: sa draperie,qui constitue encore au XIVe siècle sa branche d'activité industrielle la plus importante,alimente seulement le marché de la ville et de ses environs; les produits n'en sont que rarement exportés à l'étranger (42).L'état social de

la cité reflète d'ailleurs fidèlement sa structure économique: le prolétariat industriel,qui forme le fond de la population des grandes villes flamandes et brabançonnes,est presque complètement absent; Liége est une ville de petits bourgeois, artisans et boutiquiers(43).

Le cas de la Hollande et celui de la Zélande présentent plus de complexité. - Les villes hollandaises,au cours du XIVe siècle,sont en plein développement (44). Leur importance économique croissante se réfléchit dans le domaine politique: au XIVe siècle déjà,elles jouent un rôle considérable dans la vie politique du comté (45).Dès cette époque,la Hollande est en passe de devenir la contrée aux villes serrées les unes auprès des autres (46) où,au début du XVIe siècle,la population urbaine atteindra un chiffre sensiblement équivalent à celui de la population rurale (47).

Cependant,la ville hollandaise du XIVe siècle n'est pas un grand centre industriel. Certes,elle possède souvent une draperie (48),mais cette draperie n'est encore qu'une industrie d'importance secondaire,destinée avant tout à subvenir aux besoins locaux. Elle n'a rien de comparable à l'industrie d'exportation de grand format qui illustre la Flandre et le Brabant; Leyde,le principal centre drapier du comté - et promis à de si éclatants destins - n'exporte encore ses produits qu'en quantités très modestes (49).

Ce qui fait essentiellement la prospérité des villes hollandaises,à la fin du moyen âge,c'est le commerce,la navigation, la pêche (50). La mer,déclarera-t-on au début du XVe siècle, est l'élément "dont vivent la plupart des habitants" - "dair die meestedeel van den luden bÿ leven" (51). De la Hollande et de la Zélande,on dira encore à la même époque qu'elles sont "entièrement fondées sur le commerce" - "geheelic gefondeert op coopmanscippe" (52).

Ainsi,ce que l'on peut appeler,dès le XIVe siècle,la "civilisation urbaine" de la Hollande,est une civilisation qui,qualitativement,apparaît comme fort différente de celle du Brabant ou de la Flandre. Urbaine? Oui. Industrielle? Non. La différence est essentielle. Il suffit d'ailleurs,pour s'en convaincre,d'observer que la Hollande,au XIVe siècle,n'a

rien connu de semblable aux sombres,aux farouches luttes sociales qui déchiraient à la même époque les communautés urbaines flamandes et brabançonnes (53).

+*+

Ainsi s'achève notre bref tour d'horizon - car ce que nous venons de dire de la Hollande s'applique aussi,en gros,à la Zélande. Nous avions été frappés par l'efflorescence,dans la plaine flamande,d'une civilisation urbaine réellement originale. Mais cette civilisation,nous le constatons maintenant, seules deux principautés des Pays-Bas,au XIVe siècle,la connaissent pleinement,en sont profondément imprégnées.

Lorsque l'on considère donc les Pays-Bas dans leur ensemble, en veillant à ne point sacrifier les calmes contrées rurales - apparemment sans histoire - aux villes bourdonnantes et tumultueuses (54),en étant attentif,aussi,aux différences qui séparent les villes commerçantes et maritimes du Nord des villes industrielles du Sud - il s'avère impossible de reconnaître à ces régions le privilège d'une civilisation nationale.

Est-ce à dire que les Pays-Bas n'aient pas eu,à de nombreux égards,une "civilisation commune"? Il serait absurde de le nier. Mais cette civilisation commune n'avait rien de national, elle n'était rien d'autre que la grande civilisation commune à l'ensemble de l'Europe occidentale.

Il est donc vain d'invoquer les facteurs de civilisation pour expliquer l'unification des Pays-Bas. Dans l'état de civilisation des contrées néerlandaises au XIVe siècle,rien n'annonçait - encore moins ne préparait - l'unité politique du siècle suivant.

NOTES DU CHAPITRE IV; 1re partie.

(I)Après avoir eu,au moyen âge,une significations assez vague (cf.infra),le terme Pays-Bas s'est appliqué,au XVe et surtout au XVIe siècles,à l'ensemble des principautés rassemblées par Philippe le Bon et par Charles-Quint. Au XVIIe et au XVIIIe s., il sert surtout à désigner les régions méridionales demeurées, après la révolution religieuse,sous le sceptre de la maison d'Espagne,puis de la maison d'Autriche - les régions septentrionales indépendantes étant connues sous le nom de "Provinces--Unies" (Vereenigde Provinciëen). De I8I5 à I830,avec le Royaume des Pays-Bas,le terme "Pays-Bas" retrouve temporairement son extension du XVIe siècle. Elle lui est à nouveau ravie en I830,mais à la suite de cette nouvelle scission,c'est aux provinces septentrionales que le sens du mot se restreint cette fois. Les Pays-Bas sont aujourd'hui le nom officiel de notre voisine du Nord (Cf.sur cette évolution sémantique,H.VANDER LINDEN,De namen België en Nederland door de eeuwen heen,dans ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE.BULLETIN DE LA CLASSE DES LETTRES, I93I).

(2)Histoire de Belgique, t.II,3e éd.,I922,p.272.

(3)Ibid. Cf.aussi t.IV,3e éd.,I927,p.29I.

(4)T.II,3e éd.,p.27I.

(5)Une curieuse rencontre historique: c'est par ce même facteur - l'esprit d'indépendance des bourgeoisies urbaines - que Renan expliquait le fait que la Belgique romane fût demeurée en dehors de la France. Le texte vaut d'être cité,d'autant plus qu'il est peu connu: "Que les frontières de la France aient été assez mal faites en I8I5,cela est possible; mais si l'on excepte quelques mauvais contours du côté de la Sarre et du Palatinat,le reste me paraît bien. Les pays flamands sont plus germaniques que français; les pays wallons ont été empêchés de s'agglutiner au conglomérat français par des aventures historiques qui n'ont rien de fortuit; cela tint au profond esprit municipal qui rendit la royauté française insupportable à ces pays. Il faut en dire autant de Genève et de la Suisse romande" (E.RENAN,La guerre entre la France et l'Allemagne,REVUE DES DEUX MONDES,I5 septembre I870; reproduit dans La Réforme intellectuelle et morale,Paris I87I; je cite d'après cet ouvrage, p.I35).

(6)J.B.NOTHOMB,Essai historique et politique sur la Révolution belge,3e éd.,Bruxelles I834,p.300.

(7)BULLETINS DE L'ACADEMIE DES SCIENCES,DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,2e série,t.XXXII,I87I,p.23; question posée pour le concours de I873. La question fut posée à nouveau en I873 et I875,pour les concours de I875 et I877 (cf.BULLETINS, 2e série,t.XXXVI,I873,p.87,et t.XXXIX,I875,p.955).

(8)BULLETINS DE L'ACADEMIE,2e série,t.XLIII,I877,p.6I4-628.

(9)TH.QUOIDBACH,Mémoire historique sur la persistance du caractère national des Belges,Bruxelles I878 (= Mémoires couronnés, série 8°,t.XXVIII). La valeur réelle de cette compilation a été appréciée par un bon juge: Henri Pirenne ne daigne même pas

la citer dans sa Bibliographie de l'histoire de Belgique.

(10)Introduction,p.I.

(11)Oeuvre caractéristique de vulgarisation historique libérale. Elle a une valeur représentative d'autant plus grande qu'elle connut en son temps un immense succès; il en fut tiré plus de vingt éditions (cf.J.STECHER,Notice sur Louis Hymans dans l'ANNUAIRE DE L'ACADÉMIE,année 1886,p.335-336)."Je crois", disait Louis Hymans lui-même,"que peu de publications indigènes ont eu un pareil débit en Belgique" (Notes et souvenirs,2e éd., Bruxelles 1877,p.286).

(12)5e éd.,Bruxelles 1862,p.8.

(13)G.KURTH,La nationalité belge,Namur 1913,p.230. L'ouvrage date de 1913,mais les passages que nous lui empruntons résument une thèse qui était déjà celle des historiens catholiques des années 1860-1880.

(14)Ibid.p.185.

(15)Préface de S.BALAU,Soixante-dix ans d'histoire contemporaine de Belgique (1815-1884), 4e éd.,Louvain 1890,p.VIII.

(16)Je ne sache pas que son oeuvre contienne aucune allusion à la question de la persistance à travers les âges de notre caractère national.

(17)Titre cité par M.BLOCH,Pour une histoire comparée des sociétés européennes (REVUE DE SYNTHÈSE HISTORIQUE,t.XLVI,1928), p.44; les réflexions qu'il inspire au grand historien français sont à lire et à méditer.

(18)Pour reprendre un exemple que j'ai cité plus haut,la devotio moderna,propagée par les Frères de la Vie Commune,a pénétré à la suite de ces derniers autant en Allemagne occidentale que dans les Pays-Bas. Cf.A.HYMA,The Christian Renaissance. A history of the Devotio Moderna,Grand Rapids 1924,p.110-111 et passim; voir aussi J.W.MULLER,Over Nederlandsch volksbesef en taalbesef,dans Verspreide Opstellen,Haarlem 1938,p.162-163.

(19)Histoire de Belgique,t.I,5e éd.,1929,p.364.

(20)Cf. L.J.M.PHILIPPEN,De Begÿnhoven,Anvers 1918,p.202,et du même, Onze Begÿntjes.Hun naam,hun leven,Anvers 1944,p.84.- Notons ici que si le béguinage,au sens propre du mot - c'est-à-dire la paroisse béguinale - a été connu en dehors des Pays-Bas (cf.J.VAN MIERLO,art."Béguinages" dans le Dictionnaire d'hist. et de géogr.ecclésiastiques,t.VII,col.469),c'est dans la zone urbaine des Pays-Bas qu'il a cependant été le plus répandu. Phénomène qui s'explique sans doute par le nombre particulièrement élevé des béguines dans les villes flamandes,brabançonnes et lossaines (cf.L.J.M.PHILIPPEN,Het ontstaan der begÿnhoven, Anvers 1943,p.42-43).

(21)En Wallonie et dans les villes hollandaises,notamment, l'activité principale des béguines consistait dans la bienfaisance et les soins donnés aux malades (cf.PHILIPPEN,De Begÿnhoven,p.85 et 89).

(22)H.VAN WERVEKE,De medezeggenschap van de knapen (gezellen) in de middeleeuwsche ambachten (MEDEDEELINGEN VAN DE KON.

VLAAMSCHE ACADEMIE V.WETENSCHAPPEN...KLASSE DER LETTEREN,1943); cf.aussi,du même,L'origine des corporations de métiers.A propos d'un livre récent (R.B.P.H.,t.XXIII,1944),p.514-515. Il est fort possible que la même situation ait existé dans certaines villes brabançonnes ou liégeoises. La documentation que nous possédons au sujet de l'organisation intérieure des métiers en Brabant et dans le pays de Liége,est si maigre qu'aucune conclusion,qu'elle soit positive ou négative,ne peut être formulée quant au rôle des "compagnons" dans ces métiers. En ce qui regarde les métiers de Louvain,il est vrai,M.Verhavert affirme catégoriquement que les compagnons n'y étaient que des "membres passifs" (J.VERHAVERT,Het ambachtswezen te Leuven, Louvain 1940,p.106-107); on ne peut malheureusement attribuer grande valeur à ses dires,car ils ne s'appuient sur aucune référence à des faits précis,et paraissent être simplement la reproduction - trop fréquente sous la plume de l'auteur - des théories historiques générales sur la vie corporative. - A Malines,les statuts de 1295 du métier des tisserands se terminent par cette phrase: "Dits geordineert van den ambachte van den wevers,bi rade der Dekene van der gulden,ende bi rade der Gesworne van den ammbachte van Mechelen,ende bi den Meesters ende bi den Cnapen" (dans H.JOOSEN,Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière à Malines, B.C.R.H. t.99,1935,p.471-473); ceci suggère au moins une participation des compagnons à l'élaboration des statuts du métier. - Le rôle des compagnons au sein des métiers de la cité de Liége nous demeure inconnu. Mais nous savons que,vers la fin du XIVe siècle,les "garchons",comme dit Hemricourt,avaient une voix égale à celle des maîtres dans les votes de l'assemblée générale de la cité,ainsi que dans l'élection des "officiers" de la cité dont le choix incombait aux métiers; c'est un abus dont le patricien Jacques de Hemricourt se plaint amèrement (Le Patron de la Temporalité,dans Oeuvres,publ.p.C.DE BORMAN, A.BAYOT et E.PONCELET,t.III,Bruxelles 1931,p.56). Dans le métier des drapiers cependant,le droit de vote des compagnons lors de l'élection des "officiers" de la cité avait été supprimé en 1350 (acte du 1er avril 1350 publié dans G.KURTH, La cité de Liége au moyen âge,t.II,Bruxelles 1910,p.320-321; cf.aussi E.FAIRON,Régestes de la cité de Liége,t.I,Liége 1933,p.381 n°448; l'analyse que Kurth donne de cet acte: suppression du droit de vote des compagnons "dans les élections du métier",est légèrement inexacte; le texte ne concerne que les cas où il s'agira "d'enliere officiiens dele Citeit de Liege partenant a notre mestir"; il est muet quant aux votes qui peuvent avoir pour objet l'élection des doyens,les décisions d'ordre professionnel,les réglements du métier,etc.).

(23)Il va de soi que ce que nous venons de dire de cette civilisation demeure fort incomplet. Nous n'en avons souligné que deux ou trois traits caractéristiques; plusieurs autres, au sujet desquels on ne saurait,dans l'état actuel des recherches,se montrer affirmatif,seraient vraisemblablement mis en lumière par des travaux spéciaux. C'est ainsi que,comme veut bien me le signaler mon maître M.Paul Bonenfant,il semble que l'institution des Tables du Saint-Esprit ait été un produit typique de la civilisation communale de nos régions. Les Tables du Saint-Esprit,organismes de bienfaisance à gestion laïque,

paraissent en effet appartenir en propre,pendant leur période de début du moins,aux communautés urbaines aux sein desquelles la bourgeoisie a été assez puissante que pour s'assurer le contrôle d'activités demeurées jusqu'alors entièrement cléricales. C'est là une question qu'il faudrait étudier de plus près.
- D'autre part,il est à peine besoin de souligner que la civilisation urbaine que nous envisageons ici ne présentait en rien les caractères d'un bloc. Ses nuances,d'une principauté à l'autre,voire même d'une ville à l'autre,étaient multiples. Civilisation industrielle,avons-nous dit: mais - pour ne prendre qu'un exemple - l'organisation du travail industriel n'était pas la même à Ypres et dans les autres villes "drapantes"; à Gand ou à Douai,le principal protagoniste du travail de la laine est le maître-tisserand; à Ypres,par contre,peu de maîtres-tisserands; les entrepreneurs de la draperie,les "drapiers",s'occupent eux-mêmes de la fabrication,dirigeant des ateliers où travaillent des compagnons (cf.G.DOUDELEZ, La révolution communale de I280 à Ypres (REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES,I938),p.74-75, et surtout H.VAN WERVEKE, De koopman-ondernemer en de ondernemer in de Vlaamsche lakennijverheid van de Middeleeuwen(MEDEDEELINGEN VAN DE KON.VLAAMSCHE ACADEMIE V.WETENSCHAPPEN...KLASSE DER LETTEREN,I946),p.I7 n.53, qui a le mérite de bien mettre en lumière ce caractère spécial de l'industrie yproise).

(24)Cf;F.DELAISI,Les deux Europes,Paris I929.

(25)Cf.V.FRIS,Antiquités Gantoises.Traduction d'extraits du Miroir des Antiquités néerlandaises de Marc Van Vaernewyck, Gand I9I0,p.8.

(26)Cf. J.CUVELIER,Les dénombrements de foyers en Brabant (XIVe-XVIe siècles),Bruxelles I9I2,carte en fin du volume.Bien que mettant en oeuvre des données qui datent de la première moitié du XVe siècle,cette carte vaut déjà,en gros,pour le XIVe siècle.

(27)J.LESTOCQUOY,Les étapes du développement urbain d'Arras, R.B.P.H.,I944,p.I80.

(28)FROISSART,Chronique de Flandre,dans Oeuvres,éd.KERVYN DE LETTENHOVE,Chroniques,t.IX,Bruxelles I869,p.I60 (sur cette Chronique de Flandre,cf.l'édition S.LUCE et G.RAYNAUD,t.IX, Paris I894,Introduction p.II-V). Au milieu du XVIe siècle encore,s'il faut en croire un ambassadeur vénitien,l'Artois produisait plus de blé que tout le reste des Pays-Bas réunis (cf.relation de Frédéric Badoaro de I557,dans M.GACHARD, Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II,Bruxelles I856,p.77).

(29)FROISSART,loc.cit.

(30)F.ROUSSEAU,Les études sur l'histoire d'Ath de M.Léo Verriest,[illegible] R.B.P.H.,t.XXII,I943,p.439.

(3I)L'importance relative de ces quatre cités est assez exactement indiquée,je pense,par les chiffres respectifs de l'aide qu'elles eurent à verser en I424 au duc de Gloucester: Mons, 8.000 livres - Maubeuge,3.000 livres - Ath,2.700 - Binche, 2.600 (L.DEVILLERS,Cartulaires des comtes de Hainaut,t.IV,

Bruxelles I889,p.497); ces chiffres sont évidemment du début du XVe siècle,mais ils s'appliquent à un état de choses qui, du XIVe au XVe siècle,n'avait pas subi de modifications sensibles.

(32)L.VERRIEST,Etude d'histoire économique et sociale.La draperie d'Ath des origines au XVIIIe siècle,Bruxelles I942; voir aussi l'importante recension de cet ouvrage par H.JOOSEN,dans la R.B.P.H.,t.XXIV,I945,p.364-367.

(33)Cf.M.A.ARNOULD,L'impôt sur le capital en Belgique au XVIe siècle (dans LE HAINAUT ECONOMIQUE,t.I,I946),p.22 n.I.

(34)A Hasselt,une industrie drapière est attestée dès le XIVe siècle,mais elle ne prit une réelle extension qu'au XVe et au XVIe siècle (cf.C.DE BAERE et C.VAN DER STRAETEN,Geschiedenis van de lakennÿverheid te Hasselt,dans les LIMBURGSCHE BYDRAGEN,I9I9-I920,p.96-I00).

(35)Cf.H.LAURENT et F.QUICKE,L'accession de la maison de Bourgogne aux duchés de Brabant et de Limbourg (I383-I407), t.I,Bruxelles I939,p.339-340.

(36)Si le P.C.JOSET a pu écrire un livre important sur Les villes au pays de Luxembourg (II96-I383) (Bruxelles, I940),c'est qu'il entend le terme "ville" non point dans le sens économique et social qui est aujourd'hui le sien,mais dans son sens juridique ancien. Ses "villes" sont en fait,pour la plupart,des localités qui n'avaient au moyen âge aucun caractère urbain: ce n'étaient que de gros villages (cf.JOSET, op.cit.,p.I68 et I96; on verra aussi à ce sujet le compte rendu extrêmement judicieux de l'ouvrage du P.Joset par G.ESPINAS dans les MELANGES D'HISTOIRE SOCIALE,t.I,I942,p.60-65).

(37)GILLES LE BOUVIER,dit BERRY,Le livre de la description des pays,publ.p.E.T.HAMY,Paris I908 (RECUEIL DE VOYAGES ET DE DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA GEOGRAPHIE),p.II0; ouvrage composé entre I45I et I460 environ.

(38)Cf.H.PIRENNE,Les marchands-batteurs de Dinant au XIVe et au XVe siècle (VIERTELJAHRSCHRIFT F.SOZIAL- UND WIRTSCHAFTS-GESCHICHTE,t.II,I904),p.443.

(39)Textes rassemblés dans H.PIRENNE,Histoire de la constitution de la ville de Dinant au moyen âge,Gand I889,p.I03-I04.

(40)R.DOEHAERD,L'expansion économique belge au moyen âge, Bruxelles I946,p.87-88. - Les draps de Dinant se rencontrent au XIVe siècle sur le marché de Cracovie: cf.C.VERLINDEN, Brabantsch en Vlaamsch laken te Krakau op het einde der XIVe eeuw (MEDEDEELINGEN VAN DE KON.VLAAMSCHE ACADEMIE VOOR WETENSCHAPPEN...KLASSE DER LETTEREN,I943),p.I3.

(4I)PIRENNE,Hist.de Belgique,t.II,3e éd.,p.3I et n.3 et p.55.

(42)Id.,t.I,5e éd.,p.288; G.KURTH,La cité de Liége au moyen âge,t.II,Bruxelles I9I0,p.220.

(43)G.KURTH,op.cit.,t.II,p.24I; PIRENNE,Hist.de Belg.,t.II, 3e éd.,p.32; F.VERCAUTEREN,Luttes sociales à Liége,XIIIe et XIVe siècles,Bruxelles I943,p.I04. - Le trait qui semble,à première vue,rapprocher le plus Liége des villes flamandes et

brabançonnes,est la fréquence et l'âpreté des luttes internes dont elle a été le théâtre. Mais cette similitude n'est qu'apparente,ou plutôt,elle n'est que partielle. La lutte entre "grands" et "petits" qui remplit l'histoire liégeoise du XIIIe et du XIVe siècles avait pour enjeu le gouvernement de la cité. Mais elle ne se doubla pas,comme à Gand,à Douai,à Ypres,à Louvain,d'une sombre révolte du prolétariat ouvrier contre les conditions de travail qui lui étaient imposées. A Liége,où le "petit" était généralement un artisan indépendant, les questions de salaires ne constituèrent pas un des ressorts des luttes sociales. Elles en furent au contraire un facteur essentiel dans les grandes villes flamandes et brabançonnes, où se trouvaient face à face,la masse des salariés et une autorité urbaine réglementant les conditions de travail de cette masse.

(44)J.et A.ROMEIN,De Lage Landen bŷ de Zee,2e éd.,Utrecht I940,p.I33.

(45)P.J.BLOK,Geschiedenis van het Nederlandsche volk,t.I, 3e éd.,Leyde I923,p.3I7.

(46)Sur ce trait si frappant du paysage humain de la Hollande, cf.R.HAEPKE,Die Entstehung der holländischen Wirtschaft,Berlin I928,p.25.

(47)Cf.W.S.UNGER,De oudste Nederlandsche bevolkingsstatistiek (DE ECONOMIST,I9I3,t.II),p.75I.

(48)Sur les attestations de l'activité drapière dans les villes hollandaises du XIVe siècle,cf.N.W.POSTHUMUS,De geschiedenis van de Leidsche lakenindustrie,t.I,La Haye I908,p.30-38. De très nombreuses monographies locales pourraient évidemment être citées à ce sujet (cf.par exemple,pour Delft,J.F.NIERMEYER,Delft en Delfland.Hun oorsprong en vroegste geschiedenis, Leyde I944,p.90-93); mais l'exposé de Posthumus fournit toutes les données essentielles.

(49)C'est ce qu'on peut légitimement conclure du silence presque complet des sources du XIVe siècle,contrastant avec la multiplication,à partir du XVe siècle,des textes où l'exportation de draps de Leyde se trouve mentionnée (cf.POSTHUMUS, op.cit.,t.I,p.238-239 et 239 et sv.).

(50)Sur la pêche et son importance économique,cf.J.F.NIERMEYER, De wording van onze volkshuishouding.Hoofdlŷnen uit de economische geschiedenis der Noordelŷke Nederlanden in de Middeleeuwen,La Haye I946,p.72-73).

(5I)Texte cité dans Z.W.SNELLER,Le développement du commerce entre les Pays-Bas septentrionaux et la France jusqu'au milieu du XVe siècle (REVUE DU NORD,t.VIII,I922),p.7.

(52)Texte de I438 cité dans P.J.BLOK,Geschiedenis eener Hollandsche stad.Eene Hollandsche stad onder de Bourgondisch-Oostenrŷksche heerschappŷ,La Haye I9I2,p.220-22I,et dans Z.W.SNELLER,Handel en verkeer in het Beneden-Maasgebied tot het eind der XVIe eeuw (NEDERLANDSCHE HISTORIEBLADEN;I939), p.353.

(53)Ceci ne signifie pas que les conflits sociaux y aient été inconnus (cf.par exemple,pour Leyde au XIVe siècle: P.J.

BLOK,Geschiedenis eener Hollandsche stad,t.I,2e éd.,La Haye I910,p.I79-I8I),mais ils ne furent que peu de chose par rapport aux luttes qui sévirent dans les villes flamandes et brabançonnes.

(54)G.Kurth reprochait à Pirenne de l'avoir fait: "Je ne puis me persuader,écrivait-il,qu'il (Pirenne) ait tenu la balance égale entre les diverses régions,et que la prépondérance commerciale et industrielle de la Flandre ne lui ait pas fait omettre de considérer avec l'attention et la sympathie nécessaires des contrées où la vie sociale se déroulait avec moins d'éclat" (compte rendu du t.I de l'Histoire de Belgique,dans les ARCHIVES BELGES,I899,p.25; cf.observations analogues dans le comte rendu du t.II,Ibid.,I902,p.I24).Le reproche était d'une incontestable pertinence.

Deuxième question: D'autres facteurs que les facteurs de civilisation conféraient-ils aux Pays-Bas médiévaux une certaine individualité?

Penchons-nous sur la carte de l'Europe occidentale au XIVe siècle. A quel point de vue nous placerons-nous pour voir les Pays-Bas "sortir de la carte",pour les distinguer des régions avoisinantes?

Au point de vue des institutions? Le résultat serait décevant. Quelle est l'institution qui ait été propre aux Pays-Bas, quelles sont les coutumes qui leur aient été particulières?

- Nos grands textes constitutionnels du XIVe siècle ne nous sont ici d'aucun secours. Sans doute la Joyeuse-Entrée de I356,la Paix de Fexhe,la Paix des XXII contiennent-elles des stipulations tout-à-fait remarquables pour l'époque,et dont il existe peu d'équivalents ailleurs. Mais la portée de ces chartes fameuses ne dépasse pas les bornes des principautés qui en étaient les bénéficiaires: le duché de Brabant-Limbourg et la principauté de Liége. On ne peut en faire honneur aux Pays-Bas.

Est-ce sous l'angle économique que nous pourrons reconnaître à ces derniers une certaine individualité? Je ne le pense pas.On a coutume,certes,de les montrer groupés autour des grands ports - Bruges,puis Anvers - qui servaient d'exutoires à leurs produits industriels,et de voir dans cette attache commune le facteur d'une unité économique de nos régions. C'est oublier que l'hinterland de Bruges,comme plus tard celui d'Anvers,s'étendit bien au-delà des limites des Pays-Bas. La Rhénanie,au XIIIe et au XIVe siècles,acheminait vers Bruges la plus grande partie des vins qu'elle exportait en Angleterre (I). C'est oublier surtout que,à la même époque,les vastes zones rurales des Pays-Bas (2) ne participaient que dans une mesure fort minime à la vie économique de Bruges. Si Bruges fut un lien,elle le fut bien davantage entre la Flandre et les villes hanséatiques (3) qu'entre la Flandre et les campagnes du Hainaut, du Namurois ou du Luxembourg.

L'absence de luttes de "race" (4) donne-t-elle aux Pays-Bas médiévaux une physionomie particulière? On ne saurait le

prétendre: toutes les zones-frontières entre langues romanes et langues germaniques nous offrent le spectacle d'une paix linguistique identique. En Lorraine comme en Suisse,les luttes de race sont aussi inconnues que dans les Pays-Bas (5).

Il reste enfin le point de vue politique. Ce dernier nécessite un examen plus approfondi.

+*+

Les Pays-Bas,au XIVe siècle,sont partagés entre la France et l'Empire. La suzeraineté du roi de France s'exerce sur la rive gauche de l'Escaut,celle de l'empereur sur les principautés de la rive droite (6).

En Brabant,en Hainaut,dans le pays de Liège,dans le Namurois, l'on sait que l'on appartient à l'Empire. Mais,d'autre part, les populations de langue romane de ces principautés ont appris depuis longtemps à se distinguer des "Teutons": on sait que l'on n'est pas allemand. Un Hennuyer comme Froissart a bien garde de jamais confondre ses compatriotes avec les "Alemans" ou avec les "Thiois" (c'est-à-dire les Bas-Allemands) (7) Du côté allemand,d'ailleurs,on considère ces populations romanes de l'ouest comme étrangères au corps germanique proprement dit (8) - étrangères à ce que l'on nommera à la fin du XVe et au XVIe siècles le "Saint-Empire romain de nation germanique" (9),c'est-à-dire la partie de l'Empire occupée par la "nation allemande".

Quid des populations de langue néerlandaise? Elles posent un problème plus difficile. Que les gens instruits,en Flandre,en Hollande,en Brabant thiois,aient eu notion de l'existence d'un domaine linguistique "dietsch" - néerlandais,ou mieux: bas-francique - ayant une individualité particulière,cela paraît assez assuré(10).Lorsqu'il enseignait le "flamenc" à ses élèves (de langue française), le bon maître d'école brugeois dont nous possédons encore le manuel de conversation (11) devait certes leur expliquer dans quelles contrées ce "flamenc" allait leur venir à point. Mais concevait-on ce domaine "dietsch" comme,simplement, une des multiples aires linguistiques de l'Allemagne - ou bien, au contraire,les gens des pays thiois regardaient-ils leurs parlers comme constituant un groupe à part,distinct du groupe

des parlers allemands? Des textes et des indices considérables peuvent être invoqués en faveur de cette dernière hypothèse. Un passage de la chronique de Wilhelmus Procurator (Ire moitié du XIVe siècle) montre que l'auteur considérait les Hollandais comme distincts des "Theutonici" (I2). Sous la plume de Jan Boendaele se rencontrent les vers:

"In Almanien,in Brabant,
In Vlaendren,in Hollant..." (I3),

et chez Lodewÿk Van Velthem:

"In Aelmaengen ende in Brabant,
In Vlaendren,in Zelant,in Hollant,
Van Ludeke ende uut Henegouwen..." (I4).

Le principe de la distinction qui se fait jour ici entre l'Allemagne et le Brabant,la Hollande,la Zélande,devait vraisemblablement être d'ordre linguistique (on n'aperçoit pas de quelle autre nature il aurait pu être) (I5).

Ces textes permettent assurément de conclure que,chez bon nombre de gens instruits du pays thiois,on établissait une nette barrière entre soi et les "Allemands". Il n'est cependant pas interdit de penser que,chez d'aucuns - et notamment au sein de la partie moins instruite de la population - les conceptions linguistiques aient pu être plus flottantes,et qu'elles se soient ramenées surtout à un sentiment d'affinité avec les gens de parler germanique,et de contraste avec ceux de langue romane (I6).

Quoi qu'il en ait été de ces conceptions linguistiques,elles n'affectaient en rien la condition politique des principautés. Le Brabant était une terre impériale au même titre que les principautés de l'Elbe ou du Main,et une vertueuse indignation s'emparera des princes électeurs lorsque,à la fin du XIVe siècle,les droits de l'Empire y seront bafoués (I7).

+*+

A voir les choses de haut,cependant,il est permis de constater que la frontière entre la France et l'Empire n'avait plus rien chez nous,au XIVe siècle,d'une stricte ligne de démarcation. En fait,les principautés territoriales qui se partageaient le sol des Pays-Bas jouissaient toutes du même statut politi-

que: elles constituaient de petits Etats indépendants. On ne peut faire de différence à cet égard entre la Flandre,fief français,et les principautés de l'ancienne Lotharingie. La voie qui avait conduit celles-ci et celle-là à l'indépendance n'avait pas été la même - elle avait été semée,pour la Flandre, d'obstacles bien plus difficiles à surmonter que pour les territoires de l'Empire -,mais l'aboutissement,au XIVe siècle, était identique: l'autorité directe du roi de France était éliminée de la rive gauche de l'Escaut comme celle de l'empereur,de la rive droite.

Mettons-nous en garde,certes,contre les idées trop modernes que les mots modernes que nous employons ici risquent d'évoquer. Quand nous disons "indépendance politique","Etats indépendants", nous usons d'un vocabulaire qui,au fond,n'est pas adéquat aux réalités médiévales. Un roi de France,en Flandre,demeure le suzerain,et lorsque le comte s'appelle Louis de Nevers et qu'il est imbu d'idées féodales,cette suzeraineté n'est pas un vain mot. Dans ce qu'elle a d'essentiel,cependant,la vie sociale et politique des principautés néerlandaises échappe à toute emprise étrangère; entendue avec les réserves nécessaires,l'expression d'"indépendance politique" peut donc se justifier.

Demandons-le nous, était-elle

~~Mais, observons-le,~~ Cette indépendance politique, ~~déjà acquise~~ l'apanage des princes des Pays-Bas? Presque partout dans l'Empire,principautés territoriales et villes libres avaient acquis une situation de fait analogue. La décadence du pouvoir impérial,précipitée par la crise terrible du Grand Interrègne,leur avait permis de se saisir de tous les attributs de la souveraineté. A l'heure où la maison de Bourgogne apparaît dans les Pays-Bas,l'archevêché de Cologne ou celui de Trèves, les possessions des Wittelsbach et les grandes villes hanséatiques sont des Etats aussi indépendants que le Brabant ou le comté de Namur. Au point de vue de leur statut politique,les principautés des Pays-Bas ne se distinguent pas des territoires de l'Empire avoisinants.

En aucune façon /

Il n'en est peut-être pas de même en ce qui concerne leur orientation politique: nous touchons ici à un point dont, récemment,l'historien allemand H.Sproemberg s'est attaché à faire ressortir l'importance.

Au XIVe siècle,considère M.Sproemberg (I8),les princes des Pays-Bas n'étaient plus rattachés à l'Empire que par un lien formel; ils avaient perdu tout sentiment d'une solidarité quelconque avec cet Etat impuissant dont ils continuaient théoriquement à faire partie. Or en cela,nous dit-il,ils se différenciaient du reste de l'Empire,et singulièrement de la Rhénanie. En Rhénanie,spécialement chez les princes électeurs, la préoccupations accordée aux intérêts de l'Empire,le désir de sauvegarder ses droits restaient très vifs. Et M.Sproemberg de montrer comment,en ~~XX~~ I338 par exemple,lors de la désignation du roi d'Angleterre Edouard III en qualité

de vicaire impérial,les princes rhénans manifestèrent avec enthousiasme leur volonté de défendre l'Empire contre les empiètements du roi de France (I9). Ainsi,conclut-il,le contraste entre l'attitude vis-à-vis du Reich des princes des Pays-Bas d'une part,de la Rhénanie de l'autre,est unm indice de ce que les Pays-Bas,au XIVe siècle,possédaient déjà une individualité politique.

Arrêtons-nous à ce problème,car,on l'aperçoit sans peine,il est d'importance (20).

Un premier aspect de la question: y a-t-il dans les Pays-Bas, vis-à-vis de l'Empire,une attitude commune à tous les princes; peut-on,en d'autres termes,décrire le prince des Pays-Bas du XIVe siècle dans ses mm rapports avec l'Empire? Je ne le pense pas. Ce serait faire fi de différences individuelles (2I) qui sont souvent très marquées.

Il y a une distance considérable entre l'attitude d'un Jean III et celle d'un Wenceslas,tous deux ducs de Brabant. Chez Jean III,pas le moindre soupçon de dévouement à l'Empire, on peut même dire: fort peu d'intérêt pour les affaires impériales (22). Wenceslas,lui,est un Luxembourg,un frère de l'empereur Charles IV,et qui ne l'oublie pas. Entre l'empereur et lui,les liens restent étroits. En I366,il est élevé à la dignité de vicaire impérial - "vicarius generalis sacri imperii per Alamanniam" -,en prévision d'une descente de l'empereur en Italie (23). Cette qualité de vicaire impérial,il l'affiche fièrement: en I37I,lorsqu'il défie le duc de Juliers,perturbateur du repos public,il agit,nous dit De Dynter,"tamquam vicarius" (24); il entre en campagne contre le duc en brandissant la bannière impériale (25). Charles IV,de son côté, épaule Wenceslas. Il a le sens de l'intérmêt dynastique,et essaie de fortifier dans les Pays-Bas la position de son frère. A deux reprises,lorsque Wenceslas se trouve en péril,il intervient personnellement dans les Pays-Bas pour le secourir. Ces deux interventions - en I357 après la défaite du duc de Brabant par le comte de Flandre,et en I372 après le désastre de Baesweiler (26) - se terminent l'une et l'autre assez piteusement: en I372,Charles réussit sans doute à délivrer le duc de Brabant,prisonnier de Guillaume de Juliers - mais non

à lui épargner le versement d'une somme énorme,qui constitue une véritable rançon. Néanmoins,le fait reste: c'est pour venger un duc de Brabant que l'empereur a marché contre le Juliers à la tête d'une armée imposante,dans laquelle se reconnaissaient les princes les plus considérables de l'Empire.

Avec Jeanne de Brabant,seule maîtresse du Brabant après le décès de Wenceslas,on revient à la tradition de Jean III: c'est de nouveau l'indifférence à l'endroit de l'Empire,c'est même, à la fin du règne,une totale méconnaissance des droits impériaux: la duchesse dispose du Brabant comme d'un alleu (27).

Dans une même principauté,on le voit,l'attitude d'un prince vis-à-vis de l'Empire n'est pas celle de son successeur. D'une principautém à l'autre,des différences s'observent également. Un prince-évêque de Liège tourne en général davantage ses regards vers l'Empire qu'un prince laïque. Pour lui,en particulier,l'investiture impériale demeure indispensable. Adolphe de La Marck fera bien voir le prix qu'il attache à cette investiture (28): ne pouvant la recevoir de Louis de Bavière, dont il s'est déclaré l'ennemi,il attend que le roi des Romains se trouve au-delà du Main; se prévalant alors de l'ancien usage suivant lequel,lorsque le roi est au sud du Main,l'investiture peut être conférée par les échevins de la ville de Francfort,Adolphe traverse l'Allemagne,accourt à Francfort incognito,obtient l'investiture de deux échevins, puis s'enfuit de la ville au moment même où les partisans du roi s'aperçoivent à leur fureur qu'on vient de les jouer (29).

"La" politique vis-à-vis de l'Empire "du" prince des Pays-Bas n'existe donc pas. Soit. Il n'empêche qu'il demeure possible, en envisageant les choses de haut,de considérer deux régions: les Pays-Bas d'une part,d'autre part la région rhénane qui leur est contiguë,et d'examiner si du côté rhénan on ne constate pas,en gros,au XIVe siècle,une participation plus active des princes aux affaires de l'Empire. C'est en fait ce que l'on observe (30).

Certes,à plus d'une reprise au XIVe siècle,des princes néerlandais jouent encore un rôle dans la vie de l'Empire. En 1308,après la mort du roi des Romains Albert Ier,le duc de Brabant,le comte de Hainaut,le comte de Namur,le comte de Looz,

le comte de Luxembourg se comptent parmi ceux qui seraient susceptibles d'être appelés par les électeurs à la charge suprême de l'Etat[A] (31). En 1313, nouvelle élection impériale en perspective: le comte de Flandre - feudataire de l'Empire pour ses terres de Flandre impériale - et le comte de Hainaut font officiellement acte de candidats (32). Ni l'un ni l'autre ne pousse à fond sa candidature, mais Guillaume de Hainaut participe activement aux négociations qui précèdent l'élection (33). Cette élection devient finalement, on le sait, une double élection: tous deux élus, Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche se dressent face à face. Leur lutte ne laisse point les princes néerlandais indifférents: les comtes de Hainaut et de Looz embrassent le parti de Louis, le prince-évêque de Liège, celui de Frédéric (34).

Aux diètes impériales du XIVe siècle, les princes néerlandais n'apparaissent que très rarement; mais ils y viennent encore (35). Ils assistent plus fréquemment aux solennités impériales - surtout aux couronnements qui ont lieu à Aix-la-Chapelle (36). Lorsque Henri VII descend en Italie, on relève parmi les princes de sa suite l'évêque de Liège Thibaut de Bar, ainsi que deux frères du comte de Namur, fils de Gui de Dampierre, Henri et Gui de Flandre (37).

Tous ces faits - et il y en aurait d'autres à citer (38) : on a dit plus haut, en particulier, ce qu'avait été la fidélité impériale de Wenceslas de Brabant - tous ces faits ont leur valeur. Il n'empêche qu'ils se détachent sur un fond de toile dont la coloration est toute autre: le fait primordial est que les princes des Pays-Bas ne participent en général que peu, extrêmement peu aux affaires de l'Empire. C'est avant tout la conséquence, on l'aperçoit sans peine, de leur éloignement de ce qu'on peut nommer les "bases impériales": Liège et le Brabant sont bien loin, en effet, des terres patrimoniales de l'empereur, d'où celui-ci mène sa politique - la Bavière sous Louis de Bavière, la Bohême sous Charles IV. Ce facteur - éloignement des "bases" impériales - ne joue d'ailleurs pas uniquement dans le cas des Pays-Bas; ses effets sont tout aussi frappants dans d'autres régions de l'Empire, par exemple dans la région hanséatique: les villes hanséatiques proclament

(A) De fait, on le sait, c'est le comte de Luxembourg qui fut élu.

volontiers - et avec fierté - qu'elles sont d'Empire,mais en fait,à la fin du moyen âge,leurs rapports avec l'empereur n'ont plus guère qu'un caractère sporadique (39).

La situation était-elles différente dans les principautés rhénanes voisines des Pays-Bas? Quelque peu. Non certes dans toutes les principautés: ici comme dans les Pays-Bas,de nombreuses distinctions devraient être faites. Mais voyons les choses en gros: l'Empire,les affaires impériales étaient incontestablement,pour les princes et pour les hommes de ces régions, des réalités plus immédiates,qui éveillaient plus d'intérêt, auxquelles ils étaient davantage mêlés. Les deux principaux sièges archiépiscopaux,Cologne et Trèves,étaient occupés par deux princes électeurs,qui prenaient à la politique impériale une part importante et fréquente (40).

Gardons-nous cependant d'exagérer le contraste qui,par suite de cet état de choses,opposait nos dynastes aux princes rhénans. Gardons-nous de croire,surtout,qu'il y ait eu chez ces derniers un véritable esprit de dévouement à l'Empire. Les événements de 1338 ne doivent pas faire illusion: l'enthousiasme qui accueillit Edouard III - enthousiasme qui était bien loin d'ailleurs d'être désintéressé(41) -,la ferveur patriotique manifestée pour la sauvegarde de l'Empire,ne furent qu'un feu de paille. Qualifier de "stark und lebendig", comme le fait M.Sproemberg,la sollicitude des princes rhénans du XIVe siècle pour les intérêts du Reich,est certainement abusif; elle ne fut que sporadique et platonique(42). Bien plus,elle ne constitua qu'un caractère tout-à-fait secondaire de leur politique: celle-ci,durant tout le XIVe siècle,resta dictée essentiellement par les intérêts égoïstes de chaque principauté (43).

Il existait donc au XIVe siècle une différenciation politique entre les Pays-Bas et la Rhénanie,mais elle était <u>faible</u>,et,à tout prendre,<u>superficielle</u>,puisque la caractéristique essentielle et permanente de la politique des princes rhénans - et des électeurs eux-mêmes - était identique à celle de la politique des dynastes néerlandais: la fidélité au principe du "chacun pour soi".

Différenciation faible et superficielle et qui,au surplus,

n'opposait pas le bloc Pays-Bas tout entier aux principautés rhénanes voisines; car dans le Luxembourg régnait une maison princière dont les attaches avec l'Empire furent,au XIVe siècle,extrêmement étroites. Jetons un coup d'oeil sur la liste des comtes et ducs de cette maison (A).

Henri VII (I288-I309) est élu roi des Romains en I308; il règne sur l'Empire pendant cinq ans (†I3I3). Son fils,Jean l'Aveugle,qui lui a succédé dès I309 comme comte de Luxembourg, devient l'année suivante souverain de la Bohême; sept lustres durant,jusqu'au jour de sa fin héroïque sur le champ de bataille de Crécy,il mène à travers l'Europe une vie guerroyante. "On trouverait difficilement,dit un chroniqueur du temps,un pays où il n'ait pas porté la guerre"(44).Ce "condottiere couronné" est en même temps un politique intrigant,dont les trames compliquées enserrent tous les Etats du continent. Il se mêle de manière particulièrement active aux affaires impériales,et il joue un rôle de premier plan dans l'interminable querelle qui met aux prises Louis de Bavière et la papauté. Ses dernières années sont remplies par les efforts qu'il déploie pour assurer à son fils Charles la couronne de roi des Romains (45). C'est Charles,élu à l'Empire en I346,qui succède la même année à son père dans le comté de Luxembourg (46).Il ne conserve cependant la principauté que quelques années; dès la fin de I353,il la cède à son frère Wenceslas,auquel il accorde en même temps le titre ducal. Wenceslas - dont nous avons,plus haut,brièvement caractérisé la physionomie - règne trente ans dans le Luxembourg (I353-I383). Il a comme successeur son neveu Wenceslas II,fils de Charles IV. Le Luxembourg et l'Empire se trouvent ainsi,pour la troisième fois au cours du siècle,réunis entre les mêmes mains,puisque Wenceslas porte depuis I376 la couronne de roi des Romains.

+*+

Si le Luxembourg a été,au XIVe siècle,plus "impérial" que les autres principautés lotharingiennes(47),le cas de la Flandre, par contre,offre de grandes analogies avec celui du Hainaut ou du Brabant; de même que le Brabant,le Hainaut ou le Namurois

(A)Comtes jusqu'en I354,ducs à partir de cette date.

n'ont plus avec l'Empire que des liens fort distendus,la Flandre s'est soustraite à la tutelle du roi de France; elle mène une existence autonome et pratique une politique indépendante[48].

En bref,à la question que nous nous sommes posée: "Par quels caractères les Pays-Bas,au XIVe siècle,se distinguaient-ils des contrées voisines?",une seule réponse peut être faite,un seul caractère peut être indiqué - et qui ne vaut pas pour le Luxembourg- : l'esprit particulariste spécialement développé de nos princes.

Mais il n'y avait là,vis-à-vis du reste de l'Europe du nord-ouest,qu'un élément de différenciation politique fort faible. Aussi bien,à la question de savoir si les Pays-Bas constituaient,à la veille de l'époque bourguignonne,un groupe de principautés possédant déjà une certaine individualité,il est permis,me semble-t-il,de répondre sans hésiter par la négative.

NOTES DU CHAPITRE IV, 2e partie:

(1)J.DE STURLER,Die niederländisch-rheinischen Wirtschaftsbeziehungen in der ersten Hälfte des XIV.Jahrhunderts (JAHRBUCH DER ARBEITSGEMEINSCHAFT DER RHEINISCHEN GESCHICHTSVEREINE,t.II, 1936),p.91. Anvers aussi,dans la première moitié du XIVe siècle,était un des ports de l'Allemagne occidentale; Aix-la-Chapelle,Cologne,Dortmund,Soest importaient par Anvers des quantités considérables de laine anglaise (J.DE STURLER,Les relations politiques et les échanges commerciaux entre le duché de Brabant et l'Angleterre au moyen âge,Paris 1936,p.373-375; du même,Le passage des marchandises en transit par le duché de Brabant aux XIIIe et XIVe siècles,dans les ANNALES DU XXXe CONGRES DE LA FEDERATION ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE BELGIQUE,1936 p.162; F.L.GANSHOF,Brabant,Rheinland und Reich im XII.,XIII.und XIV.Jahrhundert,Bonn 1938,p.[illegible]). /14

(2)Je n'envisage évidemment ici que les contrées essentiellement rurales; le plat-pays des principautés urbaines n'est pas en cause; en Flandre,d'ailleurs,les campagnes elles-mêmes étaient en relations économiques avec Bruges,puisque la draperie rurale,qui se pratiquait surtout dans le sud du comté, exportait la plus grande partie de ses produits par le port du Zwin (cf.par exemple pour Hondschoote,E.COORNAERT,La draperie-sayetterie d'Hondschoote (XIVe-XVIIIe s.),Paris 1930,p.237)

(3)Sur l'importance du commerce des Oosterlingen à Bruges,il suffit de renvoyer au beau livre de M.H.VAN WERVEKE,Bruges et Anvers.Huit siècles de commerce flamand,Bruxelles 1944.

(4)Si la question des langues n'a pas provoqué de conflits de "race" dans les Pays-Bas au moyen âge(cf.J.DES CRESSONNIERES, Essai sur la question des langues dans l'histoire de Belgique, Bruxelles 1919),on aurait cependant tort de considérer qu'elle n'a joué aucun rôle dans le développement des événements politiques. Pour ne citer qu'un exemple,lorsque le Luxembourg fut disputé en 1441-1442 entre le duc de Saxe et Philippe le Bon, beaucoup d'habitants - principalement de la partie allemande du duché - prirent parti pour le premier parce qu'ils préféraient un prince allemand à un "welche" (VON LOEHER,Kaiser Sigmund und Herzog Philipp von Burgund,dans le MUENCHNER HISTORISCHES JAHRBUCH,1866 p.401,cité par F.X.WUERTH-PAQUET dans les PUBLIC.DE LA SECTION HIST.DE L'INSTITUT...DE LUXEMBOURG,t.XXVIII,1873,p.102; cf.aussi F.RICHTER,Der Luxemburger Erbfolgestreit in den Jahren 1438-1443,dans la WESTDEUTSCHE ZEITSCHRIFT F.GESCHICHTE U.KUNST,Ergänzungsheft V,Trèves 1889, p.18,et G.KURTH,La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France,t.II,Bruxelles 1898,p.45-46). Il est évident que,aux yeux des populations de langue allemande de la principauté,Philippe le Bon apparaissait comme un "welche" autant par son appartenance linguistique que par sa qualité de prince des lys. - Voir aussi dans Jean Molinet (Chroniques,éd.G.DOUTREPONT et O.JODOGNE,t.I,Bruxelles 1935,p.194), un passage caractéristique montrant comment,en 1477,Louis XI utilisa l'argument linguistique pour tenter de rallier à sa cause les populations hennuyères.

(5)Cf.pour la région lorraine H.AUBIN,Staat und Nation an der deutschen Westgrenze,Berlin 1931,p.17-18; pour la Suisse, H.WEILENMANN,Die vielsprachige Schweiz,Bâle 1925,chap.I.

(6)Les termes "rive gauche" et "rive droite" ne fournissent bien entendu qu'une vue simplifiée des réalités médiévales. En fait,le territoire des Quatre-Métiers (Axel,Hulst,Assenede et Bouchaute),situé au sud de l'Escaut occidental,relevait de l'Empire (F.LOT,La frontière de la France et de l'Empire sur le cours inférieur de l'Escaut du IXe au XIIIe siècle,BIBL.DE L'ECOLE DES CHARTES,t.71,1910,p.8),et le pays de Waes,après avoir fait partie de la France,fut lui aussi considéré à partir du XIIIe siècle comme une terre impériale (L.VANDERKINDERE,La formation territoriale des principautés belges au moyen âge, t.I,2e éd.,Bruxelles 1902,p.221-224; F.LOT,art.cit.,p.MM 21-23).
(7)Cf.parexemple Chroniques,éd.S.LUCE,t.VIII,Paris 1888,p.98. Jean le Bel aussi énumère distinctement les "Haynuiers","les "Hesbignons" et les "Alemans" (Chronique,éd.J.VIARD et E.DE-PREZ.t.II.Paris 1905,p.293-294). - ~~Qu'on me permette ici une~~ *On nous permettra ici une brève remarque à propos de cette mention des "Hesbignons". Le* formule est curieux,et il mérite d'être souligné.
Dans les textes du XIIIe et du XIVe siècles,la Hesbaye et les Hesbignons occupent une place considérable. Lorsqu'une chronique énumère des chevaliers ou des hommes d'armes venus de divers pays,il est rare qu'elle fasse mention de "Liégeois" de gens du "pays de Liége"; c'est de "Hesbignons",de gens de "Hasbaing" qu'il est régulièrement question. On peut renvoyer sur ce point à de très nombreux passages de Froissart (Chroniques,éd.KERVYN DE LETTENHOVE,t.II,p.55,60,61,64,108,110,111, 113,114,183; t.III,p.107; t.VI,p.47,99,203,209,214; t.VIII, p.351; t.XVII,p.17) et de Jean d'Outremeuse (cf.la Table analytique des matières de l'éd.A.BORGNET et S.BORMANS,Bruxelles 1887,p.241 sub v° Hesbignons). Déjà au XIIIe siècle,Jacques Bretel,dans son Tournoi de Chauvency,cite côte à côte les "Champenois",les "Berguignons" (=Bourguignons),les "Hainnuiers" et les "Haubignons" (éd.M.DELBOUILLE,Liége-Paris 1932,vers 2922-2923; voir aussi les vers 2841-2843,très caractéristiques également).
Bien que dépourvue de toute existence politique propre,la Hesbaye se trouve ainsi fréquemment nommée en compagnie de principautés comme le Brabant,la Flandre,le Hainaut; les Hesbignons,à côté des Hennuyers,des Hollandais,des Brabançons.
Un des bailliages que l'ordre du Temple avait établi dans nos régions était le bailliage de Hesbaye; il voisinait avec les bailliages de Flandre,de Brabant et de Hainaut (cf.Bon DE CHESTRET DE HANEFFE,L'ordre du Temple dans l'ancien diocèse de Liége,B.C.R.H.,t.70,1901,p.301; E.DE MOREAU,Histoire de l'Eglise en Belgique,t.III,Bruxelles 1946,p.476).
D'où vient cette place énorme occupée par la "Hesbaye",au détriment du "pays de Liége"? L'explication doit en être cherchée,me paraît-il,dans le fait que la chevalerie de cette région,qui possédait à la fin du moyen âge une réputation exceptionnelle,était célèbre sous le nom de "chevalerie de Hesbaye": c'était la "Hasbaniorum progenies" dont parle au début du XIIIe siècle le Triumphus sancti Lamberti in Steppes (éd.HELLER,MM.GG.,SS.,t.XXV,p.183; sur la date de l'oeuvre,cf. G.KURTH,L'Archidiacre Hervard,B.C.R.H.,t.72,1903,p.138 et sv.), et dont,au XIVe siècle,Jacques de Hemricourt entreprend de rédiger le Miroir - son fameux Miroir des "nobles de Hasbaing". Quelle est l'origine de ce groupement,de cette sorte de solidarité morale des nobles de Hesbaye? La question est obscure, et il ne me paraît pas qu'elle puisse être résolue tant que des recherches spéciales ne lui auront pas été consacrées.

tagsakten unter König Wenzel, t.II, I388-I397, éd. J. WEIZSAECKER, Munich I874, p.428; précision répétée en termes identiques un peu plus loin dans l'acte, p.429; les deux passages présentent cependant entre eux une légère différence textuelle: l'un fournit la lecture "Germanie et Alemanie", l'autre "Germanie Alemanie"; cette dernière leçon - qui se rencontre d'ailleurs aussi dans un passage ultérieur, qui va être cité - doit, je pense, être préférée; "Germania" et "Alemania" sont des termes synonymes - voir L. DIEFENBACH, Glossarium latino-germanicum mediae et infimae latinitatis, Francfort I857, p.25 et 26I, sub V° "Alamania" et "Germania", et W. MUELLER, Deutsches Volk und deutsches Land im späteren Mittelalter, dans l'HISTORISCHE ZEITSCHRIFT, t.I32, I925 -, et leur emploi simultané suppose un "id est" ou un "sive" sous-entendu). Une énumération géographique tout aussi significative figure encore un peu plus loin dans le même acte: "et signanter regno Arelatensi, Delphinatu Wyennensi, Brabancie et Lothoringie ducatibus, provincia Provincie, Montisfalcarie, comitatibus Flandrie, Borgundie, Sabaudie et Gebennensi, necnon in tota Germania Alemania" (p.432). Je cite ces textes parce qu'ils opposent nettement les pays allemands et non-allemands. Mais on pourrait multiplier les exemples de mentions, à la fin du moyen âge, des "pays allemands" ou de la "nation allemande" - ces expressions s'entendant nettement des contrées et des gens de langue allemande, que l'on ~~oppose~~ distingue ainsi ~~aux~~ des "welches", tant de l'Empire que d'ailleurs (cf. surtout les études citées à la n.6 du chapitre II).

(9) L'expression "Saint-Empire romain de nation germanique" se rencontre à partir de I474. Elle se relie directement à la notion, courante au XVe siècle, de "Deutsche landen" et de "Deutsche nation", c'est-à-dire (comme nous venons de le signaler à la fin de la note précédente), de pays, de nation de langue allemande (On oppose les "Deutsche landen" et les "Welsche landen"). Originellement, "Saint-Empire romain de nation germanique" sert donc à désigner la partie proprement allemande de l'Empire. Mais peu à peu le sens de l'expression a dégénéré, et au XVIIe siècle (parfois même dès le XVIe), on en est venu à croire qu'elle s'appliquait à l'Empire tout entier, conçu comme étant dominé et gouverné par la nation germanique. Cette acception nouvelle s'est si bien répandue qu'elle a fait complètement disparaître l'acception première (cf. sur cette évolution sémantique K. ZEUMER, Heiliges römisches Reich deutscher Nation. Eine Studie über den Reichstitel, Weimar I9I0; F. HARTUNG, Deutsche Verfassungsgeschichte vom XV. Jahrhundert bis zur Gegenwart, 3e éd., Leipzig I928, p.4-5; A. DIEHL, Heiliges römisches Reich deutscher Nation, dans l'HIST. ZEITSCHRIFT, t.I56, I937).

(I0) Les paroles de Boendaele que nous avons citées plus haut, sur "tous ceux qui parlent la dietsche tale", présentent à cet égard une valeur très probante (cf. ci-dessus, n.6 du chapitre II; sur l'extension du domaine du dietsch telle que paraît la concevoir un Van Maerlant, cf. J. VERCOULLIE, De taal der Vlamingen, dans Vlaanderen door de eeuwen heen, publ. sous la dir. de MAX ROOSES, t.I, Amsterdam I9I2, p.2II).

(II) Publié par J. GESSLER, Le "Livre des Mestiers" de Bruges et ses dérivés, Bruges I93I. Ce manuel de conversation fut rédigé

vers I340 (GESSLER,p.I7).

(I2)Chronicon,éd.C.PYNACKER HORDYK,Amsterdam I904,p.I72-I73; cf. au sujet de ce texte J.ROMEIN,Geschiedenis van de Noord--Nederlandsche geschiedschrÿving in de middeleeuwen,Haarlem I932,p.57. - Même distinction,entre Brabançons cette fois, et Teutonici chez JEAN DE HOCSEM (Chronique,éd.G.KURTH,Bruxelles I927,p.78).

(I3)Brabantsche Yeesten,livre V,vers 573-574 (= éd.J.F.WILLEMS, t.I,Bruxelles I839,p.434); voir aussi les vers I265-I266 du livre IV (=p.404),qui semblent opposer Brabançons et guerriers du "Duutsche lant".

(I4)LODEWYK VAN VELTHEM,Voortzetting van den Spiegel Historiael, livre V,vers 947-949 (= éd.H.VANDER LINDEN,W.DE VREESE, P.DE KEYSER et A.VAN LOEY,t.III,Bruxelles I938,p.37). Voir aussi livre I,vers 2275 (=t.I,Bruxelles I906,p.I4I):"in Aelmaengen ende oec in Brabant"; livre I,v.2335-2338 (= t.I,p.I43),passage où il est question d'un individu chassé d'Allemagne ("Aelmaengen") et qui arrive à Maastricht; livre III,v.2923 (=t.II,Bruxelles I93I,p.I95): "in Brabant, in Aelmaengen,in Hollant"; livre IV,v.5264 (=t.II,p.437): "ende in Aelmaengen,ende in Brabant"; livre V,v.I85-I87 (=t.III,p.8): "van Aelmaenge,van Oeseninge,van Brabant,Hennewiere,Vlaminge".

(I5)Je ne pense pas qu'il ait pu s'agir en l'occurrence d'une idée politique - de l'idée,par exemple,d'une Lotharingie distincte de l'Allemagne. Jan Boendaele n'oppose que le Brabant la Flandre et la Hollande à l'"Allemagne".Cela laisse à cette dernière presque toute la région entre Meuse et Rhin. Or,grand connaisseur en matière lotharingienne (cf.notamment sa dissertation du livre IV,vers 950 et suivants),Boendaele sait fort bien que la Lotharingie s'étend "tusschen der Scelt ende den Rÿn" (livre II,v.4682,éd.J.F.WILLEMS,p.233).

(I6)L'assimilation de la Hollande et de la Zélande aux pays de langue allemande semble à première vue impliquée par un acte d'Aubert de Bavière du 7 janvier I404; le comte y rappelle les pouvoirs que le pape a confiés à un inquisiteur chargé de poursuivre les hérétiques "in alrehanden Duytsche landen ende sunderlinge in den onzen" (dans P.FREDERICQ, Corpus documentorum Inquisitionis...neerlandicae,t.I,Gand I889,p.264).Mais l'expression "Duytsche landen" est-elle prise ici dans son sens - ordinaire à la fin du moyen âge - de "pays de langue allemande",ou bien désigne-t-elle le regnum Alemaniae au sens politique? Le fait que l'acte semble aussi concerner le Hainaut ("overal in onsen landen" y lit-on) invite à adopter plutôt la seconde hypothèse. Divers textes pourraient encore être cités à propos du problème que nous abordons ici. Mais leur interprétation est en général fort ardue,et ils n'apportent que peu de lumière. C'est ainsi que,par suite de la variété des sens des termes moyen-néerlandais dietsc et duutsc (cf.VERWYS et VERDAM,Middelnederlandsch Woordenboek,sub v°),et par conséquent du terme latin correspondant,lingua teutonica,les textes où ces expressions figurent sont fréquemment ambigus. Comment comprendre un passage de Gilles le Muisit où ce chroniqueur,décrivant les Flagellants qui traversèrent en I349 sa ville de Tournai,les

montre "cantando secundum suum ydioma, Flamingi in flamingo, illi de Brabantia in theutonico et Gallici in gallico" (Chroniques et Annales, éd. J. LEMAIRE, Paris 1906, p.246)? - Autre texte d'interprétation difficile: on rencontre dans le compte de la recette générale de Brabant pour l'année 1439 une allusion aux Brabantsche Yeesten, "een groot boeck", dit le texte, "in hoger duytscher talen rymende gedicht" (extrait publié par H. NELIS, La chronique d'Edmond de Dynter et la continuation des Brabantsche Yeesten, B.C.R.H., t. 76, 1907, p.572). "In hoger duytscher talen": on pourrait être tenté de traduire: en haut-allemand, mais il faut selon toute vraisemblance comprendre plutôt: en noble langue thioise.
Quoi qu'il en soit, il est certain que pour les Wallons et les Français, à la fin du moyen âge, "thois" et "allemand" se confondaient parfois (faut-il dire souvent?). On en a des preuves. Dans un compte du bailli de Jodoigne de 1429-1430 figure le poste suivant: "Audit bailli qui par l'ordonnance de Monseigneur...avoit fait mettre et fisquer oudit bailliage XIIII estaques es confins de la seignourie de Brabant, au bout desquelles estoit cloué un tabeleau ou estoit escript que cestoit le pais de Brabant en trois langaiges, assavoir latin, françois et alemant" (A.G.R., Chambre des Comptes, reg. n° 12.872, f° II r°; ce texte m'a été obligeamment signalé par M. Kerremans).-Un Français, Gilles le Bouvier, s'attachant au milieu du XVe siècle à décrire "le pays de Brabant", explique que "en l'une partie de ce païs parlent alemant, en l'autre françois" (ouvrage cité à la n.37 du chap. IV, Ire partie, p.107). Gilles le Bouvier - la chose est importante à noter - connaissait la région de science personnelle: il était venu en mission à Bruxelles auprès de Philippe le Bon en 1450 (op.cit., Introduction, p.10).
Resterait enfin à déterminer quel était, dans la question qui nous occupe, le point de vue allemand: en Allemagne même, à la fin du moyen âge, les régions thioises étaient-elles considérées ou non comme allemandes? Probleme très délicat. La mention de la Flandre dans l'acte de 1396 cité plus haut (n.8) suggérerait une réponse négative - mais pourquoi la Hollande n'est-elle pas aussi mentionnée (Il est vrai que l'énumération, dans cet acte, des régions non-allemandes, est loin d'être complète: le Hainaut, par exemple, n'y figure pas). - Un texte bâlois de 1435, fort curieux, déclare: "Die seind all de partibus inferioribus Rheni und de Brabancia und Flemming, der deutsch wir nicht versten muegen" (cité dans H.T. COLENBRANDER, De Belgische Omwenteling, La Haye 1905, p.44; malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir la source de cette citation). Aux yeux du rédacteur de ce texte, la langue parlée dans les régions qu'il énumère est donc de l'allemand (deutsch), mais un allemand incompréhensible pour les gens de sa propre contrée. - Un texte plus significatif encore est un acte de Sigismond de 1422 par lequel il charge l'archevêque de Mayence de hautes fonctions "durch alle und igliche Deutsche lande, mit namen in Swaben, Beyern, Franken, am Reyn in Elsass, in der Wederawe, in Hessen, Doryngen, Sachsen, Westfalen, Lyssen, Bravant, Holland, Seeland, Gulch, Gelre..." (Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Sigmund, t. II, 1421-1426, éd. D. KERLER, Gotha 1883, p.188). Ce sont bien ici, selon toute apparence, les pays de langue allemande qui sont en cause, - et le Brabant, la Hollande et

la Zélande sont du nombre. - Je ne tire par contre aucune conclusion d'actes de I434 du même Sigismond qui situent les possessions néerlandaises de Philippe le Bon "in inferioribus partibus Alamanie" (D.Reichstagsakt.unter K.Sigmund, t.V,I433-I435,éd.G.BECKMANN,Gotha I898,p.406,407 ~~et~~,408; dans un acte en haut-allemand,"in inferioribus partibus Alamanie" est rendu par "in Nyderlanden",ibid.,p.409; Philippe le Bon lui-même,dans un écrit justificatif de février-mars I435,qu'il répand pour réfuter les imputations de Sigismond,reprend l'expression employée par son impérial adversaire: "in inferioribus partibus Almanie",ibid.,p.536). L'Alamania dont il est question dans ces textes ne paraît pas être autre chose que l'Allemagne politique - le regnum Alamanie. - En bref,une moisson de textes très peu abondante et qui n'autorise guère, étant donné son insuffisance,de conclusion ferme.

Let 532

(I7)Cf.D.Reichstagsakt.unter König Wenzel,t.III,I397-I400, éd.J.WEIZSÄCKER,Munich I877,p.22 (plaintes adressées par les princes électeurs à Wenceslas le 23 décembre I397). Cfr.aussi ibid. p.I89 et p.248 (engagements pris par Robert du Palatinat vis-à-vis des princes électeurs ecclésiastiques pour le cas où il serait élu roi des Romains,20 août I400:"...vort wan daz land von Brabandt mit synen zugehorungen von dote der hochgeborn Johanna itzunt hertzogynnen zu Brabandt dem rijche nu ledig wirdet und vervellet,so sullen wir auch understeen na aller unser macht ungeverlich dasselbe land mit syner zugehorungen wieder an daz rijch zu brengen,dem rijche zu behalten";- promesse confirmée dans un acte du 7 janvier I40I, op.cit., t.IV,I400-I40I,Gotha I882,p.243).

(I8)H.SPROEMBERG,Die Niederlande und das Rheinland in der ersten Hälfte des XIV.Jahrhunderts (JAHRBUCH DER ARBEITSGEMEINSCHAFT DER RHEINISCHEN GESCHICHTSVEREINE,t.II,I936).

(I9)H.SPROEMBERG,art.cit.,p.87. Voir aussi Tausend Jahre deutscher Geschichte und deutscher Kultur am Rhein,hrsg.von A.SCHULTE,Dusseldorf I925,p.9I.

(20)Il n'existe malheureusement pas de bon travail sur les relations des principautés des Pays-Bas avec l'Empire à la fin du moyen âge. Le livre de E.DE BORCHGRAVE,Histoire des rapports de droit public qui existèrent entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne depuis le démembrement de la monarchie carolingienne jusqu'à l'incorporation de la Belgique à la République Française,Bruxelles I870,est complètement vieilli pour tout ce qui concerne le moyen âge, tandis que l'article de F.RACHFAHL,Die Trennung der Niederlande vom Deutschen Reiche (WESTDEUTSCHE ZEITSCHRIFT F.GESCHICHTE U. KUNST,I900) ne consacre aux XIVe-XVe siècles qu'une brève introduction. W.REESE,Die Niederlande und das deutsche Reich, t.I,Berlin I94I, s'arrête au début du XIVe siècle. La contribution de P.J.BLOK,Holland und das Reich vor der Burgunderzeit (NACHRICHTEN V.D.K.GESELLSCHAFT DER WISSENSCHAFTEN ZU GOETTINGEN,PHILOS.-HISTORN.KLASSE,I908) est fort rapide,et ne concerne d'ailleurs que la Hollande. On est donc forcé de s'en rapporter aux travaux généraux sur l'histoire des Pays-Bas et sur celle de l'Empire à la fin du moyen âge.

(21)Je dis: différences individuelles, c'est-à-dire de prince à prince. Mais il est évident que la personnalité des princes n'est pas seule en cause ici. L'influence de leurs conseillers, l'action des Etats de la principauté, le seul jeu des circonstances politiques entrent aussi en ligne de compte. Malheureusement, en histoire du XIVe siècle, la difficulté qu'il y a à doser l'importance respective de ces divers éléments, est souvent proche de l'impossibilité.

(22)C'est en tenant compte de cette indifférence du duc qu'il faut interpréter un acte de Charles IV, du 25 juillet 1349, par lequel le roi des Romains confie à Henri de Brabant, duc de Limbourg, la charge de vicaire de l'Empire dans les pays cisalpins, pour le temps où il résidera au-delà des Alpes (dans H.LAURENT, Actes et documents anciens intéressant la Belgique conservés aux archives de l'Etat à Vienne (1196-1356), Bruxelles 1933, p.183 n°113; cf. aussi p.185 n°114). M.F.Petri voit là "une tentative de ranimer l'intérêt du duc de Brabant pour les affaires impériales" (RHEINISCHE VIERTELJAHRSBLAETTER, 1934, p.90). L'interprétation me paraît excellente. On observera toutefois que, contrairement à ce que semble croire M.Petri, le bénéficiaire de l'acte n'est pas le duc de Brabant lui-même, Jean III, mais son fils Henri, duc de Limbourg depuis 1347 (cf. A.WAUTERS, Henri de Brabant, dans la Biogr.Nationale, t.IX, 1886, col.173-174). Il n'importe: en confiant une fonction de première importance à un jeune homme comme le duc de Limbourg, c'est évidemment son père, le puissant duc de Brabant, que Charles IV entend attacher au char de l'Empire. Ce calcul échouera d'ailleurs, par suite de la mort prénaturée d'Henri, le 29 novembre 1349.

(23)J.F.BOEHMER, Regesta Imperii, t.VIII, Die Regesten des Kaiserreichs unter Kaiser Karl IV., par A.HUBER, Innsbruck 1877, p.360-361 n°4411 et sv.; T.LINDNER, article Wenzel dans l'Allg. Deutsche Biographie, t.XLI, 1896, p.733.

(24)E.DE DYNTER, Chronique des ducs de Brabant, éd.P.F.X.DE RAM, t.III, Bruxelles 1857, p.60.

(25)Cf.acte de Charles IV du 27 mai 1372 dans E.WINKELMANN, Acta Imperii inedita, t.II, Innsbruck 1885, p.603 n°930. - Autre aspect des liaisons de Wenceslas avec l'Empire: en 1380, nous le voyons chargé par le roi des Romains d'une négociation avec le roi de France - il part négocier avec le souverain, déclare-t-il lui-même, "certaines grosses affaires" (sans doute des questions touchant au Grand Schisme) (A.VERKOOREN, Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg, t.III, Bruxelles 1915, p.223 n°1280; cf.F.QUICKE, Les Pays-bas à la veille de la période bourguignonne, Bruxelles 1947, p.401).

(26)Cf.H.LAURENT et F.QUICKE, L'accession de la maison de Bourgogne aux duchés de Brabant et de Limbourg (1383-1407), t.I, Bruxelles 1933, p.52 et 58-59; et, pour l'intervention de 1372, le récit détaillé de F.QUICKE, Les Pays-Bas, op.cit., chap.IX.

(27)LAURENT et QUICKE, op.cit., p.276-277 et 311-312.

(28)Cf.sur ce qui suit le récit de JEAN DE HOCSEM, Chronique, éd.G.KURTH, Bruxelles 1927, p.153-154.

(29)Quid de l'attitude des Liégeois eux-mêmes vis-à-vis de l'Empire? Il y a dans Pirenne,à ce sujet,une page qui mérite d'être examinée de près. "Au XIVe siècle,écrit-il,l'empereur est devenu un étranger pour les Pays-Bas...Ni en Hollande,ni en Brabant,ni en Hainaut,ni dans la principauté de Liége,personne ne songe plus à faire appel à son intervention.La conduite des villes liégeoises au plus fort de leurs luttes avec Adolphe de la Marck le prouve d'une manière frappante.Au lieu de citer celui-ci devant Louis de Bavière,qui ne laisserait pas échapper l'occasion de se prononcer pour elles et,à défaut de secours effectifs,leur octroierait au moins des diplômes qu'elles pourraient invoquer pour justifier leur conduite,c'est au pape qu'elles adressent des plaintes stériles. La seule autorité capable de leur fournir un titre à opposer aux prétentions de l'évêque,elles la négligent...C'est que manifestement,le sentiment de leur appartenance à l'Empire a disparu" (H.PIRENNE,Les anciennes démocraties des Pays-Bas,Paris 1910, p.227-228). - Sur l'exactitude des faits allegués par Pirenne, aucune contestation possible: de 1325 à 1330,les Liégeois se sont à maintes reprises adressés au pape (cf.les textes témoignant de leurs démarches répétées dans E.FAIRON,Régestes de la cité de Liège, t.I,Liége 1933,nos 300,312,314,317,352, 353); d'appel à Louis de Bavière,aucune trace. Mais si la matérialité des faits est établie,l'interprétation qu'en fournit Pirenne peut prêter à discussion. Adolphe de la Marck avait usé contre les Liégeois de ses armes spirituelles: il avait jeté l'interdit sur la cité (E.FAIRON,op.cit.,p.213 n°298) et excommunié le magistrat urbain (G.KURTH,La cité de Liége au moyen âge,t.II,Bruxelles 1910,p.21; F.VERCAUTEREN, Luttes sociales à Liége.XIIIe et XIVe siècles,Bruxelles 1943, p.85). C'était donc au pape,et à lui seul,que les Liégeois devaient normalement en appeler de ces censures ecclésiastiques (cf.à titre de comparaison l'attitude du magistrat de Cologne en 1318-1319; excommunié par l'archevêque,qui jette en même temps l'interdit sur la ville,il en appelle au pape; LACOMBLET,Urkundenbuch f.die Geschichte des Niederrheins, t.III,Dusseldorf 1853,p.143 n°176; K.AUER,Die politische Stellung der niederrheinischen Fürsten in den Jahren 1314 bis 1334, Göttingen 1886,p.20). Ayant besoin de l'appui de Jean XXII,les Liegeois ne pouvaient évidemment solliciter en même temps l'intervention de Louis de Bavière; cela eût risqué de compromettre complètement leur cause auprès du Souverain Pontife,puisque le roi des Romains était excommunié - "vitandus" pour tous les chrétiens - et qu'il se trouvait en conflit déclaré avec Avignon. La même explication vaut pour les démarches que les Liegeois entreprirent auprès du pape en 1330, lui demandant d'engager Adolphe de la Marck à la clémence envers la cité rebelle et vaincue (cf.E.FAIRON,op.cit.,p.283 n°352 et p.285 n°353). Ici encore,l'appui du pape était plus précieux à obtenir que celui de Louis de Bavière - car l'autorité de Jean XXII sur son évêque était beaucoup plus forte que celle du chef de l'Empire sur son feudataire -,et du moment qu'on s'adressait au Pontife,on ne pouvait solliciter en même temps son adversaire impérial. La conclusion de Pirenne - le sentiment d'appartenance à l'Empire avait disparu à Liége au XIVe siècle - paraît donc fort hasardeuse. Elle est au surplus

nettement contredite par un autre document de la même époque: le 20 avril I324,le pape Jean XXII écrit à la cité de Liége pour lui reprocher son attitude envers son évêque: les Liégeois, dit le pape,murmurent contre Adolphe de la Marck parce qu'il a obtempéré avec obéissance (obedienter obtemperat) aux ordres du Saint-Siège,et publié dans son diocèse les monitoires fulminés par le Souverain Pontife contre Louis de Bavière; ces critiques,ajoute-t-il,doivent cesser (A.FAYEN,Lettres de Jean XXII,t.I,I3I6-I324,Rome I908 (=ANALECTA VATICANO-BELGICA,t.II), p.487 n°I3I9; ce texte a été également publié par E.FAIRON,op. cit.,p.209 n°292; l'analyse qu'en donne ce dernier - "Le pape Jean XXII mande à la Cité de venir en aide à son évêque dans le procès que celui-ci soutient contre Louis duc de Bavière" - est complètement erronée; les "processus"dont il est question dans la lettre ne sont pas des "procès",mais bien les monitoires lancés par Jean XXII contre le roi des Romains respectivement le 8 octobre I323 et le 7 janvier I324; cf.MM.GG.,Constitutiones et Acta Publica imperatorum et regum,t.V,éd.J.SCHWALM,I909, p.6I6 n°732 et p.66I n°839, et G.MOLLAT,Les papes d'Avignon, 7e éd.,Paris I930,p.204-205). Or si les Liégeois murmurent contre la publication des monitoires,c'est bien qu'ils considèrent Louis de Bavière,visé par ces actes de menace,comme "leur" souverain. Un document pontifical de I325 nous apprend d'ailleurs que de nombreux Liégeois,non seulement ont protesté contre les monitoires de Jean XXII,mais ont pris carrément parti pour Louis de Bavière (lettre de Jean XXII du 29 avril I325 dans A.FAYEN,op.cit.,p.56I-562 n°I529).

(30)Il est bien entendu que,dans la comparaison que j'esquisse ici,je n'envisage que les contrées rhénanes voisines des Pays-Bas. Ce serait un tableau très différent que je devrais tracer si je m'occupais,par exemple,de l'Allemagne du sud. Il y a dans le sud toute une région où l'Empire,ou plus exactement l'empereur,conserve au XIVe siècle une autorité beaucoup plus considérable. C'est la région,d'ailleurs,que le souverain parcourt sans cesse en personne: les itinéraires de Louis de Bavière nous le montrent circulant continuellement à l'intérieur du parallélogramme Francfort-Nuremberg-Passau-Munich-Stuttgart-Spire; Munich,Nuremberg et Francfort sont les trois centres essentiels d'où il mène sa politique; Charles IV,dont la "base d'opérations" est à Prague,va fréquemment jusqu'à Nuremberg,Wurtzbourg,Francfort (cf.ces itinéraires dans T.MAYER, Das deutsche Königtum und sein Wirkungsbereich,dans le recueil Das Reich und Europa,Leipzig I94I). C'est en Allemagne du sud que se trouvent d'ailleurs la grande masse des villes impériales,de ces villes que l'empereur surveille d'un oeil jaloux, car elles lui procurent le plus clair de ses revenus (cf.T.LINDNER,Deutsche Geschichte unter den Habsburgern und Luxemburgern (I273-I437),t.II,Stuttgart I893,p.II).

(3I)Le I2 mai I308,les princes précités,ainsi que le comte de Juliers,concluent une convention prévoyant le cas où l'un d'entre eux serait élu roi d'Allemagne comme successeur d'Albert Ier (voyez l'acte de cette date dans les Monuments pour servir à l'hist.des provinces de Namur,de Hainaut et de Luxembourg,t.III,éd.L.DEVILLERS,Bruxelles I874,p.583,et dans MM.GG.,Constitutiones,t.IV,Ire partie,éd.J.SCHWALM,I906,p.203; cf.aussi les remarques de F.KERN,Die Anfänge der französischen

Ausdehnungspolitik bis zum Jahr I308,Tubingue I9IO,p.306 et n.I, et de F.SCHNEIDER,Kaiser Heinrich VII.,t.I,Bis zum Beginn des Romzuges,Leipzig I924,p.IO).

(32)H.S.LUCAS,The Low Countries and the disputed imperial election of I3I4 (SPECULUM,janvier I946),p.86 et 94. Le texte principal,en ce qui concerne la candidature de Louis de Nevers, est une lettre d'Enguerrand de Marigny du 30 juillet I3I4,publ. dans T.DE LIMBURG-STIRUM,Codex diplomaticus Flandriae,t.II, Bruges I889,p.2II (avec la date erronée du 25 juillet I3I2) et dans MM.GG.,Constitutiones,t.V,éd.J.SCHWALM,I909,p.46-47 (sur la date du texte,cf.F.FUNCK-BRENTANO,Philippe le Bel en Flandre Paris I896,p.656 n.3,et H.PIRENNE,Hist.de Belgique,t.I,5e éd., p.432 n.4).

(33)LUCAS,art.cit.,p.97.

(34)Pour l'attitude du comte de Hainaut,cf.LUCAS,p.I08-I09; sur celle du comte de Looz et d'Adolphe de la Marck,cf.JEAN DE HOCSEM,Chronique,éd.G.KURTH,Bruxelles I927,p.I53.

(35)Je relève la présence du prince-évêque de Liège à la diète de Francfort de juillet I3I0,celle du comte de Hainaut à la diète de Francfort de mars I339,celle de l'évêque de Liége et du comte de Namur à la diète de Metz de décembre I356 (cf.H.EHRENBERG,Der deutsche Reichstag in den Jahren I273-I378,Leipzig I883,p.II6-I36),celle du duc de Brabant à la diète de Francfort de septembre I379 (cf.Deutsche Reichstagsakten unter König Wenzel,t.I,I376-I387,éd.J.WEIZSAECKER,Munich I867, p.278, et N.VALOIS,La France et le Grand Schisme d'Occident, t.I,Paris I896,p.294 et n.4) (Je ne cite pas ici les comtes et ducs de Luxembourg,que je me crois tenu de considérer à part, comme je le dirai un peu plus loin). - La liste des participants aux différentes diètes du XIVe siècle,dressée par H.Ehrenberg,et sur laquelle je me suis basé,est en raison de l'insuffisance de la documentation,extrêmement incomplète; je suis cependant persuadé que,en ce qui concerne les princes des Pays-Bas,des investigations approfondies,menées au moyen des sources narratives et diplomatiques belges,n'apporteraient à cette liste que bien peu de compléments. Aucun complément,par exemple,n'est fourni par l'Essai d'itinéraire des comtes de Hainaut (I3I9-I404) de Mlle E.BERGER (Université Libre de Bruxelles,mémoire de licence manuscrit,I938-I939). - A défaut d'addenda,voici un erratum: Ehrenberg mentionne le comte de Flandre comme ayant été présent à la diète de Francfort du 24-25 juillet I3I0; il s'agit en réalité,comme le prouve l'acte auquel se réfère l'érudit allemand (J.F.BOEHMER,Regesta Imperii.Die Regesten des Kaiserreichs...I246-I3I3, Stuttgart I844, p.277 n°257),non du comte de Flandre,mais de Guy de Flandre (ou de Namur),fils de Gui de Dampierre - le "Guiot" dont M.Huisman a autrefois esquissé la biographie (Mélanges Paul Frédericq,Bruxelles I904,p.23I-243). Robert de Béthune,au moment de la diète,n'avait pas quitté la Flandre (cf.dans L.GILLIODTS-VAN SEVEREN,Inventaire des archives de la ville de Bruges,t.I,Bruges I87I,p.305,un acte de lui donné à Lessines le 27 juillet I3I0).

(36)En I309,le comte de Flandre et le comte de Hainaut assistent au couronnement de Henri VII à Aix-la-Chapelle (cf.dans

VAN MIERIS, Groot Charterboek der graaven van Holland, t.II, Leyde 1754, p.71, un acte attestant la présence des deux princes à Aix le 7 janvier 1309, c'est-à-dire le lendemain du couronnement); en 1314, le comte de Hainaut et le comte de Looz assistent au couronnement de Louis de Bavière (cf. dans les Monuments pour servir à l'hist. des provinces de Namur, etc., t.III, éd. L. DE VILLERS, Bruxelles 1874, p.41-47, et dans F. BOCK, Bericht über eine Reise nach Holland, NEUES ARCHIV, t.49, 1932, la série d'actes du roi des Romains en faveur de Guillaume de Hainaut qui s'échelonnent du 25 novembre 1314 - jour du couronnement - au 3 décembre; pour le comte de Looz, cf. K. KUNZE, Die politische Stellung der niederrheinischen Fürsten in den Jahren 1314 bis 1334, Göttingen 1886, p.9); en 1346, au couronnement à Bonn de Charles de Luxembourg, on note la présence de l'évêque de Liège (cf. S. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège, t.IV, Bruxelles 1900, p.55 n°1322); trois ans plus tard, lorsque Charles est couronné une seconde fois à Aix-la-Chapelle, le duc de Brabant est lui aussi présent, en même temps que l'évêque de Liége (cf. dans J.F. BOEHMER, Regesta Imperii, t.VIII, Die Regesten des Kaiserreichs unter Kaiser Karl IV, par A. HUBER, Innsbruck 1877, p.87, un acte donné par Charles à Aix-la-Chapelle le jour du couronnement, 25 juillet 1349, et où le duc de Brabant et le prince-évêque de Liège figurent parmi les témoins; voir aussi dans A. WAUTERS, Table chronologique, t.X; Bruxelles 1904, p.357 et sv., et dans H. LAURENT, Actes et documents anciens, p.175 et sv., la longue liste des privilèges, tous datés du 25 juillet 1349, que Jean III se fit octroyer en cette occasion); au couronnement de Wenceslas, en 1376, figurent le duc de Brabant et les comtes de Hainaut et de Namur (BOEHMER, Regesta Imperii, t.VIII, par HUBER, p.470). On note aussi la présence d'un représentant du duc de Brabant aux manifestations "patriotiques" de 1338 à Coblence (R. PAULI, Bilder aus Alt-England, 2e éd., Gotha 1876, p.155; H.S. LUCAS, The Low Countries and the Hundred Years' war (1326-1347), Ann Arbor 1929, p.291); contrairement à ce qu'affirme M.E. DEPREZ (Les préliminaires de la guerre de Cent ans, Paris 1902, p.196-197), le duc lui-même n'y assistait pas (cf. R. PAULI, loc.cit.).

(37) Pour le prince-évêque de Liége, cf. JEAN DE HOCSEM, Chronique, éd. G. KURTH, Bruxelles 1927, p.129; pour les fils de Gui de Dampierre, cf. M. HUISMAN, Guiot de Namur (Mélanges Paul Frédericq, Bruxelles 1904), p.237; F. SCHNEIDER, Kaiser Heinrich VII., t.II, Der Romzug, Leipzig 1926, p.82, et A. WAUTERS, art. Henri de Flandre dans la Biogr. Nationale, t.IX, 1886-1887, col.174-177. Henri de Flandre, qui commandait la cavalerie impériale, fut créé par Henri VII comte de Lodi. - Lors de l'expeditio romana de Louis de Bavière, aucun prince des Pays-Bas ne se dérangea. Le comte de Hainaut et, sans doute, le duc de Brabant, y avaient cependant été spécialement conviés (cf. KUNZE, Politische Stellung, op.cit., p.32-34). Mais il ne s'agit pas là d'une attitude particulière aux dynastes de nos régions. "Der ganze Römerzug", écrit T. LINDNER, "war ein persönliches Unternehmen des Königs, das Reich in seiner Allgemeinheit blieb ihm fern" (Deutsche Geschichte, op.cit., t.I, Stuttgart 1890, p.371). Les princes de la région du Bas-Rhin, notamment, s'abstinrent tout comme leurs voisins néerlandais. Si le comte Englebert de la Marck et un fils du comte de Juliers descendirent en Italie, ce fut pour

se mettre au service non de l'empereur,mais du pape; ils participèrent au sein de l'armée pontificale à la lutte contre Louis de Bavière (cf.H.SCHAEFER,Zur politischen Stellung des niederrheinischen Adels gegenüber Ludwig dem Baiern,dans les ANNALEN DES HISTORISCHEN VEREINS F.DAN NIEDERRHEIN,t.80,I906).

(38)Il faudrait notamment citer un fait qui appartient à l'histoire de la querelle de la succession de Looz (sur cette question,cf.en dernier lieu le récit de F.QUICKE,Les Pays-Bas à la veille de ~~[illegible]~~ bourguignonne (I356-I384),Bruxelles I947,p.126 et sv.).Après la mort du comte de Looz,en I36I,le comté fut disputé entre le prince-évêque de Liège et Godefroid de Dalembroeck,neveu du comte défunt. L'évêque ayant occupé la principauté par les armes,Godefroid de Dalembroeck revendit ses droits à un seigneur richement possessionné aux confins du Brabant et du comté de Looz,Arnould de Rummen (cf.sur lui une notice du baron CHESTRET DE HANEFFE,Biogr.Nationale,t.XVI, I90I,col.248 et sv.,sub v° Oreye(Arnould d')). Or - voici le fait qui nous intéresse - Arnould jugea bon de faire appel à l'empereur; il alla trouver Charles IV à Aix-la-Chapelle en décembre I362,lui exposa l'usurpation du prince-évêque de Liège,et réclama justice (cf.acte de Charles IV du 23 décembre I362 dans BORMANS et SCHOOLMEESTERS,Cartulaire de Saint-Lambert, t.IV,p.37I)[le baron Chestret de Haneffe,dans la notice citée ci-dessus,col.250,affirme que le prince-évêque lui-même avait déjà demandé en I36I l'intervention de l'empereur dans la querelle lossaine; c'est une erreur certaine; Charles IV avait seulement été mis au courant par le prélat du développement de la question: cf.dans J.WOLTERS,Codex diplomaticus Lossensis, Gand I849,p.344, un acte de Charles IV du I3 avril I36I où il est fait allusion à une "relatio" d'Englebert de la Marck]. La suite de l'histoire n'est pas moins instructive: Charles IV prend fait et cause pour Arnould de Rummen,invite les princes rhénans et lotharingiens à l'aider à entrer en possession du comté de Looz,multiplie les ordres et les menaces - le tout en vain: son intervention n'aboutit à aucun résultat (cf. F.QUICKE,loc.cit.). Impuissance à agir efficacement dans nos régions? Sans doute. Mais cette impuissance n'est pas telle, notons-le,que le prince-évêque de Liége ait pu traiter par le dédain l'intervention impériale. Charles IV demeure l'empereur, et pour se justifier auprès de lui,Englebert de la Marck n'hésite pas à traverser toute l'Allemagne pour venir le trouver en Bohême: il rencontre Charles à Pisek,dans le sud de la Bohême,en décembre I363,puis peut-être encore à Prague (l'entrevue de Pisek est attestée par un acte de Charles IV du I6 décembre I363,dans BORMANS et SCHOOLMEESTERS,Cartulaire de Saint-Lambert,t.IV,p.393; les chroniqueurs liégeois parlent tous d'une rencontre qui aurait eu lieu à Prague - voyez RADULPHUS DE RIVO,dans J.CHAPEAVILLE,Gesta pontificum Leodiensium,t.III,Liége I6I6,p.I2; Chronique liégeoise de I402, éd.E.BACHA,Bruxelles I900,p.350; Chronique abrégée de Jean d'Outremeuse,dans les Chroniques Liégeoises,t.II,publ.par S.BALAU et E.FAIRON,Bruxelles I93I,p.I90-I9I; - est-ce une confusion avec l'entrevue de Pisek,ou bien Englebert,de Pisek, s'est-il rendu ensuite à Prague? On ne saurait en décider; l'itinéraire de Charles IV,tel qu'il se dégage des Regesta Imperii,n'éclaircit pas la question). Ce voyage du prince-évê-

que en Bohême est un des traits qui illustrent là mieux,me semble-t-il,le reste d'autorité qui demeure malgré tout à l'empereur dans nos régions.

(39)Cf.H.REINCKE,Kaiser Karl IV. und die deutsche Hanse,Lübeck 1931,p.3-4 et passim.

(40)Voir par exemple au sujet des archevêques de Trèves dans la première moitié du XIVe siècle l'excellent ouvrage de A.DOMINICUS,Baldewin von Lützelburg,Erzbischof und Kurfürst von Trier,Coblence 1862.

(41)Il s'explique en grande partie par des motifs "rein geschäftlich" (W.PLATZHOFF dans la Geschichte des Rheinlandes publ.p.H.AUBIN,T.FRINGS,J.HANSEN,etc.,t.I,Essen 1922,p.182). Le roi d'Angleterre,en effet,avait confirmé et élargi les privilèges dont jouissaient dans son royaume les marchands de Cologne et d'Aix-la-Chapelle,et surtout,il avait promis des subsides considérables - plus d'un million et demi de florins en tout - à de nombreux princes rhénans.

(42)Cf.notamment les constatations de K.KUNZE,Politische Stellung der niederrheinischen Fürsten,p.II.

(43)"Jeder Fürst",écrit M.Platzhoff,"jagte lediglich seinem eigenen Vorteil nach" (op.cit.,p.183).

(44)"Est raro terra,quae sit per eum sine guerra" (Die Königsaaler Geschichtsquellen,éd.J.LOSERTH,Vienne 1875; = FONTES RERUM AUSTRIACARUM,I.Abth.,SCRIPTORES,t.VIII; p.457).

(45)Récit des événements dans T.LINDNER,Deutsche Geschichte, op.cit.,t.I,Stuttgart 1890,p.468 et sv.

(46)E.BERNAYS et J.VANNERUS,Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs,Bruxelles 1910,p.181-186.

(47)Il faudrait peut-être aussi,à cet égard,réserver une place spéciale à Cambrai où,dans la seconde moitié du XIVe siècle,Charles IV et Wenceslas déploient d'assez grands efforts pour rétablir leur autorité (H.DUBRULLE,Cambrai à la fin du moyen âge (XIIIe-XVIe siècle), Lille 1904,p.290-291 et 295-298; T.SCHIEFFER,Reichsbistum Kamerich.Ein Hinweis,dans les RHEINISCHE VIERTELJAHRSBLAETTER,1936,p.142). mais l'histoire de Cambrai à cette époque est trop mal connue pour que nous insistions sur ce point.

(48)L'indépendance de la Flandre était chose reconnue en Europe au XIVe siècle. La chronique bohémienne que nous avons citée un peu plus haut,les Königsaaler Geschichtsquellen,ayant à indiquer les pays où a guerroyé Jean l'Aveugle,mentionne "l'Allemagne,la France,la Flandre" (Germania,Francia,Flandria; source citée,loc.cit.). La Flandre constitue donc bien aux yeux de l'auteur une entité politique distincte.

Troisième question: Les populations des Pays-Bas ont-elles eu au moyen âge le sentiment de former une entité particulière?

Nous possédons sur ce point un indice remarquable: l'ensemble des principautés que nous avons désigné et continuerons à désigner dans cette étude sous le nom de Pays-Bas n'avait pas de nom dans la langue géographique du moyen âge.

Les termes "Avalterre","pays d'en bas","basses régions","partes inferiores","partes advallenses","lage landen bi der see", "Nederlant" se rencontrent très tôt - à partir de la fin du XIIe siècle; mais jusqu'à l'époque bourguignonne,leur sens reste extrêmement vague: il s'agit,grosso modo,des basses régions sises autour du Rhin inférieur et des Bouches de la Meuse et du Rhin (I). C'est une zone géographique aux limites aussi imprécises que les noms mêmes qui servent à la désigner, mais dont le centre de gravité semble se situer du côté du Rhin. Un chroniqueur liégeois du XIVe siècle,narrant l'arrivée à Liège,en 1349,de troupes de Flagellants,explique que ces exaltés venaient "de partibus inferioribus" (2). "Partes inferiores": les régions situées à l'ouest de la principauté de Liège? Non point: les régions allemandes du Bas-Rhin (3). Voilà le sens que "pays bas" possède sous la plume de ce Liégeois. Celui d'ailleurs qui,à cette époque,parle des "pays d'en bas" ou des "lage landen bi der see" ne pense en général ni au Hainaut,ni au Namurois,ni au Luxembourg,et souvent même pas au Brabant - au Brabant méridional du moins. Ses Pays-Bas,en un mot,ne sont pas les nôtres.

Au surplus,que voyons-nous se produire au XVe siècle,lorsque la maison de Bourgogne a réalisé son oeuvre unificatrice? Les contemporains se trouvent réellement embarrassés pour désigner le groupement territorial ainsi constitué. L'appeler Pays-Bas? On n'y songe pas - ou plutôt,on n'y songera que très tard,dans les dernières décades du XVe siècle (4). Si l'on eût annoncé à Philippe le Bon que la postérité le saluerait du nom de "fondateur des Pays-Bas" (5),le duc aurait sans doute haussé les épaules comme à une plaisanterie absurde.

"Pays de par deçà": telle est l'appellation qui recueille au

XVe siècle le plus grand succès,et dont l'usage s'implante bientôt; mais ce terme,que l'on rencontre sous la plume de Chastellain,d'Olivier de La Marche,de Molinet,de Commynes,ne signifie rien d'autre,comme le remarque fort judicieusement M.Huizinga,que "ces pays-ci,ces pays dont je parle,et qui n'ont pas de nom propre" (6).

En I447,lorsqu'il est question d'ériger les Etats bourguignons "de par deçà" en royaume (7),la chancellerie bourguignonne n'a aucun nom d'ensemble à proposer pour le nouveau royaume; on songe simplement à le baptiser du nom d'un de ses fiefs les plus anciens et les plus glorieux: Brabant ou Frise (8).
Il est donc manifeste que,antérieurement à leur unification,les principautés que nous avons pris l'habitude de dénommer "Pays-Bas" ne possédaient pas de nom d'ensemble (9).

C'est donc que les hommes de ce temps n'éprouvaient pas le besoin de disposer d'un tel nom - le besoin,sinon,eût créé l'organe -,c'est donc qu'ils n'avaient pas le sentiment que leurs petites patries réunies constituassent une entité particulière. L'heure de la conscience commune n'avait pas encore sonné (IO).

NOTES DU CHAPITRE IV, 3e partie :

(I)H.VANDER LINDEN,De namen België en Nederland door de eeuwen heen (ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE.BULLETIN DE LA CLASSE DES LETTRES,I93I),p.I97; J.W.MULLER,Het ontstaan van het begrip en den naam "Nederland" (dans GROOT NEDERLAND,octobre I930), p.424.
(2)La Chronique liégeoise de I402,publ.p.E.BACHA,Bruxelles I900,p.342.
(3)C'est de là,on le sait,que les Flagellants arrivèrent dans nos contrées. Cfr.P.FREDERICQ,De secten der Geeselaars en der Dansers in de Nederlanden tijdens de XIVe eeuw,Bruxelles I897, p.7.
(4)Le premier texte connu qui semble désigner sous le nom de Pays-Bas les régions constituant proprement l'Etat bourguignon, est postérieur à la mort de Philippe le Bon. C'est un passage de Chastellain ("Déclaration de tous les hauts faits du duc Philippe de Bourgogne") où le chroniqueur oppose la "France" et les "païs de mer çà bas"(CHASTELLAIN,Oeuvres,éd.KERVYN DE LETTENHOVE,t.VII,Bruxelles I865,p.2I4).
(5)"Fondateur des Pays-Bas": c'est l'équivalent vulgaire de la formule bien connue,"conditor Belgii". On attribue communément ce "conditor Belgii" à Juste#Lipse. Mais j'en ai cherché en vain la trace dans les Oeuvres complètes du grand humaniste - qui sont cependant fournies d'indices excellents et très détaillés (j'ai vu les éditions de I637,Anvers,Moretus; et de I675,Wesel,Van Hoogenhuysen). Il y a peut-être eu confusion avec Pontus Heuterus,chez qui - comme le signale M.Bonenfant (Philippe le Bon,Bruxelles I943,p.98) - l'on trouve "conditor regni Belgici" (PONTUS HEUTERUS,Rerum Burgundicarum libri VI, Anvers I584,p.97; ~~xxxxxxxxxxxxxxxxxx~~ cet ouvrage fut achevé par son auteur en I577; cfr.indication à ce sujet p.I87).
(6)J.HUIZINGA,L'Etat bourguignon,ses rapports avec la France,et les origines d'une nationalité néerlandaise (LE MOYEN AGE,I930 et I93I),article de l'année I93I,p.92-93. Sur l'emploi de l'appellation "pays de par deçà" au XVe siècle,cf.aussi J.HUIZINGA,Tien studiën,Haarlem I926,p.35-37. Outre "pays de par deçà",deux autres noms s'appliquant à l'agglomération de territoires des ducs de Bourgogne apparaissent aussi au XVe siècle: celui de "Bourgogne" et,comme nous venons de le signaler,celui de "Nederlant","pays d'embas" - dans un ~~xxx~~ sens nouveau,différent du sens que nous lui avons connu aux siècles précédents (J.HUIZINGA,L'Etat bourguignon,loc.cit.; H.VANDER LINDEN,art.cit.,P.20I-202). L'une et l'autre de ces appellations ne deviennent réellement fréquentes qu'au XVIe siècle (J.W.MULLER,art.cit.,p.425). Elles sont alors adoptées par les étrangers: Shakespeare,dans son King Lear (acte I,scène I), désigne nos régions sous le nom de Burgundy (J.HUIZINGA,Burgund. Eine Krise des romanisch-germanischen Verhältnisses,dans l'HISTORISCHE ZEITSCHRIFT,I933,t.I48,p.27). A l'encontre de "pays de par deçà" et de"Pays-Bas","Bourgogne" ne parviendra cependant jamais à se faire agréer par les chancelleries,et restera surtout d'emploi populaire (L.VAN DER ESSEN,Notre nom national,R.B.P.H.,I925,p.I28 et sv.).
(7)A.M.et P.BONENFANT,Le projet d'érection des Etats bourguignons en royaume en I447 (LE MOYEN AGE,I935); P.BONENFANT,

Philippe le Bon, Bruxelles 1943, p.72 et sv.
(8) En 1473, lors de l'entrevue de Trèves entre Charles le Téméraire et l'empereur Frédéric III, de nouvelles discussions au sujet de l'érection des possessions ducales en royaume remirent semble-t-il sur le tapis le nom de royaume de "Frise" (J.HUIZINGA, L'état bourguignon, art.cit., p.29 et n.55; P.BONENFANT, Les projets d'érection des Pays-Bas en royaume du XVe au XVIIIe siècle, REVUE DE L'UNIVERS. DE BRUXELLES, t.XLI, 1935-1936, p.156); mais c'est à un royaume de "Bourgogne" que l'on finit par s'arrêter et c'est sur ce regnum Burgundie que l'accord fut près de se faire (cf. le document capital publié dans H.STEIN, Un diplomate bourguignon du XVe siècle, Antoine Haneron, BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE DES CHARTES, 1937, p.339-341; c'est là la seule relation officielle connue des résultats de l'entrevue de Trèves; elle est adressée, le 4 novembre 1473, à Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel; ce dernier eut une grande part dans les négociations entre le duc de Bourgogne et l'empereur - cf. E.BAUER, Négociations et campagnes de Rodolphe de Hochberg, Neuchâtel 1928, p.57-59). - En 1510, lorsque Maximilien manifesta l'intention - peu sincère d'ailleurs, à ce qu'il paraît - de constituer les Pays-Bas en royaume, il imagina le titre de "royaume d'Austrazie". Cela équivalait une fois encore à désigner le tout par la partie, car "Austrazie", aux yeux de Maximilien, était un synonyme de "Brabant" (cf. M.A.ARNOULD, L'Empereur Maximilien songea-t-il à ériger les Pays-Bas en royaume?, REVUE DE L'UNIVERS. DE BRUXELLES, t.XLI, 1935-1936).
(9) Maint autre indice probant pourrait certainement être relevé dans les sources étrangères - françaises, anglaises, allemandes, etc. En Angleterre, par exemple, au XIVe siècle, de nombreux textes parlent de Dinant et du comté de Looz "en Allemagne": "Dynaunt de regno Alemanie", "Dynant in Alemannia", "comitatus de Loos in Almania" (textes cités par H.PIRENNE, Dinant dans la Hanse teutonique (COMPTE RENDU DU CONGRES ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE NAMUR, Namur 1903), p.535 et n.1); "Dynaunt, of the realm of Almain" (mention de 1326 dans Calendar of the Close Rolls, Edward II., 1323-1327, Londres 1898, p.652); "Dynant in Almain" (mention de 1337 dans Calendar of the Close Rolls, Edward III., 1337-1339, Londres 1900, p.90). Dans le cas de Dinant, le fait que les marchands de cette cité jouissaient en Angleterre des privilèges du deutscher Kaufmann a évidemment joué un rôle déterminant dans la localisation de la ville "en Allemagne"; il est néanmoins frappant de constater qu'aucune autre appellation géographique désignant plus spécialement nos régions ne le dispute à l'"Allemagne".
(10) On pourrait être tenté d'invoquer également sur ce point l'organisation en "nations" de l'Université de Louvain. En 1435, lorsque le groupement des étudiants par "nations" fut introduit à Louvain, quatre nations se constituèrent: la nation de France, qui comprenait les étudiants natifs du royaume de France, de Cambrai et, à partir de 1448, de Liège et du pays de Looz; la nation de Flandre, qui englobait les étudiants des comtés de Flandre, de Hainaut, de Namur et de la seigneurie de Malines; la nation de Hollande - étudiants de Hollande, Zélande, Frise, Utrecht, Angleterre et Scandinavie; et la nation de Brabant - étudiants de Brabant, Limbourg, Luxembourg et Artois (E.REUSENS, Actes ou procès-verbaux des séances tenues par le Conseil de l'Université de Louvain, t.I, Bruxelles 1903, p.273 n.2; L.VAN DER ESSEN, Pour mieux comprendre notre histoire nationale, Louvain s.d. p.13, et du même, L'Université de Louvain, Bruxelles 1945, p.232). On raisonnerait volontiers de la manière suivante: si Brabançons, Flamands, Hennuyers et Hollandais s'étaient réellement sentis frères, ils auraient eu à coeur de se grouper au sein d'une même "nation"; en ne le faisant point, ils ont prouvé qu'ils n'avaient pas conscience d'une communauté qui les unissait. Mais ce raisonnement n'est pas valable; il est probable, en effet, que la répartition des étudiants en "nations"

s'est inspirée avant tout de la nécessité,d'ordre administratif, de constituer des groupes à peu près équivalents au point de vue numérique. - Il est également intéressant de jeter un coup d'oeil sur la situation des étudiants de nos régions à l'Université de Paris. Lorsque,vers le milieu du XIIIe siècle, maîtres et étudiants de l'Université de Paris se groupent en quatre "nations",d'après leur lieu d'origine - l'honoranda natio Francie,la veneranda natio Normannorum,la fidelissima natio Picardorum et la constantissima natio Anglicana (cf. C.THUROT,De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge,Besançon 1850,p.16; A.BUDINSZKY,Die Universität Paris und die Fremden an derselben im Mittelalter, Berlin 1876,p.31-32; P.PERDRIZET,Le calendrier de la nation d'Allemagne de l'ancienne Université de Paris,Paris 1937,p.6), les universitaires natifs des Pays-Bas méridionaux entrent dans la nation de Picardie. Mais au sein de cette nation,on constate qu'il existe en 1479 deux provinces: la province des Flamands (provincia Flamigorum),englobant les diocèses de Tournai, Cambrai,Laon,et une partie de ceux de Liége et d'Utrecht, et la province des Picards - stricto sensu - avec les diocèses de Thérouanne,Arras,Amiens,Noyon et Beauvais (Auctarium chartularii Universitatis Parisiensis,t.IV,Liber procuratorum nationis Picardiae,éd.CH.SAMARAN et E.VAN MOÉ,Paris 1938,p.IX et col.174). Or la province des Flamands correspondait grosso modo à l'ensemble des Pays-Bas méridionaux. En effet,sa limite septentrionale - qui était en même temps celle de la nation picarde - était constituée par le cours de la Meuse à partir de Maastricht (en amont de Maastricht,tout le diocèse de Liége était inclus dans la nation picarde) (cf.GRAY C.BOYCE, The controversy over the boundary between the English and Picard nations in the University of Paris (1356-1358),dans les Études d'histoire dédiées à la mémoire de Henri Pirenne, Bruxelles 1937; les documents relatifs à cette querelle se trouvent dans l'Auctarium chartularii Universitatis Parisiensis,t.I,Liber procuratorum nationis Anglicanae,éd.H.DENIFLE et E.CHATELAIN,Paris 1894,col.197-235). Si l'on pouvait faire remonter l'existence de la province des Flamands au XIVe siècle ou au début du XVe,il y aurait peut-être là l'indice d'un sentiment de solidarité unissant les jeunes gens natifs des Pays-Bas. Malheureusement,toute la documentation antérieure à 1476 a péri. Aucune conclusion,positive ou négative, n'est donc permise. Je serais pour ma part plutôt disposé à croire que la constitution de la province des Flamands a suivi la formation de l'Etat bourguignon,et en a été une simple conséquence.

Quatrième question: L'histoire politique de la première moitié du XIVe siècle révèle-t-elle une tendance à un rapprochement des différents territoires des Pays-Bas? Les traités d'alliance entre principautés conclus en si grand nombre à cette époque sont-ils l'indice d'une telle tendance?

Nul ne nie que,dans l'histoire de nos contrées au XIVe siècle, le facteur politique essentiel n'ait été le particularisme régional. Particularisme des princes - ou égoïsme,si l'on préfère, particularisme aussi des populations,chez qui apparaissent,du moins dans les grandes principautés,les premières affirmations non équivoques de cette forme ennoblie du particularisme qu'est le patriotisme. Il est permis de parler,au XIVe siècle,d'un sentiment national flamand (I),d'un sentiment national brabançon,d'un sentiment national hennuyer en voie de consolidation.

Mais par-dessus les frontières politiques,princes et populations tendaient-ils à se rapprocher les uns des autres? C'est la conclusion que l'on a souvent prétendu tirer de la liste - à vrai dire impressionnante - des traités d'alliance par lesquels ils se sont unis,dans la première moitié du XIVe siècle.

Liste impressionnante,disons-nous; qu'on en juge en effet(2): Le I2 avril I307,alliance entre l'évêque d'Utrecht,le duc de Brabant,le comte de Hainaut,le comte de Namur et Jean de Hainaut, frère du comte de Hainaut (3); le II mai I308,alliance entre le duc de Brabant et les comtes de Hainaut,de Luxembourg,de Namur,de Juliers et de Looz (4); le 29 novembre I3I3,entre le prince-évêque de Liége et le comte de Hainaut (5); le 9 janvier I328,entre le duc de Brabant et Jean l'Aveugle,roi de Bohême et comte de Luxembourg (6); le 6 août I328,entre le duc de Brabant et le comte de Hainaut (7); le II mai I332,alliance entre Jean de Bohême,comte de Luxembourg,l'archevêque de Cologne,le prince-évêque de Liége,et les comtes de Juliers,Gueldre et Zutphen, Looz,Namur et Eu (8),à laquelle le comte de Hainaut adhère le I0 février I333 (9);le 30 novembre I333,puis le 5 janvier I334, nouvelle alliance entre tous les précités et,en outre,le comte

de Flandre (10); le 5 septembre 1334, alliance entre l'archevêque de Cologne, le duc de Brabant et les comtes de Hainaut, de Gueldre et Zutphen, de Juliers et de Zélande (11); le 31 mars 1336, entre le duc de Brabant et le comte de Flandre (12); le 1er avril 1336, entre le duc de Brabant, le comte de Flandre et le comte de Hainaut (13); le 5 décembre 1339, entre le Brabant et la Flandre (14); en 1340, entre le comte de Flandre et le comte de Hainaut (15); le 21 septembre 1347, entre le duc de Brabant et les villes du pays de Liége (16). - Encore ne s'agit-il ici que des traités les plus importants: notre relevé n'a aucune prétention à être exhaustif.

Hélas! les alliances n'ont pas été les seuls, ni même les principaux éléments de la vie internationale de l'époque. Les guerres aussi ont été fréquentes, et il serait à vrai dire aussi aisé de démontrer en les énumérant que nos principautés vivaient sur un pied constant d'hostilité mutuelle, qu'il a été facile de prouver leur "rapprochement" en alignant les traités d'alliance.

Car la liste des guerres est, elle aussi, impressionnante. La querelle des Avesnes et des Dampierre se prolonge pendant tout le premier quart du XIVe siècle. Au printemps de 1303, une armée flamande commandée par Jean et Gui de Namur envahit le comté de Hainaut et s'empare de Lessines (17); d'autres forces flamandes font irruption en Zélande et mettent le siège devant Zierikzee (18); Jean II de Brabant profite des difficultés des Avesnes pour attaquer et occuper la Hollande méridionale (19). En 1304, les Flamands envahissent la Hollande et le Sticht, et s'emparent d'Utrecht (20). Witte de Haemstede, fils du comte Floris V, rétablit la situation et force Brabançons et Flamands à évacuer les territoires qu'ils ont conquis (21). Si ensuite, pendant dix-neuf ans, l'opposition des Avesnes et des Dampierre n'éclate plus sur le champ de bataille, elle n'en demeure pas moins sourde et tenace; par deux fois d'ailleurs, en 1310 (22) et en 1315 (23), les adversaires se trouvent sur le point d'en venir à nouveau aux mains. La paix n'est signée qu'en 1323 (24).

Le comte de Hainaut, au cours de cette période, n'a pas eu à faire front seulement du côté de l'"ennemi héréditaire", du

côté des Dampierre. Un long différend l'oppose aussi depuis I302 au prince-évêque de Liége au sujet de la terre de Mirwart, dont il revendique la possession (25). En I309,le comte se résout à vider le différend par les armes; allié au duc de Brabant et au comte de Namur,il vient mettre le siège devant la ville épiscopale de Thuin (26).Le prince-évêque traite (27).

Une querelle qui naît en I3I9 entre les habitants de Bouvignes et ceux de Dinant dégénère en guerre ouverte entre le prince-évêque de Liége et le comte de Namur. Les Liégeois vont assiéger Bouvignes. De part et d'autre,on se livre sur les terres de l'adversaire à des dévastations étendues. Les hostilités durent jusqu'en I322 (28).

A peine la longue querelle des Avesnes et des Dampierre s'est-elle close en I323 qu'une autre rivalité va déchirer les Pays-Bas: celle du duc de Brabant Jean III et de Jean l'Aveugle,roi de Bohême et comte de Luxembourg.

Déjà en I328,la guerre est à deux doigts d'éclater entre eux (29).En I332,Jean l'Aveugle parvient à coaliser contre son adversaire l'évêque de Liége,l'archevêque de Cologne,et les comtes d'Eu,de Juliers,de Gueldre et de Namur. Les confédérés se réunissent près de Liége,en avril,et attaquent la frontière orientale du Brabant. Les opérations sont bientôt arrêtées par le mauvais temps,et une trêve est signée (mai I332) (30).

Les hostilités reprennent en I333. Les comtes de Flandre et de Hainaut se sont joints cette fois aux ennemis de Jean III. Les Flamands pénètrent au début de I334 dans la partie occidentale du Brabant,tandis que les autres membres de la coalition franchissent à nouveau la frontière est du duché. C'est,à l'échelle du temps,une grande guerre qui fait rage pendant plusieurs semaines. Elle entraîne des destructions considérables; la glorieuse abbaye d'Afflighem est incendiée par les Flamands. En mars, une trêve intervient,et la paix est signée en août I334 (3I).

Quatre ans plus tard,un conflit éclate entre le duc de Brabant et le prince-évêque de Liége.Les deux adversaires entrent en campagne - le second soutenu,comme il se doit,par le roi de Bohême -,mais avant que les armées n'aient engagé le combat, des arbitres s'interposent et l'on parvient à un accord (32).

En I345,le comte Guillaume de Hollande,offensé par l'attitude de la ville d'Utrecht,pénètre dans le Sticht à la tête de ses troupes et met le siège devant la cité. Après six semaines d'opérations,Guillaume accepte les excuses offertes par le magistrat d'Utrecht,et se retire (33).

En I347,le duc de Brabant envahit la principauté de Liége pour soutenir le prince-évêque Englebert contre une révolte des Liégeois. Jean III bat à plates coutures les milices communales liégeoises,hutoises et dinantaises,et ravage la Hesbaye(34).

En I356 enfin,c'est la grande guerre de succession de Brabant que Louis de Male,soutenu par l'évêque de Liége et par le comte de Namur,engage contre Jeanne et Wenceslas de Brabant,et dans laquelle il remporte une incontestable victoire (35).

+*+

A opposer ainsi la liste des conflits (36) à celle des alliances ,prouve-t-on en réalité quoi que ce soit? On imite le procédé polémique vulgaire des journalistes catholiques et anticléricaux du siècle passé,qui se jetaient périodiquement à la tête,qui l'énumération des atrocités commises au cours des siècles par l'Eglise romaine,qui le bilan des crimes de la Révolution française.

Pour chercher réellement à savoir si,dans la première moitié du XIVe siècle,les différentes principautés des Pays-Bas avaient ou non tendance à se rapprocher,ce n'est pas à une statistique de leurs guerres ou de leurs alliances qu'il faut recourir. Il faut saisir la réalité historique dans son développement,suivre pas à pas l'histoire politique de ce temps,et conclure d'après l'ensemble des faits.

Pour le premier quart du siècle,cette tâche d'information est malaisée,faute de travaux d'ensemble suffisamment détaillés. Mais pour le second quart du XIVe siècle,nous disposons d'un ouvrage extrêmement fouillé,et de premier ordre,dû à l'historien américain Henry Stephen Lucas: The Low Countries and the Hundred Years' war (I326-I347) (37). M.Lucas ne défend pas de thèse,il n'a aucun esprit de système,il se contente d'exposer,en toute simplicité,le déroulement des faits. Qu'on lise son livre,qu'on le lise,je veux même,avec l'idée préconçue

d'y découvrir les traces d'une poussée vers l'unité au sein des Pays-Bas. On ne pourra se soustraire aux conclusions qu'impose l'impitoyable réalité de l'histoire.

Les principautés des Pays-Bas mènent,dans la première moitié du XIVe siècle,une politique purement égoïste qui les dresse assez fréquemment les unes contre les autres. Leurs relations ne souffrent pas seulement de ces rivalités,mais sont aussi continuellement troublées par des querelles relatives à des terres contestées - Flobecq et Lessines,par exemple,entre la Flandre et le Hainaut,Aiseau entre le Brabant et le Namurois (38), Malines surtout,véritable pomme de discorde de ce temps (39). Le conflit franco-anglais se répercute aussi dans nos régions, et les princes misent sur l'un ou sur l'autre tableau au mieux de leurs intérêts (A). Politique lotharingienne et politique européenne mêlent ainsi leurs intrigues; le tout se traduit par une succession d'alliances,d'unions matrimoniales,de coalitions,de guerres,de trêves,de batailles et de réconciliations. Ce sont les manifestations classiques du morcellement politique; le spectacle est le même que celui de l'Italie du quattrocento ou de l'Europe dasXIXe-XXe siècles. - De poussée vers l'unité, point.

Interrogeons au surplus les chroniqueurs contemporains. Il en est d'excellents,qui ont été mêlés de près aux événements politiques de leur temps,et s'efforcent de narrer avec fidélité: le Jan Boendaele des Brabantsche Yeesten,le chanoine liégeois Jean de Hocsem. Ouvrons leurs oeuvres: la division des principautés nous y apparaît aussitôt sous la lumière la plus crue. - Témoignages sans valeur,s'écriera-t-on! Le chroniqueur est, par essence,un individu qui ne retient que les faits frappants, les faits qu'il considère,suivant les critères de son temps, comme "mémorables". Rien d'étonnant à ce qu'il s'étende sur le récit des guerres,des conflits retentissants; mais s'il ne parle pas des manifestations de paix et d'union - toujours bien moins spectaculaires que le choc des armées -,gardons-nous de conclure pour autant à leur inexistence. - Objection tout-à-fait

(A)La conduite de Louis de Nevers,dictée par le devoir féodal, mérité une mention spéciale; mais elle est exceptionnelle.

fondée. Aussi n'est-ce pas au point de vue des réalités objectives,mais de leur interprétation par les contemporains, que nous voulons invoquer le témoignage des chroniques. Le fait frappant que retient le chroniqueur,c'est aussi celui,en général,qui demeure dans la mémoire populaire. Rivalités, contestations,conflits entre principautés voisines: tout cela, qui est dans les chroniqueurs,n'était-ce pas aussi,fort probablement,ce qui laissait la plus forte impression dans l'esprit des populations? La "poussée vers l'unité",en vérité,n'a pas dû exister davantage dans l'opinion subjective des contemporains que dans la réalité des faits.

\+*+

Et cependant,dira-t-on,ces traités si nombreux entre principautés?

Ce sont de banals traités d'alliance militaire(40),comme on en trouve partout et à toutes les époques entre Etats voisins. Au surplus,il en est peu qui,en même temps qu'ils attestent un accord entre princes,ne mettent aussi à nu un désaccord: désaccord avec un autre prince contre lequel l'alliance est dirigée. Leur nombre considérable,en ce sens,peut être regardé comme un indice supplémentaire de l'état de division des Pays-Bas.

Certaines clauses qui y figurent ont pu cependant éveiller l'idée qu'ils répondaient à un désir d'entente et d'union particulièrement profond: ce sont les stipulations relatives à l'arbitrage obligatoire.

La plupart des traités d'alliance que nous avons énumérés plus haut (41) prévoient que,en cas de conflit qui surviendrait entre deux contractants ou entre leurs sujets,la cause devra obligatoirement être soumise à une commission d'arbitrage. Le traité règle la composition de cette commission - constituée par des "preud'hommes" désignés en nombre égal par chacune des deux parties - et détermine la procédure qu'elle devra suivre(42)

Pour que de pareilles clauses puissent être regardées comme des manifestations d'un réel mouvement de rapprochement entre principautés,il faudrait qu'on ne les rencontre au XIVe siècle que dans les Pays-Bas et,éventuellement,dans d'autres régions

en voie d'unification politique. Or,bien au contraire,nous nous trouvons ici en face d'un phénomène européen: dans toute l'Europe du temps,un grand nombre de conventions d'alliance et de paix contiennent des clauses similaires (43). En Allemagne notamment,les traités de Landfriede,si nombreux à partir du XIIIe siècle,établissent régulièrement un tribunal dont le rôle consiste non seulement à juger les violations de la paix publique,mais aussi à régler les différends entre les membres de la Landfriede ou leurs sujets respectifs (44).Ces tribunaux sont donc des commissions permanentes d'arbitrage.

A défaut des traités d'alliance,auxquels nous sommes ainsi amené à refuser toute valeur probante en ce qui concerne la "poussée vers l'unité" qui aurait affecté les Pays-Bas du XIVe siècle,ne trouverions-nous pas d'autres conventions entre principautés qui,elles,exprimeraient réellement cette poussée?

La seule catégorie d'actes qui doive,à cet égard,retenir notre attention,est la série des accords monétaires. Enumérons-les: en I299,puis en I300,traités entre la Flandre et le Brabant(45); le traité de I300,valable pour deux ans,stipule que le comte et le duc frapperont plusieurs monnaies de poids et d'aloi égaux;le comte exercera une surveillance sur les ateliers monétaires brabançons,le duc,sur les ateliers flamands; les profits du monnayage seront partagés (46).- En I323,traité entre le duc de Brabant et le comte de Hainaut (47).Les deux princes décident de battre des esterlins "sanlables de fourme,de pois et de loy,sans différence,fors tant seulement ke nous et cascuns de nous fera emprienter et mettre sen nom en le monnoie qu'il fera faire". De plus,comme en I300,surveillance mutuelle des ateliers monétaires et partage à parts égales des profits de la frappe. L'accord est valable pour deux ans et demi. - En I337,le duc de Brabant et le comte de Hainaut s'entendent pour battre,pendant trois ans,un demi-gros d'argent du même pied(48). - En I339 enfin,le grand traité brabançon-flamand établit une monnaie commune pour les deux principautés."Les années suivantes,on vit les marchands flamands et brabançons employer les mêmes "blancs au lion" dans les champs desquels s'unissaient les noms de Louis de Nevers et de Jean III,de Gand et de Louvain" (49).

Quelle était la portée exacte de ces accords,et en particulier de celui de I339? Nous sommes tentés,en général,de les juger avec nos idées modernes et,par cela même,d'en exagérer l'importance. Aujourd'hui que la monnaie fiduciaire d'un Etat constitue une des manifestations les plus caractéristiques de sa souveraineté,de sa puissance,de la fides qu'il inspire,une union monétaire aurait une signification profonde: deux pays s'entendant pour émettre des billets communs,portant leurs armes réunies,seraient deux pays entre lesquels se dessinerait un rapprochement intime. Mais,au moyen âge,les conditions étaient toute différentes. La monnaie,pour le prince,était avant tout une source de revenus,de profits - et de profits souvent considérables: qu'on songe à ceux de Philippe le Bel (50). Or la prospérité des ateliers monétaires d'une principauté dépendait pour une bonne part du rayon dans lequel les monnaies qu'ils frappaient étaient acceptées en paiement. Supposons un marchand de la principauté se rendant à l'étranger pour conclure un marché; s'il sait que ses monnaies locales y seront reçues en paiement à leur valeur,il emportera sous cette forme le capital nécessaire à ses achats; mais s'il sait que les marchands étrangers,se méfiant de monnaies dont ils ne connaissent pas le pied, ne les accepteront pas,notre homme se munira soit d'une monnaie internationale universellement reçue - comme l'esterlin ou le florin -,soit même de lingots de métal (5I). Cela aura une répercussion sur la demande de monnaie à l'atelier du prince, et par conséquent sur les revenus de l'atelier.
Or comment faire pour qu'une monnaie soit acceptée dans un Etat voisin? Le moyen le plus simple est d'émettre des pièdes du même pied que celles de cet Etat; ainsi les marchands du lieu, sachant que cette monnaie a la même valeur intrinsèque que la leur propre,s'en serviront avec confiance. On comprend dès lors pourquoi des princes s'entendent pour battre une monnaie d'un pied commun,ou même une monnaie commune; ils élargissent de la sorte le "débouché" de leurs monnaies,ce qui a pour effet d'intensifier la frappe - et ses profits (A).

(A)Ajoutons qu'ils servent aussi les intérêts du commerce,car il est plus aisé pour les marchands d'employer,dans leurs transactions avec les pays voisins,leur monnaie locale,que de recourir à des monnaies internationales.

Un accord de ce genre ne dépasse pas le plan monétaire. Il n'est pas l'indice d'un rapprochement politique. On n'a pour s'en convaincre qu'à observer le pullulement des Münzverträge dans l'Allemagne de la fin du moyen âge (52). Comme dans les Pays-Bas,ces conventions organisent la frappe,soit de monnaies communes à deux ou plusieurs principautés - de monnaies "sociales" disent les numismates -(53),soit de pièces de poids et d'aloi identiques (54). Le nombre même de ces accords au XIVe et au XVe siècles - "eine schier unübersehbare Menge" dit Luschin von Ebengreuth (55)- atteste clairement le caractère limité de leur portée; car je ne sache pas que l'on ait jamais considéré l'Empire comme ayant été animé,vers la fin du moyen âge,d'une "poussée vers l'unité".

+++

La conclusion générale - pas de tendance à un rapprochement entre principautés - que je tire de l'histoire politique et des traités de la première moitié du XIVe siècle (56) doit être entendue avec une réserve importante: une place à part doit être faite au traité du 3 décembre 1339 entre la Flandre et le Brabant (57).

Léon Vanderkindere déjà,dans son Siècle des Artevelde,avait bien compris que ce traité marquait une "date mémorable",et il en avait exalté la signification avec un enthousiasme vibrant (58). Chose curieuse,la réaction vint de Pirenne lui-même; Pirenne prétendit réduire l'oeuvre diplomatique de Van Artevelde au format des autres traités d'alliance conclus antérieurement dans les Pays-Bas. Dans cette longue série de conventions diplomatiques,ce n'était,disait-il,qu'"un chaînon de plus". Il ne lui reconnaissait qu'une seule originalité: le rôle considérable que les grandes villes flamandes et brabançonnes s'y voyaient attribuer (59).

Lisons le texte même du traité. Nous y trouvons d'abord l'alliance militaire,nettement dirigée contre la France (60), nous y rencontrons l'arbitrage obligatoire,la monnaie commune, les clauses dites "commerciales",toutes prescriptions dont nous avons souligné,au cours des pages qui précèdent,le caractère banal. Mais une idée traverse tout le texte,une idée-maîtresse

qui imprègne beaucoup moins les autres conventions diplomatiques du siècle: l'idée de la paix qui doit désormais régner à perpétuité entre les principautés alliées,de la paix éternelle - le traité n'emploie pas moins de dix fois ce mot redoutable d'"éternel"(6I).

Je pense qu'on serait fort près de la vérité en disant que le traité de I339 est double,qu'il réunit sous la forme d'un seul instrument diplomatique deux accords distincts. Le premier est l'accord entre Jean III et Louis de Nevers - ou plutôt,Jacques Van Artevelde,car le nom du comte eache ici la volonté du capitaine gantois. C'est une alliance politique du type courant, dictée de part et d'autre par des considérations opportunistes. Le second pacte est celui que nouent par-dessus la frontière les bourgeoisies urbaines de Flandre et de Brabant. "Considérant et entendant",expliquent-elles - car ce sont elles qui parlent dans le préambule célèbre de cet acte -,"ke les boines gens des deux pays de Brabant et de Flandres sont tenu l'un a l'autre par linage et par alliances et aussi par voisinage sans moyen,et qu'il est salutaire et profitavle d'estre ensanle en affection,boine amour et concorde et de yauls aidier l'un l'autre....et pour chou ke chil doi pays sont plein de communauté de peuple ki soustenir ne se pevent sans marcandise; considérant aussi et entendant que marcandise ne peut estre entretenue si ce n'est en pays de pais,de tranquilité et de franchise", pour ces raisons,Gand et Bruxelles, Anvers et Bruges,Ypres et Louvain décident que la Flandre et le Brabant ne se lieront pas seulement par une alliance exposée aux hasards des variations politiques,mais par un durable accord de paix et de coopération. D'où,entre autres,cette clause remarquable prévoyant que,trois fois l'an,des délégués des deux princes et de leurs bonnes villes se réuniront pour régler toutes les questions d'intérêt commun (62).

Ainsi,l'alliance de I339 est l'occasion pour les villes de Flandre et de Brabant de manifester de manière réaliste le profond désir de paix et d'entente que leur inspire l'intérêt bien entendu de leur commerce. Vanderkindere a raison: le spectacle est neuf,original et hautement significatif. On est ici en face d'une véritable tendance à un rapprochement,mais

c'est la seule qui se laisse observer dans les Pays-Bas de la première moitié du XIVe siècle.

***

Dans les pages qui précèdent,c'est de la première moitié du XIVe siècle qu'il a été constamment question; cette période est celle qui a fourni leurs principaux arguments aux historiens qui croient à une "poussée vers l'unité" antérieure à l'époque bourguignonne; tout naturellement,nous nous sommes donc attaché plus spécialement à son étude.

Il est cependant permis de se le demander: lorsque l'on descend le cours du siècle,et que l'on se rapproche du moment où la maison de Bourgogne va s'installer en Flandre,le spectacle n'évolue-t-il pas? Ce "rapprochement" entre principautés que nous avons vainement tenté de discerner durant les décades antérieures,ne commence-t-il pas alors à s'esquisser?

A ces questions,le meilleur connaisseur de l'époque,A.F.Quicke, fournit une réponse fort nuancée,mais de tendance affirmative. On trouvera ses conclusions dans son récent ouvrage: Les Pays-Bas à la veille de la période bourguignonne (1356-1384). Le vigoureux tableau d'histoire politique qu'il brosse dans ce livre nous laisse cependant à la lecture une impression quelque peu différente.

L'impression dominante que nous en retirons,c'est celle du déjà-vu. Contestations territoriales et arbitrages - tensions causées par des escarmouches de frontières ou des arrestations de marchands - guerres ouvertes - alliances militaires: n'est-ce pas là,renouvelé sous ses aspects extérieurs mais,quant à sa nature intime,fondamentalement identique,le spectacle que nous avait déjà présenté la première moitié du siècle? Dans cet entremêlement d'intrigues politiques où les égoïsmes princiers constituent les seules véritables constantes,nous n'apercevons pas quant à nous,nous l'avouons,d'évolution vers l'unité. - Certes,les dix dernières années (1374-1384) de la période qu'envisage M.Quicke sont des années de paix et d'entente entre les trois grands princes de nos régions: le duc de Brabant,le comte de Flandre et le "bail" du comté de Hainaut. Mais il s'agit là de relations pacifiques - rien de plus (A).

(A)V.page suivante.

Rien n'indique qu'il y ait eu chez ces trois princes une tendance à faire bloc. On n'aperçoit là aucun courant politique profond et durable.

+++

En niant qu'il y ait eu,en dehors de l'alliance de I339,un rapprochement entre les principautés de nos régions pendant la période qui précéda leur unification,on porte un coup grave à la thèse suivant laquelle cette unification avait été préparée par l'évolution politique et sociale des siècles antérieurs. Le coup,cependant,n'est pas fatal; car il reste loisible de soutenir que les conditions de la vie politique et économique dans les Pays-Bas,à la fin du moyen âge,étaient telles,que les relations entre les diverses principautés étaient plus étroites et plus suivies que celles existant entre ces principautés et les pays voisins (63).

Ce ne serait pas,dès lors,un mouvement de rapprochement,mais bien un état de rapprochement qui aurait frayé la voie à l'unification.

Cette position de repli est-elle tenable?

Tournons-nous du côté du sud. De ce côté est la France.

Ses rapports avec nos Etats médiévaux sont étroits. Le XIVe siècle est encore un siècle d'influence française considérable: si le poids de l'épée royale n'est plus ce qu'il était à l'époque de saint Louis,il demeure néanmoins un facteur primordial dans toutes les combinaisons politiques échafaudées par nos dynastes. On compterait facilement autant d'alliances conclues,depuis la fin du XIIIe siècle,entre le monarque français et des princes des Pays-Bas,que de confédérations liant ces princes entre eux (64). Certes,l'influence politique du roi de France ne conserve pas tout au long du siècle une

Note (A) de la page précédente: Encore faut-il noter qu'elles ne s'étendent pas à la principauté de Liége: entre Liége et le Brabant,les heurts sont continuels de I369 à I380 (cf. F.QUICKE,op.cit.,chapitre XII).

intensité constante; elle connaît des périodes d'éclipse, qui sont en rapport avec les défaites du souverain dans la guerre contre l'Angleterre. Mais ces éclipses sont l'exception: en règle générale, la France est sans cesse présente sur l'échiquier politique des Pays-Bas.

Au point de vue culturel, nos régions - la Hollande elle-même - gravitent dans l'orbite de la civilisation française (65). Les Universités du royaume, Paris surtout, attirent les jeunes gens avides de savoir.

"Filii nobilium, dum sunt juniores,
Mittuntur in Franciam fieri doctores",

explique un versificateur du XIVe siècle (66).

C'est dans une langue littéraire qui lui est commune avec tous les pays d'oïl - et non point dans ses dialectes locaux - que la Wallonie rédige ses oeuvres littéraires, ses lois et règlements, ses actes d'administration (67). Au même degré que la Champagne ou que la Normandie, elle appartient par la langue écrite au grand complexe de la France septentrionale. De longs passage de la chronique du chanoine liégeois Jean le Bel sont copiés presque textuellement par Froissart, et, sous le nom de Froissart, ces pages liégeoises se font lire partout où est lue la langue française(68).

L'état religieux de nos contrées porte la marque d'une profonde emprise française. A Cambrai, à Thérouanne, à Tournai, tous les évêques sauf trois, de 1300 à 1378, sont des Français. Français, ils ne le sont pas seulement par leur naissance; "en général, ils s'étaient déjà signalés avant leur promotion à l'épiscopat par leur dévouement au roi" et ils demeurent pour lui, sur le trône épiscopal, des auxiliaires précieux. Ces trois évêchés peuvent être considérés, au XIVe siècle, comme de "véritables annexes de la France". A Liége, "où l'on rencontre fort peu d'évêques originaires de la France, les choix d'Adolphe et d'Englebert de la Marck, authentiques seigneurs allemands, paraissent dus surtout à leur instante recommandation auprès du pape par le roi de France. Adolphe de la Marck touchait une pension sur la caisse royale et promit son assistance au roi de France même contre le roi des Romains".

D'une manière générale - ceci vaut pour tous les évêchés - l'influence française est très efficacement servie au XIVe siècle par la papauté - par ces papes d'Avignon dont on connaît la complaisance vis-à-vis des Capétiens,puis des Valois (69).

En dépit de la décadence des foires de Champagne,les relations économiques Pays-Bas - France restent très suivies. Si l'on considère le produit le plus caractéristique de notre économie médiévale,le drap,l'on constate que la France est toujours au XIVe siècle un des plus grands marchés d'exportation des draps flamands et surtout brabançons (70). Le témoignage de la numismatique est d'ailleurs frappant: parmi les types monétaires étrangers imités au XIVe siècle dans leurs frappes par des princes néerlandais,de sont les types français qui l'emportent de loin par la fréquence; c'est une preuve très nette de l'intensité des courants commerciaux avec la France.

Lorsqu'on porte le regard du côté des limites sud-est et est des Pays-Bas,le spectacle est tout aussi décisif.

Le Luxembourg? Sa partie la plus vivante,la plus active au point de vue économique,celle que l'on nomme dans le Grand-Duché actuel le Gutland,le "bon pays",est une région tournée vers la Moselle. Séparée des Pays-Bas par la grande forêt d'Ardenne - et au moyen âge,l'obstacle était imposant -,elle

communique aisément avec Trèves,la Lorraine et les Trois Evêchés. De ce côté,d'ailleurs,la politique des dynastes luxembourgeois ne cesse d'être fort active (71). A Verdun,dans le courant du XIVe siècle,ils interviennent de façon répétée,travaillant à soumettre l'évêché à leur influence,et à s'y tailler des droits divers; Jean l'Aveugle et Wenceslas Ier réussissent à se faire reconnaître comme gardiens de la cité épiscopale(72). A l'est du Brabant et du Limbourg,l'Entre-Meuse-et-Rhin est une région que les ducs brabançons doivent tenir sans cesse en observation. Zone dangereuse: les possessions ducales y sont toujours sous la menace d'entreprises hostiles des princes et des nobles voisins. CHez ces nobles,chez ces princes,les coalitions antibrabançonnes sont devenues presque une tradition. Ecoutez le ton sur lequel Jan Boendaele dénonce ces Oestheren - ces seigneurs de l'est:

"Want si van herten beniden
(Ende selen doen tallen tiden)
Des hertoghe grote rijchede,
Ende sijns lants neringhe mede,...

Ende hebben ghebeten,menich jaer,
Ane slants cant,hier ende daer;
Maer nochtan,tallen malen,
Behoudet Brabant sine palen" (A) (73).

Et Boendaele de leur conseiller,d'un ton menaçant,de laisser dormir le lion brabançon - car ses coups de griffe,lorsque quelqu'un l'importune,sont terribles.

Autre danger: les Raubritter. La petite noblesse qui pullule dans la région se livre volontiers au pillage. Elle inflige des dommages continuels au commerce du Brabant avec la vallée du Rhin. C'est pour la tenir en respect que les ducs adhèrent aux Landfrieden.

Entre Meuse et Rhin,dans la seconde moitié du XIVe siècle, plusieurs traités successifs de Landfriede (74) établissent une collaboration suivie entre les princes dans le but de maintenir la paix et de faire respecter l'ordre public (75). La Land-

(A) Car ils portent envie - Et toujours ils le feront - A la grande richesse du duc - Et à la prospérité de son pays.... Maintes fois ils ont mordu - Çà et là,aux frontières du pays - Mais toujours cependant - Le Brabant s'est conservé intact.

friede de I348 réunit les archevêques de Cologne et de Trèves, le duc de Juliers et le Luxembourg (76). Celle de I35I associe l'archevêque de Cologne,le duc de Brabant et son fils,et les villes de Cologne et d'Aix-la-Chapelle (77). Plusieurs seigneurs d'Entre-Meuse-et-Rhin adhèrent par la suite à cette confédération (78); en I354,le duc de Juliers et le comte de Looz s'allient avec elle (79). La Landfriede de I35I est renouvelée successivement en I364 - avec,cette fois,la participation effective du duc de Juliers -,en I375,en I378,et enfin en I383 (80). Pendant toute la période de I35I à I387,les membres de la Landfriede organisent à plusieurs reprises des expéditions militaires communes pour châtier l'un ou l'autre seigneur pillard qui trouble la sécurité de la vie commerciale. Leur collaboration,en pareilles circonstances,sait se faire étroite.

Rapports étroits aussi que ceux de Cologne avec les Pays-Bas. Le commerce - la grande voie marchande de Cologne à Bruges //; la politique -l'archevêque se mêle continuellement aux conflits et aux rivalités qui déchirent les Pays-Bas,tantôt comme allié, tantôt comme adversaire du duc de Brabant (8I); l'Université - fondée en I388,elle est fréquentée par un grand nombre d'étudiants des Pays-Bas (82); la vie religieuse - Cologne est la métropole de toute la partie orientale de nos régions (83); tout contribue à resserrer les liens entre la ville rhénane et nos principautés. Un érudit colonais a pu écrire que,parmi les contrées qui étaient en commerce de choses et d'idées avec la Cologne du moyen âge,la Flandre et le Brabant occupaient le premier rang (84). Le chanoine Prims,le meilleur connaisseur de l'histoire anversoise,estime de son côté que,à la fin du moyen âge,Anvers se trouvait en relations plus intimes avec Aix-la-Chapelle et Cologne qu'avec les villes flamandes (85). Il est frappant de constater par exemple,lorsque l'on parcourt le premier règlement de la gilde anversoise de la draperie(I308), qu'un article spécial y est consacré au commerce avec les régions d'"over Mase" (86).

En poussant ensuite vers le nord,nous rencontrons la Gueldre; point n'est besoin d'avoir étudié de manière bien approfondie l'histoire du XIVe siècle pour savoir quelle part capitale la

Gueldre et ses souverains ont prise à cette époque dans la politique néerlandaise.

La Hollande et la Zélande, enfin, vivent en contact avec la vallée rhénane et avec l'Allemagne hanséatique aussi bien qu'avec les principautés du sud. Il est significatif de voir, en 1317, le comte de Hollande élu par les princes et les seigneurs de la région du Rhin inférieur en qualité d'advocatus de la Landfriede proclamée par Louis de Bavière (87). Les cités hollandaises et zélandaises commercent activement avec la Rhénanie (88). Leurs relations avec les villes hanséatiques - celles de Dordrecht surtout (89)- sont également étroites. En 1367, Dordrecht, Amsterdam, La Brielle et Zierikzee se liguent avec les principaux membres de la Hanse pour combattre les rois de Danemark et de Norvège, et fournissent pour cette guerre leur contingent de navires et d'hommes (90). Des représentants de ces quatre villes assistent fréquemment dans la seconde moitié du XIVe siècle aux assemblées de la Hanse qui se tiennent à Lübeck ou à Stralsund (91). La jeune prospérité d'Amsterdam se fonde surtout sur son commerce avec les régions hanséatiques (92).

***

Tels sont quelques faits qui ressortent d'un rapide tour d'horizon. Mais ce sont des faits objectifs. Or, plus que les réalités objectives, les visions subjectives des contemporains seraient ici importantes à connaître.

L'habitant de Mons se sentait-il plus proche des Brabançons que des Français; avait-il l'impression de vivre en contact plus étroit avec les premiers qu'avec les seconds? Voilà le problème essentiel - bien plus que de savoir si le volume des marchandises hennuyères écoulées aux foires de Champagne excédait celui des produits vendus dans les villes brabançonnes. Le fait de conscience est celui qui commande les réactions de l'individu et de la masse; il l'emporte donc en valeur sur le fait objectif.

Problème essentiel, disons-nous. Hélas! problème impossible à résoudre. Les textes sont muets. On ne peut même pas invoquer les vraisemblances. A d'autres époques de l'histoire, on sent

les esprits soulevés par une grande idée - l'idée religieuse au XVIe siècle,l'idée de la nationalité linguistique au XIXe -, et l'on sent que cette idée,plus que toute autre,rapproche ou éloigne les peuples. C'est avec les peuples de même religion que l'homme du XVIe siècle éprouvait en général les plus vives affinités, avec les peuples de même langue,l'homme du XIXe. Rien de pareil à la fin du moyen âge: parmi les faits de divers ordres - politique,religieux,économique,linguistique, culturel -,aucun ne paraît commander à un degré plus éminent que les autres l'affectivité individuelle ou collective. Tous se présentent,à ce point de vue,presque sur le même plan. D'où l'obligation où nous avons été ,en présentant les faits,de les citer pêle-mêle,sans classement,sans hiérarchie.

Nous ignorons donc beaucoup. Mais ce que nous savons autorise, ce me semble,une conclusions assez assurée: les Pays-Bas,au XIVe siècle,ne constituaient pas dans le vaste réseau des relations internationales et des relations humaines un nexus individualisé; ils se fondaient dans le réseau.

NOTES DU CHAPITRE IV, 4e partie:

(I)L'histoire de la formation de la conscience nationale flamande a été tentée par M.E.LAMBERG dans son ouvrage Wege und Wandlungen des Nationalbewusstseins.Studien zur Geschichte der Volkwerdung in den Niederlanden und in Böhmen,Munster 1934, chapitre II. Ce n'est malheureusement qu'une compilation hâtive, qui ne rend aucun service.
Pour Pirenne,le sentiment national flamand naît au XIVe siècle; il n'existe pas encore au moment où Philippe le Bel confisque le comté de Flandre (Histoire de Belgique,t.I,5e éd.,p.392; t.II, 3é éd.,p.5; La Nation Belge,p.19). Je crois,pour ma part,que l'état fragmentaire de notre documentation ne nous met pas en mesure de fixer un terminus post quem précis à l'apparition d'une conscience nationale flamande. Le phénomène remonte peut-être au XIIIe siècle - voire même au XIIe. Que savons-nous en effet du climat psychologique de la Flandre avant le XIVe siècle,et encore au XIVe? Si peu de chose. Lorsqu'ils traitent des événements de 1300-1302,les historiens "devinent" la mentalité des masses flamandes bien plus qu'ils ne la déduisent des textes; c'est ce qui explique d'ailleurs la variété de leurs interprétations: les uns voient dans 1302 une guerre purement sociale (point de vue de G.DES MAREZ,La signification historique de la bataille de Courtrai,REVUE DE BELGIQUE,1901), les autres,au contraire,un soulèvement national contre l'oppresseur étranger (L.DELFOS,1302 door tydgenooten verteld, Anvers 1931,et du même,Het jaar 1302 in den "eeuwigen strijd" om Vlaanderen,in DE VLAG,avril 1938); les historiens les plus récents tendent à adopter une solution intermédiaire (cf. surtout F.BLOCKMANS,1302.Voor en na,Anvers 1941, et H.NOWE,La bataille des Eperons d'Or,Bruxelles 1945). Admettons que cette solution moyenne est celle qui cadre le mieux avec les faits connus. Mais enfin,où est le texte qui éclaire la question de savoir si,en 1300,le paysan d'Aertrycke ou de Zedelghem établissait une différence entre les chevaliers français de Jacques de Châtillon et les Leliaerts de Gand et de Bruges, s'il considérait les premiers comme des "étrangers",les seconds comme des "compatriotes"? Qu'une question aussi capitale que celle-là ne soit pas susceptible de solution,montre bien à quel point la genèse du patriotisme flamand demeure enveloppée de brumes.
Puisque j'en suis à ce chapitre,il me faut dire quelques mots d'un texte qui,récemment mis en lumière,a été considéré par certains comme une attestation d'un sentiment national flamand très précoce. Il s'agit d'un poème à la gloire de la Flandre rédigé au début du XIIe siècle par un chanoine de Saint-Omer, Pierre le Peintre. On en trouvera le texte dans A.BOUTEMY, Recueil de textes historiques latins du moyen âge écrits en Belgique ou s'y rapportant,Bruxelles 1943,p.53-55,et dans De laude Flandriae.Een "lof van Vlaanderen" uit het begin der XIIe eeuw,van Petrus Pictor,éd.J.VAN MIERLO,Bruxelles 1944. Dans une langue qui atteint parfois à l'éloquence,Pierre le Peintre célèbre la Flandre,sa terre natale - "dulce solum, super omnes terra beata" -,et les gloires de la maison comtale flamande. Le poème respire,cela ne peut faire de doute,un vibrant amour du pays et de sa dynastie. Amour aussi de ses

habitants: ils sont "pieux,bons,courageux",chante Pierre le Peintre. Mais existe-t-il chez le poète un sentiment politique autre que le loyalisme vis-à-vis du prince? La question doit être posée car,pour prendre un terme de comparaison,l'Italie, avant le XIXe siècle,a été célébrée par quantité d'Italiens épris de ses cieux et de ses horizons,mais que n'habitait aucun sentiment national italien—aucune conception de la nécessité pour l'Italie d'une unité politique. Or à cette question capitale,le texte de Pierre le Peintre n'apporte pas de réponse précise. "Mea Flandria,terra meorum",dit le poète - terre des "miens"; mais les "miens",sont-ce les habitants de la Flandre,ou simplement les ancêtres du poète,ses parents et ceux qui lui sont chers? On ne sait. Il est possible qu'il y ait déjà,chez Pierre le Peintre,un authentique sentiment national flamand,mais son De laude Flandriae n'autorise à ce sujet aucune conclusion positive.

(2)Une remarque préliminaire: le fait que nombre de ces traités englobent à la fois la Flandre et une ou plusieurs principautés lotharingiennes,c'est-à-dire scellent des alliances établies à cheval sur la frontière de la France et de l'Empire,n'a rien de particulier aux Pays-Bas. Partout à l'ouest,des alliances princières se nouent et se dénouent par-dessus les frontières de l'Empire (F.PETRI,Staat und Nation in Belgien,dans les RHEINISCHE VIERTELJAHRSBLAETTER,1933,p.261).

(3)Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur,de Hainaut et de Luxembourg,t.I,éd.DE REIFFENBERG,Bruxelles 1844, p.68.

(4)Monuments pour servir...,t.III;éd.L.DeVILLERS,Bruxelles 1874, p.579; MM.GG.,Constitutiones et Acta Publica imperatorum et regum,t.IV,Ire partie,éd.J.SCHWALM,1906,p.200.

(5)Monuments pour servir...,t.III,p.657.

(6)H.LAURENT,Actes et documents anciens intéressant la Belgique conservés aux archives de l'Etat à Vienne (1196-1356),Bruxelles 1933,p.67 n°56.

(7)F.VAN MIERIS,Groot charterboek der graaven van Holland,~~Zuid~~ t.II,Leyde 1754,p.465; Monuments pour servir...,t.III,p.198.

(8)I.A.NYHOFF,Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland,t.I,Arnhem 1830,p.277; S.BORMANS et E.SCHOOLMEESTERS, Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liége,t.III,Bruxelles 1898,p.397-399; E.NIFFLE-ANCIAUX,Guy II,comte de Namur, Bruxelles 1922,p.56.

(9)I.A.NYHOFF,op.cit.,p.279; cf.H.S.LUCAS,The Low Countries and the Hundred Years'war (1326-1347),Ann Arbor 1929,p.126.

(10)I.A.NYHOFF,op.cit.,p.322; LACOMBLET,Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins,t.III,Dusseldorf 1853,p.214.

(11)Monuments pour servir...,t.III,p.380; H.LAURENT,Actes et documents anciens,p.99 n°72.

(12)De Brabantsche Yeesten,éd.WILLEMS,t.II,Bruxelles 1843,Codex diplomaticus,p.441. Ce traité est souvent daté erronément de 1337 (cf.par exemple H.PIRENNE,t.II,3e éd.,p.123 n.1; H.VANDER LINDEN,Manuel d'histoire de Belgique,t.I,Moyen Age,Bruxelles

I909,p.I3I).

(I3)L.PH.C.VAN DEN BERGH,Gedenkstukken tot opheldering der nederlandsche geschiedenis,Leyde I842,p.I34; H.LAURENT,Actes et documents anciens,p.I09 n°76.

(I4)Cf.infra p.144.

(I5)H.S.LUCAS,The Low Countries,p.388 et 39I-392; le texte du traité ne nous est pas parvenu,mais l'existence de l'alliance est attestée par les comptes de la ville de Gand (De rekeningen der stad Gent.Tydvak van Jacob van Artevelde,éd.p. N.DE PAUW et J.VUYLSTEKE,t.I,Gand I874,p.384,414 et 4I7),ainsi que par des lettres adressées en I345 par Gand et par Bruges aux villes du Hainaut pour leur demander de confirmer la dite alliance (L.DEVILLERS,Cartulaire des comtes de Hainaut,t.I,Bruxelles I88I,p.248-249). On lit en maints endroits que le Hainaut "adhéra" en I340 à l'alliance flamando-brabançonne de I339. L'expression est impropre,car:I°)il n'y a pas trace,en I340, d'une alliance entre le Hainaut et le Brabant; 2°)rien n'indique que l'instrument diplomatique souscrit en I340 par le Hainaut et la Flandre ait été du même type que le traité du 3 décembre I339; il ne semble pas,notamment,qu'il ait établi une monnaie commune pour les deux principautés. Les historiens qui assimilent le traité de I340 à celui de I339 (voir notamment en dernier lieu P.ROGGHE,Vlaanderen en het zevenjarig beleid van Jacob Van Artevelde,t.I,Bruxelles s.d.(I94I),p.32) le font de façon parfaitement arbitraire.

(I6)S.BORMANS et E.SCHOOLMEESTERS,Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liége,t.IV,Bruxelles I900,p.70-72.

(I7)F.FUNCK-BRENTANO,Philippe le Bel en Flandre,Paris I896, p.438-440; S.A.W.ZEPER,Jan van Henegouwen,heer van Beaumont, La Haye I9I4,p.I8-I9.

(I8)J.J.DE SMET,Mémoire sur la guerre de Zélande (I303-I305) (NOUVEAUX MEMOIRES DE L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES,t.XVII,I845); ZEPER,op.cit.,p.I8-I9.

(I9)FL.PRIMS,Geschiedenis van Antwerpen,t.III,Bruxelles I93I, p.33-34; H.J.SMIT,De economische en politieke relaties tusschen Holland en Brabant en het Dortsche stapelrecht van I299 tot I335 (BYDRAGEN V.VADERL.GESCHIEDENIS EN OUDHEIDK.,I938),p.57.

(20)J.J.DE SMET,loc.cit.; ZEPER,op.cit.,p.20-2I.

(2I)Ibid.; sur la liquidation de cette guerre,cf.H.J.SMIT,Het begin van de regeering der Henegouwsche graven (I299-I320) (BYDRAGEN V.VADERL.GESCHIEDENIS EN OUDHEIDK.,I932),p.32.

(22)LUCAS,The Low Countries,p.44; ZEPER,op.cit.,p.30-3I. Les armées de Robert de Bethune et de Guillaume de Hainaut se trouvaient rangées en face l'une de l'autre à Trimpont,sur la Dendre. L'intervention médiatrice du comte de Namur empêcha le déclenchement des hostilités. La tension entre les deux adversaires persista cependant d'une manière aiguë pendant les années suivantes (cf.H.S.LUCAS,The Low Countries and the disputed imperial election of I3I4,dans SPECULUM,Janvier I946, p.8I-85).

(23)LUCAS,Low Countries and the Hundred Years'war,p.45-46;

ZEPER, op.cit., p.46. Le comte de Hainaut avait promis son appui militaire au roi de France pour la campagne que celui-ci projetait d'entreprendre contre la Flandre (traité du 27 oct. 1314, dans A.HULSHOF, Oorkonden in de Archives Nationales te Parijs aangaande de betrekkingen der Hollandsche graven...tot Frankryk (BYDRAGEN EN MEDED.VAN HET HISTORISCH GENOOTSCHAP... TE UTRECHT, t.32, 1911), p.305); mais cette campagne avorta par suite de pluies persistantes. Cependant, s'il faut en croire F.VINCHANT (Annales de la province et comté du Hainaut, t.III, Bruxelles 1849, p.97), Guillaume aurait effectivement porté la guerre en Flandre en 1315; parties de Zélande, ses troupes auraient effectué un raid dans le pays de Waes et brûlé Rupelmonde.

(24) LUCAS, p.46-47.

(25) J.VANNERUS, Documents relatifs aux conflits ayant surgi, de 1302 à 1310, entre le comté de Hainaut et l'évêché de Liége (B.C.R.H., t.72, 1903).

(26) Sur la "guerre de Thuin", cf. les récits de JEAN DE HOCSEM (Chronique, éd.G.KURTH, Bruxelles 1927, p.126), de JEAN DE WARNANT (dans CHAPEAVILLE, Gesta Pontificum Leodiensium, t.II, Liége 1613, p.351-352; copié avec quelques légères modifications par la Chronique liégeoise de 1402, éd.S.BACHA, Bruxelles 1900, p.256-257), de LODEWYK VAN VELTHEM (Voortzetting van den Spiegel Historiael, t.III, éd.H.VANDER LINDEN, P.DE KEYSER, et A.VAN LOEY, Bruxelles 1938, p.12 et sv.) et de JEAN D'OUTREMEUSE (Ly Myreur des Histors, éd.BORMANS, t.VI, Bruxelles 1880, p.116 et sv.; cette dernière relation doit être traitée, bien entendu, avec la plus grande méfiance; Jean d'Outremeuse parle d'une armée de siège de "cent milhe hommes"! ; d'autres inventions du grand romancier liégeois dans son récit de la guerre de Thuin sont dénoncées par E.GACHET, Un cartulaire de Guillaume Ier, comte de Hainaut (B.C.R.H., 2e série, t.IV, 1852), p.24 et sv., et par G.KURTH, Etude critique sur Jean d'Outremeuse, Bruxelles 1910, p.57-59).

Cf. aussi Chroniques liégeoises, éd. S. Balau, t.I, Bruxelles 1913, p.62; le texte de Jean de Warnant a été

(27) Monuments pour servir..., t.III, p.586 n.2.

(28) JEAN DE HOCSEM, Chronique, éd.KURTH, p.167-168; Chronique liégeoise de 1402, éd.BACHA, p.282-283; cf.aussi deux documents intéressant cette guerre dans BORMANS et SCHOOLMEESTERS, Cartulaire de Saint-Lambert, t.III, p.240, et dans S.BORMANS, Notice d'un cartulaire du clergé secondaire de Liége (B.C.R.H., 1872), p.338 n°36. Les meilleurs exposés modernes sont ceux de J.BORGNET, dans son introduction du Cartulaire de la commune de Bouvignes, t.I, Namur 1862, p.XXXVII-XXVIII, et de J.DARIS, Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XIIIe et le XIVe siècle, Liége 1891, p.415-420.

(29) LUCAS, Low Countries and the Hundred Years'war, p.69.

(30) K.KUNZE, Die politische Stellung der niederrheinischen Fürsten in den Jahren 1314 bis 1334, Göttingen 1886, p.54-57; LUCAS, op.cit., p.117-121.

(31) Voir le récit de LUCAS, p.147 et sv.

(32) S.P.ERNST, Histoire du Limbourg, t.V, Liége 1840, p.59-61; J.DARIS, op.cit., p.477-480; LUCAS, p.252-254.

(33)P.J.BLOK,Geschiedenis van het nederlandsche volk,t.I, 3e éd.,1923,p.320.

(34)G.KURTH,La cité de Liége au moyen âge,t.II,Bruxelles 1910, p.83-84; F.VERCAUTEREN,Luttes sociales à Liége.XIIIe et XIVe s., Bruxelles 1943,p.94-95.

(35)H.LAURENT et F.QUICKE,La guerre de la succession du Brabant (1356-1357),dans la REVUE DU NORD,1927.

(36)Encore n'ai-je évoqué ici que les conflits les plus importants. Je passe sur nombre de guerres et de querelles moins graves,ou qui n'ont eu qu'une portée locale. Pour la seule principauté de Liége,on pourrait citer des conflits:
- en 1311 avec le comte de Namur (cf.D.D.BROUWERS,L'administration et les finances du comté de Namur du XIIIe au XVe siècle,4e partie,Chartes et règlements,t.II,Namur 1914,p.69; E.FAIRON,Régestes de la Cité de Liége,t.I,Liége 1933,p.170);
- en 1318 avec le Luxembourg (dévastations réciproques,de la région de Marche par le prince-évêque,et du Condroz par le sénéchal de Luxembourg; cf.JEAN DE HOCSEM,Chronique,éd.KURTH, p.166; Chronique liégeoise de 1402,éd.BACHA,p.281; J.DARIS, Histoire du diocèse et de la principauté de Liége,p.413; E.BERNAYS et J.VANNERUS,Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs,Bruxelles 1910,p.93);
- en 1343 avec le duc de Brabant (LUCAS,Low Countries, p.496-499; E.FAIRON,Régestes de la Cité de Liége,t.I,p.334 et 340).
Voir aussi ci-dessous la note 38.

(37)Ann Arbor,University of Michigan,1929,XVIII-696 p.

(38)Cf.au sujet de ces contestations toujours renaissantes L.DEVILLERS,Notice sur un cartulaire concernant les terres dites de débat (B.C.R.H.,1876); A.WAUTERS,Table chronologique, t.IX,Bruxelles 1896,Introduction p.XVII-XVIII; V.CAMPEN,Les terres de débat (BULLETIN DE LA SOC.D'HISTOIRE ET D'ARCHEOL. DE GAND,1922); LUCAS,Low Countries,passim. - Autres cas typiques: le long conflit entre le comte de Hainaut et le prince-évêque de Liége au sujet de la possession de la terre de Mirwart (cf.article de J.VANNERUS cité ci-dessus à la n.25); les contestations entre le duc de Brabant et le comte de Hainaut-Hollande au sujet de la seigneurie de Heusden et de la justice de Drongelen,contestations qui conduisent à deux courtes guerres entre ces princes en 1318 et en 1321 (cf. Brabantsche Yeesten,t.I,éd.J.F.WILLEMS,Bruxelles 1839,p.461 et sv.; DE DYNTER,Chronique des ducs de Brabant,éd.DE RAM, t.II,Bruxelles 1854,p.498 et 506; VAN MIERIS,Groot charterboek, t.II p.198).

(39)Sur le rôle capital de la "question de Malines" au XIVe siècle,et les multiples difficultés que cette question a soulevées,cf. H.LAURENT,Les conventions de Saint-Quentin (1347) (B.C.R.H.,t.91,1927),p.96 et sv., et H.LAURENT et F.QUICKE, La guerre de la succession du Brabant,art.cit.,passim.

(40)Plusieurs de ces traités renferment cependant des clauses que l'on est convenu de qualifier de "commerciales". Il s'agit de clauses par lesquelles les alliés: 1°)prennent chacun sous leur protection particulière les sujets de leurs confédérés

qui pourraient se trouver sur le territoire de leur principauté, et en particulier les marchands;

2°)s'engagent à ne pas apporter d'entraves à la libre circulation des marchands et des biens entre leurs principautés respectives (cf.surtout le traité du 31 mars 1336 entre le comte de Flandre et le duc de Brabant: "Item,nous contes de Flandres avons en convent que nous ne ferons nouveleté,défense,ne chose quelle que elle soit, exaction et impositions nouvelles,par lesquellez marchandises à venir en Brabant soient empeschiez,ains tenrons no pays ouvert; et aussi en autelle manire l'avons-nous,dux,en convent, par quoy marchandises puissent courre de un pays en l'autre franchement et sauvement,ainsi que on a accoustumé jusques a ore"; voir aussi le traité du 3 décembre 1339 entre les mêmes princes,où ils s'interdisent de "nulle cose faire,ne souffrir à faire,par quoy marcandise puist iestre encombrée,ne empaichée à courre,pour ke li marcant,leur marcandise portant et faisant,puissent aler de l'un pays à l'autre").

Je ne suis pas enclin à considérer,comme M.Vander Linden (cf. supra p.82),que ces stipulationsm aient eu une grande portée économique. Les secondes étaient de nature bien plus politique qu'économique: elles visaient à empêcher que,en cas de différend entre deux alliés,l'un d'eux ne tentât de faire pression sur l'autre en recourant à des mesures commerciales prohibitives. Quant aux premières,elles avaient incontestablement pour but de procurer au commerce une sécurité accrue. En effet,à une protection princière basée sur la crainte des représailles - c'est-à-dire des mesures de rétorsion que les princes voisins prendraient en cas d'attentat impuni à la vie ou aux biens de leurs sujets -,elles substituaient une protection de nature contractuelle. C'était là un progrès juridique appréciable, mais il ne semble pas que,en pratique,les conditions de la vie commerciale s'en soient trouvées fort affectées. Ce manque d'importance pratique de la clause oblige à considérer cette dernière comme une simple annexe au contrat proprement dit - le contrat d'alliance. En résumé,je pense que les traités où figurent les diverses stipulations que je viens d'analyser n'ont aucun titre à être regardés comme des "traités de commerce". Les véritables "traités de commerce" du moyen âge sont des conventions détaillées qui accordent aux marchands étrangers des privilèges bien précis - notamment en matière de juridiction,de tonlieux,etc. (cf.à titre d'exemple J.DE STURLER,Les relations politiques et les échanges commerciaux entre le duché de Brabant et l'Angleterre au moyen âge,Paris 1936,p.271-276).

Une dernière remarque: nos traités néerlandais du XIVe siècle promettent parfois aux marchands des Etats alliés le "conduit" des princes (voyez notamment le traité du 6 août 1328:"...avons pris et prendons en nostre salve warde et conduit..."; et le traité du 5 septembre 1334: "...avons pris et prenons en no sauve-garde et conduit..."). Le terme ne doit pas être pris ici dans son sens technique:garantie accordée par le prince aux marchands et à leurs biens,sur un trajet donné,en échange d'une certaine redevance (sur cette institution du Zollgeleit, qui a été fort répandue dans l'Allemagne médiévale,on verra

L.GOLDSCHMIDT,Universalgeschichte des Handelsrechts,t.I, Stuttgart I891,p.II8; K.LAMPRECHT,Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter,t.II,Leipzig I885,p.289-295; et surtout les travaux spéciaux de L.FIESEL,Zur Entstehungsgeschichte des Zollgeleits,dans le VIERTELJAHRSCHRIFT F.SOZIAL-U.WIRTSCHAFTS-GESCHICHTE,t.XV,I9I9, et Woher stammt das Zollgeleit?, Ibid., t.XIX,I926). Dans nos textes,il est patent que "conduit" a uniquement le sens général de "protection" (cf.autres exemples de ce sens dans F.GODEFROY,Dictionnaire de l'ancienne langue française,sub v°; en latin médiéval,conductus avait également, entre autres significations,celle de "protection"; voyez DU CANGE sub v°,et ajoutez aux exemples cités une convention du roi des Romains avec le comte de Flandre,29 mai II73, §9, dans M.G.,Constitutiones et Acta Publica,t.I,éd.L.WEILAND, I893,p.335).

(4I)Ceux du 29/II/I3I3,du 6/8/I328,du 30/II/I333,du 5/I/I334,du 5/9/I334,du 3I/3/I336,du I/4/I336,et du 3/I2/I339. En outre,les princes qui s'étaient alliés le II mai I332 contre le duc de Brabant - c'est-à-dire le roi de Bohême,l'archevêque de Cologne l'évêque de Liége,les comtes de Juliers,de Gueldre et Zutphen, de Looz,de Namur et d'Eu,Jean de Beaumont,frère du comte de Hainaut et Guy de Namur,frère du comte de Namur - conclurent à Compiègne,le 24 juin I332,une convention spéciale par laquelle ils s'engageaient à faire vider par des arbitres tous les différends qui pourraient surgir entre eux (acte publié dans J.WOLTERS,Codex diplomaticus Lossensis,Gand I849,p.234, et dans E.NIFFLE-ANCIAUX,Guy II,comte de Namur,Bruxelles I922, p.58; LUCAS,Low Countries,n'a pas relevé cet acte). Les prescriptions relatives à la procédure d'arbitrage sont d'ailleurs les mêmes,dans cette convention,que dans les clauses correspondantes des traités d'alliance. A noter cette particularité,que les arbitres devront se réunir "pour les discors qui entre nous ou aucuns de nous seroient en romain pais,en la ville de Byntz en Heynaut (=Binche), et pour les discordes qui seroient entre nous ou aucuns de nous en thiois pais,en la ville de Hays (=Aix-la-Chapelle)". La même clause se rencontre dans le traité du 30 novembre I333. C'est un exemple intéressant du rôle du facteur linguistique en matière judiciaire au XIVe siècle. - Plusieurs autres conventions spéciales d'arbitrage du XIVe siècle peuvent encore être citées ici:
- celle du I2 avril I30I conclue entre l'archevêque de Cologne, le duc de Brabant et les comtes de Hainaut et de Gueldre (publ. dans le B.C.R.H.,t.72,I903,p.2I2);
- celle du 3 juin I3I8,entre le prince-évêque de Liége et le comte de Looz,par laquelle ces deux princes s'engagent à faire régler tous les différends,présents et à venir,"entre nous, nos gens et nos pays",par quatre arbitres qu'ils désignent (J.BORMANS et E.SCHOOLMEESTERS,Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liége,t.III,Bruxelles I898,p.I75-I77; des clauses d'arbitrage figurent également dans le traité d'alliance signé le 27 mars I323 entre les deux mêmes princes: BORMANS et SCHOOLMEESTERS,op.cit.,t.III,p.246-248);
- celle du 2 juin I342,entre le prince-évêque de Liége et le duc de Brabant,établissant une commission de six arbitres - chaque partie désignant trois [illegible] - chargée de connaître de tous les conflits qui surviendraient "entre nous,evesque

et duc,noz subgiez et noz païs" (Brabantsche Yeesten,éd.J.F. WILLEMS,t.I,Bruxelles 1839,Codex diplomaticus,p.830).

(42)La question de l'origine et du développement de ces institutions d'arbitrage - question que je ne fais qu'effleurer ici - constituerait un très beau sujet d'études pour un historien doublé d'un juriste. Jusque dans les premières années du XIVe siècle,on rencontre encore des modes d'arbitrage beaucoup moins perfectionnés que le système des commissions mixtes; ainsi,le traité du 12 avril 1301 cité à la note précédente stipule que les différends qui pourraient survenir entre deux des contractants seront soumis à l'arbitrage des deux autres,ainsi que de trois seigneurs nommément désignés par l'acte; de même,les traités d'alliance du 12 avril 1307 et du 11 mai 1308 (cf.supra p.136) prescrivent l'arbitrage des conflits entre contractants par les membres de l'alliance non mêlés au débat: "cil de nous qui n'arroient mie le débad entenderoient et connisteroient de le cause ou de l'occoison dou débad et le blameroient celi qui tort arroit" (traité du 12 avril 1307 dans Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur,etc.,t.I,éd.DE REIFFENBERG, Bruxelles 1844,p.68).

(43)M.NOVACOVITCH,Les compromis et les arbitrages internationaux du XIIe au XVe siècle,Paris 1905,p.39-63; M.DE TAUBE, Les origines de l'arbitrage international.Antiquité et moyen âge,Paris 1932,p.104. Voyez par exemple le traité d'alliance du 26 juin 1310 entre le roi des Romains et Philippe le Bel (MM.GG.Constitutiones et Acta Publica,t.IV,Ire partie,éd.J. SCHWALM,1906,p.300),et le traité du 18 novembre 1343 entre le roi de Danemark et le roi de Suède (DUMONT,Corps universel diplomatique,[illegible] t.I,Amsterdam 1726,p.222-223; cf.DE TAUBE, op.cit.,p.82,et J.H.RALSTON,International arbitration from Athens to Locarno,Stanford University Press,1929,p.178). Pour la Suisse,cf.E.USTERI,Das öffentlich-rechtliche Schiedsgericht in der schweizerischen Eidgenossenschaft des XIII.-XV. Jahrhunderts,Zurich 1925,passim. En Italie du nord,des clauses compromissoires apparaissent dans les traités entre Etats dès le XIIe siècle (cf.S.FREY,Das öffentlich-rechtliche Schiedsgericht in Oberitalien im XII. und XIII. Jahrhundert,Lucerne 1928,p.86-91).

(44)O.GIERKE,Das deutsche Genossenschaftsrecht,t.I,Berlin 1868, p.507. Voir notamment pour la Lorraine,E.BONVALOT,Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois Évêchés, Paris 1895,p.166-167, et pour les Landfrieden entre Meuse et Rhin du XIVe siècle, F.J.KELLETER,Die Landfriedensbünde zwischen Maas und Rhein im XIV.Jahrhundert,Paderborn 1888,p.10.

(45)Traité du 31 octobre 1299,dans V.GAILLARD,Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre,t.II,Gand 1857,Pièces justific., p.23; cf.aussi A.DE WITTE,Histoire monétaire des comtes de Louvain,ducs de Brabant,et marquis du Saint Empire romain,t.I, Anvers 1894,p.90-91. - Traité du 2 avril 1300: DE WITTE,op.cit., p.92.

(46)Une procuration donnée le 31 juillet 1304 par la ville de Gand à deux de ses échevins,Guillaume de Leden et Henri de Bruges (dans F.DE POTTER,Petit cartulaire de Gand,Gand 1885, p.26) nous apprend que ces derniers auront à négocier avec les

délégués des "boines villes de Flandres et de Brabant","sus le fait des monnoiez et de pluseurs autres choses". Mais nous ignorons tout du résultat de ces tractations.

(47)I7 décembre I323: Monuments pour servir...,t.III,éd.L.DE-VILLERS,Bruxelles I874,p.752.

(48)6 Avril I337: R.CHALON,Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut,Bruxelles I848,p.I86; B.C.R.H.,I853,p.I34; Monuments pour servir...,t.III,p.805.

(49)H.LAURENT,La loi de Gresham au moyen âge,Bruxelles I933, p.45.

(50)Sur l'importance des bénéfices que Philippe le Bel retirait de ses manipulations monétaires,cf.J.PIQUET,Des banquiers au moyen âge.Les Templiers,Paris I939,p.I50.

(5I)Sur les paiements en lingots de métal dans le commerce international du moyen âge,cf. A.LUSCHIN VON EBENGREUTH,Allgemeine Münzkunde und Geldgeschichte des Mittelalters und der neuren Zeit,2e éd.,Munich I926,p.I80-I8I, et B.LAUM,article Münzwesen (Altertum und Mittelalter),dans le Handwörterbuch der Staatswissenschaften,4e éd.,t.VI,Iéna I925,p.690.

(52)Cf.d'une manière générale A.LUSCHIN VON EBENGREUTH,op.cit., p.289 et sv.,et W.JESSE,Quellenbuch zur Münz- und Geldgeschichte des Mittelalters,Halle I924,p.I62 et sv.

(53)Quelques exemples: l'accord du 9 mars I343 entre Henri IV, comte de Bar,et Jean l'Aveugle,comte de Luxembourg (E.BERNAYS et J.VANNERUS,Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs, Bruxelles I9I0,p.I50 et I72-I73; A.BLANCHET et A.DIEUDONNÉ,Manuel de numismatique française, t;IV,Monnaies féodales françaises?,Paris I936,p.257); ceux du 2I janvier I358 et du I0 août I37I entre le duc de Luxembourg et l'archevêque de Trèves (BERNAYS et VANNERUS, op.cit.,p.226 et 229); le Münzbund du 8 juin I386 entre les quatre princes électeurs rhénans,Münzbund renouvelé en I39I (J.C.HIRSCH,Des Teutschen Reichs Münz-Archiv,t.VII,Nuremberg I76I,p.22-23),en I399 (HIRSCH,t.VII,p.57) et en I409 (mais cette fois entre les trois électeurs ecclésiastiques seulement; HIRSCH,t.I,Nuremberg I756,p.63; JESSE,Quellenbuch,p.I74-I75); les nombreux accords monétaires conclus en Franconie - principalement entre les évêques de Bamberg et de Wurtzbourg,le comte palatin du Rhin et la ville de Nuremberg - au XIVe et au XVe siècles (L.FIKENTSCHER,Die fränkischen Münzvereinigungen im XIV.und XV.Jahrhundert,dans les MITTEILUNGEN DER BAYERISCHEN NUMISMATISCHEN GESELLSCHAFT,t.II,I883).

(54)Quelques exemples: l'accord du 6 novembre I348 entre les archevêques de Cologne et de Trèves,le margrave de Juliers et le comté de Luxembourg (dont le souverain n'est pas spécifié) (E.BERNAYS et J.VANNERUS,op.cit.,Complément,Bruxelles I934, p.73); celui de I354 entre les archevêques de Cologne,de Trèves et de Mayence (K.T.VON INAMA-STERNEGG,Deutsche Wirtschaftsgeschichte,t.III,2e partie,Leipzig I90I,p.4I5-4I6); celui d'août I357 entre l'archevêque de Cologne,le duc de Juliers, le seigneur de Fauquemont et les villes de Cologne et d'Aix-la-Chapelle (F.J.KELLETER,Landfriedensbünde,op.cit.,p.23).

(55)Op.cit.,p.293.

(56)Il faut noter toutefois que mon enquête,menée à partir des sources,n'interdit nullement de parler d'une tendance "inconsciente" vers l'unité,comme l'a fait Pirenne à deux endroits de son oeuvre (La Nation Belge,p.5, et Les origines de l'Etat belge,p.7-8; travaux cités plus haut,au chapitre III). Une tendance inconsciente est,par définition,non exprimée,et l'historien peut prendre sur lui de la reconstituer en suppléant par son intuition au silence des textes. Mais je me refuse à m'engager sur cette voie périlleuse,fût-ce à la suite d'un maître.

(57)Indications diplomatiques et relevé des éditions de l'acte dans A.VERKOOREN,Inventaire des chartes et cartulaires...de Brabant,Ire partie,t.II,Bruxelles 1911,p.71-85. Je suis ici l'éd.de KERVYN DE LETTENHOVE,Oeuvres de Froissart,Chroniques, t.XVIII,Pièces Justicatives,Bruxelles 1874,p.96-107.

(58)L.VANDERKINDERE,Le Siècle des Artevelde,2e éd.,Bruxelles 1907,p.40-41.

(59)Hist.de Belgique,t.II,3e éd.,1922,p.122-123.

(60)H.VAN WERVEKE,Jacques van Artevelde,Bruxelles 1942,p.55.

(61)La remarque est de P.FREDERICQ,Le renouvellement en 1578 du traité d'alliance conclu à l'époque de Jacques Van Artevelde entre la Flandre et le Brabant (dans les Travaux du cours pratique d'histoire nationale de Paul Frédéricq,t.I, Gand 1883),p.125.

(62)Le prix que les villes attachaient à leur oeuvre est prouvé par le fait que,en 1356,la bourgeoisie brabançonne fait jurer aux nouveaux ducs,dans la Joyeuse-Entrée,de respecter le traité de 1339 (E.POULLET,Histoire de la Joyeuse-Entrée de Brabant, Bruxelles 1863,p.75).

(63)C'est le point de vue défendu,en gros,par P.J.BLOK dans sa Geschiedenis van het nederlandsche volk. Au XIVe siècle,écrit-il (3e éd.,t.I,Leyde 1923,p.3),"er is wel geen eenheid,maar er is toch meer samenhang van belangen - strijd van belangen,als men wilt - tusschen de latere Bourgondische gewesten onderling dan tusschen deze en hunne zuidelijke of oostelijke buren".

(64)Cf.nombre de ces alliances citées dans F.KERN,Die Anfänge der französischen Ausdehnungspolitik bis zum Jahr 1308,Tubingue 1910,passim et p.324 et sv.,et dans LUCAS,Low Countries,passim.

(65)Il suffit de renvoyer le lecteur à l'Histoire de Belgique de Pirenne,où l'influence exercée par la civilisation française dans les Pays-Bas,au moyen âge,est décrite de façon magistrale. Sur un point cependant - et un point important -,Pirenne me paraît avoir exagéré cette influence: c'est lorsqu'il traite de la francisation des classes supérieures de la société dans le comté de Flandre (cf.T.I,5e éd.,1929,p.335 et sv.; t.II, 3e éd.,1922,p.454 et sv.). Pour Pirenne,"il ne semble pas douteux que,dès le XIIIe siècle,la Flandre n'ait présenté, quant à l'emploi des langues,une situation analogue à celle que l'on y constate encore aujourd'hui" (t.I,p.335). Je ne puis me rallier à cette manière de voir. Au XIXe et au début

du XXe siècle,la "bonne bourgeoisie" de Flandre - du moins dans les grandes villes - a été réellement francophone; le français était sa langue véhiculaire (le mot est affreux,mais il dit bien ce qu'il veut dire).Cette situation subsiste encore en grande partie aujourd'hui. Rien de semblable,apparemment, au moyen âge - sauf peut-être à Ypres. Si la cour et une partie de la noblesse usaient du français,il ne fait pas de doute que,dans la bourgeoisie,la langue de la vie courante demeurait la flamande (cf. L.WILLEMS,De middeleeuwsche taaltoestanden in Vlaamsch-België,dans les HANDELINGEN VAN HET TWEEDE VLAAMSCHE PHILOLOGENCONGRES,Gand 1913,p.98-130; et A.VERMEYLEN,Quelques aspects de la question des langues en Belgique,Bruxelles 1918,chapitre II; quelques indications utiles à relever également dans D.A.STRACKE,Was Vlaanderen altijd tweetelig als nu?,s.l.n.d.(1913); L.WILLEMS,De boekeninventaris van het klooster der Rijke-Claren te Gent in 1508 (TIJDSCHRIFT VOOR BOEK- EN BIBLIOTHEEKWEZEN,1911),p.181; A.COSEMANS,Taalgebruik in Vlaanderen en Brabant tijdens de middeleeuwen (KON. VLAAMSCHE ACADEMIE VOOR TAAL- EN LETTERKUNDE.VERSLAGEN EN MEDEDEELINGEN,mai 1934); F.BLOCKMANS,Het Gentsche stadspatriciaat tot omstreeks 1302,Anvers 1938,p.352-353; H.VAN WERVEKE,Gand.Esquisse d'histoire sociale,Bruxelles 1946, p.43-44;ainsi que dans la Geschiedenis van de Letterkunde der Nederlanden,t.I,De Letterkunde van de Middeleeuwen,par J.VAN MIERLO,Anvers 1939,p.275; - un puissant argument avancé par G.KURTH (La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France,t.II,Bruxelles 1898,p.27-28) en faveur du caractère francophone du patriciat brugeois a été écarté par J.DE SMET,De inrichting van de poorterlijke ruiterij te Brugge in 1292 en haar indeeling in gezindheden in 1302 (KON.VLAAMSCHE ACADEMIE VOOR TAAL- EN LETTERKUNDE.VERSLAGEN EN MEDEDEEL.,1930), p.493-496; Kurth invoquait le fait que les noms des principaux bourgeois de Bruges,figurant au bas d'un acte de 1298,étaient des noms français - Georges de le Motte,Robiers de le Bourse, etc.; M.de Smet,bien qu'il ne connaisse pas l'argumentation de Kurth,la réfute sans le savoir fort congrument en montrant que ces noms français de 1298 sont en réalité des noms traduits - traduits en français parce que le document qu'ils accompagnent est rédigé dans cette langue). - En réalité,je pense que la véritable francisation de la bourgeoisie flamande n'a commencé qu'au XVIIe siècle,pour s'accentuer au XVIIIe et surtout sous la domination française (cf.ci-dessous,p.328).Qu'il me soit permis de signaler l'intérêt que présenterait une étude approfondie du problème évoqué dans la présente note.

tout un faisceau d'indices concordants permettent de l'affirmer avec une quasi-certitude

(66)Cité par P.J.BLOK,op.cit.,p.374. Sur l'attraction de l'Université de Paris,cf. H.PIRENNE,t.I,5e éd.,p.358.

(67)Les idées relatives à la langue des textes médiévaux écrits en Wallonie ont été longtemps assez troubles. Certains en étaient venus à penser qu'il s'agissait de textes rédigés dans les dialectes du crû,de textes wallons. Cette conception a été vigoureusement attaquée par M.J.Feller dans un article qui a fait date (J.FELLER,Français et dialectes chez les auteurs belges du moyen âge,dans le BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE DE TOPONYMIE ET DE DIALECTOLOGIE,t.V,1931); pour Feller,les écrivains et les scribes de Wallonie,au moyen âge,avaient pour

idéal de rédiger en français - mais,comme il était fatal,leur français restait émaillé de wallonismes. Cette conclusion a été avalisée par de nombreux philologues et historiens,qui l'ont confirmée par le résultat de leurs propres recherches (cf.surtout A.BAGUETTE,La nature des textes liégeois au moyen âge.Etude diachronique d'un fragment de "Pawelhart",dans le BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE DE TOPONYMIE ET DE DIALECTOL., t.XVII,1943, et (F.ROUSSEAU),La Wallonie.Son histoire.Son avenir,Bruxelles s.d. (1945),p.7-8). La thèse du caractère essentiellement dialectal de notre littérature médiévale a encore été soutenue par Mme R.LEJEUNE (Définition de la littérature wallonne,dans NEOPHILOLOGUS,t.XXVI,1941),mais sans succès (cf.la réfutation impitoyable de J.HAUST,dans le BULLETIN DE LA COMM.DE TOPONYMIE,t.XV,1941,p.234-246). En Wallonie comme en Suisse (cf.pour la Suisse M L.GAUCHAT,article Schweiz - Sprachen und Mundarten - III.Französisch, dans le Geographisches Lexikon der Schweiz,t.V,1908,p.79),dès que le latin s'est effacé de certains textes,c'est bien le français, et non le dialecte qui l'a remplacé.

Le français? Peut-on dire réellement "le français"? C'est maintenant là le noeud de la discussion. Pour certains philologues (comme M.A.Henry,qui a bien voulu m'exposer oralement son point de vue),le français n'existe pas encore à cette époque. Il existe seulement,dans le domaine d'oïl,une langue littéraire commune,dont la base est évidemment francienne,mais qui varie infiniment suivant les lieux,les temps,et même les écrivains; cette langue commune,cette koinè,ce sera ici du francien mêlé d'un peu ou de beaucoup de picard,là du francien mêlé de champenois,là encore du franco-picard mâtiné de wallon. Chaque écrivain se forge sa langue propre,et l'ensemble est trop mouvant et varié que pour être désigné déjà sous le nom de "français". On ne peut parler de français qu'à partir du moment (XVe siècle) où la forme francienne de cette koinè littéraire est reconnue partout dans le domaine d'oïl comme la norme de la langue écrite.

Un autre de nos philologues,M.Delbouille,adopte une position franchement révolutionnaire: la koinè littéraire du domaine d'oïl - à laquelle il dénie comme A.Henry le nom de français - n'est pas issue selon lui du dialecte de l'Ile-de-France; elle ne serait qu'un ensemble de langues écrites régionales nées indépendamment l'une de l'autre. Ces langues régionales,différentes des dialectes parlés,auraient cependant eu une base dialectale. Leur ressemblance foncière s'expliquerait par le fait que,au moment de leur formation(VIIIe-XIIe siècles),les dialectes parlés dans le domaine d'oïl auraient encore été fort proches les uns des autres. De plus,M.Delbouille considère que,jusqu'à la fin du moyen âge,ces langues régionales - et par exemple la langue écrite de Wallonie - ont conservé une individualité dont les écrivains et les scribes étaient parfaitement conscients; c'est en pleine connaissance de cause qu'un Jean d'Outremeuse aurait farci ses oeuvres d'une foule de wallonismes: il entendait écrire dans sa langue régionale, où les wallonismes étaient à l'honneur (cf.sur tout ceci M.DELBOUILLE,Y a-t-il une littérature wallonne au moyen âge?, in Fédération wallonne littéraire et dramatique de la province de Liége.-Congrès de linguistique,de littérature,d'art et de

folklore wallons,Liége I939.-Compte rendu, s.l.n.d.(I939), p.97-99, et du même,Note complémentaire,Ibid.,p.I0I-I04). Répondant à M.Delbouille,M.Feller défend la thèse traditionnelle d'une langue française ayant eu pour substrat essentiel le dialecte de l'Ile-de-France (Ibid.,p.99-I0I).

Telles sont,en gros,les thèses qui s'affrontent: aux philologues de vider entre eux cette querelle.

Faisons observer pour terminer que seule la question de la langue écrite en Wallonie dans le passé a fait l'objet jusqu'à présent d'un examen sérieux. En ce qui concerne la langue parlée (dialecte? langue cultivée? dans quels milieux celle-ci ou celui-là? à partir de quand?),nous croupissons encore dans une ignorance presque complète. Les philologues,sur ce point,doivent céder la parole aux historiens: ce sont en effet les sources d'histoire que pratiquent ces derniers qui peuvent fournir incidemment des données relatives à cette question. Mais - effet lamentable du cloisonnement des disciplines - la plupart des historiens ignorent jusqu'à l'existence du problème. Il importe de les leur signaler.

(68)Sur les emprunts de Froissart à Jean le Bel,cf.P.PHILIPPEAU,Froissart et Jean le Bel (REVUE DU NORD,t.XXII,I936).Une remarque ici à propos de Froissart,remarque qui se rattache aux observations de la note précédente. La langue de Froissart, comme celle des écrivains wallons,est la langue littéraire commune des pays d'oïl,mêlée de traits dialectaux - en l'occurrence de picardismes. Mais ce n'est évidemment pas du dialecte picard. Nombreux sont cependant les philologues français,et des plus distingués,qui professent que Froissart écrit en picard (cf.notamment A.DAUZAT,Tableau de la langue française, Paris I939,p.22I; A.BRUN,Parlers régionaux.France dialectale et unité française,Paris I946,p.60; L.F.FLUTRE,édition d'Extraits des Chroniques de Froissart (Coll. des CLASSIQUES ILLUSTRES VAUBOURDOLLE),Paris I942,p.6). Cette affirmation est le reflet d'une certaine confusion qui règne encore en France au sujet des rapports entre dialectes et langue commune au moyen âge.La France attend encore son Feller.

(69)J'ai suivi,pour ce paragraphe et pour le précédent,l'exposé de E.DE MOREAU,Histoire de l'Eglise en Belgique,t.III, Bruxelles I946, Voir spécialement les pp.205,304 et sv.,309.

(70)H.LAURENT,Un grand commerce d'exportation au moyen âge.La draperie des Pays-Bas en France et dans les pays méditerranéens, XIIe-XVe siècles, Paris I935,p.I5I et sv.

(7I)La preuve la plus frappante en est dans le nombre considérable de conventions diplomatiques qu'ils concluent dans le courant du XIVe siècle avec l'archevêque et la cité de Trèves, le duc de Bar,les évêques ou les villes de Metz,Toul,Verdun, etc. Cfr.pour le seul règne de Wenceslas Ier, F.X.WURTH-PAQUET,Tables chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien pays de Luxembourg. Règne de Wenceslas de Bohême,I352-I383 (in PUBLICATIONS DE LA SECTION HIST. DE L'INSTITUT...DE LUXEMBOURG,t.XXIV,I869), nos 72,22I,222, 223,233,278,303,336,350,39I,4I8,433,438,472,58I,584,599,624, 648,759,764,768,772,8I9,858,893,329.

(72)Cfr. CLOUET,Histoire de Verdun et du pays verdunois,t.III, Verdun 1870,p.123-125,128-134,143-145,177-192,200-201,277-280, 304 et 308; CH.AIMOND,Les relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552,Paris 1910,p.107-110,137-143,156-158 et 170.

(73)Brabantsche Yeesten,éd. J.F.WILLEMS,t.I,Bruxelles 1839, p.488-489.

(74)La meilleure définition de la Landfriede que je connaisse est celle de M.Duvernoy. C'est,dit-il,une ligue "dont tous les membres s'engagent à entretenir des rapports pacifiques,à vider leurs différends par la voie judiciaire et non point par les armes,enfin à combattre tout homme qui attaquerait l'un des associés"; c'est en outre "une association de secours mutuels qui,peu confiante dans les moyens moraux pour assurer la sécurité publique,crée une sorte de gendarmerie chargée de courir sus à tous ses ennemis" (cité dans les Textes d'histoire lorraine du VIe siècle à nos jours,publ.par la Société lorraine des Etudes locales,Nancy 1931,p.46).

(75)Sur les Landfrieden entre Meuse et Rhin,cf. S.P.ERNST, Histoire du Limbourg,t.V,Liége 1840,p.86-87,124-125,141 et 147-148, et surtout F.J.KELLETER,Die Landfriedensbünde zwischen Maas und Rhein im XIV.Jahrhundert,Paderborn 1888.

(76)E.BERNAYS et J.VANNERUS,Histoire numismatique du...Luxembourg. Complément,Bruxelles 1934,p.73 et sv.

(77)Sur la Landfriede de 1351,les principaux documents sont dans LACOMBLET,Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins, t.III,p.399 (cf.aussi H.LAURENT,Actes et documents anciens, p.190 n°118),et dans M.L.ENNEN,Quellen zur Geschichte der Stadt Köln,t.IV,Cologne 1870,p.350,362,365,378,405. - Dans leur Joyeuse-Entrée de 1356,article 8,Jeanne et Wenceslas s'engagèrent à garder la Landfriede de 1351 (E.POULLET,Histoire de la Joyeuse-Entrée de Brabant,Bruxelles 1863,p.74-75).

(78)KELLETER,op.cit.,p.17-18.

(79)KELLETER,op.cit.,p.20. Ces deux princes ne devinrent pas membres effectifs de la Landfriede,comme l'affirme par erreur S.P.ERNST,op.cit.,t.V,p.86-87.

(80)KELLETER,p.28,62,79,92.

(81)Alliances en 1300 (LACOMBLET,Urkundenbuch,t.II p.621) et 1306 (Id.,t.III,p.36; Brabantsche Yeesten,t.I,Codex diplomaticus,p.729); en 1332 et 1333,l'archevêque entre dans les coalitions dirigées contre Jean III et participe aux opérations contre le Brabant (cf.supra p.138); en 1338,il s'interpose comme médiateur entre le duc de Brabant et le prince-évêque de Liege (cf.travaux cités ci-dessus à la n.32). - Inversement, les interventions du prince brabançon dans les affaires colonaises ne sont pas rares. Wenceslas,par exemple,intervient en 1375 [illegible]-1376 [illegible] dans un conflit qui oppose la ville et l'archevêque (cf.QUICKE,Les Pays-Bas à la veille de [illegible] bourguignonne,p.237 et 283). la période

(82)F.PETRI,Niederländische Studenten an der Kölner Hochschule im XV. und XVI.Jahrhundert, dans DE VLAG,1938; et recension

de F.L.GANSHOF dans la R.B.P.H.,t.XVIII,1939,p.339.

(83)Sur les relations de Liége avec Cologne au point de vue religieux,cf. J.E.DEMARTEAU,Liége et les principautés ecclésiastiques de l'Allemagne occidentale,Liége 1900,p.134 et sv.

(84)A.WREDE,Köln und Flandern-Brabant.Kulturhistorische Wechselbeziehungen von XII.-XVII.Jahrhundert,Cologne 1920,p.5.

(85)FL.PRIMS,De wording van het nationaal bewustzyn in onze gewesten,Anvers 1938,p.29.

(86)FL.PRIMS,De eerste eeuw van de lakennyverheid te Antwerpen (1226-1328) (ANTWERPSCH ARCHIEVENBLAD,1928),p.126-127 et 142.

(87)Sur la Landfriede de Louis de Bavière du 22 juin 1317,les textes sont dans MM.GG.,Constitutiones et Acta Publica,t.V, éd.J.SCHWALM,1909,p.355 et sv.; cf.L.ENNEN,Geschichte der Stadt Köln,t.II,Cologne 1865,p.287-288, et surtout J.SCHWALM, Die Landfrieden in Deutschland unter Ludwig dem Baiern,Göttingen 1889,p.12 et sv. Sur la charge d'advocatus remplie par le comte de Hollande de 1317 à 1318,cf. L.ENNEN,Quellen zur Geschichte der Stadt Köln,t;IV,Cologne 1870,p.48 n°59 et p.74 n°83 (avec date erronée) - MM.GG.,Constitutiones,t.V, p.399 et 401-402; voir aussi J.SCHWALM,op.cit.,p.20.

(88)C'est le cas notamment de Dordrecht,qui importe de Rhénanie des quantités considérables de vin (cf.J.F.NIERMEYER,Dordrecht als handelsstad in de tweede helft van de XIVde eeuw,dans les BYDRAGEN VOOR VADERLANDSCHE GESCHIEDENIS EN OUDHEIDK.,8e série, t.III,1942,p.21-36).

(89)Par deux fois,de 1358 à 1360 et de 1388 à 1392,ayant quitté Bruges avec laquelle ils étaient en désaccord,les Hanséates établissent à Dordrecht leur étape des Pays-Bas (E.DAENELL,Die Blütezeit der deutschen Hanse,t.I,Berlin 1906,p.20-22 et 81-87; W.FRICCIUS,Der Wirtschaftskrieg als Mittel hansischer Politik im XIV.und XV.Jahrhundert,dans les HANSISCHE GESCHICHTSBLAETTER,t.LVII,1932).

(90)Hansisches Urkundenbuch,t.IV,éd.K.KUNZE,Halle 1896,p.80-81 et 88-89; Die Recesse und andere Akten der Hansetage,t.I, Leipzig 1870,p.373. Cf.P.A.MEILINK,De Nederlandsche Hanzesteden tot het laatste kwartaal der XIVe eeuw,La Haye 1912,p.150-152; I.H.GOSSES et N.JAPIKSE,Handboek tot de staatkundige geschiedenis van Nederland,3e éd.,La Haye 1946,p.210.

(91)O.HOLLWEG,De Nederlandsche Hanzesteden,La Haye 1942,p.37.

(92)H.BRUGMANS,Geschiedenis van Amsterdam,t.I,Amsterdam 1930, p.143.

Cinquième question: Le sentiment public s'est-il,au XVe siècle, déclaré en faveur d'une politique d'unification des Pays-Bas?

Pirenne,on l'a dit,attribue une grande signification au fait que la plupart des habitants des Pays-Bas se plièrent sans difficulté aux annexions de Philippe le Bon. Il aperçoit dans cette attitude l'indice d'un acquiescement tacite de la population à l'idée de l'unification des Pays-Bas sous le sceptre de la maison de Bourgogne.

Il est de fait que les annexions de Philippe le Bon ne se heurtèrent jamais - sauf en Hollande et dans le Luxembourg,où le duc eut à lutter contre des partis rivaux - qu'à fort peu de résistance de la part de la bourgeoisie et du peuple. Mais est-il nécessaire,pour expliquer ce phénomène,de supposer chez les habitants des Pays-Bas des pensers politiques sur l'unification de leurs régions? Je ne le crois pas.

Que l'on envisage tour à tour chacune des entreprises annexionnistes de Philippe. Chaque fois,on le constatera,le duc se présente à ses futurs sujets munis de titres juridiques bien en ordre; chaque fois,il s'engage à respecter les autonomies et les privilèges locaux. Ajoutez à cela qu'il dispose,pour appuyer ses desseins,d'une force militaire impressionnante. N'y a-t-il pas là un ensemble de raisons bien suffisantes pour rendre compte de la docilité,voire même de l'empressement des populations?

En 1430,à la mort de Philippe de Saint-Pol,le duché de Brabant est revendiqué à la fois par Philippe le Bon et par sa tante Marguerite de Bavière. Les Brabançons optent pour Philippe. Est-ce parce qu'ils désirent l'union avec la Flandre,et aussi avec la Hollande,la Zélande et le Hainaut,où le duc exerce la régence? Rien dans les textes n'indique que telle ait été leur pensée. Les motifs de leur attitude,Chastellain ne nous les cèle pas: ils donnent la préférence à Philippe parce que "sa puissance estoit trop plus roide et plus redoubtée" que celle de Marguerite. Leur point de vue était "qu'on reçust et qu'on acceptast un prince de qui on pourroit estre gardé et deffendu et maintenu en paix,et en qui baston autre

prince,voisin ne loingtain,n'osast mordre" (I). C'est devant la force que les Brabançons s'inclinent,c'est à la force qu'ils se donnent.

Si l'on se place d'ailleurs à un point de vue plus élevé,une autre constatation s'impose: pour les hommes du XVe siècle qui réfléchissaient aux événements qui se déroulaient sous leurs yeux,la politique de Philippe le Bon ne devait pas apparaître sous l'aspect fondamental d'une unification des Pays-Bas,mais bien sous celui,beaucoup plus frappant,du passage des principautés néerlandaises sous le sceptre d'un prince de la maison de France.

Aux yeux de tous,ne l'oublions pas,Philippe resta toujours un prince des "fleurs de lys": on savait que cette qualité constituait pour lui un sujet d'orgueil (2),on savait qu'il se considérait comme un prince "français" (3).

Observons aussi les dates - elles sont,en l'occurrence,d'une importance essentielle; ce que nous nommons l'"unification" des Pays-Bas est une réalisation qui se place toute entière - abstraction faite du Luxembourg - avant I435,avant le traité d'Arras. Or le Philippe le Bon de cette époque a une physionomie bien particulière,bien différente de celle qui sera la sienne à l'apogée de son règne. Il est solidement établi dans les Pays-Bas,il est comte de Flandre,mais il est aussi l'idole de Paris. Il a hérité sur les bords de la Seine de l'immense popularité de son père: "ceux de Paris",écrit le Bourgeois de Paris dans son Journal,"l'aimoient tant comme on povoit aimer prince" (4). Et si cet attachement des Parisiens se manifeste encore si vivement en I43I - le texte que nous venons de citer est de cette date -,c'est que le rôle de Philippe dans le royaume demeure considérable. Presque continuellement,à partir de I420,les troupes bourguignonnes sont en campagne contre Charles VII. Le duc lui-même,à plus d'une reprise,vient prendre personnellement la direction de leurs opérations. Cette lutte en France est-elle encore,dans son esprit,une lutte pour la France? Son but ultime est-il,comme l'avait été celui de son père,de soumettre le royaume à son influence prépondérante? Problème délicat,et sur lequel règne, à vrai dire,une grande incertitude (5). On ne saurait douter

cependant que les contemporains n'aient prêté à Philippe de grandes ambitions; quand ils le voyaient,en I429,accepter le gouvernement de Paris et des bailliages environnants (6),ne devaient-ils pas nécessairement lui attribuer une politique française aux visées étendues?

Ainsi donc Philippe le Bon,avant I435,n'est pas seulement un prince apanagiste français,c'est aussi un prince à qui semblent promis,en France même,un grand rôle et une grande influence. Passer sous une domination comme la sienne? Cela devait équivaloir,en vérité,dans l'esprit des contemporains,à une annexion médiate à la France (7). Si tant est qu'il faille voir, dans l'attitude des habitants de nos principautés médiévales à l'égard de Philippe le Bon,un acquiescement tacite à la politique que ce dernier incarnait,il s'agissait donc bien davantage d'un acquiescement à une annexion indirecte,médiate,à la France,que d'un plébiscite en faveur de l'unification des Pays-Bas.

NOTES DU CHAPITRE IV, 5e partie:

(1)CHASTELLAIN,Oeuvres,éd.KERVYN DE LETTENHOVE,t.II,Bruxelles I863,p.82-83.

(2)"Le ducq Philippe,écrit Wielant,aymoit la maison de France et se tenoit fort heureux et bien honnoré d'en estre venu et sorty" (PH.WIELANT,Antiquités de Flandre,dans le Corpus Chronicorum Flandriae,éd.J.J.DE SMET,t.IV,Bruxelles I865,p.52).

(3)"Françoix": c'est ainsi que le nomme Chastellain (Oeuvres, éd.citée,t.I,p.I2 et t.IV,p.2I); Olivier de La Marche fait de même: "de sa nature",dit-il de Philippe,"fut vray,bon et entier Franchois" (Mémoires,éd.H.BEAUNE et J.D'ARBAUMONT,t.I, Paris I883,p.99) - et ailleurs: "...vesqit et mourut noble et entier Franchois,de sang,de cueur et de voulenté" (Ibid., p.240). Jean MOlinet écrit du duc qu'il fut "l'honneur de France" (Le Trosne d'Honneur,dans JEAN MOLINET,Faictz et dictz, éd.N.DUPIRE,t.I,Paris I936,p.47).

(4)Journal d'un bourgeois de Paris,I405-I449,éd.A.TUETEY, Paris I88I,p.262; éd.A.MARY,Paris I929,p.237.

(5)Dans son Philippe le Bon (Bruxelles,I943),M.P.Bonenfant a brillamment défendu la thèse suivant laquelle,pendant tout son règne,- et singulièrement à l'époque que nous envisageons ici - le duc aurait été "dominé par une ambition suprême,à laquelle il subordonnait toutes les autres: celle de jouer le premier rôle dans la politique française" (p.97). Cette thèse,qui rompt avec les positions traditionnelles de l'historiographie belge,n'a pas été sans rencontrer de vives résistances. M.F. Quicke,dans un important compte rendu de la R.B.P.H.,s'y est opposé de façon résolue."Nous avons cherché en vain dans le règne du duc,écrit-il,un acte positif qui témoignerait de sa volonté de jouer dans les destinées de la France,le premier rôle" (R.B.P.H.,t.XXIII,I944,p.438). M.Quicke reste persuadé, comme Pirenne,que l'Etat bourguignon a absorbé tout l'essentiel des pensées et de l'activité de Philippe. - Le débat est ouvert, et il est à souhaiter qu'il se développe. Débat particulièrement délicat,car il porte non seulement sur des actes,mais aussi et même surtout sur des intentions: c'est la psychologie de Philippe qu'il s'agit de pénétrer,et elle ne livre pas facilement ses secrets.

(6)I3 octobre I429. Philippe le Bon reçoit le gouvernement de Paris,des bailliages de Chartres,Melun,Sens,Troyes,Chaumont-en-Bassigny,Saint-Jangon,Vermandois,Amiens,Tournaisis et Saint-Amand,ainsi que de la sénéchaussée de Ponthieu. Cf.G.DU FRESNE DE BEAUCOURT,Histoire de Charles VII,t.II,Paris I882, p.35 n.2,et A.TUETEY,éd.du Journal d'un bourgeois de Paris citée plus haut,p.247 n.5; voir aussi un extrait des registres du Parlement de Paris publié dans M.FELIBIEN,Histoire de la ville de Paris,t.IV,Paris I725,p.59I. Suivant Monstrelet, l'initiative serait venue des Parisiens: "Fut par les Parisiens requis au duc de Bourgongne qu'il lui pleust à entreprendre le gouvernement de la ville de Paris,qui moult avoit à lui grande affection" - et Philippe ne put se soustraire à cette offre (MONSTRELET,Chronique,éd.L.DOUET D'ARCQ,t.IV,Paris I860,p.36I-

362). Pour situer les faits,cf.L.V.D.OWEN,The connection between England and Burgundy during the first half of the XVth century, Oxford 1909,p.66; P.BONENFANT,Ph.le Bon,p.43. - L'accession de Philippe au gouvernement de Paris et des régions entourant Paris dut vivement frapper l'esprit des contemporains. La nouvelle en fut rapidement grossie et déformée. On affirma bientôt communément que Philippe avait été fait régent de France. C'est ce que déclare sans sourciller le "bourgeois de Paris" (Journal,éd.TUETEY,p.247 et 249; éd. MARY,p.224 et 225); c'est la nouvelle aussi que recueille à la même époque le Rouennais Cochon("...le dit régent duc de Bedford et le duc de Bourgongne firent appointement que le dit duc de Bourgongne seroit régent de France": P.COCHON,Chronique normande,publ.à la suite de la Chronique de la Pucelle,éd.VALLET DE VIRIVILLE,Paris 1864,p.462). Il est réellement étonnant qu'un érudit de la taille de du Fresne de Beaucourt n'ait pas vu qu'il s'agissait là de ce que l'on peut nommer vulgairement un "bobard",et qu'il s'en soit laissé imposer par ces textes. S'appuyant sur le Bourgeois,sur la Chronique normande,ainsi que sur le titre donné par Félibien - au XVIIIe siècle! - à l'extrait des registres du Parlement qu'il reproduisait,du Fresne de Beaucourt écrit que Philippe se vit conférer " une lieutenance générale qui faisait de lui le véritable régent" (Histoire de Charles VII, t.II,Paris 1882,p.35; voir aussi p.413). Cette légende d'une "lieutenance générale" de Philippe en 1429 a évidemment passé de l'Histoire de Charles VII dans diverses autres oeuvres. On la retrouve par exemple chez P.COLIN,Les ducs de Bourgogne,Bruxelles 1941,p.159,et chez J.D'AVOUT,La querelle des Armagnacs etdes Bourguignons,Paris 1943,p.372.

(7)C'est sous cet angle que Chastellain,très nettement,voit les choses. On sait que le grand Georges,à plus d'une reprise, se proclame hautement Français: "Doncques qui Anglois ne suis, mais François,qui Espagnol,ne Italien ne suis,mais François..." (Oeuvres,éd.KERVYN DE LETTENHOVE,t.IV,Bruxelles 1864,p.21; voir aussi t.I,p;12,et t.IV,p.393; cf.sur ces textes J.HUIZINGA, dans LE MOYEN AGE,1930,p.180-181,et G.DOUTREPONT et O.JODOGNE, Introduction placée au t.III de leur éd.des CHroniques de Jean Molinet,Bruxelles 1937,p.211-212). Or Chastellain est né en Flandre impériale - c'est encore lui qui le proclame: "en l'impériale conté d'Alost". Kervyn de Lettenhove a supposé qu'il pouvait être originaire d'une seigneurie de mouvance française (édition de CHASTELLAIN,t.IV,p.393 n.1); cé n'est qu'une hypothèse en l'air. Si Chastellain se considère comme Français, c'est,selon toute vraisemblance,pour la seule raison qu'il est le sujet de Philippe le Bon: son prince est Français,il sera "léal François avec son prince" (t.I,p.12). Cas extrême, je l'admets sans difficulté - Chastellain est le plus francophile des Bourguignons -,mais qui ne laisse point malgré tout d'être significatif.

C H A P I T R E V:

L'oeuvre des ducs de Bourgogne.

Dans notre chapitre précédent,ayant pris comme point de départ un certain nombre d'affirmations caractéristiques de Pirenne,nous avons tenté d'en vérifier la validité. Le moment est venu de synthétiser les constatations qu'il nous a été permis de faire.

L'absence totale de conscience commune,dans les Pays-Bas du XIVe siècle,nous interdit de parler à cette époque d'une nation néerlandaise,au sens du mot "nation" que nous avonsadqté en débutant (I). L'acception du terme "nation" que nous avions faite nôtre n'avait cependant aucune valeur absolue,et nous ne jetions pas d'exclusive sur les significations concurrentes. Mais même en entendant le terme dans un sens différent - par exemple dans celui de "groupe d'individus différencié de ses voisins par des caractères objectifs communs" -,nous ne pourrions reconnaître aux populations néerlandaises du XIVe siècle la qualité d'une nation. Pirenne avait invoqué,pour le faire, l'état de leur civilisation; je crois avoir montré qu'il était difficile de le suivre sur ce point.

Il n'y avait en aucune façon - et même pas en genèse - de nation néerlandaise à la veille de l'unification bourguignonne. La nation est,chez nous,postérieure à l'unification territoriale des ducs de Bourgogne - et,comme j'essaierai de le faire voir,elle en est le résultat. Notre nationalité ne fait donc aucunement exception à la règle générale de la formation des nationalités que j'avais posée au début de cette étude: comme ses consoeurs européennes antérieures au XIXe siècle,elle est un produit de l'Etat.

Il est une seconde conclusion,plus importante encore,à laquelle notre analyse peut légitimement nous conduire: l'unification du XVe siècle n'était pas préparée par l'évolution politique et sociale des siècles antérieurs. Je veux dire que rien,dans cette évolution,ne frayait davantage les voies à l'unification

qu'aux dix,qu'aux vingt autres solutions que comportait le problème du statut politique des Pays-Bas.

Je sais combien il est futile de rêver aux possibilités,aux virtualités diverses que chaque époque du passé portait en son sein. Je me suis cependant laissé aller à le faire et,songeant aux destins possibles de nos Pays-Bas à la fin du moyen âge,je les imaginais sous des aspects variés: - le rattachement de nos principautés à la France; - l'union dynastique de la Flandre et du Brabant,abandonnant à la conquête française le reste de notre pays; - un Etat rhénan qui eût englobé le Limbourg et le Luxembourg; - un Etat axé sur la Lorraine et qui eût absorbé toute la partie orientale du pays wallon; - ou,tout simplement,le maintien,pendant plusieurs siècles encore,de l'indépendance de nos diverses principautés,les Pays-Bas demeurant ainsi dans le même état de morcellement que la plupart des autres régions de l'Empire (2). Je confrontais alors ces produits de ma fantaisie avec la réalité du passé,et je me demandais: en quoi la réalisation d'une de ces solutions imaginaires était-elle, au milieu du XIVe siècle,moins normale,moins naturelle que la solution "unification des Pays-Bas"? Quel est le facteur qui poussait à ceci plutôt qu'à cela? J'en suis encore à le rechercher (3).

Qu'on ne m'accuse pas d'un oubli grossier: ce n'est pas par défaut de mémoire que j'omets de parler ici de la réunion du Brabant et du Limbourg après Worringen,et de celle du Hainaut,de la Hollande et de la Zélande dix années plus tard. Je ne puis en réalité me persuader que ces deux unions dynastiques aient,d'un point de vue purement objectif,frayé la voie au rassemblement territorial des Pays-Bas.

Lorsque nous jugeons ces événemants de la fin du XIIIe siècle, notre optique est faussée par le fait que nous savons comment s'est déroulée la suite de l'histoire. Nous savons que,un siècle et demi plus tard,il a suffi à Philippe le Bon d'un seul coup de dés pour gagner à la fois le Brabant et le Limbourg,et d'un seul pour s'emparer du Hainaut,de la Hollande et de la Zélande. Les réunions de 1288 et 1299 nous apparaissent donc comme ayant préparé et facilité l'unification de nos

régions. Mais si nous effaçons un instant de notre esprit tout ce que nous connaissons de l'histoire du XVe siècle,et que nous considérons en soi les deux réunions,l'illusion se dissipe. En soi,la constitution au sein des Pays-Bas de deux puissants groupes de principautés réunies sous le même sceptre était susceptible d'entraver,aussi bien que de favoriser,une éventuelle tentative d'unification: car un bloc de principautés, s'il résistait à l'absorption,constituerait un obstacle bien plus grave que deux ou trois petits Etats séparés.

En somme,si Brabant,Limbourg,Hainaut,Hollande et Zélande étaient demeurés des principautés indépendantes,la situation n'aurait pas offert moins de ressources pour un rassembleur de territoires. "L"artichaut",a dit un homme d'Etat,"est un légume qui demande à être mangé feuille à feuille". L'état d'émiettement territorial de nos régions eût permis l'application de ce sage principe et aurait ainsi,tout aussi bien que les réunions de I288 et I299,facilité l'unification des Pays-Bas. Ce n'est pas d'hier que l'on nous répète que l'extrême division de la Grèce fut un des facteurs capitaux dans les succès de Philippe de Macédoine...

***

L'oeuvre unificatrice des ducs de Bourgogne ne peut donc pas être regardée comme un fait historique préparé par une longue évolution antérieure(A).

Ce fut d'ailleurs une oeuvre de circonstance,nullement une

(A)Il n'y a aucun lien à relever entre la tendance qui s'était marquée en I339 à un rapprochement entre la Flandre et le Brabant,et la réunion ultérieure de ces deux principautés sous un sceptre unique. Bien au contraire,à la fin du XIVe et au début du XVe siècle,les Etats de Brabant semblent avoir manifesté une véritable répugnance pour une union dynastique avec la Flandre. Lorsque,vers I40I,Philippe le Hardi,comte de Flandre,s'adressa à eux pour les prier de reconnaître sa femme comme héritière de la duchesse Jeanne,les Etats refusèrent poliment,mais obstinément d'accéder à sa demande (4). En I4I6, après la mort d'Antoine de Brabant,c'est un refus tout aussi ferme et obstiné qu'ils opposèrent aux revendications de Jean sans Peur,qui prétendait avoir droit à la tutelle de son neveu Jean IV (5); ils avaient repoussé l'union personnelle ouverte que réclamait Philippe le Hardi,ils ne voulaient pas davantage d'une union personnelle déguisée.

création préméditée. Nulle intention préméditée,en effet,chez les ducs de Bourgogne,de réaliser le rassemblement des Pays-Bas. Bien plus: nulle idée chez eux,pas plus que chez aucun de leurs contemporains,qu'il existe des Pays-Bas,c'est-à-dire que les principautés aujourd'hui désignées sous ce nom constituent un tout destiné à s'unir. En assignant la Flandre à son fils aîné Jean sans Peur,et le Brabant à son cadet,Antoine (6),Philippe le Hardi ne montrait-il pas qu'il considérait comme normal que ces deux Etats continuassent à mener une vie séparée? - Nul sentiment enfin,chez les ducs,une fois l'unification réalisée,que leur oeuvre est finie,qu'ils ont constitué en Etat un ensemble de territoires organiquement un,et qu'il serait nuisible d'aller plus loin. Les ambitions de Philippe le Bon,à l'apogée de son règne,dépassaient de beaucoup les limites de nos anciennes principautés: c'est toute l'Allemagne du nord-ouest qu'il convoîtait à ce moment,depuis l'embouchure du Weser jusqu'à la Lorraine (7). Et son fils rêvera plus encore...

En réalité,Philippe le Hardi et ses descendants ne firent rien d'autre que de pratiquer la politique d'acquisitions territoriales commune à tous les princes du temps avides de se créer une place au soleil. Ils travaillèrent avec suite, comme déjà un Louis de Male l'avait fait avant eux,à rassembler sous leur sceptre le plus grand nombre possible de principautés, où qu'elles fussent situées,mais en visant de préférence celles sises aux alentours de leurs possessions héréditaires (8).

"Mon pere me laissa Bourgoingne,Flandre,Artois,
Succeder y devoie par toutes bonnes loix.
J'ay creu ma seignourie de Brabant et Limbourg,
Namur,Hainau,Zelande,Hollande,Luxembourg".

En prêtant ces paroles à Philippe le Bon,Molinet (9) a peut-être réussi,mieux qu'aucun historien,à définir ce que fut essentiellement la politique du duc: arrondir l'héritage, "croître sa seigneurie". Politique "bien naturelle et fort ordinaire" dira Machiavel (10). Politique dont Chastellain appréciera le succès en déclarant: "Dieu l'a pourvu de multiplication de seigneurie nouvelle sur la vieille qui estoit haute" (11). Politique qui vaudra au prince parvenu au faîte, et sous la plume du même Chastellain,le surnom d'"Auguste duc": Auguste,c'est-à-dire,suivant l'étymologie populaire au moyen

âge,celui qui accroît et étend sa domination (I2).

Un siècle durant,les ducs de la maison de Bourgogne déployèrent dans nos régions leurs efforts d'expansion territoriale. Dans leurs succès ou leurs insuccès,le hasard,bien souvent, pesa d'un poids prépondérant (A); il a,on le sait,beaucoup favorisé Philippe le Bon (I3). De ces efforts,de ces échecs, de ces réussites,le résultat final fut la formation du bloc territorial qui devait recevoir par la suite le nom de Pays-Bas.

Les Pays-Bas sont donc une construction née des hasards de la politique princière.

Or c'est dans cette construction,et par elle,que s'est formée notre nation. Le sentiment national naît chez nous dans la seconde moitié du XVe siècle (I4). Il s'inscrit dans le cadre de l'Etat bourguignon: c'est à une communauté de tous les "pays de par deçà" que songe Chastellain lorsqu'il parle de "coeur de deçà" ou de "nature de sang de par deçà". Et ces premiers balbutiements du sentiment national nous font nettement reconnaître que l'Etat,une fois encore,a été ici le père de la nation.

(A)Hasards des destinées humaines,hasards aussi,tout simplement, des personnalités humaines. Les seconds ne furent pas les moins importants. Henri Laurent,parlant de l'union de Jean IV,duc de Brabant-Limbourg,et de Jacqueline de Bavière,princesse du Hainaut,de la Hollande,de la Zélande et de la Frise,observait non sans raison: "Peut-être n'a-t-il alors manqué à l'Etat que formait au coeur des Pays-Bas la réunion de ces six principautés,qu'un couple de princes mieux assortis que le lymphatique Jean IV et la passionnée Jacqueline,pour constituer un insurmontable obstacle à l'oeuvre d'unification du grand duc d'Occident" (I5). Plus frappantes encore sont les constatations qu'autorise le spectacle du règne de Charles le Téméraire. A quoi tint,en ordre principal,l'échec du Téméraire dans sa tentative de réunir ses Etats "de par deçà" à ceux "de par delà"? A une insuffisance de moyens? A la supériorité des forces adverses - le terme "forces" étant conçu ici au sens le plus large? Non point. La cause en fut,avant tout,dans la personnalité de Charles: un politique maladroit,incapable d'ordonner ses efforts suivant un plan raisonnable (I6). La cause en fut, en même temps,dans les talents remarquables,sinon exceptionnels, du principal adversaire de Charles: ce diplomate-né de Louis XI,dont les intrigues subtiles semèrent les chausse-trapes sous les pas du duc. Question d'hommes donc: hasard de quelques chromosomes!

En remontant donc aux origines premières de notre nationalité, nous découvrons simplement la "grande politique" de princes apanagistes de la maison de France.

+ + +

Une objection traverse cependant l'esprit. Le sentiment national bourguignon s'est développé, somme toute, assez rapidement et sans heurts notables. Est-ce que ce fait ne constitue pas un indice de ce que les populations des Pays-Bas étaient mieux disposées que d'autres à se grouper et à faire bloc?

La question est extrêmement délicate, car elle met en cause des facteurs psychologiques qui échappent presque entièrement à la perception de l'historien. Je pense cependant qu'une simple comparaison avec la situation qui se présenta, au XVIe et au XVIIe siècle, dans les provinces orientales des Pays-Bas actuels, peut fournir les éléments de la solution.

Avant leur absorption, sous Charles-Quint, dans l'Etat "bourguignon" (17), les régions qui forment actuellement la partie est des Pays-Bas (Gueldre, Zutphen, Overÿssel, Drenthe et Groningue) - et que je désignerai dans la suite de mon exposé sous le nom conventionnel de "Néerlande orientale" - possédaient une physionomie bien particulière.

Au pointde vue de la langue et de la civilisation, elles étaient nettement orientées vers l'est (18). Les dialectes parlés au moyen âge en Néerlande orientale - une partie de la Gueldre exceptée - étaient beaucoup plus proches des dialectes de l'Allemagne septentrionale que des parlers flamands, hollandais ou zélandais. Les linguistes les rattachent d'ailleurs au groupe des dialectes bas-saxons, tandis que la Flandre, le Brabant, la Hollande, la Zélande appartiennent, au point de vue linguistique, au domaine des dialectes bas-franciques (19). Au même titre que les dialectes, la langue écrite de ces régions saxonnes se différenciait fortement de ce qu'était dans le même temps, en Hollande et en Brabant, le moyen-néerlandais (20).

Le caractère allemand de la langue écrite devait s'accentuer encore dans la première moitié du XVIe siècle: à cette époque en effet, le bas-allemand littéraire, qui était la langue

cultivée de l'Allemagne du nord - il devait par la suite succomber à la concurrence du Lutherdeutsch -, se répandit en Néerlande orientale. C'est dans des traductions bas-allemandes le plus souvent que la Bible protestante se fit lire sur les bords de l'Yssel, et avec elle une foule d'écrits réformateurs.

Les écrivains de la région - chroniqueurs, et surtout propagandistes de la Réforme religieuse - adoptèrent également en grand nombre l'usage du bas-allemand. On cite notamment parmi eux le célèbre anabaptiste Menno Simons. - En un mot, le bas-allemand fut sur le point, à l'époque de Charles-Quint, de devenir la langue littéraire exclusive de la Néerlande orientale (21). Rien d'étonnant à ce que, en 1540, les villes de l'Overÿssel aient demandé à l'empereur de leur envoyer comme stadhouder un "tüchtigen Herrn von deutscher Nation" - un seigneur de langue allemande (22).

Au point de vue politique, l'histoire de la Gueldre - qui est la principauté la plus importante de la Néerlande orientale - permet une constatation frappante: on y découvre, depuis la fin du XIIIe siècle, une sorte de "principe d'unité" (23) consistant, d'une part dans les relations pacifiques et cordiales que la principauté entretient en général avec ses voisines rhénanes - surtout avec les duchés de Juliers et de Clèves - et d'autre part, dans les conflits fréquents qui l'opposent au Brabant, au Sticht, à la Hollande. L'apogée de ces conflits est marquée par le règne du duc Charles d'Egmont: pendant près de cinquante ans, ce sont des guerres incessantes contre les Pays-Bas de Maximilien et de Charles-Quint. Brabant et Gueldre, jusqu'au milieu du XVIe siècle, paraissent être des termes antinomiques. Il semble tout naturel, par contre, à un chroniqueur du XVe ou de la première moitié du XVIe siècle, de composer une "Chronique des comtes et princes de Clèves et de la Marck, de Gueldre, Juliers et Berg, ainsi que des archevêques de Cologne" (24). Ajoutons à cela que la conscience d'appartenir à l'Empire reste plus vive chez les populations de la Gueldre que chez les Hollandais ou les Brabançons (25).

Au point de vue du droit et des institutions, c'est à l'influence de l'est, encore une fois, que la Néerlande orientale est

surtout soumise. Dans la Gueldre,l'Overÿssel et la Drenthe se rencontrent,au XIVe et au XVe siècle,des tribunaux de la Feme - la Sainte-Vehme de romantique mémoire - établis sur le modèle des tribunaux de Westphalie (26). Parmi les trois principaux droits urbains qui aient été étendus aux villes de ces régions(27),l'un est le droit d'Aix-la-Chapelle,un second le droit de Zutphen,qui est d'importation allemande (28). Dans l'ensemble,les cités de l'Overÿssel et de la Gueldre sont plus proches,par leurs institutions,des villes allemandes que des villes brabançonnes et hollandaises (29). - Dans le domaine du droit privé également,on relève plus d'un emprunt fait à l'Allemagne (30).

Relations économiques enfin: sous ce rapport,la Néerlande orientale était principalement tournée vers le Rhin et vers l'Allemagne du nord. Les principales villes commerçantes étaient membres de la Hanse teutonique. Deventer,Zutphen,Elburg, Hardewÿk et Groningen appartenaient à la Hanse depuis le milieu du XIVe siècle; Nimègue,Zwolle,Stavoren,Kampen,Arnhem et Ruremonde y entrèrent dans la première moitié du XVe siècle, Venlo et Bolsward un peu plus tard (31). Jusqu'au XVIe siècle, toutes ces villes participèrent très activement à la vie de la Ligue. En 1540,leur contribution financière représentait 18% des sommes versées par les membres à l'oeuvre commune (32).

Dans ces contrées de Néerlande orientale qui regardaient à tant d'égards vers l'Allemagne,que constatons-nous au XVIe siècle? Nous observons une intégration dans le complexe des XVII Provinces,puis,après 1585,des VII Provinces septentrionales - une intégration qui s'opère sans heurts violents,avec une progressivité très satisfaisante (33). Rattachée politiquement aux Pays-Bas,la Néerlande orientale se soude très rapidement à eux au point de vue moral. Dans l'épanouissement du "gouden eeuw",c'est comme de solides patriotes nord-néerlandais qu'apparaissent à nos regards les habitants de la Gueldre et de l'Overÿssel.

Cet exemple démontre,me paraît-il,que dans l'Europe occidentale de l'Ancien Régime,des nations pouvaient naître et se développer harmonieusement au sein de l'Etat en dépit même de

conditions objectives défavorables. Il serait donc fort hasardeux de conclure de l'heureux développement du sentiment national "bourguignon" au XVe et au XVIe siècles,à une prédisposition de nos régions pour une vie nationale.

+*+

La manie des ancêtres sévit autant parmi les nations que parmi les individus. La plus chère ambition d'une famille noble est de découvrir un porteur du nom,perdu dans la foule des Croisés du XIe siècle,ou servant comme connétable ou comme bouteiller à la cour des Capétiens. Une nation conçpit de même un secret orgueil à s'entendre décerner par l'histoire des brevets d'ancienneté qui lui permettent de se retrouver parmi les peuples du moyen âge ou même de l'Antiquité. On s'expose donc à passer pour un mauvais citoyen en portant la main sur les pages les plus anciennes de sa généalogie.

Sachons braver ce préjugé,et ne pas reculer devant les conclusions,toutes les conclusions qu'impose l'examen objectif des faits.

Toujours,en étudiant les origines de notre nationalité,nous avons essayé de remonter au-delà des ducs de Bourgogne; jamais nous n'y avons réussi. Avant les ducs de Bourgogne,notre histoire,considérée objectivement,prépare cent possibilités d'avenir,et n'en prépare aucune spécialement. Ce sont les ducs, et eux seuls,qui ont fondé notre vie nationale.

Pirenne voyait dans leur oeuvre un aboutissement,un point d'arrivée. Nous y apercevons tout le contraire: un point de départ

NOTES DU CHAPITRE V:

(1)Déjà noté par F.PETRI, Die Volksgeschichte der Niederlande als germanisch-deutsche Forschungsaufgabe (DEUTSCHES ARCHIV F. LANDES- UND VOLKSFORSCHUNG, t.II, 1938), p.318 .

(2)La persistance du morcellement des Pays-Bas eût été chose fort concevable. Que l'on songe au cas de la principauté de Liége, de cette principauté de Liége qui, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, restera fichée comme un coin au milieu de nos provinces unifiées; la population demeurera fort attachée à son indépendance, et il ne sera jamais question - avant que la France révolutionnaire ne résolve la question par la force - d'une union avec les Pays-Bas. Pourquoi le Brabant ou la Flandre n'eussent-ils pas pu se maintenir dans une situation identique? - Certes, des Pays-Bas morcelés eussent été gravement mis en péril par la politique d'expansion de la royauté française. Mais, grâce au jeu des alliances et des coalitions, ils eussent fort bien pu échapper à l'absorption. La Lorraine, aux portes de la France, n'a-t-elle pas réussi à se maintenir indépendante - à travers bien des épreuves, il est vrai - jusqu'au XVIIIe siècle?

(3)On pourrait éventuellement invoquer la répartition géographique des principautés ecclésiastiques. Ces principautés constituaient, par suite de la qualité particulière de leurs possesseurs, des éléments difficilement assimilables en cas d'unification. Or elles étaient un peu moins nombreuses dans les Pays-Bas (Stavelot-Malmédy, Liége, Cambrai) que dans le centre et le sud de l'Empire (voyez l'Atlas historique de SPRUNER-MENKE, carte 41; cette carte, malgré quelques erreurs grossières - la situation assignée au duché de Limbourg, p.ex. - reste encore la meilleure que nous possédions de l'Empire à cette époque). A cet égard, la formation d'un Etat rhénan, par exemple, eût été un peu moins aisée que celle de l'Etat bourguignon. Mais ceci ne me paraît être qu'un facteur d'importance secondaire: à défaut de pouvoir absorber une principauté ecclésiastique, il demeurait toujours loisible de lui imposer un régime de protectorat; c'est de ce procédé que Charles le Téméraire fera usage vis-à-vis de la principauté de Liége/

(4)Brabantsche Yeesten, t.II, éd.J.F.WILLEMS, Bruxelles 1843, p.390-393; E.DE DYNTER, Chronique des ducs de Brabant, éd.DE RAM, t.III, Bruxelles 1857, p.144-145.
La date de cette démarche de Philippe le Hardi auprès des Etats de Brabant n'est pas assurée. Certains historiens -notamment H.PIRENNE, Hist.de Belgique, t.II, 3e éd., 1922, p.223, [illegible] - la font remonter à 1388-1390, d'autres - notamment O.CARTELLIERI, Philipp der Kühne, Herzog von Burgund, Leipzig 1910, p.84-85, et F.QUICKE, dans la Geschiedenis van Vlaanderen, publ.sous la dir.de R.VAN ROOSBROECK, t.III, Het Burgondisch Tydvak, Bruxelles 1938, p.55-57 - à l'année 1398. Voici quelle est la source de cette divergence: les historiens précités suivent [illegible] le récit de De Dynter. Dans sa chronique, De Dynter situe les faits sub anno 1398 ou 1399. Aussitôt après, il relate la cession du Brabant par la

/(Je n'invoque pas ici le cas d'Utrecht, où Charles-Quint, en 1528, réalisa l'annexion pure et simple de l'ancien principauté épiscopale; il y eut là en effet une véritable sécularisation, qui s'inscrit dans le vaste mouvement de sécularisations que connaissait l'Allemagne d'alors; c'est pourquoi cette annexion pareille eût été inconcevable).

duchesse Jeanne à Philippe le Hardi, le 28 septembre I399 (dans l'édition DE RAM, t.III, p.I49, la date de "I390" doit être corrigée en "I399", qui était certainement la date figurant dans le texte original de De Dynter; cette correction est autorisée par plusieurs manuscrits - Bibliothèque Royale, section des mss., n°I7.02I, p.304; n°6475, p.237; n°I9.483-I9.484, p.I50 -, et surtout par le texte de la traduction française de Jean Wauquelin: éd. DE RAM, t.III, p.650). Or De Dynter était mal renseigné, ou bien il avait mal lu l'acte de cession: celui-ci date du 28 septembre I390, et non I399 (cf. H. LAURENT et F. QUICKE, L'accession de la maison de Bourgogne aux duchés de Brabant et de Limbourg (I383-I407), t.I, Bruxelles I939, p.275-277). Deux positions peuvent dès lors être défendues:

I°) De Dynter savait que la séance des Etats au cours de laquelle Philippe le Hardi avait formulé sa demande avait précédé de peu l'aliénation du duché par Jeanne. Datant par erreur cette aliénation de I399, il a été amené à placer la séance des Etats en I398-I399. Cette dernière doit donc être reculée de neuf ans, en même temps que l'acte qui en constitue le support chronologique. - Système de MM. Pirenne [illegible].

2°) De Dynter se trompe au sujet de la date de la cession du duché, mais il est bien renseigné lorsqu'il situe en I398 ou I399 la démarche du duc de Bourgogne aux Etats de Brabant. - Système de MM. Cartellieri et Quicke. Ce dernier considère que les faits ont pris place en mars I398, lors d'une session des Etats qui nous est connue par l'itinéraire du duc (E. PETIT, Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur (I363-I4I9), Paris I888, p.272).

Ce petit problème chronologique peut être résolu, me paraît-il, si l'on a recours aux Brabantsche Yeesten - chronique dans laquelle De Dynter a d'ailleurs puisé textuellement son récit de l'intervention de Philippe auprès des Etats de Brabant (toute cette partie de l'oeuvre de De Dynter n'est souvent qu'une simple traduction des Brabantsche Yeesten: cf. H. NELIS, La chronique d'Edmond de Dynter et la continuation des Brabantsche Yeesten, B.C.R.H., I907). Le rédacteur des B.Y. n'a pas connu l'acte de cession du Brabant par Jeanne, et sa chronologie n'est donc pas influencée par la date - réelle ou supposée - de cette cession. C'est à cette chronologie qu'il paraît donc le plus raisonnable de s'arrêter. Les faits qui nous occupent, dans les B.Y., sont situés un certain temps après la mort de Marie de Gueldre, soeur de Jeanne de Brabant (Ier septembre I398 suivant le chroniqueur (p.383), en réalité Ier mars I399), et un certain temps avant la mort de Philippe le Hardi (I404). Il s'agit donc probablement de I40I (on connaît un séjour de Philippe en Brabant à cette époque: PETIT, Itinéraires, p.3I7), ou d'une date approchante.

Une dernière remarque: Kervyn de Lettenhove a publié (Oeuvres de Froissart, Chroniques, t.XIII, Bruxelles I87I, P.342-345) le texte, ainsi que veut bien me le signaler M. F. Quicke, se trouve en original aux Archives Générales, Trésor des chartes de Flandre, Ire série n°250I) le canevas d'un discours qui devait être prononcé devant les Etats de Brabant par un porte-parole de Philippe le Hardi - celui-ci étant d'ailleurs présent - aux fins d'obtenir que Marguerite de Male fût reconnue comme héritière du duché. Le texte de ce projet de discours n'est

pas daté,mais il est antérieur à mars I399,puisqu'il y est question des droits de Marie de Gueldre,encore vivante à ce moment. Ce document peut donner lieu à plusieurs hypothèses: - ou bien le discours ainsi préparé ne fut jamais prononcé; - ou bien il y aurait effectivement eu,avant mars I399,une première démarche de Philippe le Hardi auprès des Etats de Brabant,tendant aux mêmes fins que celle,postérieure,rapportée par les Brabantsche Yeesten; - ou bien encore,Philippe le Hardi ayant longuement prémédité sa tentative,aurait-il fait rédiger dès avant mars I399 un canevas de harangue qui n'aurait servi en fait que plus tard.

(5)DE DYNTER,op.cit.,t.III,p.320-324;GACHARD,Rapport...sur les documents...de Dijon et de Paris,Bruxelles I843,p.96.

(6)Cf.le règlement de ce partage dans le contrat de mariage d'Antoine de I393 (LAURENT et QUICKE,Accession de la maison de Bourgogne au Brabant-Limbourg,p.305-306),puis dans un acte spécialement consacré à cet objet par Philippe le Hardi et son épouse,le 27 novembre I40I (voir (dom PLANCHER),Histoire de Bourgogne,t.III,Dijon I748,Preuves,p.I99-203; un fragment de cet acte,en traduction latine,a été repoduit par DE DYNTER, op.cit.,t.III,p.I60-I62,mais avec une date erronée: I403 au lieu de I40I).

(7)P.BONENFANT,Philippe le Bon,Bruxelles I943,p.74 (projet de royaume de I447). En I460,Philippe cherchera à obtenir le vicariat de l'Empire "sur les marches de deçà le Rhin" afin d'étendre son pouvoir à toute la rive occidentale du fleuve (cf.O.CARTELLIERI,Ueber eine burgundische Gesandtschaft an den kaiserlichen und päpstlichen Hof im Jahre I460,dans les MITTEIL.DES INSTITUTS F.OESTERREICHISCHE GESCHICHTSFORSCH., t.28,I907,p.458-459; une nouvelle édition des instructions diplomatiques bourguignonnes de I460 publiées par Cartellieri a été donnée par H.STEIN,Un diplomate bourguignon du XVe siècle,Antoine Haneron,dans la BIBLIOTH.DE L'ECOLE DES CHARTES, I937,p.3I0 et sv.).

(8)Un exemple typique: en I430,lorsque Philippe le Bon obtient d'Henry VI et de Bedford une augmentation d'apanage,c'est la Champagne et la Brie,contiguës à la Bourgogne d'une part,au Hainaut de l'autre,qu'il se fait attribuer (G.DU FRESNE DE BEAUCOURT,Histoire de Charles VII,t.II,Paris I882,p.4I8; E.PERROY,La guerre de Cent Ans,Paris I945,p.25I; Philippe le Bon,notons-le,ne fut jamais maître effectif de ces régions, qu'il eût d'abord dû reconquérir sur Charles VII)K

(9)"Epitaphe du duc Philippe de Bourgogne",dans JEAN MOLINET, Faictz et dicts, éd.N.DUPIRE,t.I,Paris I936,p.34.

(I0)Le Prince,chapitre III; traduction G.CHARLIER,Machiavel, Paris I934 (Coll.LES CENT CHEFS-D'OEUVRE ETRANGERS),p.46.

(II)Oeuvres,éd.KERVYN DE LETTENHOVE,t.VI,Bruxelles I864,p.336.

(I2)"Auguste par entendement d'augmenter et de multiplier", dit Chastellain (éd.citée,t.II,p.I50-I5I). On sait que la démonstration la plus frappante du sens accordé par les gens du moyen âge à Augustus figure dans la titulature des souverains du Saint Empire: le "semper augustus" de la titulature

latine est traduit en allemand par "ze allen zeiten merer des reichs"; Jacques de Hemricourt traduit en français:"l'emperreur des Romans,par la grasce de Dieu tousjour en acressant" (Le patron de la temporalité,in Oeuvres,éd.C.DE BORLAN,A.BAYOT et E.PONCELET,t.III,Bruxelles 1931,p.62). Observons ici que, le terme d'Augustus ayant été bien connu du moyen âge grâce à la chancellerie impériale,il n'y a pas lieu de soupçonner - avec M.Hommel (Chastellain,Bruxelles 1945,p.87) - une réminiscence de Tite-Live chez Chastellain,lorsque ce dernier applique à son maître l'adjectif en question.

(13)P.BONENFANT,Philippe le Bon,Bruxelles 1943,p.99.

(14)J.HUIZINGA,L'Etat bourguignon,ses rapports avec la France, et les origines d'une nationalité néerlandaise (LE MOYEN AGE, 1930 et 1931),art.de 1931,p.83 et sv.; P.BONENFANT,Philippe le Bon,p.117-118.

(15)H.LAURENT,Les conventions de Saint-Quentin (1347),in B.C.R.H.,t.91,1927,p.94-95.

(16)Cf.à ce sujet une page remarquable de J.BARTIER,Charles le Téméraire,Bruxelles 1944,p.281-282; les plaidoyers récents de MM.P.Colin (Les ducs de Bourgogne,Bruxelles 1941) et L.Hommel (Marie de Bourgogne,ou le Grand Héritage,Bruxelles 1945),tendant tous deux à la réhabilitation politique de Charles,ne sauraient prévaloir contre les faits.

(17)Etat de facto,sinon de jure; nous soulignerons au chapitre suivant cette antinomie entre la réalité historique et la théorie juridique.

(18)P.GEYL,Opkomst en verval van het noord-nederlands nationaliteitsbesef,dans le recueil Kernproblemen van onze geschiedenis,Utrecht 1937,p.2; J.W.MULLER,Over Nederlandsch volksbesef en taalbesef (dans Verspreide Opstellen,Haarlem 1938),p.154; du même,De uitbreiding van het nederlandsch taalgebied,vooral in de XVIIe eeuw,La Haye 1939,p.17.

(19)Cf.J.VERCOULLIE,Algemeene inleiding tot de taalkunde,3e éd., Gand 1922,p.56, et du même,Schets eener historische grammatica der nederlandsche taal,3e éd.,Gand s.d.,p.3 et cartes in fine. - Je n'ignore pas que la délimitation sur la carte des aires dialectales,telle que la pratiquait Vercoullie,a été abandonnée par la linguistique contemporaine; les linguistes d'aujourd'hui ne se risquent plus à tracer les limites d'un dialecte,ils se contentent de zébrer leurs cartes de lignes d'isoglosses. Les tracés de Vercoullie demeurent néanmoins d'utiles "approximations".

(20)Cf.J.VERDAM,Uit de geschiedenis der nederlandsche taal, 4e éd.revue p.F.A.STOETT,Zutphen 1923,p.69-70.

(21)J.A.VOR DER HAKE,Een zestiend'eeuwse taal voor literair verkeer (DE NIEUWE TAALGIDS,t.V,1911); J.W.MULLER,Uitbreiding van het nederlandsch taalgebied,p.19-20; C.G.N.DE VOOYS, Geschiedenis van de nederlandsche taal in hoofdtrekken geschetst,3e éd.,Groningen 1943,p.54.

(22)Lettre du 10 février 1540 citée dans R.HAEPKE,Die Regierung Karls V. und der europäische Norden,Lübeck 1914,p.69 n.2.

(23)J'emprunte cette expression,qui me paraît excellente,à E.TILLE,Zur Sprache der Urkunden des Herzogtums Geldern,Bonn I925,p.I3.

(24)Chronica comitum et principum de Clivis et Marca,Gelriae, Juliae et Montium necnon archiepiscoporum Coloniensium. Cf. O.LORENZ,Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter seit der Mitte des XIII.Jahrhunderts,t.II,3e éd.,Berlin I887,p.88.

(25)En I579 encore,lorsque les quartiers de Nimègue et d'Arnhem adhèrent à l'Union d'Utrecht,ils rappellent les liens qui les unissent à l'Empire,et déclarent qu'ils entendent les conserver (cf.L.DELFOS,Die Anfänge der Utrechter Union,I577-I587,Berlin I94I,p.I48).

(26)P.J.BLOK,Geschiedenis van het nederlandsche volk,t.I, 3e éd.,Leyde I923,p.386-390.

(27)Il s'agit des droits de Deventer,de Zutphen et d'Aix-la-Chapelle. Cf. le Geschiedkundige Atlas van Nederland,publ;sous la dir.de A.BEEKMAN,7e fascicule,feuille 6,De Stederechten,par A.TELTING et W.S.UNGER; carte reproduite dans J.et A.ROMEIN, De Lage Landen bij de zee,2e éd.,Utrecht I940,p.I28; voir aussi H.BRUGMANS et C.H.PETERS,Oud-nederlandsche steden,t.III,Leyde s.d.,p.69-74.

(28)I.H.GOSSES et N.JAPIKSE,Handboek tot de staatkundige geschiedenis van Nederland,3e éd.,La Haye I946,p.I25.

(29)Sur le contraste avec les institutions urbaines hollandaises et zélandaises,cf. BRUGMANS et PETERS,op.cit.,t.III,p.I86.

(30)Un exemple caractéristique: la Gueldre emprunte dès la fin du XIIIe siècle au droit privé allemand la clause des contrats de prêt prévoyant que,en cas de non-remboursement de la dette en temps voulu,le créancier pourra emprunter une somme équivalente,auprès de Juifs ou de Lombards,aux frais du débiteur (sur cette clause en droit allemand,cf.M.HOFFMANN,Der Geldhandel der deutschen Juden während des Mittelalters bis zum Jahre I350,Leipzig I910,p.98-99; les premiers actes gueldrois où on la rencontre sont,à ma connaissance,des actes de I294 et I295,publ.dans I.A.NYHOFF,Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland,t.I,Arnhem I830,p.44 et 49); au XIVe et au XVe siècles,la clause devient courante dans tous les Pays-Bas du nord (cf.A.S.DE BLECOURT,Kort begrip van het oud-vaderlandsch burgerlijk recht,5e éd.,Groningen I939,p.418).

(3I)S.DAENELL,Die Blütezeit der deutschen Hanse,t.II,Berlin I906,p.298 et 307; P.A.MEILINK,De Nederlandsche Hanzesteden tot het laatste kwartaal der XIVe eeuw,La Haye I9I2,passim et spécialement p.25; O.HOLLWEG,De Nederlandsche Hanzesteden, La Haye I942. Outre les villes qui faisaient directement partie de la Hanse,un nombre très considérable de cités de moindre importance en étaient des membres médiats; tout en jouissant des privilèges des membres de la Ligue,elles ne pouvaient envoyer de délégués aux assemblées hanséatiques,et réglaient leur contribution financière par l'intermédiaire des membres immédiats (cf.MEILINK,op.cit.,p.28-33; HOLLWEG,chap.III). Au total, presque toute la population marchande de ces régions se réclamait de la grande Ligue teutonique.

R.HAEPKE,Die Entstehung der holländischen Wirtschaft,Berlin I928,p.20-2I

(32)O.HOLLWEG,op.cit.,p.57-59.

(33)Au point de vue linguistique,notamment,le rattachement politique aux Pays-Bas suffit á arrêter net les progrès du bas-allemand comme langue littéraire. C'est le néerlandais qui l'emporte dès la seconde moitié du XVIe siècle (J.W.MULLER, Uitbreiding van het nederlandsch taalgebied,loc.cit., et du même,Het ontstaan van het begrip en den naam "Nederland",dans GROOT NEDERLAND,1930,p.428).

(34)Si l'on admet cette conclusion,on se voit obligé de reconnaître - et la constatation n'est pas dépourvue de sel - que la manière dont les Histoires de Belgique antérieures à Pirenne présentaient les faits,était dans une certaine mesure plus exacte et plus heureuse que celle adoptée par le maître gantois. Chez Pirenne,les chapitres consacrés aux ducs de Bourgogne se superposent sans aucune solution de continuité à ceux qui,suivant un plan très semblable,envisagent l'histoire de l'ensemble des Pays-Bas aux XIIe,XIIIe et XIVe siècles. L'ordonnance même des matières suggère une évolution harmonieuse de nos contrées vers le stade final de leur unification. Chez les Moke,les David,les Namèche,l'exposé de l'unification bourguignonne venait brusquement interrompre une longue série de monographies traitant séparément de l'histoire de chacune de nos principautés médiévales; le lecteur éprouvait ainsi l'impression - que nous croyons historiquement exacte - du début d'un âge nouveau,tout différent de l'âge antérieur.

CHAPITRE VI:

Le sentiment national néerlandais au XVIe siècle.

"Ces deux natures de nations,François et Bourgongnons". Ainsi s'exprime Chastellain (I). Par Bourguignons,sans doute entend-il,outre les gens des Pays-Bas,ceux de Dijon et de Dôle; mais c'est aux premiers avant tout qu'il songe: à la "nation de deçà" (2). Texte non équivoque: une certaine conscience nationale est née dans les Pays-Bas.

N'est-ce pas encore cette conscience qui parle dans l'appel que les députés du Brabant lancent en I482 aux Etats-Généraux, les pressant d'"estre en vraye union et sans discorde,et vivre et morir en la deffence l'un pays de l'autre" (3)?

Mais ce sentiment de communauté qui naît et se développe est encore de consistance bien faible (4). On ne saurait nourrir d'illusions à ce sujet; seuls probablement en subissent l'emprise des fonctionnaires,des nobles,des bourgeois instruits/. La masse du peuple n'a guère dépassé le stade de l'esprit de clocher ou du particularisme provincial. Tout au plus peut-on supposer que certaines âmes simples,plus sensibles aux signes concrets qu'aux idées,commencent à sentir que la croix de Bourgogne,cet emblème aimé et vénéré (5),est l'emblème d'un peuple.

L'observation que nous formulons ici peut et doit d'ailleurs, dans une large mesure,être étendue aux siècles postérieurs: jusqu'au XIXe siècle,le sentiment national ne s'infiltrera que très lentement dans la masse.

+*+

De la fin du XVe siècle jusqu'à l'époque de la révolution religieuse,nous assistons dans les Pays-Bas à une lente consolidation de l'idée nationale. Le sentiment de communauté se fortifie grâce à la persistante vitalité de l'Etat qui l'a fait naître.

Cette évolution obéit aux réalités politiques,mais non - le fait est digne de remarque - aux principes du droit public. En droit,il n'existe pas d'Etat des Pays-Bas: il n'y a que le Brabant,la Flandre,le Hainaut,le Luxembourg,le Namurois,etc., principautés distinctes et indépendantes,simplement unies par un lien personnel. La situation est identique à celle qui se rencontre dans la péninsule ibérique; en droit,au XVIe siècle, l'Espagne n'existe pas; les seules réalités juridiques sont les royaumes de Castille,de Léon,de Grenade,d'Aragon,de Navarre et de Majorque,Etats distincts réunis sous le sceptre de Charles-Quint (6). Cette situation se perpétuera jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Mais au droit s'opposent les faits; en fait,dans les Pays-Bas comme en Espagne,l'Etat est présent depuis le XVe siècle; il réside,d'une part,dans la pérennité du lien qui groupe en un même faisceau les diverses principautés,d'autre part,dans les solides institutions centrales qui régissent l'ensemble du territoire et communiquent à toutes les parties une même impulsion. C'est à cette réalité politique (7),et non à la théorie juridique,que se conforme au XVe et XVIe siècle l'évolution nationale des Pays-Bas - comme aussi d'ailleurs celle de l'Espagne.

\+*\+

Dans l'unité d'Etat des Pays-Bas,au XVIe siècle,il est aisé de reconnaître avant tout l'oeuvre du prince.

D'institution princière,les Conseils collatéraux,le Grand Conseil de Malines,voire même l'assemblée des Etats-Généraux. - De Charles-Quint,la Pragmatique Sanction de 1549,qui garantit que les pays de par-deçà demeureront "inséparablement possessez par un seul prince" ,"tenus en une masse" (8).-Du prince aussi, la législation commune à toutes les principautés qui se constitue peu à peu grâce aux édits et aux ordonnances.

Le prince avait donc forgé l'unité des Pays-Bas; l'opinion, en acceptant cet état de fait,s'habitua à le considérer comme naturel et même comme nécessaire. Du fait,on passait à l'idée, à la conception unitaire.

Rien de plus significatif à cet égard que les transformations du vocabulaire. Dans la première moitié du XVIe siècle,les

Pays-Bas sont traités dans le langage comme une collectivité: l'expression "les pays","ces pays" règne sans partage. Même si l'on veut faire ressortir que l'on a en vue l'ensemble des Pays-Bas,on conserve le pluriel: "tous lesdits pays en général et en particulier",ainsi s'exprime l'audiencier de Marie de Hongrie devant les Etats-Généraux réunis à Malines en juillet I534 (9). A partir du milieu du siècle,le singulier "le pays,,, "ce pays" pénètre dans l'usage. En août I559,dans une remontrance adressée à Philippe II,les Etats-Généraux déplorent que le roi ait cassé "plusieurs gens de guerre,...gens vaillantz qui ont perdu pour la deffence du pays tous leurs biens ou la plus grande partie d'iceulx" (I0).

Fait plus typique encore: l'apparition,pour désigner les différentes principautés,du terme province et de l'adjectif provincial. L'emploi de province et de provincial est fréquent à partir de I560 environ,il devient tout-à-fait ordinaire à partir de I575 (II). Ces mots s'entendent déjà,à cette époque, dans leur sens moderne,actuel; ils impliquent par conséquent une conception unitaire de la constitution politique des Pays-Bas: les principautés sont considérées comme des circonscriptions territoriales d'un grand tout qui est l'Etat (I2).

***

Province: le mot,avec sa résonance moderne,ne doit cependant pas nous abuser.

Les provinces,ce sont toujours les principautés médiévales, dotées d'institutions propres et de privilèges particuliers. Ces principautés ne survivent pas seulement en tant qu'entités juridiques: elles ont aussi hérité du moyen âge leur personnalité morale. Elles demeurent de véritables patries (13), auxquelles leur habitants vouent un culte très vif. Même un cosmopolite comme Erasme se reconnaît deux patries: les Pays-Bas d'abord,et puis sa petite patrie,sa Hollande natale (I4). Il y a toujours un sentiment national flamand comme au temps de Louis de Male (15), et un sentiment brabançon comme au temps de Jean III (I6).

Bien plus,ces sentiments provinciaux épaulent de solides égoïsmes; il n'est,pour s'en convaincre,que de lire les exhor-

tations à la concorde et à l'union que Charles-Quint jugeait nécessaire d'adresser à ses "pays". Que ceux-ci, réclame une ordonnance de I53I,

"s'entreayment et ayent mutuelle et vraye intelligence, qu'ilz conversent amyablement les ungs avec les autres, et se communiquent et subviengnent de toutes choses dont la commodité sera plus en ung pays que en lautre, et comme voisins, amiz et subgectz constituez soubz ung prince sont tenuz et doibvent faire, et qu'ilz s'aydent et assistent en leur mutuelle deffence, seureté et tranquillité, et que ou occasion de difficulté adviendroit entre aucuns desdits pays, que elle se wyde amyablement entre eulx, si faire se peult" (I7).

Si les égoïsmes provinciaux nécessitent encore de pareilles recommandations, c'est qu'ils demeurent profondément ancrés. Dans une foule de domaines, on en observe les effets. L'accès aux fonctions publiques est strictement réservé dans chaque province aux seuls individus natifs de cette province. Les Etats veillent avec vigilance à l'application de cette règle. Lorsque, en I557, le souverain nomme comme capitaine du château de Gand un seigneur brabançon, il se heurte de la part des Etats de Flandre à une résistance à ce point vive et obstinée, qu'il se voit forcé de revenir sur sa décision (I8). - Dans le domaine fiscal aussi, chaque province se soucie avant tout de ses intérêts propres. Certes, au début du règne de Philippe II, un fort courant d'opinion se dessine dans les Pays-Bas, et surtout en Brabant, en faveur de l'"union" ou de la "généralité"; on vise par là l'"union" des provinces en matière de vote et de perception des impôts. Une vive campagne d'opinion se déclenche notamment en vue d'obtenir que les Etats-Généraux puissent délibérer en commun au sujet des demandes d'aides du souverain. Mais les réactions que ce projet suscite (I9) mettent bien en lumière la vigueur du particularisme provincial. Les Etats de Hollande, écrit-on en I564, ne veulent pas entendre parler de l'"union". La Hollande "ne veult avoir à faire avec les Estats de Brabant". Bien plus, elle va jusqu'à prétendre que les Brabançons ou d'autres n'ont pas à savoir ce que les Hollandais déboursent en fait d'aides - "mesmes dient que ce qu'ilz accordent au roy d'aydes ne doibt appartenir à leur cognoissance" (20).

***

Particularismes provinciaux virulents donc. Mais peu à peu, s'étendant au-dessus d'eux,les atténuant même sous certains aspects,grandit le sentiment national.

Au XVe siècle,d'une principauté à l'autre,on se jetait encore parfois l'épithète d'"étranger". Pas d'"étrangers" chez nous! s'écrient en I467 les Brabançons en parlant de soldats hennuyers (2I). Au XVIe siècle,le mot ne se rencontre plus: on se sent trop de traits communs pour user les uns vis-à-vis des autres d'un terme aussi brutal.

La vie en commun,peu à peu,a porté ses fruits: c'est avec une conscience nationale devenue plus nette et plus définie que les classes dirigeantes des Pays-Bas abordent la grande crise religieuse de la seconde moitié du XVIe siècle (22).

***

Un secrétaire d'Etat attaché au duc d'Albe,Josse de Cortewille, rédigea en I57I un mémoire qu'il intitula: "Moyens par où semble que Sa Majesté pourroit myeulx regaigner le coeur des vassaulx et subjectz de par deçà" (23). Cet écrit,qui révèle une connaissance approfondie de la situation des Pays-Bas, contient au sujet de la noblesse une observation fort significative. Peu de nobles du pays,note Cortewille,détiennent des commanderies de l'ordre de Malte. En effet,les commanderies sises sur le territoire des Pays-Bas relèvent soit de la "nation",c'est-à-dire de la province,de France,soit de la "nation" d'Allemagne(24). "Ainsi ceulx de par deça qui se mettent en l'ordre se doibvent par force renger ou soubz la nation Françoyse ou Allemande,par où ilz se se aliènent de l'affection que naturellement ilz debvroient porter à leur patrie,qu'est cause que les pères ne les envoyent à Malte" (25).

La"patrie" des nobles des Pays-Bas,à laquelle ils entendaient que leurs fils demeurassent fidèles,était aussi celle des autres classes de la population. C'était celle qu'un protestant réfugié en Angleterre saluait en I554 de ces mots: "Onse Vaderlant,dat gansche Nederlant" (26).

"Dat gansche Nederlant": ces mots sont révélateurs. Le sentiment national,vers I560-I570,ne présente pas de fissure. Il englobe l'ensemble des XVII Provinces. Veut-on s'en convaincre?

Il suffit d'ouvrir un recueil de chansons populaires de l'époque. La patrie que célèbrent ces poèmes,ce sont les Pays-Bas - "onze Nederlanden" -,tous les Pays-Bas (27). Que l'on parcoure les pamphlets,et la constatation est la même: comme dans les chansons,c'est la patrie néerlandaise toute entière qui s'y trouve sans cesse affirmée (28).

Nulle part on ne saisit de trace d'un particularisme propre à la partie septentrionale ou à la partie méridionale du pays (29).Luttez avec nous "comme des compatriotes,des frères, des hommes de la même chair et du même sang",s'écrient en 1573 les Etats de Hollande. Cet appel est-il réservé à la Zélande ou à la Gueldre? Il s'adresse à toutes les principautés des Pays-Bas indistinctement(30).

Nous rejoignons ici les constatations qu'a brillamment dégagées M.Geyl (31),et qui ont aujourd'hui rallié l'adhésion des meilleurs historiens belges et hollandais: avant le soulèvement de la Hollande et de la Zélande,il n'existait aucun antagonisme,aucune opposition,au sein des Pays-Bas,entre les régions qui allaient former les Provinces-Unies,et celles qui allaient devenir la Belgique.

Que l'on se place au point de vue des réalités objectives, ou à celui des opinions subjectives des contemporains,cette conclusion s'impose avec une force égale. On cherche en vain un facteur objectif qui ait différencié le Nord et le Sud des Pays-Bas. La religion? Il ne saurait en être question. Le protestantisme,avant 1572,ne s'était pas répandu dans le Nord dans une mesure plus considérable que dans le Sud - bien au contraire. Un membre du Conseil d'Etat le faisait observer en 1574:

"En Hollande et Zeelande,paravant la rebellion ou altération dernière,tout s'i maintenoit paisiblement soubz la religion catholique et obéissance de Sa Majesté,et je puis attester d'avoir veu,au tamps de l'embarquement de la royne nostre maistresse (c.à.d. de Marie de Hongrie,en 1556 (32)),ez villes de Flissinghe,Middelbourg,siège épiscopal,la Vère et aultres villes principales desdictes isles,aultant de dévotion et démonstration de bonne piété qu'en nul aultre Estat de par dechà" (33).

Si l'on envisage les opinions contemporaines,c'est tout aussi vainement que l'on tente de découvrir un texte du temps qui oppose - ou même simplement qui distingue - le Nord et le

Sud. L'idée qu'il pourrait y avoir des Pays-Bas septentrionaux et des Pays-Bas méridionaux ne se rencontre nulle part. Ce Nordmet ce Sud dont notre vision du passé toute chargée de présent nous suggère sans cesse l'image,sachons le reconnaître: avant la révolution religieuse,ils n'existent proprement pas.

Les XVII Provinces de I550-I570 constituaient un ensemble homogène,un Etat parfaitement viable. Le développement historique qui amena leur scission ne fut ni naturel ni prévisible - encore moins fatal; ce fut un phénomène accidentel.

+*+

Il est d'ailleurs significatif d'observer que les premières années de la révolution,loin d'entamer le sentiment national des Pays-Bas,luidonnèrent un coup de fouet. Luttant de concert contre l'oppression,les dix-sept provinces affirment de plus en plus leur solidarité. "Les devises de leurs médailles et jetons: Viribus unitis,Belgium foederatum,Concordia res parvae crescunt,attestent l'unité de leurs aspirations. Partout,jusqu'en I578,et même dans les années qui suivent (34),on ne parle que de la "commune patrie" et de la "défense commune" contre l'"ennemi commun"."(35) Dans la littérature pamphlétaire luxuriante de ces années révolutionnaires,la "patrie" est à tout moment invoquée avec un sentiment de ferveur. Un grand souffle emporte beaucoup de ces écrits qui visent à "esmouvoir tous patriotes aymans la liberté et conservation de leur patrie"(36). Sans doute faut-il faire dans cette littérature la part de la phraséologie creuse. Lorsque chacun se sent obligé de se proclamer "patriote" ou "amateur de la patrie" (37),tout le monde ne saurait être sincère. Or,cela est bien clair,aux environs de I578-I584,le patriotisme devient dans une large mesure un sentiment obligé. Il est à l'ordre du jour. L'écrivain politique qui n'en ferait point profession risquerait par le fait même d'éveiller la méfiance. Le préambule patriotique est de règle: "Myn Heeren,t'en sal myns bedunckens u niet behooren vreempt te gheven indien d'affectie ende liefde die ick drage totte behoudenisse van mynen Vaderlande...my voortghedreven heeft u te doen dit cleyn vertooch..;"*Il ne vous devra*

sembler estrange,Messeigneurs,si l'affection que j'ay à la conservation de ma patrie,et le désir que j'ay qu'elle soit restablie en sa pristine splendeur et félicité,m'a poussé à vous faire ce petit discours..."(38).

L'ardeur avec laquelle chacun vante son patriotisme n'a d'égale que le zèle avec lequel on dénie cette vertu à l'adversaire. Ce "nom tant honourable de patriotz",gémit un catholique d'Arras,les partisans du prince d'Orange le réclament pour eux seuls. Ils n'y ont aucun droit. "La vérité (est) que ce nom de patriot leur appartint aultant que faisoit celuy de zélotes ou zélateurs à ces brigands et meurtriers quy occupèrent le temple de Jhérusalem au temps qu'elle estoit assiégée par Titus,car les nostres estoient aultant amateurs de la patrie comme ceulx-là zélateurs de la liberté des Juifz" (39). - Le "bon et ancien patriot,amateur de la paix,repos et resourse de la patrie" qui s'adresse en 1579 aux Etats-Généraux est lui aussi un fougueux catholique. Le prince d'Orange et ses "complices" reçoivent donc sous sa plume un traitement tout aussi sévère. "Un homme de bien et vray patriot",déclare-t-il avec emphase,"est tenu de se formalizer à l'encontre de tous ceulx que on voit s'attribuer le nom des patriots,mais par les oeuvres et effects se démonstrent vrays ennemis,tyrans et oppresseurs d'icelle (=de la patrie)" (40). Inversement,les calvinistes mettent en doute le patriotisme de tous ceux qui restent fidèles à l'Eglise romaine. "Il n'y a pas moyen d'être à la fois un bon patriote et un papiste",tranche brutalement l'un d'eux en 1581 (41). Dans le Discours van eenen oprechten,onpartÿdighen ende ongheveynsden patriot opden teghenwoordighen staet van dese Nederlantsche Provincien (s.l.,1584),l'auteur fait observer que "le mot patriote a été pris et interprété de diverses manières; ainsi des adeptes - adeptes apparents du moins - de la religion réformée se proclament seuls patriotes, excluant de cette qualité tous autres individus,et en particulier ceux qui demeurent attachés à la religion romaine" (42). L'"oprecht patriot" n'admet point de pareils excès; "en vérité" déclare-t-il,un bon et sincère patriote est celui qui,sans esprit partisan inspiré par la religion ou par d'autres motifs, ne cherche que la prospérité du pays,visant à ce qu'il soit

délivré de toutes les tyrannies,et surtout de la tyrannie étrangère" (43).

Dans ce concert universel de déclamations patriotiques,et de discussions suscitées par le patriotisme,l'historien décèle un phénomène d'opinion qui lui est familier: le succès passager d'une idée-force,et surtout d'un mot-force,qui soudain est dans toutes les bouches. C'est là un phénomène qui s'apparente de fort près à une"mode"; il a de la "mode" plusieurs des traits caractéristiques.

Pareille constatation nous oblige évidemment à lire les textes avec un certain scepticisme. Mais quelles que soient nos préventions,elles ne peuvent nous empêcher de reconnaître,dans les accents réellement émouvants de beaucoup d'"amateurs de la patrie",la marque d'une incontestable sincérité. Il y a quelque chose qui vibre dans la phrase de ces Réformés qui sollicitent en 1578 l'établissement de la Religionsfrid: "Et combien que lesdicts protestans doivent eux,leurs vies et leurs biens à la patrie,toutesfois supplient très humblement qu'il vous plaise souvenir combien ils ont souffert d'années pour le service de la patrie..."(44).

Le patriotisme,le sentiment national,en ces années révolutionnaires,ne sont pas seulement dans les mots,ils sont aussi dans d'innombrables coeurs. C'est la synthèse de cet état d'esprit national que l'on trouve dans la résolution des Etats-Généraux du 11 septembre 1578 (45):

"Résolu de faire graver ung seel pour la Généralité,où sera ung lion grippant couronné,aiant en la patte droicte une espée,en la sénestre dix sept flesches - signifians les dix sept provinces (46) - liées d'ung roulet,où sera escript: Concordia,estant la superscription dudict seel: Sigillum ordinum Belgii,cum data 1578,et l'inscription du contre-seel: Virtus unita fortior, avecq effigie d'une main,sortant d'une nuée,et tenant le roulet où sera escript: Concordia,duquel dix sept flesches seront liées (47)".

+ + +

L'histoire elle-même commence à subir le rayonnement du sentiment national. Le sentiment que l'on a de l'unité profonde de la patrie fait naître la certitude que cette unité est très ancienne,qu'elle plonge ses racines dans des âges reculés.L'historien cède à une tendance naturelle de l'esprit humain: il

projette dans le passé sa vision du présent.

Nul texte plus significatif à cet égard que la lettre-manifeste rédigée en 1574 par le noble brabançon Junius de Jonghe (48). Parlant au nom des Etats de Hollande et de Zélande, Junius y expose leur point de vue au sujet d'une réconciliation éventuelle avec l'Espagne (49).

Lorsqu'il aborde le thème de l'unité des Pays-Bas, Junius ne fait pas de difficulté à reconnaître le rôle de Philippe le Bon: "le bon duc Philippe, écrit-il, lequel premier conjoignit quasi tous ces Pays-Bas en ung corps" (50). Mais le duc de Bourgogne, selon lui, ne fit que suivre des voies qui lui étaient frayées par l'histoire:

"Depuis le temps de Charlemagne, ces pays et provinces ont esté conjointes en ung corps, avec plusieurs aultres voisines et limitrophes, soubs le nom de l'Austrasie, ou de Lorraine, qui prit ce nom pour estre escheute en partaige à ung de ses nepveulx nommé Lhotaire. Et depuis que par diversité de successions elles (se) démembrèrent, ont-elles presque tousjours retenu quelque union d'amitié et d'alliance les ungs avec les aultres, jusqu'au temps que le bon duc Philippe, quasi jure postliminii (51), les a derechef conjointes inséparablement en ung corps, et liées par ensemble par plusieurs belles ordonnances, loix et privilèges donnés en général à tout le corps" (52).

Et Junius de s'écrier:

"Qui est-ce qui ne sçait pas qu'en toutes choses esquelles provinces voisines peuvent aulcunement estre conjoinctes et unies, ces pays depardeçà le sont et l'ont tousjours esté, plus que nul aultre. Car d'où procède la coustume qu'ilz ont tousjours eue d'assembler les villes et provinces à l'exercice de l'arcq et aultres armes, receue de nos prédécesseurs, sinon de ceste union? Pourquoi est-ce que es festins et jeux publicques les villes et provinces se sont tousjours par authorité publicque assemblés, sinon pour monstrer l'union de tout ce pays, ainsi que la Grèce monstroit son union à l'assemblée des jeux olympiaques?" (53)

Ainsi naît, sous l'inspiration du sentiment national, l'image d'un passé de vie commune. Brodée sur le thème de l'"union" très ancienne de "tout le pays", on voit se constituer une vaste fresque historique qui plaira à tous les "bons patriots".

Mais les idées historiques, en l'occurrence, ne sont qu'une résultante. La conviction fondamentale qui s'exprime ici, celle qui commande toutes les autres, c'est que l'unité des Pays-Bas constitue un phénomène naturel, qu'elle appartient à l'ordre naturel des choses. Etant naturelle, comment aurait-elle pu ne pas se manifester dès les temps les plus anciens? Tel est certainement le fond de la pensée de Junius. Il ne nous la révèle pas en termes directs. Mais ce qui, chez lui, n'est que sous-entendu, devient chez d'autres affirmation nette et précise. Ces pays, déclarent en 1584 les représentants de la bourgeoisie anversoise, "la nature elle-même

en a fait un tout" (54). C'est "la nature,des relations traditionnelles,et une heureuse prédisposition à la paix et à la prospérité communes" (55) qui ont présidé à leur réunion en un seul corps d'Etat. Longtemps encore, à la fin du 16e et même au début du 17e s., on entendra répéter les mêmes affirmations (56).

+++

L'époque de la révolution religieuse nous met donc en présence d'un sentiment national,d'un sentiment patriotique réels et agissants.

Il importe cependant que nous distinguions quelle place ces sentiments occupaient dans l'esprit des contemporains,que nous mesurions leur puissance,comparée à celle d'autres sentiments, d'autres principes d'action.

En face des sentiments linguistiques,leur supériorité était écrasante,totale.

Ce n'est pas un anachronisme que de parler,pour le XVIe siècle, de sentiments linguistiques: la conscience d'appartenir à une communauté linguistique romane,ou à une communauté germanique, le sentiment du contraste séparant ces deux groupes,autant de conceptions qui étaient déjà du temps. Mais l'anachronisme commence dès que l'on prétend reconnaître à ces sentiments un rôle d'une certaine importance. En fait,ils n'en jouent presque aucun.

Les historiens pour qui la langue et la race sont un évangile ont fait grand état des événements de 1578-1579. A cette époque,en effet,l'injure et même l'insulte règnent entre "Flamands" et "Wallons" - indices d'un conflit qui,allant toujours en s'aggravant,finira par la rupture complète. Le prieur de Saint-Vaast,Jean Sarrazin,écrit dès octobre 1578 - non sans forcer un peu les termes: C'est "la guerre entre les Flamens et Wallons" (57). Et quelques jours plus tard,il insiste: "La guerre se manifeste de plus en plus des Wallons contre les Flamengs" (58). - Opposition linguistique,s'écrient triomphalement nos historiens (59)! Voyons les faits. D'abord,ces "Flamands" que les "Wallons" assaillent de reproches,ce ne sont en rien les Flamands au sens moderne du mot. Le terme "Flamands", dans les Pays-Bas du XVIe siècle,signifie "habitants du comté de Flandre",et il ne signifie que cela (60). A bien les lire,

les textes révèlent donc que le conflit des "Wallons" et des "Flamands" oppose fondamentalement, non point des groupes linguistiques, mais des communautés politiques: la Flandre d'une part, et d'autre part les principales provinces wallonnes, Hainaut, Artois et Lille-Douai-Orchies (61). Au lieu de dire "les Flamands", les textes disent d'ailleurs souvent "la Flandre", ce qui rend toute équivoque impossible. Ainsi va la chanson:

"Le bon seigneur de la Lotte
Et cestuy de Montigny
Feront danser à leur notte
La folle Flandre
Pour leur apprendre
Le branle des Wallons" (62).

Quant au ressort de ce conflit, il saute aux yeux: c'est essentiellement l'antagonisme religieux. Nous assistons là à une lutte sans merci entre un catholicisme exclusif et un calvinisme conquérant.

Qu'à cette lutte confessionnelle, l'opposition des langues soit venue ajouter un piment supplémentaire, on le croira volontiers et l'on peut même, en raisonnant sainement, en être persuadé (63). Mais le fait n'offre guère d'importance. On peut affirmer sans crainte de se méprendre que dans le vaste bouillonnement révolutionnaire de ces années troublées, le facteur linguistique ne joua jamais qu'un rôle d'appoint. Nulle part on n'aperçoit qu'il ait exercé une action autonome. A vrai dire, on pourrait le rayer de l'histoire du XVIe siècle sans que celle-ci en devienne moins intelligible.

Si la langue ne compte guère, la religion, à l'époque où nous nous situons, exerce un empire écrasant. C'est de là que jaillissent les passions les plus violentes.

Ce serait cependant une grande erreur que de s'imaginer une société dominée toute entière par ces passions. Le spectacle des luttes confessionnelles ne doit pas, à cet égard, nous faire illusion. Dans toutes les couches de la société, on discerne une foule d'individus dont la tiédeur religieuse ne saurait faire de doute. Cette masse énorme des tièdes, nous ne réussissons malheureusement qu'à l'entrevoir; nous ne la connaîtrons jamais d'une manière qui réponde à notre curiosité, car elle a peu fait parler d'elle: tiède dans son catholicisme, elle s'est,

là où la Réforme a triomphé,docilement laissé convertir à un protestantisme tout aussi peu ardent. Nous pouvons imaginer son histoire en songeant à ces prêtres catholiques - il y en eut un bon nombre (64) - qui se muèrent d'une année à l'autre, et sans difficultés particulières,en pasteurs protestants.

Au-dessus de ces tièdes se situe la multitude des catholiques chez qui la croyance est mieux ancrée,de ceux qui résisteront plus longtemps,et même parfois jusqu'au bout,aux séductions et aux menaces de la propagande protestante,mais dont la foi toute traditionnelle nous apparaît comme singulièrement dépourvue de flamme. Ce sont eux qui,en Hollande et en Zélande,placés sous la coupe de calvinistes qui persécutent leur culte,participeront néanmoins activement à la lutte contre l'Espagnol: l'attachement à leurs libertés politiques,note en 1587 un bon observateur,l'emporte chez eux sur les considérations religieuses (65).

Enfin,au sein de la classe supérieure de la société existe une élite tolérante,souvent peu profondément religieuse,chez qui les préoccupations politiques,et en particulier les préoccupations nationales,demeurent dominantes. Le nom de Guillaume d'Orange vient aussitôt à l'esprit. Le nom aussi de ces "régents" hollandais que leurs adversaires flétrissaient de l'appellation de "libertins",et qui occupèrent longtemps une place considérable dans les magistrats urbains; tout en cédant sur certains points à la pression du calvinisme fanatique,tout en acceptant de proscrire le culte catholique,ces libertins sauront résister victorieusement aux prétentions théocratiques de l'Eglise réformée.

Mais à l'époque de la révolution religieuse,ni les tièdes,ni les passifs,ni même - au moins pendant les années cruciales - les "libertins" ou les "politiques",ne constituèrent les forces vives et agissantes de la société. L'heure était aux minorités décidées,l'heure était aux hommes à la foi tranchée et vigoureuse,et chez ceux-là,l'impératif religieux l'emportait sur tous les autres.

"Quelle chose peut estre plus salutaire,meilleure,proufitable et nécessaire que de combattre et battailler pour la religion et défense de la patrie?",

interroge un ardent calviniste (66). Religion d'abord. Est-ce le hasard des mots? Non point,car l'auteur précise:

"Doncques si la patrie est chose tant bonne et recommandable, la religion (est) chose plus excellente et de plus grand pois".

La cause de la patrie est une grande cause,mais elle n'embrasse que le destin politique de la communauté.

La cause de la religion est aussi celle de Dieu et,partant, la vie toute entière de chaque individu s'y trouve liée. Dieu étant le maître de toutes choses,c'est de lui en effet,de sa bienveillance ou de son courroux,que dépend le sort de chacun et de tous(67).

Lutter farouchement pour la vraie religion,et combattre aussi farouchement l'erreur sont des devoirs auxquels on ne peut se soustraire sans s'exposer à la colère divine. Malheur à ceux qui tolèrent que l'hérétique prospère dans leur sein: là où il voit son autorité bafouée,Dieu châtie sans pitié. La messe vient d'être rétablie,écrit d'Anvers,en mars I582,un calviniste au service des Etats-Généraux (68). Il y a eu en mer des tempêtes épouvantables,comme jamais les marins n'en avaient vu. Quoi d'étonnant? Le jugement de Dieu (69).

De la supériorité de la passion religieuse sur le sentiment national,il n'est pas de preuve plus frappante que celle fournie par les événements qui conduisirent,en I578-I579,à la sécession desprovinces wallonnes.

Lorsqu'on parcourt les lettres et les déclarations des Etats de Hainaut et d'Artois datant des derniers mois de I578 et du début de I579 (70),on ne peut manquer d'être frappé par les protestations d'attachement à la généralité que l'on y rencontre à de fréquentes reprises. "Nous désirons extrêmement",écrivent les Etats de Hainaut en octobre I578,"que soient estainctes touttes estincelles de discorde; que les voluntez alyénées et les moyens communs soient employez à la conservation et délivrance de la commune patrie et sa juste querelle"(7I). Les Etats de Lille, Douai et Orchies ne sont pas moins chaleureux. En mars I579 encore,ils se réclament dans une lettre aux Etats-Généraux de "la vraye et sincère affection que portons au bien publicq de tous ces païs en général" (7Ibis).Est-ce là de l'hypocrisie? Comment expliquer que les provinces wallonnes,au même moment,concluent une ligue qui,en fait - elles ne peuvent se le dissimuler - les disjoint de la "généralité"?

En réalité,ces provinces sont sincèrement patriotes. Elles

(suite au v°)

aspirent à la concorde et à l'union. Elles tiennent à la "généralité" - mais elles tiennent encore davantage à leur religion. La sauvegarde de leur religion passe en premier lieu. En face des excès révolutionnaires par lesquels les calvinistes imposent leur loi à la Flandre,

"faisans presches et exercices publicques de leurs sectes et religion pestiférées, ruynant et prophanant les sainctz sacrements, cloistres et abbayes, saccageant les églises et imaiges

chassant et massacrant les gens ecclésiasticques et bons catholicques,surprenant et outrageant monastères,villes et chasteaux,forçant,violant et abusant des filles sacrées et d'autres femmes et filles pudicques,usurpant et applicquant à leur desseing et volunté les biens et revenus du crucifix,emprisonnant et exécutant par grande infamye évesques,prélatz, seigneurs et honnorables personnaiges justes et innocentz,renversant tout ordre de justice et police de magistratz et d'officiers légitimes" (72),

les provinces catholiques se sentent tenues de faire bloc pour résister au flot montant(73)"Il y va (de) la gloire,honneur et service de Dieu,(et de) la conservation de nostre saincte foy et religion catholicque,apostolicque et romaine" (74). Devant l'impératif religieux,le sentiment national s'incline.

Certes,il ne faut pas se le dissimuler,l'impératif religieux n'est pas seul à jouer: de puissantes préoccupations d'ordre social l'accompagnent et l'épaulent. La noblesse et la grosse bourgeoisie des provinces wallonnes ne redoutent pas seulement dans les calvinistes des hérétiques acharnés à la perte de la religion romaine,mais aussi de dangereux démagogues,ennemis de l'ordre établi. A côté de l'"extermination de toute piété", c'est aussi celle de "toute noblesse et ordre de police et de justice" (75) qui apparaît aux catholiques comme une menace hideuse; leur réaction en est d'autant plus vive.

Mais quelle qu'ait été l'importancede ce facteur social,il n'en reste pas moins que le rôle essentiel,dans le drame de 1578-1579,appartient à la religion; c'est elle,et elle avant tout qui,dominant le sentiment national,a déterminé la sécession des provinces catholiques.

+++

Virtus unita fortior,lisions-nous en 1578 sur le sceau des Etats-Généraux. Deux ans plus tard,cependant,il fallait que Guillaume d'Orange adressât aux provinces de pressantes exhortations: "Maintenez vostre union,gardez vostre union; mais faictes,faictes,messieurs,que ce ne soit pas de parolles,ni par escrit,mais qu'en effect vous exécutiez ce que porte vostre trousseau des flesches liez d'un seul lien que vous portez en vostre sceau" (76).

C'est qu'une force de dissociation interne travaillait l'unité néerlandaise: ce particularisme,cet égoïsme provincial dont

nous avons aperçu un peu plus haut toute la virulence,et dont presque toutes les pages de la révolution du XVIe siècle portent la marque. Les habitants des Pays-Bas,gémit en I580 un auteur calviniste,"sont de plusieurs provinces,qui ont chascune leurs loyx,droits,franchises et privilèges; par où ilz entrent en jalousie l'un de l'autre,et n'en peuvent faire ung corps, plaidoyant quasi chacun pour l'advantage de sa province,au lieu où ilz devroyent prendre une résolution générale" (77).

Nul n'a dénoncé avec plus de force les méfaits d'un tel particularisme que ces délégués des Etats de Brabant qui,cherchant à expliquer les défaites de la "généralité",déclaraient en I584: "La raison en est que chaque province,préférant son intérêt particulier,ne s'est guère souciée du sort de ses voisins et alliés,estimant suffisant de parafer de beaux serments sans pour cela y donner suite et les exécuter; de là est venu que les provinces se sont laissées aller à de honteuses et ruineuses jalousies,et que l'ennemi,une fois maître des villes à sa portée,a pu s'emparer des provinces voisines découragées et démoralisées par nos désordres" (78).

Est-ce à dire que,avec le particularisme provincial,on possède la clef des événements qui allaient mener à la scission des Pays-Bas,et rendre ensuite cette scission définitive? Certainement pas. Les tendances particularistes ont sans doute affaibli la résistance commune à l'ennemi extérieur. Elles n'ont pu aboutir à la formation de deux blocs dont elles ne poursuivaient pas la réalisation. Elles n'ont pu tuer une unité nationale dont les plus particularistes eux-mêmes reconnaissaient la légitimité et le caractère bienfaisant.

La formation d'un bloc des Pays-Bas du Nord et d'un bloc des Pays-Bas du Sud,personne,à vrai dire,ne la voulut ni même ne la prévit. Elles ne fut nulle part dans les intentions de nos ancêtres du XVIe siècle. Elle ne se présenta jamais à leur esprit avant de s'être réalisée dans les faits.

L'Union d'Arras et l'Union d'Utrecht qui,à la lumière des événements qui les suivirent,nous apparaissent aujourd'hui comme les actes de fondation d'un Etat du Nord et d'un Etat du Sud, ne possédaient aucun caractère semblable aux yeux des contemporains. Les confédérés d'Arras,au début de leurs négociations avec Farnèse,ne voulaient envisager une réconciliation avec Philippe II que dans le cadre d'une "générale réconciliation" de tous les Pays-Bas. Lorsqu'ils eurent compris qu'ils poursuivaient là une chimère,et qu'ils se résignèrent à une ré-

conciliation particulière,ils firent en sorte que celle-ci fût une invite à la réconciliation de tous. Le traité qu'ils obtinrent d'Alexandre Farnèse stipula que "touttes provinces,chastellenies,villes ou personnes particulières" des Pays-Bas seraient admises endéans un certain laps de temps à bénéficier des mêmes conditions de paix. - Quant à l'Union d'Utrecht,qui constitua une riposte directe à l'Union d'Arras,elle ne visait nullement à grouper en un faisceau les seules provinces septentrionales (79); elle était ouverte à tous ceux qui optaient pour la lutte à outrance. La plupart des grandes villes de Flandre et de Brabant en firent partie au même titre que la Hollande ou la Zélande (80).

Insistons sur ce point,car il est capital. Ni dans l'Union d'Arras,ni dans l'Union d'Utrecht on ne saisit de trace d'un véritable esprit séparatiste (80bis). Le séparatisme qui s'y fait jour n'est que nécessité politique: il est imposé par les événements. L'idéal,visiblement,est ailleurs - il s'appelle toujours Pays-Bas.

Le spectacle qui s'offre à nos regards au lendemain de la conclusion des deux Unions n'est d'ailleurs nullement celui de deux blocs statiques qui se bornent à se consolider intérieurement. Les confédérés d'Utrecht s'efforcent de gagner à leur cause le plus de monde possible; ils cherchent à s'étendre partout où ils le peuvent,dans tout le pays. "L'on travaille par tous moyens possibles à amener les villes en l'union d'Utrecht", mande de Flandre,en juillet 1579,un agent d'information du gouvernement anglais (81).

Du côté de l'Union d'Arras,au début,les efforts d'extension sont moins poussés. La grande préoccupation est la négociation avec le roi d'Espagne. Mais une fois le traité de réconciliation conclu,une fois les espoirs dans une soumission des autres provinces évanouis,le mot d'ordre est de marcher de l'avant: l'on entre en campagne avec Farnèse pour réduire les "rebelles" à l'obéissance.

En combattant ceux qu'ils nomment les "Malcontents",les confédérés d'Utrecht n'ont donc aucunement le sentiment de lutter contre un simple parti sécessionniste. Le crime de "ceulx de Haynault et d'Artois",prononce en 1584 un pamphlétaire protestant(82),ce n'est pas seulement de s'être séparés de la "généralité"; c'est surtout de vouloir "ranger les aultres à leur opinion" en employant des "forces estrangères à leur sol-

de"; ils ont appelé "Allemans et Italiens,et Espaignols,et Hongrois,et Bohemois,et Albanois,et je ne sçay quelle aultre race de nations estrangères,pour ruiner leurs compaignons et voisins (83),et donner en proye nostre pouvre et désolée patrie".

Face à l'ennemi,les insurgés se comptent. Le découragement n'est pas permis, s'écrie en 1584 un partisan de la résistance à outrance:

"Maintenant que nous tenons avec toute la Hollande et Zeelande,autant riche et florissante qu'elle fut oncques,le pays de Gueldre,de Frise,d'Overissel,d'Utrecht; que nous tenons Malines, Bruxelles,Vilvorde,que nous possédons encore Gand,métropole de Flandres,si bien animée,Tenremonde,l'Escluse,Ostende,et pardessus toutes ces belles villes et pays,la tresriche et tresflorissante ville d'Anvers,célébrée et renommée par tout le monde, aurons-nous le coeur si bas que par une orde avarice,cause de tous noz maulx et pertes de pardeçà,nous vouldrions nous faire acroire qu'en tant de pays,en tant de riches et puissantes villes,où se trouvent tant de riches gentilzhommes,riches et puissantz bourgeois et marchans,ne se pourra trouver le moien de dresser une bonne armée,pour non seulement faire teste à nostre ennemi,mais aussi la luy rompre..." (84).

Nulle ligne de partage,on le voit,tracée entre les régions du Nord et celle du Sud. L'idée d'une pareille distinction est absente de l'esprit de l'auteur. Pour lui,comme pour tous ses contemporains,tous ceux qui continuent à lutter contre l'Espagne forment une seule et même grande association d'armes. Tous ensemble,ils luttent pour la patrie et pour la religion.

Ainsi donc,nous le répétons,personne ne voulut la scission. Elle fut le produit des événements. Elle se fit parce que Alexandre Farnèse,après avoir reconquis,tant par la diplomatie que par les armes,les provinces méridionales des Pays-Bas,échoua devant la résistance victorieuse de la Hollande et de la Zélande.

NOTES DU CHAPITRE VI:

(1)Oeuvres, éd.KERVYN DE LETTENHOVE, t.IV, Bruxelles 1864, p.392.

(2)Id., t.VI, p.320.

(3)B.C.R.H., 3e série, t.I, 1860, p.318.

(4)On peut alléguer à cet égard un texte fort caractéristique, et aussi éloquent par ce qu'il ne dit pas, que par ce qu'il dit. C'est le texte de l'accord conclu en mai 1488 entre la Flandre, le Brabant, le Limbourg, le Luxembourg, le Hainaut, Valenciennes, la Zélande, le Namurois, la Frise et Malines (dans JEAN MOLINET, Chroniques, éd.G.DOUTREPONT et O.JODOGNE, t.II, Bruxelles 1935, p.24). On y surprend un grand désir de concorde et d'union: "promettons et jurrons, par meure delibération... paix, union, amitié, alliance, intelligence entre nous et par ensemble à l'honneur de Dieu et proffit de nostredit très redoubté seigneur et de sesdis pays et subgetz...". Mais pourquoi cette paix, cette union s'impose-t-elle tout particulièrement? Parce que "lesdis pays...sont contigus et voisins les ungz aulz aultres et apertenans à ung seigneur". Pas un mot de plus. Aucune expression de fraternité, de solidarité, à un endroit où elle eût été si naturelle. Le sentiment national, s'il existe, ne jaillit pas.

(5)Sur le caractère réellement populaire qu'avait acquis la croix de Bourgogne dès la fin du règne de Philippe le Bon, et sur la valeur que la masse attachait à ce symbole, rien n'est plus significatif qu'une anecdote qui nous est rapportée par un texte officiel. Nous sommes en 1465. Quelques compagnons sont attablés dans une taverne de Nimy, près de Mons. Au moment de se séparer, l'un d'eux appose sur l'écot "une croix saint Andrieu". Mais un des convives, le Liégeois Herman Steexkens, "ne fut pas bien content, disant qu'il vouloit avoir ostée ladicte croix saint Andrieu"; il voulait y substituer "le perron de Liége, pour ce qu'il estoit Liégeois". Le Bruxellois Gilles Brayman lui conseille de n'en rien faire. Le Liégeois s'obstine et insulte les Hennuyers et les Brabançons de l'assistance. Le tout finit par une bagarre, dans laquelle Herman Steexkens perd la vie. Cfr. les lettres de rémission publiées dans CH.PETIT-DUTAILLIS, Documents nouveaux sur les moeurs populaires et le droit de vengeance dans les Pays-Bas au XVe siècle, Paris 1908, p.35-36.

(6)Cfr. la titulature de Charles-Quint: "Charles, par la divine clemence Empereur des Romains tousjours Auguste, Roy de Germanie, de Castille, de Léon, de Grenade, d'Arragon, de Navarre, de Naples, de Sicille, de Maillorque, des Iles, Indes et terre ferme de la mer Occeane, archiduc d'Austrice, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg, conte de Flandres, d'Arthois, de Bourgoingne, Palatin, de Haynnau, de Hollande, de Zeelande, de Ferrette, de Haguenault, de Namur, prince de Zwave, marquis du Saint Empire, seigneur de Frize, de Salins, de Malines, dominateur en Asie et Affricque" (acte de 1536, dans B.C.R.H., 3e série, t.XIII, 1872, p.206). - Pour l'Espagne, cfr. R.ALTAMIRA, Histoire d'Espagne, 2e éd., Paris 1940, p.170-171.

Voir au sujet de cette titulature H. Vander Linden, La souscription des actes de Charles-Quint expédiés dans les P.-B., B.C.R.H., t. XCII, 1928.

(7)"Si les pays sont distinctz et separez,toutesfois constituent ils parensemble ung corps",disait en I555 un membre du Conseil d'Etat (dans GACHARD,Analectes belgiques,Ire série, Bruxelles I830,p.86). En I534,s'adressant aux *États-Généraux*, l'audiencier de Marie de Hongrie exhortait les "pays" à "tenir bonne union et concorde" et à s'"aydier,assister et conforter l'ung l'autre" comme le doivent les "membres de pays non divisable ni séparable" (dans J.J.ALTMEYER,Histoire des relations commerciales et diplomatiques des Pays-Bas avec le Nord de l'Europe pendant le XVIe siècle,Bruxelles I840,p.[illegible]). En I537,les États de Brabant proclamaient hautement "dat sy een lit waren met allen den anderen landen,makende een corpus, daer de Keyserlicke Majesteyt dat hoeft van es" (Register gehouden by meester Aert vander Goes,Advocaet van de Staten 's Lants van Hollandt,van alle die dachvaerden by deselve Staten gehouden,t.I,2e partie,s.l.n.d.,p.537; sur ce Register, cfr.A.J.VAN DER AA,Biographisch Woordenboek der Nederlanden, t.VII,p.256).

H 311

(8)Recueil des ordonnances des Pays-Bas,2e série,t.V,publ. p.J.LAMEERE et H.SIMONT,Bruxelles I910,p.573. - Observons ici qu'il est peut-être risqué de considérer la Pragmatique de I549 comme la manifestation,chez Charles-Quint,de convictions proprement "nationales". L'empereur voulait éviter que le bloc des Pays-Bas,en cas de succession,ne vienne à s'effriter. Mais cette volonté procédait-elle de la conviction que le peuple des Pays-Bas constituait une unité nationale intangible? On peut légitimement en douter,surtout lorsque l'on se souvient des négociations de Ratisbonne de mai I54I. En mai I54I,au cours de négociations menées entre des représentants de Christian III de Danemark et de délégués de Charles-Quint,le landgrave de Hesse,au nom de l'empereur,annonça que ce dernier était prêt à racheter au comte palatin les droits que celui-ci possédait sur le Danemark,et à les faire valoir à son profit; le prix de cet achat serait le duché de Luxembourg,que Charles abandonnerait au palatin (cfr.J.J.ALTMEYER,De l'échange du Luxembourg contre le Danemark...,dans le TRÉSOR NATIONAL, 2e série,t.II,Bruxelles I843). Il est toutefois possible qu'il ne se soit agi là que d'une menace en l'air,destinée à amener les Danois à résipiscence: au cours des négociations de Ratisbonne,les délégués de l'empereur semblent avoir eu volontiers recours au "bluff" (cfr.D.SCHAEFER,Geschichte von Dänemark,t.IV,Gotha I893,p.453-454).

(9)ALTMEYER,ouvr.cité à la n.7,p.30I.

(IO)GACHARD,Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique,t.I,Bruxelles I833,p.323-325. Ailleurs dans ce texte,notons-le,il est encore fait allusion à plus d'une reprise aux pays qui constituent les Pays-Bas. L'ancien pluriel demeure toujours fort vivace.

(II)Nombreux exemples de "province" dans GACHARD,Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas (un des plus anciens au t.II,p.662: circulaire du duc d'Albe du 29 mars I568),dans J.HOPPERUS,Recueil et mémorial des troubles des Pays-Bas (in Mémoires de Viglius et d'Hopperus sur le commencement des troubles des Pays-Bas,éd.A.WAUTERS,Bruxelles I858; texte datant de fin I566-début I567) et dans GACHARD,Actes

Actes des Etats-Généraux des Pays-Bas,I576-I585, Bruxelles I861-I866; de "provincie" dans les textes anversois de I584 publiés dans A.GIELENS,De wedererkenning van Anjou als landheer in den Antwerpschen Breeden Raad besproken (TYDSCHRIFT V.GESCHIEDENIS EN FOLKLORE,t.I,I938) et dans le Woordenboek der Nederlandsche Taal,t.XII,col.456I,sub v°.
Les Conseils de justice des différentes principautés sont appelés "conseils provinciaux" dans des textes de I562 (Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Philippe II,éd.GACHARD, t.II,Bruxelles I870,p.I02), I564 (même recueil,t.III,p.226) et I566-I567 (HOPPERUS,op.cit.,p.235 et 295; Belgique I567 - La Description de tout le Pays-Bas par Messire Ludovico Guicciardini,éd.P.CISELET et M.DELCOURT,Bruxelles I943,p.35); "provinciale raeden" dans des pamphlets de I583 et I586 (P.FREDERICQ, Het Nederlandsch proza in de zestiendeeuwsche pamfletten uit den tyd der beroerten,Bruxelles I907,p.I83 et 223); "provincialia concilia" ou "concilia provinciarum" dans un mémoire dressé en I592 par le clergé du diocèse de Ruremonde (B.C.R.H.,4e série,t.VI,I878-I879,p.I02,III,II2).
Les membres de ces conseils sont fréquemment nommés "consaulx provinciaulx". On relève l'expression dans des textes de I565 (Correspondance française de Marguerite d'Autriche,duchesse de Parme,avec Philippe II,publ.dans la collection de l'HISTORISCH GENOOTSCHAP d'Utrecht, t.I,éd.J.S.THEISSEN,Utrecht I925,p.I29; t.II,éd.H.ENNO VAN GELDER,Utrecht I94I,p.79 et 99), I566 ou I567 (HOPPERUS,loc.cit.,p.233,235 et passim), I567-I570 (pasquille publiée dans KERVYN DE LETTENHOVE,Documents inédits relatifs à l'histoire du XVIe siècle,Bruxelles I883,p.30; complétée par A.TIHON dans B.C.R.H.,I908,p.43), I569 (GACHARD,Correspondance de Philippe II,t.II,p.67I), I574 (Ibid.,t.III,p.532 et 539), I580 (Apologie de Guillaume de Nassau,prince d'Orange, éd.A.LACROIX,Bruxelles I858,p.25-26).
Les "gouverneurs des provinces" se rencontrent dès I567 (Correspondance française de Marguerite d'Autriche,t.I,éd. THEISSEN,p.278; GACHARD,Corresp.de Philippe II,t.II,p.650; cfr.aussi dans le même recueil,t.III,p.57[illegible],a° I574; voir également un texte de I595 dans GACHARD,Actes des Etats-Généraux de I600,Bruxelles I849,p.432-433, et un autre de I598 dans GACHARD,Collection de documents inédits,t.I,Bruxelles I833,p.463 et 466); "gouverneurs provinciaulx" apparaît dès la même époque (HOPPERUS,[illegible] Corres .fran aise de Marguerite d'Autriche,t.I,éd.THEISSEN,p.I29,a 56 ; PaRUS,loc.cit.,p.233 et 235; cfr.aussi textes de I576 dans GACHARD,La Bibliothèque Nationale à Paris. Notices et extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique,t.I, Bruxelles I875,p.I43; I579 dans GACHARD,Actes des Etats-Généraux,I576-I585, t.II,p.530; I580 dans l'Apologie de Guillaume de Nassau,éd.citée,p.25-26; I595 dans GACHARD,Actes des Etats-Généraux de I600,p.449; I598 dans GACHARD,Collection de documents inédits,t.I,p.496).
Les "estatz des provinces" - ce sont les Etats-Généraux - sont cités vers I578 (mémoire de Laurent Metsius,publ.dans la Corresp.de Philippe II,éd.GACHARD,t.IV,I86I,p.768), les "estatz des provinces particulières" en I598 (mémoire de Marc de Hertoghe,membre du Conseil de Flandre,publ.par V.BRANTS, B.C.R.H.,I9I2,p.35I).
Je ne mentionne ici que quelques exemples relevés au hasard de

mes lectures. Une étude spéciale de vocabulaire semblable à celle de Dupont-Ferrier pour la France (Sur l'emploi du mot "province",notamment dans le langage administratif de l'ancienne France,dans la REVUE HISTORIQUE,t.I60,I929) offrirait sans doute de l'utilité. Je signale à ceux qui pourraient être tentés de l'entreprendre une dangereuse chausse-trappe. A.Henne, dans sa monumentale Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique,cite fréquemment entre guillemets des extraits de documents originaux où figure le mot "province"; ce sont presque toujours des textes "arrangés": l'original porte "pays" ou,s'il s'agit d'un texte flamand,"lant". Cfr.à titre d'exemple la remontrance des Etats de Hollande de I534 donnée dans HENNE, t.VI,Bruxelles I859,p.8I, ou encore les instructions de Charles-Quint à son ambassadeur en France,Bonvalot,au t.VII,I859, p.292-294;en se reportant aux originaux(Register...Aert vander Goes,cité ci-dessus à la n.7,t.I,2e partie,p.427-428; Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle,éd.CH.WEISS,t.II,Paris I84I, p.562 et sq.),on trouve "pays" dans le texte français,"lant" dans le texte flamand. Il arrive aussi plus d'une fois que Henne imprime "le pays","ce pays" - pour désigner les Pays-Bas - alors que la source qu'il prétend reproduire porte "les pays", "ces pays",au pluriel. La différence,au point de vue des conceptions politiques du temps,est notable.

(I2)Le terme même d'Etat n'apparaît qu'assez tard,vers la fin dusiècle. Les Pays-Bas sont appelés un "estat" dans le pamphlet Emanuel-Erneste,qui date de I580 (p.52 et passim; cf. sur ce pamphlet,infra n.77). Le même terme se retrouve en I584 dans divers écrits: le Discours sur les moiens de conserver l'Estat et la religion au Pays-Bas (s.l.,I584) ("cest estat"); un mémoire de Marnix de Sainte-Aldegonde où il est question de "cet Etat des Pays-Bas" (Oeuvres,éd.A.LACROIX. Ecrits politiques et historiques,Bruxelles I859,p.364); une lettre des Etats-Généraux de juillet I584 (GACHARD,Correspondance de Guillaume le Taciturne,t.VI,Bruxelles I857,p.I83); un pamphlet publié à Delft simultanément en français et en néerlandais - la version française parle de l'"Estat des Pays-Bas",la version néerlandaise du "Staet van de Nederlanden" (W.P.C.KNUTTEL, Catalogus van de pamfletten-verzameling berustende in de Koninklyke Bibliotheek,t.I,La Haye I889,p.I36 nos 700 et 70I). "Nostre Estat","cest Estat",écrit en I593 l'Arrageois Maximilien de Wignacourt (Discours sur l'Estat des Pays-Bas,Arras I593,passim). En I595,un mémoire rédigé au nom des principaux dignitaires ecclésiastiques et laïques des Pays-Bas espagnols rappelle que c'est par les ducs de Bourgogne que "tous les pays et provinces de par deçà" ont été réunis "en ung corps et Estat" (GACHARD,Actes des Etats-Généraux de I600,Bruxelles I849,p.439). Voir aussi,du début du XVIIe siècle,l'Histoire des troubles des Pays-Bas de Renon de France,où les Pays-Bas sont également appelés un "Estat" (t.I,éd.CH.PIOT,Bruxelles I886,p.V et VII de l'Introduction,p.3 et 5).
Pour "Etat" comme pour "province",les dépouillements de textes auxquels j'ai procédé n'ont été ni systématiques ni exhaustifs. Ils ont cependant été suffisamment étendus pour que je croie pouvoir en tirer la conclusion suivante: le terme Etat,appliqué aux Pays-Bas,ne pénètre dans l'usage qu'à partir du moment

publié dans les œuvres de ... sur l'attribution de ce mémoire à Marnix, cf. infra, chap. VII, n.

où le gouvernement du pays tombe pratiquement aux mains d'organes politiques nationaux,et avant tout des Etats-Généraux. A ce moment,il apparaît aux yeux de tous que le pays possède, indépendamment du souverain,des organes de direction capables de s'affirmer par eux-mêmes: le terme d'Etat vient naturellement aux lèvres. - Entré de la sorte dans le vocabulaire politique des Pays-Bas,l'Etat n'en sortira plus; il traversera tout l'Ancien Régime (cf.pour le XVIIe siècle,à titre d'exemple,la consulte du Conseil d'Etat de I678 publiée dans GACHARD,Analectes historiques,t.IV,Bruxelles I867,p.86 et sv.; pour le XVIIIe siècle,cf.les textes cités supra,chap.III,n.I).

(I3)Le terme même de "patrie" se rencontre assez fréquemment à leur propos. Le président Viglius a de fortes craintes pour sa "patrie" ("craint fort sa patrie"),écrit-on par exemple en I572: cela signifie qu'il craint que sa Frise natale ne succombe aux entreprises des rebelles (cf.lettre du prévôt Morillon du I6 août I572,dans la Correspondance du cardinal de Granvelle, éd.CH.PIOT,t.IV,Bruxelles I884,p.374).

(14)

(I5)Voyez le patriotisme flamand qui transparaît à travers les poésies d'un Matthieu de Casteleyn (P.FREDERICQ,Onze historische volksliederen van vóór de godsdienstige beroerten der XVIe eeuw,Gand I894, nos LIV et LV; sur l'auteur,prêtre et rhétoricien d'Audenaerde,I485-I550,cf.J.TE WINKEL,De ontwikkelingsgang der Nederlandsche letterkunde,t.II,I922,p.422-430); voyez ce même patriotisme chez un Meyerus: poussé par l'amour de sa patrie (pro suo in patriam amore),Meyerus consacre son existence entière à lui élever un monument historique digne d'elle et de son grand passé (J.MEYERUS,Commentarii sive annales rerum Flandricarum libri XVII,Anvers I56I; préface d'Antoine De Meyere, neveu de l'auteur).

J.HUIZINGA,Erasmus über Vaterland und Nationen,dans le Gedenkschrift zum 400. Todestage des Erasmus von Rotterdam, Bâle I936,p.37-38.

(I6)C'est à cette survivance des nationalités provinciales que nous devons sans doute aujourd'hui d'être des "Belges" et non des "Flamands". On sait que,dans la seconde moitié du XVIe et au début du XVIIe, les noms de "Flandre" et de "Flamands" furent employés très couramment à l'étranger - surtout dans les pays méridionaux - pour désigner les Pays-Bas et leurs habitants: on appliquait à l'ensemble le nom d'une de ses parties essentielles (cf.G.KURTH,Notre nom national, Bruxelles I9I0,,p.I7-20; L.VAN DER ESSEN,Notre nom national, in R.B.P.H.,I925,p.I2I-I28; à partir du second quart du XVIIe siècle,le sens du mot se restreint aux Pays-Bas du Sud: cf. ci-dessous chap.VII n.95). Cet usage linguistique était parfaitement connu dans nos provinces (cf.notamment pour le XVIe s. les témoignages de Marc Van Vaernewyck (Antiquités Gantoises. Traduction d'extraits du Miroir des Antiquités néerlandaises, publ.p.V.FRIS,Gand I9I0,p.3),et de Junius de Jonghe (Certaines lettres esquelles est déduit le traicté de paix que lon avoit commencé à mettre en train en l'an I574, s.l.,I574,p.47; sur ce texte,cf.infra n.49)); cependant,il n'y acquit jamais droit de cité; très rares sont les textes de chez nous où on le trouve adopté (deux exemples dans KURTH,op.cit.,p.20 - et encore

l'un de ces deux textes est-il dépourvu de signification car, l'auteur s'adressant aux Français, il se trouvait tout naturellement enclin à user d'un terme qu'il leur savait familier; la même remarque vaut pour une lettre de Rubens où le peintre parle de "la Fiandra nostra carissima patria"; il s'agit là d'une lettre écrite en italien et adressée à un confrère qui réside en Italie, où il est donc normal que l'épistolier se conforme à l'usage italien (Correspondance, éd. M. ROOSES et CH. RUELENS, t. VI, Anvers 1909, p. 271-273 = Trad. P. COLIN, t. I, Paris 1926, p. 113-114)). La raison de cet insuccès de la "Flandre" auprès de nos ancêtres est aisée à comprendre: les Brabançons, les Hennuyers, les Hollandais, sentimentalement attachés à leur petite patrie, n'entendaient pas être confondus avec les habitants d'une principauté autre que la leur; ils étaient Brabançons ou Hennuyers, et non pas Flamands. - L'histoire suisse présente un phénomène assez analogue: les habitants des cantons confédérés répugnèrent longtemps à adopter le nom de "Suisses" (Schweizer), nom sous lequel les étrangers les désignaient communément; les Suisses, aux yeux des Lucernois ou des Bernois, étaient les habitants du canton de Schwyz, avec lesquels ils ne désiraient pas être confondus. Mais ici, l'usage étranger finit par prévaloir (cf. Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, t. VI, Neuchatel 1932, article "Suisse", p. 410-411).

(17) Recueil des ordonnances des Pays-Bas, 2e série, t. III, éd. J. LAMEERE, Bruxelles 1902, p. 275. Dans une autre admonestation du même genre, aux Etats-Généraux de 1522, l'empereur, par la voix de son chancelier, exhortait ses pays à avoir "souvenance de l'exemble qui vous fut l'autre fois baillez à l'assemblée d'Anvers, de la trousse de flesches bien liée" (J. J. ALTMAYER, Marguerite d'Autriche, Liége 1840, p. 68; cf. aussi A. HENNE, Hist. de Charles-Quint, t. III, Bruxelles 1858, p. 248-250; je n'ai pas pu retrouver le discours adressé aux Etats-Généraux d'Anvers de 1520, auquel il est fait allusion ici). Cette allégorie des trousses de flèches devait faire son chemin. On la retrouvera en 1578 dans le sceau des provinces révoltées contre Philippe II (cf. infra p. 197 et n. 47). L'unité forgée par les princes se retournait contre eux.

(18) K. VERHOFSTAD, De regering der Nederlanden in de jaren 1555-1559, Nimègue 1937, p. 76-78.

(19) Cf. là-dessus les exposés de E. MARX, Neue Studien zur Geschichte des niederländischen Aufstandes (WESTDEUTSCHE ZEITSCHRIFT F. GESCHICHTE U. KUNST, t. 29, 1910) et F. RACHFAHL, Replik (Ibid.).

(20) Lettre du prévôt Morillon à Granvelle, 24 mai 1564, dans les Papiers d'état du cardinal de Granvelle, éd. CH. WEISS, t. VII, Paris 1849, p. 655.

(21) Tel est, en gros, le sens de ce passage de Chastellain: "Les nobles de Brabant, qui se perçurent que le duc mandoit gens en Hainaut pour venir en Brabant et à intention de l'accompagner en Malines, vinrent au duc et luy dirent que eux estoient forts et souffisans assez pour le mener en toute seurté de corps dedans Malines, et de soy venger de la ville et des vilains... et que pour ce faire il ne besongnoit point que nul estranger venist en leurs marches" (Oeuvres, éd. KERVYN DE LETTENHOVE, t. V, Bruxelles 1864, p. 310-311).

(22)Dans son puvrage sur L'Esprit particulariste et la révolution des Pays-Bas au XVIe siècle(I578-I584) (Louvain,I936), M.G.MALENGREAU a considérablement sous-estimé la force du sentiment national des XVII Provinces dans la seconde moitié du XVIe siècle. La chose a d'ailleurs été fort bien notée par M.P.BONENFANT dans son compte rendu de la REVUE DE L'UNIVERSITE DE BRUXELLES,t.XLV,I939-I940,Bibliographie,p.8-I2. L'erreur de M.Malengreau a été de croire que "particularisme provincial" et "sentiment national" constituaient des termes antinomiques, et qu'en démontrant la force de celui-là,il prouvait ipso facto la faiblesse de celui-ci (erreur aussi commise pour la France, et plus grossièrement encore,par CH.GUIGNEBERT,A short history of the French people,trad.p.F.G.RICHMOND,t.II,Londres I930, p.236). En réalité,dans les Pays-Bas du XVIe siècle comme dans l'Allemagne du XIXe,le sentiment national se superposait aux particularismes provinciaux sans que les deux phénomènes eussent rien d'incompatible. - Les considérations de M.ENNO VAN GELDER dans son article De oorzaken der scheiding van de Noordelyke en Zuidelyke Nederlanden in de XVIe eeuw (BYDRAGEN V.VADERL.GESCHIEDENIS EN OUDHEIDK.,I938),vont dans le même sens que celles de M.Malengreau,quoique avec des arguments différents; elles ne me paraissent pas davantage convaincantes.

(23)Publié dans L.PH.C.VAN DEN BERGH,Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis,Leyde I842,p.282 et sv.; analyse dans GACHARD,Rapport à Monsieur le Ministre de l'Intérieur sur...les archives de Lille,Bruxelles I84I,p.224-225. Sur Cortewille,cf.CH.PIOT dans la Biogr.Nationale,t.IV, Bruxelles I873,col.427-429.

(24)Cf.sur cette répartition des commanderies des Pays-Bas G.DANSAERT,Histoire de l'ordre...de Saint-Jean de Jérusalem... en Belgique,Bruxelles I932, et E.A.VAN BERESTEYN,Geschiedenis der Johanniter-orde in Nederland tot I795, Assen I934.

(25)Ed.citée,p.290-29I. Pour replacer ce texte dans l'histoire générale de l'ordre de Malte dans nos régions,on verra G.DANSAERT,op.cit.,p.82, et le toujours utile article de E.GACHET,Essai sur le bailliage d'Avalterre et sur les commanderies de l'ordre de St.Jean de Jérusalem en Belgique (B.C.R.H.,t.I5,I849),p.I9-20.

(26)M.MICRON,De Christlicke ordinancien der Nederlantscher gemeynten Christi..., s.l.,I560,f°I. Cette édition de I560 est une réimpression de l'édition originale de I554; cf.E.VAN ARENBERGH sub v° "Micron" dans la Biogr.Nationale,t.XIV,I897, col.8I7.

(27)Cf.H.ELIAS,Het nationaal gevoel in de Nederlandsche historische liederen der XVIe eeuw (in VLAAMSCHE ARBEID,septembre et octobre I926). Voir aussi R.VAN ROOSBROECK, Willem van Oranje en het Nederlandsch nationaal bewustzyn (dans DE VLAG, I938),p.46-47.(28)Un simple coup d'oeil sur ce genre de littérature permet de s'en assurer. Cf.par exemple l'anthologie constituée par P.FREDERICQ,Het Nederlandsch proza in de zestiendeeuwschen pamfletten uit den tyd der beroerten,Bruxelles I907.

(29)Il est vraisemblable que,dans les principautés rattachées au XVIe siècle seulement au complexe des Pays-Bas - et singulièrement en Gueldre - le sentiment de communauté néerlandaise

n'avait pas atteint un degré de développement égal à celui qui se manifestait dans les provinces unifiées par Philippe le Bon. Mais ce n'est là qu'une vraisemblance: malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir aucune preuve documentaire de cet état de choses. L'histoire de la révolution religieuse atteste certes le caractère vigoureux du particularisme gueldrois (cf. notamment L. DELFOS, Die Anfänge der Utrechter Union, 1577-1587, Berlin 1941, p. 200 et sv., p. 206 et sv.), mais elle ne démontre pas que ce particularisme ait été plus accentué que celui des autres principautés des Pays-Bas à la même époque. Il convient donc de n'accueillir qu'avec la plus grande réserve l'affirmation de Gosses et Japikse suivant laquelle, à la veille de la révolution religieuse, il existait encore, dans l'attitude des provinces à l'égard de l'Etat et du prince, un véritable contraste entre le bloc des provinces "vieilles bourguignonnes" et celui des acquisitions plus récentes (I.H. GOSSES et N. JAPIKSE, Handboek tot de staatkundige geschiedenis van Nederland, 2e éd., La Haye 1927, p. 308-309; = 3e éd., 1946, p. 324-325; vues reprises par FL. PRIMS, De dubbele kern der XVII Provinciën, dans STREVEN, octobre 1945). Un fait cependant est incontestable: c'est que les habitants de la Gueldre avaient une vive conscience du droit public spécial dont ils jouissaient au sein des Pays-Bas - droit différent de celui des autres principautés et reposant sur les privilèges particuliers solennellement concédés à la Gueldre par Charles-Quint lors de sa prise de possession du duché (cf. J. PONTANUS, Historiae Gelricae libri XIV, Hardewÿk 1639, p. 834-835; confirmation de ces privilèges par Philippe II lors de son avènement mentionnée dans P. GOUDA QUINT, Grondslagen voor de bibliographie van Gelderland, Arnhem 1910, p. 31). Quand, en 1576, les Etats de Gueldre et de Zutphen décidèrent d'envoyer un contingent de mille cuirassiers à l'armée des Etats-Généraux, ils firent frapper une médaille commémorative dont la légende est fort instructive: le duché de Gueldre et le comté de Zutphen, y lit-on, "se sont joints pour la défense de la patrie à l'alliance sacrée des Etats-Généraux de tous les Pays-Bas... quoiqu'ils soient soumis au même maître par un autre droit que les autres provinces" (quamvis diverso ab aliis Belgii provinciis jure eidem principi pareant; dans G. VAN LOON, Histoire métallique des XVII Provinces des Pays-Bas, trad. franç., t. I, La Haye 1732, p. 218-219). En 1584 encore, lors des négociations avec Henri III (voir ci-dessous le début du chapitre VII) la Gueldre fera état auprès du roi de France de ses privilèges spéciaux, dont elle essaiera d'obtenir la reconnaissance (cf. les Resolutiën der Staten-Generaal van 1576 tot 1609, éd. N. JAPIKSE, t. IV, 1583-1584, La Haye 1919, p. 506).

(30) Copie eens Sendtbriefs der Ridderschap, Edelen ende Steden van Hollandt... aen mÿn Heeren representerende die Staten van den landen van herwaerts overe, Dordrecht 1573. Voici l'exhortation dans son texte original: "Wilt tsamen met ons als met uwen lantlieden, ja, met uwen broeders ende eyghen vleesch ende bloet, die handt houden dat onse verdruckte Vaderlandt, eenmael van vreemde tyrannie verlost wesende, na zyne oude rechten, hercomen ende privilegien onder die gehoorsaemheyt des Coninex onses allerghenadichsten heere, in eene gewenschede vrede ende eenicheydt ende tot haere oude fluer ende voorspoedicheyt mach ghebracht worden".

(31)On verra surtout sa Geschiedenis van de Nederlandsche stam, t.I,Amsterdam I930, et les différentes études rassemblées dans ses trois recueils De Groot-Nederlandsche Gedachte (2 vol., I925-I930),Kernproblemen van onze geschiedenis (Utrecht I937), et Eenheid en tweeheid in de Nederlanden (Lochem,I946). Au sujet des vues de m.Geyl sur le XVIe siècle,considérées dans leurs rapports avec les théories historiques générales de l'auteur, je me permets de renvoyer à mon c.r. de Eenheid en tweeheid paru dans la R.B.P.H.,XXXXXXXX,t.XXV,I946-I947,p.698-702.

(32)Cf.m.DE BORCHGRAVE,Marie d'Autriche,dans la Biog.Nationale, t.XIII,I894-I895,col.683; GH.DE BOOM,Eléonore d'Autriche,Bruxelles I943,p.2I9.

(33)Avis sur les mesures à prendre pour ramener la paix dans les Pays-Bas,adressé à Requesens par le baron de Rassenghien, 26 novembre I574; dans GACHARD,Analectes historiques,t.II, Bruxelles I859,p.479.

(34)C'est moi qui ajoute "et même dans les années qui suivent". M.Malengreau,qui étudie la période I578-I584,est obligé de reconnaître qu'il voit revenir "à chaque instant" dans ses textes les mots de "généralité" et de "commune patrie" (ouvr.cité supra à la n.22, p.209).

(35)H.PIRENNE,Hist.de Belg.,t.IV,3e éd.,Bruxelles I927,p.I37.

(36)Advertissement à ceulx du Pays-Bas,s.l.,I579,p.I3 (Ce pamphlet anonyme a été attribué à J.F.Le Petit: cf.Bibliotheca Belgica,Ire série,t.XIV,I880-I890,L 47). - Un pamphlet de cette époque au titre fort caractéristique: "Le vray patriot aux bons patriots",Gand I578 (cf.Bibliotheca Belgica,2e série,t.XX, I39I-I923,P I20).

(37)Les deux expressions alternent dans les textes. Les termes néerlandais sont "patriot" et "liefhebber des vaderlandts". On les rencontre aussi fréquemment que leurs équivalents français.

(38)Vertooch aen myn Heeren de Staten Generael op de weder-oprichtinghe ende behoudenisse vanden Staet vande Nederlanden, door eenen Edelman uut Vlaenderen,s.l.,I584 - Discours à Mes eigneurs les Estatz Généraulx sur le redressement et conservation de l'Estat des Pays-Bas,par ung Gentilhomme flamand, s.l.,I584.

(39)PONTUS PAYEN,Mémoires,éd.A.HENNE,t.II,Bruxelles I86I, p.I36 et p.I59 et I83 ("nom tant honourable").

(40)Lettre d'un gentilhomme,vray patriot,à Messieurs les Estatz Généraulx assemblez en la ville d'Anvers,s.l.,I579.

(41)"...Cant niet overeen comen een goet Patriot ende Papiste wesen" (Broederlycke Waerschouwinghe,etc...;Anvers,I58I; passage reproduit dans P.FREDERICQ,Nederlandsch proza in de zestiendeeuwsche pamfletten7,Bruxelles I907,p.II2).

(42)"In den eersten moet verstaen worden dat dit woort Patriot ghenomen ende gheinterpreteert wordt in verscheyden manieren, alsoo eenighe hun alleenlyck uutgeven voor Patriotten,die gantschelyck toegedaen zyn,ten minsten uutwendelyck,der ghereformeerde religie,uutsluytende alle andere,ende besunder die noch zyn toeghedaen der Roomsche religie".

(43)"Naer die waerheyt te spreken,een goet ende oprecht patriot is de ghene die sonder eenighe partyschap van religie oft andersins,niet en soect dan des landts welvaren,namentlÿck dat tselve mach bevrÿt worden van alle ende besundere uuthemsche tyrannye".

(44)Requeste présentée à Son Alteze et Messeigneurs du Conseil d'Estat par les habitans des Païs-Bas protestans vouloir vivre selon la réformation de l'Evangile,le XXIIe jour de Juin I578, s.l.n.d. (I578),p.I3.

(45)Resolutiën der Staten-Generaal van I576 tot I609,éd.N.JAPIKSE,t.II,I578-I579,La Haye I9I7,p.I6.

(46) Pour l'interprétation de l'expression "dix-sept provinces",on voudra bien se reporter à l'étude spéciale que nous en donnons en appendice.

(47)Sur l'origine de l'allégorie de la trousse de flèches,cf. supra n.I7. Une quinzaine d'années avant son adoption par les Etats-Généraux,le symbole des flèches avait déjà été employé, non par les provinces des Pays-Bas,mais par la ligue des grands seigneurs mécontents groupés autour des Orange,des Egmont et des Hornes. Le premier signe distinctif que ces seigneurs avaient fait porter à leurs serviteurs avait été la fameuse livrée ornée de têtes de folies. Puis,en mars I564,ils remplacèrent les têtes de folies par des faisceaux de flèches brodés sur les manches - un emblème qu'eux-mêmes d'ailleurs n'hésitèrent pas à porter (E.MARX,Studien zur Geschichte des niederländischen Aufstandes, Leipzig I902,p.470 et n.4; aux références de Marx, ajouter: Supplément à l'histoire des guerres civiles de Flandre ...du P.Strada...contenant les procès criminels du ... comte d'Egmont et du...comte de Hornes,t.I,Bruxelles I729,p.65-66; VIGLIUS,Discours sur le règne de Philippe II,dans Mémoires de Viglius et d'Hopperus sur le commencement des troubles des Pays-Bas, éd.A.WAUTERS,Bruxelles I858,p.64-65; A.DEL RIO,Mémoires sur les troubles des Pays-Bas,éd.A.DELVIGNE,t.I,Bruxelles I869,p.24-25; pasquille des environs de I567 publ.p.A.TIHON dans B.C.R.H.,I908,p.87). Il semble qu'une double préoccupation ait dicté le choix de cet emblème: le désir des seigneurs de marquer la solidité de leur alliance - le faisceau de flèches était,comme le dit del Rio (loc.cit.),"concordiae et unitae potentiae symbolum"; leur désir aussi de manifester le loyalisme qu'ils conservaient vis-à-vis de Philippe II: en effet, il s'agissait là d'un emblème qui figurait sur des monnaies espagnoles. "La livrée se change,et au lieu des fols se mectront des flesches,selon l'emblème qu'est sur les réaulx d'argent", mande Morillon au cardinal de Granvelle,le 24 mars I564 (dans Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle,éd.CH.WEISS,t.VII, Paris I849,p.434; Granvelle répète cette information à Philippe II le I8 avril: ibid.,p.495). "Ils voulaient indiquer par là,écrit Viglius,qu'en adoptant les insignes du roi,ils entendaient agir pour le bien de son service" (loc.cit.; Viglius - si c'est bien lui l'auteur du Discours sur le règne de Philippe II,ce qui n'est pas certain - Viglius se trompe cependant lorsqu'il déclare que les monnaies dont les seigneurs s'inspirèrent avaient été frappées par Philippe II; c'étaient en réalité des monnaies castillanes de Ferdinand et

Isabelle; cf.A.HEISS, Descripcion general de las monedas hispano-cristianas desde la invasion de los Arabes,t.I,Madrid I865,p.I25-I30 et planches 2I à 23; plusieurs de ces pièces, et notamment le grand réal d'argent,avaient encore cours vers I560 dans les Pays-Bas,ainsi qu'en témoignent les tarifs de monnaies de l'époque; cf.p.ex. Die ongevaluweerde gouden ende silveren Munte van diverschen Conincrycken,Hartichdommen,Graeftschappen,Heerlicheden,Landen ende Steden,Bruxelles I560).

/1585 - Après /, le déchirement des Pays-Bas ne fit pas disparaître la trousse de flèches: réduite à sept flèches,elle figura pendant tout le XVIIe et le XVIIIe siècle sur le sceau et dans les armes des Provinces-Unies (cf.T.VAN DER LAARS,Wapens,vlaggen en zegels van Nederland,Amsterdam I9I3,p.II9 -I23). A la fin du XVIIIe siècle,elle fit même sa réapparition dans les Pays-Bas du Sud: en I790,les Etats-Belgiques-Unis frappèrent des monnaies de dix sols et d'un florin portant au revers deux mains jointes tenant un faisceau de onze flèches,symbole de la confédération des onze provinces (Brabant,Hainaut,Flandre,West-Flandre,Luxembourg,Limbourg,Namur,Gueldre,Tournai, Tournaisis et Malines) (G.CUMONT,Les monnaies des Etats-Belgiques-Unis,Bruxelles I885,planches in fine).

(48)Sur Junius,cf.R.FRUIN,Verspreide geschriften,t.II,La Haye I900,p.365 et n.4; P.J.BLOK,art. "Junius" dans le Nieuw Nederl. Biogr.Woord. de MOLHUYSEN et BLOK,t.V,col.263-264.

(49)Texte flamand dans P.BOR,Oorsprongk,begin en vervolgh der Nederlandsche oorlogen,t.I,Amsterdam I679,7e livre,p.536-544; texte français dans le pamphlet Certaines lettres esquelles est déduit le traicté que lon avoit commencé à mettre en train en l'an I574, s.l.,I574,p.23-52. Il est vraisemblable / que, comme le veut A.VAN SCHELVEN (Willem van Oranje,Haarlem I933, p.222),ce discours ait été inspiré par Guillaume d'Orange.

(50)Certaines lettres...,p.40.

(5I)Comme par droit de retour. -Le jus postliminii,en droit romain,s'applique à la fois aux personnes et aux biens. Appliquée aux personnes,la théorie du postliminium permet aux Romains qui ont été réduits en esclavage par un peuple étranger de recouvrer,dès qu'ils viennent à être délivrés,leur condition juridique et leurs droits antérieurs (cf.sur ce postliminium, O.KARLOWA,Römische Rechtsgechichte,t.II,Ire partie,Leipzig I892,p.II6-I25; P.F.GIRARD,Manuel élémentaire de droit romain, 8e éd.revue p.F.SENN,Paris I929,p.II6-II7; R.MONIER,Manuel élémentaire de droit romain,t.I,Paris I935,p.258-259). Appliquée aux biens,elle a pour effet de rendre la propriété de biens dont l'ennemi s'est emparé,et qui ont ensuite été reconquis,à ceux qui en étaient propriétaires au moment de la conquête (KARLOWA,loc.cit.,p.I25; CH.MAYNZ,Cours de droit romain, 4e éd.,t.I,Bruxelles I876,p.7II). - On voit mal comment Junius conçoit une application de ce droit au cas de Philippe le Bon. Peut-être songe-t-il à la définition très générale que donne Paul du postliminium appliqué aux biens: "droit de recouvrer sur un étranger une chose perdue,et de la rétablir dans son ancien état" (Postliminium est jus amissae rei recipiendae ab extraneo,et in statum pristinum restituendae; Digeste,l.XLIX,

titre XV,I9),et l'interprète-t-il erronément en y voyant avant tout le droit de "rétablir une chose dans son ancien état". Peut-être aussi,tout simplement,n'a-t-il gardé qu'un souvenir imparfait de ce qu'est le postliminium,et l'imagine-t-il comme le droit de reconstituer un état de choses ancien.

(52)Certaines lettres...,p.44. - On rapprochera de ce texte les paroles prononcées par Marnix de Sainte-Aldegonde le I6 février I584 devant le Large Conseil de la ville d'Anvers. "Du temps de nos ancêtres",s'écrie Marnix,"lorsque ces pays avaient des seigneurs différents,ils ont cependant conclu entre eux de solides alliances,de sorte qu'à une certaine époque,ils ont vécu plus unis que s'ils n'avaient eu qu'un seul seigneur" (Daerom sien wy,dat in de tyden van onse voorvaderen,doen dese landen verscheyden heeren hadden,soo hebben sy nochtans nyet gelaten onder den anderen vaste verbintenissen te maecken ...ende hebben daerdoor teenemael in meerder vrede ende enicheyt gheleeft,dan// oft sy maer eenen heer alleen gehadt en hadden; dans A.GIELENS,De wedererkenning van Anjou als landheer in den Antwerpschen Breeden Raad besproken,TYDSCHRIFT V.GESCHIEDENIS EN FOLKLORE,I938,p.70; pour l'attribution du texte à Marnix,cf.ibid.p.53). Et l'orateur de citer le traité entre la Flandre et le Brabant en I339,et les alliances du Brabant avec Liège,avec le Hainaut,avec la Hollande.-Sans doute s'agit-il dans le cas présent d'un texte fort tendancieux Marnix parle pour les besoins de sa cause; il veut amener les Anversois à accepter le duc d'Anjou comme souverain du duché de Brabant,alors que la Hollande et la Zélande seraient gouvernées par Guillaume d'Orange; pour faire admettre cette solution,il entend démontrer que l'unité des Pays-Bas ne serait pas affectée par une éventuelle dualité de gouvernement. Et il invoque le passé,interprété de la manière que nous venons de voir. En dépit de ce caractère tendancieux,les affirmations du bourgmestre d'Anvers conservent pour nous une grande valeur; il va de soi,en effet,que si Marnix - qui veut convaincre - hasarde dans son discours pareilles affirmations, c'est qu'il sait qu'elles s'accordent,en gros,avec les idées que sesauditeurs se font de leur passé national.

(53)Certaines lettres...,p.47.

(54) "...die de natuere doch te samen gevoecht heeft". Déclaration des chefs-hommes de la bourgeoisie et des maîtres des quartiers d'Anvers,2I février I584; dans GIELENS,art.cité, p.74.

(55)"...de nature,onderlinghe gewoonte ende goede ghelegenheyt tot ghemeyne ruste ende welvaren". Déclaration de ces mêmes représentants de la bourgeoisie anversoise,I6 février I584; GIELENS,loc.cit.,p.6I. L'expression "onderlinghe gewoonte" n'est pas aisée à entendre; dans un cas comme celui-ci,l'absence de tout dictionnaire un peu approfondi de la langue du XVIe siècle se fait cruellement sentir. En tout cas,la lecture de A.Gielens est parfaitement exacte; un archiviste du dépôt d'Anvers a bien voulu procéder à mon intention à la vérification nécessaire.

~~(56)L'idée de l'unité naturelle des Pays-Bas se retrouve encore dans des écrits de la fin du XVIe et du début du XVIIe siècle.~~

(56)Cf.des allusions à l'oeuvre de la nature dans les pamphlets Beclach ende doleancie vanden Pays... (I600) et Responce ou solution sur une lettre des estatz de Hollande... (I602) cités plus bas p.242et p.244. Dans son Histoire des troubles des Pays-Bas,rédigée entre I606 et I6I3,Renon de France fait des voeux pour la "réunion et rejoinctement de toutes les provinces, comme la nature et la légitime succession les ont assemblez" (éd.CH.PIOT,t.I,Bruxelles I886,Introduction p.VII,et texte p.5).

(57)Lettre du I3 octobre I578,dans Correspondance secrète de Jean Sarrazin,Grand-Prieur de Saint-Vaast,avec la cour de Namur (I578), éd.CH.HIRSCHAUER,Arras I9II,p.92.

(58)Lettre du 20 octobre,Ibid.,p.98.

(59)Voir notamment R.VAN ROOSBROECK,Willem van Oranje en het Nederlandsch nationaal bewustzyn (DE VLAG,avril I938),p.47-48; et du même,dans la Geschiedenis van Vlaanderen publiée sous sa direction,t.IV,Vlaanderen in de zestiende eeuw,Bruxelles I939, p.207. Il va de soi que les polémistes flamingants ont encore renchéri; voir par exemple J.BRANS,De illusie der historische lotsverbondenheid,Anvers I939,p.25.

(60)Je n'envisage ici que l'emploi du terme dans les Pays-Bas mêmes. A l'étranger,"Flamands" s'entendait aussi dans un sens large de tous les habitants des XVII Provinces; c'est là un fait dont il n'y a pas lieu de tenir compte ici puisque,comme nous l'avons vu plus haut (cf.la n.I6 de ce chapitre),cet usage étranger ne s'implanta jamais chez nous. - Au substantif "Flamand" correspondait un adjectif de même forme,et dont le sens était analogue. Il faut noter cependant que la dénomination de "langue flamengue" ou,simplement,de "flameng" s'appliqua de bonne heure,non pas seulement aux parlers de la Flandre, mais à la langue néerlandaise dans son ensemble. Au XVe siècle, "flameng" est encore assez peu usité dans ce sens - le terme courant est "thiois" -,mais à partir du XVIe siècle,son emploi devient très fréquent (cf.notamment les exemples cités dans W.DE VREESE,Over de benamingen onzer taal,inzonderheid over "Nederlandsche",VERSL.EN MEDED.DER KON.VLAAMSCHE ACADEMIE V. TAAL- EN LETTERKUNDE,I909,p.438-439 et 592; et dans FL.PRIMS, De naam onzer taal in de jaren I480-I540,inzonderheid te Antwerpen, Ibid.,I939,p.28I). Par analogie,l'adjectif "flameng" (féminin: "flamengue") servit à désigner tout ce qui était de langue néerlandaise. C'est ainsi que Molinet,mettant en scène un personnage allégorique,Puissance,écrit: "Puissance sieut la cour du prinche et se tient en Flandres,en Brebant,à Bruges, à Gand,en Hollande et Zelande et en Namur,et est trop plus flamengue que walonne" (JEAN MOLINET,Faictz et dictz,éd.N.DUPIRE,t.I,Paris I936,p.I56). Au XVIe siècle,on entend citer à plus d'une reprise les "provinces flamengues" (cf.notamment le texte de PHilippe de Caverel cité ci-dessous à la n.62): ce sont les provinces où la langue est le thiois. L'on ne peut exclure a priori l'idée que,influencé par le sens de l'adjectif "flameng",un contemporain ait pu parfois employer le substantif "Flamands" en entendant par là tous les gens de langue thioise. Je me demande par exemple si,lorsque Sarrazin écrit le 28 octobre I578:"L'on doibt résouldre sur la proposition que font ceulx de Haynault,quy est en substance que comme les

Flamengs se liguent,les Wallons veuillent faire le mesme" (éd.citée,p.I07) - il n'a pas en tête les "provinces flamengues"; la "proposition de ceulx de Haynault" à laquelle il se réfère fait allusion en effet à une alliance des provinces de Hollande,Zélande,Flandre et Gueldre (cf.GACHARD,Actes des Etats-Généraux des Pays-Bas,I576-I585, t.II,Bruxelles I866, p.427). Cette interprétation,toutefois,n'est nullement assurée; il est fort possible que la pensée de Sarrazin soit la suivante: "Comme les Flamengs/se liguent (sous-entendu: avec d'autres provinces calvinistes),les Wallons veuillent faire le mesme (sous-entendu: entre eux)".

(entendez: les gens du comté de Flandre)

En tout état de cause,à supposer qu'il ait existé,l'emploi "linguistique" du substantif "Flamands" n'a été que tout-à-fait exceptionnel. Je n'en connais aucune attestation autre que celle - nullement certaine - qu'offre le texte de Sarrazin. Si l(on feuillette,par exemple,des oeuvres contemporaines de celle de Sarrazin,et rédigées également en Artois,chaque fois que les "Flamands" apparaissent,ce sont sans conteste possible les habitants du comté de Flandre (cf.notamment PONTUS PAYEN,Mémoires, éd.A.HENNE,Bruxelles I860-I86I,t.I,p.I65,I82,258; t.II,p.62; PHILIPPE DE CAVEREL,Ambassade en Espagne et en Portugal,en I582,...de dom Jean Sarrazin,éd.A.D'HERICOURT,Arras I860,p.22; Pontus Payen orthographie indifféremment "Flamengs" et "Flamans ceci prouve que les différences de forme ne présentent aucune importance au point de vue du sens).

(6I)Les châtellenies de Lille,Douai et Orchies constituaient une province particulière,ayant ses Etats propres et sa représentation spéciale aux Etats-Généraux. Les habitants étaient donc,au point de vue politique,absolument distincts des "Flamands".

(62)Chanson de I578 ou I579 reproduite à la suite des Mémoires de Pontus Payen,t.II,p.I99-200. - Quelques années plus tard, ce n'est plus seulement la Flandre,mais bien toutes les "provinces flamangues" que nous entendons attaquer par un Artésien, le moine de Saint-Vaast Philippe de Caverel (op.cit. à la N.60, p.I7,20,2I,205). Rien d'étonnant à cela: l'Union d'Utrecht, contre laquelle les Wallons soutenaient une lutte opiniâtre, groupait toutes les provinces de langue néerlandaise; l'expression de "provinces flamangues" devait donc venir tout naturellement sous la plume d'un Wallon pour désigner l'adversaire. Mais cet adversaire n'était nullement le "thiois": c'était le rebelle et l'hérétique. D'ailleurs,l'observation que nous avons faite au sujet des "Flamands" peut être répétée ici: Philippe de Caverel ne s'en prend pas à une communauté linguistique,mais à des provinces,c'est-à-dire à des groupements politiques. - Il est cependant,dans ce qu'écrit Caverel,une phrase qui peut paraître assez troublante: il parle quelque part de l'"inimitié invétérée des provinces flamangues à l'endroict des wallonnes" (p.205). Une inimitié "invétérée" ne pourrait s'expliquer,si l'on remonte au-delà de I570,que par l'opposition des langues. Mais faut-il prendre ce témoignage au pied de la lettre? Caverel écrit après I582 - sans doute vers I583-I585. Il y a déjà,à ce moment,six ou sept ans que les Wallons sont en lutte avec les "provinces flamangues". Six ou sept ans: c'est bien assez pour donner l'impres-

/a

sion d'une inimitié déjà ancienne - une inimitié "invétérée" écrit-on lorsqu'on a bien taillé sa plume.

(63)Je dis: en raisonnant,car on voudra bien l'observer,aucun texte contemporain ne contient à cet égard d'affirmation explicite. - Une dernière remarque: Les considérations sur le rôle du facteur linguistique que nous développons ici sont basées sur les "apparences" de l'histoire. Mais il reste évidemment loisible de soutenir que les apparences sont trompeuses,et qu'elles dissimulent une réalité profonde bien différente. C'est,en gros,le point de vue de M.L.Delfos,pour qui la lutte confessionnelle "apparente" des années I578-I579 n'est qu'un masque pris par la lutte véritable,celle des races ("...die "völkische" Differenzierung,écrit-il,"die sich hier unter dem Schein einer konfessionellen vollzieht"; Die Anfänge der Utrechter Union,I577-I587, Berlin I94I,p.II5). Pareilles interprétations sont,par nature,incontrôlables. Elles demeurent aussi gratuites que celles des historiens catholiques d'autrefois qui,croyant à la théorie providentielle de l'histoire,faisaient intervenir partout la volonté divine comme cause cachée des événements.

(64)Deux à trois cents,selon les dernières estimations,dans les Pays-Bas septentrionaux (L.J.ROGIER,Geschiedenis van het katholicisme in Noord-Nederland in de I6e en de I7e eeuw,t.I, Amsterdam I945,p.44I).

(65)Cf.Avis (anonyme) au comte de Leicester,dans Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau,éd.GROEN VAN PRINSTERER,2e série,t.I,Utrecht I857,p.6I. La valeur de cette observation a été soulignée par R.FRUIN,Tien jaren uit den tachtigj rigen oorlog,I588-I598, 8e éd.,La Haye I924,p.260.

(66)Histoire des troubles et guerres civiles du Pays-Bas,s.l., I582,Préface,p.4. L'auteur est Jean-François Le Petit (cf.sur cette attribution la Bibliotheca Belgica,Ire série,t.XIV, I880-I890, L 54). Sur Le Petit,qui naquit à Béthune,et fut greffier de cette ville avant d'émigrer dans les Pays-Bas du Nord,cf.les notices de F.LOISE dans la Biogr.Nationale,t.XI, I890,col.865-870, et de BRUG ANS dans le Nieuw ederl.Biogr. oordenboek de MOLHUYSEN et BLOK,t.VII,I927,col.954-955.

(67)C'est là un thème qui revient sans cesse dans les écrits de l'époque - et qui est bien autre chose qu'un thème convenu: on sent qu'il y a là l'expression d'une conviction profonde. Les malheurs publics? L'homme pénétré de foi les considère comme l'effet avant tout du courroux divin. Dans une Remonstrance en forme de complaincte et doléance présent e à Me sieurs les députez des Estatz Généraux que rédigent en I579 les "habitans et commune de la ville d'Anvers" (s.l.,I579),on décrit "les calamitez indicibles et désolation pitoiable de nostre poure patrie". Or,observent les "remonstrants","or il y a deux causes principales de ces maux. La première,et trescertaine,est l'ingratitude et infidélité,les péchez et iniquitez de nous tous,depuis le plus grand jusques au plus petit; l'autre,la confusion et désordre incroiable du gouvernement. Les remèdes sont donc clairs et asseurez. Premièrement de nous convertir à Dieu en vraye pénitence et amendement de

vie,l'invoquer ardamment et mettre nostre fiance en luy seul, secondement de changer et refondre le gouvernement en toutes ses parties". Dans un mémoire sur la situation des Pays-Bas, datant de I584,et qui ne nous est parvenu qu'en traduction anglaise,l'auteur - anonyme- énumère de même les causes des malheurs du pays."The first cause of our calamitie is the wrath powred uppon us aswell for all other our sinnes,as speciallie for despisinge of religeon,which God in all nacions hath alwaies most severely revenged...In warre,yf the Lorde of Hostes were worshipped with that reverence which the false godes were in times past of the Gentills,assured victorie would followe uppon the enemie.But because this is not done and wee neglecte God,what marvaile it is yf our affaires be whirled up se downe at all adventure as yf no God had oversight of them. This is first to be amended yf we wishe happie successe in our affaires" (Londres,Public Record Office,State Papers Elizabeth,S;P.,83/23,f°I07. Le mémoire entier est analysé dans Calendar of State Papers.Foreign Series of the reign of Elizabeth,t.XIX,I584-I585,Londres I916,p.I29-I32; l'éditeur l'attribue dans son introduction (p.XI) à Villiers; cette attribution est certainement erronée,car l'auteur du mémoire se déclare hostile à un appel au roi de France,alors que Villiers est connu pour avoir été favorable à ce projet; cf.le même Calendar, p.249).

(68)Lettre de Jacques Rossel,dans Calendar of State Papers, Foreign Series of...Elizabeth,I58I-I582, Londres I907,p.563. Dans son article De vergaedering der Staten-Generaal op IO Juli I584 na den noen (BYDRAGEN V.VADERL.GESCHIEDENIS EN OUDHEIDK.,I907),J.Huizinga a rassemblé quelques données biographiques au sujet de Jacques Rossel (p.374). Malheureusement,cette notice est radicalement inexacte,car Huizinga a fondu en un seul personnage deux individus bien distincts. Notre Jacques Rossel - l'auteur de la lettre que nous citons - était commissaire extraordinaire des montres des gens de guerre. Il avait été appelé à ces fonctions en décembre I576 (cf.patentes du I9 décembre I576 citées dans Mémoires sur Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny,éd.J.B.BLAES,Bruxelles I862,p.8 n.5),et il les exerça jusqu'en I585 au moins (cf.sa lettre du IO novembre I585 dans Calendar of State Papers,série citée,t.XX,I585-I586, p.I27).C'était un personnage assez important,et son nom se rencontre à maintes reprises dans les résolutions des Etats-Généraux (cf.les Resolutiën der Staten-Generaal,éd.N.JAPIKSE, "Rossel" à la table). En mars I578,il offrit ses services au gouvernement anglais comme agent d'information dans les Pays-Bas (Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II,t.X,éd.KERVYN DE LETTENHOVE,Bruxelles I892,p.345); ses propositions furent acceptées (cf.même recueil,t.XI,éd.GILLIODTS-VAN SEVEREN,p.IO et I54),et pendant les années suivantes,Rossel s'acquitta consciencieusement de sa tâche d'informateur;ses rapports sont publiés ou analysés dans les Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre, t.XI,et dans les Calendars of State Papers. Rossel finit vraisemblablement ses jours dans l'administration des finances; nous le voyons en I587 y solliciter un emploi (Calendar..., t.XXI,3e partie,avril-décembre I587,Londres I929,p.494),et nous rencontrons en I592 un "Jacob Roussel" qui exerce dans

les parties du quartier de Gand demeurées au pouvoir des Etats-Généraux les fonctions de "controlleur vande contributien" (cf.Kronÿk van het Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht, t.XIX,1863,p.162-163): ce doit être notre ancien "commissaire des monstres". - Le "commissaire des monstres" Jacques Rossel n'a rien de commun avec un autre Jacques Rossel (ou Roussel,les deux orthographes se rencontrent),seigneur de Horuettes et de Laval,conseiller au Grand Conseil de Malines (cf.DE VEGIANO,Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, publ.p.J.DE HERCKENRODE,t.III,Gand 1868,p.1676),qui fut échevin de Malines en 1582 et 1583 (Supplément aux Trophées...de Brabant de Butkens,t.II,La Haye 1726,p.336),député de cette ville aux Etats-Généraux en 1584 et 1585 (cf.les Resolutiën,éd.JAPIKSE,t.IV,1919,p.348; t.V,1921,p.4),et membre à la même époque du Conseil d'Etat (Ibid.,IV,349 et V,passim),où il siégea jusqu'en février 1586 (cf.DELFOS,Anfänge der Utrechter Union, p.281 et 285).

(69)Un pamphlet réformé publié à Rotterdam en 1598,Antwoord op de Justificatie van Leyden, énonce sous sa forme la plus parfaite cette théorie du jugement de Dieu: "Alleen aan de waarachtige religie komt vryheid toe,aan geene andere. De Christelÿke overheid behoort de valsche religiën,als dingen die Gode op het hoogste mishagen,en waardoor zyn rechtvaardige straf over het land gebracht kan worden,te weren" (cité dans R.FRUIN, Tien jaren,8e éd.,La Haye 1924,p.287). - Pour la France,à titre de parallèle,on peut voir un pamphlet protestant de 1557 que résume Pierre de la Place dans ses Commentaires de l'estat de la religion et république (éd.BUCHON,dans la coll.du PANTHEON LITTERAIRE,Paris 1836,p.4-7); l'auteur,nous dit la Place,y évoquait "les calamités et afflictions qui tenoyent la chrestienté comme accablée et désolée"; ces calamités, soulignait-il,"chascun confessoit qu'elles procédoyent du juste jugement de Dieu,et de ce qu'on laissoit pulluler tant de sortes d'hérésies". C'est à pareille croyance que fait également allusion la remontrance présentée au roi par les Etats de Bourgogne en l'an 1563 (reproduite dans les Mémoires de Condé,t.IV,Londres 1743,p.356 et sv.). L'autorisation du culte réformé,exposent les Etats,amènerait les troubles les plus graves. "A la première gresle qui leur tombera sur leurs vignes,ou à la première autre défortune qui adviendra",les paysans catholiques se jetteront sur les protestants,coupables d'avoir excité la colère du Seigneur (p.402-403). - Il est à peine besoin de dire que le trait de psychologie religieuse que l'on observe ici est d'une espèce assez ordinaire. Bien des époques de l'histoire l'ont connu.Tertullien a déjà là-dessus une page éloquente: " Le Tibre a-t-il débordé dans la ville, le Nil n'a-t-il pas débordé dans les campagnes,le ciel est-il resté immobile,la terre a-t-elle tremblé,la famine ou la peste se sont-elles déclarées,aussitôt on crie: "Les chrétiens au lion!"..." (Apologétique,éd.WALTZING,Paris 1929,p.86).

(70)On trouvera un grand nombre de cestextes publiés dans GACHARD,Actes des Etats-Généraux des Pays-Bas,1576-1585, t.II, Bruxelles 1866, et dans C.H.TH.BUSSAKER,De afscheiding der waalsche gewesten van de Generale Unie,t.II,Haarlem 1896.

(71)GACHARD,op.cit.,t.II,p.440.

(71bis) Id., t.II, p.482.

(72)Instructions des Etats de Hainaut d'octobre I578,dans GACHARD,op.cit.,II,p.425.

(73)C'est ce que note fort bien Leicester,dans un mémoire de décembre I578. Les excès des calvinistes flamands,écrit-il, "gave occasion to those who are named Catholics to think rather how they might defend their religion,than go forward with the rest of the States in pursuing the common enemy" (Calendar of State Papers,série citée,I578-I579,Londres I903,p.337).

(74)Instructions des Etats de Hainaut d'octobre I578; GACHARD, II,428.

(75)Idem,p.426.

(76)Apologie de Guillaume de Nassau,prince d'Orange,éd.A.LACROIX,Bruxelles I858,p.I53. L'Apologie est due à la plume du pasteur français Villiers (cf.P.J.BLOK,Prins Willem's Apologie, dans les BYDRAGEN V.VADERL.GESCHIEDENIS EN OUDHEIDK.,5e série, t.IV,I9I7,p.266-268; et du même,Willem de Eerste,Prins van Oranje, t.II,Amsterdam I920,p.I57); mais dans un passage comme /écho celui que nous citons,Villiers n'est qu'un [illegible] fidèle: c'est la voix de Guillaume d'Orange qui retentit.

(77)Emanuel-Erneste.Dialogue de deux personnages sur l'estat du Pais-Bas,Anvers I580,p.6. Ce pamphlet a été longtemps attribué à J.F.Le Petit (cf.[illegible] Bibliotheca Belgica, Ire série,t.XIV,I880-I890,L 48, et W.P.C.KNUTTEL,Catalogus van de pamfletten-verzameling berustende in de Kon.Bibliotheek,t.I, La Haye I889,p.I07 n°545). Mlle L.Raus a prouvé de manière décisive qu'il était l'oeuvre du calviniste Gérard van Prouninck (De dialoog "Emanuel-Erneste" en zijn auteur,dans DE GULDEN PASSER,I932).

(78)Cité dans G.MALENGREAU,L'esprit particulariste et la révolution des Pays-Bas au XVIe siècle (I578-I584),Louvain I936,p.203-204. Les égoïsmes provinciaux sont également décrits et flétris avec beaucoup de netteté dans de nombreux discours et écrits de Guillaume d'Orange; cf.en particulier la Correspondance de Guillaume le Taciturne,éd.GACHARD, t.IV,Bruxelles I854,p.I96 et sv.(a°I580), 364 et sv.(I58I); t.V,Bruxelles I866,p.5-8 (I582),p.259 et sv.(I582). Voir aussi une dépêche de Jacques Rossel de septembre I580 dans Calendar of State Papers,série citée,I579-I580,Londres I904,p.4I6. - L'ouvrage moderne qui expose avec le plus d'ampleur les manifestations du particularisme provincial est celui de M.Malengreau,cité au début de cette note. Mais en ne voulant pas reconnaître qu'à côté des particularismes agissait aussi un authentique ferment national,et en ne s'attachant à faire ressortir que les faits de particularisme,M.Malengreau a brossé un tableau où sa couleur favorite domine à l'excès,et qui ne peut être regardé comme une représentation fidèle de l'époque prise pour modèle. L'exposé,par ailleurs,n'est pas exempt d'une certaine tendance à l'exagération; dans son zèle à voir partout l'égoïsme et la désunion,l'auteur renchérit bien souvent sur les données des textes qu'il utilise.

(79)Je renvoie sur ce point au travail capital de M.L.DELFOS, Die Anfänge der Utrechter Union,I577-I587, Berlin I94I.Les con-

clusions de M.Delfos sur le but et la portée de l'Union d'Utrecht ont recueilli l'adhésion sans réserve d'un des meilleurs connaisseurs de l'époque,M.Enno Van Gelder (cf.son c.r. dans le TYDSCHRIFT V.GESCHIEDENIS,t.59,1946,p.113).

(80)Aux yeux de Pirenne,les villes flamandes et brabançonnes qui adhérèrent à l'Union d'Utrecht n'en furent "pour ainsi dire que des membres honoraires" (Hist.de Belgique,t.IV,3e éd., 1927,p.165). M.Delfos a bien montré,au contraire,qu'avant les conquêtes de Farnèse,la Flandre et le Brabant furent considérés,en bloc,comme des membres de l'Union,et jouirent au sein de cette dernière de droits absolument semblables à ceux des autres provinces. Leurs représentants prirent une part importante à l'activité de tous les organes de l'Union.

(80bis) C'est tout le contraire du séparatisme que ce large appel au pays entier que lancent les signataires de l'Union d'Arras: "Sommons,prions et exhortons tous aultres estatz, provinces,villes et communautez,gouverneurs,colonnels,capitaines,gens de guerre et généralement tous gens de bien,de s'acquitter pareillement de leur debvoir et obligation,et à mesme fin entrer et se joindre avec nous" (dans GACHARD,op.cit., t.II,p.459).

(81)Lettre de Jacques Rossel à Walsingham,écrite de Bruges le 28 juillet 1579; dans Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre,t.XI,p.383.

(82)Discours d'un gentilhomme amateur de la patrie et du repos publicq sur le fait de la paix et de la guerre en ces Pays-Bas, s.l.,1584. Il existe aussi de ce pamphlet une traduction flamande: Een goedt advÿs opt stuck vande vrede ende oorloghe in dese Nederlanden,by een Edelman ende oprecht liefhebber sÿns Vaderlandts, s.l.,1584.

(83)La traduction néerlandaise est ici plus énergique encore: "...ende dit alleen om ten onderen te brenghen hare medeghenoten ende naghebueren".

(84)Discours cité ci-dessus à la n.38. L'auteur de ce pamphlet est un seigneur protestant qui se déclare "flamand" ("van Vlaenderen"),mais qui réside vraisemblablement en Hollande, puisque son opuscule est publié à Delft (cf.pour le lieu d'édition,P.A.TIELE,Bibliotheek van Nederlandsche pamfletten. Verzameling van F.Müller, t.I,Amsterdam 1858,p.36 n°281, et KNUTTEL,Catalogus van de pamfletten-verzameling berustende in de Kon.Bibliotheek,t.I,La Haye 1889,p.156 n°700).

C H A P I T R E VII:

La scission du Nord et du Sud et la naissance dans les Pays-Bas de deux nationalités distinctes.

On a beaucoup disputé,dans le monde historique néerlandais, des "causes" de la séparation du XVIe siècle. Certains ont mis l'accent sur le "fait de religion",cause profonde,cause première,puisqu'elle constitua le moteur même de la guerre qui opposa Farnèse aux protestants,puisque c'est l'attachement passionné à leur foi qui inspira aux Réformés de Hollande et de Zélande la détermination farouche dont,face aux tercios espagnols, ils ne se départirent jamais (I). D'autres historiens,au contraire,ont surtout insisté sur le jeu des causes occasionnelles. M.Van der Essen,notamment,a mis en pleine lumière l'importance de la décision prise par Philippe II de subordonner toutes les opérations militaires dans les Pays-Bas à la conquête de l'Angleterre,décision arrêtee au moment précis où Alexandre Farnèse allait sans doute réussir à écraser l'adversaire,et à rétablir par les armes l'unité du pays (2). M.Geyl, enfin,a insisté avec force sur le rôle du facteur géographique, sur la faiblesse stratégique du Sud et sur la forte position du Nord (3). Il n'a pas eu de peine à montrer que c'est grâce à leurs défenses aquatiques que la Hollande et la Zélande ont pu tenir tête aux Espagnols: la barrière du Rhin et de la Meuse a préservé au XVIe et au XVIIe siècles l'indépendance des terres hollandaises,comme elle devait,par un tragique retour,arrêter sous nos yeux leur libération. Ces formidables défenses naturelles du Nord firent d'ailleurs,dès la fin du XVIe siècle,l'amertume de l'adversaire. Nos ennemis,gémissait en 1605 un sujet d'Albert et Isabelle,nos ennemis,"couverts et enserrez de toutes parts de la mer,des bras du Rhin et de la Meuse...peuvent plus faire de mil soldats que nous de deux ou trois fois davantage" (4).

Pour ma part,j'aimerais que l'on fît également ressortir, davantage qu'on ne l'a fait jusqu'à présent,l'influence déterminante,dans le processus de la scission,des facteurs de poli-

tique internationale. Ce sont ces facteurs qui ont commandé la décision de Philippe II dont nous marquions il y a un instant l'importance. Ce sont eux qui ont joué en bien d'autres circonstances encore,tout aussi décisives pour les Pays-Bas.

Quoi de plus caractéristique à cet égard que les événements de I584-I585! On ne dit pas assez - et c'est peut-être un peu, chez nos voisins du Nord,par pudeur patriotique - qu'à l'époque cruciale de la Reconquista du duc de Parme,en I584-I585,les Etats-Généraux des Pays-Bas étaient déterminés,pour se sauver, à reconnaître la souveraineté du roi de France. Du vivant du Taciturne déjà,devant les succès continus et grandissants de l'offensive catholique,les "rebelles" s'étaient de plus en plus tournés vers la France. La longue suite des négociations avec le duc d'Anjou ne fut qu'un long appel angoissé au secours français. Guillaume d'Orange plus que tout autre était persuadé de l'impérieuse nécessité de ce secours; s'adressant en juin I584 à Catherine de Médicis,il lui avouait: "Nous ne voions plus aultre refuge en noz affaires,sinon vers la Majesté du Roy et la vostre" (5).

"Plus aultre refuge". Aussi,après la mort du duc d'Anjou, est-ce Henri III lui-même qu'on allait appeler (6). Le roi de France,en vertu des conventions conclues avec les Etats-Généraux,succédait aux droits de son frère dans les Pays-Bas. Encore fallait-il qu'il acceptât la souveraineté qui lui était dévolue: les Etats-Généraux l'en adjurent. Ils vivent de l'espoir,lui écrivent-ils,d'avoir "le roy de France pour leur souverain seigneur,leur prince,leur père et leur protecteur" (7). Ils s'intitulent dans leurs missives ses "très humbles et très obéissans serviteurs et subjectz" (8). Point de doute que le prince d'Orange n'ait partagé le même point de vue: à la veille du jour où il va tomber sous les coups de Balthasar Gérard,le grand patriote néerlandais est un homme qui aspire à voir le roi de France se déclarer comte de Flandre et duc de Brabant.

Après l'assassinat d'Orange,les Etats poursuivent leurs sollicitations. Henri III hésite,pose des conditions. Il exige que la Hollande et la Zélande renoncent au statut d'exception que le traité avec le duc d'Anjou leur avait reconnu. On accepte. - Certes,les Etats des Pays-Bas n'entendaient pas,même en ces

circonstances tragiques,faire abandon de leur individualité nationale; ils voulaient un régime d'union personnelle avec la France dans lequel les Pays-Bas continueraient à former une entité distincte,et conserveraient leurs institutions propres: un Conseil d'Etat,des Etats-Généraux,etc.(9). Mais ils devaient savoir - et ils savaient - que de là à l'annexion pure et simple,il n'y aurait qu'un pas. Ils acceptaient le risque - risque moindre,à leurs yeux,que celui de la ruine totale qui les menaçait. Ils "se jetaient dans les bras du roi de France"(IO).

Ce fut le roi de France qui les repoussa. Il les repoussa parce que,dans sa situation du moment - le royaume profondément divisé,la guerre civile menaçante,une faction puissante affichant des sympathies espagnoles très prononcées - il n'osait pas se risquer à une guerre avec l'Espagne. Le IO mars I585, Henri avisait officiellement les députés des Etats-Généraux de son refus. Il eût aimé,leur déclara-til,accepter leur offre (II),mais l'état de son royaume,"si chancelant et si mal assuré",le lui interdisait; en cherchant à gagner autrui,il s'exposerait au danger de "se perdre lui-même" (I2).

La décision royale n'échappa pas en France à d'amères critiques. Du côté protestant,on en fit grief moins au roi lui-même qu'aux Ligueurs,qui avaient paralysé le souverain par leurs menées. Sont-ce de "bons Français",s'écriait Duplessis-Mornay, ces gens qui "empeschent que la Flandre ne soit conjoincte à la France,lorsque les ambassadeurs des Pays-Bas l'apportent au roy à telles conditions qu'il veult,prests à recevoir la loi de lui,prests à mettre dans leurs villes telles garnisons et tels gouverneurs qu'il lui plaira"! (I3)

"Telles conditions qu'il veult","telles garnisons et tels gouverneurs qu'il lui plaira": autant d'affirmations,autant d'erreurs. Sur ces points précisément,les Etats-Généraux demandaient au roi des garanties formulées avec netteté. Mais,il est permis de le penser,les assertions erronées du pamphlétaire protestant définissaient sans doute d'une manière exacte le sort qui,à plus ou moins longue échéance,eût attendu des Pays-Bas français.

Le destin des Pays-Bas,en I584-I585,se joua donc en dehors de leurs frontières (I4). Telle fut,- et ceci n'est qu'un cas

parmi d'autres - l'influence capitale des facteurs de politique internationale dans le déroulement historique qui allait aboutir à la scission des Pays-Bas.

+ + +

Chaque historien,on le voit,insiste sur un ordre de causes qui le frappe particulièrement. Nous-même avons cédé ici à cet entraînement.

Il y a évidemment dans ces prédilections particulières une large part de subjectivisme. On songe,à leur propos,aux paroles désabusées de Charles Seignobos traitant de la distinction entre causes et conditions: "La différence entre la cause et les conditions est une affaire de sentiment personnel. Dans la réalité,il y a des antécédents nécessaires; parmi ces antécédents, nous appelons cause celui qui nous intéresse particulièrement, nous donnons aux autres le nom de conditions"(15).

On nous permettra de ne pas nous attarder sur ce terrain dangereux. Y gagnerions-nous d'ailleurs beaucoup? Bien plus qu'à isoler les causes d'un événement et à essayer de les classer,n'est-ce pas au contraire à les saisir dans leur ensemble,à comprendre leur action conjuguée qu'un historien doit tendre avant tout?

+ + +

Il n'entre évidemment pas dans notre dessein de retracer l'histoire des sombres années qui ont vu se dissoudre l'unité des Pays-Bas. Ce qui nous importe,c'est de discerner comment la scission,fait d'ordre militaire - elle se résume par les conquêtes de Farnèse,par la résistance victorieuse de la Hollande et de la Zélande et aussi,ne l'oublions pas,par les reconquêtes de Maurice de Nassau - est devenue progressivement aussi un fait moral. Il nous faut comprendre comment s'est désintégrée la nation néer-

landaise dont nous avons reconnu l'existence à l'époque de Charles-Quint et de Philippe II.

Le premier fait qui doive,à cet égard,retenir notre attention - fait primordial à la vérité - est d'ordre religieux; c'est la différenciation de plus en plus marquée du Nord et du Sud,à partir de la fin du XVIe siècle,au point de vue de la religion.

+*+

A l'heure où mourait le Taciturne,les Réformés n'étaient encore en Hollande et en Zélande qu'une petite minorité (I6). "Pas même dix pour cent de la population",déclaraient en I587 des délégués des Etats (I7). Cette estimation vaut ce qu'elle vaut; l'on sait combien pareils chiffres,lancés sans contrôle,sont sujets à caution; du moins ne laisse-t-elle aucun doute sur la situation nettement minoritaire qui était à ce moment celle de la communauté calviniste. La prépondérance numérique appartenait toujours au catholicisme (I8). En dehors de la Hollande et de la Zélande,dans les autres provinces du Nord,cette prépondérance s'avérait plus écrasante encore.

Les Provinces-Unies,cependant,sont devenues dans le courant du XVIIe siècle un pays foncièrement protestant. L'explication en est simple: leur population a été "protestantisée". Cette protestantisation a débuté en Hollande et en Zélande dès l'époque de la révolte contre le duc d'Albe; elle s'est ensuite étendue aux autres provinces. Elle s'est déroulée sans bruit,sans effusion de sang,presque sans violences,et elle a changé la face du pays.

A l'origine,un fait révolutionnaire: la conquête du pouvoir par la minorité protestante. Cette conquête se fit ville par ville. A partir de la prise de La Brielle,les révolutions municipales se succédèrent: le magistrat catholique était renversé,et remplacé par un magistrat dévoué au calvinisme. Les villes hollandaises furent le premier théâtre (de ces révolutions); elles gagnèrent ensuite les autres provinces. Les Pays-Bas du Sud furent autant atteints par la contagion révolutionnaire que les provinces septentrionales; les grandes villes du Brabant et de la Flandre passèrent aux mains des calvinistes de la même manière que les cités hollandaises ou zélandaises. Mais dans le Sud,la domina-

tion calviniste fut de courte durée; la reconquête d'Alexandre Farnèse vint rapidement y mettre fin. Dans le Nord,dans les Provinces-Unies,les Réformés demeurèrent les maîtres.

Dès qu'ils disposent du pouvoir,les calvinistes s'empressent de l'employer à des fins religieuses: ils déclarent la guerre à l'idolâtrie romaine. Sont-ils donc intolérants? Oui. Leur intolérance,a-t-on dit,était dictée par les nécessités politiques (I9); il fallait réduire l'Eglise à l'impuissance,car elle était l'alliée naturelle de l'Espagne. Ce n'est qu'une partie de la vérité. Le fond même de l'intolérance calviniste n'est pas politique,il est doctrinal. La confession de foi des églises des Pays-Bas définit nettement les devoirs de l'autorité civile: "ôter et ruiner toute idolâtrie et faux service de Dieu,détruire le royaume de l'Antechrist et avancer le royaume de Jésus-Christ" (20). A ce devoir,la foi ardente des calvinistes n'entend pas faillir.

A partir de I573,les placards s'abattent sur les catholiques. Le culte catholique est proscrit,les églises et les biens ecclésiastiques confisqués,on interdit à quiconque d'héberger des prêtres,de donner ou de recevoir un enseignement catholique , d'imprimer ou de vendre des livres catholiques. Des peines sévères sanctionnent ces mesures. S'agit-il d'une persécution? Dans un sens,oui. Il n'y a pas d'autre nom à donner à un système dans lequel de lourdes amendes,voire même le bannissement,frappent ceux qui se réunissent à quelques-uns dans un local privé pour assister au sacrifice de la messe. Mais c'est une persécution qui tranche par deux traits originaux sur les persécutions catholiques antérieures. Elle ne fait pas couler le sang; jamais l'échafaud ne se dresse sur la place publique. Elle ne vise que les manifestation extérieures de la foi; jamais elle ne s'attaque aux consciences. La liberté de conscience,solennellement proclamée dans l'Union d'Utrecht,a acquis dans les Provinces-Unies la valeur d'un principe sacré; les prédicants les plus fanatiques n'osent élever la voix contre elle; elle demeure intangible (2I).

Peut-être faut-il voir là un des facteurs essentiels dans le succès de la protestantisation. L'échafaud et l'Inquisition eussent sans doute fait jaillir des héros de la foi. Laissés

en paix dans leur croyance,n'ayant à craindre ni le martyre ni même le banc de torture,les catholiques du Nord se contentèrent de gémir sous l'oppression. Spectacle sans gloire,qui dut faciliter la tâche de la propagande protestante.

Cette propagande prit mille formes. Elle s'exerça en particulier à l'école,et c'est là peut-être qu'elle fut le plus efficace; les calvinistes veillèrent avec soin à ce que les maîtres fussent tous orthodoxes; un enseignement calviniste,partout,modela l'esprit de la jeunesse. Mais à côté de la propagande,il y avait la pression,voire même parfois la contrainte. Les institutions de charité étaient toutes entre les mains des Réformés,et ceux-ci n'avaient aucun scrupule à s'en servir pour obtenir des conversions.

Le calvinisme eut également pour lui d'être la religion qui permettait d'accéder aux places et aux honneurs. Etre catholique signifiait pratiquement dans la plupart des cas demeurer exclu des magistratures et des emplois publics (22). L'ambition et l'intérêt commandaient également la conversion. Le "Paris vaut bien une messe" de Henri IV fut pour beaucoup une source d'inspiration (23).

La balance des forces n'était donc pas égale. D'un côté un catholicisme désarmé,jugulé,privé d'une grande partie de ses cadres - la majorité des prêtres avaient émigré; de l'autre un calvinisme paré de tous les prestiges d'une religion dominante, soutenue par le pouvoir,pouvant donner libre cours à la passion conquérante dont il était animé. La victoire demeura au plus fort: le calvinisme ravit progressivement à l'Eglise la majeure partie de ses adeptes.

Le catholicisme,cependant,ne périt point. Il fut rayé de la carte religieuse de certaines régions,mais se maintint ailleurs avec des communautés réduites sans doute,mais fidèles. Diverses raisons expliquent qu'il ait pu survivre de la sorte. L'une d'elles,et non la moindre,est que l'oppression qu'il eut à subir n'eut pas toujours en pratique la gravité que voulait la théorie. Les placards étaient rigoureux,mais ils ne furent pas toujours rigoureusement appliqués. Pour ce qui est du culte,par exemple,une certaine tolérance s'introduisit en beaucoup d'endroits au XVIIe siècle grâce au système des "compositions"; la

communauté catholique versait une somme annuelle à l'officier de justice dont elle relevait,et l'officier,en échange,fermait les yeux sur ce qui se passait dans les greniers ou dans les arrière-boutiques; c'était une tolérance dûment achetée,et dont le prix était honnêtement débattu entre les parties. Les rapports du vicaire apostolique Rovenius nous montrent que,dès 1617,et grâce à la connivence des autorités locales,les catholiques jouissaient dans des villes comme Gouda,Haarlem ou Alkmaar,d'une liberté qui leur paraissait satisfaisante (24). Cette liberté de fait s'étendit dans le courant du siècle à beaucoup d'autres localités (25).

La victoire du calvinisme fut donc incomplète; une minorité numériquement assez forte demeura fidèle à l'Eglise romaine. Mais cette minorité catholique fut réduite au XVIIe siècle à un état de quasi-impuissance. Elle put vivre,elle ne put exercer aucune influence appréciable sur la vie du pays. Le protestantisme imprégna la nation jusqu'à la moëlle.

+++

Or,dans le temps où la Hollande devenait une nation protestante, les Pays-Bas du Sud redevenaient un pays intégralement catholique. Parallèlement à la"protestantisation" du Nord se produisait dans le Sud ce que l'on peut nommer une "recatholicisation"; l'hérésie y était anéantie et l'Eglise restaurait son empire sur les masses. Ce second panneau du diptyque mérite lui aussi que l'on s'y arrête (26).

L'anéantissement du protestantisme fut un phénomène d'une portée considérable; il est au point de départ de l'uniformité religieuse que la Belgique a conservée jusqu'à nos jours. L'histoire,malheureusement - aussi étrange que cela paraisse - en est encore mal connue. Les persécutions religieuses ont surtout été étudiées par des adversaires de l'Eglise,désireux de mettre à nu et de dénoncer ses forfaits. Ces historiens militants ont fait leurs délices des tortures et des autodafés. A la fin du XVIe et au XVIIe siècle,la persécution s'est déroulée sans violences; elle a peu retenu l'attention.

En gros,nous voyons ce qui s'est passé (27). L'Eglise et l'Etat, étroitement alliés dans l'oeuvre de restauration religieuse,re-

noncèrent aux moyens violents. Ils placèrent l'hérétique devant une alternative: se réconcilier avec la religion catholique,ou partir.

Tel fut déjà le sens de la politique religieuse d'Alexandre Farnèse. Il se dégage très nettement de l'analyse des faits.

Lorsque Farnèse conclut avec les provinces wallonnes le traité de réconciliation de I579,il s'engagea par une des clauses de ce traité à respecter la Pacification de Gand. Or,en matière religieuse,la Pacification contenait un article fort clair: "Tous les placcars cy devant faicts et publiez sur le fait d'hérésie ...seront surceez et suspenduz,jusques à ce que par les Estats généraux autrement en soit ordonné" (28). La suspension des placards signifiait en pratique l'établissement de la liberté de conscience. Est-ce ce que voulaient les signataires wallons du traité d'Arras? Il ne le semble pas. Leur préoccupation était certes d'empêcher que l'on en revienne aux errements antérieurs à la révolution; ils ne voulaient plus du système de répression qui avait valu aux Pays-Bas sang et misère. Mais ils avaient aussi le souci majeur de ramener les hérétiques à la vraie foi; il y avait là à leurs yeux un devoir d'un ordre supérieur - un devoir à la fois religieux et politique - qu'ils faisaient évidemment passer avant le respect de la liberté de conscience.

Farnèse dut donc avoir le sentiment que,s'agissant de la répression de l'hérésie,les catholiques des provinces soumises ne feraient pas obstacle à une politique ferme; il dut comprendre que, sur ce point,la lettre des conventions ne le paralyserait pas.

Aussi,après I579 encore,ne recula-t-il point devant des concessions théoriques parfois très larges. Dans trois au moins de ses grands traités de capitulation,à Tournai,à Audenaerde et à Bruges,il laissa aux Réformés la liberté de conscience (29). L'article 7 du traité de capitulation de la ville et du Franc de Bruges stipulait:

"Que tous lesdicts bourgeois et manans qui vouldront demeurer esdictes villes et pays du Francq ne seront recerchez ou inquiétez ny constrainctz à nouveau serment pour le faict de la religion,ains tolérez,pourveu qu'ilz vivent sans désordre ou scandal" (30).

Quand il le put,cependant,le prince de Parme refusa aux Réformés toute garantie de ce genre; il conserva les mains libres.

Dans les traités de Dixmude,d'Ypres,de Termonde,la question de la liberté religieuse fut laissée en suspens (31). Là enfin où il fut assez fort pour imposer sa volonté pleine et entière, Farnèse décréta en termes exprès le retour à l'exclusivisme catholique. "Son Altèze se contente que tous les bourgeois et manans pourront continuer leur résidence,l'espace de deux ans, sans estre recerchez,y vivans sans désordre et scandal,pour cependant adviser et se résouldre s'ilz vouldront vivre en l'exercice de la saincte religion ancienne,catholicque,apostolicque et romaine,pour,si avant que non,se povoir lors et endedens lesdicts deux ans,quand bon leur semblera,librement se retirer hors du pays". Telles furent les conditions imposées à Gand; elles laissaient aux Réformés le choix entre la conversion et l'exil (32). Avant Gand,Nieuport avait déjà dû souscrire à des conditions analogues (33); après Gand,Bruxelles (34),Malines (35) et Anvers subirent de la même manière la volonté du vainqueur. A Anvers,où la communauté protestante était très nombreuse,Farnèse consentit seulement à laisser deux ans de plus aux Réformés pour quitter la ville ou pour revenir à l'Eglise (36).

La politique religieuse de Farnèse dans ses traités de capitulation ne fut donc pas tout d'un bloc; elle comporta des concessions. Elle permit ainsi aux propagandistes du prince de Parme - et c'est peut-être ce que ce dernier recherchait avant tout - de faire alterner auprès des protestants révoltés les menaces et les promesses. On n'attacha pas plus de valeur aux unes qu'aux autres. "Ils disent que lon permettra la liberté des consciences, pourveu qu'il n'y ait nul exercice extérieur,et que lon ne face nul scandale",écrivait en 1584 un pamphlétaire protestant. "Cela n'est qu'une vraye attrappe et trébuchet". Le "scandale",en effet,est une notion très extensible. "Si quelqu'un se passe d'ouir la messe les jours de feste,ou de recepvoir ses Pasques,de n'aller à la confesse,s'il ne fait la révérence au sacrement de l'autel, ou à la sainte huile,s'il ne fait baptizer ses enfans à la façon de l'Eglise Romaine,s'il ne se marie par un prestre,ilz tiennent tout cela pour scandale. Il faut doncques nécessairement qu'en ceste prétendue liberté de conscience,on face contre sa conscience,pour éviter scandale,malgré qu'on en ait" (37).

D'ailleurs,le lieutenant de Philippe II tiendrait-il ses enga-

gements? Ceux qui en doutaient virent leurs craintes confirmées. A Bruges, dès 1587, Farnèse ratifiait la suppression de la liberté religieuse solennellement garantie deux ans plus tôt (38).

En fait, dans tous les Pays-Bas reconquis par le prince de Parme — un peu plus tard seulement — là où il y eut quelques concessions temporaires, les protestants se trouvèrent acculés. Partout se posa pour eux l'alternative tragique: se réconcilier avec l'Eglise, ou partir.

Les meilleurs partirent.

Les convaincus, les ardents gagnèrent les Pays-Bas du Nord, ou un pays étranger. Le protestantisme belge fut décapité. En lui enlevant ses élites, l'émigration le laissa dans un état de profonde désorganisation.

Comment acheva-t-il de mourir? C'est ce que nous savons le moins bien. Dans la politique suivie après l'émigration à l'égard des protestants, nous discernons deux tendances assez nettes: tantôt le clergé a recours aux armes que la loi lui met entre les mains, et fait frapper de bannissement ceux qui s'obstinent à demeurer en dehors de l'Eglise; tantôt au contraire il adopte une attitude plus tolérante, se contentant d'exercer une pression incessante sur les hérétiques pour les faire rentrer dans le droit chemin, et comptant sur le temps pour aboutir dans ses efforts. Dans quelle mesure, suivant les époques et les régions, l'une ou l'autre de ces deux tendances a-t-elle prévalu? Nous ne le distinguons que fort mal. Un des seuls faits qui paraissent acquis est que, à partir du début du XVIIe siècle, les bannissements se firent relativement rares. Le fait ne dénote pas seulement l'affaiblissement du protestantisme, mais doit être également en rapport avec une généralisation des méthodes modérées.

En tout état de cause, la politique menée à l'égard de l'hérésie aboutit à un succès complet. A l'aube du XVIIe siècle, les calvinistes avaient été réduits à un petit nombre, à la fin du règne d'Isabelle, ils auront pratiquement disparu. Ce triomphe complet du catholicisme peut paraître à première vue étonnant, lorsqu'on le compare à la victoire incomplète que remporta dans le Nord la religion réformée. Mais il ne faut pas perdre de vue que le point de départ, dans le Nord et dans le Sud, était profondément différent: au lieu de représenter, comme les catholiques des provinces septentrionales, la majorité de la population, les protes-

tants du Midi,au départ,n'étaient qu'une petite minorité. Il faut surtout considérer que la persécution religieuse,dans les Pays-Bas méridionaux,eut un caractère infiniment plus rigoureux qu'en Hollande. La tolérance de fait que le culte catholique obtint en beaucoup d'endroits dans le Nord n'eut aucune contre-partie dans les Pays-Bas méridionaux; il y eut en Hollande des prêtres et des missionnaires,dans le Sud aucun pasteur ne fut jamais admis; la liberté de conscience signifiait en Hollande que le catholique pouvait demeurer tel sans être inquiété,dans le Sud l'absence de pareille liberté signifia que le seul fait de professer l'hérésie exposait le coupable aux rigueurs de la loi; enfin,tandis que les calvinistes du Nord,tout en ne tolérant qu'un enseignement orthodoxe,n'obligèrent personne à le subir, l'Eglise catholique veilla toujours avec la dernière énergie à ce que les enfants nés de parents hérétiques fussent instruits dans la religion véritable.

La reconquête des masses par l'Eglise fut le second aspect de la recatholicisation des Pays-Bas méridionaux.

Reconquête des masses par l'Eglise: l'expression est évidemment trop simple pour ce qu'elle prétend désigner. Le processus que nous visons ici mériterait d'autres noms encore; on pourrait l'appeler aussi un dressage religieux. Une action de tous les instants s'exerça sur la population afin de ranimer les fois défaillantes,d'exalter les fois passives,d'exciter partout l'ardeur religieuse. Educateurs de la jeunesse,curés,prédicateurs, directeurs de conscience,tout le Clergé séculier et régulier, avec l'enthousiasme de la Contre-Réforme,se voua à cette grande oeuvre. Le résultat ne fut pas seulement une restauration de la foi catholique,mais aussi une restauration de l'influence de l'Eglise. Jamais peut-être dans notre histoire l'emprise de l'Eglise sur la société ne fut aussi grande que sous le règne des archiducs. Lorsque l'on songe au discrédit qui,au XVIe siècle, frappait dans tant de milieux les prêtres et les moines,un mot comme celui de "reconquête" ne paraît pas exagéré.

L'oeuvre de restauration religieuse ne put être menée à bien que parce qu'elle eut à son service des milices nombreuses et actives. Par rapport à celui du XVIe siècle,le Clergé séculier du début du XVIIe siècle nous apparaît comme plus zélé,plus ins-

truit - c'est le début des séminaires - et aussi de moeurs fort supérieures (39). Il est secondé par des réguliers dont le nombre croît sans cesse. Faisant en I622 l'éloge funèbre de l'archiduc Albert,l'abbé d'Orval Bernard de Montgaillard s'écrie:

"C'est chose digne d'estre remarquée que depuis l'heureuse venue de leurs Altesses Sérénissimes (Albert et Isabelle),il s'est plus fait icy de nouvelles fondations et de réformations qu'en deux cents ans et plus auparavant" (40).

L'exagération propre aux panégyristes est à peine sensible dans ces paroles. La prolifération des maisons religieuses à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle eut effectivement un caractère exceptionnel. A Bruxelles,six siècles de catholicisme avaient fondé une vingtaine de couvents; de I585 à la mort d'Isabelle,il ne s'en éleva pas moins de douze nouveaux (4I).

Miraeus,prononçant lui aussi en I622 le panégyrique d'Albert, accumule sans difficulté les preuves de cette efflorescence religieuse:

"Sous son règne,les Carmes déchaussés,les Minimes et les Carmélites de l'observance la plus stricte s'établirent dans les Pays-Bas. Sous son règne,la Compagnie de Jésus,qui ne comptait antérieurement qu'une seule province,répartit ses collèges en deux provinces,la Flandro-belgique et la Gallo-belgique; ce que firent aussi les Pères Capucins. Sous son règne,les ermites de Saint-Augustin fondèrent des écoles à Bruxelles,Anvers,Louvain,Tirlemont,Diest,Hérenthals,Gand,Bruges,Lille,Bouvignes et Huy; les Dominicains à Anvers,Lierre,Ypres et Braine-le-Comte; les Prémontrés à Furnes; les Croisiers à Venloo; à Douai,les Bénédictins ouvrirent des classes de philosophie et de théologie. Sous son règne,de multiples ordres religieux que l'âge ou la rigueur des temps avaient frappés d'inanition,relevèrent la tête et retrouvèrent une nouvelle jeunesse" (42).

Le développement de la Compagnie de Jésus,en particulier,se traduit par des chiffres qui n'ont pas besoin de commentaire: 420 membres en I59⅌,500 en I60I,600 en I605,788 en I6II,I704 en I630 (43). Par son action et par son influence (44) cette armée puissante et disciplinée contribua plus qu'aucune autre à la recatholicisation de nos provinces.

+ + +

La scission politique consommée,le Nord et le Sud des Pays-Bas ont donc connu au point de vue religieux deux destins absolument divergents. A mesure que le Sud était "recatholicisé" et le Nord "protestantisé",les deux tronçons des Pays-Bas se dressèrent de plus en plus l'un en face de l'autre comme deux mondes dis-

tincts,séparés par le fossé de la religion.

C'est en parallélisme étroit - et en relation causale étroite - avec ce processus de différenciation religieuse que se produisit la désintégration de la nation néerlandaise.

Désintégration lente et progressive. Rien ne serait plus faux, en effet,que de croire que le sentiment de la "commune patrie" ait disparu dès le moment où les armées du Nord et du Sud se sont affrontées. Il a,au contraire,longtemps survécu à la séparation politique (45).

Le langage que parlent les hommes de la fin du XVIe et du début du XVIIe siècle permet à cet égard des constatations décisives. Font-ils allusion à la guerre qui sévit entre les Provinces-Unies et les Pays-Bas catholiques? Un mot leur vient aussitôt aux lèvres: "guerre civile". "Détestable guerre civile","funeste guerre intestine","désastreuse guerre domestique": les textes du temps sont pleins de ces expressions,où l'on sent transparaître la désolation d'un sentiment national qui englobe toujours le Nord comme le Sud (46).

D'autres manières de s'exprimer ne sont pas moins significatives. Entend-on un Néerlandais du Sud,à la fin du XVIe siècle, dire "le pays","l'estat","la nation"? Il est à peine besoin de scruter le contexte pour saisir la signification de ces mots: c'est de l'ensemble des Pays-Bas qu'il s'agit (47). "Vous autres Hollandais",accuse un pamphlet,"vous vous imaginez que vous pourrez maintenir comme il vous plaira la division du pays"(48). "Le trouble de cest Estat",écrit en I593 l'Arrageois Maximilien de Wignacourt,"est une désordonnance de l'accord de ses parties,par un soulèvement d'aucunes d'icelles contre la souveraine auctorité" (49).

La patrie,le "pays" demeure aux yeux des contemporains l'ensemble des XVII Provinces,les Pays-Bas,de Nederlanden. C'est cette patrie qu'un tapissier d'Arras représente,en I597,sous l'aspect d'une femme éplorée,assaillie par ses propres enfants (50), c'est elle que chante un poète anonyme lors de la conclusion de la trêve de Douze Ans (I609):

"Het is nu veertigh jaer,dat ghy u selfs bestrÿdt,
Onsinnich Nederlant..." (5I)

- "Voici quarante ans déjà que vous vous livrez combat à vous-

mêmes,Pays-Bas insensés". C'est le peuple,c'est la nation des Pays-Bas tout entiers qu'un barde anversois célèbre en I594 pour sa fière hostilité à la tyrannie:

"...Un Belgeois a l'âme courageuse,
Comme d'un beau genet la fierté généreuse,
Qui marche mollement au frein obéissant
Qui est un peu lasché,et qu'on va maistrisant
Approchant de son oeil l'ombre de la baguette;
Mais quand on va serrant sa bride courtelette,
Et picquant un petit de l'esperon son flanc,
Plustost monstre son mors tout rougeastre de sang
Que d'avancer un pas à la lasche contrainte
Du frein,de l'esperon,dont sa peau saigne attainte" (52).

La persistance de ce sentiment national néerlandais explique que,longtemps après I585,l'idéal des meilleures têtes politiques du Nord et du Sud demeure la reconstitution de l'unité des Pays-Bas. Dans le Sud,on parle de réduire à l'obéissance les rebelles du Nord,dans le Nord,de délivrer les populations méridionales du joug espagnol; mais l'idéal est le même: "réunir et rejoindre l'Estat en sa première forme et grandeur" (53).

Chaque fois d'ailleurs que des pourparlers de paix sont entamés entre les provinces du Nord et celles du Sud,les négociateurs ne manquent pas d'évoquer la "commune patrie"; le mot est prononcé en I599,,en I607,en I608,en I62I,en I632 encore (54).

C'est de I598 à I600,dans la correspondance échangée entre les Etats-Généraux des provinces "obéissantes" et ceux des Provinces-Unies,que l'on saisit peut-être le mieux combien,au tournant du XVIe et du XVIIe siècle,l'idéal de l'unité néerlandaise demeure ancré dans les coeurs.

Les commentaires sont ici superflus; il nous suffit de citer les textes.

Lettre des Etats-Généraux assemblés à Bruxelles,aux Etats-Généraux des Provinces-Unies,28 et 29 août I598: "messieurs, Il y at quelques jours que sommes esté assamblez en ceste ville de Bruxelles...Avons esté très marriz que voz députez n'y ont peu comparoistre pour,de main commune et conseil,y penser et adviser lesdictz moyens pour les membres séparez réunir derechief en ung mesme corps et assemblée. Néantmoins,attendu que le malheur de ce siècle et la disposition présente des affaires du pays ne l'ont permis,l'affection et désir que debvons les ungz aux aultres pour la défence et conservation commune,nous commande vous mander ceste,pour vous asseurer de nostre bonne,sincère et fraternelle affection,ensemble du grand désir qu'avons de nous veoir derechief réuniz,le seul et unicque moyen pour nous délivrer de tant de difficultez,misères et ruines survenues d'une part et d'aultre" (55).

Réponse des Etats-Généraux des Provinces-Unies à la lettre des Etats-Généraux assemblés à Bruxelles, 22 mars 1599: "Messeigneurs, nous avons receu voz lettres escriptes à Bruxelles, le XXVIIIe et XXIXe aoust dernier, lesquellles ayans bien meurement examiné, nous nous asseurons que tous ceulx estans bons patriotz et vrayz naturelz de ces pays d'embas, de quelque condition ou qualité qu'ilz soyent, désirent extrêmement estre deschargez et délivrez du gouvernement et domination intolérable des Espaignolz et leurs adhérens....Noz bonnes intentions ont tousjours tendu et tendent encoires pour, avecq noz debvoirs, constance et patience, obtenir de Nostre Seigneur Dieu Tout-Puissant ce que nous et tant d'aultres syncères compatriotz désirent et est nécessaire pour la conservation commune, c'est assçavoir: de veoir ces Pays-Bas en général une foiz vrayement délivrez des Espaignolz et leurs adhérens, ennemyz jurez vostres et nostres....Sur ce, Messeigneurs, prions Dieu vous inspirer si bonne résolution comme la délivrance, défence et prospérité de nostre commune patrie requiert" (56).

Lettre des Etats-Généraux assemblés à Bruxelles aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, 5 juin 1600: "Messieurs, si nous n'avons plus tost respondu à voz lettres du 22 de mars 1599, la cause a esté que n'avons esté plus tost assamblez....Autant (sommes) désireulx de vous veoir au milieu de nous, comme sommes marris de vostre absence; en quoy indubitablement nous continuerons tant et si longuement que nous serons ainsy, à nostre regret, désuniz et desjoinctz, cognoissans assez que ces pays n'ont jamais esté plus heureulx et florissans que lorsque, dessoubz l'obéyssance d'un prince souverain, nous vivions tous uniz par ensemble en repoz et tranquillité: ce que est, pour l'heure, aultant souhaictable et salutaire que jamais" (57).

Lettre des Etats-Généraux des Provinces-Unies aux commis des Etats-Généraux assemblés à Bruxelles, 17 juin 1600: "Messieurs et bons amys,...avons esté resjouiz en l'âme, entendans que messieurs les Estatz généraulx de ce costel, assamblez à Bruxelles, seroyent intentionez de penser et délibérer aussy sur l'estat du pays d'embas, attendu que ce nous donne ung ferme espoir que noz debvoirs, renduz plusieurs années continuellement à ces fins, et béniz par Dieu l'omnipotent, par les prières et assistence de tous valheureux naturelz et inhabitans dudict pays d'embas, seront secondez, affin que lesdicts pays, estans une fois délivrez de la tyrannie des Espaignolz et de leurs adhérens, se puissent remectre, primes, en leur liberté, et de là en leur anchien estat et fleurissance....Vous et tout le monde pourra juger que n'avons rien plus à coeur que la commune délivrance, liberté et bien du pays d'embas, et, pour icelle, désirons employer tous moyens possibles, à la consolation de tous Estatz et bons inhabitans du mesme pays" (58).

Ces lettres échangées entre "frères ennemis" peuvent être considérées d'ensemble: elles ont une signification générale qui ne saurait échapper. Mais il est intéressant aussi de les mettre face à face et de les comparer - de comparer, bien entendu, les textes intégraux, et non point seulement les quelques extraits qui viennent d'être cités. On en retire l'impression que l'idée

de la "commune patrie" conserve une plus grande puissance émotive, une valeur sentimentale plus aiguë dans le Sud que dans le Nord. Il y a,dans le ton des lettres venues du Sud,un je ne sais quoi de plus chaleureux et de plus fervent. On peut,me semble-t-il, saisir déjà ici un certain décalage dans l'évolution des sentiments des deux côtés de la nouvelle frontière. C'est un phénomène sur lequel nous aurons à revenir dans la suite de notre exposé, et que nous essayerons alors d'expliquer. Contentons-nous pour le moment de noter l'observation.

***

A côtéde la correspondance officielle des assemblées d'Etats,les documents privés,les lettres,les livres,les pamphlets apportent eux aussi leur témoignage. Témoignage concordant: la "commune patrie" est toujours présente.

Le chancelier de Brabant Thierry de Liesveld,écrivant en mai I600 à Christian Huygens,lui fait part de ses sentiments de douleur: "Je regrette à l'âme de veoir la continuation de ceste calamiteuse guerre,et s'exercer hostilité entre ceulx qui ne sont ny doibvent estre ennemys,mais amys de nature,de pays,de langue et de plusieurs alliances" (59).

A Bruxelles,chez l'imprimeur R.Velpius,paraît en I600 un pamphlet anonyme intitulé: Beclach ende doleancie vanden Pays vegens dieXVII Provincien van het Nederlandt. C'est une prosopopée: la Paix parle,elle se plaint d'avoir été bannie des Pays-Bas,elle exhorte les dix-sept provinces à se réconcilier. A un moment où son plaidoyer se fait particulièrement pressant,elle se tourne vers les habitants des Pays-Bas et s'écrie: "Ne comprenez-vous pas que vos provinces ne peuvent être séparées l'une de l'autre qu'au prix d'une ruine commune? C'est un fait,que le Tout Puissant les a créées à ce point unies les unes aux autres,qu'il est impossible de les maintenir en vie si elles ne communiquent entre elles,et ne se soutiennent mutuellement" (60). La rubrique imprimée en marge résume ces paroles en une une proposition lapidaire: "Que les dix-sept provinces sont,de nature,à ce point liées les unes aux autres,qu'il est impossible de les maintenir en vie en brisant leur union" (6I).

Deux ans plus tard,voici un autre pamphlet. Il est imprimé à Louvain,et s'intitule: "Responce ou solution sur une lettre des

Estatz de Hollande,le VII de Juin en cest an I602,escripte aux Estatz des provinces fidèles du Pays bas (62). L'auteur? Nous ne connaissons de lui que le nom qu'il se donne: "certain amateur de la patrie". Ce nom est mérité: l'oeuvre est d'un authentique patriote néerlandais. Notre anonyme est de "ceulx qui ayment le bien de la patrie et qui désireroyent veoir ung jour ces membres descouppez et deschirez se remectre en un corps enthier et dispos, soubz le deu et légitime gouvernement de noz princes". Pour atteindre ce but,il faut persuader les rebelles,leur faire comprendre combien leur révolte est criminelle et combien elle nuit au pays (63). L'auteur emploie à cette tâche toute l'éloquence dont il est capable. Contre la conduite des Hollandais,il en appelle au jugement de leurs pères,qui furent toujours de fidèles sujets: "Je m'asseure bien,si voz ancestres venoyent à retourner en vie, ilz vous condempneroyent - ô Hollandois - et vous réputeroyent pour Belges infidèles,séditieux et injustes occupateurs de l'héritaige de vos princes". Mais il est temps encore pour revenir de ses erreurs: avec force,l'auteur exhorte les habitants des provinces révoltées à se conduire en "vrayz et naturelz Belgeois". Qu'ils comprennent,surtout,que le devoir de ceux qui aiment leur patrie est de mettre fin au plus tôt à une déplorable guerre civile.

"Nous sommes patriotz,Belgeois,frères et soeurs,amys et parens, voires une mesme chair et sang par alliances infinies,pourquoy demourons-nous en ceste raige? Quel plaisir avons-nous de nous ruyner de fondz en comble; y a-t-il raison que les membres d'ung mesme corps soyent si cruels à l'ung l'autre? N'y a-t-il aulcun moyen? N'y a-t-il remède? Ouy vrayement,au cas que le vueillez. La difficulté n'est pas si grande que avecq une sincère et non feinte assemblée des membres divisez,parmy la prudence et direction de vostre party et du nostre,elle ne puisse facillement estre accommodée et assoupie. Si nous aymons la Patrie,si nous sommes vrayz Belgeois,monstrons-le par effect,mectons le pays en paix et en repos....A quoy nous sert ceste guerre,sinon pour donner nostre corps,nostre pays,nostre substance en proye et nourriture aux nations estrangères,tant d'un costé que d'autre?...Il y a trente ans que vous estes séparez de nous,désormais il seroit heure de nous rejoindre,et liquider les difficultez de ceste division...Quelle chose plus belle,que de veoir les membres d'un mesme corps unyz,d'accord,et se paistre (A),ayder et conserver l'ung l'autre? Vostre bonheur sera nostre bien;

(A)C.à.d. se nourrir; ici évidemment au sens figuré.

nostre bien vous sera utile et prouffitable; car de plusieurs centaines d'années,la nature et la providence divine nous ont conjoinctz si bien,que estans unyz et associez ensemble,semblons estre le cabinet de l'Europe (A),et un vray jardin de toute plaisance; là où que présentement,estans ainsi divisez et deschirez, ne sommes qu'ung désert et boscaige de bestes fières,qui s'entre--accablent et ruynent; mais si nous pouvions arriver à l'union ancienne,la pauvre Belgicque,ce pays tant renommé,retourneroit à fleurir plus que auparavant,et deviendroit riche,puissant et opulent plus que toutes les aultres provinces de la chrestienté".

L'auteur de cette page vibrante appartient encore,on le sent, à la grande race des pamphlétaires de la révolution religieuse. Cette race d'écrivains avait eu,aux heures inspirées,le don de la passion éloquente; En I600,elle est en voie de disparaître, mais elle jette encore ses derniers feux. Il est caractéristique que la "Belgicque" - c'est-à-dire les Pays-Bas (64) - demeure jusqu'au bout l'objet de ses ferveurs.

Si les pamphlets en langue vulgaire,à l'époque d'Albert et Isabelle,se font plus rares,la restauration religieuse favorise en revanche la production littéraire en langue latine. Un des grands écrivains "latins" du temps est le Jésuite Scribani. Figure importante puisque,de I6I3 à I6I9,Scribani a été à la tête de la province flandro-belgique (65). Ouvrons deux de ses oeuvres,qui datent toutes deux de I6I0: Origines Antverpiensium et Antverpia. Scribani s'y lamente au sujet de la guerre civile qui sévit depuis quarante ans et plus: "quattuor et quadraginta annorum civilia bella" (66). Guerre déplorable,guerre sans gloire. Il y a des lauriers à cueillir dans la guerre contre les Turcs. Mais quelle gloire y a-t-il à récolter lorsque presque toute la valeur qui se dépense baigne dans du sang néerlandais versé par des mains néerlandaises: "quae gloria,cum omne prope hoc robur a Belgica manu in Belgico natavit sanguine!" (67) Une pareille tragédie est à peine imaginable: "Quel âge croira que les branches d'un même arbre ont pu ainsi se combattre?" (68) Et en I62I, dans son Politicus Christianus,Scribani reprend le même thème: "O mes chers Pays-Bas,perle de l'univers,...abandonnez les haines qui vous divisent,laissez-là ces fers que chacun plonge en ennemi dans la poitrine d'un frère!" (69).

Scribani est un Brabançon. La Responce ou solution sur une lettre des Estatz de Hollande sortit des presses d'un imprimeur

(A)Entendez: le cabinet de verdure de l'Europe. L'auteur emprunte ici ses comparaisons au monde végétal.

louvaniste, le Beclach ende doleancie vanden Pays de celles d'un imprimeur bruxellois; les auteurs sont donc probablement aussi des Brabançons. Le vieux pays brabançon, qui de Philippe le Bon à Philippe II avait été le coeur de la patrie, nourrit toujours des fidèles de l'idée néerlandaise.

Mais ailleurs, l'état des esprits est-il différent? Voici un témoin qui nous vient d'Artois. Il ne nous révèle que ses initiales: A.D.L. (70) C'est un gentilhomme de l'entourage de l'archiduc Albert. Il a participé aux côtés de ce dernier à la campagne de 1600, et a été blessé au cours des combats. Pour dissiper les récits erronés qui ont été répandus au sujet de cette campagne, il publie à Arras, en 1600, La Flandre conservée, contenant un discours en forme de lettre des desseings et événementz de l'armée rebelle en l'année 1600 (71). Ce militaire n'aime pas la guerre pour elle-même. Il souffre des combats que se livrent les enfants d'un même pays. Avant d'entamer son récit, il ne peut s'empêcher d'exprimer les sentiments qui lui pèsent lourdement:

"Avant tout, il faut que je plaigne le déplorable sort de ces pauvres provinces. La patrie désolée! qui es le cueur de l'Europe, belle en la multitude de tes villes, les mieux basties et édifiées qu'on puisse voir ailleurs! Pays qui par le bénéfice des eaux te rends habité de toutes sortes de nations, qui courent au trafic!...Mon pays tout aggréable et délicieux, riche, plain, abondant, à quoy es-tu réduit? Tu es le jouet de toute la Chrestienté, et le théâtre de ses plus sanglantes tragédies. Il semble que tout le reste du monde te mire et te regarde, comme on fait des gladiateurs, jugeant de tes coups avec délectation. C'est sur toy et en toy, à ton dam et regret, que la cruelle guerre exerce sa fureur. Ha! que tu es forcené, puisque les convulsions de ta maladie font que, comme enragé, tu te prens à toy-mesmes, espandant ton sang, dissipant ta force et perdant ta vigueur. N'es-tu pas lassé de te mesfaire? Es-tu donc résolu de t'ensevelir dessoubs les ruines de ta division? Las! quel malheur est-ce là! on te voit manger tes propres mains, te gorger de ton sang, et fourrer dans tes propres entrailles l'espée qui te debvoit servir à conserver ton heur! O Dieu, quelle malédiction! une partie de toy mescognoit l'autre, mescognoit ses princes naturelz et secoue le joug de leur obéissance. Tu t'abhorres toy-mesmes, tant tu es aveugle; si tu voulois, tu serois florissant; si tu voulois, tu serois à repos; si tu voulois, t'unissant en toy-mesme, tu te rendrois formidable à ceux qui prétendroyent empiéter sur toy. Mais quoy? tu fais et bastis un trophée de ta propre ruine, et ta joye ne gist qu'en la mort où, phrénéticque, tu te précipites."

Qu'il y ait là de la rhétorique, nul n'en disconviendra; ce n'est pas, je pense, de la fausse rhétorique. Ce gentilhomme artésien est un patriote (72).

+++

"Comprovinciaulx", "frères,amys et parens", "mesme chair et mesme sang": ce sont là de grands mots (73). Mais "hérétiques" est aussi un grand mot,car l'hérésie est une terrible chose.

"L'hérésie,...c'est la peste des âmes,l'ennemie du Ciel,la sentine du péché,la cloaque des vices,la pépinière des rébellions, la formilière des perfidies,le fléau de la vertu. Et finalement c'est ce puis de l'Apocalypse dont sortit la fumée d'ignorance et d'erreur...Maudit et malheureux puis,d'où sortent les sauterelles qui brotent verd et sec en la terre,qui...piquent vivement, ouy,las! mortelement".

Ainsi s'exprime en I622 l'abbé d'Orval Bernard de Montgaillard (74). Et il se hâte de fournir la clé de son allégorie: "Vous entendés tous,Messieurs,ce que cela veut dire,l'expérience ne nous l'apprent que trop: nos voisins en font preuve".

Ce sont là évidemment les invectives d'un ecclésiastique (75). Le peuple des fidèles n'allait sans doute pas aussi loin dans son exécration des hérétiques; il ne leur en portait pas moins une solide aversion.

Nous touchons ici aux effets directs de la différenciation religieuse du Nord et du Sud,de cette différenciation dont nous avons essayé un peu plus haut de retracer le processus. Entre des Pays-Bas méridionaux recatholicisés jusqu'à la moëlle et une Hollande dont le caractère protestant s'affirmait chaque jour davantage,l'antagonisme religieux ne pouvait que se déclarer avec violence. Il suffit en effet de parcourir les chansons,les pamphlets,la littérature populaire des Pays-Bas catholiques à la fin du XVIe et dans la première moitié du XVIIe siècle,pour sentir vibrer,avec intensité,la haine du "Gueux" (76). Le terme de "Gueux",que nous avons l'habitude de considérer comme inséparable du XVIe siècle a peut-être joué au XVIIe un rôle moral plus important encore: c'était l'injure que le catholique du Sud lançait à la tête du calviniste du Nord,une injure chargée de toute l'animosité que pouvait inspirer un ennemi aussi obstiné de Dieu et de la religion.

L'animosité du calviniste hollandais à l'égard des catholiques du Sud était toute semblable: dans sa bouche,le terme "papiste" avait une saveur aussi insultante que "Gueux" dans le Sud.

Il est à peine besoin de souligner quelle influence désastreuse pareil antagonisme confessionnel dut exercer sur le sentiment national grand-néerlandais: à force d'être des frères ennemis, on devint de moins en moins frères et de plus en plus ennemis.

+*+

Doit-on cependant considérer - comme certains l'ont fait - que le facteur religieux a été le facteur essentiel et décisif dans la désagrégation de la nation *néerlandaise? Je ne le pense pas.* Deux communautés religieuses ennemies coexistant au sein d'un même Etat auraient pu conserver un certain sentiment national commun; on le vit fort bien en Allemagne au XVIIe siècle. Ce qui, à mon sens, condamna le sentiment national grand-néerlandais à une mort sans rémission, ce fut la naissance, dans les Pays-Bas, de deux Etats distincts.

Nous retrouvons ici le principe général touchant l'origine des nations que nous avons énoncé au début de cet ouvrage: l'Etat, ici comme partout, fut le père de la nation. Deux Etats s'élevèrent sur les ruines des Pays-Bas de Charles-Quint, deux nations s'en dégagèrent.

La dissociation de la nation par la dualité d'Etats s'opéra d'autant mieux que ces deux Etats, pendant de longues années, s'opposèrent dans une lutte opiniâtre: à la haine de l'hérétique s'ajouta la haine de l'adversaire cruel, de l'ennemi obstiné à qui l'on imputait toutes les misères de la guerre.

Quelques textes nous permettent de saisir sur le vif l'évolution psychologique que cet état de choses détermina chez les populations néerlandaises.

"Ghy zyt ons vleesch, ons bloet eertyts welghesint,
Maer nu tot ons heel wreedelyck gheneghen"

(Vous avez été autrefois notre chair et notre sang,
Vous voilà maintenant cruellement dressés contre nous).

"Vous", c'est la Hollande. C'est à elle en effet - Aen Hollant - qu'un poète anonyme dédie ces vers, qu'il fait imprimer à Louvain en 1598 (77). Texte profondément significatif: la conscience demeure de l'ancienne communauté "de chair et de sang", mais ce souvenir du passé s'efface progressivement devant la réalité du présent - la guerre cruelle que les Hollandais mènent contre leurs compatriotes.

La même évolution psychologique s'aperçoit à travers les écrits du polémiste catholique Richard Verstegen (78). Verstegen est un homme qui est longtemps resté fidèle à l'idée néerlandaise. En I62I,il en est toujours à parler de la guerre avec la Hollande comme d'une guerre intestine; elle dresse,dit-il,"province contre province,ville contre ville,Néerlandais contre Néerlandais" - "Provincie tegen Provincie,Stadt tegen Stadt,Nederlanders tegen Nederlanders" (79). Il accuse les rebelles du Nord d'agir en "perturbateurs de la paix du pays" (80) et de se rendre coupables d'"horribles forfaits à l'endroit de leurs compatriotes" (c.à.d. des habitants du Sud) (8I). Mais s'il garde toujours des sentiments grand-néerlandais,Verstegen désespère chaque jour davantage. Ces rebelles hollandais,qu'il considère en dépit de tout comme des frères,se conduisent réellement d'une manière indigne "Ils portent aux habitants des provinces fidèles une haine si furieuse que,à moins que ceux-ci ne leur versent tribut,ils les tuent à coups de fusil ou se saisissent d'eux et les battent comme des chiens; ils se comportent avec autant de cruauté et d'ignominie que s'ils étaient des Barbares,et non des Néerlandais" (82). Des Barbares,des étrangers,et non des Néerlandais: ce sont là,on le sent,les propres termes dont Verstegen,abandonnant des illusions de fraternité,n'hésitera bientôt plus à se servir.

Voici enfin un pamphlet de I635,qui décrit en rimes vengeresses les atrocités que les Français et les Hollandais viennent de commettre à Tirlemont. Femmes violées,prêtres mis à mort,enfants abattus sous les yeux de leurs parents,tous les crimes de l'ennemi sont évoqués avec un réalisme impitoyable. Se tournant alors vers les Hollandais,l'auteur les interpelle:

"Maer vrienden,seght doch ons (noch sal ick u soo naemen
Want immers zyn wy noch een volck,een bloet te samen),
Seght vrienden,wie heeft u dees onghenaed' gheleert,
Wie heeft u doch soo ver van u natuer ghekeert?"

(Mais dites-nous,amis - je vous donnerai encore ce nom
Puisque nous sommes toujours un seul peuple du même sang -
Dites,amis,qui vous a enseigné cette inhumanité,
Qui donc vous a tant éloignés de votre vraie nature?) (83).

Le poète anonyme s'obstine donc à regarder les Hollandais comme des "frères". Mais c'est avec une amertume sans cesse grandissante qu'il prononce ce mot. Le "ghenadighe Broeders-aert" du titre du pamphlet (Afbeeldinghe van den courtoisen Franschen ende

ghenadighen Broeders-aert,geschildert met het onnoosel bloedt der Borghers van Thienen) est déjà lourdement ironique. En fait, l'auteur le pense chaque jour davantage,les Hollandais ont changé de nature; demain,il verra en eux des étrangers (84).

+*+

L'historien aimerait pouvoir suivre parallèlement,dans le Nord et dans le Sud,l'affaiblissement,le déclin et la mort du sentiment national grand-néerlandais. Il aimerait pouvoir comparer les deux évolutions. S'il était possible de pénétrer dans le détail des phénomènes,cette comparaison entre les deux panneaux du diptyque serait certes d'un intérêt palpitant.

Malheureusement,les textes sont trop rares pour que l'on puisse avancer dans ce domaine autre chose que des impressions. Une impression surtout,mais si nette qu'elle a la valeur d'une certitude: dans le Nord,la chute du sentiment national grand-néerlandais, et le triomphe d'un sentiment national propre,ont été plus rapides que dans le Sud.

Constatation qui peut au premier abord étonner. Le Nord n'était-il pas le lieu de refuge d'une foule d'émigrés protestants des provinces méridionales qui,avec la nostalgie de leur pays natal, ont dû conserver à Amsterdam et à Leyde le sentiment vif de la "commune patrie"? Mais ce fait n'a pu prévaloir contre les facteurs psychologiques plus puissants qui commandaient l'attitude générale de la population. A l'égard de provinces soumises au double joug,également avilissant à ses yeux,de l'Espagne et de Rome,l'habitant du Nord,libre et protestant,éprouvait un sentiment d'infinie supériorité. Du haut de son indépendance glorieusement conquise,et du haut de sa vraie religion,il contemplait avec une compassion méprisante l'esclave des Jésuites et des Espagnols (85). Or ce mépris,l'habitant du Sud ne le lui rendait pas. Dans la littérature de combat dirigée contre les hérétiques, contre les ennemis cruels et implacables du Nord,la haine perce souvent,mais jamais le mépris: les "Hauts et puissants Seigneurs les Etats-Généraux" avaient quelques titres à une considération respectueuse.

Entre le mépris et l'inimitié,voire la haine,la lutte était inégale; le mépris,tout naturellement,tua le premier le sentiment de communauté hérité du XVIe siècle.

Un autre élément psychologique joua aussi son rôle: le regret du passé que conservèrent longtemps les habitants des Pays-Bas méridionaux,et dont les gens du Nord se dégagèrent très vite.

Les provinces catholiques du Sud vécurent à la fin du XVIe siècle une des périodes les plus sombres de leur histoire. Les plaintes qui s'élèvent vers 1590-1600 au sujet de la misère des temps ne viennent pas seulement de ceux qui,par tradition,emploient ce moyen pour obtenir des réductions d'impôts; c'est le peuple entier qui fait entendre ses lamentations. Il n'y a qu'une voix pour gémir de la stagnation économique,pour gémir des maux causés par la guerre et par les excès de la soldatesque. Dans cet état de profonde misère,on songe au passé comme à un âge d'or; le passé,l'époque de Charles-Quint,l'union de toutes les provinces, la paix civile,l'éclat d'Anvers,la prospérité du commerce et de l'industrie: voilà ce que l'on rêve de retrouver. Tous les souhaits d'avenir se réfèrent aux temps d'autrefois: fasse le Ciel que les Pays-Bas recouvrent "hun oude fleur ende voorspoedigheit"! Cette nostalgie du passé fut lente à disparaître; même lorsque,au début du XVIIe siècle,les conditions économiques se furent améliorées,elle continua à hanter beaucoup d'esprits. Et ce qui occupait la première place dans les souvenirs,c'était toujours l'unité néerlandaise...

Dans les Provinces-Unies,rien de pareil. Dès le début de la période d'indépendance,les habitants trouvèrent dans leur état nouveau maints sujets de satisfaction et même d'orgueil. On faisait front à l'Espagnol sur terre,on avait la mer devant soi pour faire sa fortune. Le commerce maritime assurait la prospérité des provinces,et il ouvrait d'immenses perspectives d'avenir. Pourquoi le marchand d'Amsterdam se serait-il tourné avec mélancolie vers le passé alors que,sous ses fenêtres,il entendait bourdonner une ruche prodigieuse? Mais parce qu'il ne regrettait pas le temps révolu,parce qu'il ne se préoccupait pas d'en cultiver le souvenir,l'image de l'ancienne patrie s'effaçait peu à peu de sa mémoire.

Après avoir noté cette dissemblance entre l'évolution psychologique des populations du Nord et celle des populations méridionales,il nous faut relever aussi quels ont été vraisemblablement les traits communs aux deux processus.

De part et d'autre,l'évolution a dû être commandée par le renouvellement des générations: les générations anciennes pouvaient bien conserver,plus ou moins longtemps,l'idée de l'unité néerlandaise,peu à peu elles disparaissaient devant des générations nouvelles,devant des générations qui n'avaient pas connu la "commune patrie" comme une réalité vivante,devant des générations qui étaient nées et avaient grandi dans l'atmosphère de la lutte entre le Nord et le Sud.

Il semble vraisemblable aussi que,tant en Hollande que dans le Sud,le rythme de l'évolution ait différé suivant les classes sociales. L'élite cultivée est sans doute restée plus longtemps fidèle que le commun à l'idée de la grande patrie néerlandaise. L'homme du peuple adapte vite les cadres de sa pensée aux situations de fait. L'homme cultivé,au contraire,est habitué à subordonner les faits aux idées; il est capable,dès lors,de demeurer attaché à une conception du passé même lorsque le spectacle du présent lui en fournit un démenti quotidien (86).

Question de générations,question de classes sociales: tout cela semble logique et probable. Les preuves formelles,malheureusement, font défaut; pour employer l'argot de l'historien,"il n'y a pas de textes". Faute de témoignages précis,nous n'avons donc affaire ici qu'à des vraisemblances,rien de plus.

\+*+

Si le sentiment national grand-néerlandais se conserva plus longtemps dans le Sud que dans le Nord,il ne put échapper cependant,après avoir subi les atteintes de mille tempêtes,à un naufrage qui l'engloutit tout entier.

Tout s'achève,semble-t-il,aux environs de 1635-1640. Le poète anversois qui,en 1635,supplie Dieu d'aider le cardinal-infant à "vereenighen ons landt in een gheloef en trouw" (87), l'anonyme qui,la même année,rime les vers sur la prise de Tirlemont que nous avons reproduits plus haut, font déjà figure de survivants; leurs paroles constituent les derniers échos isolés d'un idéal qui se meurt. Quelques années plus tard,il se trouvera encore un écrivain politique du Sud pour déclarer au sujet des Hollandais qu'"ils sont d'un mesme pays avecq les provinces obéyssantes,d'une mesme humeur,d'un mesme naturel et langage" (88). For-

mule toute théorique (89),dont on peut se demander si elle recouvre encore un élan du coeur (90). Après cela,plus rien.

Sans doute,quelques mots survivent,quelques épaves glorieuses: Belgium,Belgica,Nederland,Pays-Bas.Les écrivains continuent à les employer pour désigner l'ensemble des anciennes "dix-sept provinces" (91). Mais ce ne sont plus que des mots: dès I635-I640,ils cessent d'être l'expression d'une conscience commune. Ecrivant en février I642 à Pierre Roose,président du Conseil Privé des Pays- as espagnols,Anna Roemers Visscher accorde une pensée au "schoone Nederlant",et déplore les malheurs qui l'accablent (92). Mais lorsque,quelques lignes plus loin,elle parle de sa "patrie" - "O,myn lieve vaderlant!" -,c'est aux Provinces-Unies qu'elle songe; les provinces du Sud ne sont pour elle qu'un "pays ami" ("vrindenlant"). "Nederlant",sous sa plume,n'a donc plus que la valeur d'un terme géographique. C'est la seule valeur que le mot conserve (93).

Les cartographes,fidèles à la tradition,continuent encore au milieu du XVIIe siècle à dresser des cartes de la Belgica,et à indiquer soigneusement le nom de ses dix-sept provinces (94). Ils remuent une matière morte: la Belgica n'est plus (95).

\+*\+

La Belgica n'était plus,mais deux nouvelles nations étaient nées.

Dans le temps où déclinait l'ancienne conception de la "communa patrie",ces deux nationalités nouvelles,nord- et sud-néerlandaise,s'étaient graduellement développées. Elles étaient,nous l'avons,dit,le produit de l'Etat,et c'est dans le cadre de l'Etat que l'une et l'autre se cristallisèrent.

Processus d'une extrême simplicité: face aux Provinces-Unies, face à un Etat ennemi et à des populations hérétiques,les catholiques habitants des Pays-Bas du Sud se prirent peu à peu à dire "nous". Peu à peu,ils s'habituèrent à se considérer comme un peuple distinct. A mesure que l'on avance dans le XVIIe siècle,les manifestations de cette conscience nationale nouvelle se font de plus en plus nombreuses et explicites. Contentons-nous de citer ici quelques textes particulièrement caractéristiques.

I609. Un auteur anonyme decrit le cortège qui a parcouru les

(A)Cet emploi de "Pays-Bas" dans le sens de "Pays-Bas du Sud", c'est sous la plume de Montmaillard, on voudra bien le noter, que nous en rencontrons un des premiers exemples. A partir de cette époque, Nederland, Pays-Bas auront une double signification: lato sensu, ils demeureront une appellation attachée à l'ensemble des XVII Provinces; stricto sensu, ils ne s'appliqueront plus qu'aux Pays-Bas méridionaux.

rues d'Anvers pour célébrer la conclusion de la Trêve de Douze Ans. Un des chars,nous dit-il,représentait un navire de guerre; il était monté par des marins de toutes nations: "Hollandais, Néerlandais,Anglais,Espagnols,Bretons" (96). Hollanders,Nederlanders....

I622. Dom Bernard de Montgaillard,abbé d'Orval,prononce l'éloge funèbre de l'archiduc Albert (97).

Lorsqu'Albert arriva dans les Pays-Bas,expose-t-il,la situation du pays était grave. "Ceste France invincible,l'Angleterre glorieuse,l'Hollande très puissante ataquoyent ce pays qui deça qui dela" (98). La colère de l'adversaire fut grande. "Jamais toreau fougeux ne s'agita plus furieusement,voyant la couleur rouge, que les ennemis de tout ce Pays-Bas voyant arriver nostre bon cardinal avec son escarlate" (99). Au cours de son long règne, l'archiduc sut se faire aimer de ses sujets: "Toutes les provinces firent paroistre une extraordinaire affection à ce bon prince" (100). Aujourd'hui,hélas!,Albert n'est plus. Mais Isabelle nous reste: "Nous jouyssons de l'heureux gouvernement de ceste grande Infante,au grand contentement de tout#s les Pays-Bas"(101).

"Tous les Pays-Bas","toutes les provinces": le geste de l'orateur sacré,lorsqu'il prononce ces mots,est ample et majestueux; il n'embrasse cependant que les Pays- as du Sud. Tel est,pour Montgaillard,"le pays" (102) (A)

I632. Les Etats-Généraux se réunis ent. Leurs plaintes et leurs doleances font l'objet de lettres nombreuses qu'ils adressent au roi d'Espagne et à l'archiduchesse Isabelle (103). Ils décrivent les misères dont souffre "le pays",ils suggèrent des mesures propres à rétablir"l'Estat". "Le pays","l'Estat": il s'agit des Pays-Bas catholiques.

La guerre qui sévit avec les Provinces-Unies arrache aux Etats-Généraux des cris de douleur: "ceste longue guerre" (104),"ceste longue et misérable guerre" (105),"ceste longue et funeste guerre" (106). Il n'est plus question de la nommer une guerre "civile".

I633. Le juriste Zypaeus fait l'éloge des "Belgae". "Il n'est presque aucun usage,chez eux,qui ne repose sur leurs privilèges; aucune autre nation n'a mis autant d'ardeur à conquérir ses privilèges,autant d'énergie à les défendre" (107). La nation à laquelle Zypaeus décerne ce brevet est la sienne propre: la

nation des Pays-Bas méridionaux(108).

Avec Zypaeus,les juristes sont désormais en scène. Ils vont s'appliquer à définir le droit propre à la nation nouvelle. La Notitia juris belgici de Zypaeus lui-même paraît en 1635, le Codex Belgicus d'Anselmo en 1649. En 1653-54,Stockmans lance deux livrets retentissants où il oppose aux prétentions du pape les libertés du pays: Jus Belgarum circa bullarum pontificiarum receptionem,et Defensio Bdgarum contra evocationes et peregrina judicia (109). Le jus Belgarum,soutient-il,est qu'aucune bulle pontificale ne peut être publiée chez nous sans le placet du prince. Quant aux peregrina judicia,Stockmans les repousse avec indignation. Un des privilèges les plus précieux du pays est que ses habitants sont soustraits à toute juridiction étrangère; ce privilège couvre aussi bien les ecclésiastiques que les laïques; le pape n'a pas le droit de citer un évêque belge devant un tribunal romain. Il y a là,on le voit,une sorte de gallicanisme au petit pied,et ce mouvement,tout comme le gallicanisme,se développe dans un cadre national (110). Dans l'Index des livres prohibés,les opuscules de Stockmans figurent en compagnie des grands ouvrages gallicans (111).

Cfr. addendum à la page suivante

+++

Tels sont les textes: ils parlent un langage dépourvu d'équivoque.

Pour compléter la démonstration,on aimerait cependant pouvoir alléguer quelques manifestations plus ardentes,plus émouvantes, de la nouvelle conscience nationale. On les cherche en vain.

C'est que le sentiment national qui se forme au XVIIe siècle dans les Pays-Bas du Sud a une tonalité particulière,une tonalité différente de celle du sentiment national grand-néerlandais qui l'avait précédé: c'est un sentiment qui s'extériorise peu. Les deux pouvoirs qui se partagent le pays,le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel,sollicitent de la population,l'un des manifestations d'attachement à la foi catholique,l'autre des manifestations de loyalisme monarchique. Ces manifestations sont fréquentes. Mais la cause du prince,celle de la religion et celle de la patrie coïncident si étroitement que lorsqu'il a proclamé son dévouement à la religion et au prince,l'habitant des Pays-Bas considère volontiers qu'il a,par le fait même,suffisamment mani-

Addendum à insérer après la 20e ligne de la page précédente:

L'histoire,enfin,subit elle aussi l'influence irrésistible des réalités nouvelles et des idées nouvelles. La vision que l'on a du passé s'adapte aux conceptions du présent. Aux yeux des hommes de la fin du XVIe siècle,la carrière d'Alexandre Farnèse dans les Pays-Bas n'avait été couronnée que d'un demi-succès: une partie seulement du pays s'était inclinée devant les armes du prince de Parme. Un homme de la fin du XVIIe siècle en juge tout autrement: "le grand Alexandre Farnèse",écrit en I68I le nouvelliste Adrien Foppens,"a rétably les Pays-Bas" (IIIbis). Rétablir "le pays" (A): n'était-ce pas là une victoire complète?

(A)"Pays-Bas",sous la plume de Foppens,signifie évidemment "Pays-Bas catholiques".

festé ses sentiments patriotiques. Il a montré qu'il était bon catholique et fidèle sujet; se dire bon patriote lui paraît dès lors superflu. Le mot de "patrie",au XVIIe siècle,est relativement peu prononcé.

La patrie n'en existe pas moins. Cette patrie,on peut déjà, sans commettre d'anachronisme,lui donner le nom qui sera le sien à la fin du siècle suivant: cette patrie,c'est la Belgique(II2).

+*+

Nous venons de suivre à travers les textes la montée du sentiment national propre aux Pays-Bas catholiques,du sentiment national belge. Mais ce sentiment,au XVIIe siècle,se révèle ailleurs encore; il se traduit aussi par certaines attitudes politiques fort caractéristiques.

Pour les observer,arrêtons-nous par exemple à un des événements marquants du siècle,la conspiration des nobles de I632. Le terrain d'observation,en I632,est excellent. Nous voyons se rencontrer les courants d'opinion; nous mesurons la force du sentiment national belge nouveau,mais nous apercevons encore l'action du vieux sentiment national grand-néerlandais.

Dans son essence,la conspiration de I632 ne fut pas une conspiration patriotique (II3). Les mobiles des conjurés semblent avoir été surtout d'ordre personnel et intéressé. Ce n'est sans doute pas les calomnier que de dire qu'ils furent guidés davantage par l'ambition et par les rancunes personnelles que par l'amour du bien commun. Du moins est-ce là l'impression générale qu'ils nous donnent; les exceptions,naturellement,ont pu être nombreuses.

Parmi les conjurés,il en était un certain nombre qui acceptaient froidement l'idée de se donner au roi de France,et de l'aider à conquérir tout ou partie de la Belgique (II4). C'était le cas d'un Carondelet,doyen de Cambrai (II5),c'était le cas d'un baron de Noyelle,gouverneur de Bouchain,qui ouvrit les portes de sa place aux troupes de Louis XIII,tandis que ses serviteurs allaient répétant partout: "Nous sommes tous Français!" (II6).

Mais il est clair que ces nobles gagnés à la France ne représentaient qu'une tendance au sein de la conspiration. Beaucoup d'autres conjurés rêvaient,non point de changer de maître,mais de

réaliser l'émancipation du pays. Sous quelle forme cette émancipation? Les avis,sur ce point,ne concordaient pas.

"Il se propose divers advis dedans le pais",écrivait un agent français après avoir mené dans les Pays-Bas une enquête très sérieuse (II7).

"Les uns de s'unir en république avec les Hollandois,avec asseurance de liberté de conscience.
Les autres à faire la paix avec les Holendois,chasser les Espagnolz du pais,recognoistre l'infante gouvernante moiennant qu'elle déclarre le comte Henri de Bergue son lieutenant général,auquel tous les seigneurs du pais consentent,pourveu que les gouvernements des villes que [illegible] possedent les Espagnolz leur soient donnez, et que les Estatz des pais soient restabliz dedans leurs anciennes libertez et privilèges.
Les autres proposent de se mettre en Provinces Unies catholiques, faire paix avec les Estatz (=les Etats-Généraux des [illegible] Pays-Bas du Nord) et ligue offencive avec eulx et la France contre qui les vouldra attaquer, donner honneste traittement à l'Infante sa vie durant dans le pais".

Il y a donc parmi les conjurés des "nationaux" qui veulent faire des Pays-Bas catholiques un Etat pleinement indépendant (II8).L'agent anglais à Bruxelles,Balthazar Gerbier,qui est instruit des secrets de la conspiration,nous dit d'eux: "Their aim is that,through the support of England and France,they might live as Free Catholic States and,by virtue of that quality,treat a peace with the States of Holland,excluding the Spaniards for ever from this part of Christendom" (II9). Dans cet idéal,on reconnaît sans équivoque possible l'inspiration du sentiment national belge.

Mais il y a encore l'idéal grand-néerlandais: "s'unir en république avec les Hollandois". Qui donc suggère cette solution? "Les villes de Flandres,Gueldres et Brabant s'y porteraient plus volontiers,y aiant peu de noblesse en ces quartiers-là et de religion" (I20). Peu de religion: entendez par là que,quelle que soit leur dévotion - et elle est grande - les bourgeois des villes conservent malgré tout un esprit plus laïque que les paysans ou les nobles; Ils aiment l'Eglise,mais gardent sur bien des points leur opinion propre,qui n'est pas la sienne. Ils savent penser autrement que le prêtre; c'est pourquoi,parmi eux, d'aucuns s'obstinent à penser grand-néerlandais.

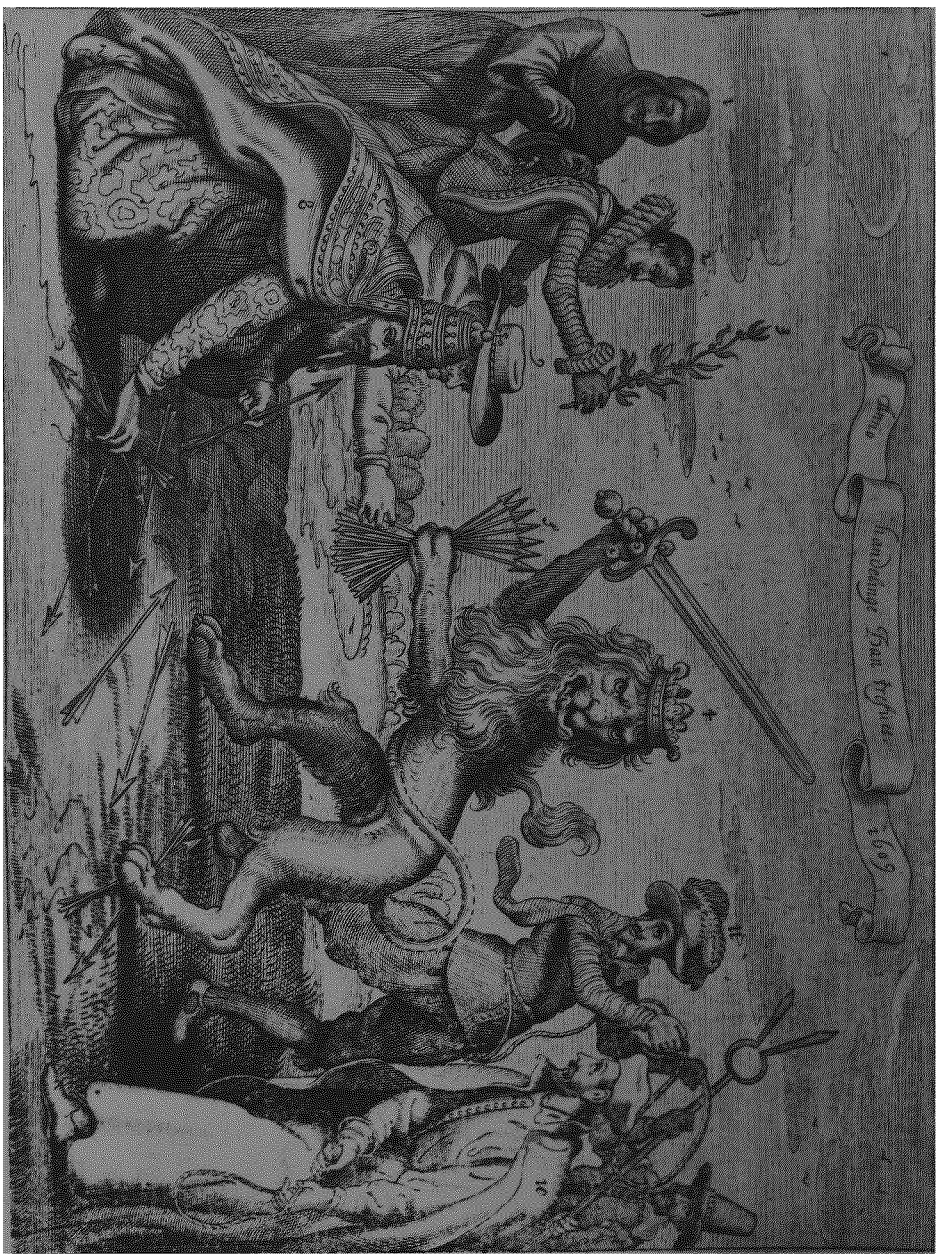

La séparation du Nord et du Sud d'après une gravure hollandaise du début du XVIIe siècle.

La gravure que nous reproduisons orne le recueil de A.VALERIUS, Nederlandtsche Gedenck-clanck (Haarlem I626),p.2I0. Elle a été gravée par P.Serwouters (I586-I657),d'après un dessin de A.van de Venne (I589-I662) (cf.F.MULLER,Beredeneerde beschrÿving van Nederlandsche historieplaten,t.I,Amsterdam I863,p.I55 n°I259 et t.IV (Supplément),I882,p.I33 n°I259; Atlas Van Stolk,t.II, Amsterdam I897,p.45 n°I232). Comme elle semble avoir été destinée spécialement au Nederlandtsche Gedenck-clanck,elle doit être peu antérieure à la publication de l'ouvrage.

On y voit représentées les négociations de trêve de I609 ("Handelinge van Tresves,anno I609"). La légende permet de comprendre les détails de l'oeuvre:

I.Le Franciscain Jean Neyen,négociateur de la trêve.
2.Ambroise Spinola,offrant le rameau d'olivier (3) au lion belgique (4).
5.Sept flèches représentant les sept provinces libres des Pays-Bas.
6.Dix flèches représentant les dix provinces qui se trouvent sous la domination des Espagnols ("onder 't gebiet van den Spanjaert").
7.Deux provinces - la Flandre et le Brabant - dont les Etats-Généraux détiennent une partie.
8.Le pape rassemblant les dix provinces qui se trouvent au pouvoir des Espagnols.
9.L'archiduc Albert (en habit de cardinal) tenant une des flèches du lion belgique,à savoir la Gueldre,que les Espagnols occupent en partie.
IO et II.Un Jésuite et des Espagnols,avec des cordes à noeuds coulants,prêts à se rendre maître du lion belgique.

NOTES DU CHAPITRE VII:

(1)Voir surtout,développant ce point de vue,les articles de J.C.H.DE PATER,De religie als factor bij de vorming van den Nederlandschen staat (BYDRAGEN V.VADERL.GESCHIEDENIS EN OUDHEIDKUNDE,1937) et De scheuring van ± 1585 (NEDERLANDSCHE HISTORIEBLADEN,1940).

(2)L.VAN DER ESSEN et G.J.HOOGEWERFF,Le sentiment national dans les Pays-Bas,Bruxelles 1943,p.34-35; L.VAN DER ESSEN,Alexandre Farnèse et les origines de la Belgique moderne (1545-1592), Bruxelles 1942,p.79.

(3)Cfr.notamment son article Einheit und Entzweiung in den Niederlanden (HISTORISCHE ZEITSCHRIFT,1928,Bd.139),p.53 - Eenheid en verdeeldheid in de Nederlanden (dans le recueil De Groot-Nederlandsche gedachte,t.II,Anvers 1930),p.141-142; le thème est également développé avec une force particulière dans son livre The Revolt of the Netherlands (1555-1609),Londres 1932, passim.

(4)Discours et conseil salutaire sur l'état présent des affaires du Pais Bas,s.l.,1605, p.5-6. J'ai trouvé un exemplaire de ce pamphlet très rare dans le fonds Van de Peereboom (non classé) de la Bibliothèque Royale de Bruxelles. Il en existe une autre édition,décrite dans J.K.VAN DER WULP,Catalogus van de tractaten,pamfletten,enz.,...aanwezig in de bibliotheek van I.Meulman, t.I,Amsterdam 1866,p.152 n°1021.

(5)Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau,éd.GROEN VAN PRINSTERER,1re série,t.VIII,Leyde 1847, p.403.

(6)Sur ce qui suit,cf. J.L.MOTLEY,History of the United Netherlands from the death of William the Silent to the synod of Dort, t.I,Londres 1860,p.55-64 et 94 et sv.,dont le récit doit être complété et corrigé d'après les observations de R.FRUIN,Motley's Geschiedenis der Vereenigde Nederlanden (dans Verspreide Geschriften,t.III,La Haye 1901)p.128-132; P.L.MULLER,De Staat der Vereenigde Nederlanden in de jaren zijner wording,1572-1594, 2e éd.,Haarlem 1878,p.337-343; KERVYN DE LETTENHOVE,Les Huguenots et les Gueux,t.VI,Bruges 1885,p.533-536 et 576-596; P.J. BLOK, Geschiedenis van het nederlandsche volk,t.II,3e éd., Leyde 1924,p.197 et 222-226; L.DELFOS,Die Anfänge der Utrechter Union,1577-1587, Berlin 1941,p.267-270. Voir aussi les documents de premier ordre analysés dans le Calendar of State Papers. Foreign Series of the reign of Elizabeth,t.XIX,1584-1585,Londres 1916. - On a longtemps attribué à Marnix de Sainte-Aldegonde un important mémoire,datant de 1584,qui constitue un plaidoyer en règle en faveur de l'offre de la souveraineté à Henri III (publié dans PH.DE MARNIX DE SAINTE ALDEGONDE,Oeuvres,éd. A.LACROIX. Ecrits politiques et historiques,Bruxelles 1859).En réalité,s'il n'est pas exclu que ce mémoire soit de Marnix,la base sur laquelle repose l'attribution à l'auteur du Byenkorf est d'une extrême fragilité (cf.A.ELKAN,Ueber eine angebliche Denkschrift von Marnix,dans les BYDRAGEN V.VADERL.GESCHIEDENIS EN OUDHEIDK.,1907).

(7)Lettre du 25 juin 1584 citée dans KERVYN DE LETTENHOVE,op.

cit.,t.VI,p.534. Voir aussi la lettre adressée le 23 juin au maréchal de Biron,publiée dans P.L.MULLER et A.DIEGERICK,Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas (1576-1584),t.V,Amsterdam 1899,p.778-779.

(8)Cf.notamment une lettre à Henri III du 10 juillet 1584,publ. dans GACHARD,Correspondance de Guillaume le Taciturne,t.VI, Bruxelles 1857,p.182-183. Voir aussi dans la même Correspondance,t.VI,p.217-220,une lettre des Etats-Généraux au maréchal de Montmorency,le 14 novembre 1584,où ils prient ce dernier d'user de son influence "affin que Sa Majesté soit servie nous accepter pour ses très humbles et très obéissans subjectz".

(9)Cf.à cet égard les termes du "traité" que les Etats-Généraux proposent à Henri III en décembre 1584 (dans Brieven en onuitgegeven stukken van Jonkheer Arend Van Dorp,éd.VAN DER SCHUEREN,t.II,Utrecht 1888,p.465-472). Ce texte doit être complété par celui des instructions remises simultanément aux députés chargés de négocier ce "traité" avec le roi de France (publ.dans Resolutiën der Staten-Generaal van 1576 tot 1609, éd.N.JAPIKSE,t.IV,1583-1584,La Haye 1919,p.495-501).

(10)Cette expression se rencontre à maintes reprises dans les textes de l'époque. "Il faut nous jetter entièrement entre ses bras (= du roi de France)",lit-on dans le mémoire de 1584 qui a été attribué à Marnix (éd.citée ci-dessus à la n.6,p.371); une lettre du magistrat d'Anvers à Catherine de Médicis,le 26 novembre 1584,parle de "la résolution que généralement nous avons prinse de nous jecter entre les bras de la Majesté du roy très-chrestien" (GACHARD,Analectes historiques,16e série,dans B.C.R.H.,3e série,t.XII,1871,p.203); les Etats-Généraux s'expriment de la même manière dans une lettre qu'ils adressent au roi de France le 3 décembre 1584 (dans Brieven...van Arend Van Dorp,t.II,p.459),ainsi que dans leurs instructions aux députés qu'ils envoient auprès de Henri III (Resolutiën der Staten-Generaal,t.IV,p.495). Ainsi donc,les mots eux-mêmes,tout autant que les faits,imposent un rapprochement entre les événements de 1584-1585 et ceux de 1830-1831: en 1830-31,l'expression à la mode ne sera-t-elle pas aussi "se jeter dans les bras de la France"?

(11)De fait,observons-le,il en avait parfaitement saisi l'importance et la valeur: "ung si bel et notable offre,écrivait-il, qui est des plus remarquables qui ait jamais esté faict à pas ung de mes prédécesseurs rois" (lettre du 17 février 1585,dans Négociations de la France dans le Levant, (documents publ.p.) E.CHARRIERE,t.IV,Paris 1860,p.331).

(12)"...his own estate was so tickle and so unsound within itself that he was to fear lest in going about to get upon others,he should put in a venture to leese himself" (rapport du comte de Derby et de Stafford,dans Calendar of State Papers, vol.cité,p.315). Parlant peu après au comte de Derby et à l'ambassadeur anglais Stafford,le secrétaire d'Etat Bellièvre développa le même thème; le roi,expliqua-t-il,eût volontiers embrassé la cause des Pays-Bas "if advertisements from so many places had not come to him of evil affected subjects in his own realm,who,with practices and intelligences abroad and round about him he was greatly to fear,if he were entered into any

action abroad, would greatly seek to trouble him at home and put him into some jeopardy that seeking to win others he might venture to lose himself" (même rapport, loc.cit., p.316).

(13) "Déclaration du roy de Navarre contre les calomnies de ceulx de la Ligue, faicte par M. Duplessis", 10 juin 1585, reproduite dans DUPLESSIS-MORNAY, Mémoires et correspondance, t.III, Paris 1824, p.120.

(14) Je n'ai évoqué ici que l'offre de la souveraineté des Pays-Bas à Henri III. Il faudrait parler aussi des ouvertures qui, aussitôt après, furent faites dans le même sens à Elizabeth d'Angleterre. Mais je ne puis alourdir encore mon exposé: mon seul but est d'attirer l'attention sur un ordre de faits dont l'importance ne me paraît pas avoir été mise suffisamment en relief.

(15) CH. SEIGNOBOS, Etudes de politique et d'histoire, Paris 1934, p.35.

(16) L'esquisse qui suit est basée principalement sur l'excellent ouvrage de L.J. ROGIER, Geschiedenis van het katholicisme in Noord-Nederland in de XVIe en de XVIIe eeuw, t.I, Amsterdam 1945, chap.VI et VII. Voir aussi R. FRUIN, Tien jaren uit den tachtigjarigen oorlog (1588-1598), 8e éd., La Haye 1924, chap.XIV, et le suggestif essai de P. GEYL, De protestantisering van Noord-Nederland (dans Kernproblemen van onze geschiedenis, Utrecht 1937; republié avec quelques additions dans le recueil Eenheid en tweeheid in de Nederlanden, Lochem 1946).

(17) P. BOR, Oorsprongk, begin en vervolgh der Nederlandsche oorlogen, t.II, Amsterdam 1680, p.976.

(18) Est-ce à dire que les catholiques représentaient, en face d'un dixième de calvinistes, les neuf autres dixièmes de la population? Loin de là. Outre les calvinistes, d'autres sectes - et notamment les luthériens et les anabaptistes - possédaient aussi des adeptes. Il est certain, surtout, que lorsqu'ils supputaient leur force, les calvinistes ne tenaient pas compte d'une foule de gens qui semblaient avoir abandonné l'Eglise romaine, mais dont l'adhésion à la Réforme paraissait encore bien mal assurée. Il y avait là une masse d'individus d'une couleur religieuse mal définie qu'avec leur rigidité doctrinale, les calvinistes ne comptaient certainement pas au nombre des "fidèles". - On peut considérer dès lors que le nombre de catholiques authentiques, en Hollande et en Zélande, représentait vers 1585 un peu plus de la moitié de la population. C'est d'ailleurs la proportion qu'indique, en 1587, l'auteur anonyme d'un Avis au comte de Leicester: "les papistes", écrit-il, "qui font la moitié de cet Estat" (dans Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau, éd. GROEN VAN PRINSTERER, 2e série, t.I, Utrecht 1857, p.49).

(19) [illegible]

(19)C'est la thèse qui a été défendue par beaucoup d'historiens protestants; ses insuffisances ont été soulignées par des savants catholiques comme W.L.S.KNUIF et J.DE JONG (Philippus Rovenius en zÿn bestuur der Hollandsche Zending,dans I'ARCHIEF V.DE GESCH. VAN HET AARTSBISDOM UTRECHT,t.50,1925,p.318 et sv.), et L.J.ROGIER(op.cit.,p.473 et sv.).

(20)Confession de foi des églises réformées wallonnes et flamandes,Bruxelles 1850,p.36; art.36.

(21)FRUIN,Tien jaren,p.268.

(22)Cette exclusion n'était que partiellement le fait des ordonnances législatives. Elle résultait plutôt d'un usage tacite. Mais chacun sait que les usages sont souvent mieux observés que les lois. Les plaintes d'un catholique des Provinces-Unies,en 1596,sont caractéristiques à entendre: "Ten derden vervolghen zy (=les calvinistes) ons arme Catholicken,dat zy ons niet toe en laten tot eenige officien by Staten,magistraten oft andersins, maer alleenlick haersgelyke hereticken,oft politicken,dat is warachtige atheisten ende afgodisten. Hoe grooten martirie dat dit voor menich dusent persoonen is,die anders niet en cunnen den cost winnen voor haer en haer familie,wist wel den goddeloosen Julianus,die...etc.,etc." Et il répète encore que "niemant tot eenige digniteyt oft officie en can comen,tenzy dat hy werde heretick oft politick ende atheist" (Beclach van een treffelycke persoone,beminder vande welvaert ende ruste des gemeenen vaderlants,over die tyrannie ende gewelt der generale Staten vande Vereenichde Nederlanden...Gesonden uut s'Gravenhage in Hollant aen eenen goeden vriendt tot Antwerpen, s.l.,1596; = Bibl.de l'Univ.de Gand,Fonds de pamphlets Meulman,n°8119).

(23)Cf.ce qu'écrit en 1617 le vicaire apostolique Rovenius: "Contristamur nunc plurimorum minus ferventium,ob penuriam et oppressionem quam tot jam annis patiuntur,a fide catholica defectionem,qui per pollicitationes officiorum et temporalium rerum paulatim seducuntur" (rapport sur la situation du catholicisme dans les Provinces-Unies; publ.dans l'ARCHIEF V.DE GESCH. VAN HET AARTSBISDOM UTRECHT,t.17,1889,p.471).

(24)Même rapport,ibid.,p.464-467.

(25)Quelques textes caractéristiques notamment dans R.MURRIS, La Hollande et les Hollandais au XVIIe et au XVIIIe siècles vus par les Français,Paris 1925,p.223-225.

(26)Sur ce qui suit,voir,outre les exposés généraux de H.PIRENNE (Hist.de Belg.,t.IV,3e éd.,1927,p.338 et sv.) et du P.DE MOREAU (L'Eglise en Belgique des origines au début du XXe siècle,Brux. 1945,p.170 et sv.), CH.POTVIN,Albert et Isabelle.Fragments sur leur règne,Bruxelles 1861; A.PASTURE,La restauration religieuse aux Pays-Bas catholiques sous les archiducs Albert et Isabelle (1596-1633), Louvain 1925; H.J.ELIAS,Kerk en Staat in de Zuidelyke Nederlanden onder de regeering der aartshertogen Albrecht en Isabella (1598-1621), Anvers 1931; et L.WILLAERT,Un redressement religieux au temps de Rubens,Liége 1944.

(27)Pour la question de l'hérésie,ajouter aux travaux cités à la note précédente: A.PASTURE,Le placard d'hérésie du 31 décembre 1609 (dans Mélanges Ch.Moeller,t.II,Louvain 1914); du même, Le déclin du protestantisme dans les Pays-Bas méridionaux au XVIIe

siècle (dans Hommage à dom Ursmer Berlière,I93I); H.ELIAS, De ketterÿ in de Zuidelÿke Nederlanden onder Albrecht en Isabella (ANNALES DE LA SOC.D'ÉMULATION DE BRUGES,I926).

(28)Art.5; cf.T.JUSTE,La Pacification de Gand et le sac d'Anvers, Bruxelles I876, Annexe p.XV.

(29)Capitulation de Tournai,30 novembre I58I: "Tous les bourgeois pourront librement demeurer en ladicte ville...pourveu qu'ilz vivent sans schandal et selon les justes et légitimes ordonnances de Sa Majesté,sans les pouvoir particulièrement rechercher" (dans GACHARD,Analectes belgiques, Bruxelles I830,p.37I, et dans PH.WARNY,Mémoires sur le siège de Tournai,éd.A.CHOTIN,Bruxelles I860,p.47).
Capitulation d'Audenaerde,5 juillet I582: Les bourgeois pourront "demeurer en ladicte ville aussi longtemps qu'ilz vouldront y vivre sans scandale,y rendre l'obéissance à Sa Majesté et se conformer aux ordonnances d'icelle" (GACHARD,Analectes historiques,t.V,Bruxelles I87I,p.5I8).
L'expression "sans scandale" a dans les textes du temps un sens très précis,on pourrait presque dire un sens technique: elle vise les manifestations extérieures d'une foi non orthodoxe. La liberté hormis le scandale,c'est la liberté de conscience.

(30)20 mai I584; GACHARD,Anal.hist.,t.III,I863,p.604-605.

(3I)Cf.GACHARD,Anal.historiques,t.V, p.52I (Dixmude,3I juillet I583), 522 (Ypres,7 avril I584) et 54I (Termonde,I7 août I584).

(32)I7 septembre I584; GACHARD,Anal.hist.,V,p.548.

(33)23 juillet I583. "Au regard des bourgeois,iceulx demeureront libres en leurs maisons avecq leurs femmes,enfans et biens,se conduisant...en l'observation de la religion catholicque romaine et l'obéissance de Sa Majesté".Sinon,six mois leur sont laissés pour quitter la ville (dans GACHARD,Anal.hist.,V,520).

(34)Il est fort intéressant de suivre les négociations qui préparèrent la capitulation de Bruxelles. Le 28 février I585,les députés de la ville soumettent au prince de Parme un mémorandum contenant des propositions de paix. On y lit l'article suivant (art.7):"Que tous bourgeois et manans de ladicte ville...ne soient recerchez ou inquiétez...pour le faict de la religion,ains y soient tollérez...pourveu qu'ilz vivent sans désordre". Le texte précise encore un peu plus loin: "... que lesdicts de la religion (sous-entendu: réformée) puissent estre tollérez...sans qu'ilz soient contrainctz à quelque autre religion ou exercice d'icelle...et que lesdicts de la religion puissent joyr de tous et telz autres advantaiges comme au faict de la religion a esté accordé,par forme de réconciliation ou autrement,à ceulx de Bruges,pays du Francq ou autres villes" (GACHARD,Anal.hist.,V,298-299).
Le 4 mars,contre-propositions du prince de Parme.Elles contiennent une clause semblable à celle de la capitulation de Gand: les Réformés auront un an pour choisir entre la conversion et l'exil (Ibid.,p.307).
Le 6 mars,réplique des députés de Bruxelles. Ils tentent de fléchir Farnèse. Ils essaient d'obtenir que "ceulx qui ne sont de la religion catholicque,apostolicque romaine ne soyent recerchez en leurs consciences". Ils invoquent des précédents. "Il

est tout notoir que ce point n'a esté refusé à aultres villes... (Il) a esté libéralement et largement accordé ausdicts de Bruges et aultres auparavant réconciliez" (Ibid.,p.3I4-3I6). Alexandre Farnèse demeure inflexible; il consent uniquement à porter de un à deux ans le délai laissé aux protestants pour quitter la ville (traité de capitulation du I0 mars I585,art.I0; GACHARD,op.cit.,V,332).

(35)Cf.L.VAN DER ESSEN,Alexandre Farnèse,t.IV,Bruxelles I935, p.I2I.

(36)GACHARD,Anal.hist.,t.V,p.424.

(37)Discours d'un gentilhomme...etc.,cité au chap.précédent,n.82.

(38)Le I5 juillet I586,les bourgmestres et échevins de la ville de Bruges décidèrent que,les protestants ayant abusé de la tolérance qui leur avait été accordée,il leur serait enjoint de "se resjoindre et remettre au gyron de nostre mère la Saincte Esglise apostolicque romaine" dans le délai d'un mois,ou sinon de quitter la ville. Cette résolution fut approuvée par le prince de Parme dans un acte du 26 janvier I587 (dans GACHARD,Anal.hist., t.III,I863,p.26I-264). Les autorités communales brugeoises n'avaient d'ailleurs pas attendu l'approbation de Farnèse pour passer aux actes: la fin de l'été de I586 fut marquée à Bruges par une véritable "chasse aux protestants" (cf.E.I.STRUBBE,Het verval van het protestantisme te Brugge na I584,dans les ANNALES DE LA SOC.D'EMULATION DE BRUGES,t.67,I924,p.23). - Les mesures prises par le magistrat de Bruges furent également adoptées par les bourgmestres et échevins du Franc; Farnèse y donna son approbation le 4 mai I587 (GACHARD,loc.cit.,t.III,p.264-266).

(39)Cf.le brevet que lui décerne à la fin du règne d'Isabelle le nonce Fabio del Lionessa: "Il faut louer la vigilance des archidiacres,des archiprêtres et des doyens ruraux,qui visitent annuellement leur district respectif et corrigent de suite les abus ou les dénoncent à l'autorité épiscopale. Le clergé inférieur est plein de probité,a des moeurs décentes et se conduit bien en dehors et à l'intérieur de l'église". Cependant,ajoute-t-il, "le clergé séculier,tant dans les villes qu'à la campagne,donne de temps en temps occasion de scandale" (cité dans E.DE MOREAU, L'Eglise en Belgique des origines au début du XXe siècle;Brux. I945,p.I78).

(40)Le Soleil éclipsé,ou Discours sur la vie et mort du Sérénissime Archiduc Albert,Bruxelles I622,p.72-73.

(4I)A.HENNE et A.WAUTERS,Histoire de la ville de Bruxelles,t.II, Bruxelles I845,p.55.

(42)A.MIRAEUS,Serenissimi Alberti Belgarum principis elogium et funus,Bruxelles I622,p.68-69. La traduction que CH.POTVIN donne de ce passage (Albert et Isabelle,p.I55) renferme presque autant d'erreurs que de mots.

(43)PIRENNE,t.IV,3e éd.,p.368; A.PONCELET,Histoire de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas,t.I,Bruxelles I927, p.583-584.

(44)"Cette influence",fait observer le P.Willaert,"ne se limitait pas aux classes possédantes,comme on le dit trop souvent. On ne veut voir que les collèges et certaines oeuvres parmi les gens

fortunés. En réalité,les Jésuites belges du XVIIe siècle se consacrent à la prédication populaire dans d'innombrables missions des villes et des campagnes; ils organisent et donnent le catéchisme aux enfants pauvres et ignorants; ils visitent les hôpitaux; ils dirigent vers la charité les congrégations des classes moyennes; si la peste éclate dans les quartiers populeux, ils secourent les malades au péril de leur vie...Ils ne se cantonnent dans aucune classe sociale ni dans aucune forme d'apostolat; on les trouve à la cour du gouverneur général et au chevet des malades pauvres. Ils enseignent la théologie dans les séminaires et les rudiments de la foi. Ils dirigent des soldats et des marins et aussi des congrégations de jeunes filles. Un de leurs adversaires hollandais note qu'on les trouve partout même si on veut les éviter" (L.WILLAERT,Un redressement religieux au temps de Rubens,Liége 1944,p.47-48).

(45)C'est là un fait que des travaux récents,et notamment ceux de M.Geyl et de M.Van der Essen,ont eu le grand mérite de mettre en lumière. Je me contente de renvoyer à ce sujet à l'article du P.J.ANDRIESSEN, Van verbondenheid tot vervreemding. Het teloorgaan van het generaliteitsbesef in de Nederlanden (1585-1648) (dans KULTUURLEVEN,février 1946),qui donne une bonne vue d'ensemble de l'état de la question.

(46)Quelques exemples: "intestina Belgii bella"(1592; mémoire sur la situation des Pays-Bas dressé par le clergé du diocèse de Ruremonde; B.C.R.H.,4e série,t.VI,1878-1879,p.109); "très funeste guerre intestine" (1595; avis donné à l'archiduc Ernest par les principaux dignitaires ecclésiastiques et laïques des Pays-Bas; GACHARD,Actes des Etats-Généraux de 1600,Bruxelles 1849,p.436); "ceste guerre civile" (1595; JEAN WILLOT,Discours sur les excessives misères qu'endure le povre Pays-Bas,éd.CH.RUELENS,Bruxelles 1874,p.13 et 23); "ceste cruelle guerre intestine"(1596; Relation de ce que (sic) s'est exhibé en la ville de Bruxelles à l'entrée du Sérénissime Prince Albert,Bruxelles 1596); "longue et misérable guerre intestine" (1597; lettre des Etats de Brabant; GACHARD, Collection de doc.inédits concernant l'hist.de la Belgique,t.I, Brux. 1833,p.394); "désastreuse guerre domesticque" (1597; lettre du Conseil d'Etat; GACHARD,Ibid.,t.I,p.406); "pernicieuse et détestable guerre civile" (1597; lettre du Conseil privé; GACHARD, Ibid.,t.I,p.410); "bella civilia","bellum intestinum" (1598; mémoire d'un juriste des Pays-Bas méridionaux; dans Correspondance d'Ottavio Mirto Frangipani(1596-1606),t.I,éd.L.VAN DER ESSEN, Bruxelles 1924,p.338); "civile guerre" (1598; Léon de Meyere, Advis pour la paix de la Belgique à Son Altesse; dans Recueil de chansons,poèmes et pièces en vers français relatifs aux Pays-Bas, publ.p.les soins de la Société des Bibliophiles de Belgique,t.II, Bruxelles 1871,p.72); "feralia intestini belli mala" (1599; J.BAYUS,In triumphali adventu Serenissimorum Belgii Principum Alberti...et Isabellae...in Lovanium gratulatorius panegyricus, Louvain 1599); "ceste longue et tédieuse guerre intestine" (1600; lettre d'Albert et Isabelle; GACHARD,Actes des E.G. de 1600,p.17) "guerre civile" (1600; opinion des députés des Etats de Hainaut aux Etats-Généraux; GACHARD,loc.cit.,p.396); "misérables guerres intestines" (1600; représentation des Etats du Luxembourg; GACHARD,loc.cit.,p.715); "inlantsche oorloghe" (1601; Verhael van een Tsamen-sprekinge gehouden tusschen een Courtisan oft Hovelinck ende een Borgere nopende den tegenwoirdighen staet van

"détestable guerre intestine. (1600; rapport de députés des Etats-Généraux des Pays-Bas à l'archiduc Albert) Ed. cit. I, 778 sq.

Nederlant,Louvain I60I); "guerre civile" (I609; sonnet de J.F.Le Petit sur Les fruicts de la paix; dans Recueil de chansons,op. cit.,t.I,Bruxelles I870,p.I22); "guerres civiles aiant duré quarante ans de suyte" (entre I606 et I6I3; RENON DE FRANCE,Histoire des troubles des Pays-Bas,éd.CH.PIOT,t.I,Bruxelles I886, Introd.,p.V,et p.3). Dans les oeuvres historiques que des auteurs catholiques du Sud consacrent,à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle,au soulèvement des Pays-Bas et à ses suites,le thème de la"guerre civile" revient également avec insistance (cf. B.A.VERMASEREN,De Katholieke Nederlandsche geschiedschrÿving in de XVIe en XVIIe eeuw over den opstand,Maastricht I94I,p.295).

On aura observé que,à l'exception du sonnet de Le Petit,tous les textes que nous venons de citer proviennent des Pays-Bas du Sud. Dans le Nord,en effet,on entend assez rarement parler de "guerre civile". L'ennemi,aux yeux des habitants des Provinces-Unies,est avant tout l'Espagnol. La guerre menée contre l'Espagnol apparaît donc comme une guerre "étrangère".

Signalons pour terminer une difficulté qui se présente dans l'interprétation des documents. Il est manifeste que ceux qui se lamentent à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle au spectacle de la "désastreuse guerre intestine",emploient cette expression en ayant conscience de sa valeur. Mais dans les textes postérieurs,il est bien malaisé de savoir,lorsqu'on rencontre la "guerre civile",s'il s'agit encore là d'une expression sentie,ou simplement d'une formule stéréotypée. "Guerre civile longue, continue,sanglante et admirable",écrit en I628 dans son Histoire générale des guerres de Savoie,de Bohême,du Palatinat et des Pays-Bas (I6I6-I627) le seigneur belge du Cornet (rééd.ROBAULX DE SOUMOY,t.II,Bruxelles I868,p.I3I). Est-ce là le langage d'un patriote néerlandais,ou celui d'un écrivain fidèle au vocabulaire politique traditionnel?

(47)De nombreux textes où il est fait mention du "pays" seront cités dans la suite de cet exposé. On peut voir aussi,à titre d'exemple,le rapport rédigé en juillet I600 par les délégués des Etats-Généraux du Sud commis aux négociations de paix (dans GACHARD,Actes des E.G.de I600,p.777 et sv.). Il y est question de "mectre une foys le pays en repos et tranquillité" (p.780), de "traicter quelque chose qui réussiroit au bien général de tout le pays" (p.78I); on craint de "plonger ce pauvre pays en une nouvelle guerre" (p.78I). - L'oeuvre du Jésuite F.COSTERUS, Disputatie over het fondament alder ketterÿen (Anvers I6I0), s'ouvre par cette invocation au Seigneur: "O Heere Jesu Christe, hoe langhe laet ghy ons in tweedracht ende allendicheden? Wanneer suldy u aensicht tot ons weder keeren,ende ons met uwen goddelycken vrede vertroosten? Wy leefden over vyftich jaren alle het landt door in ~~ymyx~~ peys..."(p.7).

"Estat": des exemples à relever dans la lettre du Conseil privé du I2 décembre I597 qui sera citée un peu plus loin(voir p.240 et n.53); dans une lettre des Etats-Généraux du Sud à ceux du Nord,du 5 juin I600 (dans GACHARD,Actes des E.G.de I600,p.760); dans l'Histoire des troubles des Pays-Bas de RENON DE FRANCE (éd.CH.PIOT,t.I,Bruxelles I886, Introd.p.V et VII,et p.3 et 5: "remettant l'Estat au pied ancien").

"Nation". Dans le Discours sur les excessives misères qu'endure le povre Pays-Bas,de JEAN WILLOT (I595; rééd.CH.RUELENS,Brux.I874) l'auteur parle des "coeurs des deux nations,à sçavoir celle de

pardeça et d'Espaigne" (p.55). Qu'est-ce donc,dans son esprit, que la "nation de pardeça"? C'est celle qui habite "nostre Belgique" (p.22),depuis la Frise jusqu'aux confins de la Picardie. - Autre exemple: lettre des Etats-Généraux du Sud du I3 juin I600 (dans GACHARD,Actes des E.G.de I600,p.499):"...remectre nostre nation en son ancienne splendeur".

(48)"...dat ghy 'tlandt sult deylen naer uwe inventie". La suite du pamphlet n'est pas moins significative. Ecoutez-nous, s'écrie l'auteur,nous ne voulons pas vous tromper; ceux qui vous parlent sont des Néerlandais qui veulent le bien des Néerlandais: "'tzÿn Nederlanders tot Nederlanders favuere" (Aende afghewekene Provincien van Hollant,Zeelant,etc.,s.l.,I598. J'ai utilisé une réédition de ce pamphlet parue dans les Pays-Bas du Nord,et où le texte se trouve accompagné de commentaires imprimés en marge et destinés à en ruiner l'effet: Aende afgewekene Provintien van Hollandt,Zeelandt,etc...Aenwysinghe opt vermaen vande verleyde ende overheerde Provintien van Nederlandt ghedaen aen de vereenighde Nederlanden, s.l.,I599; on sait que ce procédé de réfutation au moyen de notes marginales était très courant à l'époque: cf.P.FREDERICQ,Het Nederlandsch proza in de zestiendeeuwsche pamfletten,Bruxelles I907,Introd.,p.XXXV).

(49)Discours sur l'Estat des Pays-Bas,Arras I593,p.5. Tout au long de cet opuscule,les mots "cest Estat","nostre Estat" servent à désigner les Pays-Bas dans leur ensemble. Sur Wignacourt,cf. VERMASEREN,Katholieke Nederlandsche geschiedschrÿving (cité plus haut à la n.46),p.I32-I33.

(50)Tapisserie d'Arras de I597 décrite dans E.VAN DRIVAL,Les tapisseries d'Arras,Paris I878,p.I66-I68. Une expressive représentation de la patrie en détresse figurait également sur un des arcs de triomphe établis à Bruxelles lors de l'entrée solennelle de l'archiduc Albert: "Plus avant au sortir dudit marché (=la Grand Place) y avoit ung grand et magnifique arcq triomphal,à trois passaiges ou portes,au mytant duquel sur la plus grande porte avoit une belle painture faite de main excellente,où se représentoit Belgique ou le Pays-Bas,en forme d'une Dame très richement accoutrée,saisye par quatre ou cincq voleurs,qui luy sembloyent oster tous ses joyaulx,l'ung luy tirant les bagues et perles de la teste,l'aultre la chaÎne du col,ung aultre le carcant dont elle estoit ceinte,ung aultre sembloit luy tailler une pièce de sa robbe,et ung aultre menaçoit de la tuer,ce que fut représenté en forme fort lamentable et du tout au vif" (Relation de ce que s'est exhibé en la ville de Bruxelles à l'entrée du Sérénissime Prince Albert,Bruxelles I596; voir aussi Brusselsche Eer-triumphen,dat is eene waerachtighe beschrÿvinge van alle de Hertoghlycke Huldinghen,etc..., Bruxelles s.d. (I670),p.39).

(5I)J.VAN VLOTEN,Nederlandsche Geschiedzangen,nlle éd.,t.II, Amsterdam I864,p.4I5. - On rapprochera de ce texte un autre poème de la même époque,un sonnet français que l'on trouve imprimé dans le recueil de Jean-Françàis Le Petit,Les Fruicts de la Paix,paru à Utrecht en I609. L'auteur,notons-le,était un réfugié du Sud (cf.ci-dessus,chap.VI,n.66). Son sonnet célèbre la Trève de Douze Ans

"Qui après longue attente enfin fera la paix
Entre tous les Belgeois sincère et droicturière"

(Recueil de chansons,etc.,ouvrage déjà cité,t.I,p.109. Sur l'emploi dusubstantif Belgeois à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle,cf.G.KURTH,Notre nom national,Bruxelles 1910,p.41-42)

(52)Léon de Meyere,Prosopopée d'Anvers à la bien-venue du Sérénissime Prince Ernneste,poème imprimé à Anvers en 1594 (dans Recueil de chansons,etc.,t.II,p.37). Sur l'auteur,cf.notice de J.ROULEZ dans la Biogr.Nationale,t.V,1876,col.561-563.

(53)Lettre du Conseil privé à Philippe II,12 décembre 1597; dans GACHARD,Collection de doc.inédits concernant l'histoire de la Belgique,t.I,Bruxelles 1833,p.410.

(54)1599: voir texte cité à la p.241(lettre des Etats-Généraux du 22 mars 1599).
1607:"tot des ghemeene Landts beste" (déclaration du baron de Wittenhorst,député des archiducs auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies; cf. Propositie vanden Heere vander Horst ghedaen ende ghepresenteert ter vergaderinge van de Staten...der Vereenighde Nederlanden den XIIIen Januari 1607, s.l.,1608).
1607:"tot welvaert des gemeynen vaderlants" (lettre du P.Neyen à Oldenbarnevelt,3 juin 1607; dans L.VAN DEVENTER, Gedenkstukken van Johan Van Oldenbarnevelt en zyn tyd,t.III, La Haye 1865,p.136-137).
1608:"vous mecterez en avant ce qu'ils jugeront utile pour la patrie commune" (instructions de Richardot,président du Conseil Privé,aux négociateurs qui devront discuter des conditions de paix avec les délégués des Provinces-Unies; dans A.GIELENS,Een plan van verstandhouding tusschen Noord- en Zuid-Nederland in 1607-1609, NEDERLANDSCHE HISTORIEBLADEN,1939,p.22).
1621:"Nederland,ons gemeene vaderlandt" (discours du chancelier de Brabant Peckius aux Etats-Généraux des Provinces-Unies,dans M.G.DE BOER,De hervatting der vyandelykheden na het twaalfjarig bestand, TYDSCHRIFT VOOR GESCHIEDENIS,1920,p.41).
1632:"afin de veoir délivrée nostre commune patrie de ceste longue,funeste et sanglante guerre" (discours de l'archevêque de Malines Jacques Boonen à l'assemblée des Etats-Généraux des Provinces-Unies,7 décembre 1632; dans GACHARD,Actes des Etats-Généraux de 1632,t.I,Bruxelles 1853,p.351; voir aussi P.GEYL,Kernproblemen van onze geschiedenis,Utrecht 1937,p.67).

(55)GACHARD,Actes des Etats-Généraux de 1600,Bruxelles 1849, p.CXXXVI. Ailleurs encore dans le même texte:"...le pays maintenir en paix et union".

(56)GACHARD,loc.cit.,p.CXLIV-CXLV.

(57)GACHARD,p.759-760. (58)GACHARD,p.765-766.

(59)Publ.dans Considérations d'Estat sur le traicté de la paix, éd.CH.RAHLENBECK,Bruxelles 1873, Pièces Justif.,p.69.

(60)Voici le texte original,que j'ai traduit librement: "Hebt gylieden niet aenzien...dat u lieder Provincien niet wel en waren scheedelyck van elcanderen zonder haerlieder gemeen verderf,uut cause dat men bevint dezelve by den Almogenden zoo geschapen, ende deen metten andre vereenicht te zyne,als dat ommogelick is die te connen houden staen ende mainteneren zonder onderlinge correspondentie ende bystant deen vanden andere". - Une remarque curieuse: Paul Frédéricq a connu ce pamphlet; il en cite un fragment dans son anthologie Het Nederlandsch proza in de zestiend-

eeuwsche pamfletten (Bruxelles 1907,p.362-363); mais il ne reproduit pas le passage si remarquable que nous notons ici. Ce petit fait montre à quel point les flamingants de son temps et de son espèce étaient éloignés de toute préoccupation grande-néerlandaise.

(61)"Dat de zelve 17 Provincien uuter nature zoo tsamen gebonden zÿn,als dat onmogelick es,deen zonder dander te houden staen". Il va de soi que,dans le reste de l'oeuvre,on rencontre les expressions classiques du sentiment national grand-néerlandais. Les Pays-Bas sont appelés "het land",la guerre entre le Nord et le Sud est une "inlandtsche oorloge".

(62)S.l.,1602. A la Bibl.Royale de Bruxelles sous la cote: VI. 2155 A. Il existe aussi une version néerlandaise de ce pamphlet: Beantwoirdinge van zekeren Brieff der Staten van Hollant...door zekeren Liefhebbere des Vaderlants, s.l.,1602 (Bibl.Royale, II. 73.597,8°). L'exemplaire de la version néerlandaise conservé à la Bibliothèque Royale porte sur la page de titre la mention suivante,écrite au crayon par une main moderne: "Loven.Jan Maes". Cette identification de l'imprimeur est certainement exacte. Le pamphlet - tant dans sa version française que dans sa version néerlandaise - se termine en effet par une marque ornementale qui se retrouve dans des impressions de Jean Masius (voir par exemple Henrici Cuyckii Rurimundis Ecclesiae Episcopi ad Mauritium Comitem Nassavium secunda paraenetica epistola, Louvain, "apud Joannem Masium",1600; Bibl.Royale, V.H. 978,8°).

(63)L'expression "le pays" revient sans cesse sous la plume de l'auteur: "...vous (=aux Etats de Hollande) a esté remonstré combien dommageable estoit au pays ceste longue guerre intestine"; "...lon pourroit remettre le pays en sa fleur et prospérité ancienne"; "...vous ne cherchés la paix ny le repos du pays"; "...veoir les affaires du pays en repos et tranquillité"; "...réduire le pays à tranquillité et concorde soubz l'obéissance de noz princes et seigneurs naturelz". Le thème de la "guerre civile" n'est pas moins obsédant:"ceste longue et immortelle guerre intestine".

(64)Le terme de "Belgique",calqué sur le latin Belgica,se rencontre à diverses reprises comme synonyme de "Pays-Bas" dans les textes du dernier quart du XVIe et du début du XVIIe siècle. C'est surtout un mot du langage élevé,éloquent,ou bien encore du langage poétique.Exemples dans G.KURTH,Notre nom national,p.42-43; voir aussi Recueil de chansons,etc.,ouvrage cité,passim,et ci-dessus n.47 et n.51.

(65)Cf.sur lui la notice de V.BRANTS,Biogr.Nationale,t.XXII, 1914-1920,col.116-129.

(66)Orig.Antv.,p.29 (67)Id.,p.30.

(68)"Quae credet aetas arboris unius
Pugnasse ramos?..." (Antverpia,p.142).

(69)Texte original latin cité dans J.ANDRIESSEN,Nederlands eneen schapsbesef by enkele geestelÿke auteurs van einde e en beg XVIIe eeuw, R.B.P.H.,t.XX 7,194 ,p. n. . En 1625 ou 1626, Scribani publie sous le voile de l'anonymat La remonstrant des Hollandois ou le Brabançon vray-disant (s.l.n.d.; Bibl.Royale, II 26.689,8°); il y déplore une fois de plus les "guerres intes-

tines des Pays-Bas" (sous-titre de l'opuscule,et p.I5).

(70)Malgré de nombreuses recherches,je n'ai pas réussi à identifier ce personnage. Il est d'ailleurs possible que les initiales dont il signe sa brochure soient fantaisistes.

(7I)Arras,Robert Maudhuy,I600. Exemplaires de cet opuscule à la Bibliothèque Royale,fonds Van Hulthem n°26.697 et fonds Goethals n°979.

(72)C'est de propos délibéré que je me suis abstenu,dans les pages qui précèdent,de faire état de la dénomination de Fiamengo (plur.:Fiamengi) que l'on trouve employée dans des documents italiens pour désigner indifféremment des Néerlandais du Nord ou du Sud. M.Hoogewerff se sert de pareilles mentions pour écrire l'histoire du sentiment national grand-néerlandais après I585 (cf.L.VAN DER ESSEN et G.J.HOOGEWERFF,Le sentiment national dans les Pays-Bas,Bruxelles I943,p.72 et sv.). C'est là une méthode fort hasardeuse. M.P.Harsin,dans une courte étude A propos du sentiment national dans les Pays-Bas aux XVIe et XVIIe siècles (FORCES NOUVELLES,I8 août I945),en a parfaitement dénoncé les dangers. En effet,rien ne prouve que le terme de Fiamengi ait eu en Italie une valeur nationale; il pouvait fort bien ne représenter qu'une simple précision géographique. "Lorsque nous disons aujourd'hui "les Scandinaves" pour désigner quatre Etats parfaitement distincts,nous n'entendons pas exprimer par là l'idée d'une nationalité unique. Et combien de peuples ne revêtons-nous pas du vocable d'"Américains"?" (HARSIN,loc.cit.). Dans plusieurs textes,la valeur purement géographique du terme Fiamengi est d'ailleurs d'une évidence criante: on nous parle de "Flamands" originaires de Liége - alors que les gensde Liége,à cette époque, avaient encore une nationalité bien distincte de celle de leurs voisins néerlandais.

(73)J'emprunte le terme "comprovinciaulx" à une lettre des Etats de Flandre/à Philippe II/du 23 janvier I598; les rebelles du Nord y sont appelés "noz comprovinciaulx distraictz de vostre obéissance" (dans GACHARD,Collection de documents inédits,t.I,I833,p.396).

(74)Le Soleil éclipsé (ouvrage cité plus haut à la n.40),p.6I-62.

(75)D'un ecclésiastique aussi,cette diatribe passionnée,écrite en I606: "Je vous exècre,vous qui portez une haine affreuse à votre prince et à l'Eglise catholique. Je vous réprouve,vous qui vous bouchez les oreilles pour ne point entendre la parole de Dieu. Je me sens tenu d'invectiver contre vous,après vous avoir vu si souvent outrager et traiter avec mépris tant de nobles personnages et de ministres de Dieu... Je vous applique les paroles du Christ,je vous appelle une race de vipères... Tous ceux qui connaissent un tant soit peu le caractère des Hollandais attestent qu'il a été,qu'il est et qu'il sera toujours fait d'hypocrisie,de fraude et de dol". Ainsi s'exprime,dans une biographie du nonce Frangipani,son ancien secrétaire le Néerlandais Henri Stravius (texte latin - dont j'ai traduit ici quelques extraits - dans Correspondance d'Ottavio Mirto Frangipani(I596-I606),t.I, éd.L.VAN DER ESSEN,Brux.I924,p.355 et 378; pour la date de l'oeuvre et pour son attribution à Stravius,cf.ibid.,Introd.,p.LXXVI-LXXVIII,et la même Correspondance,t.III,Ire partie,éd.A.LOUANT, Bruxelles I942, Introd.,p.XXII n.5; sur Henri Stravius,notice par A.LOUANT,ibid.,p.XXI-XXIII). - Chez un homme aussi violent

dans sa haine de l'hérétique,le sentiment de nationalité est particulièrement complexe. Stravius reproche aux Hollandais de refuser à leur patrie l'amour qu'ils lui doivent (negant patriae pietatem; éd.citée,p.350). Cette patrie est évidemment la grande patrie néerlandaise,dont Stravius conserve la notion. Notion obscurcie cependant: quand ilparle des Belgae,Stravius a tendance à ne plus considérer que les habitants du Sud; les infâmes rebelles du Nord lui paraissent sans doute indignes de ce beau nom (cf.emplois caractéristiques de Belgae p.334 - Belgis bello gallico et hollando afflictis -,336 et 378). Mais ailleurs,il accusera les Hollandais d'être responsables des souffrances qui accablent reliquae Belgarum provinciae (p.355). On saisit là les contradictions d'une pensée qui se dégage du passé,mais n'a encore secoué complètement ni les anciennes idées ni les anciennes formules.

(76)Cf.en particulier les textes rassemblés dans le précieux livre de M.SABBE,Brabant in 't verweer (Anvers 1933).

(77)Cité dans M.SABBE,Betrekkingen tusschen Noord en Zuid in de XVIIe eeuw (KONINKL.VLAAMSCHE ACADEMIE.VERSL.EN MEDEDEEL.,août 1933),p.568.

(78)Biographie approfondie de M.E.ROMBAUTS,Richard Verstegen.Een polemist der Contra-Reformatie,Bruxelles 1933. Voir aussi W.J.C. BUITENDYK,Het calvinisme in de spiegel van de Zuidnederlandse literatuur der Contra-Reformatie, Groningen 1942,p.155-228.

(79) (R.VERSTEGEN),De Spiegel der Nederlandsche Elenden,Malines 1621,p.5.

(80)"Perturbateurs van des landts vrede" (Ibid.,p.6). Il les appelle aussi "vyanden van de restauratie van des landts rust ende welvaert" (Ibid.).

(81)"...alsulcke horrible outragien tegen hunne mede-Nederlanders bedryven" (R.VERSTEGEN,Oorloge ghevochten met die wapenen van die waerheydt en van die reden...tegen twee valsche pretentien van de rebelliche Hollanders,Anvers 1628; cité dans E.ROMBAUTS, op.cit.,p.287-288).

(82)"Hier valt oock te noteren dat tegen die ingesetene van dese provintien,die Hollantsche rebellen dragen alsulcken helschen haet,dat by alsoo verre dat sy hen geen tribuyt en betalen onder den naem van contributie,soo schieten sy se doot, oft sy vangense,spannense,slaense ghelyck honden,...levende daer mede in alle manieren alsoo wreet ende vileynich als oft sy barbaren ende geene Nederlantsche menschen en waren" (même ouvrage,cité dans ROMBAUTS,loc.cit.).

(83)Afbeeldinghe van den courtoisen Franschen ende ghenadighen Broeders-aert,gheschildert met het onnoosel bloedt der Borghers van Thienen,s.l.n.d. (1635),p.6 (Bibl.Royale,V.H. 27.453,4°).

(84)On peut appliquer la même exégèse à un pamphlet brabançon de 1622,Den Tocht van de Brandstichters,dont voici le passage le plus caractéristique:

"Neerlandtsche Huguenotten schenden hun eygen landt,
T'syn vierich Patriotten,sy stekent al in brandt,
Sy thoonen hun goede herten met brandende bescheet,
Sy duyzenden doen zmerten,die hun noyt deden leet"

(Les huguenots hollandais dégradent leur propre pays,
Ce sont de fervents patriotes, ils incendient tout,
Ils montrent leur bon coeur en bombardant à boulets rouges,
Ils font souffrir des milliers (de braves gens qui ne leur ont jamais fait aucun mal)

(Texte cité dans M.SABBE, Brabant in 't verweer, Anvers 1933, p.129).

Ici encore, le sentiment national grand-néerlandais subsiste ("leur propre pays"), mais au spectacle des événements, il se fait chaque jour plus sarcastique; il est manifestement à la veille de disparaître.

(85)"Si en Flandre, en Brabant, en Artois, en Hainaut et dans les autres provinces néerlandaises du côté adverse, les Etats et les habitants avaient encore dans les veines quelques gouttes du noble sang de leurs ancêtres, ils saisiraient l'occasion que leur offre miséricordieusement le Seigneur, et ils s'empresseraient de secouer le joug de l'esclavage castillan". Voilà le ton qu'emploie un pamphlétaire de l'extrême fin du XVIe siècle en parlant des gens du Sud. Il n'a rien d'inhabituel (Aende afgewekene Provintien, etc., pamphlet cité ci-dessus à la n.48).

(86)Je m'inspire ici des fines remarques du P.V.J.WALGRAVE, Losse bedenkingen omtrent de historiek van ons Nederlandsche volksbewustzyn (CULTUURLEVEN, decembre 1945), p.654. Voir aussi A.AZN J.ANDRIESSEN, art.cité ci-dessus à la n.45, p.122.

(87)Poème relatant la visite du cardinal-infant à Anvers en 1635, reproduit dans M.SABBE, Brabant in 't verweer, p.207-208. - J'attribue moins d'importance aux souhaits dont Miraeus, dans son Rerum Belgicarum Chronicon (Anvers 1636), accompagne sa dédicace au cardinal-infant (dédicace datée de novembre 1635): "Hoc enim ob fortunatissima tua auspicia, princeps serenissime, spondere (sibi) audet nostra Belgica, ut que scissa in partes, septuaginta fere annis, sua in membra sevit, pulso Marte et profligata... haeresi, te agente et gubernante, iterum se videat prorsus pacatam, et sub Rege Catholico omni ex parte catholicam". Le morceau respire trop l'éloquence officielle pour qu'on puisse s'en servir comme d'un témoignage psychologique.

(88)Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas, éd.DE ROBAULX DE SOUMOY, t.I, Bruxelles 1872, p.227. Les Considérations ont été longtemps attribuées à Liévin-Etienne Van der Noot (cf.notamment M.BORGNET dans BULLETINS DE L'ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE, t.XIV, 2e partie, 1847, p.413-414, et E.GACHET dans B.C.R.H., Ire série, t.XIV, 1848, p.148-149). Cette attribution ne repose sur aucune base sérieuse (cf.de Robaulx, préface de son éd., p.VIII-X; c'est sans doute parce qu'il ignore la démonstration de de Robaulx que le P.Van den Gheyn, dans son Catalogue des ms.de la Bibliothèque Royale, t.VII, Bruxelles 1907, p.113-115, cite encore comme nom d'auteur celui de Van der Noot). En réalité, l'auteur de l'oeuvre est un gentilhomme dont il ne nous est pas possible de percer l'anonymat. - Pour déterminer la date de rédaction des Considérations, il faut observer d'abord que l'édition Robaulx de Soumoy (3 vol., Bruxelles 1872-1873) est demeurée inachevée. Elle s'arrête aux événements de l'année 1633, alors que les ms.de l'oeuvre mènent le récit des faits jusqu'en 1646 (cf.par exemple à la Bibliothèque Royale de Bruxelles le ms.12.828 ou le 14.841). C'est en 1646 que l'auteur a déposé la plume (cf.le texte de sa page

(87bis) Un survivant aussi,le pamphlétaire anonyme qui,cette même année I635,écrit: "Heureuse trois et quatre fois la journée qui verra ce retour (= des Hollandais) souz le gouvernement de nostre brave prince. Jour qui sera gravé en lettre d'or dans noz éphémérides,et qui seul peut rendre le repos aux Provinces Unies, et le calme invariable aux dix-sept provinces,nostre chère patrie" (Les Justes Plaintes de Hollandois catholique et pacifique sur les affaires du temps et les guerres présentes, in-8° de 44 p.; s.l.,I635; p.40. Exemplaire de cet opuscule aux Archives Générales du Royaume, Secrétairerie d'Etat allemande, n°8I, "Ephémérides de Jean Huart,I622-I642", pièce I05). L'auteur de ce livret serait-il,comme il prétend l'être,un Hollandais catholique réfugié dans le Sud? La chose est possible,mais il est fort possible aussi que l'on ait affaire à un pamphlétaire de Bruxelles ou de Louvain qui a jugé utile,pour l'efficacité de sa propagande,de se présenter comme Hollandais; cela lui permet de s'adresser au peuple des Provinces-Unies en faisant sonner bien haut sa qualité de "vray compatriote" (cf.spécialement p.37). Son but est de persuader les rebelles qu'ils courent à la défaite et à la ruine. "Le seul moyen d'éviter tout cela,est de vous ranger soubz les loix de l'obéissance deüe à nostre souverain, et de vous attacher,avec le reste des provinces fidèles,au firmament de la très-auguste maison d'Austriche et d'Espaigne,par le clou argentin d'amour et de fidélité" (p.I5). En faisant leur soumission,ils pourront "jouir de la plus douce liberté que l'on sçauroit avoir" (p.II). En effet,insiste l'auteur,"quelle liberté plus grande pourriez-vous désirer que celle de laquelle jouissent les royaumes et les peuples qui sont souz les couronnes de sa Majesté Catholique? Liberté si générale et amoureuse qu'elle ne peut estre plus grande,soit dans l'Estat aristocratique,ou bien démocratique,qu'elle est dans l'Estat monarchique d'Espagne" (p.3I). Disons mieux: liberté de l'espèce que goûte le "Hollandois catholique et pacifique",aux yeux de qui toute liberté de conscience est "damnable et pernicieuse" (p.33). - Les "dix-sept provinces,nostre chère patrie" sont le seul passage du pamphlet qui rende un son grand-néerlandais. Partout ailleurs,l'auteur traite le "peuple hollandois" comme une nation distincte.

finale: ms.I4.84I,p.56I). Comme,d'autre part,tout semble indiquer qu'il a rédigé son ouvrage d'une seule traite,celui-ci peut être daté dans son ensemble de la cinquième décade du siècle.

(89)L'affirmation théorique du "mesme pays" n'empêche pas l'auteur des Considérations,lorsqu'il parle des "Pays-Bas",de désigner par là uniquement les Pays-Bas du Sud. Au Nord,c'est la "Hollande". "Le voisinage des Hollandois",écrit-il,"est plus dangereux que tous les autres,et est le pis de tous pour le Pays-Bas" (t.I,p.227).

(90)Il est frappant de constater qu'on la retrouve en I646 presque littéralement dans un pamphlet publié à Dordrecht,Antwoordt op 't Munsters praetje. Parlant des habitants des Pays-Bas espagnols comme de ceux des Provinces-Unies,l'auteur s'écrie: "Wÿ zÿn gesamentlÿcke Nederlanders,...van één spraeck,manier van leven,humeur en conditie". Cela signifie-t-il qu'il considère encore les gens du Sud comme des compatriotes? Non point. Il les traite seulement de "proches voisins" (naeste nabueren). Le "wÿ zÿn gesamentlÿcke Nederlanders" n'est donc qu'une constatation d'ordre géographique: nous habitons la même contrée,nommée Nederland.

(9I)Cf.notamment P.GEYL,Geschiedenis van de nederlandsche stam, t.II,Amsterdam I934,p.354 n.I. Les exemples de ces emplois pourraient être facilement multipliés.

(92)Lettre publiée dans Alle de Gedichten van Anna Roemers Visscher, éd.N.BEETS,t.II,Utrecht I88I,p.278-279; le passage qui nous intéresse est aussi reproduit dans M.SABBE,De oretussen en hun kring,Anvers I928,p.77.

(93)Je pose ici une règle générale qui peut évidemment comporter des exceptions. Il est fort curieux,en particulier,de lire un poème datant de I644 et dû au Brugeois Lambert de Vos (ou Vossius): Hemel-sprake voor den Brugschen H.Bloedt-Dagh van het jaar I644. Dans cette pièce dialoguée,où interviennent des personnifications telles que "la Hollande","la Flandre","Bruges","l'hérésie",etc., Vossius laisse aussi la parole à Nederlandt. Nederlandt se lamente sur son état présent,qu'elle compare à sa gloire et à sa prospérité passées. Son corps,gémit-elle,a perdu son unité; d'un côté, elle voit,elle entend,elle vit - de l'autre elle est sourde, muette,morte; d'un côté elle est verte et fraîche,de l'autre aride et sèche comme du foin; elle a une main libre,l'autre garrottée."Nu voel'ick (en ick sterf,moet ick 't noch langhe voelen)
Twee leghers teghen een in desen boesem woelen"
(l'armée hollandaise et l'armée française qui combattent celle des provinces fidèles).
Cette tirade part-elle d'un sentiment authentique? La chose est possible,mais rien moins que certaine. Il est fort possible aussi qu'il n'y ait là qu'un simple "procédé",de la rhétorique ingénieuse mais purement gratuite. Les deux hypothèses paraissent également défendables (Voir le texte dans Alle de Wercken van Lambertus Vossius,2e éd.,Bruges I699,p.27I-282; sur ce recueil,importantes remarques critiques de F.A.SNELLAERT,Schets eener geschiedenis der Nederlandsche letterkunde,4e éd.,Gand I866,p.268; notices sur Vossius par J.STECHER dans la Biogr.Nationale,t.V, I876,col.853-854,et par J.G.FREDERIKS dans le NEDERLANDSCH MUSEUM,I886,2e partie. Un critique a récemment dénié à

Vossius la paternité du Hemel-sprake de I644,ainsi que de trois oeuvres similaires composées respectivement en I64I,I642 et I643. Ce critique,M.Buitendÿk (Het calvinisme in de spiegel van de Zuidnederlandse literatuur der Contra-Reformatie,Groningen I942, p.316) fait état d'un passage du compte de la ville de Bruges de I643,dont voici le texte: "An Petronella Keysers,huusvraauwe van Lambertus Vossius,de somme van drÿe ponden XVI sch.,over een gratuiteyt toegheleyt ter cause van de exemplairen van haere compositie van de Brughsche hemelsprake" (extrait cité dans FREDERIKS, loc.cit.,p.286 n.I). M.Buitendÿk conclut de ce passage que l'auteur de l'Hemel-sprake de I643 - et par conséquent aussi des trois autres Hemel-spraken,qui sont manifestement de la même plume - n'est pas Lambert de Vos,mais bien sa femme, Petronella Keysers. C'est là,me paraît-il,une erreur d'interprétation certaine; le pluriel "les exemplaires" montre bien que le mérite de Petronella,qui lui vaut une gratification de trois livres - somme peu élevée -,a consisté à transcrire avec soin l'oeuvre de son mari).

(94)Cet usage routinier se perpétue jusqu'en I652. Cf.J.DENUCE, De eerste nationale atlas van onze provinciën (België-Nederland) van I586 (in Études d'histoire dédiées à la mémoire de Henri Pirenne,Bruxelles I937),p.I02. - Dans le même ordre d'idées - la survivance de représentations traditionnelles -,on peut citer le cas fort curieux du char des XVII Provinces dans l'Ommegang d'Anvers. Ce char était occupé par dix-sept jeunes filles assises en pluqieurs rangs superposés; c'était une véritable montagne de jeunes filles - tel était d'ailleurs le nom populaire du char: Maegdenberg - au haut de laquelle siégeait une dix-huitième nymphe plus somptueusement vêtue encore que ses compagnes. La signification du Maegdenberg était à l'origine la suivante: les "XVII Provinces" assises au pied de la "pucelle des XVII Provinces". Cette signification primitive se conservait encore au début du XVIIe siècle. Elle est attestée par:

I°)une description de l'Ommegang de I6I9 (cf.J.GESSLER,De Antwerpsche Ommegang van I6I9,dans DE GULDEN PASSER,I935, p.I23-I25);

2°)une gravure de l'artiste anversois Jean-Christophe Jegher (I6I8-I666 ou I667) tirée d'une suite de planches représentant l'Ommegang d'Anvers (original au cabinet des estampes de la Bibliothèque Royale de Bruxelles).

Le Maegdenberg survécut à la scission définitive des Pays-Bas. Pendant tout le XVIIe siècle,et encore au XVIIIe,on continua à le traîner périodiquement par les rues d'Anvers. Mais comme l'idéal politique qu'il symbolisait avait sombré dans l'oubli,sa signification originelle se perdit. On vit surgir à son sujet de nouvelles interprétations: certains le considérèrent comme représentant les "membres" (leden)de la ville d'Anvers (texte de I65I,dans MERTENS et TORFS,Geschiedenis van Antwerpen,t.VI,Anvers I85I,p.52I; texte de I698,dans M.SABBE, Uit het Plantÿnsche huis.Verspreide opstellen,Anvers I923,p.I92); d'autres en firent un symbole des privilèges de la cité (texte de I662,dans C.L.TRUYENS-BREDAEL,Het kantwerk van den Ommegang, Anvers I94I,p.43); d'autres encore y virent tout simplement une glorification de la femme anversoise (textes de I648 et I649 cités dans M.SABBE,loc.cit.). Il y a là un des traits à la fois comiques et tragiques de l'histoire: l'année même du traité de

Munster,l'image des Pays-Bas défunts circulait dans les rues d'Anvers,et des bourgeois l'applaudissaient comme une image des "seeghbare stille suyvere jonckvrouwen van Antwerpen".

(95)M.VAN DER ESSEN a soutenu dans un article récent (Besef van Nederlandschap bÿ uitgeweken Nederlanders in Italië in de XVIIde en XVIIIde eeuw,dans les NEDERLANDSCHE HISTORIEBLADEN,1939; trad. française dans VAN DER ESSEN et HOOGEWERFF,Le sentiment national dans les Pays-Bas,Brux.1943) que "chez les Néerlandais émigrés établis à Naples,un sentiment national néerlandais général a continué à exister longtemps encore après la séparation et le Traité de Munster,et pour plusieurs d'entre eux,même jusqu'à la fin du XVIIIe siècle". En effet,dit-il,les artistes originaires des Pays-Bas qui font partie,à Naples,de la confrérie Santa Maria dell'Anima,se font inscrire dans les documents officiels de cette association comme Fiamengi,et cela jusque dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Or Fiamengo = Néerlandais,c'est-à-dire habitant des XVII Provinces (Nord et Sud réunis).

Ces conclusions ne me paraissent pas pouvoir être retenues.Les objections de M.Harsin sont déjà,à elles seules,décisives (cf. ci-dessus,n.72). De plus,je ne crois pas à l'équivalence Fiamengo = Néerlandais lato sensu,sur laquelle repose toute l'argumentation de M.Van der Essen. Cette équivalence est incontestable pour la seconde moitié du XVIe et le début du XVIIe siècle (cf.G.J. HOOGEWERFF dans VAN DER ESSEN et HOOGEWERFF,Sentiment national, p.80-82; voir d'autres exemples dans A.BERTOLOTTI,Artisti belgi ed olandesi a Roma nei secoli XVI e XVII,Florence 1880,p.47,et dans G.J.HOOGEWERFF,Bernard Van Rantwÿck,schilder van Nymegen (MEDED.V.HET NEDERLANDSCH HISTORISCH INSTITUUT TE ROME,3e série, t.I,1942),p.26), mais dès le milieu du XVIIe siècle,à mon sens, le terme Fiamengi ne sert plus à désigner que les habitants des Pays-Bas du Sud. Voici mes arguments:

I°)Tel était devenu dès cette époque, dans toute l'Europe française,le sens normal de "Flamands". Quand Charles de Lorraine parlait de "ses chers Flamands" (J.SCHOUTEDEN,Charles de Lorraine,Bruxelles 1943,p.353),il ne songeait évidemment qu'aux habitants des Pays-Bas autrichiens; telle était également la pensée du général autrichien qui,à la bataille de Kollin (1756),traitait de "blancs-becs de Flamands" les hommes du régiment des dragons de Ligne (cf.G.GUILLAUME,Hist.des régiments nationaux belges pendant la guerre de Sept Ans,Bruxelles 1854, p.33; CH.TERLINDEN,Histoire militaire des Belges,Brux. s.d.(1931), p.165-166; on notera que cet emploi du terme "Flamands" n'était aussi répandu dans le langage de la politique et de la diplomatie que dans le langage usuel: voir par exemple GACHARD,Analectes historiques,t.IV,Bruxelles 1867,p.95 (consulte du Conseil d'état du 26 octobre 1678), Correspondance des ministres de France à Bruxelles de 1780 à 1790,éd.E.HUBERT,t.I,Brux.1920,p.177 n.1 (dépêche de l'envoyé prussien à Vienne,mai 1787), ou encore H.CARTON DE WIART,La candidature de Philippe d'Orléans à la souveraineté des provinces belgiques en 1789 et 1790,Brux.1924, p.25,44,45,77,78,80,83,84 (dépêches de l'ambassadeur de France à Londres,1789 et 1790).

Cette acception du mot "Flamands" - à côté de laquelle subsistait évidemment l'acception primitive: habitants du comté de Flandre - était liée au sens donné au nom de "Flandre". "Vocatur Flandria",écrivait en 1662 à propos des Pays-Bas lato sensu le géographe Blaeu,"ea portio quae Hispaniarum Regis agnoscit domi-

nium,Hollandia regiones eae quae armis libertatem sibi asseruere" (J.BLAEU,Geographiae Blauianae volumen quartum,Amsterdam I662, "Belgica Regia,quae est Europae liber nonus",p.I). Dans les Pays-Bas,déclare en I672 P.BOUSSINGAULT (La guide universelle de tous les Pays-Bas ou les dix-sept provinces,3e éd.,Paris I672, p.8),"tout ce qui appartient à présent au roy d'Espagne est compris ordinairement sous le nom de la Flandre". La même définition se rencontre dans le Dictionnaire de Trévoux (Dictionnaire universel françois et latin vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux (nlle éd.,t.II,Paris I732,sub v° "Flandre"),chez Voltaire (Le Siècle de Louis XIV,chapitre XXIV,note), dans le Dictionnaire géographique portatif de L.Echard (trad.de l'anglais p.M.Vosgien, Paris I755,p.2I9), chez l'Anglais Shaw (Essai sur les Pays-Bas autrichiens, trad.de l'anglais,Londres I788,p.28). D'innombrables récits de voyages de la seconde moitié du XVIIe et du XVIIIe siècles attestent également cette acception du mot "Flandre": Regnard,en I68I,fait le "voyage de Flandre et de Hollande" (relation publ.sous ce titre; rééd.,Amsterdam I935); le Janséniste Charles Lemaistre,qui visite à la même époque Mons,Bruxelles, Gand,Bruges,puis les Pays-Bas du Nord,rédige une "relation de mon voyage de Flandre,de Hollande et de Zélande,fait en I68I" (cf.CH.FIERVILLE,Voyage anonyme et inédit d'un janséniste en Hollande et en Flandre en I68I, Paris I889,p.5). Enfin,dans une représentation datant de I706,les Etats de Flandre se chargent de nous apprendre que leur comté est "la province la plus considérable des Pays-Bas,qui est plus renommée parmi les estrangers que toutes les autres ensemble,et qui chez eux fait porter son nom à tout le pays" (dans GACHARD,Collection de doc.inédits concernant l'hist.de la Belgique,t.III,Bruxelles I833,p.248); confirmation encore de l'équivalence "Flandre" = Pays-Bas catholiques, puisque "Pays-Bas",dans ce texte,désigne uniquement ces derniers (ce sens restreint est habituel dans les textes de l'époque; cf.notamment A.J.VEENENDAAL,Het Engels-Nederlands condominium in de Zuidelijke Nederlanden tijdens de Spaansche successieoorlog, t.I,Utrecht I945,p.66,I43,283).

2°)Tout indique que le sens de "Flamands" était le même en italien qu'en français. La langue italienne disposait d'un mot spécial pour désigner les habitants des Pays-Bas septentrionaux: Olandesi. Il était donc normal que,comme en français,seuls les gens du Sud conservassent le nom de Fiamengi. En fait,l'on rencontre fréquemment dans les textes des Olandesi et des Fiamengi cités côte à côte (cf.p.ex.des textes de la première moitié du XVIIIe siècle dans Bescheiden in Italië omtrent Nederlandsche kunstenaars en geleerden,t.I,éd.J.A.F.ORBAAN,La Haye I9II,p.235-239); le cas est donc clair.

3°)Il n'y a aucune raison de penser que les textes de Santa Maria dell'Anima fassent exception à la règle. Dans les registres de la confrérie napolitaine,un seul artiste est mentionné comme étant originaire des Pays-Bas du Nord: le nommé Pietro Cuneo,de Leyde,qui meurt en I672. Or il n'est pas appelé Fiamengo (VAN DER ESSEN,p.99). - On me rétorquera peut-être que l'on trouve parmi les Fiamengi un individu né à Maastricht. Mais il s'agit là d'une ville dont le statut était très spécial - c'était un condominium du prince-évêque de Liége et des Etats-Généraux des Provinces-Unies - et dont les habitants ne possédaient pas de "nationalité" nettement définie; on comprend que,voyageant à l'étranger, ils aient adopté l'étiquette "flamande" puisqu'aussi bien,en leur qualité de catholiques,ils se sentaient plus proches des Pays-Bas du Sud que des Provinces-Unies.

(96)"Volcht het schip ghemaeckt als een oorlochsschip,daer inne zÿnde vÿf oft zes schippers van alle natien als Hollanders,Nederlanders,Enghelschen,Spaignaerts,Brittoenen,etc." (Cort Verhael van t' ghene is ghepresenteert gheweest in den Ommeganck die men tot Antwerpen ghehouden heeft op den XIIII Junii anno I609, Anvers s.d. (I609),p.5; description bibliographique complète de cet opuscule dans la Bibliotheca Belgica, publ.p.F.VAN DER HAEGHEN,2e série,t.XXIII,V 22I).

(97)Le Soleil éclipsé ou Discours sur la vie et mort du Sérénissime Archiduc Albert,Bruxelles I622. Cf.sur cette oeuvre A.DELVIGNE, Les oraisons funèbres des souverains des Pays-Bas aux XVIe,XVIIe et XVIIIe siècles,t.I,Bruxelles I885,p.I56 et sv. Bernard de Montgaillard est Français d'origine (cf.P.BERGMANS dans la Biogr. Nationale,t.XV,I899,col.I69-I74); en I622,cependant,il y a plus de vingt ans qu'il habite les Pays-Bas; un aussi long séjour a certainement fait de lui,au point de vue des opinions politiques, un véritable "Belge".

(98)P.45. (99)P.44. (I00)P.56. (I0I)P.I53.
(I02)"Le pays": l'expression se rencontre notamment aux p.45 (passage cité ci-dessus),50 et 56 ("Au malheur de Nieuport,Dieu protégea miraculeusement le prince et le pays").

(I03)Cf.GACHARD,Actes des Etats-Généraux de I632, 2 vol., Bruxelles I853-I866.

(I04)GACHARD,II,396. (I05)ID.,I,I64. (I06)ID.,I,349.

(I06bis) La relation des Etats-Généraux de I632 rédigée par le pensionnaire d'Anvers,Jacques Edelheer,débute par ces mots: "Vix ulla est toto orbe regio ubi diuturniori bello laboratum sit quam in Belgio. Septuaginta et plures anni sunt quod Belgae in mutuas coedes armantur; his regem,illis libertatem sectantibus et vicinos secum reges et principes iisdem secum tumultibus et incommodis implicantibus" (publ.dans le B.C.R.H.,4e série,t.II, I875,p.203). Est-ce l'idée de la"guerre civile",bien que l'expression n'y soit pas? Je crois plutôt qu'il s'agit de la constatation d'un fait: la guerre oppose des adversaires qui sont les uns et les autres des habitants des Pays-Bas,des Belgae. C'est de la géographie,et non du sentiment.

(I07)"Vix aliquid in moribus Belgarum est,quod non suis privilegiis nitatur; non alia natio est,quae tantis animis ea promerueri,tantis defendat" (F.ZYPAEUS,Judex,magistratus,senator, Anvers I633,p.I70).

(I08)Cf.à la page I5I du Judex un autre passage qui confirme ce sens de Belgae.

(I09)Ces deux opuscules furent publiés sans date et sans nom d'auteur. Pour la date,cf. DE BAVAY,Pierre Stockmans, Bruxelles I844, p.I4-I5. L'attribution à Stockmans repose sur une tradition très ancienne - dès I70I,on trouve le Jus Belgarum et la Defensio réédités dans un recueil des Opera Omnia du juriste brabançon (Petri Stockmans Opera Omnia,Cologne,F.Metternich,I70I). Défendue par de Bavay (op.cit.,p.7-9) et par Britz (Code de l'ancien droit belgique,t.I,Bruxelles I847,p.I98),cette attribution a cependant été contestée,principalement par de Ram. V.Brants n'ose se prononcer (art.Stockmans dans la Biogr.Nationale,t.XXIV,I926-I929, col.63-64). Le Rév.Père Willaert,S.J.,qui a étudié la question

de près,a bien voulu me dire que la thèse Stockmans lui paraissait établie. Je m'en tiens à cet avis autorisé.

(II0)Selon Britz (op.cit.,t.I,p.I96),le parti qui soutenait les thèses exposées par Stockmans s'intitulait parti "national". Je n'ai pas retrouvé cette dénomination dans les textes de l'époque qu'il m'a été permis de voir. Comme Britz ne mérite qu'une confiance très relative,il est sage d'attendre sur ce point le résultat de recherches plus approfondies. Ces recherches sont nécessaires; elles devraient s'attacher non seulement à l'oeuvre de Stockmans et à l'influence qu'elle a exercée,mais à l'ensemble du "gallicanisme belge",qui demeure encore très mal connu. Il y a eu là un véritable mouvement de pensée,et un mouvement durable. Le comte de Nény,au XVIIIe siècle,est un théoricien aussi remarquable du "gallicanisme belge" que Stockmans au XVIIe. C'est sous sa plume en particulier que l'on trouve le rapprochement le plus explicite entre les droits de l'"église belgique" et ceux de l'église gallicane. "Les usages anciens",écrit-il,"sont le fondement de la discipline et des libertés de l'église Belgique, comme ils sont le fondement de la discipline et des libertés de l'église gallicane. Aussi nos libertés sont-elles,à peu de choses près,exactement conformes à celles de l'église gallicane; nous avons même quelques avantages dont elle ne jouit pas" (Bibliothèque Royale,ms.I8.227,p.734-735; voir aussi p.729; sur cette oeuvre,cf.P.BONENFANT,A propos d'ouvrages manuscrits du XVIIIe siècle relatifs à l'histoire et au droit ecclésiastiques belges, R.B.P.H.,t.VIII,I929). Sur des questions particulières,comme celle du placet,Nény est aussi ferme que Stockmans. Il parle du placet comme du "palladium qui,en protégeant les libertés de la nation,maintient l'ancienne discipline de l'Eglise belgique contre les entreprises et les prétentions de la Cour de Rome" (même oeuvre; cité dans A.PUTTEMANS,La censure dans les Pays-Bas autrichiens,Bruxelles I935,p.203).

(III)Index des livres prohibés revu et publié par ordre de S.S. le Pape Pie XI, nlle éd.,Rome I930,p.I55 et 264.

(IIIbis)L.GALESLOOT,Mémoires secrets d'Adrien Foppens sur le gouvernement et les affaires des Pays-Bas, B.C.R.H., 4e série,t.IV,I877,p.425.

(IIIter)Disons mieux: qui sera le sien dans le langage courant à la fin du XVIIIe siècle. En fait,le mot Belgique,qui avait d'abord été un synonyme de "Pays-Bas" lato sensu (cf.ci-dessus n.64),se rencontre dans le sens de "Pays-Bas catholiques" bien avant la fin du XVIIIe siècle; mais c'est encore un terme rare. On l'emploie notamment en poésie. Rimant un distique latin en l'honneur de Maximilien-Emmanuel de Bavière,un "poète" écrit en I700: "Sub Bavaro Belgis auri argentique pluebat
Coelum imbres,nomen Belgique potentia crevit"
(cité dans CORMANS,Miscellanées de l'époque de Maximilien-Emmanuel,B.C.R.H.,t.XI,I846,p.473 et 521).

(II2)Une Belgique sans le pays de Liége,cela va de soi. Les Liégeois ne verront leur sort associé à celui des Belges qu'à partir de l'occupation française de la fin du XVIIIe siècle; ils sont,selon le joli mot de M.L.E.Halkin,des "Belges de la onzième heure" (L.E.HALKIN,La Wallonie devant l'histoire,Bruxelles I939, p.6). Je ne pense cependant pas que le caractère étranger de Liége sous l'Ancien Régime puisse empêcher l'historien de parler à cette époque d'une "Belgique". Il n'y a empêchement à cet emploi,me semble-t-il,ni du point de vue des réalités objectives - que l'on songe à l'étendue territoriale respective de la principauté de Liége et des anciens Pays-Bas -,ni du point de vue de l'usage ancien - puisque le terme Belgique,lorsqu'il pénétra à la fin du XVIIIe siècle dans le langage courant,ne désignait précisément que les anciens Pays-Bas,à l'exclusion de la principauté de Liége.

(II3)Sur la conspiration de I632,voir TH.JUSTE,Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne en I632,Brux.I85I (très vieilli); P.HENRARD,Marie de Médicis dans les Pays-Bas,Brux.I876; A.WADDINGTON,La république des Provinces-Unies,la France et les Pays-Bas espagnols de I630 à I650,t.I,Paris I895,p.I45-I80; M.DE

VILLERMONT,Le duc et la duchesse de Bournonville et la cour de Bruxelles, Brux.1904,chap.VII à X; ID.,L'infante Isabelle,gouvernante des Pays-Bas,t.II,Paris 1912,chap.XVIII à XXI; P.FREDEGAND D'ANVERS,Etude sur le Père Charles d'Arenberg (1593-1669),Paris 1919,chap.X et XI; A.LEMAN,Un complot anti-espagnol aux Pays-Bas en 1632 (ANNALES DU COMITE FLAMAND DE FRANCE,t.XXXII,1921); ID., Contribution à l'histoire de la conspiration des nobles belges en 1632 (dans les Mélanges de philol.et d'hist.publiés à l'occasion du cinquantenaire de la Faculté des Lettres de l'Univ.catholiques de Lille,Lille 1927); H.PIRENNE,Hist.de Belgique,t.IV, 3e éd.,1927,p.263-266; P.GEYL,Kernproblemen van onze geschiedenis, Utrecht 1937,p.42-64; P.HILDEBRAND,Capucins-diplomates au service de l'archiduchesse Isabelle.Philippe et Séraphin de Bruxelles (REVUE D'HIST.ECCLESIASTIQUE,1939),p.505; R.DELPLANCHE,Pierre Roose,Brux.1945,p.77-83. - M.Geyl a été le premier à utiliser une source réellement capitale pour l'histoire de la conspiration: les rapports de Balthazar Gerbier,l'agent du roi d'Angleterre à la cour de l'archiduchesse. Gerbier était dans le secret de la conspiration; il livra d'ailleurs par la suite ses informations au gouvernement espagnol moyennant une "récompense" de 20.000 écus (cf.à son sujet la notice du Dictionary of National Biography,vol.XXI,1890,p.227-229,et l'article de M.G.DE BOER,Balthazar Gerbier,dans OUD-HOLLAND,t.XXI,1903; voir aussi J.LEFEVRE,L'Angleterre et la Belgique à travers les cinq derniers siècles,Brux. 1946,p.72-74). De larges extraits des dépêches de Gerbier sont publiés dans le recueil Miscellaneous State Papers from 1501 to 1726, publ.p.HARDWICKE,t.II,Londres 1778,p.54-95.

(II4)Dans les dépêches de Gerbier,il est fréquemment question d'un parti gagné à la cause de la France. Cf.notamment p.60 ("France had made a strong party among them"),65 ("the French affected party"),75 ("some are wholly affected to France").

(II5)D'après un mémoire qui a été retrouvé dans les papiers de Richelieu,Carondelet,traitant avec le roi de France,aurait admis au nom des seigneurs conjurés: "qu'en appelant le roy,ce sera à condition de se mettre sous sa souveraineté en conservant leurs privilèges,ou seulement sous sa protection,avec une ligue offensive et deffensive,y adjoustant de le remettre en possession de ses anciens héritages" ("Mémoire touchant la révolte projetée en Flandres",1632, dans Lettres,instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu,éd.M.AVENEL,t.VII,Paris 1874,p.682).

(II6)A.LEMAN,Contribution...etc.,op.cit.,1927,p.22.

(II7)Dans WADDINGTON,op.cit.,t.I,p.407-408. L'agent était un nommé Berruyer,qui enquêta dans les Pays-Bas en mai et juin 1632 (cf.WADDINGTON,p.162).

(II8)Le duc de Bournonville,par exemple,déclare à tout propos qu'il faut "se cantonner",c'est-à-dire organiser les Pays-Bas catholiques en une fédération semblable à celle des cantons suisses ou des Provinces-Unies (LEMAN,Contribution, p.10).

(II9)Loc.cit.,p.63. Cf.aussi p.55 ("making themselves Free States"),et passim. - On discerne à travers les rapports de Gerbier deux traits particulièrement caractéristiques de la politique des conjurés "nationaux". D'abord,leur préoccupation d'unir dans la révolution toutes les provinces catholiques: "that the

revolution should be by the whole body,and not of particular members,lest they might incur the censure of rebels" (p.63). En second lieu,leur vif désir d'obtenir l'appui de l'Angleterre afin de pouvoir réagir contre l'emprise de la France et du "parti français": "to be supported by an alliance with England,for to counterbalance France; who instead of a confederacy prepared means to bring these provinces into subjection; which to prevent, the support of England was conceived the strongest remedy" (p.57; voir aussi dans le même sens p.60). Gerbier note que les conspirateurs "nationaux" "feared to fall under France,and would labour as much as they could to prevent it" (p.60).

(I20)WADDINGTON,loc.cit. (rapport sur la mission de Berruyer). Gerbier observe en 1633 que les Etats-Généraux "were jealous of some of their members,principally of those of Flanders,and some of Brabant,suspecting they might incline to join themselves with the Hollanders" (p.75).

C H A P I T R E VIII:

La nationalité belge et les amputations territoriales du XVIIe et du XIXe s.

Les Pays-Bas du XVIe siècle avaient été,au plein sens du mot, une grande puissance européenne. Sans doute n'occupaient-ils pas sur la carte du continent une place bien considérable; mais la faible étendue de leur territoire rendait leur importance plus frappante encore.

Trois éléments essentiels concouraient à faire d'eux une puissance: la densité de la population,la richesse,la force militaire.

A la fin du règne de Charles-Quint,les dix-sept provinces comptaient vraisemblablement trois millions d'habitants(I). Chiffre peu élevé si on le compare à ceux d'aujourd'hui - c'est à peine la sixième partie de la population actuelle de ces régions -, chiffre énorme pour l'époque. En face de 3 millions de Néerlandais,il n'y avait que 4 millions d'Anglais (2),que 7 ou 8 millions d'Espagnols (3). Cette population en elle-même considérable était de plus une population riche; son bien-être frappait les observateurs étrangers; la prospérité d'Anvers et celle des ports hollandais rayonnait loin dans l'arrière-pays.

Parce qu'ils étaient riches,les Pays-Bas pouvaient se permettre d'être forts. A une époque où l'argent était le nerf des armées, ils faisaient figure de grande puissance militaire.

C'est à notre aide qu'est lié le succès des Anglais dans une guerre avec la France,constatait en I524 le Néerlandais Louis de Praet,ambassadeur de Charles-Quint auprès du roi d'Angleterre. "Sire",écrivait-il à Charles-Quint,c'est une "chose toute clère pour pluiseurs raisons,et aussi du temps passé esprouvée et démonstrée par expérience,que lesdits Anglois ne peyent jamès faire quelque bon exploit en France,s'ilz ne sont alliéz et assistéz de vosdits pays d'embas; et ores qu'ilz eussent conquis quelque chose,si seroient ilz en très grant dangé de ne le longuement garder,si Vostre Majesté vouloit pour quelque temps leur estre contraire et favorizer lesdits François" (4).

A la fin du règne de Charles-Quint,on disait des Pays-Bas qu'ils constituaient"une citadelle d'acier au milieu de l'Europe" (5).

En I592,Juste Lipse pouvait encore écrire,en songeant aux fastes

de sa patrie:

"C'est,au jugement de tous,une grande chose que la Belgica. De même que l'isthme qui sépare la mer Egée de la mer Ionienne empêche,tout étroit qu'il est,le mélange de leurs eaux, de même les Pays-Bas,si peu étendus,semblent tenir en respect les grands empires et arrêter leur déferlement" (6).

A la place qu'occupaient les Pays-Bas dans le Staatensystem du XVIe siècle correspondait l'intérêt que leur portait l'opinion étrangère. Il n'est pas d'indice plus net à cet égard que le succès prodigieux remporté par la Description de Guichardin: en cinquante ans,de 1567 à 1617,l'oeuvre connut 3 éditions italiennes, 6 éditions françaises, 2 allemandes, 2 néerlandaises et 2 latines, un abrégé en français et 2 abrégés en anglais (7). Lorsqu'éclata la révolution contre Philippe II,toute l'Europe en suivit le déroulement avec une attention passionnée. Très tôt,les histoires de la révolution se multiplièrent: auteurs et imprimeurs savaient qu'elles étaient assurées d'une vaste audience. L'Histoire de Van Meteren fut publiée en allemand,en néerlandais,en français et en latin. Le retentissement européen de la révolution fut d'ailleurs aussi durable qu'il avait été profond; les oeuvres de Goethe,de Schiller et de Motley sont là pour en témoigner.

Au XVIIe siècle,la situation se modifie profondément. Aux fières paroles de van Praet et de Juste#Lipse,plus personne ne fait écho. Ou plutôt,les paroles de fierté qui se font entendre ne viennent plus que d'une partie des Pays-Bas.

"O Neerland! so ghy maer en bout
Op God den Heer altydt,
U pylen vast gebonden hout,
End' t'saem eendrachtig zyt,
So kan u Duyvel,Hel noch Doot
Niet krencken noch vertreen,
Al waer oock Spanjen noch so groot,
Ja 's werelds machten een" (A) (8).

Cette strophe orgueilleuse,qui date de 1616 environ,est écrite à la gloire des seuls Pays-Bas du Nord. La Neerland du poète anonyme n'englobe que les Provinces-Unies.

Le Sud reste muet: il a cessé d'être une grande puissance,et il le sait. Il n'essaie pas de donner le change. Il se tait.

(A)O Pays-Bas! si toujours vous vous fondez sur Dieu votre Seigneur,si vous tenez vos flèches bien liées et si vous demeurez unis,ni le diable ni l'enfer ni la mort ne pourront vous porter atteinte,quand bien même l'Espagne serait-elle plus forte encore, quand bien même toutes les puissances du monde seraient liguées contre vous.

L'opinion européenne se désintéresse peu à peu des affaires de ce petit Etat. La littérature "philosophique" française du XVIIIe siècle est pleine d'ouvertures sur l'Europe et sur le monde; on s'occupe des institutions de l'Angleterre,de la politique de la Prusse,des réformes de Catherine II,des moeurs des Chinois. Qui donc accorde quelque attention aux Pays-Bas autrichiens?

+++

Petit Etat faible,la Belgique,cependant,a vécu. Elle l'a dû beaucoup moins à ses ressources propres qu'aux conditions de l'équilibre européen. Il n'est pas difficile de trouver vingt circonstances où elle aurait péri,n'eût été l'intervention de l'Angleterre,de la France ou d'une coalition de puissances. Mais enfin,elle a vécu,elle est parvenue à se maintenir à travers les siècles de la mer du Nord à l'Eifel,et de la Campine aux rives de la Semois. Le sentiment national belge qui s'était constitué dans la première moitié du XVIIe siècle est demeuré inscrit,jusqu'à nos jours,dans un cadre géographique relativement stable.

De deux côtés,cependant,la Belgique vit son territoire profondément entamé. Au XVIIe siècle,les conquêtes françaises lui ravirent l'Artois,une large tranche de la Flandre - avec Dunkerque, Lille, Douai, près de la moitié du Hainaut - avec Valenciennes et Maubeuge-, et quelques fragments importants du duché de Luxembourg - notamment Montmédy et Thionville. Au XIXe siècle, le Limbourg hollandais et le grand-duché de Luxembourg furent,à leur tour,arrachés à la mère-patrie (9).

Ce n'est pas le lieu ici de rappeler la suite des événements militaires et diplomatiques qui entraînèrent ces cessions de territoire; mais il n'est pas sans intérêt de chercher à analyser l'évolution du sentiment public chez les populations brusquement détachées du corps de la patrie belge.

Lille,avant la conquête française,ne le cédait en rien en esprit national aux autres villes des Pays-Bas. L'archiduchesse Isabelle, faisant sa Joyeuse Entrée dans la cité en février 1600,y était acclamée comme "l'infante chérie de son peuple belgeois" (10), ce "peuple belgeois" dont les gens de Lille se considéraient comme les enfants. Les inscriptions qui ornaient les arcs de triomphe parlaient d'ailleurs toutes le même langage: Belgia, Belgium,

Belgicae provinciae, la Belge (II).

Les chansons,les poèmes qui sortent des presses des imprimeurs lillois à la fin du XVIe et dans la première moitié du XVIIe siècle sont l'oeuvre de "Belgeois" qui traitent les "François" en étrangers,sinon en ennemis.

"C'est à ce coup,pauvres François,
Que vous aurez la gloire estainte:
Composez en carmes françois
De la deffaicte une complainte",

s'écrie moqueusement un de ces bardes locaux lors de la prise de Doullens par les Espagnols en I595 (I2). Un autre,en I638,compose un récit en vers de la bataille de Calloo:

"L'an mil six cent trent'huict,le mutin Hollandois
A faict nouvel accord avec le Roy François,
Pensant réduire à eux les valeureux Belgeois".

Mais Dieu,continue le poète,a fait échouer leurs desseins pervers, et à Calloo,la victoire a souri aux armes du cardinal-infant.

"Rendons graces à Dieu de l'heureuse victoire,
Chantons Io Belgeois,et accordons nos vois
Sur orgues,violons,cymbales et hault-bois" (I3).

Lorsque Louis XIV s'empara de Lille en I667,les habitants ne cachèrent point la tristesse que leur causait le fait d'"être aux Français"; le traité d'Aix-la-Chapelle,qui consacrait la domination nouvelle,fut accueilli avec consternation (I4).

Pendant plusieurs années,la population demeura dans son ensemble obstinément anti-française. En I676,un écrivain gagné à la cause de Louis XIV s'en plaignait avec amertume:

"Mais ce peuple inconstant,dans sa bizarre humeur,
Semble fermer les yeux,Grand Prince,à ta faveur;
Lorsque loin de ses murs par l'effort de tes armes,
Il voit heureusement écarter les alarmes,
Bien loin d'être touché de ce charmant bonheur,
Il maudit les succès que produit ta valeur,
Et voit d'un oeil jaloux les progrès de la France;
Tes glorieux exploits font toute sa souffrance....

Mais peuple que possède une aveugle manie,
D'où peut naître,dis-moi,cette haine infinie?
Pour quel sujet veux-tu que cette nation (= la nation française
Soit l'éternel objet de ton aversion?
Ah! chasse de ton coeur et banny de ton âme
De cette passion la criminelle flamme...." (I5).

En I690 encore,un avocat lillois,Desruelles,tient des propos séditieux,"disant qu'il voudrait être encore Espagnol,et voir mort le dernier des Français. L'intendant Dugué de Bagnols,rapportant le fait,ajoute: "C'est là un propos assez ordinaire dans les

discours des habitants du pays"."(I6)

Au début du XVIIIe siècle,Lille est devenue française de coeur. C'est avec une enthousiasme débordant que les troupes royales y sont accueillies en I7I3 lors de leur rentrée dans la ville (I7). Il n'est plus question à partir de ce moment que du patriotisme français dont la population ne cesse de donner des preuves.

"Les gens de ce pays d'Artois",écrivait Guichardin au XVIe siècle "sont très fidèles à leur prince et mortels ennemis des Français" (I8). A Arras,renchérit Pontud Payen,les Français sont abhorrés; les vieilles femmes d'Arras font aux enfants le récit des cruautés de Louis XI envers la cité,"affin de leur faire sucher avecq le laict une haine irréconciliable contre la nation franchoise" (I9). Richelieu confirme: les bourgeois d'Arras,dit-il,"sont tous ennemis jurés des Français et plus espagnols que les Castillans" (20).

L'Artois est réuni à la France en I659. Au XVIIIe siècle,les Artésiens sont devenus d'excellents Français.

Ainsi,à Lille,à Arras,ailleurs encore (2I),le spectacle est identique: avant la conquête,un patriotisme belge de bon aloi, qui va de pair avec un vigoureux sentiment anti-français (A); après la conquête,quelques années encore d'hostilité à la France, puis une assimilation rapide qui fond en peu de temps les habitants dans leur nouvelle nation. Les petits-fils de ceux qui ont été réunis contre leur gré à la France ne savent déjà plus que leur terre natale a été naguère autre chose que terre de France. Lorsque le jeune Watteau accourt à Paris en I702,tout Français de coeur et de sensibilité,soupçonne-t-il que,un siècle plus tôt,les poètes officiels de sa ville natale célébraient avec enthousiasme la grandeur de la patrie "belgicque" (22),et que, en I656,lors du siège de Valenciennes par les armées de Louis XIV,"on ne redoutait rien plus que de tomber ès mains de cette insolente nation française" (23); soupçonne-t-il qu'en I68I encore - à la veille de sa naissance - on pouvait entendre des Valenciennois parler avec feu "contre la gloire" du roi de France, "qu'ils diminuoient avec autant d'opiniastreté qu'ils pouvoient

(A)Pontus Payen,à la fin du XVIe siècle,parle de "la haine que la nation walonne porte naturellement aux François,qui leur sont voisins" (Mémoires,éd.A.HENNE,t.I,p.3I9). Par "nation wallonne",le

faire dans le temps qu'ils tenoient le parti d'Espagne" (24)?

Il n'entre pas dans mon sujet de décrire les procédés d'assimilation dont usèrent le gouvernement de Versailles et ses agents locaux (25). Je me borne à constater la rapidité avec laquelle les populations détachées des Pays-Bas se détachèrent aussi moralement de leur ancienne patrie. Et je conclus de là que lorsque les armées de Louis XIV se mesuraient sur les champs de bataille des Pays-Bas avec les troupes de Marlborough ou d'Eugène de Savoie, ces rencontres ne décidaient pas seulement de la "domination" qu'auraient à subir nos provinces; c'était l'existence même de notre nationalité qui se jouait en ces heures mémorables, car cinquante ou soixante ans de "domination française" eussent signifié la fusion des Belges dans la nation française (A) (26).

+++

Les destinées du Limbourg et du Luxembourg constituent pour l'historien de la nationalité belge un spectacle également instructif.

Le duché de Luxembourg faisait partie depuis le XVe siècle du complexe des Pays-Bas. Pendant quatre siècles, il demeura politiquement uni aux autres provinces de la Belgique (27). Certes, en droit public - disons mieux: en théorie -, il ne cessa jamais de constituer un Etat indépendant. Les Luxembourgeois savaient à l'occasion se prévaloir de ce statut; en 1600, les Etats rappelaient à Albert et Isabelle que "ledict pays, duché de Luxembourg et conté de Chiny at, de tout temps immémorial, esté tenu pour province à part et séparée" (28). Mais peu nous chaut de la théorie juridique! Il suffit d'avoir quelque familiarité avec les archives des institutions centrales des anciens Pays-Bas pour savoir ce qu'étaient les faits, qui offrent seuls une véritable importance: en fait, le Luxembourg constituait une province des Pays-Bas semblable aux autres, gouvernée et administrée de la même

chroniqueur arrageois entend évidemment l'ensemble de la population de ce qu'on nomme à l'époque où il écrit les "provinces wallonnes": Hainaut, Artois et bailliages de Lille-Douai-Orchies.

(A) Je ne pense pas que, s'agissant des provinces flamandes, le facteur linguistique eût fait de sérieuses difficultés à l'assimilation à la France. L'exemple de l'Alsace est assez probant. D'ailleurs, en pays de langue flamande, nous en sommes au XVIIe s. au début de la mode du français et de la francisation des classes supérieures de la société.

manière; il obéissait aux mêmes ordonnances législatives,et était soumis à la même juridiction supérieure du Grand Conseil de Malines (29); conseils collatéraux et jointes gouvernementales le traitaient sur le même pied que la Flandre ou le Namurois; les comptes de ses officiers étaient examinés par la Chambre des Comptes de Bruxelles; en un mot,uni aux autres provinces,il vivait de la même vie politique et administrative qu'elles (30).

Les étrangers ne s'y trompaient pas. On ne voit pas qu'ils aient jamais,sous l'Ancien Régime,considéré les Luxembourgeois comme un peuple particulier; pour les désigner,ils usaient de la dénomination commune à tous les habitants des Pays-Bas. Les Luxembourgeois,pour eux,furent des "Bourguignons",puis des "Flamands" (31).

Au cours de leur longue coexistence avec le Hainaut,le Brabant et la Flandre,les Luxembourgeois s'étaient éveillés au sentiment de la "commune patrie". Dans la correspondance du Conseil provincial,au XVIIe siècle,la "patrie" est plus d'une fois évoquée. "Nous contribuerons toujours de tout notre possible à la deffense de la patrie",écrit le Conseil en I668 (32). Des trois grandes révolutions de notre histoire où le patriotisme put se donner libre cours,les Luxembourgeois manquèrent cependant les deux premières; ils restèrent à l'écart de la révolution du XVIe siècle parce que leur province ne cessa pas d'être occupée par les armées espagnoles; ils ne participèrent pas à la révolution brabançonne de I789 parce que les Autrichiens,chassés du reste de la Belgique,demeurèrent maîtres du Luxembourg (33).

Faute d'actes,en I789-I790,on se dédommagea en paroles. "Les Luxembourgeois",déclarait une Lettre d'un citoyen du Luxembourg à son ami publiée en mars I790, "les Luxembourgeois savent que leur position les lie nécessairement aux Belges,et ils tiennent à eux par l'attachement le plus pur,et par le désir le plus ardent de partager leur destinée" (34). A quoi une Adresse des volontaires de l'armée belgique aux habitans de la ville et province de Luxembourg répondait par des effusions non moins chaleureuses: "Unis,chers et bons amis,depuis des siècles avec vous par les mêmes destinées,nous croirions avoir peu fait pour notre bonheur si nous n'étendions jusqu'à vous l'ouvrage heureux de la liberté... Vous êtes nos frères,chers et bons amis; que

diroit l'Europe étonnée si nous vous laissions esclaves lorsque nous nous trouvons libres?... Il importe à notre gloire,il importe à nos coeurs de n'être pas plus avares de notre sang pour votre liberté que nous ne l'avons été pour la nôtre" (35). Quant aux Etats de la province,restés fidèles à l'Autriche (36),c'est d'un autre ton qu'on les interpellait: "Nous ne savons ce qui vous a fait rompre le lien étroit qui vous unissoit par serment et par amitié si intimement avec nous. Belges comme nous,la gloire de ce beau nom ne devroit-elle pas vous être aussi à coeur qu'à nous?..." (37).

En I830,le Luxembourg eut sa revanche,il fit lui aussi la révolution. Il se souleva avec le reste de la Belgique,et envoya ses volontaires combattre l'oppresseur hollandais. La ville même de Luxembourg,cependant,occupée au XVIe siècle par les tercios espagnols,en I789 par les Autrichiens,l'était cette fois par les

Prussiens,qui y tenaient garnison au nom de la Confédération germanique. Elle ne put donc se joindre au mouvement. Mais "ses habitants ne craignirent pas de manifester les sympathies belges les plus vives; ses jeunes gens entrèrent en grand nombre dans l'armée belge" (38). 1830 respire dans le Luxembourg,comme dans tout le pays,le patriotisme belge le plus pur (39).

C'est ce même patriotisme qui éclata en 1838 lorsque fut connue la menace qui pesait sur la province: Guillaume Ier acceptait le traité des XXIV Articles; mis en exécution,ce traité arracherait à la Belgique la moitié du Luxembourg. Les protestations indignées fusèrent aussitôt de toutes parts: le Luxembourg était belge,et il voulait le demeurer. Des démonstrations patriotiques furent organisées jusque dans les plus petits villages (40).

"Aujourd'hui",écrivait de Schieren,le 13 mai 1838,un correspondant de l'Echo du Luxembourg,"je fus témoin d'une scène imposante et touchante à la fois. Toute la population de Schieren-haut et bas (commune d'Ettelbruck) s'était réunie dans le but de réarborer le drapeau qu'elle chérit tant,et pour la conservation duquel elle ferait de grands sacrifices s'il le fallait. Le drapeau fut salué par une salve d'artillerie et accueilli par une musique et des chants patriotiques; une marche s'organisa et l'on promena le drapeau dans tout le village aux acclamations les plus vives de toute la population réunie.(Ensuite),le drapeau fut porté au haut du clocher,afin de faire connaître au monde entier s'il le fallait les sentiments qui animent la population. Juste le moment où l'on allait arborer le drapeau (sic) était celui de la messe; et la cérémonie patriotique fut confondue dans la cérémonie religieuse. Il était touchant de voir tous ces hommes de coeur qu'un sentiment de dévouement patriotique avait réunis,se vouer aux ferventes prières et implorer la divinité en faveur de leur juste cause. La cérémonie religieuse terminée,le drapeau fut arboré aux acclamations les plus vives de tout le peuple réuni; une salve d'artillerie le salua de nouveau et la fête se termina par des réjouissances et des chants patriotiques..." (41).

A Diekirch,à Mersch,ailleurs encore,le drapeau tricolore reçut des hommages non moins fervents. A Diekirch,"quand le drapeau eut été hissé sur le sommet de la tour,une immense acclamation de Vive la Belgique! salua cet emblème de nos voeux et de notre espoir" (42).

Mais la fidélité belge des Luxembourgeois comptait pour peu de chose en face de la volonté bien arrêtée des puissances de faire exécuter les XXIV Articles. Le gouvernement et les Chambres belges n'avaient le choix qu'entre la soumission et la guerre - une guerre qui marquerait peut-être l'anéantissement dela Belgique.

Le débat fut tragique. La tribune de la Chambre retentit d'appels passionnés à la résistance et d'imprécations contre ceux qui se prêteraient à la mutilation du territoire. La presse était divisée,l'opinion l'était aussi: on faisait circuler des pétitions contre les XXIV Articles,et des pétitions contre la guerre. Le "parti religieux" prêchait la résistance à outrance; il tenait pour odieuse l'idée de livrer non seulement des compatriotes,mais encore des catholiques, qui allaient de trouver à la merci d'un souverain hérétique (43). Les milieux du commerce et de l'industrie songeaient à leurs intérêts menacés par la guerre. Les hommes d'Etat véritables,les Lebeau et les Nothomb,songeaient à la Belgique...

Lorsqu'on remue aujourd'hui cette lave éteinte,lorsqu'on relit ces débats parlementaires qui furent parmi les plus longs et les plus orageux de notre histoire contemporaine (44),on ne peut manquer d'être frappé de l'accord unanime qui,en dépit de l'âpreté des controverses,s'établit sur certains points. Personne ne mit jamais en doute les sentiments des Luxembourgeois. Aux yeux de tous,les habitants de Vianden et d'Echternach étaient des Belges de la même qualité d'âme que les Brabançons ou les Hennuyers.

Jusqu'au bout,d'ailleurs,les Luxembourgeois poursuivirent leurs manifestations. Le 23 février 1839,l'Echo du Luxembourg insérait cette nouvelle d'Ettelbruck:

"On nous apprend d'Ettelbruck que le drapeau belge qui avait été planté sur le pont lors de la réunion patriotique et que l'intempérie des saisons avait enlevé par lambeaux,a été remplacé lundi dernier,18 courant,par un plus solide,fait en fer blanc. Ce drapeau,d'une solidité à l'épreuve des intempéries,a été réarboré par les patriotes de la commune,comme s'ils avaient l'intention de montrer à la Conférence et aux chambres belges que leurs sentiments étaient invariables et que,malgré toutes les vicissitudes politiques,ils n'en étaient pas moins et ne voulaient que rester Belges".

La majorité parlementaire,enfin,se résigna à l'acceptation. Le vote célèbre de Gendebien - "Non, 380.000 fois non, pour 380.000 Belges que vous sacrifiez à la peur!" - marqua bien la portée du sacrifice que s'imposait la nation: c'était une partie d'elle-même qu'elle se laissait arracher.

Dans le peuple courut une chanson qui s'attaquait au roi:

"Te souviens-tu qu'un beau jour la Belgique
Vint t'arracher au frimas d'Albion,

Et qu'elle mit sur ton front germanique
Une couronne et un triple million?
Tu fis serment de garder nos frontières!
Mais aujourd'hui,sans avoir combattu,
A l'étranger tu viens livrer nos frères!
Dis-moi,Cobourg,dis-moi,t'en souviens-tu?" (45).

Des frères: ainsi nommait-on en Belgique,ainsi se nommaient eux-mêmes les Luxembourgeois qui,en juin I839,quittèrent la nationalité belge pour redevenir sujets de Guillaume Ier. De I839 à I9I4,ces Luxembourgeois mènent une existence politique paisible et heureuse. En I848,le Grand-Duché obtient un régime constitutionnel libéral. A partir de I890,il a sa dynastie propre,distincte de celle de la Hollande. C'est un petit Etat indépendant, laborieux,pacifique. En I9I4,l'orage éclate,le pays connaît l'occupation allemande. Puis c'est la victoire et le règlement de la paix. On interroge les Grands-Ducaux,on s'enquiert de leurs aspirations. Quel langage sort alors de la bouche de ces hommes dont les pères,quatre-vingts ans auparavant,se réclamaient si énergiquement de la Belgique? "Nous voulons,disent-ils,rester ce que nous sommes; nous voulons rester une individualité politique" (46).

Du côté belge,on avait nourri de sérieux espoirs,même dans les sphères gouvernementales,de voir le Grand-Duché se réunir à la Belgique (47). Détachés du Zollverein dont ils faisaient partie,les Luxembourgeois ne retrouveraient-ils pas tout naturellement le chemin de leur ancienne patrie? Plusieurs organes de la presse belge les y invitaient d'une manière pressante. Cette propagande se heurte dans le Grand-Duché à une fin de non-recevoir catégorique. La Chambre luxembourgeoise,le I9 mars I9I9, vote un ordre du jour de deux lignes qui ne laisse place à aucune équivoque. " La Chambre,affirmant la volonté inébranlable du peuple luxembourgeois de garder son indépendance et son autonomie passe à l'ordre du jour".Ce texte est voté à l'unanimité (48). Dans le peuple,on chante avec enthousiasme l'hymne national:

"Mir welle bleiwe wat mer sin!"
-"Nous voulons rester ce que nous sommes!"

Devant cette volonté si clairement exprimée,les Belges ne peuvent que s'incliner. Le gouvernement belge abandonne le thème de la réunion du Luxembourg à la Belgique,et se borne à réclamer un "rapprochement" entre les deux pays (49).

L'esprit national du Grand-Duché,qui a surpris les Belges par sa vivacité,présente les traits les plus classiques. Il est fondé sur la conviction qu'ont les Luxembourgeois de constituer un peuple particulier,ayant son individualité,son caractère propre (50). Il est fondé sur le loyalisme dynastique et l'attachement aux institutions du pays. Il est fondé,enfin,sur des idées historiques simples et patriotiques. Aux jeunes Luxembourgeois qui s'asseyent sur les bancs de l'école,leurs maîtres enseignent une histoire officielle qui leur montre que leurs pères ont toujours été de fiers Luxembourgeois. Les Belges,dans cette histoire,font figure de nation étrangère,et qui l'a toujours été (51).

On peut dire des Luxembourgeois,vers 1910-1920,qu'ils ont accédé à une authentique conscience de groupe. Là où il n'y avait, en 1839,qu'un rameau de la nation belge,il y a,au début du XXe siècle,une nation luxembourgeoise: l'Etat a créé la nation.

Il ne l'a cependant pas créé ex nihilo. Ceci demande quelque explication.

La province de Luxembourg occupait sous l'Ancien Régime une situation géographique très particulière: elle était séparée du reste des Pays-Bas par la principauté de Liége. Ce n'était qu'une province,sans doute,mais une province isolée,entourée de toutes parts de terres étrangères (52). De plus,elle jouissait au point de vue administratif d'une très large autonomie. Le Conseil de Luxembourg possédait un pouvoir de réglementation plus étendu qu'aucun autre Conseil de justice des Pays-Bas (53). Pour une foule de matières - agriculture,élevage,entrée et sortie des blés et du bétail,entretien des voies de communication,tenue des foires et marchés,exercice de la justice par les juridictions inférieures,etc. -, à côté des ordonnances et des édits venus de Bruxelles,le Luxembourg avait aussi ses règlements à lui, édictés à Luxembourg même (54). Isolement,large degré d'autonomie: on ne s'étonnera pas dans ces conditions que le sentiment particulariste luxembourgeois - ou,si l'on préfère,le patriotisme luxembourgeois - ait été spécialement vigoureux(55). On ne s'étonnera pas non plus qu'il ait subsisté de manière plus vivace que le patriotisme brabançon ou flamand.

En 1830,il conservait encore beaucoup de force (56). Il conservait même encore,à certains égards,sa tonalité d'Ancien Régime.

Au Congrès National,un représentant éleva la voix pour réclamer "l'attribution de tous les emplois civils d'une province aux habitants qui y sont nés" (57). Il fut le seul à défendre ce point de vue. C'était un député du Luxembourg.

Pour bien comprendre ce qu'était ce patriotisme luxembourgeois, rien ne vaut la lecture d'un journal du crû. Ouvrons par exemple l'Echo du Luxembourg. L'Echo du Luxembourg commence à paraître en 1836. Il est publié à Arlon; ses fondateurs sont Emmanuel Servais et Victor Tesch - un futur ministre d'Etat grand-ducal et un futur ministre d'Etat belge (58). C'est une feuille libérale,mais plus encore que libérale,elle est luxembourgeoise.

Le Luxembourg,voilà la grande préoccupation des rédacteurs de l'Echo! Sans cesse ils bataillent pour lui,exposent ses griefs, demandent avec force qu'on fasse droit à ses revendications légitimes. Ils réclament surtout des routes: le Luxembourg n'aura pas le chemin de fer,qu'on lui donne au moins des routes! Mais cette âpreté à défendre des intérêts matériels ne doit pas tromper: les rédacteurs de l'Echo ne plaident pas seulement une cause égoïste,une cause bassement matérielle; ils servent un idéal; ils se font les avocats d'une petite patrie qui leur est chère, ils défendent leur Luxembourg.

Bien des expressions que l'on rencontre sous leur plume sont significatives. "Nous autres Luxembourgeois" aiment-ils à dire (59) Et l'un d'eux laisse un jour échapper ces quelques mots qui révèlent toute une psychologie: "les droits de souveraineté de la Belgique sur notre territoire" (60). Notre territoire: le Luxembourg!

On reconnaît aussi le réflexe particulariste dans l'élan qui groupe les habitants autour de leurs institutions provinciales. "Le Luxembourg",écrit l'Echo le 28 juin 1837,"le Luxembourg, malgré ses trois ministres (A),n'a plus foi dans le pouvoir,sa confiance dans nos chambres n'est pas grande; ce n'est plus que dans le conseil provincial qu'il espère; c'est au conseil provincial qu'il a en quelque sorte confié le soin de ses destinées. De là l'intérêt que la province attache à la réunion de ses mandataires,de là l'impatience qui se manifeste à la veille de la prochaine session". En dépit de l'exagération partisane que l'on y discerne,le texte est précieux.

(A)willmar,Nothomb et d'Huart,respectivement ministres de la Guerre,des Travaux publics et des Finances.Tous trois étaient Luxembourgeois.

Les événements de I838-I839 ne furent pas sentis de la même manière à Bruxelles et à Arlon. A Bruxelles,ce fut un drame belge. A Arlon ~~m~~ comme à Echternach,ce fut aussi un drame luxembourgeois. Le crime irrémissible des ~~XXXX~~ XXIV Articles,aux yeux des Luxembourgeois,n'était pas seulement la mutilation de la patrie belge; il était aussi,et peut-être surtout,le "démembrement" de leur chère province (6I). Une Société patriotique du Luxembourg constituée à Arlon en mai I838,lançait à la fin d'une protestation énergique:

"L'exécution de ce traité,
C'est pour nous tous l'anéantissement du nom luxembourgeois;
C'est pour I50.000 d'entre nous la séparation d'avec la Belgique et la perte de ses institutions libérales,
Le retour à la domination hollandaise ou l'incorporation à la Prusse" (62).

L'"anéantissement du nom luxembourgeois" venait en premier lieu (63). C'est à la lumière de ce vieux patriotisme luxembourgeois que nous comprenons comment le sentiment national a pu se développer assez vite dans le Grand-Duché à partir de I839: il avait déjà une base.

+++

Le cas du Limbourg oriental,qui fut également séparé de la Belgique en I839,est un peu différent. Dans le Limbourg,l'évolution du sentiment public ne fut ~~xxxxxxxxx~~ pas aidée par des tendances préexistantes; le spectacle de cette évolution n'en est que plus instructif pour nous (64).

En I830-I839,le patriotisme belge des Limbourgeois,bien que souvent d'assez fraîche date (65),était sincère et général; l'immense majorité d'entre eux pensaient comme les habitants de Bocholz qui,protestant en mai I838 contre l'éventualité d'une réunion à la Hollande,s'écriaient: "Nous ne cesserons point de porter le nom chéri de Belges; nos voeux les plus ardents sont de rester réunis à la Belgique" (66).

En I839,le traité des XXIV Articles est exécuté; la partie orientale du Limbourg est cédée à la Hollande. C'est un déchirement; "jamais séparation ne fut plus contraire à la volonté populaire"(67).Les Limbourgeois ont une telle répugnance pour la domination hollandaise que,neuf ans plus tard,en I848,nombre d'entre eux déclanchent un mouvement d'allure semi-révolutionnai-

re qui vise à détacher la province de la Hollande et à l'incorporer à l'Allemagne - à l'Allemagne nouvelle du Parlement de Francfort (67). Tout le pays entre en fermentation,des députés partent pour Francfort,on voue publiquement la Hollande aux gémonies. Comme l'écrit notre envoyé à La Haye,le général Willmar,les sentiments qui dominent dans le Limbourg sont "la sympathie pour la Belgique,et l'antipathie,en exceptant quelques villes,pour les Pays-Bas. On n'accepte l'Allemagne qu'en raison de ce dernier sentiment et parce qu'on comprend que le premier ne peut être satisfait" (68). Mais le mouvement échoue et le Limbourg demeure aux Hollandais.

Puis le silence se fait. La question limbourgeoise sommeille. En Belgique,l'oubli peu à peu descend sur les événements de I839; il semble que l'on ne doive plus jamais parler des "frères limbourgeois".

C'est compter sans la Grande Guerre de I9I4. L'exaltation des années de guerre crée chez certains Belges du front,et chez davantage de Belges de l'arrière,un état d'esprit nouveau: le "nationalisme". C'est un état d'esprit tendu vers la grandeur et la puissance de la patrie,et qui subordonne tout à ce but élevé. Les journalistes et les hommes politique du nationalisme mènent le bon combat pour une "plus grande Belgique". Comment ne songeraient-ils pas aussitôt à I839? I839 est le type même de la spoliation dont une "politique nationale" digne de ce nom ne peut accepter l'héritage. C'est un crime qu'on ne peut laisser prescrire. Les Français ont l'Alsace-Lorraine,les nationalistes belges exhibent le Limbourg hollandais. Ils réclament le retour à la mère-patrie de ce sol qui lui a été arraché par la violence. (69)

Ces politiques étaient persuadés que le Limbourg lui-même leur ferait écho; les Limbourgeois d'aujourd'hui,disaient-ils, petits-fils de ceux de I839,"ont peut-être oublié un peu le passé,mais n'ont pu changer d'âme,ni de race" (70). Or les Limbourgeois n'avaient pas changé de race - et pour cause -,mais leur "âme" avait évolué. Les nationalistes de chez nous l'apprirent à leurs dépens: de Maastricht,de Ruremonde,de Venloo,du Limbourg hollandais tout entier,une vague de protestations indignées s'éleva contre leur propagande (7I); les Limbourgeois clamaient leur attachement à la Hollande: ils étaient Hollandais et voulaient le rester.

I839-I9I9: quatre-vingts ans avaient suffi pour que l'Etat "défasse" la nationalité des Belges du Limbourg,et les transforme en excellents patriotes hollandais (72).

+++

Nous avons vu des Belges devenir Français,Grands-Ducaux,Hollandais. Voyons-en maintenant devenir Prussiens.

Le 30 mai I8I5,les maires des communes du canton de Rolduc - Rolduc,une des terres d'Outre-Meuse sous l'Ancien Régime - s'assemblent pour rédiger une pétition.

"Le bruit que le canton de Rolduc seroit partagé en deux parties presque égales entre Sa Majesté le Roi des Pays-Bas et le Roi de Prusse allarme tous les habitans! Ayant fait partie de la Belgique depuis le tems le plus reculé,ils désirent de conserver leur origine,de vivre et mourir sous le gouvernement de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas,leur juste souverain....

Tout réclame l'intégrité de ce canton. Ses habitans nés Belges désirent de former un même corps avec les autres Belges,leurs compatriotes. Leurs habitudes,leurs moeurs,leurs usages et les lois les déterminent absolument à ce voeu!...

Tout le canton se réunit,partout il n'y a qu'une voix: nés Belges,tous demandent de conserver leur ancien (sic) patrie et l'intégrité de leur canton..." (73).

Ces protestations n'empêchent pas que Rolduc ne soit livrée peu après à la domination de la Prusse/. Rolduc devient Herzogenrath.

Le 20 mai I83I,des troubles se produisent dans la région située à l'est de la Moselle et qui,luxembourgeoise sous l'Ancien Régime,a été cédée à la Prusse en I8I5. Des hommes convoqués à la Landwehr s'assemblent au cri de Vive les Belges! Leurs chefs les menacent,ils ne se laissent pas intimider. Ils continuent à crier de plus belle: Nous ne sommes pas Prussiens,ne voulons pas l'être et ne le deviendrons jamais,nous sommes vrais Belges! (74)

Est-il besoin de poursuivre? L'histoire est toujours la même. Ces Belges de I8I5,de I83I encore,sont devenus en quelques décades d'authentiques Allemands (75). La dénationalisation par l'Etat s'est produite là comme ailleurs...

+++

On peut,je pense,retirer un précieux enseignement de la disparition du sentiment national belge à laquelle nous avons assisté en tant de régions: on peut se convaincre par là du caractère relativement fragile,précaire dirais-je même,que conserva notre

nationalité jusque tard dans le XIXe siècle.

Mais à envisager la période 1600-1800, est-il permis de dire que la nationalité belge ait été, à cette époque, plus fragile, plus précaire que les autres nationalités européennes, nées comme elle de l'Etat? Question infiniment délicate que celle-là, portant sur un phénomène psychologique aussi difficile à mesurer que le sentiment national.

De l'examen des faits, je retire cependant une impression assez nette; je pense que le sentiment national, sous l'Ancien Régime, était grosso modo à la mesure du degré de centralisation de l'Etat au sein duquel ce sentiment se manifestait. Plus l'Etat était centralisé, plus les populations, obéissant à de mêmes impulsions, avaient conscience de leur commune destinée; [illegible] à une texture serrée du corps politique correspondait chez les individus un sentiment d'autant plus vif de leur solidarité et, découlant de là, une conviction d'autant plus profonde du [illegible] caractère naturel de leurs liens.

Les Pays-Bas de l'Ancien Régime ne pouvaient évidemment se comparer, au point de vue de la centralisation politique, avec la France ou l'Angleterre. Dans la capitale d'une province, à Mons ou à [illegible] Namur, on voyait bien le gouverneur, les Etats, le Conseil de justice - équivalents, mutatis mutandis, du gouverneur, [illegible], des Etats provinciaux et du Parlement de la province française -, mais on [illegible] y eût vainement cherché l'intendant. La nationalité belge, reposant sur une pareille structure politique, demeurait ainsi plus fragile que la nationalité française ou anglaise. Elle était plus forte, par contre, que la nationalité allemande, dont un Etat impuissant, à peine digne de ce nom, constituait le support lamentable et déchu.

Outre le faible degré de centralisation de l'Etat, un autre facteur contribuait aussi à déforcer notre nationalité: l'absence de fierté nationale. La fierté nationale, qui confère tant de mordant au patriotisme des grands peuples, ne s'est manifestée en Belgique que dans les toutes dernières années du XIXe siècle. Sans doute en avions-nous connu une première forme au temps de la splendeur des Pays-Bas, au temps où nous possédions sur les bords de l'Escaut le premier port de la Chrétienté et où, suivant la remarque orgueilleuse d'un contemporain, avait "son rendevous

au Pais-Bas tout ce que nature et l'industrie des vivans a sceu ou peu produire et inventer es quatre coings du monde" (76); mais il est certain que,du début du XVIIe siècle aux environs de 1885, le sentiment de fierté nationale fut étranger à la presque totalité de nos compatriotes.(A) Le Belge était satisfait d'être né Belge,il n'en ressentait aucun orgueil. Son sentiment national, dès lors,ne pouvait avoir la force de celui des grandes nations. Il ne pénétrait pas jusqu'à cette région profonde de la conscience où chaque individu emmagasine secrètement et amoureusement ses raisons de se croire supérieur à autrui.

(A)Des textes comme ceux que nous citerons plus loin p.316 et p.322-323 paraissent certes respirer un orgueil national exacerbé. Mais ils ne sauraient faire illusion: ils sont le fait d'écrivains consciencieux qui se croient tenus,lorsqu'ils embouchent la trompette de la Renommée,d'y souffler à pleins poumons. On ne peut chercher là un écho du sentiment populaire.

NOTES DU CHAPITRE VIII:

(I)PIRENNE,Hist.de Belg.,t.III,3e éd.,I923,p.293; P.BONENFANT, Syllabus du cours d'Hist.de Belg.,Liège [illegible] 1947-1948, p.119. (2e éd.

(2)G.M.TREVELYAN,English Social History,2e éd.,Londres I946,p.II9; A.M.CARR-SAUNDERS,Population,Londres I925,p.7-9.

(3)A.GIRARD,Le chiffre de la population de l'Espagne dans les temps modernes (REVUE D'HIST.MODERNE,I928-I929).

(4)Lettre du 4 juin I524. Haus-,Hof- und Staatsarchiv à Vienne, England,Berichte I5I8-24,Fasc. 1/F 1,f°63. Résumé du texte dans Calendar of State Papers.Spanish.Further supplement to letters, despatches and State papers relating to the negotiations between England and Spain,I5I3-I542, éd.G.MATTINGLY,Londres I945 (paru en fait en I947),p.360.

(5)L.CABRERA,Filipe Segundo,Rey de España, t.I,Madrid I876,p.8.

(6)"Omnes magnam rem,nec falso,Belgicam putant. Et ut Isthmus ille inter Aegaeum et Ionium mare,etsi breve,vetat undas concurrere et misceri,sic mihi ista videtur,etsi haud maxima provincia,magna imperia retinere et sistere,ne omnia pervadant et inundent" (Lettre au baron de Starnberg,29 septembre I592,dans Epistolarum selectarum centuria singularis ad Germanos et Gallos, Anvers I602, p.I0,ep.XI).

(7)Cf.P.A.M.BOELE VAN HENSBROEK,Lodovico Guicciardini,Descrittione di tutti i Paesi Bassi,...Bibliografische studie,dans les BYDRAGEN EN MEDED.VAN HET HIST.GENOOTSCHAP TE UTRECHT,t.I,I877.

(8)De liederen uit Valerius' Nederlandtsche Gedenck-Clanck,publ. p.K.Ph.BERNET KEMPERS,Rotterdam I94I,p.I27-I29.

(9)N'oublions pas non plus les empiètements de la Prusse. En I7I3, au traité d'Utrecht,la Prusse obtint la [illegible] partie de ce qui restait aux Pays-Bas de l'ancien duché de Gueldre. En I8I5, elle se fit attribuer plusieurs fragments orientaux des anciens duchés de Luxembourg et de Limbourg; c'est à ce moment qu'Eupen et Saint-Vith devinrent prussiens. (Septentrionale

(I0)J.HOUDOY,Joyeuse Entrée d'Albert et d'Isabelle. Lille au XVIe siècle, Lille I873,p.89.

(II)Cf.J.HOUDOY,passim, et J.BOCHIUS,Historica narratio profectionis et inaugurationis Sereniss. Belgii principum Alberti et Isabellae, Anvers I602,p.352-371.

(I2)Chanson nouvelle sur la prinse...de Dourlens, Lille I595, in-8° de 8 p. Description de cet opuscule dans F.DANCHIN,Les imprimés lillois.Répertoire bibliographique de I594 à I8I5,t.I, Lille I926,n°3.

(I3)Calloo prins des rebelles,etc...,Lille s.d.(I638) (=DANCHIN, op.cit.,n°49)/ Ce poème est l'oeuvre de l'imprimeur lillois Christophe Beys. Extraits reproduits dans M.SABBE,Brabant in 't verweer,Anvers I933,p.4I0-4I2.

(I4)A.DE SAINT-LEGER,La vie à Lille de I667 à I789 (REVUE DU NORD,I920),p.I27; du même,Histoire de Lille des origines à I789, Lille I942,p.250-25I; marquis DE ROUX,Louis XIV et les provinces conquises,Paris I938,p.60.

(I5)La Flandre gémissante,ou les campagnes des ans I674,75 et 76, Lille I676. Oeuvre du poète lillois Pierre Henry. Extraits cités dans J.HOUDOY,Les imprimeurs lillois.Bibliographie des impressions lilloises,I595-I700,Paris I879,p.3I0-3II,n°235.

(I6)A.DE SAINT-LEGER,Hist.de Lille,p.257.

(I7)ID.,p.300-30I; DE ROUX,op.cit.,p.65; M.BRAURE,Lille et la Flandre wallonne au XVIIIe siècle,Lille I932,p.I05-I09 et 705.

(I8)Belgique I567.La Description de tout le Pays-Bas par Messire Ludovico Guicciardini,éd.P.CISELET et M.DELCOURT,Bruxelles I943, p.73.

(I9)PONTUS PAYEN,Mémoires,éd.A.HENNE,t.II,Brux.I86I,p.75-76.

(20)Cité par DE ROUX,op.cit.,p.47.

(2I)Cf.notamment pour l'Artois réservé, E.PAGART D'HERMANSART, Le siège de Saint-Omer en I677.Réunion de l'Artois réservé à la France (MÉMOIRES DE LA SOC.DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE,t.XXI, I889),p.25-26 du t.à.p. Pour Aire-sur-la-Lys,voir F.MORAND,Du sentiment national de la province d'Artois sous la domination française,Paris I873,p.II-I2, qui souligne d'après un témoignage contemporain l'acharnement avec lequel les bourgeois défendirent leur cité contre les Français en I64I. "Quand ils virent qu'il se fallàit rendre",déclare la relation,"ils en mouroient de regret; et aucuns protestoient qu'ils exposeroient volontiers leurs femmes et leurs enfants pour servir de fascines,si l'on pouvoit à ce prix empescher la ville de tomber ès-mains des François". - Pour Bailleul,on serait tenté de faire état d'une source figurée: trois pièces de faïence fabriquées dans cette ville au début du XVIIIe siècle,et qui portent un décor ou des inscriptions nettement "austrophiles". Mais deux de ces pièces,datées de I7I7,furent très probablement exécutées,non pour des Bailleulois mais pour des habitants des Pays-Bas autrichiens; quant à la troisième,non datée,elle pourrait remonter à l'époque (I7I0-I7I3) où Bailleul,occupée par les Hollandais,appartenait en théorie à Charles III d'Autriche. Au point de vue de l'évolution des sentiments de la population sous le régime français,les faïences de Bailleul ne permettent donc aucune conclusion (cf.L.DETREZ, Une ancienne industrie d'art: la faïence de Bailleul, REVUE DU NORD,t.XV,I929, et du même,Les faïences austrophiles de Bailleul, Ibid.; M.LAURENT,Les faïences austrophiles de Bailleul, BULLETIN DES MUSEES ROYAUX D'ART ET D'HISTOIRE,I929; R.RODIERE,A propos des faïences "austrophiles" de Bailleul, BULLETIN DE LA SOC. D'ETUDES DE LA PROVINCE DE CAMBRAI,t.XLI,I945).

(22)Voir dans TH.LOUISE,La Joyeuse Entrée d'Albert et d'Isabelle à Valenciennes (20 février I600), Valenciennes I877, p.23-29, quelques-unes de leur productions,suscitées par la Joyeuse Entrée des archiducs. - Autre fait caractéristique: en I643,un Jésuite Valenciennois se fait l'historien enthousiaste des empereurs "belges" de Constantinople,Baudouin et Henri de Flandre; "Belges", en effet,puisqu'ils sont nés eux aussi dans la vieille cité scaldienne. Le titre de l'ouvrage est un coup de clairon: Constantinopolis Belgica (Pierre D'OULREMAN, Constantinopolis Belgica, sive de rebus gestis a Balduino et Henrico imperatoribus Constantinopolitanis ortu Valentianensibus Belgis libri quinque, Tournai I643; sur l'auteur,cf.E.REUSENS dans la Biogr.Nationale,t.VI,I878,

col.I55-I56).

(23)Expressions de Simon le Boucq,historien valenciennois du XVIIe s.,citées par H.LANCELIN,Histoire de Valenciennes,Valenciennes I933,p.206. Un autre historien local,décrivant l'active participation de la population à la défense de la ville,déclare: "Tous les officiers,bourgeois,soldats et mannans se sont estudiez à la défence de la place à leur possible,puisqu'il y alloit tant du service du Roy,bien de la Patrie,repos commun,que de la conservation publique,pour aussi ne tomber dans l'oppression d'un ennemy insolent dont nous estions menachez,à la perte périclitante de nostre propre liberté,qu'on doit plus chérir que la vie" (J.DE RANTRE,Description véritable des choses plus mémorables arrivées pendant le siège de la ville de Valentiennes fait par l'armée de France, Valenciennes I656,p.II4).

(24)CH.FIERVILLE,Voyage anonyme et inédit d'un janséniste en Hollande et en Flandre en I66I, Paris I889,p.40.

(25)La question á été traitée par le marquis de Roux dans un ouvrage sérieux,quoique un peu rapide: Louis XIV et les provinces conquises (Artois,Alsace,Flandres,Roussillon,Franche-Comté), Paris I938. Importante recension de cette étude par G.ZELLER dans la REVUE HISTORIQUE,oct.-déc. I945,p.324-325; M.Zeller caractérise en termes excellents la politique de Louis XIV: "politique de ménagements",écrit-il,qui eut "pour souci constant de ne pas mécontenter les populations conquises,en respectant leurs usages,leurs traditions et même,dans une certaine mesure, leurs immunités fiscales". Voir aussi sur la même question PH.SAGNAC,Louis XIV et son administration (REVUE D'HIST.POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE,I939),p.38-47, et du même,La formation de la société française moderne,t.I,Paris I945,p.63-66; P.GAXOTTE, La France de Louis XIV,Paris I946,p.I34-I44.

(26)Aux exemples de Lille et de l'Artois,on pourrait être tenté de m'opposer ceux de Philippeville et de Mariembourg. Lorsque ces deux forteresses furent cédées en I8I5 au royaume des Pays-Bas,elles appartenaient depuis cent trente-cinq ans à la France. Française de sentiments,la population n'accepta qu'à contre-coeur le nouveau régime. En I848,au moment de Risquons-Tout,le gouvernement belge se voyait encore obligé de prendre des mesures de précaution spéciales dans ce coin de l'Entre-Sambre-et-Meuse; à mariembourg,on signalait que beaucoup d'habitants étaient demeurés fidèles à la France,et désiraient lui faire retour (cf.J.GARSOU,Quelques épisodes de la Révolution de I848 dans les provinces belges,dans les ANNALES DU CERCLE ARCHEOLOGIQUE D'ATH,t.XXIV,I938). A la génération suivante,les gens de Philippeville et de Mariembourg étaient tous Belges. S'agit-il là d'un cas semblable à celui des provinces belges cédées à la France et qui permettrait, en sens inverse,les mêmes conclusions? Je ne le pense pas. D'un côté nous avons affaire à deux petites villes isolées - Mariembourg et Philippeville,jusqu'à la fin du XVIIIe siècle,avaient été des enclaves françaises en territoire liégeois,et à partir de I8I5,elles furent à nouveau séparées de la France par des terres allogènes - de l'autre à des provinces entières détachées de la mère-patrie. Les deux termes de la comparaison présentent une disparité manifeste.

(27)A.HERCHEN,Manuel d'histoire nationale,5e éd.revue par N.MARGUE et J.MEYERS,Luxembourg I947,p.I03 et sv.

(28)GACHARD,Actes des Etats-Généraux de I600,Bruxelles I849, p.705. Le document date de mai I600 (cf.J.SCHOETTER,Geschichte des Luxemburger Landes,Luxembourg I882,p.237). La date donnée par Gachard - I4 octobre I600 - est celle des apostilles d'Albert et Isabelle. Cette remontrance des Etats de Luxembourg de mai I600 a fait l'objet,de la part d'historiens grand-ducaux,de commentaires enthousiastes; il s'agit là,déclare M.Meyers,d'un des documents capitaux de notre histoire: "sie stellt wohl den Höhepunkt dar in der Entwicklung des luxemburgischen Sonderbewusstseins zur Zeit der Fremdherrschaft" (J.MEYERS,Die Entwicklung des luxemburgischen Sonderbewusstseins unter den Burgundern und Habsburgern,dans ONS HEMECHT,I937,p.I62-I63). N'exagérons rien. Les Etats de Luxembourg considèrent comme un privilège enviable de ne pas devoir participer aux Etats-Généraux; le prince discute le montant des aides directement avec eux,à Luxembourg. En I600,leur privilège est menacé: on convoque leurs représentants à Bruxelles. Ils protestent. Notre duché est une "province à part et séparée". "D'ancienneté",elle n'a jamais "eu aulcune communication ny participation avec les pays patrimoniaux d'embas,signamment au regard des aydes,contributions,subventions et secours que lesdicts pays donnent à leur prince". Il ne s'agit pas là de "Sonderbewusstsein",mais de vote des impôts.

(29)De là,comme le fait remarquer Schoetter (op.cit.,p.I67) l'expression idiomatique luxembourgeoise "Es geht nach Mecheln", l'affaire và en haut lieu.

(30)Nous n'avons rencontré à cet égard qu'un seul texte discordant. Encore est-il postérieur à la fin de l'Ancien Régime. Au sein de la Commission hollando-belge chargée en I8I5 de la révision de la Loi Fondamentale,un des membres belges était le Hennuyer Jean-François Gendebien,le père d'Alexandre Gendebien (cf. sur lui J.GARSOU,Jean-François Gendebien,Bruxelles I940). Gendebien,parlant au nom de ses compatriotes belges,disait le 25 mai I8I5: "Maastricht is ons vreemd,en meer Hollandsch dan Brabantsch; ook Luik is ons vreemd,en Luxemburg niet minder" (compte rendu de la séance rédigé par Van Maanen,publ.dans H.T.COLENBRANDER, Ontstaan der Grondwet,t.II,La Haye I909,p.238; un autre compte rendu résume ainsi les paroles de Gendebien: Si les Hollandais constituent une nation unie,nous autres Belges "daarentegen zÿn aan elkanderen eenigermate vreemd; bÿ voorbeeld Luik,Luxemburg, Maastricht"; op.cit.,t.II,p.243). Comment interpréter ces paroles? Comme celles,pensons-nous,d'un vétéran de la révolution brabançonne,ancien membre du Congrès de I790,qui se souvenait que le Luxembourg,à cette époque,n'avait pas fait partie des Etats-Belgiques-Unis. C'est la meilleure explication que l'on puisse trouver à son erreur.

(3I)Le nom de "Bourguignons" était encore usité en Champagne au début du XVIIe siècle; cf.PALMA CAYET,Chronologies novenaire et septenaire,éd.BUCHON (Coll.du "Panthéon Littéraire"),t.II,Paris I875,p.I27 ("Les bourguignons - l'on appelle ainsi tous les subjects du roy d'Espagne voisins de ceste frontière (la frontière de la Champagne),mesmement ceux du duché de Luxembourg..."). "Flamand": exemple caractéristique cité supra, Introduction,p. et n.8. Dans Les Espagnols en Flandre de Lope de Vega,un personnage parle de "la ville flamande de Luxembourg" (el flamenco Lucemburque; LOPE DE VEGA,Obras publicadas por la Real Academia

Española, t.XII,Madrid I90I,p.366; je dois la connaissance de ce texte à l'amabilité de M.Paul Denis,licencié en philologie romane).

(32)Dans J.SCHOETTER,Etat du duché de Luxembourg...depuis le traité des Pyrénées jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle (I659-I668) (PUBLICATIONS DE LA SECTION HISTORIQUE DE L'INSTITUT...DE LUXEMBOURG,t.XXXI,I876),p.377. Voir aussi ibid.,p.364 ("défense de la patrie"; lettre du I4 décembre I667).

(33)Sans doute ne peut-on oublier que,de toutes les provinces des Pays-Bas,le Luxembourg fut celle où Joseph II conserva le plus de partisans. Les Etats du duché ne se départirent pas de leur fidélité à l'empereur (cf.A.SPRUNCK,Les Etats de Luxembourg et la Révolution brabançonne,dans les PUBLICATIONS DE LA SECTION HISTORIQUE,etc.,t.LXV,I933). Mais à côté de ces austrophiles,il y avait incontestablement tout un parti "patriote" qui aspirait à se joindre à la révolution brabançonne (cf. là-dessus le mémoire du début de I790 relatif au Luxembourg publié dans M.BOURGUIGNON,Le Luxembourg et la Révolution brabançonne, INSTITUT ARCHEOL.DU LUXEMBOURG,BULLETIN TRIMESTRIEL,I933; et la Lettre adressée par quelques notables de la province de Luxembourg à Mr.l'abbé Brosius,en date du 8 mai I790, s.l.,I790). L'occupation militaire l'empêcha de se manifester. Les "patriotes" se contentèrent de faire connaître au reste du pays leur triste situation: "Gémissant sous la verge du despotisme militaire,et dans le plus humiliant esclavage,nous avons perdu même la liberté de réclamer en faveur de nos droits,dont nous sommes arbitrairement dépouillés...Une démarche quelconque de notre part en faveur de ces grands intérêts,quelque juste et légale qu'elle pourroit être,exposeroit ceux qui oseroient l'avouer publiquement aux traitemens les plus atroces de la part du militaire" (Manifeste de la nation luxembourgeoise,s.l.n.d.; ce "manifeste" fut publié en décembre I789: cf.SPRUNCK,art.cité,p.333).

(34)Dans A.SPRUNCK,art.cité,p.333.

(35)Aux Archives Générales du Royaume,Pamphlets de la Révolution brabançonne,recueil n°60,p.256 et sv.

(36)La fidélité au souverain n'était nullement incompatible, notons-le,avec un sentiment national belge. Ce sentiment,les membres des Etats le professaient certainement. En I787,dans leurs remontrances à Joseph II,c'est en tant que "Belges" qu'ils avaient élevé la voix. "Dites un mot,Sire,et tout sera changé... Conservez les propriétés,les libertés et les privilèges de la nation belgique,rendez-lui le libre exercice de ses loix,l'Europe attentive applaudira à cet acte éclatant de votre sagesse" (Très-humbles remontrances faites à Sa Majesté l'Empereur et Roi par les Etats...de Luxembourg...dans leur Assemblée générale du I5 juin I787,s.l;n.d. (I787),p.I9).

(37)Projet d'une lettre des Etats-Belgiques-Unis aux membres actuels des Etats de Luxembourg, s.l.n.d.; ce pamphlet,écrit par un statiste,date de I790.

(38)EMMANUEL SERVAIS,Autobiographie (dans les PUBLICATIONS DE LA SECTION HISTORIQUE,etc.,t.XLIII,I895),p.5. Servais ajoute: "J'atteste de la manière la plus positive ces faits dont j'ai été témoin". Cette insistance s'explique [illegible];à l'é-

poque où il écrit,la légende orangiste de I830 - c'est-à-dire la légende d'un Luxembourg rallié par la contrainte à la révolution belge - est déjà assez répandue dans le Grand-Duché.

(39)"Ce nom de Belges auquel vous attachez tant de valeur",lit-on en I830,à l'adresse des Luxembourgeois,dans le Journal de la Ville et du Grand-Duché de Luxembourg. Témoignage non suspect: il est d'un organe orangiste (cité dans M.NOPPENEY,Luxembourg I830. La Révolution belge et la presse luxembourgeoise,Luxembourg I934,p.I27).

(40)Cf.A.CALMES,Le grand-duché de Luxembourg dans la Révolution belge (I830-I839),Bruxelles I939,p.380-384. Dans une lettre du 27 avril I838,adressée au ministre de l'Intérieur,le gouverneur du Luxembourg insiste sur le caractère spontané qu'ont présenté les manifestations d'attachement à la Belgique. "J'ai vu ces démonstrations avec beaucoup de plaisir parce que,n'étant pas provoquées par l'autorité,elles prouvent à l'Europe que les habitans de cette partie du Luxembourg (la partie allemande, menacée de cession) retourneraient avec beaucoup de regrets sous la domination hollandaise " (Archives du Minist.des Affaires Etrangères,série Départements ministériels et autorités belges, t.IV,I836-I838,pièce I2I).

(4I)Echo du Luxembourg,I9 mai I838.

(42)Echo du Luxembourg,26 mai I838. Le même numéro rend compte de la cérémonie patriotique de Mersch,et reproduit la pétition du conseil communal et des habitants de cette localité: "La Belgique est depuis quatre siècles notre patrie.Nous sommes Belges, et nous voulons le rester".

(43)Sur cette action conjuguée du sentiment religieux et du sentiment patriotique chez beaucoup de catholiques,cf.FL.DE LANNOY,La question du Luxembourg et les catholiques belges en I839 (REVUE DE SAINT-LOUIS EN CAMPAGNE,mars-avril I9I9); A.DE RIDDER,Les traités de I839 et la nonciature à Bruxelles,dans Fragments d'histoire contemporaine,Bruxelles I93I; A.ZURTZ,Belgische Parteigegensätze zur Zeit der Kämpfe um die Annahme der 24 Artikel in den Jahren I838 und I839,Ludwigsburg I935; A.SIMON,Le cardinal Sterckx et le traité des XXIV Articles (dans les Miscellanea historica in honorem Alberti De Meyer,t.II,Bruxelles I946).

(44)Cf.l'Histoire parlementaire du traité de paix du I9 avril I839, 2 vol.,Bruxelles I839.

(45)Cité dans L.BERTRAND,Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis I830,t.I,Bruxelles I906,p.62.

(46)P.NOTHOMB,L'alliance Belgique-Luxembourg,Bruxelles I9I9, p.I4 et I6.

(47)Dans une lettre du I3 novembre I9I8 adressée au Secrétaire d'Etat américain,le ministre de Belgique à Washington écrivait: "The Belgian Government is convinced that the new guarantees which must be obtained in order to establish the future security of Belgium on a more solid foundation,are in perfect harmony with the interests of the Luxemburgers. The solution of the question lies in the free reunion of both populations. As to the modality of this reunion,Belgium,who has throughout the centuries upheld the right of peoples to determine their own destinies and has always claimed such right for herself,will submit the ques-

tion to the freely expressed will of the two populations"(dans Papers relating to the Foreign Relations of the United States. 1919.The Paris Peace Conference,t.II,Washington 1942,p.439).

(48)Compte rendu des séances de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg.Constituante de 1918-1919, t.III,Luxembourg 1919,p.2244 et 2246. Aussi dans The Times,21 mars 1919,p.9. Cf. R.FENAUX,Paul Hymans,Bruxelles 1946,p.185, et A.HERCHEN,Manuel d'histoire nationale (cité supra à la n.27),p.217. On peut voir aussi au sujet de la volonté d'indépendance des Luxembourgeois en 1919 les mémoires de l'ancien ministre N.Welter (Im Dienste, nlle éd.,Luxembourg 1926,passim et spécialement p.169; quelques chapitres de cet ouvrage - mais non les plus intéressants du point de vue qui nous occupe - ont paru en traduction française dans la REVUE DE PARIS du 15 juillet 1926), et du même,l'article Luxemburgisches,dans la DEUTSCHE RUNDSCHAU,janvier 1927.

(49)Déjà le 11 février 1919,lorsqu'il avait pris la parole à Paris devant le Conseil des Dix pour exposer les revendications de la Belgique,Paul Hymans s'était borné à dire à propos du Luxembourg: "He would ask the Conference to facilitate the rapprochement of the two countries,Belgium and Luxemburg. There was no desire on the part of Belgium to do violence to Luxemburg. All that was asked was a friendly rapprochement by free consent" (Papers relating to the Foreign Relations,etc., t.III,Washington 1943,p.367). De même,dans une lettre adressée le 22 avril au gouvernement luxembourgeois,le chargé d'affaires belge à Luxembourg déclarait que son gouvernement désirait uniquement "voir s'établir entre les deux pays un rapprochement dont les modalités seraient librement consenties par les deux parties dans la plénitude de leur indépendance" (publ.dans le Compte rendu des séances de la Chambre (cité supra à la n.48),t.III, p.2859). L'ensemble de la politique belge dans la question du Luxembourg,en 1918-1919,demeure encore malheureusement très mal connue.
Il est curieux de rapprocher de ces événements de 1918-1919,les négociations de 1906,qui viennent de nous être révélés par le baron Carton de Wiart (Léopold II.Souvenirs des dernières années. 1901-1909, Bruxelles 1944,p.146-150). Le baron Carton de Wiart, en 1906,fut chargé par Léopold II,dont il était chef de cabinet, d'entamer des pourparlers en vue d'une cession éventuelle par le Grand-Duc de ses droits souverains. Le Grand-Duc,fort malade, n'avait en effet pas d'héritier mâle,ce qui rendait très délicat le problème de sa succession. Le baron Carton de Wiart eut des entretiens avec le ministre d'état luxembourgeois Eyschen,qui réserva à ses avances un accueil favorable. Mais de part et d'autre on tomba d'accord sur la nécessité de conserver au Grand-Duché,même s'il était cédé au roi des Belges ou à l'héritier du trône,un large degré d'autonomie: il fallait respecter l'amour de la population pour son indépendance. Ces négociations demeurèrent sans suite pratique.

(50)Cf.l'essai de définition du caractère national luxembourgeois de N.RIES,Le peuple luxembourgeois.Essai de psychologie, 2e éd.,Diekirch 1920 (la 1re éd.date de 1911).

(51)Jetons par exemple un coup d'oeil sur le manuel le plus employé dans le Luxembourg,celui de Herchen (référence supra à la n.27). Ouvrage très patriotique. "La volonté inflexible du

peuple luxembourgeois,écrit l'auteur,est de maintenir son indépendance et son caractère national. Depuis près de cinq siècles, notre pays a été la victime et parfois le champ de bataille de nos grands voisins,et c'est miracle qu'il ait pu garder son existence nationale jusqu'à ce jour. Ni les princes de la maison de Bourgogne,ni les Habsbourg d'Espagne et d'Autriche,ni la France révolutionnaire et impériale n'ont pu annuler sa conscience nationale,son entité ethnique,dépôt sacré et inaliénable que les générations se transmettaient religieusement,alors que le drapeau de l'étranger flottait sur nos cités conquises" (p.231-232). La démonstration de cette thèse s'accommode de quelques silences utiles. Nulle part la moindre allusion au fait qu'en 1830,les Luxembourgeois étaient des Belges,et qu'ils chérissaient la Belgique comme leur patrie. Ce fait capital,le jeune Luxembourgeois d'aujourd'hui qui s'instruit de son Histoire nationale l'ignorera donc. Il saura seulement qu'il existait à cette époque dans le Luxembourg un "parti belge" (p.172). Quant aux péripéties dramatiques de la crise de 1838-1839,elles lui seront connues par cette relation circonstanciée: "Une certaine agitation se manifesta en Belgique et dans le Luxembourg afin d'obtenir quelques modifications aux clauses du traité (des XXIV Articles), mais la Conférence passa outre...Le Luxembourg,après quelques tentatives sans succès des partisans de la Belgique,se résigna et accepta le fait accompli" (p.175-176). Pareil enseignement porte ses fruits. Il forme des citoyens chez qui l'inintelligence du passé luxembourgeois est souvent extraordinaire (voir,entre vingt textes caractéristiques que l'on pourrait citer ici, J.JOUNIER,L'état actuel de la question du Luxembourg,Paris 1920, p.87-88; et N.WELTER,Im Dienste,IIIe éd.,Luxembourg 1926,p.147); mais c'est une inintelligence fort profitable aux convictions patriotiques.

(52)On peut compter pour presque rien les quelques kilomètres de frontière par où le Luxembourg touchait au comté de Namur et au duché de Limbourg.

(53)Nous touchons ici à un sujet malheureusement très mal connu. Les Conseils de justice qui détenaient un pouvoir de réglementation étaient,outre le Conseil de Luxembourg,ceux de Flandre,de Brabant et de Namur. Pour aucun d'eux,nous ne possédons d'étude spéciale qui consacre à la question des "arrêts de règlement" les développements qui s'imposent. La bibliographie du sujet se réduit à une page de Defacqz (Ancien droit belgique,nlle éd., t.I,Bruxelles 1873,p.207-208), quelques précisions de Poullet (Les constitutions nationales belges de l'Ancien Régime,Bruxelles 1875,p.276 et sv.),et l'une ou l'autre allusion dans les monographies traitant des Conseils provinciaux (cf.surtout A.GAILLARD, Le Conseil de Brabant,t.II,Bruxelles 1901,p.78, et X.LELIEVRE, Conseil provincial de Namur,dans les ANNALES DE LA SOC.ARCHEOL. DE NAMUR,t.VII,1861-1862). Le terrain est quasi-vierge. On souhaite qu'un savant belge tente d'y tracer quelques pistes,comme l'a fait récemment pour la France M.G.Zeller,dont l'étude sur le pouvoir de réglementation des Parlements a été pour beaucoup une vraie révélation (G.ZELLER,L'administration monarchique avant les intendants.Parlements et gouverneurs,dans la REVUE HISTORIQUE, t.CXCVII,avril-juin 1947).

(54)Cf.N.VAN WERVEKE,Kulturgeschichte des Luxemburger Landes, t.I,Luxembourg 1924,p.72-73. On trouvera quelques échantillons

des règlements du Conseil dans le Recueil d'édits,ordonnances, déclarations et règlements concernant le duché de Luxembourg et comté de Chiny, Luxembourg I69I.-Il est à noter que que le pouvoir de réglementation du Conseil résultait de l'acte même qui l'avait organisé. En réformant le Conseil de Luxembourg par ordonnance du I9 novembre I53I,Charles-Quint l'avait chargé de "tenir,régir et gouverner en bon ordre et pollice" le duché de Luxembourg et le comté de Chiny (Recueil des ordonnances des Pays-Bas,2e série,t.III,I529-I536,éd.J.LAMEERE,Bruxelles I902, p.305; sur le sens,très large au XVIe siècle,du terme "police", cf.G.ZELLER,art.cité,p.I8I-I84). Dans une lettre au gouverneur général du I4 décembre I667,le Conseil rappelait qu'il n'était pas chargé seulement de "l'administration de la justice,ains aussy (de) tenir la main...à tout ce qu'est de la police et bien universel du pays" (cité dans SCHOETTER,art.mentionné à la n.32, p.363).

(55)Moins vigoureux cependant que ne le disent les historiens luxembourgeois; ceux-ci versent,quand ils traitent de cette question,dans une exagération manifeste. Voir notamment les articles de J.MEYERS (cité à la n.28) et de N.MARGUE,Die Entwicklung des Luxemburger Nationalgefühls von I780 etwa bis heute, dans ONS HEIMECHT,I937.

(56)Il n'y a pas lieu de croire que ce particularisme ait pu se renforcer entre I8I5 et I830 par suite de l'érection du Luxembourg en Grand-Duché rattaché à la Confédération Germanique. En effet,ce statut de droit public resta à tous égards purement nominal. Le Luxembourg fut traité comme une province du royaume des Pays-Bas,sans plus ni moins (cf.E.DISCAILLES,Trois dates de l'histoire du grand-duché de Luxembourg,I839-I85I-I867, dans ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE,BULLET.DE LA CLASSE DES LETTRES, I907,p.300; P.NOTHOMB,Histoire belge du grand-duché de Luxembourg,nlle éd.,Paris I9I8,p.I5-I7; A.CALMES,Le grand-duché de Luxembourg dans la Révolution belge (I830-I839),Bruxelles I939, p.45 et sv.).

(57)I9 novembre I830; E.HUYTTENS,Discussions du Congrès National, t.I,Bruxelles I844,p.20I.

(58)Sur les premières années de l'Echo,voir E.SERVAIS,Autobiographie (citée à la n.38),p.6-8, et CALMES,op.cit.,p.I43-I44. Les fondateurs de l'Echo étaient extrêmement jeunes: Servais était né en I8II, Tesch en I8I2/- La collection la plus complète du journal pour les années I836-I839 se trouve à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg.

(59)Cf.notamment 6 janvier I838: "Combien ne devons-nous pas être fiers,nous autres Luxembourgeois,de partager les destinées d'une aussi heureuse nation (i.e. la Belgique)...".

(60)20 décembre I837.

(6I)Cf.A.CALMES,op.cit.,p.389,390,4I3. Cf.aussi la protestation du Conseil provincial,le 6 juillet I838,contre le "morcellement du Luxembourg" (reproduite dans La Protestation du Luxembourg (I83I-I839),Bruxelles-Paris I9I9,p.23-24).

(62)Echo du Luxembourg,I6 mai I838.

(63)Très significatifs aussi furent les mouvements d'opinion qui se dessinèrent en I848,alors que le vent révolutionnaire souf-

flait sur l'Europe et que tous les règlements territoriaux étaient remis en question: on discuta à ce moment dans le Luxembourg,non seulement du retour du Grand-Duché à la Belgique (cf.A.DE RIDDER,La crise de la neutralité belge de I848.Le dossier diplomatique,t.I,Bruxelles I928,p.292-293),mais encore de la reconstitution,fût-ce aux dépens de la Belgique,de l'unité luxembourgeoise; on signalait en effet en mars-avril I848,chez certains meneurs luxembourgeois,le projet "non pas de réunir le Grand-Duché à la Belgique,mais d'enlever à la Belgique la province du Luxembourg pour reconstruire dans une entière indépendance l'ancien duché de Luxembourg,ou plutôt le Grand-Duché tel qu'il existait en août I830" (DE RIDDER,op.cit.,t.I,p.332). Toujours le vieux patriotisme luxembourgeois légué par les siècles de vie commune!

(64)La valeur du cas limbourgeois a été bien soulignée déjà par le chanoine J.Leclercq dans ses Leçons de droit naturel,t.II, L'Etat ou la Politique,Louvain I929,p.63-64.

(65)Une partie seulement de la région avait appartenu au XVIIIe siècle aux Pays-Bas autrichiens (Gueldre,pays d'Outre-Meuse,etc;) L'imagination des habitants suppléait parfois à cette carence du passé: certains se figuraient que leur contrée avait autrefois fait partie du duché de Limbourg. Ce n'était là qu'une illusion due à la similitude de nom - en fait,il n'existait aucune correspondance territoriale entre l'ancien duché [illegible] et la province de Limbourg de I830 (cf.la carte du duché dans M.YANS,Histoire économique du duché de Limbourg sous la maison de Bourgogne Bruxelles I938,in fine) -,mais les illusions peuvent être fécondes. Un député de l'arrondissement de Maastricht s'écriait à la Chambre en I839 que ses mandants resteraient indéfectiblement attachés à la patrie,"cette Belgique avec laquelle nous sommes unis depuis la glorieuse bataille de Woeringen,5 juin I288" (discours de Corneli,8 mars I839; Moniteur Belge du 9 mars).

(66)La Protestation du Limbourg.Quelques documents (I83I-I839), Bruxelles-Paris I9I9,p.I40. On lira dans ce recueil les nombreuses pétitions de conseils communaux du Limbourg s'élevant,en I838 contre l'exécution du traité des XXIV Articles. Voir notamment la pétition des administrations communales du canton de Meersen (7 mai I838),qui évoque "l'accablante idée d'être violemment séparés de nos frères,de perdre le nom si cher de Belges,de nous voir livrés à la merci d'une nation étrangère et ennemie" (p.I04) Des historiens hollandais ont/essayé de minimiser la portée de /parfois l'émouvant pétitionnement limbourgeois de I838; "mouvement artificiel",ont-ils déclaré (voir par exemple A.J.A.FLAMENT,Limburg ten opzichte van Nederland en België,dans les PUBLICATIONS DE LA SOCIETE HIST.ET ARCHEOL.DANS LE LIMBOURG,t.LV,I9I9,p.69); c'est là une simple affirmation polémique,que démentent tous les faits connus.

(67)La question du Limbourg,Bruxelles I9I9 (PUBLICATIONS DU COMITE DE POLITIQUE NATIONALE),p.20.

(67bis)Depuis I839 déjà,le Limbourg cédé faisait partie de la Confédération Germanique. Il y était entré pour remplacer la moitié du Luxembourg attribuée à la Belgique. Seules les places de Maastricht et de Venloo n'avaient pas été rattachés à la Confédération. Mais si ce statut entraînait pour le Limbourg certai-

nes obligations financières et militaires vis-à-vis de l'autorité fédérale,il n'affectait pratiquement en rien la souveraineté hollandaise. C'est cette souveraineté que les révolutionnaires de I848 voulaient renverser. Cf.FL.DE LANNOY,Le duché de Limbourg et le Parlement de Francfort en I848 (dans les Mélanges...Ch.Moeller,t.II,Louvain I9I4); F.OLYFF,Histoire de Maestricht et du Limbourg cédé,Bruxelles-Paris I9I9,p.88 et sv.; E.FRANQUINET, Limburg en zyn verhouding tot den Duitschen Bond (PUBLICATIONS DE LA SOCIETE HIST.ET ARCHEOL.DANS LE LIMBOURG,t.LXIX,I933), p.90-94; M.KEMP,Geschiedenis van Limburg,Maastricht s.d.(I935), p.9I-93; H.GROCHTMANN,Die Niederländische Provinz Limburg im Deutschen Bund,Cologne I937 (important); G.SCHERDIN,Die Verbreitung der hochdeutschen Schriftsprache in Süd-Limburg,Berlin I937, (= ZUR WIRTSCHAFTSGEOGRAPHIE DES DEUTSCHEN WESTENS,hrgs.v.W.GEISLER,t.III),p.30-37; du même,Freiherr von Scherpenseel.Ein Limburger Volksführer,Aix-la-Chapelle I942; H.A.BEAUJEAN,Geschiedenis van Limburg,Lutterade I940,p.I80-I82.

(68) I2 août I848. Dans A.DE RIDDER,La crise de la neutralité belge de I848.Le dossier diplomatique,t.II,Bruxelles I928, p.2I2. - Il convient cependant de remarquer - ce que Willmar omet de faire - que le mouvement limbourgeois s'expliquait aussi par les affinités allemandes et les sympathies pour l'Allemagne d'une bonne partie de la population. M.Scherdin,dans sa biographie de Scherpenseel,le grand leader limbourgeois de I848 (citée à la note précédente),souligne fort bien cet aspect des choses. Dès I838,la pétition à la Chambre des habitants de Fauquemont exposait que,si [illegible] l'on n'avait été persuadé que la Belgique s'opposerait à l'exécution des XXIV Articles, on se serait tourné vers l'Allemagne: "Nous eussions été contraints à regret de faire un appel à nos compagnons d'infortune et aux populations des provinces rhénanes et du Hanovre,certains que nous étions d'y rencontrer sympathie et secours pour ériger notre indépendance à côté de celle de la Belgique" (La Protestation du Limbourg,p.II8).
Cette attraction exercée par l'Allemagne était faite de multiples éléments. La religion,qui opposait les Limbourgeois aux Hollandais,les rapprochait de leurs voisins rhénans. Les souvenirs historiques intervenaient aussi: d'importantes fractions du Limbourg hollandais n'avaient-elles pas appartenu sous l'Ancien Régime à des principautés allemandes? (Cf.F.L.GANSHOF,Carte "La Belgique en I786",Bruxelles I9I9,dans l'Atlas de géographie historique de la Belgique publ.sous la dir.de L.VAN DER ESSEN; et du même,la carte "De Zuidelyke Nederlanden in de XVIIde en XVIIIde eeuw", La Haye I935,dans le Geschiedkundige Atlas van Nederland). La langue,enfin,n'était pas sans exercer d'influence: du côté d'Aix-la-Chapelle,dans une large zone voisine de la frontière,l'allemand et non le néerlandais régnait encore à cette époque comme langue de culture (cf.G.SCHERDIN,Verbreitung der hoschdeutschen Schriftsprache (cité à la n.précédente),et J.LANGOHR,Het land van Overmaas,Rykslimburg en de Duitsche kultuurtaal,TYDSCHRIFT V.TAAL EN LETTEREN,t.XXVII,I939).

(69)Sur les débuts de cette campagne,en France pendant la Grande Guerre,cf.P.NOTHOMB,Etapes du nationalisme belge,Bruxelles-Paris I9I8,p.77-85,et du même,La Déclaration de Sainte-Adresse (LE

FLAMBEAU,31 janvier 1922); contra: BARON BEYENS,Deux politiques. Réponse à M.Pierre Nothomb (LE FLAMBEAU,30 avril et 31 mai 1922). Après l'armistice,les nationalistes belges fondèrent à Bruxelles un Comité de Politique Nationale,qui dirigea la propagande en faveur de l'annexion du Limbourg. Cf.les Publications du Comité de Politique Nationale,et particulièrement La question du Limbourg,1919,et La Protestation du Limbourg.Quelques documents (1831-1839),1919. Sur la répercussion de ces campagnes nationalistes sur les négociations de paix de 1919,cf.P.NOTHOMB, La Journée du 12 mars 1919 (LE FLAMBEAU,28 février 1922) et Les compensations à la Hollande (mars-avril 1919) (Ibid., 30 juin 1922); H.T.COLENBRANDER,Studiën en aanteekeningen over Nederlandsche politiek (1909-1919),La Haye 1920,p.344-398; du même,Nederland en België,La Haye 1927,p.1-61; du même,Nederland en België.Proeve tot beter waardeering,La Haye 1933,p.155 et sv.; J.ZAAYER,Een Belgische mirekening (DE GIDS,juillet et août 1930); R.MERGET,La tragédie de 1839,Bruxelles 1939,p.61-71; O.DE RAEYMAEKER,België's internationaal beleid,1919-1939, Bruxelles 1945, Ire partie,chap.I; et R.FENAUX,Paul Hymans,Bruxelles 1946,chap. VIII.

(70)La Protestation du Limbourg,Avant-propos,p.6.

(71)Ces protestations ont été rassemblées dans le recueil documentaire: Le Limbourg à la Hollande.La protestation du Limbourg hollandais,1918-1919, Ruremonde 1920. Les nationalistes belges ont mis en doute la spontanéité et la sincérité de ces manifestations pro-hollandaises (cf.surtout La question du Limbourg,p.38 et sv.); ils n'ont convaincu que leurs partisans. Un témoignage de haute valeur éclaire d'ailleurs la question: celui du dessinateur Louis Raemaekers,citoyen hollandais,Limbourgeois,mais aussi un des amis les plus sincères que la Belgique comptât à cette époque en Hollande. Raemaekers écrit au Times: "It is sure that such a change of nationality (i.e.la cession du Limbourg à la Belgique) would be entirely against the wishes of the whole population of the district.I know the country well. I was born there,lived there for twenty years, and have since kept always in intimate touch with it. I venture to say that a plebiscite would not produce 3 per cent of the whole population in favour of Belgium,notwithstanding the active propaganda which has been going on,led and financed from Belgium...For the last thirty years or so,the whole population of Duthh Limburg has been thoroughly and enthusiastically Dutch" (The Times,10 décembre 1919,p.6). Qu'il y ait eu à part cela quelques partisans de la Belgique - 3 pour cent au maximum pensait Raemaekers -,on ne le peut nier. Jules Destrée rencontra à Maastricht des gens qui lui firent part de leur désir d'être "reconnus comme Belges" (cf.ses articles Maestricht,ville liégeoise,et Ce qu'on m'a dit à Maestricht,dans Le Soir,12 et 19 juillet 1919); mais ce n'étaient que des isolés.

(72)Il semble que,dès 1867,cette transformation ait été fort avancée. Lorsque fut annoncée officiellement en cette année la libération du Limbourg de tout lien politique avec l'Allemagne, le Courrier de la Meuse entoura l'événement de commentaires très significatifs: "Cette importante nouvelle sera bien accueillie dans notre province...Elle répond à notre voeu de rester citoyens néerlandais.Ce voeu,on le remarquera,est bien différent de celui

qu'une grande partie de la population limbourgeoise manifesta en I848. Ce changement ne doit étonner personne...Lorsque,en I848, la constitution fut changée,une ère nouvelle s'ouvrit pour notre province. Le régime libéral inauguré en Belgique en I830 fut introduit chez nous. La province et les communes redevinrent indépendantes; quelques accises qui avaient été si longtemps la pierre d'achoppement pour une réconciliation disparurent lentement,et l'on finit par admettre aux emplois un plus grand nombre de Limbourgeois. Sous et par le régime constitutionnel,le Limbourg est donc revenu de ses antipathies à l'égard de la Hollande" (article du 6 avril I867 cité dans H.GROCHTMANN,Die Niederländische Provinz Limburg im Deutschen Bund,Cologne I937,p.I34).

(73)La Haye.Algemeen Rijksarchief.Buitenlandsche Zaken,Iste en 2de Bureau, A II n°6. Pour situer ce document dans la trame des événements,cf.S.M.KLINGENBURG,Die Entstehung der deutsch-niederländischen Grenze im Zusammenhang mit der Neuordnung des niederländisch-niederrheinischen Raumes,I8I3-I8I5, Leipzig I940,p.I46.

(74)Voici le texte du rapport du commandant de la brigade de gendarmerie de Grevenmacher qui nous fait connaître ce curieux événement:
"Je viens d'apprendre que la Landwehr prussienne du cercle de Sarrebourg,à trois lieues de Grevenmacher,sur la Sarre,a été appelée le 20 du courant (= 20 mai I83I) sous les armes; que lors de leur arrivée sur la place indiquée à cet effet,ils ont commencé à crier: Vive les Belges! Leurs chefs présens ainsi que M.le Landrath ont voulu leur imposer silence en les menaçant de les faire arrêter et conduire en prison; sur quoi ils ont redoublé de crier Vive les Belges!,et hautement: Nous ne sommes pas Prussiens,ne voulons pas l'être et ne le deviendrons jamais,nous sommes vrais Belges!" (Archives du Minist.des Affaires Etrangères, série Départements ministériels et autorités belges,t.I,I830-32, pièce 28,annexe).

(75)Entre les Luxembourgeois devenus Prussiens et leurs anciens frères du Grand-Duché,les relations changèrent peu à peu de caractère. En I889,un ecclésiastique luxembourgeois faisait observer que,de part et d'autre de l'Our,de la Sûre et de la Moselle, il régnait "eine Animosität,eine andauernde Fehde,die auf Kirmessen,Märkten,Wallfahrten fast immerzu blutige Schlägereien hervorrufen". Cette situation,soulignait-il,contraste avec les rapports excellents que les Grands-Ducaux entretiennent à leur frontière ouest avec leurs voisins belges (cité dans A.CALMES, La restauration de Guillaume Ier,roi des Pays-Bas (I839-I840), Bruxelles I947,p.233).

(76)Brieven en onuitgegeven stukken van Jonkheer Arend Van Dorp, éd.VAN DER SCHUEREN,t.II,Utrecht I888,p.525.

CHAPITRE IX:

De 1789 à 1830.

La révolution brabançonne.

1789 n'éveille pas dans l'esprit d'un Belge de fort glorieuses réminiscences. La révolution brabançonne lui apparaît un peu comme une révolution d'opérette,et il ne lui semble pas que les grands hommes de l'époque,les Vonck ou les Van der Noot,méritent un culte particulier.

Qu'il y ait dans ce jugement sommaire une large part d'injustice et surtout d'incompréhension,il serait difficile de le nier. Mais si le Belge moyen ne prend pas la révolution brabançonne fort au sérieux,c'est qu'on ne lui a pas appris à le faire: la responsabilité en incombe au premier chef aux historiens.

Voici en effet un phénomène fort curieux: la révolution de 1789 et celle de 1830 ont toutes deux fondé un Etat belge indépendant. Que l'un se soit appelé république des Etats-Belgiques Unis et le second royaume de Belgique,peu importe,la réalité était la même. On s'attendrait donc à ce que notre historiographie ait traité avec un égal respect ces deux grands actes d'émancipation nationale. Or il n'en est rien. Dans la distribution des brevets,1830 obtient un prix d'honneur,1789 un simple accessit. Encore les applaudissements qui saluent cette maigre distinction s'accompagnent-ils souvent d'un sourire mi-narquois.

On peut se l'expliquer. L'échec rapide des Etats-Belgiques Unis a contribué à déconsidérer la révolution qui leur avait donné naissance7. Les historiens libéraux n'ont pu éprouver de sympathie pour une époque qui avait vu le triomphe du conservatisme clérical. Les héritiers spirituels des "Statistes",de leur côté, n'ont pas jugé utile de vanter des ancêtres dont l'incapacité politique avait été trop notoire.

Mais il est une autre raison encore au discrédit qui a frappé 1789 dans notre historiographie,une raison plus subtile,mais peut-être plus profonde: Dans 1830,les historiens belges ont trouvé une révolution à leur goût,une révolution nationale,avec un

programme de liberté et d'indépendance; I789 les a peu attirés, car il n'y ont pas vu ce qu'inconsciemment ils avaient tendance à chercher: la revendication essentielle de l'indépendance nationale.

* * *

La révolution brabançonne a abouti à l'indépendance de la Belgique. Elle ne fut pas une révolution pour l'indépendance de la Belgique.

Précisons aussitôt la portée de cette affirmation. Quand Vonck, Verlooy et leurs amis organisaient la société secrète Pro Aris et Focis, qui allait être le vrai moteur de la révolution, ils s'assignaient bien comme objectif la délivrance de la Belgique et, par suite, l'établissement d'un régime d'indépendance (I). Mais ils n'adoptaient cette solution extrême que parce ce que toute entente avec Joseph II leur paraissait impossible. Leur vrai but, comme celui de tous les Belges antijoséphistes, était de rétablir les libertés séculaires du pays, que l'empereur avait foulées aux pieds. Pour y parvenir, ils optèrent en désespoir de cause pour la révolution, avec toutes les conséquences que celle-ci impliquait. Révolution, renversement du monarque, établissement d'un Etat belge indépendant ne furent jamais à leurs yeux que des moyens, et ne leur apparurent jamais comme une fin en soi (2)

A quoi faut-il demander l'explication de ce fait au premier abord étrange?

Est-ce au sentiment national? Il était, en I789, d'une parfaite netteté. Nous l'avons déjà dit (A), et nous ne pouvons que le répéter: la littérature politique du temps montre que la "nation belgique" s'imposait à tous les esprits comme une réalité fondamentale. C'était "la nation" tout court, une grande famille humaine dont chacun se sentait membre, dont chacun se reclamait. Dans les milliers de pamphlets des années I787-I790, il ne s'en trouve aucun, à ma connaissance, qui plaide l'existence d'une Belgique et d'un peuple belge: qui eût pris la peine de démontrer ce dont tout le monde était convaincu?

Ce qui importe, par contre, aux yeux des écrivains politiques de l'époque, c'est de faire ressortir les vertus dont se pare la nation, c'est d'exalter son amour de la liberté. La "défense et

(A) Cf. chapitre III.

illustration" ~~du~~ belge peuple inspire à ces écrivains des accents emphatiques.

"La nation industrieuse des Belges",écrit l'un d'eux en I787, "a longtemps rempli la terre de sa gloire et de sa puissance. Elle a toujours repoussé glorieusement les attques de ses voisins les plus formidables. Elle les a quelquefois fait trembler jusques dans leurs propres foyers. Elle a toujours défendu avec un courage aussi désintéressé qu'intrépide,les droits et la gloire de ses souverains; et cet éclat imposant dont elle a joui jusqu' ici,si elle le doit à la fécondité de ses champs,à l'activité de ses habitans et à son incroyable population,elle le doit bien plus encore à sa constitution politique,qui,sans rien enlever à l'autorité suprême des droits qui lui sont dus,laisse aux habitans de ces belles contrées cette liberté honnête et précieuse qui leur fait chérir la patrie,et qui devient la source de la félicité nationale. Cette liberté,l'idole du Belge,et dont la nature a déposé dans son coeur le germe indestructible,jamais on n'essaya d'y porter atteinte,que l'Etat n'ait été ébranlé par les plus violentes secousses. L'ombre même de l'infraction faite aux immunités et aux privilèges qui anoblissent l'existence du Belge,soulève son âme altière et courageuse" (3).

Et ne voulant pas être en reste d'éloges,un autre s'écrie:

"Le Belge est digne de toute votre estime...Toutes les vertus qui rendent l'homme estimable germent dans son coeur. Pouvant se rendre redoutable,il préfère d'être utile. Modéré dans le bonheur, il est également calme et tranquille dans l'adversité. Son âme droite,simple et intègre ignore le mensonge et le parjure. Sans orgueil,sans faste,sobre,franc,généreux,il est tout à la fois prudent et circonspect. A une patience opiniâtre il unit un travail constant. Fidèle à la religion de ses pères,il chérit ses légitimes maîtres aussi longtemps qu'ils respectent eux-mêmes la justice et les lois. Mais malgré sa constance à supporter l'injure,chaque Belge devient bientôt un Lion qui veille à la cause publique,dès qu'on ose attenter à ses droits. Le nom sacré de la liberté est gravé dans tous les coeurs; et ce peuple préfère une glorieuse mort à une vie marquée par l'ignominie; et si jamais la tyrannie cherchoit à l'opprimer,on le verroit bientôt combattre,succomber et mourir - mais en conservant une âme libre. Tel est le caractère du Belge; tel il a été dans tous les siècles ...La main du tems détruit les Empires,mais cet amour de la liberté ne cessera jamais d'enflammer son coeur" (4).

L'enflure de ces panégyriques peut faire sourire. Mais ils ont une signification qui n'échappe pas: ils impliquent non seulement chez ceux qui les écrivent,mais encore chez ceux qui les lisent - car un écrivain politique se met à la portée de son lecteur - une conscience nationale vigoureusement dessinée.

C'est encore l'esprit national qui se manifeste lorsque d'innombrables pamphlets,de I787 à I789,prennent la défense de la "constitution du pays". "Constitution du pays","constitution belgique" l'expression se rencontre partout. Elle est évidemment impropre:

elle désigne un ensemble d'institutions,de libertés,de franchises dont certaines sont sans doute nationales,mais dont la plupart n'existent que dans le cadre d'une province ou même d'une cité. Il n'importe. Puisque toutes ces institutions et toutes ces libertés se situent en Belgique,on les conçoit comme formant un tout,la "constitution belgique".

Sentiment national très nettement marqué,disons-nous. Mais inspirait-il un patriotisme actif,un patriotisme agissant?

Le I8 mai I787,le duc de Saxe-Teschen,gouverneur général des Pays-Bas,écrit au chancelier de Kaunitz:

"Convaincue qu'on en veut à ses droits les plus sacrés,à ses propriétés,à sa liberté même,toute la nation,depuis le premier jusqu'au dernier,est pénétrée d'un enthousiasme de patriotisme qui ferait verser à chacun la dernière goutte de son sang,plutôt que de plier sous des lois que l'autorité voudrait imposer et qui paraîtraient contraires à la Constitution" (5).

"Enthousiasme de patriotisme","dernière goutte de sang": on dirait que le gouverneur général subit quelque peu la contagion des libellistes. Mais toute exagération mise à part,il est évident qu'il donne la note juste: l'excitation patriotique est prête à se traduire en actes.

Elle se traduit en I789 sur le champ de bataille. Les volontaires qui,sous les ordres de Van der Mersch,partent les armes à la main à la délivrance du pays,ne sont sans doute pas des foudres de guerre. Mais ils ont la foi.

"Adieu,ouders,bloedverwanten,
Adieu vrinden altemael,
'K gaen den staek van 't recht herplanten,
Door de dood of zegenprael!
De natuer met haere trekken
Heeft geen kragt op myn gemoed;
Adieu dan ik moet vertrekken
Voor het vaederlandsche goed!

Als den kogel my zal raeken,
En doorbooren 't ingewand,
Wilt voor my dit graf-schrift maeken:
"Hier ligt hy voor 't vaderland".
Maer als ik zal wederkeeren,
Met den lauwer in de hand,
Wilt my met den lof vereeren:
"Hy leeft nog voor 't vaderland!" (A) (6).

(A)Adieu,mes parents,ma famille - adieu mes amis,- je vais replanter l'étai du droit - par la mort ou par la victoire. - Les inclinations naturelles - n'ont pas de pouvoir sur mon courage; - adieu donc,je dois partir - pour le bien de la patrie. Si une balle m'atteint - et me traverse les entrailles - accordez-moi cette épitaphe:"Ci gît-il,mort pour la patrie". - Mais si

Dans tout le pays,l'excitation est considérable. On parle de la "patrie" avec la même ferveur qu'à la grande époque de la révolution du XVIe siècle. Les conspirateurs de Pro Aris et Focis étendent leurs ramifications et répandent la bonne parole: "Ce qui est étranger au bien véritable de notre patrie,doit nous être étranger aussi; et si nous sommes destinés à mourir pour elle,mourons au moins avec cette satisfaction que rien au monde ne peut égaler,avec la satisfaction d'avoir combattu sans reproche pour cette noble cause" (7). Et de fait,il se trouvera suffisamment de Belges,volontaires et autres,pour risquer leur vie, puisque le but final sera atteint: les Autrichiens seront chassés du pays.

Ainsi donc,le spectacle que nous offre la Belgique de I787-I789 est celui d'un peuple qu'anime non seulement un sentiment national fort vif,mais aussi un patriotisme qui sait aller jusqu'à l'esprit de sacrifice (8).

Nous répétons,dès lors,la question que nous nous posions il y a un instant: comment,dans ces conditions,expliquer que la conquête de l'indépendance nationale n'ait pas figuré en tête du programme des Belges,qu'elle n'ait jamais été envisagée comme une fin,mais seulement comme un moyen?

Faut-il invoquer la force du loyalisme monarchique? Sans doute. Mais ce n'est là qu'une partie de l'explication. La raison essentielle est ailleurs. En vérité,les Belges n'ont pas aspiré à l'indépendance complète parce qu'ils possédaient déjà,leur semblait-il,une indépendance suffisante.

Nous sommes,aujourd'hui encore,victimes d'une formule que nous a léguée l'histoire romantique: les "dominations étrangères". Ce n'est pas à un Belge de I750 ou de I780 qu'il aurait fallu parler de "domination étrangère": il n'aurait pas compris. Le souverain auquel il obéissait était sans doute empereur du Saint-Empire et souverain de l'Autriche; mais ce n'était pas en cette qualité qu'il régnait chez nous. Il régnait comme duc de Brabant, comme comte de Flandre,comme comte de Hainaut. C'était le souverain légitime. Il est vrai qu'il gouvernait de Vienne,que ses conseillers étaient presque tous étrangers,que le principal

je reviens - le laurier à la main, - honorez-moi de cet éloge: "Il est vivant,il vit pour la patrie!"

agent qu'il déléguait en Belgique,le ministre plénipotentiaire, était lui aussi un étranger - pour ne pas parler du gouverneur général,dont la qualité d'étranger s'effaçait devant celle de prince de sang. Mais tout cela était conforme à une tradition si ancienne qu'on n'y voyait rien que de normal. L'essentiel,pour les Belges du XVIIIe siècle,était que les Conseils collatéraux, que les Conseils de justice étaient eux bien belges; que toutes les fonctions administratives et judiciaires du pays étaient remplies par des Belges; que les Etats provinciaux,qui consentaient l'impôt,étaient des émanations de la province même. La vie quotidienne ne mettait l'habitant en contact qu'avec des fonctionnaires et des juges de son pays; il n'en demandait pas plus.

L'expression d'"indépendance nationale" n'est pas de cette époque. Les Belges du temps de Marie-Thérèse ne l'employaient pas. Mais leur pensée était bien que,en tant que Belges,ils jouissaient d'un régime politique national (9). Dans le fond,ce régime ne leur paraissait que peu différent de celui des Etats où le souverain résidait au milieu de ses sujets,comme la France ou l'Angleterre. Ils jugeaient donc n'avoir pas plus que les Français ou les Anglais à poursuivre l'acquisition de leur indépendance.

+++

En 1789,les Belges s'érigèrent en Etat pleinement indépendant parce qu'ils ne virent que ce moyen pour sauver leur liberté. En 1830,dès qu'eut coulé le sang de septembre,ils voulurent l'indépendance pour elle-même.

En 1789,ils sortaient d'un régime qui,tant qu'il avait fonctionné normalement,leur avait assuré un degré d'indépendance qu'ils estimaient suffisant. En 1830,ils secouaient la domination d'un peuple étranger.

Tel est le contraste entre les deux révolutions,et telle est l'explication de ce contraste.

Contraste. Le mot n'est-il pas un peu gros? Car à côté des différences,il y a une ressemblance profonde et essentielle:en 1789 comme en 1830 éclate le même patriotisme,le même esprit de nationalité. C'est la Belgique qui se lève et qui réclame son droit, c'est la Belgique qui triomphe.

+++

Nous venons de rapprocher,au point de vue national,I789 et I830. Est-ce à dire que,entre ces deux révolutions,le sentiment belge se soit maintenu constamment au même niveau d'intensité? Il n'en est rien. La période française fut pour notre nationalité une époque de déclin; la période hollandaise,une époque de renaissance. Au plus bas de la courbe,il y eut I8I4.

+*+

Le régime français.

De I795 à I8I4,la Belgique disparaît. Elle est incorporée à la France.

L'assimilation légale est complète. Au sein de l'Etat français, les départements de la Lys,de l'Escaut,des Deux-Nèthes,de la Dyle,de l'Ourthe,de la Meuse-Inférieure,de Jemmapes,de Sambre-et-Meuse et des Forêts ne se distinguent en rien,officiellement,de départements comme le Calvados ou la Dordogne. Les habitants ne souffrent d'aucune capitis diminutio. Ils sont,avec tous les droits et toutes les obligations que cette condition comporte, des citoyens français. L'incorporation à la France a sans doute écrasé la Belgique. Elle ne l'a pas placée dans une position subordonnée.

C'est ce régime d'égalité même qui,en établissant les départements,a rayé le pays de la carte politique. Le département est, dans l'Etat français,la circonscription civile supérieure; rien n'existe au-dessus de lui. Les neuf départements découpés dans le territoire des anciens Pays-Bas sont strictement distincts. Ils n'ont aucun lien mutuel,aucun centre commun. Rien,dans l'organisation politique,ne vient rappeler qu'ils ont constitué autrefois une entité particulière. La Belgique a disparu.

+*+

La Belgique avait disparu comme entité politique. Elle demeurait comme réalité spirituelle. Tout au long du régime français,les Belges continuèrent à parler d'elle. Son nom ne quitta pas un instant leurs lèvres (IO).

En se disant Belges et en se réclamant de la Belgique,ils ne faisaient d'ailleurs rien d'héroïque: les autorités françaises ne leur en tenaient pas rigueur. Sans doute était-ce parfois avec un certain agacement qu'elles notaient l'obstination de leurs

administrés à considérer la Belgique comme "leur pays" (II). Mais elles ne réagissaient pas; elles comptaient sur le temps seul pour effacer ce souvenir du passé.

Bien plus,ni Napoléon ni ses préfets ne firent rien pour empêcher que l'ancienne patrie fût célébrée dans des écrits publics.

De I805 à I807,Dewez,sous-préfet impérial à Saint-Hubert,publie une Histoire générale de la Belgique depuis la conquête de César (I2). Il y met comme épigraphe: "Et pius est patriae facta referre labor", et ne cache pas qu'il a puisé son inspiration dans l'"amour de son pays" (I3).

Voici un petit incident en I807. Un nommé Le Plat du Temple, qui joint à la qualité de Belge celle de poète,a jugé bon de consacrer à ses compatriotes quelques commentaires peu obligeants. Aussitôt L'Oracle,feuille bruxelloise,élève une protestation indignée. Honte au calomniateur! L'Oracle se fait le champion des Belges,cette "nation respectable sous tous les rapports",cette "nation célèbre par ses vertus" (I4).

En I807 toujours,la Chambre de Rhétorique des Catherinistes,à Alost,fête son septième centenaire. II07 (du moins elle le croit) - I807! En cette circonstance solennelle,une grande compétition poétique s'impose. Deux concours sont mis sur pied,l'un de poésie française,l'autre de poésie flamande (I5). Les concurrents devront rimer de trois cents vers au minimum,cinq cents au maximum. Sujet: Les Belges.

Le succès est considérable. Dix-sept pièces flamandes et sept pièces françaises sont soumises au jury. Celui-ci rend son verdict en I8I0. Il couronne six poèmes,qui obtiennent aussitôt les honneurs de l'impression (I6).

Le lauréat pour la poésie française est Lesbroussart,professeur au Lycée de Gand.

"Sol du Belge,salut! Salut,terre chérie!
Cet hommage t'est dû,terre féconde en biens,
Riche de vrais trésors et de vrais citoyens".

Le mayeur - un spécialiste du genre cependant - n'obtient que la seconde place.

"J'entreprens de chanter le Belge et ma patrie,
Notre histoire,nos arts,nos moeurs,notre industrie.
Enfans de mon pays,écoutez mes accens,
Pour l'oreille d'un frère ils sont intéressans".

Un poète gantois,Pierre Benau,est troisième.

"Hâtons-nous de percer la nuit de notre histoire.
Chantons de nos aïeux le génie et la gloire".

En poésie flamande,le vainqueur est De Borchgrave,receveur des contributions à Wacken(17).

"Ik zing,ontvlamd van drift,myn' dierb're landgenooten!
Ik zing het heldenbloed,waar uit ik ben gesprooten!
Kortom,ik zing den Belg,zyn onverschrokken trouw,
Zyn kunst,zyn koopmanschap,zyn land- en akkerbouw." (A) (18)

Second prix: David De Simpel. De Simpel se présente accompagné de sa muse.

"'t Valt haar hemelzoet te tokk'len op haar' pezen
Hoe s'Neerlands roem,en glans,en luister is gerezen
Zo wyd,en zyd,en breed,zo hoog,zo laag,zo ver
Als den gezigtkring reikt,of glimt de tweeling-ster." (B) (19)

Le chirurgien van den Poel se classe troisième. Maigre récompense si l'on considère ses capacités de panégyriste.

"Zoo volmaektheyd nog op onzen aerdbol zy,
Van alle volken grenst den Belg daer 't digste by,
En klimt van eeuw tot eeuw steeds hooger op haer trappen...

Wie evenaert ⁊ den Belg in 't ondermaensch gewelf?
Hy kent geen weergaê,neen,ten zy zyn eygen zelf." (C) (20)

Le jury n'a pas retenu l'oeuvre de Pierre-Jean Robyn,commissaire de police à Zele. Robyn se fâche et publie à ses frais le poème injustement dédaigné(21).

"'K zing de Belgen,'k vest op Nederland myn oog,
Waar ik de moedermelk met volle teugen zoog.
Het is dit brave volk,dat 'k heden wil doen hooren;
Ja,'t doet geheel myn hart,myn ziel,mymm brein ontgloren."(D)

La distribution solennelle des prix a lieu à Alost le 14 jan-(22)

(A)Je chante,enflammé d'ardeur,mes chers compatriotes! - Je chante le sang de héros dont je suis issu! - En un mot,je chante le Belge,sa fidélité inébranlable,- son art,son commerce et son agriculture.
(B)Il lui est divinement doux de chanter sur sa lyre - comment la gloire de la Belgique,son éclat et son lustre se sont étendus - de tous côtés,aussi largement,hautement,profondément et lointainement - que s'étend l'horizon ou que brille la constellation des Gémeaux.
(C)Pour autant que la perfection existe encore sur cette terre,- les Belges sont de tous les peuples celui qui en approche le plus - et chaque siècle les voit s'en rapprocher davantage. Qui donc égale le Belge sous la voûte des cieux? - Il n'a pas son pareil,non,si ce n'est lui-même.
(D)Je chante les Belges,je fixe mon regard sur cette Belgique - où j'ai sucé à pleines gorgées le lait maternel. - C'est ce brave peuple qu'aujourd'hui je veux faire entendre - oui,cela m'enflamme le coeur,l'âme,l'esprit.

vier 1810. Elle est marquée par un discours d'apparat, que prononce un jeune professeur de l'École Centrale du département de l'Escaut, Jean-Baptiste Wallez (23).

Wallez rend hommage aux écrivains et aux savants qui honorent la Belgique.

"Dans tous les genres, notre patrie produit des hommes qui la feront placer bientôt dans le tableau littéraire de la France sur la même ligne que les provinces anciennes".

Quelle harmonie d'ailleurs caractérise en Belgique le mouvement des lettres!

"Nous le faisons remarquer ici avec le sentiment d'une satisfaction bien douce: les écrivains Belges qui se signalent par leurs diverses productions ne sont pas condamnés, chaque jour, à voir renouveler l'affligeant spectacle d'une rivalité odieuse qui n'est pas de l'émulation, mais une vile et noire jalousie. Chez nous, l'estime et l'amitié unissent les amis des arts; ils ne connaissent presque point les querelles littéraires".

C'est là un trait caractéristique de la Belgique: "les moeurs nationales enseignent à nos savans la modération et la justice".

Puis l'orateur en vient à la joûte littéraire que la Société des Catherinistes a provoquée.

"Vous avez voulu, Messieurs, que rien ne manquât à notre gloire. Vous avez proposé à l'émulation un sujet qui offrait les plus grandes beautés: l'amour de la patrie, l'orgueil national ont guidé votre choix... Vous avez désiré que l'on célébrât un peuple fameux par son courage et par ses exploits, redouté jusqu'aux extrémités les plus reculées de la terre, formidable à ses tyrans et à ses oppresseurs, noble et fier dans son indomptable audace, portant dans le coeur et dans les regards l'amour des austères vertus, le feu du patriotisme et le sentiment de la liberté; un peuple industrieux et créateur, qui donna le jour aux Rubens, aux Van Dyck et à la foule de leurs émules;...un peuple à qui l'on doit la science de l'harmonie, ce talent d'exprimer par les sons les sentimens de l'âme, art que l'Italie seule a si longtemps cultivé avec succès, mais qu'aujourd'hui les Gossec, les Méhul et les Grétry ont rendu à sa véritable patrie. Vous avez demandé que tous les titres des Belges à l'admiration et à l'estime de l'Europe fussent retracés dans ce style pompeux et élevé qui appartient aux sujets héroïques".

Tous les poètes cependant n'ont pas été invités à la joûte:

"Vous n'avez admis que des Belges à disputer la palme de la poésie française: il fallait que tout fût national dans cette fête nationale".

Wallez passe ensuite à l'éloge du triomphateur. Lesbroussart, dit-il, a répandu dans son oeuvre "la grandeur des idées et la magnificence des expressions, toutes les richesses d'une imagination fertile, tous les ornemens du style pompeux". "Nous le nom-

merons désormais avec orgueil en citant les travaux de nos compatriotes". Il est "l'honneur du nom belgique".

Ici,l'orateur s'arrête brusquement. Il se reprend.

"Mais que dis-je,le nom Belgique? Il n'y a plus de Belges. Nous sommes Français autant que les habitans de la Bretagne,de la Bourgogne,de la Franche-Comté et de la Lorraine,unis à la France à des époques moins récentes,mais étrangers,comme nous,pendant des siècles,à ce grand Empire où viennent se confondre tous les Etats qui touchaient à ses limites...Puissent nos écrivains se présenter à la postérité comme tant d'hommes célèbres nés parmi ces frères adoptifs reçus avant nous! Nos guerriers répandus dans tous les rangs de ces armées que suit la victoire toujours fidèle à nos aigles,nous ont acquis une part brillante dans tous les hauts faits que le monde admire en tremblant; que bientôt notre patrie,éclairée du flambeau des arts,joigne aussi quelques rayons de lumière à ce faisceau de gloire littéraire qui,dans les siècles à venir,signalera la marche du génie de la France!"

Sans cette envolée finale(24),le discours serait tout entier un hymne à la Belgique. La péroraison fait dévier vers la France ce qui n'a été jusqu'alors qu'une apologie de la patrie belge. L'apologie,néanmoins,demeure.

Le cas est donc clair: les autorités françaises laissèrent parler de la Belgique. Elles considéraient que quelques livres ou quelques discours dédiés à la gloire de l'ancienne patrie n'empêcheraient pas la nation belge de se fondre,lentement mais sûrement,dans la nation française.

Cette fusion fut-elle sur le point de se produire? C'est ce qu'il nous faut examiner.

\+*+

Les historiens qui ont étudié la domination française en Belgique (25) ont unanimement conclu à l'échec des efforts déployés par le Directoire et par Napoléon en vue de "franciser" moralement notre pays (26). Ils n'ont pas eu de peine à montrer comment,après vingt ans de régime français,les Belges,à la fin de l'Empire,manifestaient clairement par leurs actes et par leurs paroles qu'ils n'étaient pas devenus Français de coeur. La majorité de la population souhaitait la défaite de la France et,en 1814,accueillit avec chaleur les armées alliées (27). "Généralement",écrivait un noble hennuyer en 1814,"les Belges ont le régime français en exécration" (28).

Il faut cependant insister sur le fait que cette animadversion contre le régime,à la fin de l'Empire,ne procédait nullement

d'incompatibilités nationales entre Belges et Français. Si de telles incompatibilités avaient existé,elles auraient engendré d'âpres passions; les Français,longtemps après I8I4,seraient demeurés chez nous un peuple détesté. Or rien de semblable ne s'observe. L'écroulement du régime français fut salué avec joie, mais sans qu'aucun courant de haine soulevât l'opinion contre la nation vaincue (29). La nation française,pour nos pères,ne cessa pas d'être celle qu'ils nommaient avec respect "la grande nation". Les relations de la Belgique avec la France,après I8I4,demeurèrent intimes et cordiales.

En vérité,ce que nous apercevons à la fin de l'Empire,ce n'est pas le heurt de deux peuples irréductibles,c'est la naissance et la montée d'un très prosaïque,d'un très compréhensible mécontentement. Le phénomène est si connu qu'il est à peine besoin de le décrire. Ses origines n'ont rien de mystérieux. L'accentuation des rigueurs de la conscription,la levée des gardes d'honneur, l'accroissement des charges fiscales,telles furent,avec l'emprisonnement du pape et la persécution desmembres du clergé fidèles au pontife romain,les causes directes de la fermentation des esprits en Belgique à partir de I8II-I8I2(30). Les mêmes motifs de mécontentement agitaient la France. En France,ils soulevèrent la population contre l'Empire; chez nous,ils réveillèrent le sentiment national et dressèrent les Belges contre la "tyrannie étrangère" (3I).

Mais les mesures qui rendirent la domination française si impopulaire dans notre pays,sous l'Empire finissant,n'étaient nullement liées à cette domination en tant que telle; elles venaient de Napoléon,de son conflit avec le pape,qui dégénéra fatalement en conflit avec le clergé,de sa politique européenne qui l'obligea à demander à ses sujets toujours davantage de soldats et d'argent. Tant que le régime français demeura tolérable,la population belge s'y plia sans difficulté. Observons l'état moral de la Belgique vers I806-I808 (32). Le pays est calme; l'ordre règne partout. Les préfets se montrent en général satisfaits de l'esprit public. ans doute quelques nobles,quelques prêtres,des paysans même,paraissent irréconciliables et persistent dans une bouderie hostile; mais ils sont l'exception. La grande masse de la population a accepté le nouvel ordre de choses,qu'elle consi-

dère comme définitif (33). Les Belges font leur devoir de soldats (34); ils entrent au service de l'Empire comme juges ou comme fonctionnaires; ils acceptent des magistratures communales; en un mot, ils servent loyalement. Ils ne sont pas, pour autant, devenus Français de sentiments; ils gardent la conscience de constituer un peuple différent des Français, le peuple belge, mais cette conscience a presque complètement cessé d'inspirer leur volonté politique.

Il est dès lors permis de penser que si la population belge était demeurée pendant quelques décades encore soumise à un régime français sage et modéré, dont la politique eût été conforme à son tempérament et à ses moeurs - que si, par exemple, elle avait connu de 1815 à 1848 les gouvernements conservateurs et pacifiques de la Restauration et de la Monarchie de Juillet - son sentiment national, après s'être assoupi, eût fait progressivement place au patriotisme français.

Il est d'autant plus permis de le penser que, sous l'Empire déjà, la France réussit non seulement à s'assurer le dévouement, mais même à gagner le coeur de bon nombre de nos compatriotes. Des fonctionnaires s'attachent au pays qu'ils servent (35). Des officiers et des soldats de l'armée impériale se prennent peu à peu à parler de la France comme de leur patrie. "Si je meurs au service", écrit en 1813 un soldat wallon, "je mourrai pour ma gloire et pour ma patrie" (36). Le régime français se prolongeant, ce noyau de "dénationalisés" aurait été en grossissant.

Si la nation belge se vit épargner l'effacement qui la menaçait si gravement, ce fut grâce au triomphe, en 1814 et en 1815, de puissances bien décidées à ramener la France dans ses limites de 1789; ce fut grâce à la persévérance avec laquelle ces puissances veillèrent, à partir de ce moment, à ce que la France ne remît plus les pieds en Belgique. En ce sens, il est donc vrai d'affirmer que la nation belge doit au grand jeu de la politique européenne d'exister encore aujourd'hui; sans les traités de 1814-1815, notre peuple, resté uni à la France, aurait rapidement perdu son être propre.

+ + +

Le régime français fut caractérisé en Belgique, nous venons de le voir, par un début de dénationalisation, auquel la chute de

l'Empire vint mettre un terme.

Le mot de "dénationalisation" s'entend: nous visons l'évolution du sentiment public. Mais on a souvent aussi parlé de dénationalisation, entre 1795 et 1814, en envisageant un autre aspect du régime: la francisation linguistique. Nos définitions - n'avons-nous pas défini la nationalité indépendamment de la langue? - ne nous permettent pas de nous exprimer de cette manière. Simple querelle de mots. Elle ne saurait nous empêcher de reconnaître l'importance capitale qu'a eue, dans le destin de notre nationalité, l'intervention de la France comme championne de la langue française.

+++

Quoi qu'en ait pensé Pirenne, la francisation de la bourgeoisie flamande ne date pas du moyen âge. Les patriciens du XIIIe siècle, les poorters du XIVe et du XVe étaient des hommes qui connaissaient en général le français, mais dont la langue usuelle, dans leur famille et dans leurs affaires, était le bon flamand du crû (37). Au XVIe siècle encore, un Marcus Van Vaernewÿck, Gantois bien renté, échevin de sa ville natale, ne comprenait pas le français (38). Sans doute était-il une exception parmi les gens de sa classe, mais il n'y a pas d'apparence que son ignorance de la langue française l'ait gêné dans ses relations sociales: avec ses amis gantois, avec les autres membres du magistrat urbain, il s'entretenait dans la langue de tout le monde - le flamand.

Le témoignage de Guichardin est d'ailleurs formel: "Les gens de la Flandre universelle", écrit-il, "parlent partout, excepté en Flandre gallicante, leur langage flamand" (39). Si l'écrivain florentin, ou plutôt anversois, souligne ensuite que la connaissance du français est très répandue parmi les habitants, il ne fait aucune allusion à une préférence que certains marqueraient pour cette langue au détriment du flamand.

Au XVIIe siècle? Les Jésuites, qui connaissent si bien les habitudes et les goûts de la bonne société, vont nous instruire à son sujet. Dans leurs collèges, lors des distributions de prix ou des fêtes solennelles, ils organisent des représentations théatrales. La bourgeoisie de la ville y est conviée, les rôles sont tenus par des élèves de l'école. Les Pères donnent des pièces en langue latine, mais aussi des drames et des comédies en langue vulgaire. En français? Non point, sauf exceptions rares. A Courtrai,

à Ypres,à Audenaerde,à Bruges,à Alost,à Malines,c'est en flamand, la plupart du temps,que les jeunes acteurs font applaudir leurs talents dramatiques. C'est en flamand que des fils de nobles et de riches bourgeois se produisent devant une assistance choisie (40).

Bruxelles même est encore au XVIIe siècle une ville avant tout flamande. Si dans les quartiers qu'occupent la cour, l'administration centrale,la haute noblesse,le français détient déjà une situation prépondérante,la vieille ville marchande, industrielle,bourgeoise demeure fidèle à la langue de ses pères. La majorité de la population ne parle et ne comprend que le flamand (41).

C'est au XVIIe siècle,cependant,que l'on voit débuter,à Bruxelles et dans les provinces flamandes,un authentique mouvement de francisation. Les progrès du français en Flandre avaient été jusqu'alors ceux d'une seconde langue - sauf sans doute chez une partie de la noblesse,réellement francisée celle-là. A partir du XVIIe siècle,nous allons assister à la substitution du français au flamand,nous allons assister à l'avènement du français comme première langue.

En 1647,un imprimeur bruxellois,Jean Mommaert,loue le dédicataire d'une oeuvre sortie de ses presses d'aimer la langue flamande. Vous n'êtes pas,lui dit-il,"un de ces Brabançons qui évitent de parler flamand",alors que le flamand est leur langue maternelle (42). Nous avons ici le premier témoignage clair et indubitable du grand courant qui,en un siècle et demi,va changer la face de la Flandre: la mode de la langue française.

Cette mode,qui s'implante chez nous au XVIIe siècle et se répand au XVIIIe,n'est pas faite pour étonner. Elle est de son temps. Nous sommes à l'époque où,dans toute l'Europe,le français triomphe d'une manière éclatante; nous sommes à l'époque où il devient la langue dont l'Académie de Berlin demandera en 1782 dans une question fameuse: "Qu'est-ce qui a fait de la langue française la langue universelle de l'Europe?"

Est-ce à dire que la Flandre,au XVIIe et surtout au XVIIIe siècle,ait simplement suivi le mouvement qui emportait l'Europe? La réalité est moins simple.

L'expression d'"Europe française",dont on a usé pour désigner l'Europe du XVIIIe siècle (43),offre un grave inconvénient. Elle

risque de faire croire que la pénétration du français dans les différents pays européens,à l'époque de Voltaire,présentait un certain caractère d'uniformité. Or il n'en était rien (44). Dans certains pays,le français,si apprécié qu'il fût des classes supérieures de la société,demeurait une langue étrangère dont l'idiome national n'avait pas à craindre la concurrence; c'était le cas,par exemple,en Angleterre. Ailleurs,il avait mordu davantage: langue du souverain,il était devenu aussi celle de la cour; on songe aussitôt à la Prusse du grand Frédéric. Ailleurs encore, en Russie et en Pologne,il devenait progressivement la langue, non seulement de la cour mais encore de l'aristocratie.

Langue de l'aristocratie,langue de la cour,langue étrangère à l'usage du pays: tous les degres de pénétration coexistaient donc. Nulle part cependant on ne constate une pénétration plus profonde; nulle part on ne voit que,au-delà de l'aristocratie,la bourgeoisie se soit laissé gagner à l'usage du français.

Nulle part,sauf en Flandre. Et c'est ici que le cas flamand nous apparaît dans toute son originalité. La Flandre est la seule région de l'Europe où la langue française soit descendue jusque dans la classe bourgeoise. Elle est la seule région de l'Europe où des commerçants,des professeurs,des fonctionnaires de rang moyen aient pu dire au XIXe siècle ce qu'un aristocrate russe déclarait à Anatole Leroy-Beaulieu: "Depuis vingt-cinq ans que je suis marié,je ne sais si j'ai deux fois parlé à ma femme dans la langue du commun" (45).

Pareille francisation linguistique,encore une fois,n'a rien qui doive surprendre. Mais on ne peut la considérer seule,isolée. On ne la comprend pleinement que lorsqu'on lui assigne sa vraie place,lorsqu'on la situe dans l'ambiance du prodigieux rayonnement intellectuel et artistique de la France. Elle est contemporaine, chez nous,de la francisation de l'architecture civile. Le début du XVIIIe siècle est l'époque où se répand le goût des nobles demeures de style français,le goût de ces hôtels Louis XIV et Louis XV qui,dans nos villes,contrastent si fortement avec les constructions de style italo-flamand de l'âge antérieur. Le témoignage des pierres est ici plein de sens; il nous indique que la transformation linguistique a été de pair avec le triomphe, dans d'autres domaines encore que celui de la langue,de l'influ-

ence française (A).

Peut-on mesurer les progrès du français. On a tenté de le faire en sondant au point de vue linguistique les registres du Conseil de Brabant. "Jusqu'en I650,on voit toujours les procès entre Wallons jugés en français,ceux entre Flamands en flamand...C'est seulement vers la fin du dix-septième siècle qu'un assez grand nombre d'habitants de la partie flamande (de la province) commencent à introduire en français leurs procès devant le Conseil de Brabant. On commence à rencontrer des nobles,des ecclésiastiques séculiers,des officiers de l'armée,des employés de la cour et des départements administratifs,et même de simples bourgeois, qui viennent demander justice en français,bien qu'ils soient des parties flamandes du duché,notamment de Bruxelles...Le nombre de ces cas augmente considérablement au commencement du XVIIIe siècle...A la fin,savoir entre I734 et I795,le nombre de procès traités en français a pris décidément le dessus...Le français est adopté par ce qu'on appelait déjà alors "les gens comme il faut"." (46)

Ailleurs qu'en Brabant,l'évolution n'a pas dû être fort différente (47). Les textes donnent l'impression que le français a triomphé partout de la même manière. "En mille rencontres",note un ouvrage publié à Gand en I727,"chacun se pique de vouloir parler françois comme à l'envi" (47). Des Brabançons,le philosophe français Toussaint écrit en I76I: "Leur langue est maussade et déplaisante". Mais il ajoute aussitôt: "Je ne désespère pas qu'elle ne vienne à se perdre tout-à-fait: le français la gagne de jour en jour" (48). En I783,Lesbroussart observe que dans la partie flamande des Pays-Bas,la langue française "a remplacé celle du pays chez presque toutes les personnes qui par leur état et leur fortune tiennent le premier rang dans les villes et dans les provinces" (49). L'avocat brabançon Verlooy,en I788,écrit du français qu'il est la langue de "tous ceux qui veulent être quelque chose" (50).

Rien ne trahit mieux la transformation accomplie que l'histoire des traités entre la Flandre et le Brabant.

(A)Un autre parallèle encore: c'est à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle que se répand dans beaucoup de villes flamandes - et singulièrement à Gand - la mode des prénoms français; les "Guillaume" et les "François" se font de plus en plus nombreux (renseignement communiqué par M.H.Van Werveke,et dont je le remercie vivement).

En I339,les deux principautés s'étaient alliées au milieu d'effusions touchantes (5I). Le traité d'alliance qu'elles conclurent fut dressé en flamand (52): c'était la langue des bourgeoisies urbaines des deux Etats.

A l'époque de la révolution religieuse du XVIe siècle,certains voulurent renouveler cette ancienne et bienfaisante union. Le I7 janvier I578,le magistrat de Gand faisait savoir qu'il avait pris l'engagement de prêter secours et assistance à la ville de Bruxelles,conformément au pacte d'alliance de I339. L'acte, une nouvelle fois,était en flamand (53).

En novembre I789 enfin,s'inspirant toujours du grand exemple de I339,les Etats de Flandre et de Brabant signent à leur tour une convention d'alliance. Le traité,cette fois,est en français (54). Le français n'y est pas adopté seulement en sa qualité de langue diplomatique la plus répandue (55),mais encore parce qu'il est devenu,en Flandre comme en Brabant,la grande langue de culture.

Plus le français monte,plus le flamand descend. Il souffre d'une nette déconsidération.

Desroches,en I776,signale en le déplorant "l'espèce de mépris que nous témoignons pour notre langue" (56). Un Flamand,en I790, témoigne son amour à cette langue que ses compatriotes,dit-il, négligent: "Hoe zeer bemin ik u,ô oude en door onze goede Nederlanders verzuymde taele!" (57). Verlooy publie en I788 une oeuvre dont le titre seul est un témoignage: "Verhandeling op d'onacht der moederlÿke tael in de Nederlanden" - Considérations sur le discrédit dont souffre dans les Pays-Bas la langue maternelle. A Bruxelles,surtout,souligne-t-il,la situation de la langue flamande est désastreuse: elle est non seulement dédaignée,mais même méprisée (58). Une jeune fille bruxelloise n'osera jamais sortir avec un livre de messe flamand; si elle le faisait,le rouge de la honte lui monterait bientôt au visage (59).

Si avancée que fût la francisation à la fin du XVIIIe siècle, le flamand conservait cependant encore de fortes positions.

Il était déconsidéré,venons-nous de dire. Ne généralisons pas. Il l'était surtout auprès de ceux pour qui la mode est reine. Dans beaucoup de vieilles familles bourgeoises,il restait malgré tout en honneur. Magistrats,gens de robe,échevins,bourgmestres,

pensionnaires de villes: tous ces hommes avaient une vie professionnelle presque exclusivement flamande,puisque la justice, puisque l'administration demeuraient flamandes (60). Il n'est pas douteux que beaucoup d'entre eux n'aient conservé,au sein de leur famille et dans leur vie sociale,l'habitude du flamand. On a noté non sans malice qu'un Beyens,avocat au Conseil de Flandre, et membre d'une famille qui allait compter au XIXe siècle parmi les grandes familles francophones de la Flandre,rédigeait encore à la fin de l'Ancien Régime une Inlydinge tot de kennis van het Vlaemsch Regt (61). En 1786,un chirurgien nommé De Buck juge bon de traduire du français en flamand un traité sur l'abus des nourrices (62); c'est bien la preuve qu'il existe encore en Flandre, au sein de la corporation médicale et dans les classes supérieures de la société - les seules où l'on ait recours à des nourrices - un assez grand nombre de gens qui,sur un sujet comme celui-là,préfèrent lire un livre flamand plutôt qu'un livre français.

D'autre part si,dans beaucoup de milieux,le flamand était négligé et même délaissé,il n'était nulle part ignoré. Ceux-là même qui affectaient de ne parler que français étaient parfaitement capables,en règle générale,de comprendre et de parler le flamand. J'entends par là qu'ils connaissaient non seulement le patois de leur localité - ce qu'on parle avec les domestiques et avec les paysans -,mais encore le flamand cultivé,la langue commune qui servait dans l'administration et dans la justice.

Telle était la situation à la fin du XVIIIe siècle. Que nous apporta le régime français?

+++

Le flamand,sous le Directoire et sous l'Empire,ne fut pas persécuté (63). Les fonctionnaires français ne lui témoignaient certes aucune sympathie,mais ils ne jugèrent pas utile de le combattre; ils se désintéressèrent de son sort,sans plus. Les dernières chambres de rhétorique flamandes purent fabriquer en paix leurs vers et leurs tragédies.

Il n'y eut donc ni vexations ni brimades. Il y eut simplement la loi,et la loi imposa partout le français. La justice fut rendue en français,l'enseignement secondaire fut donné en français, l'administration des départements et des villes fut française de langue.

Les vingt années que dura ce régime eurent sur l'évolution linguistique de la Flandre une influence décisive.

Elles assurèrent et étendirent la francisation. Des avocats du barreau de Gand le disaient en 1822 à Guillaume Ier:

"V.M. n'ignore point combien la réunion de la Belgique à la France a étendu dans notre province l'usage de la langue française. Introduite dans l'instruction dont elle formait la base, dans les tribunaux où elle seule pouvait se faire entendre, dans toutes les administrations publiques, elle s'est en quelque sorte identifiée avec nos moeurs et est devenue depuis trente ans la langue usuelle de toutes les relations civiles et commerciales" (64).

"Langue usuelle de toutes les relations civiles et commerciales": la formule peut paraître hyperbolique, car le français n'était usuel que dans les classes censitaires. Mais les classes censitaires n'étaient-elles pas précisément les seules qui comptaient? D'autre part, s'ils disaient trop, les mots de "langue usuelle" disaient aussi trop peu. Ils ne traduisaient pas la force sentimentale du lien qui s'était établi entre le français et ceux qui l'avaient adopté. "L'usage de la langue française", déclarait Cornelissen en 1812, "est devenu général, et en quelque sorte national, parmi les hautes classes de la société" (65). "National": le qualificatif est plein de sens. Loin de considérer qu'elles se sont assimilé une langue étrangère, les classes dirigeantes de Flandre regardent désormais le français comme leur langue; le français leur appartient en propre, il fait partie de leur être moral, de leur personnalité. L'amour que tous lui vouent, l'admiration que partout on lui témoigne, constituent en quelque manière des formes du contentement de soi. La langue et les hommes se sont identifiés.

Accélérer le processus de francisation de la Flandre: tel fut le premier effet du régime français. Il fit plus: il tua l'usage du flamand.

Ceci peut paraître à première vue paradoxal. Le peuple, de 1795 à 1814, continua à parler sa langue. La justice et l'administration, quoique officiellement françaises, usèrent en pratique très souvent de la langue populaire; elles le devaient, puisqu'elles étaient en rapport avec des administrables et des justiciables qui ne connaissaient souvent pas un mot de français. L'enseignement primaire, en général, fut très peu touché par la francisation (66).

Mais quelle était la langue qui se conserva ainsi? Le flamand, au sens propre du mot? Non point: le dialecte. C'est en dialecte que les gens du peuple s'entretenaient,que le juge de paix interrogeait des témoins,que le magister de village enseignait à ses élèves l'addition et la soustraction. Le flamand cultivé,l'ancienne langue de l'administration et de la justice,la langue commune, tomba en désuétude.

En I8I5,la plupart l'avaient oubliée. On savait encore la lire, on ne savait plus ni la parler ni l'écrire (67). "Une génération nous en sépare",disait le gouverneur du Brabant (68). "Eene taal welke twintig jaren lang onder het Fransch gouvernement als gedoemd vergeten gebleven is",observait en I8I9 un magistrat bruxellois (69).

Ainsi,au sortir du régime français,la Flandre se retrouva avec ses dialectes,dont les forces étaient intactes,mais sans langue commune. Un Flamand de Lierre,Bergmann,qui fréquenta de I823 à I828 l'Université de Gand,nous rapporte que ses camarades et lui conversaient presque toujours en français. La raison en était simple: en fait de flamand,les "cives academici" ne connaissaient que leur patois. Un Anversois n'aurait pas compris le parler d'un Brugeois. Il fallait donc recourir au français (70).

En portant un coup fatal à la connaissance du flamand cultivé, le régime français fonda réellement la Flandre du XIXe siècle: une Flandre dans laquelle les classes dirigeantes ne possédèrent plus qu'une seule langue de civilisation - le français.

***

Cette oeuvre fut-elle néfaste? Les Flamands épris de leur langue le soutiendront avec force. Les francophones imbus de la supériorité de la leur le nieront tout aussi énergiquement. Comme historiens,nous n'avons pas à prendre parti. Mais s'il nous est permis d'adopter pour un instant un point de vue finaliste, et de considérer les choses en fonction d'un idéal donné - l'unité et l'indépendance de la Belgique - nous dirons que l'oeuvre du régime français fut utile.

Grâce à lui,notre pays aborda avec une culture une - la culture française - la période où le nationalisme linguistique,parti d'Allemagne,commença à rayonner dans toute l'Europe. Ce nationalisme,que nous ne devions connaître que beaucoup plus tard,en

plein XXe siècle,nous fut ainsi épargné à une époque où son apparition aurait pu ruiner notre organisme national encore frêle. Le sentiment linguistique,tout au contraire,contribua à renforcer la cohésion de notre nationalité: les classes supérieures d'expression française de Flandre et de Wallonie,unies dans la même civilisation,furent le ciment de la Belgique contemporaine.

***

I 8 I 4.

L'Empire napoléonien s'effondre. Les Alliés occupent la Belgique. Moment crucial dans notre histoire. Quelles vont être les réactions du pays libéré?

"En I8I4",écrit Jean-Baptiste Nothomb,"les forces nationales étaient dans une espèce de prostration" (7I). Nothomb n'est pas un témoin - le garçon de neuf ans qu'il était en I8I4 n'était certes pas capable d'apprécier les "forces nationales" -,mais il vit au milieu de témoins de l'époque et son coup d'oeil est juste.

"Prostration": il n'y a pas d'autre mot. Les Belges de I8I4 (71bis) aimaient leur pays,et ils savaient ce qui convenait à son bien. Dans leur immense majorité,ils aspiraient à un régime d'autonomie nationale (72). Mais pour atteindre cet objectif,quels efforts déployèrent-ils? Pratiquement aucun. Il y eut quelques voeux publics,l'une ou l'autre délégation s'approcha des autorités alliées,et ce fut tout. Les Alliés étaient les maîtres du pays, on attendit qu'ils fassent connaître leur verdict.

C'était là certainement encore une conséquence de la domination française. Pendant vingt ans,les Belges avaient été un peuple maté. Ils s'étaient habitués à obéir et à se taire. Chercher à imposer sa volonté à plus fort que soi? Les Français leur avaient enseigné que c'était là une chose impossible. Maintenant que les Alliés avaient remplacé Napoléon,ils continuaient à croire à la leçon (73).

Des étrangers bienveillants avaient espéré un "réveil de la Belgique". Ils assistèrent,dit Eckstein,à une "résurrection de fantômes". "Liberté,force,grandeur,on voulait tout attendre des puissances alliées. On ne voulait pas se servir ni s'assister

soi-même; on attendait en vain" (74).

"Attendre": c'est le verbe de I8I4. Le peuple belge,lit-on dans une brochure politique de l'époque,"attend avec une confiante résignation le sort que la sagesse (des puissances alliées) lui destine" (75).

Pendant que l'on attend,des malheurs s'annoncent ou même se produisent. On les accueille avec passivité. Le traité de Paris du 30 mai I8I4 cède à la France une étendue de territoire qui équivaut à une demi-province (76). Aucune réaction publique (77). Les Prussiens occupent la rive droite de la Meuse,ils y ont établi un gouvernement militaire distinct,et il est évident,pour tout esprit un peu perspicace,qu'ils visent à annexer le pays qu'ils occupent. Devant cette menace grave,passivité encore. Bruxelles paraît se désintéresser du sort de Marche et de Luxembourg.

La Belgique est vraiment,on en a l'impression,mûre pour tous les partages. Elle les pleurerait,mais les subirait avec résignation (78). Son salut,en I8I4,n'a pas dépendu d'elle-même. C'est la maison d'Orange qui,en revendiquant le pays tout entier et en faisant triompher ses revendications,a sauvé notre unité nationale.

+*+

Au milieu de l'apathie générale,un parti cependant manifeste une certaine activité: celui que l'on nomme le "parti français"(79).

"Parti" doit s'entendre évidemment dans le sens que l'on donne à l'époque à ce mot. Il ne s'agit pas d'un groupement organisé, mais seulement d'un mouvement d'opinion. Les hommes du "parti français" sont des industriels,des commerçants,des fonctionnaires et magistrats du régime déchu. Les uns voient dans la France le pays nécessaire à la prospérité de leurs affaires,les autres penchent vers elle autant par sentiment que par intérêt. "Il n'y a pas moyen de composer avec ces gens-là",écrit Eckstein en octobre I8I4,"ils ont leurs racines en France" (80).

Ces Belges qui "conspirent avec la mère patrie de leur imagination cruelle",qui "demandent à haut cri une réunion avec cette patrie de la chimère et de l'illégalité" (8I),sont à vrai dire très peu nombreux. Ce n'est guère qu'en Hainaut que leur "parti" est un peu étoffé. Mais ils ont "le caractère de l'intrigue"(82). "Leurs paroles trompeuses",- c'est Eckstein encore qui l'observe

en Hainaut en novembre I8I4 - "font de plus en plus impression. Ils disent à la fin si hardiment que le désir de la Belgique - ce qui est d'une fausseté absolue - est de retourner à la France, qu'on le croit par apathie et qu'on ne s'en soucie plus. De cette manière les principaux de ces gens ont pu se réunir,et adresser un mémoire au ministre de France,signé par eux,où ils font accroire,appuyés sur une fausse vraisemblance,qu'ils annoncent le voeu général" (83).

Des contemporains qui n'observent que les apparences s'imaginent de bonne foi que le "parti français" est formidable (84). Il paraît tel parce qu'il est le seul à s'agiter - un peu - au milieu de tous ceux qui "attendent"....

+*+

Entre I789 et I8I4 d'une part,entre I8I4 et I830 de l'autre,le contraste est donc éclatant. Nous avons vu comment l'on était descendu de I789 à I8I4. Voyons comment l'on remonta de I8I4 à I830.

+*+

Le régime hollandais.

Depuis que le sentiment national grand-néerlandais s'était,dans la première moitié du XVIIe siècle,complètement effondré,rien n'était venu le ranimer. De I650 à I8I5,la rupture morale entre la Belgique et la Hollande demeura entière.

Le souvenir des grands Pays-Bas n'avait cependant pas disparu. Il ne touchait plus les coeurs,mais il n'avait pas perdu pour autant tout pouvoir de séduction sur les intelligences.

En I706-I707,quelques Belges agitent le projet d'une république catholique belge qui,selon eux,pourrait conclure une entente étroite avec la république des Provinces-Unies. Pareille entente rétablirait ainsi l'unité néerlandaise brisée à la fin du XVIe siècle. Ces menées - sur lesquelles nous sommes malheureusement assez mal informés - aboutirent rapidement à un échec (85).

En mai I789,Henri Van der Noot,rencontrant le grand pensionnaire de Hollande,Van de Spiegel,lui expose ses plans de révolution. Van de Spiegel note ses paroles: "Etablir une république libre, organisée sur le modèle des Provinces-Unies; choisir même un stadhouder - ce serait le second fils du prince d'Orange -;et,si la religion ne s'y oppose pas,nous réunir à votre république"(86)

Ce projet,on le sait,demeura sans lendemain.

A la fin de I789 et au début de I790,un auteur belge anonyme - sans doute un Gantois - fait paraître en Hollande un ouvrage intitulé La République Belgique. Ouvrage n'est peut-être pas le mot propre: il s'agit plutôt d'une publication périodique,mais dont les livraisons constituent,toutes réunies,un ensemble coordonné(87). Dès les premières pages,l'auteur nous révèle son idée maîtresse: l'unité des Pays-Bas a été voulue par Dieu,il faut que les hommes se plient à ce décret divin.

"Dieu,écrit-il,n'avoit pas créé des provinces contigües,sous le même climat,circonscrites dans une enceinte naturelle formée par la mer,des rivières et des montagnes,pour être déchirées par l'ambition et séparées par la politique des princes. Peuplées par une même race d'hommes,qui ont presque tous le même langage,des moeurs semblables,des usages uniformes,des coutumes et des loix pareilles,un génie également industrieux,...elles ne devaient pas,dans le plan de l'auteur des sociétés",suivre deux destins différents.

"Il faut que la saine politique rapproche enfin des peuples destinés à ne former qu'une seule nation et un seul Etat,sous l'empire des mêmes loix et la conduite d'un même gouvernement".

Et s'adressant aux dirigeants des deux pays,des Provinces-Unies et des Pays-Bas catholiques,l'auteur de la République Belgique s'écrie:

Inspirez-vous "de l'esprit du Divin auteur de la religion chrétienne,que vous professez également malgré la différence des rits qui vous distinguent dans les temples de la Divinité,assurez aux provinces belgiques (il entend par là celles du Nord comme celles du Sud) l'indépendance politique et la tolérance religieuse,et formez-en un seul corps de nation qui procure la liberté des habitans et la splendeur de l'Etat,dans la plus belle,la plus puissante et la plus sage République de l'univers" (88).

Nobles paroles,en vérité. Mais comment juger l'auteur? Est-ce un politique profond,perspicace,qui voit loin? D'aucune manière. C'est avant tout un rêveur. Il a d'autres plans en réserve pour le cas où celui qu'il propose échouerait. Ce serait par exemple méridionaux de donner les Pays-Bas en toute souveraineté au pape. "Selon les constitutions belgiques,le cardinal de Malines,bon catholique et naturalisé Brabançon,seroit le légat de Sa Sainteté et le gouverneur général des Pays-Bas" (89).

Après avoir esquissé ses idées à grands traits,le père de la République Belgique juge nécessaire,pour les asseoir sur des fondements sûrs,de faire un large tour d'horizon. Il consacre des dissertations à "l'esprit du siècle",aux "motifs des provinces

belgiques pour secouer le joug de l'Empereur",aux "droits de la maison impériale sur les Pays-Bas",à des "notions historiques, politiques et civiles sur les provinces belgiques" (c'est un long traité sur les institutions des Pays-Bas catholiques),à un "parallèle entre les Etats des Provinces-Unies et ceux des provinces belgiques". Tout cela l'a quelque peu éloigné de son sujet. Il est sur le point d'y revenir...lorsque l'éditeur intervient. Je suis désolé,déclare-t-il,mais votre ouvrage ne se vend pas. Je ne couvre pas mes frais. Il faut que nous en restions là (90).

L'auteur se résigne. "Si le succès ou le débit d'un ouvrage en prouve le mérite,il est bien décidé que le nôtre ne vaut rien. Les Hollandois et les Brabançons,pour qui il est fait,n'en veulent pas. Ainsi ne les fatiguons pas davantage et finissons. Aussi bien il ne peut plus être question d'union entre les deux peuples. Les Belges refusent de s'associer avec des hérétiques; les Bataves ne veulent pas des capucins-inquisiteurs (nous sommes au moment du triomphe du statisme) pour associés. Laissons-les donc les uns et les autres en repos; et rentrons dans notre obscurité,d'où nous eussions peut-être mieux fait de ne pas sortir" (91).

Si nous citons ces deux ou trois faits - les menées de I706-I707,Van der Noot,la <u>République Belgique</u> -,c'est parce que nous voulions montrer que la reconstitution de l'unité des Pays-Bas,telle qu'elle se fit sous l'égide de Guillaume Ier, n'était pas,comme conception politique,une complète nouveauté. Mais là doivent s'arrêter nos conclusions. Il y avait peut-être encore l'un ou l'autre Belge,en I8I4,pour se rappeler que Guillaume Ier avait eu des précurseurs. Encore n'est-ce pas certain: Van der Noot lui-même,avec ses quatre-vingt-trois ans,avait peut-être oublié ses fugitifs projets de I789. Mais ce qui est certain,c'est que personne ne considérait que quelques rêveries demeurées confidentielles pussent fournir au royaume des Pays-Bas le moindre titre devant l'histoire. Les titres du nouvel Etat,aux yeux des Belges, se réduisirent strictement aux traités qui l'avaient constitué. En passant sous le sceptre de Guillaume Ier, les Belges eurent le sentiment qu'ils obéissaient à l'Europe,sans plus.

\+*\+

Ils s'unissaient à un peuple qu'ils n'aimaient pas.

Entre Hollandais et Belges,il n'existait depuis un siècle et demi aucune tradition d'amitié. Le caractère traditionnel de leurs relations était tout au contraire une froideur hostile.Et cette attitude,du côté belge,ne s'expliquait que trop. Est-il nécessaire d'évoquer les garnisons hollandaises de la Barrière, l'Escaut roulant vers la mer ses eaux désertes?...

Même dans le domaine de la civilisation,aucun courant n'unissait les deux pays. La frontière hollando-belge était aussi étanche qu'était perméable la ligne idéale séparant la Belgique de la France. Sans doute beaucoup de livres imprimés en Hollande pénétraient-ils dans les Pays-Bas du Sud. Mais c'étaient des productions de caractère international,oeuvres le plus souvent d'étrangers,écrites en français d'ailleurs,et que seule la liberté de l'imprimerie faisait naître en Hollande plutôt qu'ailleurs. De la production intellectuelle typiquement néerlandaise,et en néerlandais,la Belgique ne connaissait presque rien. La communauté de langue entre la Hollande et la Flandre était à cet égard comme inexistante.

En veut-on une preuve? Voici celle,très simple,qui se déduit du nom même des deux peuples intéressés.

Le nom officiel de la république des Provinces-Unies,au XVIIIe siècle,était:république des "Vereenigde Nederlanden"(92) mais en bref,on disait: Nederland. Dans les écrits de la fin du XVIIIe siècle,qu'ils soient en vers ou en prose,c'est ce mot qu'on rencontre partout. Un des pamphlets dirigés contre la maison d'Orange qui fit le plus de bruit,celui de Van der Capellen,publié en I78I,s'intitule "Aan het volk van Nederland" (93).

Qu'on ne s'y trompe pas: ce nom de Nederland ne prêtait à aucune équivoque. Il ne désignait que les seuls Pays-Bas du Nord. même lorsque l'on disait "gansch Nederland" ou "geheel het Nederland",on ne songeait qu'aux sept provinces septentrionales (94). Les Nederlanders étaient uniquement les habitants de ces provinces.

Or quand on se tourne vers les Pays-Bas du Sud,et que l'on passe des pamphlets de la révolution hollandaise à ceux de la révolution brabançonne,on retrouve exactement le même vocabulaire. Nederland et Nederlanders sont d'un usage aussi courant à Gand et à Anvers qu'à La Haye et à Amsterdam. Mais ici,ces mots désignent (95).

les Pays-Bas du Sud,et les habitants du Sud. Crier "Vivat ons Nederland" (96),c'est faire acte de patriotisme belge. Le "heel het Nederland" des Belges s'arrête au Nord là où commence celui des Hollandais (97).

Ce qui est vrai à la fin du XVIIIe siècle l'est encore au début du XIXe. Nous avons vu que les bardes flamands conviés par la Chambre de Rhétorique [illegible] des Catherinistes célébraient leur patrie sous le nom de Nederland. Les poètes patriotiques hollandais de la même époque - les Helmers et les Loots - chantent la Hollande sous le même nom (98).

Nederland et Nederlanders sont cependant en Hollande des termes trop courants pour plaire aux raffinés. Quand un poète ou un prosateur veut s'élever jusqu'au style noble,il se souvient que ses compatriotes portent en latin le nom glorieux de Belgae. Il les nomme plutôt Belgen (99). Ainsi les Belgen de Belgique ont pour pendant,à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe,les Belgen de Hollande.

Les étrangers qui ne sont pas au fait de cette étrange dualité s'imaginent parfois,ayant entendu parler de Belges à propos des Hollandais,que ce nom est propre aux gens du Nord. Mirabeau réserve le nom de Belges aux habitants des Provinces-Unies (100). Un écrivain anonyme,qui doit être Français,lance en 1785 un pamphlet virulent intitulé La Belgiomanie (101),et qui vise pareillement les "Belges" -alias Hollandais. Vous osez vous comparer aux Anglais! s'écrie-t-il avec indignation en s'adressant à ces êtres impudents.

"Monsieur le Belge,il y a une grande différence entre un peuple qui fait la guerre contre quatre puissances,et un peuple qui ne la sait pas faire. Non,Monsieur le Belge,ne comparez pas une nation telle que la vôtre représentée par des chefs avides et factieux,à une nation de citoyens représentée par un Roi et un Parlement respectables.Il n'y a aucune ressemblance entre des hommes qui entendent aussi bien les spéculations politiques que celles de commerce,et des gens qui n'entendent que le catéchisme de Barême,comme vous" (102).

Tout cela est bizarre. Mais il s'agit de bien autre chose que de simples curiosa. Pareils faits de vocabulaire ont une réelle signification. Que Nederland,Nederlanders,Belgen, aient pu coexister dans deux pays voisins,pendant des décades,pour désigner deux réalités différentes; qu'écrivains et poètes s'en soient servi,de part et d'autre de la frontière,pour exalter

deux patries différentes; qu'un phénomène aussi anormal que celui-là ait perduré sans que personne, apparemment, en fût choqué - la conclusion s'impose: les deux nations vivaient séparées.

Chez nous, écrivait en 1815 un journal belge, "les auteurs qui firent la gloire de la littérature hollandaise vers la fin du XVIe siècle, et jusque vers la moitié du XVIIe, sont aussi inconnus que ce Caloandre dont parle Boileau. La plupart des écrivains actuels à qui on accorde du mérite ne sont pas même connus de nom" (103). Helmers pouvait chanter en paix sa Nederland et David De Simpel la sienne: on ne lisait pas plus le premier dans le Sud que le second dans le Nord.

+++

Lorsqu'on connaît les antécédents dont nous venons de parler, l'histoire du royaume des Pays-Bas s'éclaire.

Géographiquement et économiquement, la reconstitution des XVII Provinces se présentait sous des auspices très favorables. Elle se heurta dès l'origine à un obstacle moral: l'antipathie réciproque des Belges et des Hollandais. Les deux nations, avant 1814, se connaissaient mal et s'aimaient peu; réunies contre leur gré, elles s'aimèrent moins encore.

Les observateurs étrangers comprirent vite, tant le phénomène était clair. "Extrême antipathie mutuelle", notait dès décembre 1814 l'envoyé prussien (104), et ses collègues russe et français lui faisaient écho. "Belges et Hollandais se haïssent réciproquement", écrivait le premier le 5 décembre 1816 (105); mais le second, comme s'il avait connu ce jugement, corrigeait: "Ce n'est pas de la haine: de ce sentiment-là, on en revient; mais c'est bien pis: c'est de l'antipathie" (106).

Maintes raisons étaient à la base de cet antagonisme moral: les souvenirs d'un passé de mésentente, l'opposition des conceptions religieuses, la différence des idées et des moeurs, celle des langues aussi. Deux siècles de vie séparée et d'évolution divergente avaient brisé l'unité d'autrefois: le climat psychologique du Nord ne s'accordait plus avec celui du Sud.

Arrêtons-nous un instant à ce phénomène. Diversité de religion, de langue, de moeurs, d'esprit, disons-nous. Nous répétons là des explications que tous les historiens du régime hollandais ont fournies. Ces historiens eux-mêmes n'ont fait que reprendre les

dires des écrivains politiques contemporains: l'énumération des multiples facteurs qui séparent les deux peuples est déjà dans toutes les brochures,dans tous les journaux de l'époque hollandaise.

Le consensus omnium,à première vue,est impressionnant. Mais à examiner les choses de plus près,on s'aperçoit qu'il s'agit plutôt, chez les témoins comme chez les historiens,d'un accord de façade. On s'accorde sur la liste des causes,on ne s'accorde pas sur leur hiérarchie. Tel croit devoir mettre la religion au premier rang,tel autre accorde la première place à la langue et aux moeurs. Comment en-rait-il pu en être autrement? L'étonnant eût été au contraire qu'un problème de psychologie collective aussi complexe que celui-là eût été résolu par tous de la même manière.

Une réponse raisonnée et précise était-elle d'ailleurs à la portée des contemporains? Est-elle à notre portée? Il est permis d'en douter. Dans le jeu subtil des sympathies qui lient les peuples,et des antipathies qui les séparent,peut-on davantage saisir les causes profondes que dans l'élaboration mystérieuse des sentiments qui lient ou séparent les individus? Hogendorp écrivait en 1830: "J'ai entendu,il y a plus de dix ans,un mot vrai et profond,savoir,que les deux nations étaient plus divisées encore par la langue que par la religion" (107). "Plus divisées encore": comment pouvait-on le mesurer?

Si les causes étaient complexes,les faits,eux,étaient simples: Belges et Hollandais se considéraient mutuellement sans aucune sympathie. Un député belge aux États-Généraux,le baron de Gerlache,rapporte qu'au cours de ses séjours à La Haye,il ne rencontra jamais un seul Belge qui fût étroitement uni d'amitié à un Hollandais. "Ceux de nos compatriotes qui résidèrent dans cette capitale pendant quinze ans,avec leurs familles,en qualité de fonctionnaires,avouent tous qu'ils y étaient aussi étrangers le dernier jour que le premier" (108).

+++

C'est sur ce fond durable d'incompréhension et d'antipathie mutuelles que vécut le royaume des Pays-Bas. Seule une extrême habileté politique aurait pu,avec le temps,réaliser l'"amalgame" des deux nations. La politique de Guillaume Ier ne fit qu'élargir le fossé qui les séparait.

Dès l'établissement du royaume des Pays-Bas,il fut entendu une fois pour toutes,pour les Belges,que le gouvernement était "hollandais". Le roi était hollandais,le plus grand nombre de ses ministres l'étaient,la majorité parlementaire qui appuyait régulièrement le gouvernement était une majorité hollandaise,l'administration comptait quatre fois plus de Hollandais que de Belges (I09). En un mot,le pouvoir était exercé par les Hollandais. Dès lors,toutes les mesures gouvernementales qui irritèrent les Belges furent imputées à crime à un responsable collectif: le peuple hollandais.

Comme ces mesures furent nombreuses,les Belges,pendant toute la durée du régime,se jugèrent "dominés","opprimés","tyrannisés" par les Hollandais. Leurs plaintes,à cet égard,sont monotones à suivre: elles commencent en I8I5 et demeurent les mêmes jusqu'en I830. De l'anonyme qui écrit en I8I6 que les Belges sont un "peuple foulé" (II0) aux anonymes qui déclarent en I829 que "tout est en Hollande ou pour les Hollandais" (III),de l'Observateur de la Belgique pour qui l'on "soumet constamment une partie de la nation au caprice de l'autre" (II2) au Courrier de la Meuse pour qui "le ministère,à la tête de douze à quinze cent mille Hollandais protestans,tâche d'imposer le joug à quatre ou à quatre millions et demi de Belges et de Hollandais catholiques" (II3), de De Foere (On "prétend assujétir précipitamment et violemment une nation entière à une autre séparée d'elle par tous les genres d'intérêts",I8I9) (II4) à De Potter ("La Hollande impose des lois qui lui servent à dominer et à exploiter la Belgique",I829) (II5),c'est la même réclamation qui s'élève sans cesse. Nous dirons en bref,avec le ministre de Russie dans les Pays-Bas: "Les Belges croient se trouver sous le joug des Hollandais" (II6).

Rien n'était plus propre à confirmer les habitants du Sud dans leur conception de la "domination hollandaise" que le spectacle qu'ils avaient sous les yeux aux Etats-Généraux.

Belges et Hollandais,aux Etats-Généraux,se trouvaient fréquemment aux prises. Reyphins disait à la fin de I8I6,en parlant de cette opposition: "Nous ne croyons pas qu'il ait jamais existé un royaume où la représentation nationale se soit trouvée divisée d'opinions d'une manière aussi fortement caractéri-

sée. Ceux qui ne connaissent pas la situation physique et morale des deux grandes parties du royaume croiront,sans doute,que nous ne nous réunissons ici que dans l'intention de combattre réciproquement les propositions qui émanent de part et d'autre" (II7). La désunion entre députés hollandais et belges inspirait en I829 à l'auteur d'un Coup d'oeil sur le royaume des Pays-Bas cette réflexion désabusée: "On ne peut se dissimuler que,parmi nous, session et scission ne soient la plupart du temps synonymes"(II8).

Dans le conflit majorité hollandaise contre majorité belge,les Hollandais l'emportaient-ils toujours? Point du tout. Ils étaient parfois battus. Quand ils l'étaient,à vrai dire,le fait ne frappait pas l'opinion belge. On se contentait de s'indigner en voyant le nombre de députés hollandais qui avaient osé soutenir la proposition rejetée. Mais lorsque les Belges,affaiblis par certaines défections,devaient céder devant les Hollandais,le pays se sentait touché en plein coeur.

I82I. Loi établissant un nouveau système d'impôts,et notamment les droits de mouture et d'abatage. Pour: 53 Hollandais,2 Belges. Contre: 5I Belges,pas un seul Hollandais. Les Hollandais l'emportent.

I828. Projet de budget pour I829. Pour: 49 Hollandais,4 Belges. Contre: 47 Belges, 4 Hollandais. Les Hollandais l'emportent.

I829. Projet de budget pour I830. Pour: 48 Hollandais,6 Belges. Contre: 48 Belges,5 Hollandais. Les Hollandais l'emportent(II9).

Comment,après cela,les Belges n'auraient-ils pas considéré qu'ils étaient "dominés" par les Hollandais? (I20)

Encore cette idée de la "domination hollandaise" conservait-elle dans les milieux bourgeois des contours précis: les "griefs" des notables,bien que libellés parfois avec une certaine exégération, correspondaient dans l'ensemble à des faits établis. Mais dans les milieux populaires,la "domination hollandaise" prenait un aspect à la fois plus vague et plus sinistre. Nous connaissons fort mal,hélas! l'opinion des paysans,des ouvriers,voire même des artisans. Mais chaque fois qu'un texte jette sur elle quelque lumière,il nous montre que,chez ces humbles,les récriminations des bourgeois se transmettaient à la fois grossies et déformées. Les Hollandais accablant les Belges d'impôts pour ne payer eux-mêmes que très peu de chose,les Hollandais travaillant à extirper

la religion catholique,les Hollandais résolus à imposer à tout le monde l'usage de leur langue: des légendes de ce genre circulaient dans le peuple et y trouvaient créance. Il faut en tenir compte pour comprendre l'explosion révolutionnaire de I830.

On observera cependant que,aux yeux de toutes les classes de la société,la "domination hollandaise" apparaissait malgré tout comme une domination paisible. C'était un régime légal,régulier, pacifique. Elle n'avait rien de l'asservissement imposé par des ennemis à un peuple vaincu. Et,par conséquent,on ne trouvait pas trace chez les Belges de la haine que chaque individu d'un peuple asservi nourrit contre chaque individu du peuple maître. L'hostilité des Belges visait la personne morale dite "peuple hollandais"; elle ne s'exerçait pas contre les individus en particulier. En I830,très rares furent les Hollandais résidant en Belgique qui eurent à souffrir de mauvais traitements; pas un seul ne perdit la vie dans une révolution qui était pourtant dirigée contre la Hollande.

+*+

Les Belges,en I8I5,considéraient leurs associés avec méfiance et même avec hostilité.

Par la faute du système autant que par celle des dirigeants, l'animosité mutuelle des deux peuples,loin de décroître entre I8I5 et I830,ne fit que s'aggraver (I2I).

La courbe d'évolution du sentiment public ne fut sans doute pas rectiligne. Il y eut,dans les relations entre Belges et Hollandais comme dans celles entre les Belges et le gouvernement, des hauts et des bas. Il n'y eut pas un seul moment de véritable entente. "Les deux camps s'observaient avec défiance,ils ne vivaient pas ensemble" (I22). C'est en I8I7 qu'un journal belge faisait remarquer,non sans humour,que le gouvernement lui-même avait dû trouver "outrecuidant" qu'on condamne un écrivain pour avoir "cherché à susciter la désunion entre les habitants des deux parties du royaume": "comme si union il y avait!" (I23). La plaisanterie eût pu être datée aussi bien de I8I9,I823 ou I828.

Lorsque la séparation se fit,en I830,elle fut non seulement fracassante,mais complète. Le royaume des Pays-Bas ne laissa derrière lui aucun idéal national. Ni dans le Nord,ni dans le Sud,personne - si ce n'est peut-être

quelques rares intellectuels flamands - ne lui garda l'attachement sentimental que l'on ressent pour la "patrie". Les orangistes? Autant vaut ne pas parler d'eux. Sans doute firent-ils campagne, de longues années durant, pour le rétablissement de l'union hollando-belge; mais il n'y avait pas trace, dans leur politique, de l'entraînement de coeur à quoi se reconnaissent les authentiques mouvements nationaux. C'était le froid calcul de commerçants et d'industriels qui voyaient dans le royaume des Pays-Bas le cadre le plus propice à leur activité économique (I24). "Nous demandons pour patrie le royaume des Pays-Bas", écrivait en I838 un journal orangiste de Gand, et il ajoutait aussitôt: "la patrie que nous ont appris à aimer quinze années d'une prospérité matérielle immense, des progrès moraux satisfaisants et d'une liberté raisonnable" (I25). La prospérité matérielle en premier lieu! D'ailleurs, si les Orangistes voulaient le royaume des Pays-Bas, ils n'aspiraient nullement à l'union "intime et complète" des deux parties du royaume vers laquelle le gouvernement hollandais avait tendu pendant quinze ans; ils réclamaient au contraire la séparation administrative de la Belgique et de la Hollande (A). Par là encore, ils laissaient voir combien l'esprit de nationalité leur était étranger.

On peut donc dire que, au point de vue national, le royaume des Pays-Bas fit faillite. La nationalité nouvelle dont avait rêvé le roi Guillaume, cette nationalité "néerlandaise" dans laquelle il voulait faire communier Belges et Hollandais (I26), n'eut même pas un commencement d'existence. Après I830, l'idée [illegible] sombra sans retour.

+++

Si, entre I8I5 et I830, l'amalgame belgo-hollandais échoua lamentablement, cet échec même eut pour effet de sceller une autre union qui, elle, n'était pas inscrite au programme du gouvernement: l'union belgo-liégeoise.

La principauté de Liége, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, avait mené une vie indépendante. Les sujets du prince-évêque éprouvaient pour leur pays un très vif attachement; enclavés dans les Pays-Bas, ils ne se considéraient nullement comme des Belges: ils étaient "Liégeois" (I27). "Patrie", pour un Liégeois, était synonyme de "pays de Liége" - patria Leodiensis disait-on en

(A) Cf. infra chap. X.

latin. Les Pays-Bas étaient une terre étrangère,au même titre que la Hollande ou que la France.

Lorsque,dans les années troublées qui suivirent I789,des Liégeois tendirent la main aux Belges,aucun d'eux n'abdiqua pour autant sa qualité de Liégeois. "Belges et Liégeois Unis": tel fut,en I792,le nom du Comité qui s'organisa en France pour préparer la délivrance de nos provinces (I28). Chestret de Haneffe, plaidant en I793 en faveur de l'union des Pays-Bas et de la principauté de Liége,n'en parlait pas moins avec émotion de "sa patrie": comme tous les Liégeois,il n'en avait qu'une seule - le pays de Liége (I29).

Le régime français fit disparaître la principauté de Liége de la même manière que les Pays-Bas: il l'écartela entre divers départements. De I795 à I8I4,Liége,Huy et Dinant partagèrent le sort de Bruxelles,Anvers et Gand.

L'évolution du sentiment public suivit ici et là une courbe assez analogue: crise du Directoire,apaisement du Consulat et du début de l'Empire,calme impérial,tension et crise des dernières années. La francophilie traditionnelle des Liégeois - cette francophilie dont ils avaient donné tant de preuves au cours de leur histoire (I30) - tempéra cependant à la fin de l'Empire leur hostilité à l'égard du régime. Le préfet de l'Ourthe,en I8I3,notait que les parties de son département qui avaient dépendu de la principauté de Liége conservaient un meilleur esprit que celles qui avaient appartenu aux Pays-Bas autrichiens (I3I). Quoi qu'il en ait été de cette différence d'attitude,il n'empêche que les dernières années de l'Empire virent croître le mécontentement. A la fin de I8I3,la crise de l'esprit public atteignit un degré aigu (I32). C'est avec soulagement que les Liégeois assistèrent au départ des Français.

Qu'allait devenir le pays de Liége libéré? Les esprits réfléchis comprirent qu'un retour à l'ancienne principauté de Liége était impossible. Ils optèrent pour l'union avec la Belgique. Suivre le sort de la Belgique,tel fut,en I8I4,le voeux presque général des Liégeois (I33). Mais en l'exprimant,ils parlaient encore de la Belgique et du pays de Liége,des Belges et d'eux-mêmes (I34). La distinction entre les deux pays n'était pas effacée.

Quinze ans plus tard,elle avait disparu. En I830,il ne sera plus question,sur les bord de la Meuse,que des Belges et de la

Belgique; Liège se sera entièrement donnée à sa nouvelle patrie (135).

Cette assimilation complète fut l'oeuvre -involontaire cela va de soi - du régime hollandais. Quinze ans durant, le royaume des Pays-Bas fut divisé en deux camps: les Belges d'un côté, les Hollandais de l'autre. Les Liégeois, tout naturellement, firent cause commune avec les Belges. Très vite, ils en vinrent à se considérer simplement comme des tenants du camp belge; les journaux de la Cité Ardente devinrent, au même titre que ceux de Bruxelles ou de Gand, des organes de la "nation belge" (136). Contre les Hollandais, Liége avait identifié son sort à celui de la Belgique. C'est en manifestant le patriotisme belge le plus pur que les volontaires liégeois accoururent à Bruxelles, en septembre 1830, pour aider à la défense de la capitale. "Soyons dignes", s'écriait le Politique, "soyons dignes de notre glorieuse renommée. Qu'il soit dit que Bruxelles et Liége ont sauvé la patrie!" (137)

[Incorporer la n. 136 dans le texte]

+*+

Il n'est pas douteux qu'un des facteurs qui contribua le plus à hâter l'assimilation du pays de Liège à la Belgique fut le facteur religieux: en face de la Hollande protestante, la population catholique de l'ancienne principauté épiscopale sentit son destin lié à celui de la Belgique catholique.

Peut-être y aurait-il lieu de donner raison sur ce point aux Hollandais de l'époque de Guillaume Ier qui voyaient dans les Belges un peuple "rétrograde", un peuple "arriéré" (138). Guillaume Ier, pour réaliser l'amalgame des deux nations qu'il gouvernait, recourut à l'agent assimilateur le plus moderne: la langue. Les Belges, dans leur ensemble, ne trouvèrent là qu'une raison de plus de détester les Hollandais. Mais alors que l'agent assimilateur moderne échouait auprès d'eux, le vieil agent des âges antérieurs, la religion, continuait à travailler puissamment le pays.

Examinons ce phénomène d'un peu plus près.

Nous connaissons bien, aujourd'hui, la raison d'être des mesures linguistiques du gouvernement hollandais (139). La pensée de Guillaume et de ses conseillers était simple: l'"amalgame" étant le but, la langue était conçue comme un moyen.

A la Flandre, on impose le néerlandais comme langue officielle; on espère que les Flamands des classes supérieures se détacheront

ainsi progressivement de l'usage du français et que,par le fait même,ils se détourneront de la France (I40); revenus à l'usage du néerlandais,ils sentiront mieux leurs affinités spirituelles avec leurs concitoyens du Nord,et se rapprocheront d'eux. En Wallonie,le gouvernement travaille à répandre l'enseignement du néerlandais; il espère de même que,une fois qu'ils connaîtront la "langue nationale",les Wallons se sentiront plus proches de leurs compatriotes hollandais.

Van Maanen attend de la politique de néerlandisation qu'elle "renforce l'esprit de nationalité" et qu'elle "scelle àm nouveau l'union des deux parties du royaume,si longtemps séparées l'une de l'autre" (I4I). Tel est le sens des mesures gouvernementales (I42).

Cette politique aurait-elle réussi à longue échéance? Il est impossible d'en décider. Ce qui est certain,c'est que,mise en train d'une manière effective à partir de I822-I823,en I830, elle avait échoué.

En pays flamand,nobles et bourgeois attachés au français ressentirent les mesures de néerlandisation comme des actes de tyrannie. Ils en conçurent contre le régime une animosité très vive. Les réactions des classes populaires ne furent pas plus favorables. Pour elles comme pour les bourgeois,le "hollandais" était une langue étrangère; elles ne le parlaient pas,elles le comprenaient à peine (I43). Ce qu'un paysan ou un ouvrier considérait comme "sa langue",c'était le patois qu'il parlait à son foyer et avec ses amis. Il admettait parfaitement que les "Messieurs" usent entre eux d'une langue plus distinguée,comme le français,mais qu'une nation étrangère vienne lui imposer son idiome,cette idée le révoltait.

Lors du pétitionnement de I823-I830,de nombreux villages flamands réclamèrent contre l'emploi du hollandais,injustement préféré à leur "moedertaal" (I44). "Liberté des langues",demandaient les habitants d'Anzegem,"Vlaamsch,onze moedertaal,voor ons,Vlamingen; Waelsch of Fransch voor de Waelen; Duytsch voor die van het Hertogdom (le Lux mbourg), en Hollandsch voor die het willen praeten" (I45).

Les adversaires du régime jetaient d'ailleurs de l'huile sur le feu. "Opposez-vous toujours",écrivait l'un d'eux en I829 à des correspondants flamands,"opposez-vous toujours,autant que cela dépend de vous,à l'extension de la langue hollandaise. Le

flamand tel que vos pères l'ont parlé et écrit n'y perdra rien" (146).

Sans doute y avait-il,à mi-chemin entre les classes supérieures francisées et la masse croupissant dans ses dialectes,des Flamands de la petite bourgeoisie qui connaissaient encore plus ou moins l'ancien flamand commun. Ils étaient peu nombreux,mais ils existaient. Ils ne furent pas pour autant des partisans de la néerlandisation. Entre le flamand qu'ils connaissaient et le hollandais qu'apportaient les gens du Nord,les différences étaient loin d'être négligeables (147). La prédominance du hollandais les irrita eux aussi bien souvent.

En définitive,la satisfaction que procura à certains Flamands la politique linguistique de Guillaume Ier peut être comptée pour rien à côté de la colère qu'elle provoqua chez une foule d'autres. Loin de créer un lien entre Flamands et Hollandais,la néerlandisation ne fit qu'augmenter leur éloignement.

Or tandis que la langue échouait,la religion faisait son oeuvre. Elle fut,nous l'avons dit,un des facteurs de la fusion de la Belgique et du pays de Liége.

Elle contribua à rattacher moralement à la Belgique des populations qui n'en avaient pas fait partie sous l'Ancien Régime. Dans le Limbourg,en 1830,il n'y aura plus de différence de sentiment entre les anciens habitants du duché de Juliers et les vieux Belges de Fauquemont et de Ruremonde; tous seront animés de la même affection pour la patrie belge.

Enfin,la religion faillit mettre à son actif un exploit qui aurait eu pour les Hollandais un caractère catastrophique: elle faillit arracher à la Hollande le Brabant septentrional. L'histoire est trop curieuse pour que nous ne nous y arrêtions pas un instant.

+++

L'hôtel de ville de Bois-le-Duc s'orne encore aujourd'hui d'une oeuvre du plus pur style rubénien,due à un élève de Rubens, Théodore van Thulden. Van Thulden,enfant de Bois-le-Duc,y a représenté un sujet allégorique: le Brabant septentrional demandant à être admis comme province au sein des Provinces-Unies (148). L'oeuvre est de 1650; elle est l'expression picturale d'un voeu que les concitoyens de van Thulden présentaient avec insistance.

Ce voeux ne fut jamais réalisé. Le Brabant septentrional, conquis sur les Pays-Bas espagnols, demeura administré par ses vainqueurs; il demeura soumis aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, et ne put participer au gouvernement du pays.

Ce statut des "pays de généralité" n'eut évidemment pas pour effet d'aiguiser le patriotisme des habitants. Ceux-ci souffraient en plus d'une autre capitis deminutio: ils étaient restés dans leur immense majorité fidèles au catholicisme, et leur qualité de catholiques leur fermait l'accès à la plupart des emplois.

Cette situation dura jusqu'en 1795. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, Berg-op-Zoom, Bréda et Bois-le-Duc nourrirent donc contre le gouvernement des Provinces-Unies des griefs justifiés.

La période révolutionnaire apporta aux catholiques l'égalité civile et l'accès à tous les emplois, et au Brabant septentrional l'égalité avec les vieilles provinces. Ces conquêtes furent définitives: en 1814, lorsque se reconstitua un Etat hollandais libre, elles ne furent pas remises en question. Au sein du royaumes des Pays-Bas, les populations du Brabant septentrional ne se distinguèrent plus en rien de celles de la Zélande ou de la Gueldre.

De sentiment, en 1814, le Brabant septentrional était hollandais. Son amour pour la Hollande était-il cependant sans réserve? On peut en douter. Le passé, avec son accumulation de rancoeurs, pesait encore sur les esprits (149).

Mais c'est l'union avec la Belgique qui gâta les choses. Entre la Belgique catholique et le Brabant septentrional catholique, une certaine solidarité ne tarda pas à s'établir. Elle se renforça surtout à partir de 1825, lorsque les arrêtés de Guillaume Ier sur l'enseignement dressèrent contre lui l'opinion catholique. Comme le centre et l'âme de l'opposition se situaient en Belgique, c'est du côté du Sud que les gens de Bréda et de Bois-le-Duc tournèrent leurs regards. La presse belge fut lue avec avidité. Lors des deux grands pétitionnements de 1828 et 1829, le Brabant septentrional suivit l'exemple des provinces belges: il pétitionna lui aussi avec ardeur (150). Sur les 964 pétitions sur lesquelles la Chambre eut à délibérer en mars 1830, 69 venaient du Brabant septentrional. Les Etats provinci-

aux,en I829,élurent comme députés deux candidats de l'opposition et un seul candidat "ministériel" (I5I). Le mécontentement grondait. Peu à peu,comme l'écrivait J.B.Nothomb,"le Brabant septentrional apprenait à s'identifier avec la Belgique catholique" (I52).

Le 23 septembre I830,lors de l'attaque de Bruxelles par les Hollandais,une colonne hollandaise fut arrêtée par les volontaires belges devant la porte de Laeken. Les Belges firent une quarantaine de prisonniers. Ces hommes se mirent à crier: "Wÿ zÿn ook Belgen,wÿ zÿn Noord-Brabanders van Breda,van 's Hertogenbosch!" (I53).

N'exagérons pas la portée de ce petit fait: que ne crierait donc paq,pour échapper à la mort,un hommequi tremble de peur! Mais malgré tout,le "Wÿ zÿn ook Belgen!" de ces prisonniers de I830 est significatif: il nous montre que le sentiment belge, chez maints Brabançons du Nord,était au moins en voie de se substituer au sentiment hollandais.

Qu'on observe d'ailleurs ce qu'était en I830 l'opinion des chefs de la révolution belge: presque tous étaient fermement persuadés que le Brabant septentrional se joindrait au mouvement insurrectionnel (I54).

Cet espoir fut déçu. Il y avait certes dans la province bon nombre de partisans de la Belgique qui auraient désiré faire cause commune avec elle (I55). Certains partirent même s'engager dans l'armée révolutionnaire (I56). Mais sur place,ces "Belgisch-gezinden" n'osèrent pas bouger. Ils ne se sentaient pas assez forts: la majorité de la population manifestait son attachement à la Hollande (I57).

L'ordre fut donc maintenu (I58). Mais l'alerte avait été chaude: les Hollandais,connaissant le "mauvais esprit" des habitants,avaient craint le pire (I59). Lorsque l'armée hollandaise réorganisée rentra dans la province,les Brabançons du Nord apprirent à goûter l'insulte du jour: ils s'entendirent traiter comme les Belges de "muiters" - de "mutins" (I60).

L'histoire ne va pas plus loin: avec le rétablissement de la frontière du XVIIIe siècle entre la Belgique et la Hollande, les ponts sont coupés entre le Brabant septentrional et les provinces belges. C'est avec la Hollande,désormais,que les Brabançons du Nord feront leur destin.

Il n'empêche: entraînés par leur foi,ces Brabançons avaient été près de revenir à la Belgique.

+++

Langue et religion: ces deux adjuvants d'une unité nationale firent cruellement défaut au royaume des Pays-Bas. Dans ses efforts pour donner à l'Etat plus de cohésion morale, le gouvernement du roi Guillaume aurait cependant pu découvrir un allié tout indiqué: il aurait pu faire appel à l'histoire.

Cet allié lui manqua aussi, et pour une raison très simple: la connaissance de l'histoire nationale, au début du XIXe siècle, était encore dans l'enfance7.

Les Pays-Bas, au sens large du mot, avaient été au XVIe siècle une authentique "patrie". La "commune patrie" que saluaient avec ferveur les contemporains de la révolution religieuse, s'étendait au Nord comme au Sud, et elle constituait une réalité vivante et aimée. Tout cela nous paraît aujourd'hui l'évidence même. Mais les historiens de l'époque hollandaise ne le savaient pas, ne le soupçonnaient même pas. Dans les Pays-Bas du XVIe siècle, ils apercevaient un Etat, rien de plus. Les hommes politiques, les écrivains n'en savaient évidemment pas plus long que les historiens. Lorsqu'ils voulaient invoquer le passé en faveur du nouvel ordre de choses, ils rappelaient l'Etat des XVII Provinces, sa civilisation glorieuse et sa splendeur matérielle, et ils trouvaient dans cette prospérité du passé le gage de celle de l'avenir. Mais jamais ils ne purent développer ce thème, qui se prêtait pourtant à de si beaux accents: le thème de la patrie retrouvée.

La meilleure base sur laquelle aurait pu reposer une propagande nationale manquait donc aux dirigeants du royaume. Et c'est sans doute en partie la raison pour laquelle il n'y eut pas de propagande du tout. C'est en effet un étonnement pour l'historien que de constater combien le gouvernement des Pays-Bas fit peu pour promouvoir l'<u>idée</u> nationale. Toute une politique - notamment en matière de littérature, d'éloquence, d'enseignement - aurait pu être suivie dans ce domaine. Mille façons de célébrer l'union des Belges et des Bataves auraient pu être imaginées. Il n'y eut pratiquement rien (I6I). Guillaume Ier eut une politique industrielle - et il subsista dans le Sud, après sa chute, un orangisme industriel; il eut une politique linguistique - et il y eut un orangisme flamingant (I62); il n'eut pas de politique de la nationalité, et il n'y eut pas d'orangisme national.

+++

Il est de bon ton,dans l'historiographie belge,de saluer d'un grand coup de chapeau le gouvernement du roi Guillaume pour le remercier des bienfaits matériels et des progrès intellectuels dont nos ancêtres lui furent redevables. Il y aurait cependant une autre dette de gratitude à lui payer: il faudrait lui savoir gré d'avoir empêché les Belges,quinze années durant,de se gouverner eux-mêmes.

Ceci n'est point du paradoxe. Il me paraît certain que le régime hollandais rendit un service de premier ordre à la cause de la nationalité belge en prolongeant,au sortir du régime français,la période pendant laquelle les Belges ne purent disposer de leur propre sort.

Supposons les Belges,en I8I5,acquérant leur indépendance. Une fraction très considérable de l'opinion publique se prononçait à ce moment pour le rétablissement des institutions de l'Ancien Régime (I63). Jamais cependant ce retour au passé n'eût été toléré par tous ceux - et ils étaient nombreux - qui tenaient fermement aux institutions françaises,à la fois pour des raisons d'idéal politique et pour des raisons d'intérêt social. Entre ces deux groupes opposés,le conflit,au sein d'une Belgique indépendant,n'eût guère été évitable. Il eût été violent,car toutes les forces de la société y eussent été impliquées: d'une part, au secours du parti statiste ressuscité seraient accourus une foule d'ecclésiastiques,membres d'un clergé resté en grande partie attaché à ses privilèges d'Ancien Régime,et rien moins que gagné aux idées de tolérance et de liberté religieuse; d'autre part,tout le poids des fortunes acquises depuis vingt ans par les nouvelles couches de la bourgeoisie eût été jeté dans l'autre plateau de la balance.

Les conditions étaient idéales pour un état de troubles permanents. La discorde civile,qui avait tant contribué à perdre notre indépendance,une première fois en I790,une seconde fois en I792 (I64),eût risqué de la faire sombrer une fois de plus. Et Dieu sait de quel prix nous eussions payé ce nouvel échec!

Cependant,les partisans de l'Ancien Régime,en I8I4-I8I5,représentaient,bien plus qu'une classe sociale,une génération - disons mieux: un groupe de générations. C'étaient en majorité des gens d'âge,ou du moins des hommes en pleine maturité,qui avaient

connu et aimé l'Ancien Régime (I65). Les manifestes et les pétitions en faveur des "belles lois anciennes qui ont fait fleurir la Belgique,qui doivent renaître avec elle et anéantir à jamais les lois révolutionnaires de Bonaparte" (I66),portent des signatures éloquentes: quatre-vingt nobles anciens membres des Etats provinciaux (I67), les anciens syndics des nations de Bruxelles (I68), un ancien avocat au Conseil de Flandre(I69), et ce nom-ci,qui est tout un poème: Henri Van der Noot (I70) Au sein de la Commission pour la révision de la Loi Fondamentale, des quatre membres belges qui se révélèrent des défenseurs à outrance des institutions du XVIIIe siècle,trois étaient des hommes de l'Ancien Régime: Raepsaet,né en I750,et qui avait siégé aux Etats de Flandre, et les comtes de Thiennes et de Mérode,tous deux anciens membres des Etats de Hainaut (I7I).

Les hommes des nouvelles générations avaient en général une mentalité toute différente (I72): pour eux,les institutions de l'Ancien Régime ne représentaient plus rien de vivant. Le plus souvent,ils n'avaient d'elles qu'une connaissance très vague (I73). Quinze ans de régime hollandais suffirent pour assurer la suprématie de ces générations montantes. Parmi ceux qui,en I8I4-I8I5,avaient combattu pour le retour au passé,beaucoup eurent le temps de disparaître (I74); beaucoup d'autres, en raison de leur âge,se retirèrent de la scène politique. D'aucuns se convertirent aux institutions nouvelles. Le reste - les irréductibles - fut balayé par le flot grandissant des idées libérales,et cessa de compter.

En I830,la Belgique sera en état de se donner une Constitution qui puisse être approuvée par la quasi-unanimité de la nation. Elle sera mûre pour l'indépendance.

***

L'oubli dans lequel tombèrent les institutions de l'Ancien Régime explique un autre phénomène important de cette époque: l'effondrement des particularismes provinciaux.

Le contraste est frappant,au début du XIXe siècle,entre la vitalité du sentiment national et la déchéance des sentiments brabançon,flamand,hennuyer et autres. Car c'est réellement d'une déchéance qu'il s'agit. Y aura-t-il une seule voix en I830,lorsque la Belgique redeviendra maîtresse d'elle-même,pour

réclamer la reconstitution de l'ancien comté de Flandre?

A vrai dire, cette évolution divergente du sentiment national et des sentiments provinciaux n'a rien de surprenant.

Le sentiment national, à la fin du XVIIIe siècle, était la conscience d'un peuple qui sentait son unité et son caractère propre inscrits au plus profond de lui-même. Les sentiments provinciaux n'avaient plus cette force. Ils se réduisaient à l'attachement - très vif d'ailleurs - que les habitants d'une province éprouvaient pour leurs institutions provinciales, pour leurs (I75) privilèges particuliers. Un Brabançon ne croyait plus guère à la réalité d'un peuple brabançon doué d'une physionomie morale particulière; il tenait à sa qualité de Brabançon parcequ'il tenait aux États de Brabant et à la Joyeuse-Entrée. Sous la plume de Van der Noot, rédigeant en I787 un Mémoire sur les droits du peuple brabançon, le "peuple brabançon" est l'ensemble des individus qui vivent sous le régime des institutions brabançonnes - rien de plus (I76). En I789-I790, on parlera encore à l'occasion de la "patrie brabançonne" ou de la "patrie hennuyère"; mais "la patrie", au sens absolu, ce n'est jamais ni le Hainaut ni le Brabant: c'est toujours la Belgique.

Attaché à un peuple, le sentiment national survécut avec lui; liés à des institutions, les sentiments provinciaux sombrèrent avec elles. Ce n'est que dans la province où il avait été le plus fort - c'est-à-dire dans le Luxembourg - que le particularisme provincial conserva une partie de son empire. Ailleurs, il ne laissa que des traces superficielles (I77).

\+\+\+

Il nous reste enfin à dire quelques mots de ce qui, dans l'ordre d'idées qui nous occupe, constitua sans doute le résultat le plus important du régime hollandais.

En I8I4, les Belges avaient été incapables de jeter dans la balance de leurs destinées le poids d'une volonté nationale. Ils étaient demeurés passifs.

En I830, dans toute l'étendue de la Belgique, les Belges sauront, pour la cause de la patrie, prendre des initiatives hardies, se dépenser avec feu, marcher au combat.

I8I4 était le résultat du régime français. Sous Napoléon, les Belges avaient été, pour reprendre l'expression d'un contemporain "à l'école de la docilité" (I78). Comme dit plus brutalement un

autre,"leur échine avait été dressée à la soumission" (I79). Ils avaient appris à obéir en silence. Etouffés par un système où aucune forme d'opposition ouverte n'était tolérée ils avaient perdu l'habitude de la lutte politique.

Cette habitude,le régime hollandais la leur rendit. Car le règne de Guillaume,par rapport à celui de Napoléon,c'est la liberté et c'est la lutte.

C'est la liberté - une liberté partielle sans doute,mais qui, pour l'époque,n'en est pas moins considérable. Songeons par exemple à la presse. Pas de vraie liberté de la presse|déclament les adversaires du régime. Et,la mémoire remplie des sombres cachots des De Foere et des De Potter,nous ne manquons pas de leur faire écho. Mais quelle est l'opinion des gens au pouvoir? "Combien aujourd'hui la liberté de la presse ne crée-t-elle pas des avantages" à nos adversaires,écrit en I823 le gouverneur de la Flandre Orientale (I80). "Liberté de la presse","abus de la liberté de la presse": voilà ce que répètent sans cesse les fonctionnaires et les partisans du gouvernement (I8I). Ce qui est pour les uns un régime anti-libéral apparaît aux autres comme frisant la licence. Question de point de vue.

En fait,si nous nous rappelons que la presse n'est soumise à aucune censure; si,sans trop nous attacher aux articles qui ont valu à leurs auteurs des poursuites judiciaires,nous considérons la masse de ceux - combien hardis fort souvent! - qui ont pu paraître sans dommage,nous devons reconnaître que l'imparfaite liberté de la presse de Guillaume Ier a été néanmoins une liberté grande. Et la même conclusion peut s'appliquer,<u>mutatis mutandis</u>,à la liberté du livre,du pamphlet,de la feuille imprimée.

De la liberté naît la lutte.

Lutte aux Etats-Généraux. A la tribune de la Seconde Chambre, les députés belges défendent énergiquement les intérêts de leur pays. Leurs accents,dans les grandes circonstances,savent se faire passionnés. Lorsque je demandais naguère que l'on tînt compte dans les lois des différences entre le Nord et le Sud, s'écrie Reyphins,"on m'opposait le contenu des huit articles de Londres,qui commandent l'union complète et intime. Et vous " - vous,c'est le gouvernement et les Hollandais - "vous me semblez croire aujourd'hui que ces mêmes articles de Londres vous

permettent de nous accabler par des mesures qui ne peuvent être que les vôtres,et de fonder,au lieu de l'union complète et intime,une séparation éternelle" (I82). "Décidez maintenant,concitoyens du Nord" - c'est Dotrenge qui parle,[illegible] au moment du vote d'une loi financière - "et si vous en avez pris froidement la résolution,consommez cette nuit le fratricide de la vieille et loyale Belgique" (I83).

Les harangues des députés sont reproduites et commentées par la presse. Leurs échos se prolongent longtemps,car les journaux en échelonnent souvent la publication sur plusieurs semaines, pour les faire savourer (I84).

Lutte aussi dans la presse(I85). Oh! une lutte bien modeste au début. Pendant les premières années du régime hollandais,il n'y a dans tout le pays que deux journaux,l'un à Bruxelles, l'autre à Bruges,pour élever la voix avec vigueur. Ailleurs, on ne trouve que des organes incolores,ou encore des feuilles dont la verve s'exerce uniquement aux dépens des Jésuites et du gouvernement français. D'une manière générale,[illegible] avant I828,on ne rencontre pas un seul journal qui ose mener contre le gouvernement une véritable campagne de presse; les attaques ne manquent pas,elles sont formulées avec netteté,mais elles demeurent sporadiques. Mais à partir de I828,quel changement! L'un après l'autre,les principaux journaux belges raidissent leur attitude,multiplient les réclamations. Le roi Guillaume se trouve soudain en face d'une réalité étonnante,toute aussi neuve d'ailleurs pour ses sujets que pour lui: une presse d'opposition. Cette presse se dépense avec ardeur,elle harcèle le pouvoir de ses critiques serrées et même véhémentes,elle dit ce qu'elle veut et déclare qu'elle le voudra jusqu'au bout. L'atmosphère s'échauffe. C'est la bataille.

Les pamphlets joignent leur voix à celle des journaux. "Plus que jamais",écrit en septembre I829 le ministre de France,"la Belgique se voit inondée de pamphlets rédigés dans le sens d'une ardente opposition"(I86).

Le gouvernement réagit,ordonne des poursuites judiciaires: batailles encore que les procès de presse qui s'engagent. White en note le déroulement: "Les doctrines subversives,qui étaient le prétexte de l'accusation,étaient éloquemment défendues devant les tribunaux; et ces défenses se répandaient dans tout le pays

au moyen des journaux. Des souscriptions étaient ouvertes pour couvrir le montant des amendes et des frais de justice; une multitude d'esprits jeunes et ardents s'élançait pour offrir gratuitement leur talent aux accusés,ou imiter leur exemple" (I87).

Les grands pétitionnements sont de vastes mouvements d'attaque où tous les combattants paient de leur personne; les curés comme les nobles courent de maison en maison recueillir des signatures et prêcher la bonne parole antigouvernementale.

Et à côté des pétitionnements,que de manifestations diverses où l'esprit d'opposition déploie son ingéniosité! Rappelons-nous l'ordre d'infamie imaginé en I829,et dont les médailles rééditaient celles des Gueux (I88). Rappelons-nous le projet de Confédération patriotique de De Potter (I89)...

La tribune,la presse,les grands procès,lespétitionnements: mille aiguillons divers contribuent ainsi à faire sortir les Belges de leur torpeur,à leur redonner le goût de la lutte.

Il y a plus: le peuple qui les domine n'est plus,comme à l'époque de Napoléon,un géant sous lequel ils se sentent écrasés. C'est un peuple de même taille qu'eux. A se mesurer avec lui,ils reprennent conscience de leur force,de leurs possibilités. De temps à autre,lorsque le gouvernement fait droit à telle ou telle de leurs réclamations,ils éprouvent même le sentiment triomphal d'avoir fait reculer l'adversaire.

L(190)

Les Belges savent désormais que la lutte est sainte,et ils savent qu'elle peut être victorieuse. Ils sont mûrs pour une révolution.

NOTES DU CHAPITRE IX:

(1)Il est possible que,au début de Pro Aris et Focis,le plan des dirigeants n'ait pas encore été aussi net. Les premières instructions portaient: "Cette réunion (=Pro Aris et Focis) servira pour redemander,à mains armées,notre constitution que l'on refuse à nos prières; et si l'on ne nous la rend et qu'elle ne nous soit assurée plus fermement que par un oubli verbal ou de papier,nous ferons tel usage de notre force que nous trouverons convenir" (dans P.A.F.GERARD,Rapédius de Berg,t.II,Bruxelles 1843,p.295; cf.sur ce texte S.TASSIER,Les démocrates belges de 1789,Bruxelles 1930,p.98-99). "Tel usage de notre force que nous trouverons convenir": cela est assez vague. Mais le témoignage de Vonck prouve que,très vite,on se décida à "secouer le joug de Joseph II" et à faire que "la nation,en se déclarant indépendante,obtienne une espèce de souveraineté" (mémoire sur la Révolution brabançonne,publ.dans Geheime Correspondenz Josefs II. mit...Trauttmansdorff,1787-1789,éd.H.SCHLITTER,Vienne 1902,p.701).

Pour Pirenne,Vonck et ses amis,à la veille de la Révolution brabançonne,tout en étant résolus à écraser le despotisme,inclinaient à maintenir les Pays-Bas sous la souveraineté de Joseph II. Malheureusement,l'exposé que Pirenne consacre aux "idées de Vonck" (t.V,1921,p.463-464,et la table p.582) pèche par la base. Il s'appuie sur des documents anonymes que la police autrichienne saisit en octobre 1789 sur le Suisse Secrétan,précepteur du jeune comte d'Ursel. Or si Secrétan appartenait sans doute à Pro Aris et Focis,il n'y a pas lieu de penser que les documents dont il était porteur au moment de son arrestation émanaient des dirigeants de la société. Tout pousse à croire le contraire. En effet:1)Les Autrichiens saisirent sur Secrétan un plan d'insurrection et un projet de constitution des Pays-Bas (cf. E.HUBERT, Les préliminaires de la Révolution brabançonne. Un complot politique à Bruxelles (octobre 1789),Bruxelles 1920; S.TASSIER,op. cit.,p.167-168; les documents sont publiés dans la Geheime Correspondenz déjà citée,p.756 et sv.). Le plan d'insurrection a mérité de sévères appréciations. "Rien n'était plus mal conçu que ce plan",écrit Gérard (op.cit.,t.II,p.314). "Ce projet,déclare Eug.Hubert,semble aussi légèrement conçu que mal étudié; on se demande si l'auteur est bien sain d'esprit" (op.cit.,p.17). Il est donc clair que le plan d'insurrection ne venait pas des autorités de Pro Aris et Focis. On peut dès lors présumer que le projet de constitution ne venait pas d'elles non plus.

2)Dans son Mémoire historique pour M.Vander Mersch (t.I, Lille 1791,p.376 n.40),L.J.DINNE souligne que Secrétan n'avait aucune relation avec Vonck; le projet de réforme constitutionnelle que l'on trouva sur lui - et qui,selon Dinne,était son oeuvre personnelle - n'engageait que lui. Ce passage du Mémoire a une valeur particulière: Dinne disposait d'une documentation d'excellent aloi,et il est même probable que Vonck a pris une part directe à la préparation de son ouvrage (cf.E.DISCAILLES, Un chanoine démocrate secrétaire du général Vander Mersch,dans la REVUE DE BELGIQUE,t.57,1887,p.71 et sv.,et spécialement p.81).

(2)Le Manifeste du peuple brabançon que Van der Noot lança le 24 octobre 1789 - mais avec l'accord de Vonck et de ses amis - pour déclarer Joseph II déchu de sa souveraineté sur le Brabant, contient ce passage caractéristique: "Vu la persévérance immuable

de l'empereur à tyranniser le peuple belgique et à le réduire dans l'esclavage,...vu notre obligation de défendre et maintenir notre liberté,notre religion,nos droits,nos privilèges,nos usages et franchises,pour les transmettre intacts à notre postérité comme ils nous ont été transmis par nos devanciers,nous nous trouvons dans la dure nécessité de nous soustraire à la tyrannie et à la domination dudit empereur et souverain" (Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens,3e série,t.XIII,éd.P.VERHAEGEN,Bruxelles 1914,p.368). Envoyant ce manifeste aux patriotes de Flandre,Van der Noot écrivait: "Dans les malheurs d'une oppression despotique,nous n'avons plus d'autre moyen pour nous y soustraire que de faire usage de nos droits primitifs et de rentrer dans notre indépendance,comme nous venons de le faire et de le déclarer par notre manifeste daté de ce jour" (ibid.,p.369). "Plus d'autre moyen","dure nécessité": on saisit là la manière dont les chefs de l'insurrection considéraient l'oeuvre révolutionnaire.

(3)Le Cri du Peuple,ou Hommage aux Etats de Brabant,par un patriote solitaire, dans le Recueil des représentations...faites...par les représentans et Etats des provinces des Pays-Bas autrichiens, 2e partie du 1er recueil,Liége 1787,p.147-148.

(4)Discours adressé par Charles-Quint à Philippe Second,en lui remettant le gouvernement des Pays-Bas,dans le même Recueil, 4e recueil,Liége 1787,p.6-7.

(5)Dans A.BORGNET,Lettres sur la Révolution brabançonne,T.I, Bruxelles 1834,p.64. L'analyse de Borgnet doit être rectifiée d'après H.SCHLITTER,Die Regierung Josefs II. in den oesterreichischen Niederlanden,t.I,Vienne 1900,p.229 n.150.

(6)J.GRIETENS et E.DE GOEYSE,Het volkslied onder de Brabantsche omwenteling van 1789,Louvain 1940,p.179-180.

(7)Geheime Correspondenz Josefs II. mit...Trauttmansdorff,p.757. C'est sans doute à cette époque,ou à peu près,que remonte un naïf portrait intitulé Le Bruxellois:

"Voici du Bruxellois le sacré caractère:
Mouton en tems de paix,Lion en tems de guerre,
Mourir pour la Patrie,ou vivre en liberté,
Voilà les seuls moyens par son coeur adoptés"

(dans A.DE BRAECKENIER,Collection des vers et chansons composés dans le tems de la Révolution des Pays-Bas en 1787,1788,1789 et 1790,Bruxelles 1790,p.4).

(8)On peut citer aussi à cet égard le témoignage que rendait aux Belges,en octobre 1790,le comte de Mercy-Argenteau,parlant au nom de Léopold II. Sa Majesté,écrivait Mercy,s'engage à ne pas établir dans les Pays-Bas de conscription militaire,"se reposant sur le patriotisme et la valeur qui de tout tems ont fait voler la nation à la gloire et à la défense de la patrie" (dans L.P.J. VAN DE SPIEGEL,Résumé des négociations qui accompagnèrent la Révolution des Pays-Bas autrichiens,Amsterdam 1841,p.334).

(9)Leur opinion se définirait assez bien,je pense,par la formule que les Etats de la ville de Tournai employaient en juin 1791 lorsqu'ils essayaient de dégager les principes fondamentaux de la constitution du pays: "La Belgique est une; ainsi indivisible; elle est libre sous le régime de son prince; ainsi inaliénable; et ce régime est indépendant de tout autre exercé dans le reste de son Empire" (Humbles et respectueuses considérations que la

province de Tournay croit être de son devoir de remettre au pied du throne avant la célébration de l'inauguration". "Fait et résolu en l'assemblée des Etats et consaux de la ville et cité de Tournay...le II juin I79I". Original,portant le "cachet secret" de la ville de Tournai,aux A.G.R.,Chancellerie autrichienne des Pays-Bas,n°223. Les mots imprimés en italiques sont soulignés dans l'original. Les "Humbles et respectueuses considérations" furent imprimées à Tournai en I79I; cf.A.G.R.,Collection de pamphlets de la Révolution brabançonne,tome 83. Le passage cité ici se trouve à la p.I5,avec cette légère variante: "Elle est libre sous son régime et son prince").

Dans une oeuvre politique parue en I8I6,l'auteur - un Belge anonyme - lançait aux Hollandais: "Si depuis deux siècles notre pays n'a pas eu comme le vôtre son existence séparée de toute autre puissance,nous avons cependant conservé notre indépendance entière,notre nom,nos moeurs,notre forme de gouvernement,notre constitution,nos droits et nos privilèges" (Courtes dissertations sur quelques intérêts religieux,politiques,sociaux et individuels, s.l.,I8I6,p.9). "Indépendance entière": l'expression est évidemment outrancière. Mais en gros,ces lignes de I8I6 traduisent encore assez exactement la pensée des Belges du XVIIIe siècle.

(I0)Cette persistance du sentiment belge s'observe même chez les hommes les plus sincèrement ralliés à la France. Voici par exemple l'avocat namurois Tarte. Partisan en I793 de la réunion à la France,maire de Namur en I794,membre du Conseil des Cinq-Cents, puis du Corps Législatif. C'est le type du Belge qui s'est donné à la France. Il écrit le I5 décembre I802 au ministre de l'Intérieur: "Je suis convaincu qu'avec de la persévérance dans les principes qui ont fondé la Révolution,la haine des institutions féodales,une attention sévère sur les empiètemens possibles du clergé et la volonté d'établir un système complet de finances, l'administration actuelle fera jouir la France du bonheur que la nature lui a destiné,et que je n'aurai pas démérité de mon ancienne patrie pour avoir contribué de l'unir à sa fortune" (dans F.COURTOY,Notes sur l'histoire du département de Sambre-et-Meuse,ANNALES DE LA SOC.ARCHEOL.DE NAMUR,t.XXXII,I913,p.26I). "Je n'aurai pas démérité de mon ancienne patrie": la Belgique est toujours présente à sa pensée,il se sent toujours obligé vis-à-vis d'elle par des devoirs moraux.

(II)Chaban,préfet de la Dyle,écrit par exemple le I4 août I805: "On ne peut refuser aux Belges la bravoure qui les distingue,mais ils ne désirent et ne veulent en faire usage que pour leur défense personnelle ou celle de ce qu'ils appellent encore leur pays" (dans P.POULLET,Quelques notes sur l'esprit public en Belgique pendant la domination française,MESSAGER DES SCIENCES HISTORIQUES I895,p.207).

(I2)Cf.M.A.ARNOULD,Historiographie de la Belgique des origines à I830,Bruxelles I947,p.65. L'ouvrage de Dewez fut publié à Bruxelles,chez Tarte. Les deux premiers volumes portent la date de I805,les t.IIIà VI celle de I806,le t.VII est daté de I807. C'est là la véritable édition originale (cf.Bibliographie Nationale, I830-I880,t.I,Bruxelles I886,p.564; exemplaire de cette édition à la bibliothèque des A.G.R.,à Bruxelles). Mais il existe aussi une autre édition,en tous points semblable à la première,où seule la page de titre a été modifiée. "A Bruxelles,imprimerie de J.Tarte" est remplacé par "A Bruxelles,chez P.J.De Mat,imprimeur-

libraire". Les sept volumes portent tous la date de I807 (cf. exemplaire à la Bibliothèque Royale,V.B. I0.09I/2). C'est un nouvel ex mple de Titelausgabe à signaler aux bibliographes.

(I3)T.I,Préface,p.II.

(I4)L'Oracle,30 mai et Ier juin I807.

(I5)Cf.V.D'HONDT,Geschiedenis van het tooneel te Aalst,Alost I908,p.I08-II2.

(I6)Cf.les deux recueils:
Verzaemeling der dichtwerken over de Belgen door het aloude gilden ...de Catharinisten in Aelst gekroond,Gand I8I0; et
Recueil des poëmes couronnés par la société littéraire dite des Catherinistes à Alost,Gand I8I0.

(I7)Cf.sur lui la notice de G.DEGROOTE dans DE GULDEN PASSER, I945,p.I49-I58.

(I8)Après la publication de De Belgen en I8I0,De Borchgrave revit encore son texte pour y apporter des améliorations; on trouvera la version revue dans DE BORCHGRAVE,Gedichten,publ.p.J.DE BORCHGRAVE,Gand I86I,p.2I7 et sv. - Je n'ai pas à examiner ici la valeur littéraire de l'oeuvre; mais il est certain que,malgré des platitudes et des redondances,elle n'est nullement négligeable. De Borchgrave a du souffle. La fin du poème ne manque pas d'envolée: "O grand peuple,ô peuple intrépide! S'il m'était donné de dissiper l'ombre qui voile encore en partie ton éclat; si je pouvais,ô ma patrie,faire apprécier par mes chants à l'univers entier le prix de ta grandeur,je trouverais dans ta gloire une récompense bien plus belle que dans l'or brillant qui attend le vainqueur. Poursuis donc ta destinée,ô illustre race,montre de quel sang héroïque,de quelle souche tu es issue; ne souille jamais le nom de tes lointains ancêtres; ainsi jusqu'à la fin des siècles,le noble Belge demeurera la tête haute,insensible aux atteintes du temps".
De tous les lauréats du concours de I807,De Borchgrave est celui dont le patriotisme belge s'exprime de la manière la plus tranchée. Tout au long de son poème,il salue la Belgique du nom de vaderland: "'t vaderland","ons vaderland","ons dierbaar vaderland". Ce fonctionnaire impérial n'a d'ailleurs pas froid aux yeux; il ne craint pas de faire allusion à la bataille des Éperons d'Or et de célébrer la geste des "Belges" de I302:

"....de vier paar duizend spooren
Ontrukt met eigen hand aan Vrankryks ruitery".

Mais il ne va pas trop loin; ce n'est que plus tard,après I8I5, qu'il ajoutera en guise de conclusion à ce passage:

"Ontsterflyk is die dag: uw Vaderland wierd vry!"
(Gedichten,p.225).

(I9)On notera que Nederland,"Pays-Bas",est employé ici - et de même plus loin dans le passage cité de Robyn - comme synonyme de "Pays-Bas catholiques",c'est-à-dire de "Belgique". Emploi tout-à-fait normal,et dont les pamphlets et les chansons de la Révolution brabançonne nous offrent mille exemples. ~~Mais ce qui est curieux, c'est de penser que,à la même époque,les poètes patriotiques de Hollande - et par exemple Helmers - chantent leur pays en le nommant lui aussi "Nederland" (cf.C.G.N.DE VOOYS,Nederlandse letterkundigen tegenover de Franse overheersing,Amsterdam I945; = MEDED.DER KONINKL.NEDERLANDSCHE AKADEMIE V.WETENSCHAPPEN,Afd.~

LETTERKUNDE,nlle série,t.VIII,n°3; passim). Voilà donc deux patries distinctes que leurs libérateurs célèbrent sous le même nom. Mais qui en eût été choqué? On lisait aussi peu Helmers en Belgique que De Simpel et Robyn en Hollande.

(20)Van den Poel n'est pas moins discret lorsqu'il énumère les vertus du Belge:

"Godaerdig,heus,beleefd,zagt en beschaefd in zeden,
Rechtzinnig,gastvry,met een spraek vol minzaemheden,
Men word aen ed'len treed,gang,houding en gebaer,
Een groote ziel en een verheven geest gewaer.
Welsprekend,schrander,rap,diepzinnig,opgetogen,..."

et l'énumération des vertus se poursuit ainsi à longueur de vers jusqu'à la péroraison

"En ryklyk van natuer voorzien van helden-bloed".

(21)Cf.P.VAN DUYSE,Pieter Johan Robyn (BELGISCH MUSEUM,t.VII, 1843),et J.O.DE VIGNE,De Zuidnederlandsche schryvers van het tydstip der Fransche overheersching (VLAAMSCHE KUNSTBODE,1873), p.373 et sv.

(22)BELGISCH MUSEUM,loc.cit.,p.212.

(23)Cf.sur Wallez les notices du baron de Reiffenberg dans LE BIBLIOPHILE BELGE,t.VI,1850,p.232-233, et de R.Demoulin dans la Biogr.Nationale,t.XXVII,1938,col.76-78. Le texte du discours de Wallez se trouve en tête du Recueil des poëmes couronnés cité ci-dessus à la n.16.

(24)Notons que l'on rencontre aussi un couplet final en l'honneur de la France dans les poèmes de Lesbroussart et de Benau. Le Maleur termine en adulant Napoléon. Chez les Flamands,par contre,ni De Borchgrave,ni De Simpel,ni van den Poel ne font allusion à l'union de la Belgique à la France. Faut-il tirer de là des conclusions? Je n'en suis pas sûr. Peut-être nos poètes ont-ils jugé qu'un éloge des Belges ne nécessitait pas de considérations politiques sur le temps présent. Un van den Poel, d'ailleurs,montre bien combien il est éloigné de tout sentiment anti-français,puisqu'il célèbre les exploits des Belges dans l'armée française.

(25)J'emploie l'expression "domination française" parce qu'elle est consacrée par l'usage,mais je ne l'aime guère. Elle me paraît empreinte d'un subjectivisme exagéré: c'est parce que nous sommes Belges et que nous ne sommes pas devenus Français que nous regardons la période 1795-1814 comme une "domination française". Si la France nous avait gardés,et convertis à sa nationalité,nous dirions: "les premières années de la réunion".

(26)C'est la conclusion même d'un historien français comme L.DE LANZAC DE LABORIE (La domination française en Belgique,t.I,Paris 1895,p.5).

(27)P.VERHAEGEN,La Belgique sous la domination française,t.V, Paris-Bruxelles 1929,p.172-173.

(28)H.T.COLENBRANDER,Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland,t.VII,1813-1815,La Haye 1914,p.873.

(29)Pour ce qui est des Wallons et de la bourgeoisie francisée des Flandres,cela est l'évidence même. Mais le peuple flamand n'a-t-il pas réagi différemment? On pourrait se le demander. L'opinion des masses populaires flamandes nous est malheureuse-

ment très mal connue. Mais l'argument ex silentio peut nous servir: dans les documents du temps - et en particulier dans les nombreux rapports sur l'opinion publique des provinces du Sud fournis en 1814-1815 au gouvernement hollandais (voir surtout ceux recueillis aux A.G.R. dans le fonds des "Papiers Van Gobbelschroy",t.I à V) -,il n'est nulle part question de sentiments d'hostilité violente qui auraient animé les couches populaires flamandes contre les Français. Ce silence est significatif. Significatif aussi le fait que,lors des Cent-Jours,Louis XVIII et les émigrés de sa suite n'eurent qu'à se louer de l'accueil de la population gantoise; leur qualité de Français ne leur valut aucun désagrément (cf. Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand. Recueil de documents publ.p.E.ROMBERG et A.MALET,t.I,Paris 1898,Introduction; et Bon DE MARICOURT,La cour de Louis XVIII à Gand,REVUE GENERALE,janvier 1905).

On pourrait aussi feuilleter les relations de voyageurs étrangers,et relever par exemple le témoignage de Hobhouse: "Il est reconnu de toutes parts que les Belges ont la plus entière répugnance pour leur réunion à la Hollande,et qu'ils sont attachés à la France" (extrait d'une lettre écrite de Bruxelles le 8 avril 1815; dans J.HOBHOUSE,Lettres écrites de Paris pendant le dernier règne de l'empereur Napoléon,trad.franç.,t.I,Gand 1817,p.15; sur ce témoignage,et d'autres de la même époque,cf.J.DECHAMPS,En Belgique avec les Anglais après Waterloo,REVUE DE LITTERATURE COMPAREE,1930; article reproduit in extenso dans la REVUE DES ETUDES NAPOLEONIENNES,t.XXXI,1930). Mais je préfère ne pas me servir de cette catégorie de sources: leur valeur,pour l'étude du sentiment public,est par trop incertaine.

(30)Voyez sur ce point les fines observations du préfet La Tour du Pin,dans une lettre adressée au ministre de l'Intérieur le 4 mars 1813. Le texte est célèbre,mais on n'en cite généralement que la première partie,alors que la seconde est,à mon sens,tout aussi significative: "(Les circonstances actuelles) me confirment mes observations précédentes,que ce peuple n'est ni anglais ni autrichien ni anti-français,mais qu'il est belge; que cependant il serait parfaitement résigné à sa qualité de français,si cette qualité n'entraînait après elle d'immenses sacrifices de toute espèce,en famille,en fortune,en opinions religieuses" (cité dans LANZAC DE LABORIE,op.cit.,t.II,Paris 1895,p.305).

(31)Cf.PIRENNE,Hist.de Belgique,t.VI,Bruxelles 1926,p.212.

(32)Le meilleur aperçu que l'on possède de l'évolution de l'esprit public en Belgique sous le régime français se trouve,en deux pages,dans l'article de P.POULLET,La Belgique et la chute de Napoléon Ier (REVUE GENERALE,1895),p.69-70; il demanderait cependant à être amendé sur quelques points. Pour tout ce qui touche à la question de l'esprit public sous l'Empire,il convient de ne lire qu'avec la plus grande prudence l'ouvrage de P.VERHAEGEN,La Belgique sous la domination française (t.IV,L'Empire; t.V,La chute de l'Empire,Paris-Bruxelles 1929). M.Verhaegen,en effet,fausse les perspectives du sujet en accordant à tout moment la place d'honneur aux manifestations de "résistance" des Belges,et en passant beaucoup plus rapidement sur tous les faits qui traduisent une adaptation psychologique au régime français. Cette tendance est plus accentuée encore dans l'article du vicomte CH.TERLINDEN, L'esprit national belge sous la domination française (REVUE GENERALE,15 septembre 1930),et dans le chapitre Ons irredentisme

onder Frankrÿk (p.I59-I67) du livre du chanoine FL.PRIMS, De wording van het nationaal bewustzÿn in onze gewesten, Anvers I938. Il est à peine besoin d'insister sur les partis-pris manifestes d'ouvrages plus anciens comme ceux de C.CORTEBEECK, De Fransche overheersching in België (van I792 tot I8I5), Gand I900, ou de F.VAN DEN BERGH, même titre, Gand I900.

Lorsqu'on étudiera plus tard l'histoire de l'histoire en Belgique à notre époque, on s'étonnera de constater le succès que cette historiographie tendancieuse a obtenu, et l'influence qu'elle a exercée. Dans de nombreux milieux - et je pense spécialement à des milieux de droite et à des milieux flamands - l'idée que l'on se fait du régime français tient plus du roman que de l'histoire. Même des esprits éminents se sont laissé gagner par la contagion. C'est sous la plume d'un Léon Van der Essen que l'on rencontre, en I945, les lignes suivantes: "Pendant toute la période de l'occupation française, il se révéla dans le pays un mouvement de résistance tantôt passive, tantôt active, qui a une ressemblance étonnante avec ce que la Belgique a connu sous l'occupation allemande qui vient de se terminer" (La Belgique indépendante, Bruxelles I945, p.53)!

(33)Cf.le témoignage de La Tour du Pin: la domination française, écrivait-il en I8I8, procura aux Belges "ce sentiment de sécurité, qu'ils goûtaient pour la première fois, de se voir un sort irrévocablement fixé; car on l'a cru tel alors..." (dans COLENBRANDER, Gedenkstukken, t.VIII, I8I5-I825, Ire partie, La Haye I9I5, p.253). Il faut lire à cet égard le rapport que des notables anversois adressent en avril I8I5 au commissaire du roi Guillaume pour le département des Deux-Nèthes; les jeunes gens belges, expliquent-ils, "n'ont pas en général le goût militaire; les parents courbés sous le gouvernement français n'ont pas pu leur inspirer cet intérêt, cet amour de la patrie, puisqu'ils la croyaient définitivement asservie" (A.G.R., 4e section, Fonds des "Papiers Van Gobbelschroy", t.I, f°I35 v°). Témoignage très significatif aussi que celui du noble belge qui signe en I8I4 des Réflexions sur la constitution des Pays-Bas catholiques (cf.sur cette brochure infra n.172). "Depuis vingt ans, écrit-il, l'espoir de voir rétablir l'ancien ordre des choses avec la délivrance de notre patrie s'éteignit insensiblement dans presque tous les coeurs" (p.9). Entendez -le sens, tel qu'il est établi par le contexte, ne souffre pas de doute -, que l'espoir de voir rétablir l'ancien ordre de choses avait disparu parce que l'on avait cessé d'espérer que la patrie pût être délivrée.

(34)On remarquera le nombre peu élevé de réfractaires à la conscription en I807, I808 et I809 (cf.LANZAC DE LABORIE, op.cit., t.II, p.72).

(35)Cf.ce qui sera dit un peu plus loin de la psychologie du "parti français" en I8I4-I8I5.

(36)Lettres de grognards, publ.p.E.FAIRON et H.HEUSE, Liége I936, p.38I. Pour certains grognards belges, la France était devenue "la patrie" (ibid., p.38I). D'autres, au contraire, continuaient à se distinguer nettement des Français (ibid., p.378-379). Quelle était la proportion respective des uns et des autres? C'est ce qu'une enquête particulière devrait encore établir. Il est certain, en tout cas, que parmi les Belges qui servirent dans l'armée de Napoléon, un grand nombre restèrent toute leur vie fidèles

au souvenir français. Qu'on lise par exemple l'ouvrage de P.DE FOURMESTRAUX, Les Napoléonistes, s.l.n.d. (Bruxelles 1933). On y trouve décrite l'activité d'un groupement fondé à Gand, après 1830, par d'anciens grognards de l'Empire. Ces braves gens sont d'excellents patriotes belges, et le Lion belge figure dans leurs cérémonies en compagnie de l'Aigle napoléonienne. Mais aussi, quel amour pour Napoléon, pour l'Empire, pour la France! Point n'est besoin d'être grand psychologue pour se rendre compte que, la Belgique restant unie à la France, ces hommes eussent été de parfaits patriotes français.

(37) Cf. supra, chapitre IV, 4e partie, n.65. Lorsqu'on fera plus tard le bilan de l'oeuvre de Pirenne, on s'étonnera, je pense, qu'un historien de sa classe ait pu concevoir l'évolution linguistique de la Flandre - c'est-à-dire un problème important, qui occupe dans les sept volumes de l'Histoire de Belgique une place considérable - sous un jour aussi manifestement erroné. Sans doute Pirenne a-t-il, au cours des années, légèrement atténué la rigueur de ses vues. Dans la première et la deuxième édition du T.I de l'Histoire de Belgique, il écrivait: "Il ne semble pas douteux que, dès le XIIIe siècle, la Flandre ne présentât, quant à l'emploi des langues, une situation tout-à-fait analogue à celle que l'on y constate encore aujourd'hui" (2e éd., p.308). Dans la cinquième édition, le "tout-à-fait" disparaît: "une situation analogue à celle que l'on y constate encore aujourd'hui", affirme-t-il simplement (p.335). Mais ce n'est là qu'un détail; dans les grandes lignes, Pirenne est resté fidèle à lui-même. Il y a là, je le répète, quelque chose qui étonne, et qu'il faudra expliquer. Peut-être devra-t-on invoquer l'influence inconsciente, sur la pensée de l'historien, des convictions de l'homme. Pirenne était trop convaincu du caractère bienfaisant et nécessaire de la primauté du français en Flandre pour ne pas chercher, inconsciemment, à lui découvrir des titres historiques. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que les défenseurs du français eurent vite aperçu le parti qu'ils pouvaient tirer de l'Histoire de Belgique: sous une forme que la simplification rendait plus tranchante encore, les thèses du maître gantois entrèrent immédiatement dans leur arsenal de propagande. A ceux qui leur déniaient le droit à l'usage du français, ils [pouvaient riposter qu'ils avaient pour eux] la durée de la possession. Le propre fils de Pirenne, M. Jacques Pirenne, fut un de ceux qui exploitèrent le plus cet argument (cf. notamment son article Le problème linguistique, dans la REVUE CATHOLIQUE DES IDEES ET DES FAITS, 3 janvier 1930; reproduit dans R.G.VAN DEN HOUT, La crise belge, Bruxelles 1930, p.17-24).

(38) Cf. V.FRIS, Bibliographie de l'histoire de Gand depuis l'an 1500 jusqu'en 1850, 1re partie, Gand 1921, p.43.

(39) Belgique 1567. La Description de tout le Pays-Bas par Messire Ludovico Guicciardini, éd. P.CISELET et M.DELCOURT, Bruxelles 1943, p.72. Voir aussi p.56-57.

(40) Cf. B^on DE BETHUNE, Le théâtre dans les anciens collèges de Belgique (in Mélanges Godefroid Kurth, t.II, Liège 1908); du même, Contribution à l'histoire du théâtre dans les anciens collèges de Belgique, spécialement à Courtrai (MEMOIRES DU CERCLE HIST. ET ARCHEOL. DE COURTRAI, t.III, 1910); D.A.STRACKE, Was Vlaanderen altijd tweetalig als nu?, Gand s.d. (1913), p.8-17. Sur l'emploi des langues dans les collèges de Jésuites, voir aussi L.BROUNTS, Welke was de "lingua vernacula" in de colleges der Jesuïeten van het

Vlaamsche land in de XVIIIe eeuw?,dans Isidoor Teirlinck Album, Louvain 1931.

(41)Cf.D.A.STRACKE,La francisation séculaire de la Flandre.Was Brussel vroeger tweetalig als nu?,dans DE VLAAMSCHE HOOGESCHOOL, mai 1914.

(42)"...de ghewoonte van vele gheboortige Brabanders,die sich quansuys vermyden de selve (= la langue néerlandaise) te spreken, hoe wel sy dickwils nauws eenighe andere grondelyck en verstaen" (cité dans M.SABBE,Een en ander over letterkunde en taaltoestanden te Brussel in de XVIIe en XVIIIe eeuwen,dans son recueil Pellingen,Anvers 1935,p.206).
On pourrait citer déjà,dès 1620,le témoignage de Sweertius:"Ut peregrinas omnes linguas Belgae nostri,plures etiam simul ediscunt loquunturque feliciter;et res ab exteris gestas cupide avent cognoscere,libenterque legunt,....[illegible] patriam nihilominus historiam rerum quae ante suam gestae memoriam veluti pueri ignorantes neglexerunt hactenus,et,prô dolor,negligunt contemnuntque, ut et suam ipsi linguam plerunque fastidiant" (Rerum Belgicarum Annales, éd.SWEERTIUS,t.I,Francfort 1620,Préface,p.2). Ils dédaignent leur langue,nous dit Sweertius. Entend-il par là qu'ils en abandonnent l'usage? Peut-être,mais ce n'est pas certain. On peut priser des langues étrangères plus que la sienne propre,et demeurer fidèle à celle-ci,par routine ou par nécessité sociale. Le témoignage [illegible] de Sweertius est très vague,et ne permet en fait aucune conclusion précise.

(43)L'Europe française au siècle des lumières: c'est le titre d'un ouvrage de M.L.Réau dans la collection "L'Evolution de l'Humanité" (Paris 1938).

(44)Nous prenons évidemment ici pour guide la magistrale Histoire de la langue française de F.BRUNOT (t.VIII,Ire partie,Paris 1934)

(45)A.LEROY-BEAULIEU,L'Empire des Tsars et les Russes,t.I,3e éd., Paris 1890,p.378. La citation de Leroy-Beaulieu,que j'ai modifiée pour les besoins de la cause,est:"...si j'ai deux fois parlé russe à ma femme".

(46)L.JOTTRAND,La question flamande,Bruxelles 1865,p.17-20. M.J. Nauwelaers a aussi tiré des observations fort intéressantes des textes relatifs au serment prêté par les avocats au Conseil de Brabant. "Dans les livres de la Chancellerie où l'on enregistrait leur serment,on chercherait vainement la trace d'une inscription française pendant les vingt-huit premières années,soit de 1582 à 1610. En 1610,(un avocat) déroge. A partir de 1625,une note marginale indique que le serment fut prêté en français. Pour tout le XVIIe siècle,il ne se rencontre que 33 inscriptions; au XVIIIe siècle,le nombre croît peu à peu; depuis le milieu de ce siècle jusqu'à la deuxième conquête française,on en compte 149 sur 587, soit environ le quart" (J.NAUWELAERS,Histoire des avocats au Souverain Conseilde Brabant,t.I,Bruxelles 1947,p.205).

(47)Il n'est malheureusement pas possible de mener dans les registres du Conseil de Flandre une enquête parallèle à celle de Jottrand pour le Brabant. En effet,comme veut bien me le communiquer M.Buntinx,archiviste aux Archives de l'Etat à Gand,la procédure devant le Conseil de Flandre,au XVIIe et au XVIIIe siècle, était uniformément flamande. La seule exception à cette règle était consentie en faveur des plaideurs originaires de Flandre

gallicante,de Tournai et du Tournaisis (on sait que le Conseil de Flandre reçut jusqu'en I773 les appels du"siège du bailliage" de Tournai). Encore le bénéfice de la procédure française demeura-t-il longtemps subordonné à l'accord préalable des deux parties si l'une des parties demandait la procédure flamande,l'autre ne pouvait que s'incliner.

(47)P.F.TAFFIN,Grammaire françoise du couvent de Saint George à Gand,Gand I727,Préface p.V.

(48)Cité dans G.CHARLIER,Passages,Bruxelles I947,p.25.

(49)(J.B.LESBROUSSART),De l'éducation belgique,Bruxelles I783, p.40.

(50)"...van al wat iet wilt wezen" (J.B.C.VERLOOY,Verhandeling op d'onacht der moederlÿke tael in de Nederlanden,rééd.p.M R.VAN ROOSBROECK,Anvers I938,p.4I). Sur Verlooy,cf.S.TASSIER,Figures révolutionnaires (XVIIIe siècle),Bruxelles s.d.,p.87 et sv.

(5I)Cf.ci-dessus,chap.IV,4e partie.

(52)Cf.A.VERKOOREN,Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg,Ire partie,t.II,Bruxelles I9II, p.7I n°62I bis.

(53)Cf.A.HENNE et A.WAUTERS,Hist.de la ville de Bruxelles,t.I, Bruxelles I845,p.482 et n.3. Voir pour l'ensemble des faits A.C.DE SCHREVEL,Le traité d'alliance conclu en I339 entre la Flandre et le Brabant renouvelé en I578 (Mélanges...CH.Moeller, t.II,Louvain I9I4),et l'article du même,sous le même titre, dans les ANNALES DE LA SOC.D'EMULATION DE BRUGES,t.LXV,I922.

(54)Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens,3e série, t.XIII,éd.P.VERHAEGEN,Bruxelles I9I4,p.384; voir aussi J.DES CRESSONNIERES,Essai sur la question des langues dans l'histoire de Belgique,Bruxelles I9I9,p.325. Sur la conclusion de ce traité, voir P.ROGGHE,De omwenteling van I789. Het aandeel van Vlaanderen,inzonderheid van de Staten van Vlaanderen (dans le recueil Bÿdragen tot de geschiedenis en de oudheidkunde,Gand I943), p.I55-I56.

(55)Sur la situation prépondérante du français comme langue diplomatique au XVIIIe siècle,cf.F.BRUNOT,op.cit.,t.VIII,2e partie,Paris I935,p.799 et sv.

(56)Mémoire académique de I776,cité par J.STECHER,art. Desroches dans la Biogr.Nationale,t.V,Bruxelles I876,col.798.

(57)Historie van de voorspoedige Staets-omwenteling der gewezene Oostenrÿksche Nederlanden,t.I,Bruges I790,p.48-49. Cf.J.MUYLDERMANS,Sprokkeling op het gebied van 't onderwÿs in de XVIIe en in de XVIIIe eeuw (VERSL.EN MEDED.DER KONINKL.VLAAMSCHE ACADEMIE VOOR TAAL EN LETTERKUNDE,I925),p.525.

(58)"Zy is in deze stad niet alleen veronachtzaemt,maar ook veracht" (Verhandeling,éd.citée supra à la n.50,p.25).

(59)Ibid.

(60)Cf.à cet égard le rapport de la Vlaemsche Commissie. Instelling,Beraedslagingen,Verslag, Bruxelles I859,p.I73-I90 et surtout p.I82-I83.

(61)E.COEMANS,art. Beyens (Albert),dans la Biogr.Nationale,t.II, Bruxelles 1868,col.403. La remarque a été faite par L.PICARD, Geschiedenis van de Vlaamsche en Groot-Nederlandsche beweging, t.I,Anvers 1937,p.95.

(62)Verhandeling over het misbruik der Loon-Voedsters en over de voordeelen welke de moeders die hunne kinders zelfs voeden aen het menschdom bezorgen...in het Fransch beschreven door den Heer Landais...uit het Fransch in het Nederduitsch overgebragt... door J.De Buck, Gand 1786 (cité dans F.VANDER HAEGHEN,Bibliographie gantoise,t.IV,Gand 1862,p.228 n°6621).

(63)Cf.F.BRUNOT,Flamand et français sous la domination française (REVUE FRANCO-BELGE,mars 1932).

(64)COLENBRANDER,Gedenkstukken,T.VIII,2e partie,1915,p.593. Cf. aussi les remarques du sous-intendant d'Ypres,dans une lettre adressée le 5 mars 1816 au gouverneur de la Flandre Occidentale: "Je me permettrai de vous observer,Monsieur le Gouverneur,que depuis 1798 la langue française est devenue si familière et usitée dans tout mon arrondissement,qu'il en résulterait de très grands inconvéniens de vouloir la supprimer...J'ose même dire que tout individu tant soit peu éclairé qu'il soit,s'adonne par préférence et par facilité au français plutôt qu'à tout autre idiome" (cité dans A.DE JONGHE,Uit de eerste jaren van Koning Willem's taalpolitiek,BYDRAGEN V.VADERLANDSCHE GESCHIEDENIS EN OUDHEIDK.,1932,p.258 n.2).

(65)Cité dans P.VAN DUYSE,De Rederÿkkamers in Nederland,t.II, Gand 1902,p.228.

(66)En 1803,dans le département des Deux-Nèthes,il n'y avait pas une école sur six où l'on enseignât le français (cf.F.BRUNOT, article cité à la n.63, p.166). L'enseignement en français devait se réduire à très peu de chose. On peut cependant supposer que,de 1803 à 1814,la situation évolua à l'avantage de la langue officielle. (quelque peu)

(67)"Pouvez-vous disconvenir que la langue flamande ou hollandaise ne soit connue des cinq sixièmes des Belges? - Connue,soit; mais qu'elle leur soit familière,cela n'est pas. Sur mille Belges je doute qu'il y en ait deux qui soient capables de l'écrire; sur dix mille Belges je ne croirai pas qu'il y en ait deux capables de faire aucun discours public,de soutenir en hollandais les droits de leurs compatriotes avec quelque succès". L'auteur qui s'exprime de la sorte - et qui,notons-le,considère le flamand commun et le hollandais comme une seule et même langue -, est le "ci-devant conseiller-pensionnaire de la ville de Bruges" Charles Donny (Les habitans de la lune,Ire partie,s.l.,1816, p.24). Donny est un pamphlétaire,et même un pamphlétaire virulent; son témoignage ne peut être pris au pied de la lettre. Il n'en a pas moins une portée considérable. - Voici,au sujet du Limbourg,un rapport du procureur du roi à Maastricht,du 2 février 1821: "In de laatste vergadering der Provinciale Staten is alles in het Fransch verhandeld; al de onderwerpen zÿn aan dit collegie in dezelfde taal voorgedragen;en geen der leden heeft het woord in de landtaal gevoerd. Dit kon niet wel anders wezen, daar zeer weinigen onder hen bekwaam zÿn eene rede in de landtaal te voeren; en daar hÿ,die zulks deed,voor het grootste gedeelte der vergadering onverstaanbaar zou blÿven" (COLENBRAN-

DER,Gedenkstukken,t.VIII,2e partie,p.519).

(68)Lettre du 25 octobre 1815 (Gedenkstukken,t.VIII,3e partie, p.37).

(69)Gedenkstukken,t.VIII,2e partie,p.475.

(70)Uit Vader Bergmann's Gedenkschriften,Gand 1895,p.101-102. Sur l'ignorance du flamand "beschaafd" en pays flamand à cette époque,cf.aussi une lettre du gouverneur de la Flandre Orientale, De Coninck,à Van Maanen,du 19 août 1817 (dans les Gedenkstukken, t.VIII,2e partie,p.422-423). Le témoignage du Conventionnel Prieur de la Marne,exilé à Bruxelles sous la Restauration,est aussi intéressant à noter. Prieur écrit en 1823: "Les Flamands eux-mêmes ont beaucoup de difficultés à s'entendre (d'une région à l'autre);...ils comprennent encore moins le hollandais;de province à province,de ville à ville,de village à village,la prononciation varie et change au point que les gens...ont beaucoup de peine à s'entendre" (PRIEUR DE LA MARNE,Notes et souvenirs inédits,publ.p.G.LAURENT,Paris 1912,p.124).

(71)J.B.NOTHOMB,Essai historique et politique sur la révolution belge, Préface de la 2e édition,Bruxelles 1833.

(71bis)"Le Belge",écrit en 1815 un journal belge,"le Belge aime sa patrie...non comme l'Anglais,par orgueil,par haine ou par mépris des autres nations; mais avec cette simplicité,ce naturel et cette franchise qui sont le type d'un sentiment profond,pur et vrai" (Observateur politique,administratif,historique et littéraire de la Belgique,par MM.D'Elhoungne,Doncker et Van Meenen; t.II,1815,p.218-219).

(72)D'après les meilleurs témoignages,la majorité des Belges souhaitaient retourner à la maison d'Autriche (cf.P.VERHAEGEN, La Belgique en 1814-1815 d'après le baron Eckstein,dans les ANNALES DE LA FEDERATION ARCHEOL.ET HIST.DE BELGIQUE,XXXe Congrès, 1935,p.208-209; et T.JUSTE,Le soulèvement de la Hollande en 1813 et la fondation du royaume des Pays-Bas,Bruxelles 1870,p.115). Entendons par là qu'ils désiraient retrouver,sous le sceptre de la maison d'Autriche,le régime de large autonomie nationale dont ils avaient joui au temps de Charles VI et de Marie-Thérèse. En somme,ils formaient des voeux en faveur d'une quasi-indépendance. Certains historiens ne l'ont pas compris. M.Renier,par exemple, croit que "pas une seule voix ne s'éleva en 1814 pour réclamer l'indépendance"; il en conclut que le peuple belge n'avait pas encore acquis la conviction de former une entité nationale distincte (G.J.RENIER,Great Britain and the establishment of the Kingdom of the Netherlands,1813-1815, La Haye 1930,p.227; vues reprises dans The Dutch nation.An historical study,Londres 1944, p.264). L'erreur est flagrante.

(73)On sursaute en voyant la manière dont s'exprimaient en avril 1814 des notables liégeois envoyés à Paris auprès des ministres alliés. "La note remise par la députation du pays de Liège aux ministres des puissances alliées",écrivaient-ils,"fait assez connaître quel serait le voeu des habitans,s'il pouvait être de quelque poids dans la balance de leurs futures destinées" (La Haye. Algemeen Rijksarchief.Buitenlandsche Zaken, Inv.A I 7,pièce 471; c'est nous qui soulignons). C'était à la fois se sentir et se proclamer impuissant.

(74)Baron d'ECKSTEIN,De ma carrière politique et littéraire en France et dans les Pays-Bas, s.l.n.d. (I829),p.I9. Cf.déjà la même note dans les rapports contemporains d'Eckstein; "apathie", écrit-il dans un rapport d'octobre-novembre I8I4 (La Haye. Algemeen Rÿksarchief. Staatssecretarie, Kabinet des Konings,n°6537, pièce I45). Sur Eckstein - témoin bienveillant aux Belges,il importe de le noter -,voir l'étude du baron P.Verhaegen citée supra à la n.72, et G.CHARLIER,Le baron d'Eckstein en Belgique (Académie Royale de Belgique. Bulletin de la Classe des Lettres, 1948).

(75)Le réveil d'Epiménide en Brabant,Bruxelles I8I4,p.I8. En I8I4,écrivait deux ans plus tard l'abbé De Foere,la nation belge "eut la bonhomie d'attendre la construction de son édifice politique des promesses et de la généreuse intervention des puissances alliées" (Le Spectateur Belge,t.V,n°I4,Bruges I8I6,p.26I).

(76)Cf.F.L.GANSHOF,Carte "La Belgique dans le royaume des Pays-Bas",Bruxelles I920,dans l'Atlas de géographie historique de la Belgique publ.sous la dir.de L.VAN DER ESSEN. La Belgique perdait les deux tiers de l'Entre-Sambre-et-Meuse,ainsi que les cantons deDour,de Merbes-le-Chateau,de Beauraing et de Gedinne. Signé le 30 mai I8I4,le traité de Paris fut aussitôt rendu public.On en trouve le texte dans le Journal des Débats du 3 juin.

(77)Pas plus d'ailleurs dans les cantons cédés que dans le reste du pays. Le I7 juin,le maire de Chimay invite par affiche ses concitoyens à accepter leur sort et à oublier le passé (cf. F.DUMONT,La contre-révolution brabançonne dans le presqu'île de Chimay,I789-I79I, Gembloux I947, p.5 et I46). Ailleurs,bien qu'elle ait été "contraire aux voeux de tous les habitants" (Dotrenge,dans Gedenkstukken,I8I3-I8I5,p.893),la cession ne semble pas avoir rencontré plus d'opposition.

(78)Dotrenge,envisageant dans un mémoire de septembre I8I4 l'éventualité d'un abandon à la Prusse d'une partie du territoire belge,prévoit comme pires conséquences de ce "morcellement de la patrie"....le "mécontentement" et le "découragement" (Gedenkstukken,I8I3-I8I5,p.89I-892).

(79)Sur le "parti français",cf. les rapports du baron d'Eckstein de I8I4-I8I5 (La Haye.Algemeen Rÿksarchief. Staatssecretarie, Kabinet des Konings,n°6537); les documents recueillis dans le fonds des "Papiers Van Gobbelschroy" aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles,4e section (spécialement t.I,f°55 et 2I4-2I5; t.II,f°35-36,4I,I44; t.IV,f°2II); et les Gedenkstukken de COLENBRANDER,t.VII,I8I3-I8I5,La Haye I9I4 (passim et notamment p.873).

(80)Rapport du I4 octobre I8I4 (fonds cité,pièce I40).

(8I)Rapport du I7 octobre I8I4 (pièce I4I).

(82)Rapport du I4 octobre,comme à la n.80.

(83)Rapport non daté (novembre I8I4) (pièce I45).

(84)L'envoyé prussien à La Haye ,Brockhausen,écrit par exemple le I0 novembre I8I4: en Belgique,"l'esprit de mécontentement des habitans est encore invincible; ils se bercent d'idées chimériques,dont la plus dominante (c'est nous qui soulignons) est l'espérance d'être réunis à la France par un événement quelconque" (Gedenkstukken,I8I3-I8I5,p.308). Pareilles illusions furent longues à se dissiper. A la fin de I8I6 encore,un Bruxellois, rendant compte au roi Guillaume de l'état de l'opinion dans les

provinces méridionales,croyait pouvoir affirmer que le parti favorable à une réunion à la France était "le plus nombreux" (Gedenkstukken,t.VIII,2e partie,p.90).

(85)Cf.A.LEVAE,Eclaircissements sur un point obscur de l'histoire de la Belgique (REVUE DE BRUXELLES,août 1840); et F.VAN KALKEN, La fin du régime espagnol aux Pays-Bas,Bruxelles 1907,p.217-218.

(86)COLENBRANDER,Gedenkstukken,t.I,1789-1795,La Haye 1905,p.138. Cf.sur cette entrevue S.TASSIER,Les democrates belges de 1789, Bruxelles 1930,p.101.

(87)"La République Belgique. A Rome,chez les frères Gracques, imprimeurs de la liberté et libraires de la République". Lieu d'édition fantaisiste,cela va de soi. En fait,la publication était éditée en Hollande (cf.t.III p.471 et surtout p.476: "notre république" écrit l'éditeur en parlant des Provinces-Unies). Il parut 16 livraisons,constituant ensemble 3 tomes: t.I,1789 (= n° 1 à 5); t.II,1790 (= n° 6 à 9); t.III,1790 (= n° 10 à 16). La préface qui ouvre le t.I est datée du 1er novembre 1789 (cf. p. XLVI). La République Belgique vécut pendant six mois environ (cf.t.III,p.475).
L'auteur était vraisemblablement un Gantois; en tout cas,le n°5 est daté in fine: "Gand,le 19 novembre 1789" (cf.t.I,p.202). Ses tendances ne font pas de doute: c'était un démocrate - au sens que ce mot possédait à l'époque - et un partisanm déterminé de la tolérance religieuse. Le gouvernement statiste l'indigna. Il écrivait en 1790: "La canaille ameutée par le fanatisme fait la loi. Les Etats et le Congrès,ennemis de la vérité,de la justice et des gens de bien,sans règles et sans loix,entraînent tout par leur volonté ou par leurs caprices...L'intolérance la plus folle, comme la plus choquante,est la baze du fanatique gouvernement des Pays-Bas" (t.III,p.397-400).

(88)T.I, Préface,p.IV, V et VII. On notera que l'auteur exclut de son projet de confédération le duché de Luxembourg (p.XIII-XIV),mais qu'il y inclut la principauté de Liège (p.XXXVII).
En bon propagandiste,le père de la République Belgique cherche aussi à diffuser ses idées par l'image. La page de titre du t.II s'orne d'une vignette dont voici l'exégèse: "La Nimphe de la Belge,après avoir secoué la domination autrichienne,exprimée par l'aigle impérial qu'elle foule à ses pieds,se jette en même temps dans les bras de la République Batave. Celle-ci,richement vêtue et inébranlable,ainsi que le lion qui l'accompagne,la reçoit comme une soeur chérie qu'elle presse tendrement contre son sein".

(89)Préface du t.I,p.XXIX-XXX.

(90)"Il seroit superflu de le dissimuler",déclare-t-il,"quelque désir que nous ayons eu de seconder les vues louables de l'auteur,de servir le public et notre patrie,en mettant à leur portée un livre utile,notre entreprise cependant étoit une spéculation honnête. L'appât d'un gain modéré,ou du moins,d'un dédommagement de nos peines et de nos avances en étoit le légitime objet. Or, nous l'avouons ingénument,ce n'est pas là la perspective consolante que nous offre l'impression des trois premiers volumes de la République Belgique. Accueilli par la froideur chez les Bataves; repoussé par le cagotisme chez les Belges,cet ouvrage n'a point de succès...Il n'a pas assez de débit pour couvrir les frais d'impression.Le public le dédaigne" (t.III,p.470-471).

(91)T.III,p.474. Tout indique donc que l'auteur de la République Belgique était un isolé,la vox clamantis in deserto. Il n'y a aucune raison de croire que,comme le veut Coremans (Ephémérides belges de 1814,B.C.R.H.,t.XII,1847,p.134),sa publication ait été l'organe d'un groupe de Vonckistes.

(92)Les Etats-Généraux se nomment "de Staaten Generaal der Vereenigde Nederlanden" (cf.pour la seconde moitié du XVIIIe siècle le Groot Placaatboek vervattende de Placaaten,Ordonnantien en Edicten van de Hoog mog. Heeren Staaten Generaal der Vereenigde Nederlanden,t.IX,Amsterdam 1796).

(93)Cf.H.T.COLENBRANDER,De Patriottentyd,t.I,La Haye 1897,p.259, et P.GEYL,De Patriottenbeweging,Amsterdam 1947,p.53. On trouvera une foule d'autres titres de pamphlets tout aussi caractéristiques mentionnés dans des répertoires tels que ceux de KNUTTEL (Catalogus van de pamfletten-verzameling berustende in de Koninklyke Bibliotheek,t.V,La Haye 1905) ou de VAN DOORNINCK (Staatkundige vlugschriften,1782-1799,dans les BYDRAGEN TOT DE GESCHIEDENIS V.OVERYSSEL,t.VII,1881).

(94)Voir par exemple De Vryheid,4e éd.,Amsterdam,J.Allart,1783 (Bibl.Royale de Bruxelles,Fonds Van Hulthem,28.676),p.290 et 292; J.LE FRANCQ VAN BERKHEY,Lykgedachtenis van Zyne Doorluchtige Hoogheid Prins Willem den Vyfde,Amsterdam 1806,p.7.

(95)Des exemples presque à chaque page du recueil de GRIETENS et DE GOEYSE (cité ci-dessus à la n.6).

(96)Ibid.,p.316.

(97)Ibid.,p.181,205,211,225,etc.

(98)Cf.C.G.N.DE VOOYS,Nederlandse letterkundigen tegenover de Franse overheersing,Amsterdam 1945 (= MEDEDEEL.DER KON.NEDERLANDSCHE AKADEMIE V.WETENSCHAPPEN,Afd.Letterkunde,nlle série, t.VIII,n°3).

(99)Voir des textes datant de 1782 à 1787 dans RHYNVIS FEITH, Oden en gedichten,t.I,Zwolle 1824,passim et notamment P.50,51, 57,58,64,67,142 à 147,152,153,156,158-159,165; de 1783 dans J.TE WINKEL,De ontwikkelingsgang der Nederlandsche letterkunde, 2e éd.,t.VI,1re partie,Haarlem 1925,p.178; de 1785 dans KNUTTEL, Catalogus (cité supra à la n.93),t.V,p.261,n°21.022; de 1806 dans J.LE FRANCQ VAN BERKHEY,Lykgedachtenis..etc,op.cit.,p.17, 41,etc.; de 1810 dans J.KINKER,Gedichten,t.II,Amsterdam 1820, p.16; de 1810 encore dans DE VOOYS,op.cit.à la n.98,p.10.
En français,on rencontre la Défense des Belges Confédérés... contre...le Courier du Bas-Rhin, en Hollande, 1784 (= KNUTTEL, t.V,p.236 n°20.844).

(100)Avis aux Bataves sur le stathoudérat,Londres 1788, 1re partie p.46,48,49,51,etc.; 2e partie,p.25. Mirabeau fait aussi un grand usage de l'adjectif "belgique",qu'il applique uniquement aux hommes et aux choses de Hollande.

(101)La Belgiomanie,ou Abrégé des faits principaux qui caractérisent l'esprit des Belges,depuis l'existence de cette république jusqu'à nos jours. Par le Sr Vanderkaas,Député de la Province de Parcimonie à l'assemblée des Etats-Généraux de la cupidité. A Avariciopolis, 1785. Ce pamphlet se rattache à la guerre de plume suscitée en 1785 par le conflit de Joseph II et des Hollan-

dais au sujet de l'Escaut. De nombreuses brochures furent publiées dans les deux camps (cf.F.MAGNETTE,Un mémoire inédit sur la liberté de l'Escaut,B.C.R.H.,5e série,t.V,1895,p.406-437). L'auteur de la Belgiomanie tint,semble-t-il,à se distinguer par sa violence; la grossièreté avec laquelle il attaque les Hollandais n'a d'égale que la platitude avec laquelle il adule Joseph II: "le grand Joseph" (p.63),"un de nos plus grands princes,un philosophe couronné,un mortel que l'humanité sera toujours fière d'avoir produit" (p.71). Il n'y a pas de doute que c'est "le grand Joseph" qui paie.
La Bibliothèque Royale ne possède pas moins de trois exemplaires de la Belgiomanie: V.H. 28.680; II,88.216 et II,89.478. Il semble donc que l'opuscule ait été assez répandu.

(102)P.62-63. L'apostrophe à "Monsieur le Belge" se rencontre déjà par trois fois à la p.61.

(103)Observateur...de la Belgique,T.III,1815,p.368.

(104)COLENBRANDER,Gedenkstukken,1813-1815,p.309.

(105)Gedenkstukken,t.VIII,Ire partie,p.599.

(106)Ibid.,p.232. Cf.divers autres textes analogues dans R.VAN ROOSBROECK,De verpaste gelegenheid. Het geschil tusschen Noord en Zuid,1815-1830 (WESTLAND,janvier 1944).

(107)G.K.VAN HOGENDORP,Séparation de la Hollande et de la Belgique,2e éd.,Amsterdam 1830,p.20.

(108)Histoire du royaume des Pays-Bas,4e éd.,t.II,Bruxelles 1875,p.166.

(109)L'inégalité dans la répartition des emplois sauta très vite aux yeux des Belges; on trouve déjà des statistiques précises à ce sujet dans l'Observateur de la Belgique de 1817 (t.IX,p.168 et sv.).

(110)Courtes dissertations sur quelques intérêts religieux,politiques,sociaux et individuels,s.l.,1816,p.71. Voir aussi dans le même sens p.8-9 et 132.

(111)Rapport de Schuermans,procureur du roi à Bruxelles,du 13 octobre 1829,cité dans ses Mémoires manuscrits,f°36 v° (aux Archives du Ministère des Affaires étrangères).

(112)T.XVII,1819,p.27. (113)N° du 15 mars 1829.

(114)Le Spectateur Belge,t.VII,Bruges 1819,p.20.

(115)Lettre de Démophile au roi,Bruxelles 1829,p.18-19.

(116)Rapport du 2 avril 1823; Gedenkstukken,t.VIII,Ire partie, p.673.

(117)Verslag der Handelingen van de Tweede Kamer der Staten-Generaal, publ.p.J.J.F.NOORDZIEK, session 1816-1817,La Haye 1863, p.97; voir aussi P.BERGMANS,Etude sur l'éloquence parlementaire belge sous le régime hollandais (1815-1830),Bruxelles 1892,p.16.

(118)H.VAN HERBERGHEN,Coup d'oeil sur le royaume des Pays-Bas en 1829, Bruxelles 1829,p.66. "Van Herberghen" est un pseudonyme de CH.Froment (cf.pour cette identification J.B.NOTHOMB,Essai historique et politique sur la révolution belge,4e éd.,Bruxelles 1876, t.I,p.411). - Cf.encore à titre d'exemple la dépêche du ministre de Russie du 30 avril 1826;

au cours de la session qui vient de prendre fin, écrit Gourieff, "l'opposition entre les représentans des deux divisions du royaume s'est manifestée plus d'une fois avec toute son intensité" (Gedenkstukken, t.IX, Ire partie, p.344).

(II9)Voir le tableau récapitulatif des principaux votes aux Etats-Généraux dressé par le Courrier des Pays-Bas dans son n° du 4 juillet I830; article reproduit dans C.M.FRIEDLAENDER, Der Abfall der Niederlande, Hambourg I833, p.37 et sv.

(I20)C'est d'ailleurs la conclusion du Courrier des Pays-Bas; à la suite de son tableau récapitulatif: "Voilà des faits; ils n'ont pas besoin de longs commentaires. Ils prouvent, ce nous semble, jusqu'à l'évidence que, depuis l'origine du royaume jusqu'à ce jour, la Belgique a été en quelque sorte gouvernée, imposée par la Hollande et au profit de la Hollande".

(I2I)C'est ce que constate notamment Hogendorp (op.cit. à la n.I07, p.42).

(I22)Expressions du Hollandais Sandberg, gouverneur de la province de Liège, dans un rapport de I830; dans C.GERRETSON, Muiterij en scheuring.I830, t.I, Anvers I936, p.I43.

(I23)Observateur de la Belgique, t.XI, I8I7, p.I93.

(I24)Je ne parle pas de l'orangisme de la noblesse, qui était avant tout du loyalisme dynastique. Je signale aussi du côté le petit tout petit mouvement d'orangisme flamingant (cf. ci-dessous n. 162).

(I25)Cité par G.JACQUEMYNS, Les Orangistes défenseurs de l'intégrité territoriale et de la liberté de l'Escaut (R.B.P.H., t.IX, I930), p.536.

(I26)C'est le vocable de "Néerlandais" que le gouvernement voulut rendre commun aux habitants du Nord et du Sud. Il souleva en Belgique une très fort opposition. J.B.Plasschaert composa en I8I8 un "Chant patriotique des Belges qui ne veulent point du sobriquet de Néerlandais":

"Oui, je suis Belge, moi
Je m'en glorifie,
Et je suis fier, sur ma foi,
Du nom de ma patrie!

De me l'enlever, jamais
On ne sera le maître:
Je ne suis pas Néerlandais
Et je ne veux pas l'être!

Eh! quoi! le mot Néerlandais
Pourrait faire fortune?
Aux Belges, aux Hollandais,
Cette injure est commune.

La Belgique, avec renom,
A brillé dans l'histoire;
Nous ne voulons pas d'un nom
Inconnu de la Gloire!"

(publié dans l'Observateur de la Belgique, t.XIV, I8I8, p.I57-I59; voir déjà des attaques contre "Néerlandais" au t.III, I8I5, p.II5-II6, et au t.XI, I8I7, p.I04-I05).

(I27)Un fait caractéristique, parmi cent autres: à l'Université de Louvain, au XVIIe siècle, parmi les associations qui rassemblent les étudiants d'un même pays, il y a une association des étudiants liégeois; c'est la natio Leodiensis (cf.L.VAN DER ESSEN, Les "nations" estudiantines à l'ancienne Université de Louvain, B.C.R.H., t.89, I925, p.25I-253).

(I28)Cf.S.TASSIER, Histoire de la Belgique sous l'occupation française en I792 et I793, Bruxelles I935, p.25 et sv. Le Comité s'assignait pour but de "briser à jamais le joug intolérable sous lequel gémissent nos malheureuses patries" (Ibid., p.26). Liége et

la Belgique: deux patries.
(I29)Cf.A.TIHON,Un mémoire de J.R. de Chestret sur la réunion de Liége aux Pays-Bas (BULLETIN DE LA SOCIETE DES BIBLIOPHILES LIEGEOIS,t.X,I912).
(I30)Ils l'avaient manifestée encore en I793: au contraire des habitants des Pays-Bas,les Liégeois qui votèrent en I793 la réunion à la France étaient pour beaucoup des partisans authentiques et même enthousiastes de cette réunion. Dans plus d'une localité de la principauté épiscopale,le vote réunit même la majorité des habitants (Cf. sur les votes de I793 dans la principauté de Liége A.BORGNET,Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle,2e éd.,t.II,Bruxelles I862,p.I95-20I, et du même, Histoire de la révolution liégeoise de I789,t.II,Liége I865, p.238-255; PIRENNE,Hist.de Belgique,t.VI,p.43; S.TASSIER,Histoire de la Belgique sous l'occupation française en I792 et I793, Bruxelles I933,p.260-263,ainsi que les observations de P.BONENFANT dans son c.r.du BULLETIN DE LA SOCIETE D'ARCHEOL.DE BRUXELLES,janvier I934,p.I9 n.I).

(I3I)Cf.P.POULLET,La Belgique et la chute de Napoléon Ier (REVUE GENERALE,I895),p.I93 n.5. Dans son Tableau politique du royaume des Pays-Bas,publié en I8I7,Benjamin Constant écrit: "En I8I4,de tous les pays réunis à la France,celui de Liége était le plus essentiellement français" (p.I3).

(I32)Cf.notamment le témoignage du baron de Stassart,dans P.VERHAEGEN,La Belgique sous la domination française,t.V,I929, p.II7.

(I33)En avril I8I4,des notables liégeois se rendirent à Paris et remirent à Metternich et à lord Castlereagh une note exprimant les desiderata de leurs compatriotes. Voici les passages essentiels de ce document:
"Les hautes puissances alliées ont daigné accueillir avec bienveillance l'émission des voeux de la Belgique...Ne serait-il point permis aux Liégeois de manifester également les voeux de leur coeur? Peuvent-ils rester encore étrangers aux démarches d'un peuple voisin,qui s'attache essentiellement à ses destinées?...Si le retour de l'état heureux dont ils jouissaient sous le gouvernement paternel de leurs princes-évêques ne peut plus s'admettre dans l'ordre futur qui doit régénérer l'Europe, ...ils osent le dire et le proclamer avec franchise: leur bonheur sera d'être unis à la Belgique,d'être liés à son sort et soumis à l'influence de son administration. Ce désir est l'expression du voeu général,tant des habitants du pays de Liége que de celui de Stavelot; il est fondé sur leurs relations, leurs usages,la conformité des principes religieux et de langage, le produit de leur sol et de leur industrie. Organes de nos concitoyens,nous trahirions nos devoirs si nous tardions à l'exprimer" (dans COLENBRANDER,Gedenkstukken,I8I3-I8I5,p.I07).
Suivant un rapport que reçut de Maastricht,le 2 juillet I8I4, le secrétaire d'Etat hollandais aux Affaires Etrangères,la démarche des notables liégeois fut bien accueillie. "Le résultat de leur voyage fut l'assurance donnée presqu'unanimement par tous les Ministres que le pays de Liége suivrait le sort de la Belgique". Et l'informateur de Maastricht ajoute: "C'est à quoi porte généralement le voeu de tous les habitants depuis qu'ils ont la certitude de ne plus pouvoir rentrer sous leur ancien gouvernement" (La Haye.Algemeen Rÿksarchief.Buitenlandsche Zaken,

Inv.A I 7,pièce 47I).
Certains,malgré tout,s'obstinaient à rêver d'un retour au passé,à l'ancienne principauté de Liége. Southey,au cours de son voyage dans les Pays-Bas en I8I5,rencontra à Huy le futur beau-père de Lebeau,l'industriel Ouwerx. "What he desired",écrit-il de lui,"was the restoration of the old system; that is,that Liége should again be free and independent under its old institutions" (R.SOUTHEY,Journal of a tour in the Netherlands in the autumn of I8I5,Londres I903,p.I33).

(I34)Cf.le mémorandum des notables liégeois cité à la note précédente. Dès novembre I8I3,le baron Micoud,préfet de l'Ourthe, mandait à son gouvernement: "Je ne doute pas que les ennemis n'aient des partisans dans tous les pays réunis...et je m'aperçois que l'on agite des questions politiques telles que la réunion de la Hollande,de la Belgique et du pays de Liége,qui formeraient un royaume ou Etat indépendant" (dans P.POULLET,art.cité, p.89). "Belgique et pays de Liége":le préfet citait sans doute d'une manière fidèle les termes employés dans les conversations qui lui avaient été rapportées.
La distinction entre la Belgique et le pays de Liége se maintenait d'ailleurs aussi bien du côté belge que du côté liégeois. Dewez,dans son Histoire de la Belgique,parue de I805 à I807,ne manque jamais de parler des Belges et des Liégeois (cf.par exemple t.VII,I807,p.I). "Liége nous est étrangère" déclarait en I8I5 Gendebien père à la commission pour la révision de la Loi Fondamentale (cf.chapitre précédent,n.30).
Le baron Vincent,qui accéda en mai I8I4 au gouvernement militaire de nos provinces,prit le titre de "gouverneur général de la Belgique et du pays de Liége" (cf.Journal officiel du gouvernement de la Belgique,n°43,6 mai I8I4). Cela fait,il se contenta d'ailleurs de se faire appeler dans l'usage courant "gouverneur général de la Belgique" (c'est le titre qui figure le plus souvent dans le texte de ses arrêtés; cf.Journal officiel,passim).
Benjamin Constant,en I8I7,est encore très net.Le royaume des Pays-Bas,écrit-il,est "composé d'élémens très-hétérogènes; il faut distinguer la Belgique d'avec les anciennes Provinces-Unies, et ces deux pays de celui de Liége,qui en diffère encore par son esprit,ses habitudes industrielles et le caractère de ses habitans" (Tableau politique du royaume des Pays-Bas,Paris I8I7, p.5). Benjamin Constant est un étranger; des Liégeois ou des Belges,en I8I7,ne se seraient sans doute déjà plus exprimés d'une manière aussi tranchante.

(I35)On fera peut-être observer qu'aux premiers jours de la révolution,en I830,l'ancien drapeau liégeois,rouge et jaune, flotta à Liége,à Huy,à Dinant,à Thuin,à Ciney,alors que le reste de la Belgique arborait le drapeau tricolore (cf.P.HARSIN,Liège et la Révolution de I830,Liége I830,p.37-38,62,67,7I; pour Liége même,voir aussi R.DAMOULIN,Contribution à l'histoire de la Révolution de I830 à Liége,dans le BULLETIN DE L'INST.ARCHÉOL. LIÉGEOIS,I936,passim; pour Dinant,E.FIVET,Documents inédits sur la révolution de I830 au pays de Namur,Namur I934,p.24). S'agit-il là d'une manifestation de particularisme liégeois? Aucunement. Les trois couleurs avaient été celles de la Révolution brabançonne; elles étaient donc ignorées dans l'ancienne principauté de Liége. Lorsqu'il fallut brandir un signe de ralliement anti-hollandais,on reprit tout naturellement le drapeau que l'on connaissait,le drapeau rouge et jaune. -

Note à incorporer dans le texte.

(I36)Lorsqu'on parcourt la presse liégeoise de l'époque hollandaise, on voit fort bien que deux cadres politiques sont présents à la pensée des journalistes: la Belgique d'une part, le royaume des Pays-Bas de l'autre. Il n'est plus question nulle part du pays de Liége. Le pays dont des organes comme le Courrier de la Meuse défendent les droits, le pays pour lequel ils luttent, c'est la Belgique. Et ils luttent en disant: "Nous Belges...".

(I37)Le Politique, 6 septembre I830.

(I38)"Un peuple placé au bas de l'échelle de la civilisation", disait aimablement l'Arnhemsche Courant (n° du 28 juillet I83I; cité dans TH.COOPMAN et J.BROECKAERT, Bibliographie van den Vlaamschen taalstryd, t.I, Gand I904, p.I04 n°250).

(I39)Cf. le matériel documentaire rassemblé par A.DE JONGHE, De taalpolitiek van Koning Willem I. in de Zuidelyke Nederlanden (I8I4-I830), Bruxelles I943.

(I40)M.De Jonghe n'a pas noté que cette politique a existé à l'état embryonnaire dès I8I5. Goubau de Bergeyck, faisant en avril-mai I8I5 le tour du département des Deux-Nèthes, où il est commissaire délégué de Guillaume Ier, exhorte partout les autorités locales à renoncer au français et à faire usage du flamand. Nous le voyons par exemple réunir à Malines les maires de l'arrondissement: "J'ai recommandé aux maires de se servir dans tous les actes publics de l'idiome flamand, qui est la langue vulgaire, de veiller que dans les différentes écoles on apprenne à lire et écrire en flamand, etc. Je leur ai représenté que, formant aujourd'hui une nation et un royaume distinct et séparé de la France, nous devons conserver tous les caractères qui nous séparent entièrement de cette France, qui a fait notre malheur pendant vingt ans" (A.G.R., 4e section, Papiers Van Gobbelschroy, t.I f°65 v°). De même à Anvers: "J'ai recommandé à tous les employés de dresser, autant que possible, leurs actes et proclamations en flamand, puisque nous sommes dans le pays où cette langue est le vulgaire, et qu'il faut conserver dans la nation les caractères qui la distinguent des autres" (Ibid., f°I09 v° et II0 r°; voir aussi f° II2 v°, I26 v°, I70 r° et I90 r°).

(I41)Gedenkstukken,t.VIII,2e partie,p.608.

(I42)J.F.Willems avait bien saisi la pensée du gouvernement lorsqu'il écrivait: "On peut espérer que la langue néerlandaise, devenant chaque jour de plus en plus générale,pourra contribuer à fortifier l'esprit belge ou national,et à nous détacher de plus en plus de l'étranger. Une plus grande unité d'idiome introduirait plus d'uniformité dans l'administration,plus de facilité dans les communications du royaume,et plus de fraternité et d'union parmi tous les habitans des provinces méridionales et septentrionales" (article intitulé Langue nationale et publié dans la Gazette des Pays-Bas,6 septembre I829).

(I43)"Un Namurois,un Athois comprend parfaitement tout ce qui lui est dit en français. Un Flamand ne jouit pas du même avantage à l'égard de la langue hollandaise...Les Bruxellois,les Brugeois,les Gantois,les Anversois,tout en parlant,prétend-on, la langue nationale,éprouvent cependant les plus grandes difficultés à comprendre leurs frères des provinces septentrionales, parce qu'ils prononcent différemment les mêmes mots" (BARAFIN, Sur la langue nationale,Bruxelles I8I5,p.3-4; voir aussi P.39-40; sur Barafin et son oeuvre,cf.M.SABBE,Uit den taalstryd in Zuid--Nederland tusschen I8I5 en I830. II.P.J.J.Barafin, dans les VERSL.EN MEDED.DER KONINK.VLAAMSCHE ACADEMIE V.TAAL EN LETTERKUNDE,I936).

(I44)A.DE JONGHE,op.cit.,p.348-350.

(I45)Ibid.,p.349.

(I46)Gedenkstukken,t.IX,2e partie,p.603.

(I47)Le gouverneur du Brabant méridional,Mercy-Argenteau,écrivait à Van Maanen le 5 février I8I6: "Sur environ vingt employés qui composent mes bureaux et qui presque tous sont Bruxellois, il n'en est qu'un qui connaisse la langue flamande,et encore ne peut-il parvenir à traduire les dépêches qui me parviennent du ministère de V.m.,tant il y a de différence entre cette langue et la langue hollandaise" (dans Gedenkstukken,t.IX,2e partie,p.24-25; voir aussi DE JONGHE,op.cit.,p.59-60).

(I48)Cf.H.SCHNEIDER,Theodoor van Thulden en Noord-Nederland (OUD-HOLLAND,I928), p.3-5.

(I49)Le secrétaire du duc d'Arenberg,Staedtler,écrivait en I830 au sujet du Brabant septentrional: "Le souvenir des injustices, de l'oppression dont les catholiques y étaient les victimes y est encore tout vivant" (dans C.BUFFIN,Documents inédits sur la révolution belge,Bruxelles I9I0,p.2I6).

(I50)Cf.F.MAGNETTE,Le pétitionnement belge pour le redressement des griefs(I828-I830),R.B.P.H.,t.XII,I933.

(I5I)Cf.H.T.COLENBRANDER,Willem I,Koning der Nederlanden,t.II, Amsterdam I935,p.338.

(I52)Essai historique et politique sur la révolution belge,3e éd.,Bruxelles I834,p.53. "Le parti des Belges",mandait à Rome en I829 l'internonce Capaccini,"est déjà à lui seul le plus nombreux,et il gagne encore en force par le fait que tous les catholiques des provinces septentrionales sont favorablement disposés à son égard" (dans C.TERLINDEN,Guillaume Ier et l'Eglise catholique en Belgique,I8I4-I830, t.II,Paris I906,p.395).

(153)Cf.R.DEMOULIN,Les journées de septembre 1830 à Bruxelles et en province,Liége 1934,p.129 et n.1; J.WILLEQUET,1830.Naissance de l'état belge,Bruxelles 1945,p.86.

(154)Staedtler écrit de Bruxelles le 4 octobre 1830: "Ce qui encourage les partisans de l'indépendance absolue de la Belgique, c'est la presque certitude que le Brabant septentrional se joindra à la cause belge" (dans BUFFIN,loc.cit.). Chazal raconte dans ses Mémoires que,négociant en octobre 1830 avec le général Chassé,il lança à son interlocuteur:"Le Brabant septentrional nous appelle; il va se soulever à notre approche" (dans C.BUFFIN, Mémoires et documents inédits sur la révolution belge et la campagne de Dix-Jours,t.I,Bruxelles 1912,p.241). Ce passage des Mémoires,pas plus qu'aucun autre,n'offre de bien grandes garanties - Chazal a rédigé ses Mémoires à la fin de sa vie (cf.J.GARSOU,Le Général Baron Chazal,Bruxelles 1946,p.7),et il les a remplis de dialogues éloquents qui ne sont pas faits pour inspirer confiance - mais il montre au moins que,longtemps après 1830, le mémorialiste se souvenait encore de ce qui avait été un des grands espoirs des révolutionnaires belges.

Cet espoir,malgré le démenti des faits,vivait toujours en 1831. Un agent français,rapportant les propos que tiennent certains dirigeants belges au sujet d'une guerre possible avec la Hollande,écrit en juin 1831: "On ne met pas en doute que le Brabant septentrional s'insurgera à l'arrivée des Belges" (cité dans J.GARSOU,Le général Belliard,premier ministre de France en Belgique(1831-1832),Paris 1936,p.157).

Il est certain que,les Brabançons du Nord se fussent-ils joints à la Révolution,les Belges les auraient accueillis et traités comme des frères. Nothomb déclarait à la tribune du Congrès: "La Belgique...est le produit du mouvement général de 1830. Selon moi,tous les pays qui se sont soulevés contre le joug de la Hollande,et qui ont déclaré vouloir faire partie de la Belgique,appartiennent à la Belgique. Heureusement,la révolution s'est renfermée dans les limites du territoire belge; mais,je le déclare,si le Brabant septentrional s'était soulevé comme les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas,et si les députés de cette province étaient venus siéger au Congrès,je n'hésite pas à le dire,je considérerais le Brabant septentrional comme appartenant à la Belgique" (28 mai 1831; dans E.HUYTTENS,Discussions du Congrès National,t.III,Bruxelles 1844,p.166). Ces paroles,cela est clair,visaient autant à réserver l'avenir qu'à expliquer le passé.

(155)"Het is niet te ontkennen dat men in Noord-Brabant vele Belgisch-gezinden vindt" écrit un auteur qui,s'adressant à un public hollandais,cherche pourtant à représenter l'attitude des Brabançons du Nord sous le jour le plus favorable (Noord-Brabandsche gastvrijheid.Een tegenhanger van het stukje: Noord-Brabandsche lijdzaamheid,door een vrijwilliger bij het leger,Breda 1831,p.6-7). Le gouverneur de la province observe que,lorsqu'éclata la révolution belge,"de kwaadgezinden,wier getal had aangewonnen en die steun vonden in de min voorzichtigen,waarop zij hunne invloed konden uitoefenen,schenen zich daarvan veel te beloven" (rapport de 1840,dans Rapporten van de gouverneurs in de provinciën,1840-1849,publ.p.A.J.C.RUTGER,t.I,Utrecht 1941,p.50). Gendebien nous parle aussi dans ses Mémoires de ces Belgisch-gezinden: "J'ai été plusieurs fois en rapport,écrit-il,avec les délégués de Comités patriotes et avec des notables habitants du

Brabant septentrional,qui demandaient qu'on vînt les délivrer du joug que nous avions repoussé chez nous" (dans J.GARSOU, Alexandre Gendebien,Bruxelles I930,p.380).

(I56)Noord-Brabandsche gastvrÿheid,loc.cit.

(I57)Cf.Noord-Brabandsche lÿdzaamheid,Breda,janvier I83I,p.I0; Noord-Brabandsche gastvrÿheid,loc.cit.;Rapporten van de gouverneurs...,p.5I.

(I58)Rapporten van de gouverneurs...,ibid.

(I59)"De faam,die alles vergroot,stelde den Noord-Brabandschen volksgeest in een ongunstig daglicht en deed in alle gemoederen (c'est nous qui soulignons) de vrees ontstaan,dat ook de Noord-Brabander aan den schendigen opstand deel zou nemen"(Noord-Brabandsche gastvrÿheid,p.6).

(I60)Noord-Brabandsche lÿdzaamheid,p.I5.

(I6I)A la fin de I826,sans doute,le gouvernement fit appel aux historiens du royaume pour qu'ils dressent le plan d'une "histoire générale des Pays-Bas uniquement basée sur les documents authentiques" (cf.H.PIRENNE,Un précurseur de la Commission Royale d'Histoire en I827,B.C.R.H.,I934,p.I27; M.A.ARNOULD,Historiographie de la Belgique des origines à I830,Bruxelles I947,p.69). Mais il s'agissait là d'une entreprise savante. L'histoire générale des Pays-Bas qui eût pu agir sur le public eût été un petit ouvrage vivant,net de contours,accessible à tous. Ce livre-là, on ne voit pas que le gouvernement ait rien fait pour le susciter. Aussi ne parut-il,durant les quinze années du régime hollandais, qu'un insipide Résumé de l'histoire des Pays-Bas du baron de Reiffenberg (Bruxelles I827),et un aide-mémoire de J.M.Schrant, Kort overzigt van de geschiedenis der Nederlanden (3e éd.,Gand I827).

(I62)Très peu de chose d'ailleurs. Quelques intellectuels tels que J.F.Willems,Maria Doolaeghe,Prudens Van Duyse,Serrure (cf. M.DE VROEDE,Het Orangisme in de Vlaamse Beweging,NIEUW VLAAMS TYDSCHRIFT,mars I948, et du même,Mevrouw Van Ackere-Doolaeghe: van politiek tot cultureel Groot-Nederland,dans DE VLAAMSCHE GIDS,novembre-décembre I946).Cet orangisme méritait aussi dans une certaine mesure l'épithète de "national",mais il était avant tout flamingant: ce qui attachait un J.F.Willems ou un Prudens Van Duyse au régime du roi Guillaume,c'était bien plus leur amour de la langue néerlandaise qu'un sentiment de nationalité grande-néerlandaise au demeurant assez mal défini.

(I63)"Partout les Belges se prononcent pour leur ancienne constitution",écrit De Foere en I8I5 (Le Spectateur Belge,t.I,Bruges I8I5,p.24I). Et ailleurs: "Le retour de nos anciennes constitutions a été l'objet des voeux de la presqu'universalité du peuple belge. Ce désir s'est manifesté d'une manière non équivoque sur tous les points de la Belgique" (Ibid.,t.II,I8I5,p.205). Témoignages où il faut évidemment faire la part de l'exagération partisane,mais dont le poids est néanmoins considérable.

(I64)Cf.S.TASSIER,Histoire de la Belgique sous l'occupation françaiseen I792 et I793,Bruxelles I933,p. 328.

(I65)Eckstein entendait affirmer,en I8I4,que l'"ancien parti" - c'est-à-dire le parti d'Ancien Régime - "tenoit ou par incapa-

cité ou par opiniâtreté à une constitution laquelle (sic) il paroissoit que (sic) vaguement connoitre,à laquelle il ne s'attachoit que parce qu'il y avoit joué un rôle ou par sa naissance ou par l'habitude d'une vie déjà avancée" (fonds cité à la n.79,pièce I36). Il proteste contre ce jugement trop sommaire,mais admet qu'il contient malgré tout une bonne dose de vérité

(I66)Termes utilisés par les anciens syndics des nations de Bruxelles,dans leur pétition citée ci-dessous.

(I67)Mémoire remis à LL.MM.I.et R. l'empereur d'Autriche,l'empereur de Russie,le roi de Prusse,et LL.AA.RR. le Prince-Régent d'Angleterre et le Prince Souverain des Pays-Bas,le 22 juin I8I4, Bruxelles I8I5.

(I68)Pétition de juin I8I4,dans COREMANS,Ephémérides belges de I8I4 (B.C.R.H.,t.XII,I847),p.I75-I76 et 230-236; voir aussi T.JUSTE,Le soulèvement de la Hollande en I8I3 et la fondation du royaume des Pays-Bas,Bruxelles I870,p.I20-I22.

(I69)VERANNEMAN-WATERVLIET,Jurisconsulte, Projet de constitution pour les provinces de la Belgique ci-devant autrichienne,Bruges I8I5. La qualité d'ancien avocat au Conseil de Flandre de ce "jurisconsulte" ressort d'une oeuvre qu'il avait commise en I786: Le rendez-vous manqué, poëme héroï-comique en prose par Mr.Veranneman-Watervliet,avocat au Conseil de Flandre, Gand I786. Cf.aussi sur lui le jugement acidulé d'Eckstein (fonds cité à la n.79,pièce I52).

(I70)Sur le manifeste de Van der Noot et les réactions qu'il provoqua,lire T.JUSTE,op.cit.,p.II9-I20.

(I7I)Cf.J.J.RAEPSAET,Oeuvres complètes,t.VI,Bruxelles I840,p.42; P.ROGGHE,De politieke loopbaan van J.J.Raepsaet tot I8I5,Courtrai s.d. (I938),p.98; J.GARSOU,Jean-François Gendebien,Bruxelles I940,p.I78 et 236 et sv. - Le quatrième membre belge qui manifesta son attachement aux "anciens principes",un rentier anversois du nom de Dubois,était un peu plus jeune,étant né en I766 ou I767 (on peut déduire cette date de la liste des membres de la commission classant ceux-ci par rang d'âge;cf.RAEPSAET, Oeuvres complètes,t.VI,p.37).
Sur Raepsaet,cf.V.FRIS,dans la Biogr.Nationale,t.XVIII,I905, col.562-577, et surtout l'ouvrage de P.Rogghé cité ci-dessus; sur les comtes de Thiennes et de Mérode,cf.les articles de la Biogr.Nationale,t.XXIV,I929,col.840-84I et t.XIV,I897,col.534-539.
En août I8I5,lors du vote des notables au sujet de la Loi Fondamentale,deux notables,à l'assemblée de Termonde,"déclarèrent qu'ils ne pouvaient émettre aucun vote,et qu'ils comparaissaient uniquement pour protester contre tout changement à l'ancienne constitution du pays,qu'ils avaient juré d'observer"; c'étaient deux anciens membres des Etats de Flandre (L.HYMANS, Histoire politique et parlementaire de la Belgique de I8I4 à I830,t.I,Bruxelles I869,p.266-267).

(I72)Je parle en général,bien entendu. Il y avait plus d'une exception. Le comte Louis de Robiano et l'abbé De Foere, qui plaident tous deux en I8I4-I8I5 pour le rétablissement de l'"ancienne constitution",étaient nés respectivement en I78I et I787 (Réflexions sur la constitution des Pays-Bas catholiques

par L.F.M.J. des comtes de Robiano de Borsbeek (= Louis-François-Marie-Joseph), Bruxelles 1814; L. DE FORRS, Le Spectateur Belge, t.I, Bruges 1815, p.231. Pour la date de naissance de Robiano, cf. F.GOETHALS, Dictionnaire généalogique des familles nobles de Belgique, t.IV, Bruxelles 1852, p.227. Eckstein écrit le 8 janvier 1815 au sujet de l'auteur des Réflexions: "Louis, comte de Robiano, est le plus distingué de toute la famille. Il a été auditeur au Conseil d'Etat sous Napoléon, mais a su éluder chaque autre emploi. Il a débité une petite brochure sur les principes de l'ancienne constitution du pays qui ne signifie pas grand chose, mais qui contient l'amour du bien-être général"; fonds cité à la n.79, pièce 157).

(173)Cf. le demi-aveu très significatif du comte de Robiano: parlant de l'ancienne constitution du pays, il reconnaît que "quelques jeunes gens, et même quelques hommes de trente ou quarante ans, n'apprécient pas assez une chose qu'ils connaissent à peine confusément par des récits, et qu'ils ont entendu calomnier et blâmer sans cesse" (Réflexions..., p.9-10). Cf. aussi GACHARD, Sur les Mémoires historiques et politiques du chef et président de Nény (BULLETINS DE L'ACADEMIE, 1840, t.VII, 1re partie), p.359.

(174)Dans l'évolution des idées du clergé vers le libéralisme religieux, entre 1815 et 1830, le facteur que nous signalons ici - la disparition de beaucoup d'hommes élevés dans les traditions de l'Ancien Régime - eut aussi une grande importance; le fait est bien observé par J.J.THONISSEN, La Belgique sous le règne de Léopold Ier, 2e éd., t.I, Louvain 1861, p.271.

(175)Attachement, par exemple, au privilège qui réservait aux seuls individus natifs d'une province l'accès aux charges publiques dans cette province. A propos d'un projet de réforme de la constitution brabançonne, Trauttmansdorff faisait observer en 1789 à Joseph II: "L'article 7, que tout possesseur aux Pays-Bas, de quelle province qu'il fût, soit, à charge de réciprocité aussi, reconnu capable de tous les emplois en Brabant, passera avec bien de la peine, quelque juste et quelqu'avantageux même qu'il soit pour cette province, qui y attache une valeur dont on ne saurait se faire d'idée qu'en connaissant l'opiniâtreté avec laquelle on soutient ici tous les anciens préjugés" (Geheime Correspondenz Josefs II. mit...Trauttmansdorff, 1787-1789, éd.H.SCHLITTER, Vienne 1902, p.231).

(176)Que l'on parcoure d'ailleurs une collection de pamphlets de la Révolution brabançonne. On y rencontrera nombre d'écrits de circonstance adressés au "peuple brabançon": ce sont en général des pamphlets qui plaident le maintien ou réclament une réforme de la constitution brabançonne. Mais dès que les écrivains politiques abordent les questions de politique générale, dès qu'ils traitent de la guerre ou de la paix, l'adresse change: c'est "aux Belges", "au peuple belgique" que l'oeuvre est le plus souvent dédiée. D'une part la communauté sentie réellement comme la "nation" - d'autre part une communauté caractérisée par ses institutions particulières, et que l'on interpelle précisément au sujet de ses institutions.

(177)Faut-il compter au nombre de ces traces le fait que notre chant national se nomme la Brabançonne? Rien ne le donne à penser. Les paroles de la Brabançonne sont l'oeuvre d'un Français établi à Bruxelles, Jenneval, qui n'avait aucune raison de

verser dans le particularisme brabançon. D'où vient alors ce nom de Brabançonne? Dans la première version du chant, datant du début de septembre I830 (voir le texte dans le Courrier des Pays-Bas du 7 septembre I830; reproduit dans CH.VANDERSYPEN, Les Chasseurs-Chasteler et la Brabançonne, Bruxelles I880, p.47-48), on en cherche en vain l'explication: Jenneval ne parle que de la Belgique et des Belges. Mais la seconde version, datant de la fin du mois de septembre, contient un vers qui donne la clé de l'énigme:

"Fiers Brabançons, peuple de braves..."

Brabançons, sous la plume de Jenneval, est manifestement un synonyme - un synonyme plus sonore - de "Belges". Nous avons affaire ici à un terme hérité du XVIIIe siècle.

A la fin du XVIIIe siècle en effet, les événements révolutionnaires des Pays-Bas, qui eurent pour centre le Brabant, tendirent à opérer une petite révolution dans le vocabulaire politique européen. Les termes de Flandre et de Flamands, qui avaient été traditionnels jusque-là pour désigner les Pays-Bas du Sud et leurs habitants (voir supra, chap.VII, n.95), se virent concurrencés par des termes nouveaux: Brabant et Brabançons. C'est en France surtout que Brabant et Brabançons eurent du succès; ils furent popularisés par le journal de Camille Desmoulins: les Révolutions de France et de Brabant (cfr. dans ce journal des emplois caractéristiques de Brabant au n°I, p.28; n°3, p.II2; n°4, p.I63; n°9 p.4I6 et 4I9; n°I4, p.29; n°I6, p.I22; de Brabançons au n°I, p.25; n°4, p.I63 et I65; n°9, p.4I9). Aussi n'est-il pas rare de les rencontrer dans des textes de l'époque (cf. à titre d'exemple COLENBRANDER, Gedenkstukken, t.I, I789-I795, p.35). Jenneval, Français, né et élevé en France, a appris le mot de Brabançons dans son pays natal, il l'a apporté chez nous, et il l'a introduit dans notre hymne national. C'est une importation française.

(On comprend dès lors ce qui s'est passé.)

(l'hymne qui allait devenir)

(I78) Gedenkstukken, t.VIII, 3e partie, p.33-34.

(I79) Courrier des Pays-Bas, 2 octobre I828.

(I80) Gedenkstukken, t.VIII, 2e partie, p.6I7.

(I8I) Cf. par exemple Gedenkstukken, t.VIII, 3e partie, p.23.

(I82) Verslag der Handelingen van de Tweede Kamer des Staten-Generaal, publ. p. J.J.F.NOORDZIEK, session I820-I82I, La Haye I867, p.468 (séance du 30 juin I82I).

(I83) Ibid., p.496 (même séance).

(I84) Cf. à cet égard le rapport du comte de Lens, gouverneur de la Flandre Orientale, à Van Maanen, du 4 janvier I822 (Gedenkstukken, t.VIII, 2e partie, p.567).

(I85) Cf. sur ce qui suit l'excellent travail de P.HARSIN, Essai sur l'opinion publique en Belgique de I8I5 à I830, Charleroi I930. J'ai jeté moi-même d'assez nombreux coups de sonde dans la presse de l'époque.

(I86) Gedenkstukken, t.IX, Ire partie, p.I68-I69.

(I87) CH.WHITE, Révolution belge de I830, trad.fr., t.I, Bruxelles I836, p.II9.

(I88) Cf. J.R.LECONTE, A propos des médailles d'infamie (I829), dans la REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE, t.92, I940-I946.

(I89)Cf.DE POTTER,Souvenirs personnels,t.I,Bruxelles I839, p.68-7I.

(I90)C'est la pensée fort juste de Colenbrander. L'union avec la Hollande,écrit-il,"heeft België in de gelegenheid gesteld, in den strÿd tegen een machtigen,niet overmachtigen vÿand zichzelf terug te vinden" (De Belgische omwenteling,La Haye I905, p.I34).

CHAPITRE X:

1830.

Si l'on voulait définir 1830 par une formule ramassée - en acceptant tous les inconvénients que comporte une brutale simplification des faits - l'on pourrait dire que notre indépendance est née de la conjonction de deux facteurs: le patriotisme des Belges,et la politique de force du roi Guillaume.

Sans le patriotisme belge,il n'y eût pas eu de révolution: cela est clair. Mais sans la politique de force du gouvernement hollandais,il n'y aurait probablement pas eu d'indépendance nationale. Lorsque la révolution éclata,le programme revendicatif des Belges se résuma presque aussitôt en une formule: séparation de la Belgique et de la Hollande. Ce "mot magique": séparation, remporta un succès immense. Il devint en quelques jours le mot d'ordre du pays. Sans doute éveilla-t-il aussi quelques inquiétudes: des commerçants,des industriels// à qui l'unité économique des Pays-Bas apparaissait comme une nécessité vitale,protestèrent qu'on allait briser des liens indispensables entre les deux parties du royaume. Mais on les rassura; la séparation que l'on voulait,c'était la séparation politique; les Pays-Bas,au point de vue économique,demeureraient un tout. Le Courrier des Pays-Bas écrivait le 15 septembre 1830: "Il n'est question de séparer la Belgique de la Hollande que sous les rapports administratifs, judiciaires,militaires et financiers...Il n'est nullement question d'opérer cette séparation en ce qui concerne les élémens généraux de la prospérité du royaume ni en ce qui concerne les relations commerciales de province à province,ni de la généralité avec les colonies,qui sont et resteront la propriété du royaume entier" (1).

Il y a tout lieu de penser que s'ils s'étaient vu accorder la séparation qu'ils réclamaient - la séparation dont les États-Généraux,à la fin de septembre,approuvèrent le principe(2)- les Belges,tous les Belges,eussent été pleinement satisfaits. Cette satisfaction aurait eu moins d'intensité que l'exaltation enthousiaste avec laquelle fut embrassée un peu plus tard la

cause de l'indépendance,mais elle aurait été plus générale. Les défenseurs des grands intérêts économiques dont nous parlions il y a un instant se seraient pliés au nouveau régime,alors que beaucoup d'entre eux n'acceptèrent pas,au début,l'indépendance pure et simple.

Solution qui eût été saluée comme salvatrice par la quasi-unanimité des Belges,la séparation échoua parce que le roi Guillaume crut pouvoir étouffer la révolution par la force: du sang des journées de septembre jaillit l'indépendance nationale.

+++

La première scène de la révolution - la représentation tumultueuse de la Muette de Portici à la Monnaie,le 25 août I830 - n'a pas une allure fort sérieuse; on est tenté d'en sourire. Qu'on se garde cependant de la négliger: elle mérite l'attention. Les Bruxellois qui emplissaient la monnaie le 25 août I830 n'étaient pas des héros - des frondeurs,tout au plus. Mais le chant dont ils firent retentir ce soir-là les voûtes du vieux théâtre revêt pour l'histoire une signification particulière. Il dévoile avec éclat le ressort du mouvement révolutionnaire que,sans le savoir,il met en branle: l'"amour sacré de la patrie". Dès son entrée en scène,la révolution se définit.

Le patriotisme belge est le sentiment profond qui sous-tend tout le drame révolutionnaire. Il s'exprime sous mille formes,et il s'exprime partout. En toute occasion,il trouve à se manifester. Le gouvernement provisoire prescrit-il des élections en vue de former un Congrès National? Aussitôt le bourgmestre de Bouillon saute à son écritoire.

"Electeurs,rendez-vous tous au chef-lieu de votre district, allez déposer sur l'autel de la patrie des votes qui,pour être isolés,n'en seront pas moins utiles au bien de cette chère patrie. Songez que les enfants de la patrie doivent tout à cette mère commune et que nulle considération ne doit vous arrêter"(3).

Le patriotisme,en I830,est dans les actes,il est dans les paroles,il est dans les récits que l'on se passe de bouche en bouche avec admiration. A Eename,mande-t-on le I6 septembre au Courrier des Pays-Pas,

"on est venu arrêter avec beaucoup d'appareil M.van Hoobrouck de Fiennes qui se trouvait à son château; sa jeune épouse,apprenant que son mari est sur le point d'être mis en prison: En prison! s'écrie-t-elle,et après un moment de réflexion: Mes amis,être

emprisonné pour la patrie n'est pas un déshonneur."
"Ces paroles",ajoute l'informateur du Courrier,"sont répétées ici avec enthousiasme" (4).

Mais à quoi bon citer des textes; nous en citerions vingt,cent, et nous n'aurions fait qu'enfoncer une porte ouverte. Le fait essentiel qu'il convient de souligner ici,c'est que l'exaltation patriotique fut générale; elle ne se limita ni à certaines provinces ni à certains milieux.

Les provinces wallonnes,sans doute,furent plus exubérantes. A Mons,le 6 septembre,le bruit court que la séparation de la Belgique et de la Hollande vient d'être votée. L'enthousiasme est grand. Des jeunes gens se réunissent dans un café pour fêter l'heureux événement. Comme le rapporte une feuille locale:
"Des couplets de circonstance ont été chantés. A ce refrain: Je suis Belge,mon pays avant tout!,toute la société s'est levée spontanément et,la tête découverte,s'est écriée: Vivent les Belges! Vive la Belgique! Deux jeunes poètes ont improvisé en cinq minutes des couplets où respirait le plus pur sentiment de patriotisme. Nous regrettons que leur modestie les ait empêchés de nous communiquer ces vers...Et plein de l'émotion la plus généreuse,on s'embrassait,on s'étreignait,et l'on répétait: Vive la Belgique!" (5).

Voilà une scène wallonne dont les provinces flamandes offrent moins d'exemples. Mais pour être souvent moins bruyantes,les manifestations flamandes témoignent de sentiments tout aussi profonds. A Saint-Nicolas,au début d'octobre,de simples ouvriers se cotisent pour l'achat d'une drapeau belge,"qu'ils portent en cortège,précédés d'un violon et d'une clarinette,jusqu'à la chapelle de Notre-Dame située au bout de leur quartier,où ils l'arborent sur la tourelle,au son de la clochette". Puis,pieusement,"ils récitent le rosaire pour le repos des âmes des combattants morts à Bruxelles pendant les journées de septembre" (6). Une telle scène,dans sa simplicité,ne dit-elle pas tout?

L'ébranlement national,d'autre part,se communiqua aussi bien à la campagne qu'à la ville. Il va de soi qu'il n'y eut pas la même intensité: le nombre des volontaires fut bien différent dans les villes et dans les villages (7). Mais enfin,pour qui connaît l'égoïsme paysan,les dons patriotiques que l'on enregistra en septembre et octobre 1830 sont extraordinairement significatifs. De toutes les régions du pays,l'argent et les vivres affluèrent à Bruxelles. Le fait est là: les paysans ouvraient

leurs greniers.

"La commune de Malèves,20 sacs de pommes de terre et deux parties de linge; d'Haine St.Pierre,6 sacs de froment,5 sacs de seigle, 9 sacs de farine,I langue de boeuf et I sac de pommes de terre; de Pecq,I9 sacs de pommes de terre et 3 sacs de froment; Melet, I4 sacs de seigle,8 sacs de froment et 38 sacs de pommes de terre; Brugelette,85 sacs de pommes de terre, un baril d'eau-de-vie et une partie de charpie; Pamel,3 sacs de seigle,4 sacs de froment,I44 sacs de pommes de terre et 2 parties de linge; Releghem,23 sacs de pommes de terre,I sac de froment et I sac d'avoine..."(8).

Dans le Hainaut,toutes les communes,à quelques rares exceptions près,organisèrent des collectes (9). On donna même du bétail. Arquennes envoya à Bruxelles six cents pains et un boeuf, Feluy, quatre-vingt-trois rasières de froment,trois vaches grasses et trois cents pains (IO). Dans certaines localités,comme Beaumont, on peut dire que la population tout entière fournit sa contribution(II).

De pauvres gens se privèrent pour venir en aide à la patrie. Le bourgmestre de Rhode-Saint-Genèse écrivait en octobre I830:

"Cette commune est peut-être une des plus pauvres de la province, n'étant habitée en majeure partie que par des fabricants de balais et des bûcherons. Cependant leur zèle pour le triomphe de la bonne cause n'a pas été moindre ici qu'ailleurs; à peine était-il connu que l'on rassemblait des secours pour être envoyés à Bruxelles,que cette collecte eût rapporté 77 florins 20 cents, somme qui a été versée à Bruxelles,indépendamment de 7½ sacs de seigle,3½ sacs d'avoine et 99 sacs de pommes de terre" (I2).

Ce qui caractérise enfin le patriotisme de I830,c'est,chez beaucoup du moins,la place prépondérante qu'il occupe dans l'échelle des valeurs. On avait été aussi fort "patriote" au XVIe siècle,mais avant la patrie,on mettait toujours Dieu. Je n'oserais dire que les hommes de I830 - dont si peu étaient détachés detoute idée religieuse - eussent consciemment classé Dieu après la patrie. Mais en fait,beaucoup songeaient à la patrie avant tout.

"Quel est le premier devoir de l'homme en société?" demande le Petit catéchisme du citoyen belge en septembre I830. Et la réponse est: "Son premier devoir est envers la nation dont il fait partie; tous les autres devoirs - sans exception aucune - marchent après" (I3).

C'est sans doute la première fois que pareille chose est dite en Belgique.

+++

L'idée de la séparation du Nord et du Sud fut,nous l'avons dit, l'idée fondamentale qui s'empara du pays dès le début de septembre I830.

La séparation! Grâce à elle,tous les griefs allaient être supprimés d'un coup. La Belgique,échappant au joug hollandais, serait libre de faire elle-même son destin.

Le Politique écrivait le 6 septembre I830:

"Que la dynastie demeure,mais soyons nous-mêmes,soyons Belges, ayons nos chambres belges,notre constitution belge,nos lois belges,notre armée belge; nous avons le plus beau et le plus riche pays du monde; qu'il soit séparé de la Hollande,que nous possédions cette formede gouvernement qui assure le règne de l'opinion nationale...Alors nous aurons une patrie,une patrie qui ne sera plus un mensonge,une patrie qui ne nous aura pas été imposée par un congrès,mais par nos coeurs; alors nous pourrons être gouvernés selon nos moeurs,selon nos intérêts, selon nos voeux...Nous n'aurons plus,dans notre marche progressive,à traîner comme un lourd boulet cette Hollande stationnaire ou rétrograde dont ni les voeux,ni les moeurs,ni les intérêts ne s'accordent avec les nôtres".

Le Courrier de la Meuse s'écriait avec une conviction identique:

"Il y a longtemps que nous avons perdu l'espérance de voir jamais une union sincère entre la Belgique et la Hollande,les derniers événements nous ont convaincus que cette union est absolument impossible.Moeurs,opinions,culte,intérêts,caractère, langage,habitudes,goûts,occupations,tout est différent. Ce qui nous convient,ne convient pas aux Hollandais; ce qui convient aux Hollandais,ne nous convient point du tout...Ainsi,séparation! Ne craignons plus de prononcer ce mot. Belges et Hollandais, vivons unis sous une même dynastie,mais séparons ce qui ne peut rester uni" (I4).

Quant au Courrier des Pays-Bas,il traçait de la séparation un tableau idyllique:

"Dorénavant tout sera Belge en Belgique...Nous serons gouvernés par des hommes de notre choix,pour nous-mêmes,selon notre propre manière de voir; notre gouvernement deviendra l'affaire du pays, l'affaire de tous les Belges,et ils auront leur ouvrage à coeur: ils le défendront,l'aimeront,le perfectionneront jusqu'au bout, dans la bonne et dans la mauvaise fortune,avec fidélité,avec patriotisme..." (I5).

Le programme de séparation n'était pas un voeu platonique que les Belges portaient au pied du trône. C'est en armes que Bruxelles faisait connaître au souverain la volonté du pays. Bruxelles était armé,mais se défendait d'être en révolution. "Nous ne sommes pas en révolte",déclarait le Courrier des Pays-Bas,"nous sommes armés pour secouer le joug des Hollandais,non point pour détrôner notre roi. Nous sommes armés pour que la

Belgique obtienne enfin un gouvernement belge,avec toute l'étendue des résultats qui en découlent. Voilà notre but: il est sacré,national. Il faut qu'il soit atteint" (I6).

Jenneval rédigeait la première version de la Brabançonne,où il traduisait les espérances et la volonté des Belges:

"Oui,fiers enfants de la Belgique
Qu'un beau délire a soulevés,
A notre élan patriotique
De grands succès sont réservés.
Restons armés,que rien ne change,
Gardons la même volonté,
Et nous verrons fleurir l'Orange
Sur l'arbre de la Liberté" (I7).

+*+

Trois semaines plus tard,Jenneval composait une nouvelle Brabançonne:

"Qui l'aurait cru? De l'arbitraire
Consacrant les affreux projets,
Sur nous de l'airain militaire
Un prince a lancé les boulets.
C'en est fait! Oui,Belges,tout change,
Avec Nassau plus d'indigne traité!
La mitraille a brisé l'Orange
Sur l'arbre de la Liberté".

Le chansonnier est ici un excellent historien. Les journées de septembre,qui virent le triomphe des volontaires en blouse bleue, sonnèrent le glas du règne de Guillaume Ier. Le roi avait employé la force armée pour réduire la Belgique à la soumission - à la "servitude",disaient les Belges-, il avait versé le sang de ses sujets: il ne pouvait plus régner. Un gouvernement provisoire aussitôt constitué tira de la situation la conclusion qu'imposaient à la fois la logique et le sentiment: il proclama l'indépendance de la Belgique.

"L'orange" était-il entièrement "brisé"? Il faut ici faire une distinction. Guillaume Ier ne conservait que peu de partisans: il avait du sang sur les mains. Le prince d'Orange,par contre, gardait beaucoup de défenseurs. La Belgique indépendante,en choisissant pour roi le fils de Guillaume,éviterait d'entrer en conflit avec l'Europe. Elle éviterait aussi les représailles de la Hollande - telle la fermeture de l'Escaut - et pourrait conclure avec sa voisine une entente commerciale profitable. Ainsi raisonnaient les partisans du prince. Lorsqu'on feuillette

la presse d'octobre I830,on s'aperçoit que leur opinion avait une force réelle. Plusieurs journaux,à Bruxelles,Mons,Anvers, Gand,Liège,Luxembourg,se prononçaient en faveur d'Orange (I8). Le grand organe de l'opinion catholique,le Courrier de la Meuse, avait pris position: "Nous avons intérêt,si nous voulons finir heureusement notre révolution,à offrir la couronne au prince d'Orange" (I9). Il est vrai qu'il ajoutait: "Dieu nous est témoin que nos affections personnelles ne sont pas pour lui. Pour nous prononcer en sa faveur,nous avons dû faire de grands efforts sur nous-mêmes et imposer silence au cri de notre coeur".

Ce cri du coeur,que les rédacteurs du Courrier de la Meuse, comme tant de Belges,réprimaient encore en octobre I830,les événements d'Anvers le libérèrent.

On imagine mal le retentissement qu'eut le bombardement d'Anvers du 27 octobre. Il fut immense. L'oeuvre de destruction des canons hollandais - sur laquelle les journaux fournirent les détails les plus tragiques et les plus circonstanciés - souleva dans tout le pays une impression d'horreur. L'indignation fut d'autant plus vive que l'on était persuadé que le crime avait été prémédité. Le roi Guillaume,pour regagner la faveur des marchands hollandais,avait "ordonné la destruction de la rivale d'Amsterdam" (20).

Et le prince d'Orange? Après avoir fait aux Belges de solennelles promesses,il avait été incapable de prévenir cet attentat abominable. Sa cause était perdue. "Victime ou complice de tant d'horreurs",déclarait Lesbroussart,"il ne peut plus songer à régner sur la Belgique. Ses titres à ce trône,s'il en avait, ont été brûlés à Anvers" (2I). Ce fut la réaction du pays.

Les journées de septembre avaient fondé l'indépendance nationale. Le bombardement d'Anvers condamna la dynastie des Nassau (22).

\+\+\+

Le Congrès National vota le I8 novembre l'indépendance de la Belgique.

Il exprimait,on ne peut en douter,la volonté formelle et générale de la nation. La volonté enthousiaste aussi,et c'est ce qui explique que le vote ait été acquis à l'unanimité. Il y avait parmi les députés présents quelques partisans de la réunion à la France,et aussi l'un ou l'autre partisan du maintien

du royaume des Pays-Bas. Tous cependant acclamèrent l'indépendance nationale. Ils le devaient: le courant d'opinion en face duquel ils se trouvaient était trop violent. Ils pouvaient essayer de le dévier - s'y opposer,non: ils eussent été balayés.

En cette journée du I8 novembre,la cause de l'indépendance triompha donc d'une manière éclatante; le "réunionisme" et l'"orangisme" courbèrent la tête. Ils n'étaient cependant pas vaincus,et après avoir parlé du mouvement authentiquement national de I830,il faut que nous nous penchions un instant sur ces deux mouvements dissidents. Qu'étaient-ils? Que représentaient-ils?

***

Le mouvement réunioniste - le mouvement en faveur du rattachement de la Belgique à la France - eut quelque analogie avec les bâtons flottants de la fable:

"De loin c'est quelque chose et de près ce n'est rien".

Vu de France,il paraissait emporter toute la Belgique. Examiné sur place,il se réduisait à des proportions beaucoup plus modestes (23).

Les Français,et même les plus haut placés,se firent à son sujet de grandes illusions. "J'avouerai avec sincérité",déclarait le général Sébastiani,ministre des Affaires étrangères, "que dans mon opinion,la réunion est appelée par les voeux de la grande majorité des Belges" (24). Des journaux influents tenaient le même langage. L'opinion se laissait guider. "On croit communément à Paris",observait en mai I83I un journal belge,"que les Belges demandent ardemment leur réunion à la France" (25).

Comment expliquer cette étrange méconnaissance des réalités, et surtout de réalités si proches,si facilement contrôlables? Mauvaises informations? En partie,sans doute; les Français étaient victimes des déclamations des réunionistes belges,qui exagéraient d'une manière toute marseillaise la force de leur mouvement (26). Mais ils étaient victimes surtout de leur propre psychologie. Ils désiraient,eux,la réunion. Le souvenir de la France napoléonienne les hantait; ils aspiraient à voir le pays retrouver ses "frontières naturelles" (27). Les Belges, qui avaient fait pendant vingt ans partie de la France,devaient

évidemment partager ces aspirations,ils devaient soupirer après la mère-patrie. Les Français en avaient la certitude morale,et une certitude morale est plus forte qu'une certitude intellectuelle. D'ailleurs,un concert incessant de protestations d'amitié pour la France ne s'élevait-il pas de toutes les régions de la Belgique? Il n'en fallait pas plus aux Français pour se sentir confirmés dans leur opinion.

Au wishful thinking de nos voisins du Sud,la réalité des faits opposait un démenti formel.

Dès le début de la révolution,le ministre d'Autriche mandait à son gouvernement: "La presque totalité des Belges ne désire pas d'être réunie à la France" (28). Parlant plus spécialement de Liége,un témoin avisé observait à peu près à la même date: "A aucun moment de cette crise,nulle voix ne s'est élevée en faveur de la France dans cette province qui y a le plus de relations" (29).

Lorsque la situation du pays se fût stabilisée,on put apercevoir clairement où se localisaient les réunionistes. Au début de 1831, ils contrôlaient quatre journaux: le Journal de Verviers à Verviers,le Journal de la province de Liége (30) et l'Industrie (31) à Liége,l'Eclaireur (32) à Mons. Verviers,Liége et le Hainaut: tels étaient les centres de leur influence.

A Verviers,ils dominaient (33). La Régence de la cité,en décembre 1830,se prononça pour la réunion,et les pétitions réunionistes se couvrirent d'une foule de signatures. Un des défenseurs les plus intransigeants de l'indépendance belge, Jottrand,le reconnaissait honnêtement à la tribune du Congrès: "A Verviers,les pétitions pour la réunion sont évidemment l'expression de l'opinion de la majorité" (34). Dire "Verviers", en 1830,c'était penser "la draperie". La vie de la cité se résumait dans son industrie drapière. L'industrie drapière voulait la réunion.

A Liége,c'étaient des industriels aussi qui étaient les grands protagonistes de la solution française. Mais alors qu'à Verviers,les fabricants entraînaient leurs ouvriers,les industriels liégeois réunionistes avaient peu de prise sur la classe ouvrière. Ce n'étaient pas des leaders. Dans leur propre milieu,ils se heurtaient à des partisans de l'indépendance nationale,et à

des orangistes. Leur situation était nettement minoritaire.

Il en était de même en Hainaut. L'Eclaireur,organe du réunionisme hennuyer,tira pendant six numéros à 300 exemplaires,puis descendit à 225,[illegible] 200 et finalement I60 (35). En mai I83I, son anémie persistante le condamna à disparaître [illegible]. Mons, avec ses 23.000 habitants,ne fournit que 2 ou 300 signatures aux pétitions réunionistes (37). Dans d'autres localités hennuyères, la proportion des signataires fut beaucoup plus considérable: une centaine d'habitants à Fontaine-l'Evêque,I4I à Dour,I24 à Morlanwelz (38). La valeur de ces chiffres reste cependant sujette à caution: les manufacturiers ou les patrons de charbonnages n'ont-ils pas recueilli parmi leurs ouvriers des signatures plus ou moins obligées?

Quelle qu'ait été la force numérique exacte du "parti français", celle-ci n'offrait d'ailleurs qu'une importance secondaire. Le parti ne vivait pas du nombre de ses sympathisants: il avait pour lui la puissance économique. Comme à Verviers,comme à Liége, il se recrutait dans la classe industrielle et commerciale. En Hainaut,les patrons charbonniers,les fabricants de fer,les marchands de toile étaient réunionistes (39). "Faction riche et puissante",disait leur ennemi,l'Observateur de Mons (40). Faction dangereuse aussi,puisque l'Observateur se voyait forcé de mener contre elle une polémique incessante: aux yeux de l'organe montois de l'indépendance,les riches "gallomanes" constituaient une menace.

Le Luxembourg,en I830-I83I,présente un cas bizarre. Il n'est presque jamais cité dans les textes contemporains qui dénombrent les forces des réunionistes. Pourtant,ceux qui connaissaient bien la province disaient y rencontrer de vives sympathies pour la réunion (4I). Cette contradiction apparente vient du fait qu'il y régnait ce que l'on pourrait nommer un réunionisme diffus. Les marchands de fers,de cuirs,de bestiaux et de bois du Luxembourg souhaitaient une solution qui leur ouvrît le marché français (42). Mais dans ce pays vaste,aux communications difficiles,aux centres rares,leurs voeux demeuraient isolés et partant,sans écho. Aucun journal,aucun groupement ne s'en faisait l'organe. Aucune pétition ne fut adressée au Congrès (43).Le reste de la Belgique ignora presque complètement le réunionisme luxembourgeois.

Avec le Luxembourg,nous avons achevé le tour de Belgique du réunionimse. Dans le Brabant wallon,le Namurois,la Hesbaye,on n'observe rien,ou presque rien. Bruxelles était le pilier de l'indépendance belge. Les provinces flamandes ne manifestaient dans leur ensemble aucune velléité française (44). Les députés des Flandres,de la province d'Anvers et du Limbourg,lors de l'élection du souverain,votèrent en majorité pour le duc de Leuchtenberg ou pour l'archiduc Charles d'Autriche; ils ne voulaient pas du duc de Nemours,craignant qu'ils n'engage trop le pays dans le sillage de la France (45).

Dominant à Verviers,diffus dans le Luxembourg,minoritaire à Liége et dans le Hainaut,extrêmement faible ou inexistant partout ailleurs,on voit donc que le réunionisme ne groupait pas un bien puissant faisceau d'opinions. Charles Rogier pouvait à bon droit déclarer au Congrès National,en janvier I83I: "Plusieurs partis divisent la Belgique: telle est la suite inévitable des révolutions. Ces partis sont: les orangistes,les Français,les anarchistes. La masse de la nation les repousse tous" (46).

Les réunionistes avaient très bien conscience,au reste,de se heurter au sentiment de la masse. Ne pouvant surmonter l'obstacle,ils tentèrent de le tourner. Le peuple Belge voulait le maintien de son indépendance. Les réunionistes,forcés de condescendre à cette aspiration,proposèrent que le trône belge fût offert à Louis-Philippe.

La campagne en faveur de l'élection de Louis-Philippe comme roi des Belges remplit tout le mois de janvier I83I. Des pétitions furent remises au Congrès (47). A la tribune même de l'assemblée,Pirmez,de Charleroi,Blargnies,de Mons,Lardinois et David,de Verviers,le baron de Stassart,de Namur,Delwarde,d'Alost, se prononcèrent en faveur du souverain français (48). Louis-Philippe,disait-on,régirait la Belgique - directement ou par l'intermédiaire d'un vice-roi - en conformité avec la Constitution belge. Cette solution de la "quasi-réunion" avait sans doute des partisans qui la préféraient au rattachement pur et simple de la Belgique à la France. Le baron de Stassart était du nombre (49). Mais pour la plupart des réunionistes,elle représentait une concession,un sacrifice fait à l'opinion

dominante (50). Même sur cette position de repli,leur échec fut complet.

L'échec fut tout aussi radical lorsque certains réunionistes liégeois et verviétois s'avisèrent d'une autre expédient. Dans la Belgique considérée dans son ensemble,le mouvement réunioniste était voué à l'impuissance. Mais il avait de la force à Verviers et à Liége. Pourquoi ne pas essayer de vaincre dans ces seules régions,en dissociant leur sort de celui du reste du pays? L'ancien pays de Liége était bien oublié. Plus personne ne songeait à lui (A). Pour les besoins de la cause,on ira le décrocher au magasin des accessoires. "Le pays de Liége",écrit le Journal de la province le I3 mai I83I,"le pays de Liége, après avoir été réuni à la France,manifeste le désir d'y retourner.

A quelle époque le pays de Liége fut-il jamais uni au Brabant, si ce n'est en I8I4,par des traités que la révolution belge considère comme non-avenus?

Est-il d'une indispensable nécessité que Liége,pour que Bruxelles soit capitale,abdique ses véritables intérêts et participe à une ruineuse indépendance?

Y a-t-il entre le Brabant et le pays de Liége des intérêts communs qui leur constituent une nationalité commune?

Le droit qu'on revendique pour le Grand-Duché de Luxembourg de pouvoir s'agréger à la Belgique,peut-on nous le dénier,quand nous demandons d'être réunis à la France?" (5I).

A part l'Industrie et le Journal de Verviers,tout le monde jugea qu'il s'agissait là d'une plaisanterie. Elle n'eut aucun succès.

***

En quoi consistait la propagande des réunionistes. Quels étaient leurs arguments? Cette question exige que nous examinions d'abord les raisons d'être de leur attitude.

Le réunionisme n'était pas un mouvement idéologique - j'entends un mouvement né d'un certain idéal politique. Ce n'était pas davantage un mouvement sentimental. L'amour de la France y jouait un grand rôle,non le rôle essentiel. Chazal,écrivant en janvier I83I: "Je ne veux que la France,rien que la France"(52), peut sans doute être considéré comme un réunioniste de sentiment; mais il constitue une exception - il est d'ailleurs encore à cette époque Français de nationalité (53). La francophilie

(A)Cf.supra chap.IX p.349.

des industriels verviétois ne les empêchera pas,cinq ans après leurs grandes démonstrations en faveur de la France,de réclamer l'accession de la Belgique au Zollverein allemand (54). L'intérêt d'abord.

La base du réunionisme,c'est la conviction qu'un Etat belge indépendant n'est pas un Etat viable. "La Belgique constituée en état particulier ne peut avoir une existence réelle et durable" (55). Cette phrase de l'Eclaireur résume tout.

En parlant de l'indépendance du pays,l'Eclaireur,l'Industrie, le Journal de Verviers emploient les mêmes expressions: "vouloir l'impossible","rêve de l'indépendance","chimères","vaines illusions" (56). Après avoir écrit que "l'indépendance est pour la Belgique une impossibilité" (57),l'Industrie nuance cependant sa pensée; elle ajoute: "L'indépendance n'est possible que comme le sont tous les malheurs" (58).

Malheur en effet qu'un statut international qui coûterait au pays sa prospérité! L'industrie belge a besoin de débouchés. L'indépendance,synonyme d'isolement,serait sa mort.

"Que peut faire la Belgique réduite à ses propres moyens,n'importe le prince qui la gouverne,si ce n'est le roi des Français? Végéter dans son intérieur,mendier l'appui de ses voisins,s'enchaîner à leur suite,et dans l'état où elle s'est placée par son industrie rivale des autres nations,elle n'aurait qu'un voeu stérile à former,réclamer le rétablissement des monastères pour y faire refluer l'excédent de sa population plébéienne et exercer sur la population ouvrière une presse qui en expatrierait la moitié aux colonies. L'agriculture marchera à la décadence,suite inévitable de l'anéantissement du commerce,et comme tout se lie dans le malheur comme dans la prospérité,rentiers, attendez-vous à 50% de réduction dans vos revenus" (59).

Sur ce thème,les journaux réunionistes sont intarissables. Il faut que l'industrie place ses produits,il faut qu'elle dispose d'un vaste marché. En Belgique,elle est condamnée à l'étouffement. La crise qu'elle connaît depuis la révolution ne fera qu'empirer. Même des traités de commerce avec l'étranger - à supposer qu'il soit possible de les négocier,ce qui n'est pas certain - seraient insuffisants pour la sauver. Conclusion: "Il faut renoncer pour la Belgique au charme de la nationalité et de l'indépendance; elle ne pourrait les obtenir qu'au prix de sa prospérité,et par la perte de sa fortune publique"(60).

La seule planche de salut,c'est la réunion,qui ouvrira le

marché français. La réunion est pour la Belgique une nécessité économique absolue (61).

Les industriels de Liège, de Verviers et du Hainaut qui défendent ce point de vue, le font très honnêtement. Ils ne cachent pas qu'ils parlent en hommes d'affaires, que leurs préoccupations sont surtout matérielles. Lardinois, représentant de Verviers, s'exprime au Congrès avec une réelle candeur: "Ecoutons avant tout les intérêts matériels", déclare-t-il, ou encore: "Un orateur distingué a déclaré que les intérêts moraux devaient exercer une suprématie sur les intérêts matériels. Je conteste la vérité de ce principe" (62). Les journaux réunionistes ne montrent pas moins de franchise. L'Eclaireur présente la réunion comme le seul moyen de "sauver l'industrie et la liberté"(63). Il s'afflige de "rencontrer dans une partie de la jeunesse actuelle des principes d'hostilité aussi véhémens contre le commerce et par suite contre la France" (64). Le Journal de la province de Liége, non content de faire écho à Lardinois - "Les intérêts d'abord". "Nous ne craignons pas de proclamer nos intérêts matériels comme les plus impérieux de tous"(65) - prêche la nécessité d'une politique nouvelle: il faut que les industriels, les hommes "importants et nécessaires" du siècle, prennent en mains les affaires du pays. "Le Congrès est usé, il a fini son temps, c'est aux industriels à élever la voix", écrit-il le 26 mars 1831. Et dans un style qui paraît aujourd'hui parodique, l'organe réunioniste liégeois lance cet appel: "Industriels de toutes les classes, unissez-vous!" (66).

Tout en mettant l'accent sur les intérêts matériels, les réunionistes ne manquent pas d'étoffer leur propagande par des arguments d'ordre politique. - Les limites que la nature a données à la France veulent que la Belgique soit française (67). - Au reste, la Belgique fait d'ores et déjà partie de la France: tout chez elle est français, la langue, les moeurs, les goûts, les coutumes (68). - Comment une Belgique indépendante pourrait-elle se maintenir, divisée comme elle est entre deux races hostiles(69)?

Tous ces arguments - limites naturelles de la France, caractère français de la Belgique, manque d'unité raciale (70) - sont ceux que l'on rencontre à la même époque dans la presse française, et que des journaux de Paris, de Lille et d'ailleurs continueront

à développer jusqu'en 1870. En France,ils servent à justifier des appétits expansionnistes. En Belgique,ils appuient les raisonnements essentiellement mercantiles des partisans de la réunion.

Le réunioniste du type le plus courant,en 1830-31,est,comme nous venons de le voir,un homme qui considère la Belgique indépendant comme un non-sens,une impossibilité,et qui regarde la réunion comme le seul moyen de sauver l'industrie belge de la faillite. Mais il est un autre réunioniste qui,tout en s'accordant avec le premier pour déclarer l'Etat belge non viable, songe surtout à l'aspect politique du problème. La Belgique lui apparaît comme un petit pays faible,mal préparé à la vie indépendante,incapable de se faire respecter par l'Europe. Pareil pays ne pourra jamais mener qu'une existence précaire,toujours à la merci du lendemain. Mieux vaut,dans ces conditions,"se jeter dans les bras de la France". D'ailleurs,une guerre européenne éclatera tôt ou tard,la Belgique fera cause commune avec la France,et ce sera nécessairement la réunion.

Telle est,en 1831,la pensée d'un homme comme le régent du royaume,Surlet de Chokier. "Le Régent",écrit Nothomb,"ne croyait pas à l'indépendance belge: la foi nationale lui manquait. Il n'était pas orangiste,il n'aurait jamais prêté la main à une restauration. Il comptait revoir ce qu'il avait vu: la réunion à la France" (71).

Les réunionistes de cette seconde espèce,moins nombreux que ceux de la première,sont aussi beaucoup moins actifs. Ils ne font guère de propagande,se contentant de soupirer dans les moments de crise que le temps approche où il n'y aura plus d'issue que vers la France. Leur défaitisme s'alimente au spectacle des difficultés internationales.

Cependant,par une de ces contradictions dont l'histoire a le secret,si l'attitude des puissances à l'égard de la Belgique pousse certains Belges vers la France,elle en arrête d'autres sur le chemin de la réunion. Lebeau reconnaît que la réunion de la Belgique à la France sous le double sceptre de Louis-Philippe fut pour lui "le plus beau des rêves"; il recula devant ce projet "parce qu'il menait droit à la guerre" (72). D'autres firent de même violence à leurs sentiments. Un comte de Celles,ancien

préfet de l'Empire,et qui se fera naturaliser Français en I832 (73),penchait évidemment vers la France (74). Mais il savait que la réunion serait le signal de la guerre (75). "Nous repoussons cette chance funeste",déclara-t-il fermement (76).

+*+

Le 3I décembre I830,le gouvernement provisoire rédigeait une note diplomatique dont voici le passage essentiel:

"Le gouvernement provisoire est forcé de déclarer à la Conférence de Londres que si les Puissances ne garantissent pas immédiatement à la Belgique la liberté de l'Escaut,la possession de la Flandre hollandaise,de Maestricht et du Luxembourg,tel qu'il appartenait au royaume des Pays-Bas,il est impossible de former un Etat belge séparé de la France. Le gouvernement provisoire croit donc devoir avertir les Puissances représentées à la Conférence de Londres que....il sera incessamment dans la nécessité presque certaine de proclamer lui-même la réunion à la France,si les Puissances ne préviennent promptement cette nécessité par une détermination franche et complète,non seulement en faveur de l'indépendance,mais aussi de l'intégrité du territoire belge,ainsi que de la pleine liberté de la navigation de l'Escaut..."(77).

Nos diplomates et nos hommes d'Etat de I830 n'étaient pas des Machiavels. Il est facile de lire dans leur jeu. Une note comme celle que nous venons de citer laisse voir la ficelle bien grosse et bien apparente: c'est une manoeuvre de chantage.

Mais la menace dont use le gouvernement provisoire paraît à première vue étonnante. La réunion à la France! N'était-ce pas là un acte de trahison auquel les membres du gouvernement devaient profondément répugner? Comment n'ont-ils pas rougi de s'en déclarer capables?

En réalité,l'étonnement que nous cause la note du 3I décembre provient de ce que,sans nous en douter,nous commettons le péché d'anachronisme. Le réunionisme nous paraît aujourd'hui de la trahison. Pour les Belges de I830,il n'en était pas. Les réunionistes furent vigoureusement combattus à la tribune du Congrès, dans la presse,dans l'opinion; jamais,pour autant que nous sachions,ils ne furent dénoncés comme des "traîtres" (78).

L'Observateur de Mons,quoique farouche adversaire des "gallomanes",écrit le I5 janvier I83I: "Le voeu de l'incorporation à la France doit être pour nous respectable comme opinion,comme désir individuel; ils ont droit à tous nos égards les hommes sincères et droits qui émettent légalement ce voeu,persuadés

qu'il est le seul moyen de prospérité et de bonheur pour nous" (79). Le Journal des Flandres, après avoir flétri les orangistes, ne manifeste pas moins d'égards aux partisans de la France: "Nous sommes loin de confondre ces honorables citoyens avec les traîtres dont nous parlions tantôt" (80).

Cette attitude indulgente s'expliquait à la fois par les circonstances du moment et par le climat moral de la Belgique.

La situation du pays était mal assurée. Les défenseurs de l'indépendance nationale, si pleins d'ardeur fussent-ils, se rendaient compte que l'avenir demeurait lourd de menaces. Un retour offensif des puissances de la Sainte-Alliance était toujours à craindre. Une telle éventualité forcerait peut-être la Belgique, pour sauver sa liberté, à sacrifier son indépendance. Peut-être devrait-elle un jour, de toute nécessité, se "jeter dans les bras de la France". A envisager cette hypothèse - et les plus sincères patriotes le faisaient - on se trouvait bien empêché de condamner le réunionisme comme de la trahison: ne consistait-il pas simplement à vouloir dans l'immédiat ce que l'on admettait pour plus tard comme un éventuel "moindre mal"(81)?

Plus encore que ces considérations politiques, c'était l'atmosphère de la Belgique de 1830 qui valait aux réunionistes une grande indulgence. L'atmosphère de 1830! Elle était faite d'un amour ardent de la France. "Du milieu des opinions divergentes", s'écriait Rogier au Congrès, "il surgit cependant un fait incontestable, c'est notre vive et presque unanime sympathie pour la France. Nous aimons la France, nous sommes portés de coeur vers elle" (82).

Les Belges de 1830 aimaient la France, ils aimaient sa langue, ils aimaient sa civilisation. Ils considéraient la France comme la protectrice par excellence de la Belgique, comme son alliée naturelle; ils la considéraient comme la puissance tutélaire sans laquelle leur patrie n'aurait pu exister, car sans la France, la jeune révolution belge aurait succombé aux représailles de la Sainte-Alliance. Ils l'aimaient et ils lui étaient reconnaissants.

Sans doute n'ignorait-on pas que les Français, quand ils portaient le regard vers Liége ou Bruxelles, le faisaient avec désir (83) mais ces désirs, on les pardonnait: ils n'étaient à tout prendre que des manifestations exagérées de l'amitié.

La Belgique de I830 était francophile,avec ardeur. Dans "cet amour,cette sympathie,cet entraînement pour la France" (84), comment eût-on pu marquer les réunionistes au fer rouge?

+*+

Le mouvement réunioniste n'eut pas la vie longue. Dès la fin de I83I,il avait cessé de compter. A partir de I832,on n'entend plus parler de lui (85). La majorité des réunionistes se rendirent très vite à l'évidence des faits. Ils avaient estimé l'indépendance belge non viable. La Belgique indépendante vivait. Ils se convertirent (86).

D'autres cependant,entêtés dans leur point de vue,évoluèrent de façon différente: devant le déclin irrémédiable du réunionisme, ils passèrent à l'orangisme. Tout en changeant de parti,ils demeuraient fidèles à eux-mêmes - farouchement opposés à l'"isolement" de la Belgique. A Liége et à Verviers,cette conversion de maints partisans de la France à l'orangisme eut un caractère particulièrement net; l'Industrie,réunioniste en I83I, devenait dès I832 un organe orangiste (87).

+*+

Et ceci nous amène à l'orangisme et aux orangistes(88).

L'orangiste fut,de I83I à I840,le traître de mélodrame contre lequel se tournait la fureur des bons Belges. Fureur toute platonique chez les bourgeois. Fureur qui,chez le populaire, se traduisit plus d'une fois par des violences et des pillages. Ce traître était cependant,dans bien des cas,un citoyen sincèrement attaché à la cause de son pays. Mais il réclamait les Nassau: ce fait seul lui valait l'exécration des patriotes.

Parce qu'ils furent tous confondus par leurs adversaires dans la même animosité,il faut se garder de croire que les orangistes eurent tous le même visage. En réalité,il y eut dans l'orangisme - surtout à ses débuts - plusieurs tendances,plusieurs mouvements parallèles.

Certains orangistes voulaient la restauration pure et simple de Guillaume Ier. D'autres désiraient la reconstitution du royaume des Pays-Bas sous le sceptre de Guillaume,mais avec une séparation administrative entre la Hollande et la Belgique. D'autres encore furent orangistes en ce sens qu'ils réclamèrent le prince d'Orange comme roi de la Belgique indépendante.

Cette troisième fraction de l'orangisme avait eu en octobre I830 une très grande importance. L'orangisme d'alors était avoué,nous l'avons dit,par les patriotes les plus fiers. Il avait de sérieuses perspectives de succès. Le drame d'Anvers survint,qui lui porta un coup fatal. A partir de ce moment, l'orangisme devint de la trahison.

Quoique leurs rangs eussent été décimés par les canons de Chassé,les partisans du prince d'Orange ne capitulèrent pas. En novembre et décembre I830,ils firent peu parler d'eux (89). Au début de I83I,ils se montrèrent à nouveau.

Les circonstances leur étaient favorables. En janvier,la Belgique cherche un roi,et elle cherche en vain: Louis-Philippe lui refuse le duc de Nemours et lui interdit le duc de Leuchtenberg. En février,le Congrès élit Nemours,et Louis-Philippe confirme son refus. Vient alors la régence de Surlet de Chokier, et avec elle l'impuissance gouvernementale, la désorganisation,le chaos. Suivant la forte expression de Nothomb,"l'anarchie était partout,dans les lois et les intelligences,dans l'administration et dans l'armée"(90). Les orangistes eurent beau jeu,dans ces conditions,pour présenter le prince d'Orange comme le seul homme qui pût rendre à la Belgique l'ordre et la stabilité.

Le prince d'Orange,déclaraient-ils,résout la crise intérieure dans laquelle se débat le pays,et en même temps il nous réconcilie avec l'Europe. Il est "l'homme inévitable" (9I).

"Nous avons l'intime conviction",écrivait un journal orangiste, "que le choix du prince d'Orange pour roi de notre nouvel état est le seul capable de nous conserver l'indépendance,de consolider notre liberté,d'asseoir les bases des relations amicales les plus étendues avec tous les autres pays,dans l'intérêt de notre commerce,de notre industrie et de notre agriculture,sources de nos richesses et de notre prospérité; le seul qui nous offre de suite des garanties de stabilité pour l'avenir; le seul qui nous rouvre des rapports avantageux avec la Hollande,désormais étrangère,mais qui ne doit pas rester notre ennemie"(92).

Pareil raisonnement était empreint du plus grand bon sens. Aussi devint-il celui d'un nombre de Belges de plus en plus considérable. D'excellents patriotes,aspirant au repos de leur pays,se tournèrent vers l'"homme inévitable" (93). En mars I83I, deux anciens membres du gouvernement provisoire,Vanderlinden d'Hoogvorst et Jolly,étaient devenus orangistes (94).

Leur honorabilité,la pureté de leurs intentions,leur patriotisme même ne sauva pas les partisans du prince d'Orange de la haine du peuple. L'opposition résolue des masses populaires,que l'orangisme n'allait jamais être capable de surmonter,fut l'obstacle contre lequel il buta au moment où ses chances paraissaient les plus grandes. Aux menées de ceux qu'il regardait comme des traîtres,le peuple,en mars 1831,répondit par des pillages. Les bourgeois orangistes,épouvantés,se terrèrent.

Les partisans du prince d'Orange avaient pu faire campagne en faveur de leur candidat aussi longtemps que le trône de la Belgique avait été vacant. L'avènement de Léopold Ier enleva toute raison d'être à leur mouvement. Ceux d'entre eux qui ne se rallièrent pas au nouvel ordre de choses,évoluèrent vers une autre forme d'orangisme.

Le rétablissement du royaume des Pays-Bas,avec séparation administrative du Nord et du Sud,n'avait cessé depuis la révolution de compter de chauds partisans (95). Au début de 1831, l'orangisme de cette couleur avait été éclipsé par le mouvement en faveur du prince d'Orange. La dissolution de ce dernier mouvement le rendit maître du terrain. Désormais,il n'y eut plus en Belgique - à côté de la tendance extrémiste qui visait au rétablissement pur et simple du statu quo ante - qu'un seul orangisme modéré,dont le programme tenait en trois points: Guillaume Ier,le royaume des Pays-Bas et la séparation du Nord et du Sud. C'est à ce parti,qui occupa pendant quelque dix ans la scène politique du pays,que nous devons accorder quelques instants d'attention.

+*+

"L'intérêt matériel doit être le point de départ de toute combinaison politique". Cet adage,qui aurait pu être signé par un réunioniste,était également celui des orangistes (96). Le réunioniste,partant de là,échafaudait des projets destinés à ouvrir à l'industrie belge le marché français. Les orangistes, plus simplement,se contentaient de rappeler la prospérité économique remarquable qu'avait connue la Belgique pendant son union avec la Hollande. La formule était éprouvée,il suffisait d'y revenir.

Isolée,la Belgique n'était pas viable (97). La reconstitution

du royaume des Pays-Bas rendrait aux Belges l'indispensable marché de la Hollande et de ses colonies - ces colonies,disait Ch.Froment,"sans lesquelles leur industrie n'est à tout prendre que l'art de mourir de faim en travaillant beaucoup" (98).

Les exigences du commerce étaient d'ailleurs les mêmes que celles de l'industrie. Les Hollandais étaient les maîtres de nos grands débouchés fluviaux,de l'Escaut et de la Meuse. L'entente avec eux avait un caractère d'absolue nécessité; elle était une fatalité géographique.

Le Messager de Gand le soulignait avec emphase:

"La nécessité de nos relations avec la Hollande résulte de la situation du pays; l'inspection seule de la carte la fait ressortir aux yeux les moins clairvoyans. Tous nos fleuves vont porter chez nos ci-devant compatriotes le tribut de leurs eaux; ceux-ci sont maîtres de tous nos débouchés et quelles que soient la combinaison et les conditions politiques qu'on impose à la séparation des deux pays,elles ne seront jamais que caduques et temporaires,si l'on n'identifie les intérêts des deux peuples"(99).

Certes,lorsqu'ils aspiraient à retrouver le royaume des Pays-Bas,les orangistes nourrissaient aussi des pensées politiques. Libéraux pour la plupart,ils répugnaient à l'unionisme,qu'ils regardaient comme un jeu de dupes; à la domination du parti-prêtre,ils préféraient le gouvernement de Guillaume Ier,dont ils avaient goûté pendant de longues années la fermeté et l'anticléricalisme. Mais cet aspect politique de leur attitude n'était que secondaire. Leurs préoccupations étaient avant tout d'ordre économique. Un observateur perspicace comme White et un témoin de premier ordre comme Lebrocquy,en tombent d'accord. "L'orangisme",écrit le second,"était une cause qui embrassait,non pas exclusivement,mais principalement des intérêts matériels" (100). Et le premier: "Dans le fait,l'orangisme n'est guère qu'une question commerciale,une question d'intérêt" (101).

Laudateurs du temps passé,de l'heureux temps du roi Guillaume, les orangistes modérés ne l'étaient cependant pas au point de méconnaître les nécessités du présent. La révolution avait donné à l'idée belge une force contre laquelle ils savaient qu'il serait vain de vouloir réagir. La liberté de la Belgique était un fait acquis,irrévocablement. Il fallait donc la maintenir, tout en restaurant l'union avec la Hollande.

La séparation administrative apparaissait aux modérés comme une formule capable de concilier parfaitement ces deux exigences.

C'était la formule que défendait le Messager de Gand.

"Maintenons fermement notre séparation de la Hollande sous le rapport administratif",déclarait le Messager; "mais conservons nos relations avec ce pays sans lequel nous ne pouvons exister; nous avons besoin de la navigation de ses eaux intérieures,du commerce de ses colonies; il ne nous reste que ce moyen d'écoulement pour nos produits; une alliance fédérative nous donnera de la consistance et de la force contre les entreprises éventuelles des autres états...Nous serons Belges et uniquement Belges et libres; unis par des pactes indissolubles à nos frères du nord,nous en resterons néanmoins séparés en ce qui concerne les lois et le gouvernement; nous nous garantirons mutuellement notre indépendance et notre liberté. Nous ne formerons qu'un seul corps contre l'étranger,mais nous serons deux peuples distincts pour l'administration intérieure" (I02).

Sous le nom de "séparation administrative",les rédacteurs du Messager ente,daient donc un dualisme très large: chaque pays aurait son gouvernement propre. Aussi le terme de "séparation administrative" alterne-t-il sous leur plume avec une expression plus parlante: "fédération d'Etats". "Constituons-nous amicalement en états fédérés",écrit le Ier mars I832 le journal orangiste gantois. "Ainsi nous assurerons notre nationalité (entendez: celle de l'une et l'autre partie),notre indépendance"[illegible].

En somme,les orangistes modérés ne voient aucun inconvénient à ce que la séparation politique entre la Hollande et la Belgique soit poussée jusqu'à l'extrême. L'union économique leur suffit, dès lors qu'elle se combine avec une unité de souveraineté qui en assure la perpétuité. "Une fusion d'intérêts matériels avec une séparation politique" (I04): voilà tout leur programme. La fédération entre la Hollande et la Belgique que nous réclamons, déclare sans ambages le Messager,est simplement un "traité perpétuel de commerce". Et l'organe orangiste poursuit sur le même mode:

"Nous avons seulement ajouté aux clauses ordinaires de ces espèces de contrats une condition qui,sans exclure les modifications réclamées par les temps et les besoins,ne permette jamais la révocabilité entière de l'acte constitutif de la société. (Cette condition est) l'indivisibilité de souveraineté pour les deux pays. Cette indivisibilité exclut tout moyen,tout prétexte de rupture; elle est le gage,et le seul gage possible,de la stabilité,de la durée,et par conséquent de la prospérité de l'association" (I05).

Lorsqu'ils parlent ce langage de commerçants réalistes,les orangistes sont sur leur terrain. On leur objecte que la révolution a prouvé la profonde incompatibilité entre les Hollandais

et les Belges,qu'une entente entre les deux peuples est impossible. Ils répondent:

"Deux associés dans une entreprise d'industrie ou de commerce ne sont pas obligés d'avoir les mêmes goûts,les mêmes moeurs, les mêmes habitudes,la même religion; l'un peut boire du thé et l'autre du vin; l'un peut se lever matin et l'autre tard; l'un peut aller à confesse et l'autre au prêche,sans que leurs intérêts communs en soient lésés,sans que leur maison périclite, sans que le contrat de société en souffre aucune atteinte. Il leur est seulement interdit de faire du commerce et de l'industrie au détriment l'un de l'autre. Tels sont les rapports que nous voudrions voir s'établir entre nous et les Hollandais"(I06).

Des quelques textes que nous venons de citer se dégage donc l'image d'un orangisme qui mérite l'épithète de national; d'un orangisme qui répudie l'idée d'une nouvelle incorporation à la Hollande; d'un orangisme qui réclame pour la Belgique une forme d'existence propre; d'un orangisme qui ose prononcer les grands mots de liberté,de nationalité,voire même d'indépendance. On se représente sans peine les hommes de cette tendance: ce sont des bourgeois industrieux,braves gens attachés à leur pays, qui n'aiment pas les Hollandais,sinon comme acheteurs de leurs produits,et qui entendent rester Belges. Ils diraient volontiers, avec le Messager: "Nous sommes du nombre des patriotes belges qui soutiennent qu'il ne peut exister de liberté,d'indépendance, d'ordre légal ni de prospérité en Belgique sans que nous ayons au moins une fédération avec la Hollande. Mais du désir d'un tel état de choses à vouloir immoler aux Hollandais le moindre de nos droits et la plus petite de nos libertés,il y a une distance que nous ne franchirons jamais" (I07).

A côté des orangistes nationaux,cependant,il y a les "ultras". Les ultras veulent revenir au royaume des Pays-Bas tel qu'il existait à la veille de la révolution. La séparation administrative,la fédération d'états leur paraissent des systèmes d'aventure,dont ils redoutent les aléas; la meilleure manière d'assurer la fusion des intérêts demeure à leurs yeux d'opérer la fusion des peuples (I08).

Entre ces radicaux et les modérés,l'opposition n'a guère qu'un caractère académique: ils sont unis par ce qu'ils détestent en commun,le système de la révolution belge. La presse du parti s'occupe avant tout d'anathémiser la révolution. Pour le reste, elle est flottante: elle publie à la fois des plaidoyers en

faveur du retour aux Pays-Bas unitaires,et des articles-programmes qui entérinent le principe de la séparation. Le Messager de Gand penche nettement pour la séparation (IO9); le Lynx et le Journal du commerce d'Anvers accordent plutôt leurs sympathies au régime unitaire(IIO).

Des heurts sérieux entre modérés et ultras se seraient évidemment produits si les seconds avaient été de véritables grands-néerlandais. Ils ne l'étaient pas. Le désir de presser à nouveau contre leur coeur leurs compatriotes hollandais leur était étranger. On chercherait en vain dans la presse orangiste un article qui rende un son réellement grand-néerlandais. Les grandes professions de foi - "Notre patrie n'est ni la Hollande, ni la Belgique,c'est le royaume des Pays-Bas" - gardent toujours un air compassé,théorique. A la ligne suivante,l'auteur parle de "notre malheureuse patrie" - par quoi il entend la Belgique. (110 bis) Dans le style courant,les orangistes s'expriment toujours comme des Belges; ils disent "le pays","notre pays",sans songer à autre chose qu'au sol des neuf provinces belges.

Commun à tous les orangistes,le sentiment national belge se doublait simplement suivant les cas d'une inégale dose de patriotisme. Les uns étaient prêts à sacrifier l'individualité de la Belgique à sa prospérité matérielle. Les autres tenaient à conserver à leur patrie une existence propre. Que ces derniers aient été la grosse majorité,c'est ce dont il ne semble pas permis de douter; les manifestes du Messager de Gand,le plus influent des organes orangistes,en sont un indice suffisant.

Au surplus,n'oublions pas d'établir de nécessaires distinctions géographiques. National,l'orangisme l'était surtout à Gand,à Bruxelles,à Anvers (III). A Liége,il l'était moins. Les orangistes liégeois étaient pour beaucoup d'anciens réunionistes. Prêts autrefois à sacrifier la nationalité belge,lorsqu'ils voulaient se donner à la France,ils n'éprouvaient pas pour elle,sous leur nouvel habit,un dévouement excessif. L'Industrie,en septembre I832,reprend la belle idée de l'indépendance liégeoise: "Pourquoi faut-il que nous,Liégeois,vrais et francs libéraux d'ancienne date,...nous nous traînions péniblement dans l'ornière d'une révolution sacerdotale,commencée et suivie en dépit du bon sens et des intérêts les plus vraisde la province de Liége,quant à

ses exploitations de mines,sa forgerie,ses hauts-fourneaux,ses fabriques de draps,ses carrières,son commerce et sa navigation?" (II2) L'idée n'est plus,comme en I83I,de réunir Liége à la France,mais d'ériger la province - de la principauté,on passe à la province: le glissement est habile - en Etat indépendant, fédéré avec la Hollande. "Joyeuse ineptie",stupidité récréative", s'esclaffe le Mémorial Belge (II3). Quelques semaines plus tard, il n'en sera plus question.

+*+

Les forces de l'orangisme résidaient principalement dans trois centres urbains: Gand,Anvers et Liége. Il en fut ainsi dès le début du mouvement (II4),il en resta ainsi jusqu'à sa fin.

Les cheminées de fabrique que Gand,première ville industrielle du pays,pointait fièrement vers le ciel,délimitaient la citadelle du parti. Gand,avant la révolution,avait déversé ses cotonnades en Hollande et dans l'Insulinde hollandaise. "Les manufactures de la Belgique (entendez avant tout celles de Gand)",lit-on en I83I,"habillaient en quelque sorte exclusivement la Hollande, et en grande partie les colonies hollandaises" (II5). Les fabricants gantois pleuraient la perte de ce marché avec d'autant plus d'amertume qu'ils considéraient l'Insulinde comme une région bénie,avec laquelle leur commerce pourrait aller sans cesse en s'étendant (II6). Mais ils ne se contentaient pas de gémir; ils agissaient aussi,en faisant montre d'un orangisme militant. La physionomie morale de Gand dans les années qui suivent la révolution peut se décrire grosso modo de la manière suivante: les manufacturiers et la grosse bourgeoisie sont en grande majorité orangistes; la classe ouvrière est passive; la petite bourgeoisie - les boutiquiers,les artisans - est presque toute entière résolument"patriote". Au suffrage universel,le Gand de I832-I835 n'eût certes pas donné une majorité à l'orangisme; au suffrage censitaire d'alors - et ce suffrage n'était que le reflet de l'état social - Gand brandissait le drapeau orange.

Anvers était loin d'être aussi orangiste que Gand (II7). Dans les milieux commerciaux de la métropole,les partisans du roi Guillaume formaient un groupe assez considérable,mais au sein de la bourgeoisie riche prise dans son ensemble,l'"opinion révolutionnaire" dominait nettement. Le peuple,quant à lui,ne con-

naissait que l'opinion révolutionnaire (II8).

A Liége enfin,un certain nombre d'industriels,John Cockerill en tête,formaient un noyau orangiste. Ils étaient peu suivis.

En dehors de Liége,Anvers et Gand,le parti orangiste n'avait que des soutiens très faibles. " "Quelques individus dispersés dans le reste du pays",écrit Lebrocquy. Bruxelles même,note cet ancien journaliste orangiste,"ne renfermait pas d'éléments qui autorisassent à dire que l'opinion orangiste y était constituée à l'état de parti" (II9).

N'oublions cependant pas l'orangisme de la noblesse. Les noms les plus glorieux de l'orangisme n'étaient ni Cockerill de Liége,ni Voortman de Gand; c'étaient les Ligne,les d'Ursel,les d'Oultremont,les Trazegnies,les Lalaing. La grande aristocratie belge,jusque vers I835-I836,demeura en majeure partie légitimiste (I20). Elle ne prétendait voir en Léopold qu'un usurpateur, et ne se rendait pas aux bals de la cour. Son orangisme n'allait d'ailleurs pas plus loin. Pour être plus exalté,il aurait dû se nourrir de raisons d'intérêt,et la noblesse belge ne s'occupait ni de commerce ni d'industrie.

Entre les nobles orangistes - fidèles au roi Guillaume -,et les bourgeois orangistes - fidèles au commerce avec la Hollande (I2I) -,il semble qu'il y ait eu très peu de contacts. Le Messager de Gand ne parle presque jamais des premiers. C'étaient d'ailleurs des alliés assez compromettants. Pour des libéraux d'un anticléricalisme bon teint comme l'étaient les orangistes de Gand et de Liége,les Ligne,les d'Ursel et les Lalaing sentaient un peu trop la sacristie.

Le bref tableau que nous venons de tracer de l'orangisme laisse déjà voir quelle en était la force,et permet de deviner d'où venait sa faiblesse.

Le mouvement avait pour lui la puissance économique de ses adhérents. C'était son principal atout. On peut dire cependant que cette carte fut mal jouée. Les bourgeois orangistes de Gand, de Liége et d'Anvers n'étaient pas seulement des hommes riches; c'étaient aussi des industriels et des commerçants de réputation solide,de capacités reconnues. Ces Belges honorables et respectés auraient pu exercer une forte influence: parlant d'intérêts matériels,on les eût écoutés. Mais ils furent desservis - trahis dirait-on même - par ceux qui faisaient profession de les repré-

senter; hommes modérés,ils eurent une presse d'extrémistes. La violence verbale de leurs journaux,dont ils étaient souvent les premiers à se désoler,leur fit auprès de l'opinion un tort immense. En s'attachant à montrer comment la Belgique était "descendue au dernier degré d'abjection sous le despotisme de rhéteurs et d'histrions politiques"(I22),le Messager de Gand,le Lynx et l'Industrie nuisirent plus à leur propre cause qu'à celle de l'adversaire.

Parti minoritaire,l'orangisme trouva en face de lui une majorité bien décidée à l'écraser. La bourgeoisie "patriote" reconnaissait sans doute les avantages d'ordre économique que présenterait la solution orangiste - cette combinaison,disait ouvertement Lebeau en janvier I83I,"serait la conciliation la plus parfaite des intérêts matériels"(I23) - mais elle la répudiait comme honteuse et impraticable. Les Nassau - que ce fût le prince d'Orange ou Guillaume Ier - ne pouvaient revenir en Belgique qu'accompagnés de la réaction,de la vengeance et,en fin de compte,de la guerre civile. L'oeuvre de la révolution,entre leurs mains,serait anéantie. Il ne fallait de cela à aucun prix.

Le peuple raisonnait moins,mais il était tout aussi énergique. Il détestait les Hollandais: ce sentiment élémentaire commandait son attitude (I24). Il ne voulait entendre parler ni d'un roi hollandais ni d'une nouvelle union avec la Hollande. A l'occasion,il signifiait son refus aux partisans de la Hollande en brisant leurs vitres ou en faisant flamber leurs meubles. Dans une lettre adressée à Talleyrand en janvier I83I et où il entretenait de dernier de l'opposition au prince d'Orange,l'envoyé français à Bruxelles notait d'une plume tremblante:

"Mon prince,ce n'était plus de l'antipathie,c'était devenu de la fureur. J'ai entendu les propos les plus atroces; des misérables s'offraient publiquement pour lui porter le premier coup, s'il revenait. Ce peuple ne se rend ni à la raison ni à l'intérêt; il obéit à la passion. Les jours du prince,au milieu de ces énergumènes,n'eussent point été en sûreté" (I25).

Les orangistes firent de grands efforts pour se concilier l'opinion des masses populaires. En I83I,en I832,ils distribuèrent beaucoup d'argent. Le peuple empochait l'argent,le buvait au cabaret,et demeurait anti-orangiste (I26). Son hostilité,obstacle majeur placé sur la route de l'orangisme,ne put jamais être surmontée. Lebrocquy le constate avec mélancolie: "Nous avions

contre nous le peuple,cet élément indispensable des révolutions et des contre-révolutions modernes" (I27).

+*+

Tracer la courbe d'évolution de l'orangisme est,dans l'état actuel des recherches,une tâche très difficile. En gros,il semble que le mouvement,à partir de I832-33,ait décliné lentement, mais avec,de temps à autre,des retours offensifs. Vers I840,il était moribond. A Gand seulement se maintenait un dernier carré, qui mit plusieurs années encore à se laisser décimer (I28).

Cette marche au déclin s'explique à la fois par des raisons intérieures et par la situation internationale. La Belgique indépendante démentait les prophéties de malheur que l'on avait émises à son sujet; les institutions étaient stables,la prospérité économique,satisfaisante. A l'extérieur,les puissances ne paraissaient nullement disposées à aider à une restauration,et Guillaume,s'il était obstiné,demeurait impuissant; en I838,il allait même renoncer à son obstination et souscrire au fait accompli. Devant les perspectives de plus en plus incertaines d'un changement politique,les orangistes,les uns après les autres,se rallièrent.

+*+

S'il disparut de notre scène politique,l'orangisme y laissa cependant des traces de son passage. Dix ans durant,les journaux du parti n'avaient cessé de rappeler aux Belges combien le royaume des Pays-Bas avait été favorable à leur prospérité matérielle; dix ans durant,sans se lasser,ils avaient insisté sur les avantages de l'unité économique de la Belgique et de la Hollande. Leur enseignement ne se perdit pas entièrement. Il eut sa part, on n'en saurait douter,dans l'éclosion de l'idée d'une union douanière hollando-belge.

L'union douanière hollando-belge fut un projet que maints de nos hommes d'Etat du XIXe et du XXI début du XXe siècle envisagèrent avec faveur (I29). Lebeau y songeait dès I839 (I30); Charles Rogier et Adolphe Dechamps en parlaient à la Chambre en I846 et en I848 (I3I). En I85I,le gouvernement belge chargeait les plénipotentiaires qu'il envoyait à La Haye négocier un traité de commerce,de sonder leurs interlocuteurs néerlandais sur la possibilité d'une union économique (I32). Dans ses conversations avec

le ministre des Pays-Bas à Bruxelles,Rogier,entre I857 et I86I, revint fréquemment sur le thème de l'union douanière (I33). En I860 en particulier,l'année même où il rédigeait une nouvelle Brabançonne débarrassée de toute allusion hostile aux Hollandais (I34),il entretenait longuement son interlocuteur de l'avantage qu'il y aurait à "reconstituer sous deux gouvernements séparés l'ancien royaume des Pays-Bas" (I35). En I869,se trouvant à La Haye,Frère-Orban discutait la même question avec son collègue hollandais des Finances (I36). Pendant son premier passage au ministère,de I873 à I878,Beernaert "entretint officieusement des membres du cabinet de La Haye de l'éventualité d'un rapprochement économique" (I37). A la Chambre,en I875,deux députés, Le Hardy de Beaulieu et Delaet,attiraient l'attention du gouvernement sur les "avantages nombreux" qui pourraient résulter de l'union douanière (I38). Revenu au pouvoir en I878,Frère-Orban faisait connaître à ses collègues du ministère les projets qu'il avait formés neuf ans plus tôt . Avec leur approbation,il jetait de nouveaux coups de sonde du côté hollandais (I39). En I883, au cours d'un voyage à La Haye,il donnait à ses avances un caractère plus pressant (I40). Mais les négociations entamées n'eurent pas de suites: dès I884,le cabinet libéral succombait. En I905, quelques publicistes,et en particulier Eugène Baie,lançaient une campagne de presse en faveur de l'union douanière (I4I). L'idée recevait l'approbation de Beernaert,de Carton de Wiart, de Paul Janson,d'Edmond Picard (I42).

Lebeau,Rogier,Frère-Orban,Beernaert,Carton de Wiart: de l'orangisme à Benelux,la chaîne est distendue sans doute,mais elle ne se brise pas. Elle rattache le passé au présent.

(142 bis)

Si,après l'orangisme,nous nous tournons du côté du réunionisme, le spectacle est tout différent. Là,aucun lien avec le présent. "Du réunionisme de I83I au rattachisme de I945"? La formule,si on osait l'employer,serait un défi à l'histoire. Entre le mouvement français de I83I et le mouvement wallon du XXe siècle se place une césure,un blanc complet. Les Liégeois,les Verviétois de I860 ou de I880 se souvenaient aussi peu du premier qu'ils étaient capables de prévoir le second. Au contraire de l'orangisme,le réunionisme se perdit corps et biens.

+*+

Ayant ainsi jeté un coup d'oeil d'ensemble sur l'orangisme et le réunionisme,nous apercevons que,malgré leurs divergences,ces deux tendances politiques offraient une profonde similitude: elles dérivaient l'une et l'autre du même état d'esprit - l'absence de confiance dans les possibilités de vie d'une Belgique indépendante (I43).

Possibilité de vie politique,mais surtout possibilités de vie économique; les réunionistes comme les orangistes pensaient avant tout aux intérêts matériels,et ces intérêts commandaient à leurs yeux la réunion de la Belgique à un ensemble économique plus vaste. Pourquoi les uns regardaient-ils vers la France, les autres vers la Hollande et ses colonies? Il y avait là certes une question de sentiment. Mais,à aller au fond des choses,le sentiment s'effaçait ici encore devant les intérêts économiques. Les gros bourgeois de Gand avaient une culture aussi française que ceux de Verviers,et ils se tournaient autant qu'eux vers Paris comme vers la source de toute lumière et de toute beauté. Il est probable que si l'industrie drapière - qui se souvenait de la prospérité considérable qu'elle avait connue sous le régime français - avait été située à Gand,et l'industrie cotonnière - pour qui la Hollande et ses colonies constituaient un débouché essentiel - à Verviers,Verviers eût été orangiste et Gand réunioniste.

Profondément semblables quant au fond,les deux partis souffraient aussi des mêmes causes de faiblesse. Il se heurtèrent l'un et l'autre à une force organisée qui,dans la Belgique de ce temps,pesait sur la vie de la nation d'un poids prépondérant: l'Eglise. L'Eglise ne voulait à aucun prix d'un retour des Nassau; elle fut donc anti-orangiste. Son hostilité eut une importance décisive. Lebrocquy explique fort bien que,si Anvers fut moins orangiste que Gand,c'est parce que l'Eglise y avait, plus qu'à Gand,une forte influence sur la bourgeoisie riche(I44). Pas plus que des Nassau,l'Eglise belge ne voulait de la France - de la France de I83I,où l'anticléricalisme marquait point sur point (I45). "Quel danger de ce côté-là pour nous autres Belges catholiques!",s'écriait le Courrier de la Meuse. "Car s'il nous fallait subir la loi de ce peuple-là,peut-être serions-nous plus malheureux et plus opprimés que nous ne l'étions sous le despotisme hollandais" (I46). Pareilles craintes,que le clergé tra-

vaillait à répandre dans les masses,furent pour beaucoup dans l'échec du mouvement réunioniste.

Avec l'hostilité de l'Eglise,une seconde cause de faiblesse commune à l'orangisme et au réunionisme fut qu'ils étaient tous deux,comme nous venons de le souligner il y a un instant,des mouvements "économiques". Il leur manqua ce quelque chose d'indéfinissable,cet élan sentimental - absurde si l'on veut,mais puissant - qui est la source des grandes inspirations. Le Courrier le notait fort bien en mai I83I à propos du mouvement français - et sa remarque valait plus encore pour l'orangisme: "Le voeu pour la réunion étant le résultat d'une opération arithmétique,d'un calcul d'argent,il est loin de balancer le voeu d'indépendance,de nationalité,de patrie,qui exalte les âmes généreuses,élève le courage et enfante des prodiges comme ceux de septembre" (I47).

La cause de l'indépendance,elle,était une cause passionnelle. Avec le coup d'oeil de l'homme d'Etat,Hogendorp l'avait vu et dit dès le premier jour. Des personnes autorisées ont prévenu les Belges des dangers matériels qu'ils courraient en rompant avec la Hollande,observait-il au moment de la révolution. Peine perdue. "La voix de la raison et de l'intérêt même n'est pas entendue quand il s'agit d'un sentiment de nationalité. On veut être Belge avant tout,et il n'y a point d'opposition à faire à ce voeu"(I48).

Sans doute s'agissait-il là de la période d'exaltation des journées révolutionnaires. La fièvre tombée,on songea davantage aux prosaïques nécessités de la vie matérielle. Il n'empêche: le feu ardent de l'idéalisme national continua malgré tout à brûler. Ce fut lui qui triompha.

+++

Si nous voulons résumer l'impression qui se dégage de notre enquête sur I830,de cette enquête qui nous a introduit successivement auprès des forces de l'indépendance,du réunionisme et de l'orangisme,nous pouvons dire en un mot: nationalité.

La Belgique de I830 veut être elle-même,elle veut être maîtresse de ses destinées. Les divisions politiques et religieuses s'effacent devant cette grande volonté nationale. Certains réunionistes riront de voir des partisans décidés du duc de Leuchten-

berg acclamer dès le lendemain de son élection le duc de Nemours. L'Observateur de Mons leur répond: "Pour nous,Nemours,Leuchtenberg,ce sont des noms; ce que nous voulons,c'est une patrie. Celui qui assurera l'existence et la liberté de notre patrie sera toujours le prince de notre choix" (I49).

En face des réunionistes,en face des orangistes,il n'y a pas des libéraux et des catholiques,des royalistes et des républicains. Il n'y a qu'un parti,uni malgré tout ce qui le divise, et que ses adversaires reconnaissent,car ils lui donnent un nom: c'est le parti de l'indépendance. A ce parti,l'écrasante majorité des Belges apporte son adhésion.

+*+

La Belgique,en I830,ne doute pas de soi;mais l'Europe doute d'elle. Au tableau de sa vigueur nationale,il lui serait facile d'opposer le scepticisme et l'incompréhension de l'opinion étrangère.

Rien de plus étrange que ce contraste. Il prouve combien les idées de légitimité sont ancrées dans les esprits même les plus libéraux. La Pologne est un peuple légitime,un peuple dont le nom est inscrit sur les tablettes de l'histoire: les amis de la liberté ont foi dans sa résurrection. Mais la Belgique! C'est une nouvelle venue,sans titres,sans ancêtres (I50). Rien ne dit qu'elle ne disparaîtra pas demain comme elle s'est formée hier.

Les voisins immédiats des Belges,les Français,sont peut-être ceux qui les comprennent le moins. Ils sont amicaux pourtant,ils ont salué avec enthousiasme la révolution deseptembre,soeur de de leur révolution de juillet. Mais cette révolution,ils la considèrent simplement comme une victoire de la liberté. Ils ne savent pas,ils ne saisissent pas qu'elle a aussi été une révolution nationale.

Comment le sauraient-ils? Ils ignorent la nationalité belge. Entre la France et le Rhin,ils n'aperçoivent pour la plupart, suivant le mot de Devaux,qu'"un territoire sans nationalité,une espèce de terrain vague sans dénomination propre,sans propriétaire fixe,appartenant à qui peut le prendre,passant depuis des siècles d'un conquérant à un autre"(I5I). "Les Belges!",s'écrie Guizot,"on appelle çà un peuple! c'est-à-dire qu'ils jouent au peuple!" (I52). Talleyrand n'est pas moins méprisant: "un assem-

blage de vagabonds couards,indignes d'être indépendants" (I53). "Ce n'est pas une nation",déclare-t-il,"deux cents protocoles n'en feront jamais une nation" (I54).

Pays sans nationalité,la Belgique est évidemment un Etat sans avenir."Chacun",note en I834 un agent du roi Guillaume à Paris, "chacun est bien convaincu de l'inviabilité du royaume belge, que l'on ne cesse de regarder que comme quelques départements échappés à la France et qui doivent lui retourner s'ils ne reviennent pas à la Hollande"(I55). L'Etat belge n'est pas viable: c'est là une des vérités dont se nourrit le Français moyen,dont se nourrissent même les hommes d'Etat (I56). J.B.Nothomb écrivait en I87I - et il n'est pas du tout sûr que ce fût par manière de plaisanterie - qu'au cours de sa carrière déjà longue,il n'avait rencontré que deux Français qui acceptassent l'indépendance de la Belgique: Louis Philippe et Guizot. "Aux yeux de tous les hommes politiques français que j'ai connus, Louis-Philippe et Guizot exceptés,la Belgique n'a jamais eu qu'une existence transitoire"(I57).

C'était encore l'opinion de Talleyrand. "Cela ne peut pas tenir",disait-il (I58). Aussi dépensait-il son génie de l'intrigue,moins à le faire tenir qu'à faire accepter son idée favorite: le partage (I59). Il n'y réussit pas,et ce fut sans doute un des regrets de ses dernières années. Le vieil homme d'Etat dut mourir peu satisfait de l'oeuvre accomplie: au bout de ses efforts,il n'apercevait qu'un Etat sans consistance,voué à la disparition (I60).

NOTES DU CHAPITRE X:

(1)Lorsqu'il définissait ainsi la séparation,le Courrier des Pays-Bas se montrait moins radical qu'il ne l'avait été une dizaine de jours plus tôt. La formule de séparation qu'il avait défendue au début de septembre était celle réclamée par un certain nombre de députés aux Etats-Généraux,le comte de Celles,le baron de Secus,De Brouckère et d'autres: "la séparation complète entre les provinces méridionales et les provinces septentrionales, sans autre point de contact que la dynastie régnante"(cf.la proclamation de ces députés,du 3 septembre 1830,dans C.TERLINDEN, La Révolution de 1830 racontée par les affiches,2e éd.,Bruxelles 1944,p.68-69). Le Courrier écrivait à ce moment: "Tout sera séparé,hormis la dynastie" (5 sept.). Le 15 septembre,le Journal déclarait qu'on avait usé d'une "expression peut-être trop générale" et qu'il fallait mieux preciser la portée de la séparation - ce qu'il faisait dans les termes que nous venons de citer. Le 20 septembre,il confirmait son nouveau programme:"Il y aura séparation en tout,hors la dynastie,les relations extérieures,les douanes,matière connexe à ces relations,la dette publique et les colonies". Ces différents textes dénotent une curieuse évolution,qui a été trop peu remarquée: alors que le mouvement révolutionnaire bruxellois,dans le courant du mois de septembre,devient de plus en plus violent,le programme des dirigeants,au contraire,se fait plus modéré,plus réaliste.

(2)Cf.DE GERLACHE,Histoire du royaume des Pays-Bas,3e éd.,t.II, Bruxelles 1859,p.271-283; J.DE BOSCH KEMPER,Staatkundige geschiedenis van Nederland tot 1830,Amsterdam 1868,p.724 et sv. On observera que seul le principe de la séparation fut voté par les Etats-Généraux. Les modalités d'application ne firent l'objet d'aucune décision.

(3)Proclamation du 1er novembre 1830,dans F.BOURGEOIS,Bouillon en 1830,Arlon s.d.,p.31.

(4)N° du 19 septembre 1830.

(5)CH.ROUSSELLE,Mons pendant la Révolution de 1830,Bruxelles 1882,p.20-21.

(6)G.WILLEMSEN,Les événements de 1830-1831 à Saint-Nicolas (ANNALES DU CERCLE ARCHEOL.DU PAYS DE WAES,1905),p.24.

(6bis)On mandait de la région de Walcourt au Courrier de la Meuse,vers la mi-septembre :"Il règne dans nos campagnes un enthousiasme difficile à décrire. Partout sur les édifices publics flotte le drapeau brabançon. Nos vieux braves d'Austerlitz et de Moscou nettoyent leurs argoussettes pour voler avec notre jeunesse ardente au secours de la patrie en danger. Non contens de porter les couleurs brabançonnes,nos cultivateurs en ornent le cou de leurs chevaux" (n° du 16 septembre 1830). Il faut évidemment faire dans un texte de ce genre la part - la large part - de l'exagération patriotique.

(7)Le nombre relativement faible de volontaires fournis par les campagnes a été bien observé notamment dans le pays de Charleroi (cf.H.PIRENNE,préface de V.ERNEST,Les volontaires de Carolorégie en 1830,Bruxelles 1930,p.8). 1914,à cet égard,répétera 1830: en 1914 aussi,il y aura peu de paysans parmi les jeunes gens qui

se presseront aux portes des bureaux de recrutement (cf.H.PIRENNE,La Belgique et la guerre mondiale,Paris I928,p.53).

(8)Courrier des Pays-Bas,II octobre I830. C'est dans le Courrier que l'on trouve,à partir du 2 octobre,les listes les plus complètes des dons patriotiques.

(9)V.ERNEST,La Révolution de I830 en Carolorégie,Bruxelles I930, p.98 et sv.

(IO)Ibid.

(II)Cf.F.DUMONT,Beaumont et la révolution de I830 (BULLETIN DE LA SOC.PALEONTOLOGIQUE ET ARCHEOL.DE CHARLEROI,t.XV).

(I2)Dans C.THEYS,I830 à Rhode-St-Genèse (LE FOLKLORE BRABANÇON, t.XI,I93I-I932),p.26I-262; texte reproduit dans L.VERNIERS, P.BONENFANT et F.QUICKE,Lectures historiques.Histoire de Belgique,t.III,Bruxelles I936,p.42.

(I3)S.l.n.d. (Bruxelles,septembre I830),p.3.

(I4)N° du 5 septembre I830; texte reproduit dans P.HARSIN, Liège et la Révolution de I830,Liége I930,p.56.

(I5)N° du 5 septembre I830.

(I6)N° du 6 septembre I830.

(I7)Dans CH.VANDERSYPEN,Les Chasseurs-Chasteler et la Brabançonne,Bruxelles I880,p.47-48.

(I8)Cf.la statistique morale des journaux dressée par le Courrier des Pays-Bas du 23 octobre I830.

(I9)24 octobre.Cf.déjà le I6 octobre: "Nous pensons que le seul prince à qui nous puissions,dans notre intérêt,offrir la couronne,c'est le prince d'Orange".

(20)Courrier des Pays-Bas,3I octobre I830. "Chassé a incendié Anvers pour réconcilier son maître avec les marchans hollandais".

(2I)Manifeste électoral du 29 octobre I830; dans le Courrier des Pays-Bas du Ier novembre.

(22)Sur l'importance décisive du "désastre d'Anvers" dans l'évolution de l'opinion publique belge à l'égard du prince d'Orange, on peut lire notamment un article du Journal du commerce d'Anvers reproduit dans le Messager de Gand du I3 janvier I83I.

(23)Sur le mouvement réunioniste,cf.F.DUMONT,L'irrédentisme français en Wallonie de I8I4 à I85I,Couillet I938 (note critique sur cet ouvrage par P.HARSIN,R.B.P.H.,I942,p.65I-652),et F.PETRI,Staat und Nation in Belgien (RHEINISCHE VIERTELJAHRSBLAETTER, I933),p.93-II7. La brochure de M.Dumont est fort utile; l'auteur n'a malheureusement pas aperçu avec suffisamment de netteté les motifs d'ordre économique qui étaient à la base du réunionisme. Quant à l'étude de Petri,elle donne aux textes et aux faits une interprétation très forcée. Elle manque d'ailleurs de critique: on y trouve pieusement reproduite la lettre de Rogier à Palmerston où le ministre belge déclare que "les efforts de notre gouvernement doivent tendre à la destruction de la langue flamande pour préparer la fusion de la Belgique avec notre grande patrie la France" (p.99; sur cette lettre,dont le caractère apocryphe saute aux yeux,cf.L.WILLEMS,Over twee antivlaamsche

brieven toegeschreven aan minister Rogier,dans les VERSL.EN MEDED.DER KON.VLAAMSCHE ACADEMIE V.TAALE EN LETTERKUNDE,I902; et L.PICARD,Geschiedenis van de Vlaamsche en Groot-Nederlandsche beweging,t.I,Anvers I937,p.233-237; il faut dire à la décharge de M.Petri que d'innombrables publicistes - flamingants et allemands - se sont laissé duperpar ce document apocryphe; cf.par exemple H.F.ZECK,Die flämische Frage,Leipzig I938,p.33).

(24)Discours du 27 janvier I83I; Archives Parlementaires, 2e série,t.LXVI,p.363.

(25)Le Courrier,I8 mai I83I. Cette opinion erronée,qui avait cours en I830-3I,se retrouve encore aujourd'hui sous la plume de plus d'un écrivain français. Tel historien,pourtant fort impartial,croit pouvoir écrire que,en I830-3I,"le peuple belge, par ses dirigeants,déclarait accepter volontiers l'annexion à la France" (R.GRENU,La question belge dans la politique européenne de I866 à I870,Paris I93I,p.7; des textes similaires sont relevés par L.DE LICHTERVELDE,Méditations pour le Centenaire,Bruxelles I930,chapitre II).

(26)Le Journal de la province de Liége était à cet égard particulièrement audacieux.
23 janvier I83I:"Les provinces wallonnes inclinent visiblement pour la France";
30 janvier I83I:"Dans le pays,si l'on en excepte Bruxelles,la réunion a pour elle une immense majorité";
I0 février I83I:"La réunion à la France,qui était le voeum de toutes les provinces wallonnes,est devenu celui des provinces flamandes";
20 février I83I;toujours au sujet de la réunion: "Partout,si l'on excepte Bruxelles,partout c'est le voeu unanime";
Le 8 mai,légère marche arrière:"Le parti français se compose des provinces wallonnes et du Grand-Duché,c'est-à-dire d'à peu près la moitié de la population du pays".
Le I6 mai:"Plus de la moitié du pays réclame la réunion".
Même des agents diplomatiques belges avaient parfois tendance à exagérer,dans leurs rapports avec les autorités françaises, la force du mouvement réunioniste. Firmin Rogier relate dans une lettre du 6 janvier I83I les termes d'un entretien qu'il a eu avec Sébastiani: "Vous n'ignorez,Monsieur le Comte,lui dis-je, quel mouvement éclate dans plusieurs de nos provinces en faveur de la France; des pétitions arrivent de toutes parts au Congrès pour demander la réunion; au sein même de l'assemblée de nos députés,un parti nombreux se déclare dans ce sens" (Archives du Minist.des Affaires Etrangères,série Correspondance Politique,France,I,I830-I83I; cette lettre de Firmin Rogier fut communiquée au Congrès National le 8 janvier - cf.HUYTTENS, Discussions du Congrès National,t.II,Bruxelles I844,p.62-63).

(27)"Dans mes trois missions à Paris",déclarait Gendebien au Congrès le 30 janvier I83I,"j'ai acquis la conviction qu'il existait en France une idée fixe,celle de porter les limites jusqu'au Rhin,et de réunir la Belgique à la France" (HUYTTENS, op.cit.,t.II,p.329; cf.dans le même sens Nothomb le 3I janvier; Ibid.,t.II,p.357). Sébastiani parlait dans une lettre à Talleyrand du "désir national de retrouver la Belgique" (29 janvier I83I; COLENBRANDER,Gedenkstukken,t.X,I830-I840,2e partie,La Haye I9I9,p.I65),Madame Adelaïde,du "désir bien prononcé de

notre nation de la voir redevenir française" (3 janvier I83I; Mémoires du prince de Talleyrand,publ.p.le duc de BROGLIE, t.IV,Paris I89I,p.482). En I834,un agent du roi Guillaume à Paris,s'entretenant avec les dirigeants d'un journal légitimiste, recueillait de leur bouche ces propos remarquables: "Nous ne partageons pas le sot préjugé de la limite du Rhin,et nous croyons que la Belgique apporterait plus de maux que de bien à la France,mais la possession de la Belgique étant une question d'amour-propre populaire en France,nous ne pouvons émettre publiquement nos voeux de restauration orangiste sans tuer notre parti,et l'existence est la première de toutes les nécessités" (COLENBRANDER,Gedenkstukken,t.X,5e partie,I922,p.55I). L'éditorialiste de la Revue Nationale de Belgique pouvait écrire en I839: "Elle est bien faible encore,bien timide,bien peu populaire surtout,l'opinion française qui commence à soupçonner que la France ne doit pas désirer la possession de la Belgique" (t.I,I839,Introduction,p.I2).

(28)Dépêche du IO septembre I830; dans COLENBRANDER,Gedenkst., t.X,3e partie,I920,p.I52.

(29)Lettre du comte de Mercy-Argenteau du Ier septembre I830; citée dans P.HARSIN,Liége et la Révolution de I830,Liége I930,p.40.

(30)C'est à partir du 23 janvier I83I seulement que ce journal prend position en faveur de la réunion à la France.

(3I)L'Industrie parut à partir du Ier janvier I83I; collection du journal à la Bibl.de l'Univ.de Liége.

(32)Cf.sur l'Eclaireur infra n.35.

(33)Sur la situation à Verviers,voir J.FOHAL,Les événements de I830 à Verviers et aux environs,Verviers I930, et J.GARSOU, Verviers et la France(I830-I83I),Bruxelles I933.

(34)IIjanvier I83I; HUYTTENS,t.II,p.94. Cf.aussi Le Courrier, II janvier I83I.

(35)L'Eclaireur politique,commercial et littéraire parut à Mons à partir du 23 janvier I83I. Dans la collection de la Bibliothèque de la Ville de Mons - la seule conservée,semble-t-il - le dernier numéro est celui du 22 avril I83I(n°38). En fait,le journal dut vivre jusqu'à la mi-mai. Son décès est annoncé dans l'Observateur du I9 mai I83I.
La collection de l'Eclaireur conservée à Mons est,par une grande chance,celle de l'éditeur du journal,A.Deschamps. Ce sont les numéros sur lesquels Deschamps donnait le bon à tirer - soit par une simple signature,soit en portant:"Bon à tirer. A.Deschamps,Editeur" (cf.p.ex.les Nos 8,II,I4,I5,I6,etc.) - et sur lesquels aussi il indiquait le nombre d'exemplaires à tirer. Voici les chiffres de tirage: n°I,200 exemplaires; n°2,300; n°3,375; n°4 à 7;300; n°8 à II,225; n°I2 à I9,200; n°20 (9 mars I83I) à 29,I60.
Le tirage moyen de quelques autres journaux belges en I83I peut servir d'élément de comparaison.Le Courrier tirait à 4.820,le Belge à 897,le Lynx à 358,le Courrier de la Meuse à I35I,le Politique à I226,le Journal de la province de Liege à I255, le Journal des Flandres à II62,le Vaderlander à I372,la Gazette van Gend à I082,le Messager de Gand à 689,le Journal d'Anvers

à 787 (J.MALOU,Notice statistique sur les journaux belges (I830-I842),dans le BULLETIN DE LA COMM.CENTRALE DE STATISTIQUE, t.I,I843).

(37)L'Observateur,I0 février I83I. "Près de 400 signatures", déclare l'Eclaireur,qui a tout intérêt à en exagérer le nombre (n°du 23 janvier I83I).

(38)F.DUMONT,La pétition réunioniste de Fontaine-l'Evêque en I83I (BULLETIN DE LA SOC.PALEONTOLOGIQUE ET ARCHEOL.DE CHARLEROI, I933,p.39-4I); ID.,L'irrédentisme français en Wallonie,p.38 et 40.

(39)"Qui désire notre union à la France?" demande l'Observateur du I8 décembre I830. Et il répond: "Les marchands de charbon, les marchands de fers,les fabricans d'étoffes". Le Ier janvier I83I,il répète: "les marchands de charbon,de fer et de toiles; cf.de même dans le n° du I5 janvier. Par "marchands de fer",il faut entendre - le journal le précise le 23 décembre - les "maîtres de forges" et "tous les industriels qui tiennent à cette branche d'industrie,tels que les cloutiers,les fabricans d'armes,les fabricans de grosse quincaillerie,de coutellerie, de machines,etc.". On voit que,pour l'Observateur - et c'est là un fait que nous avons noté dans bien d'autres textes du temps- "marchands" et "industriels" (ou "fabricans") sont presque des termes interchangeables.
Nous nous conformons pour notre part à l'usage moderne,et nous parlons d'industriels pour la métallurgie,mais de marchands pour la toilerie. En effet,dans une industrie à domicile comme l'était à cette époque l'industrie de la toile,la fonction commerciale de l'individu qui centralisait les produits avait presque toujours plus d'importance que son éventuel rôle industriel.

(40)I5 janvier I83I. C'est à la même époque (début de janvier I83I) que le gouverneur de la province confiait à Gendebien: "Il y a,en Hainaut,un parti puissant qui demande la réunion à la France" (dans J.GARSOU,Alexandre Gendebien,Bruxelles I930, p.40I).

(4I)Cf.les témoignages de Nothomb (discours du 3I janvier I83I; HUYTTENS,t.II,p.358) et de l'officier Remy de Puydt,qui séjournait en I83I dans la province (dans O.PETITJEAN,L'organisation militaire du Luxembourg(I830-3I) (ANNALES DE L'INST.ARCHEOL. DU LUXEMBOURG,t.63,I932),p.208 et 225); voir aussi A.CALMES, Le Grand-Duché de Luxembourg dans la révolution belge(I830-I839), Bruxelles I939,p.87-88.

(42)"Le débouché naturel pour les produits du pays,c'est la France",écrivaient encore en I850 les représentants du Luxembourg belge (dans Chemin de fer du Luxembourg.Rapport de la Députation permanente du Conseil provincial,Arlon s.d.(I850), p.I3 et 77).

(43)Ceci prouve que le mouvement réunioniste n'était pas fort ardent. Car les Luxembourgeois n'ignoraient pas l'art de la pétition: en novembre I830, [illegible] Duché de Luxembourg" ayant son siège à Arlon avait organisé un vaste pétitionnement pour faire ressortir l'attachement des Luxembourgeois à la Belgique (cf.une circulaire de la "Réunion" du 9 novembre,et deux formulaires de pétition aux Archives de l'Etat à Arlon,Administration provinciale du Luxembourg,partie

lorsqu'il s'était agi de faire ressortir l'attachement du Luxembourg à la Belgique,un vaste pétitionnement avait été mis sur pied par une "Réunion patriotique" ayant son siège à Arlon (cf. une circulaire de la "Réunion patriotique" en date du 9 novembre, et deux formulaires de pétition,aux Archives de l'Etat à Arlon, Administration provinciale du Luxembourg,partie non classée. farde "Commissariat de district de Diekirch").

(44)Firmin Rogier écrivait de Paris à son frère Charles,le 30 décembre I830: "Il se trouve ici des hommes qui se disent envoyés par les provinces de Flandre et d'Anvers auprès du gouvernement français pour savoir si,dans le cas où ces provinces se soulèveraient en arborant les couleurs françaises et en demandant la réunion immédiate et complète à la France,celle-ci protègerait ou du moins ne désavouerait pas le mouvement" (dans E.DISCAILLES, Un diplomate belge à Paris de I830 à I864,t.I,Bruxelles I909, p.53). M.E.Sabbe me dit avoir trouvé trace de la démarche dont parle Rogier dans les archives du Quai d'Orsay; cf.un passage à ce sujet dans son Histoire de l'industrie linière en Belgique, Bruxelles I945,p.55. Quels étaient ces individus,et par qui étaient-ils mandatés? Nous n'en savons rien. Mais il est certain qu'ils ne représentaient qu'un groupe très limité de Flamands. On peut en dire autant de Constituants comme de Lehaye,de Gand,ou Delwarde,d'Alost,qui se prononcèrent au Congrès,l'un pour la réunion à la France,l'autre pour l'élection de Louis-Philippe comme roi des Belges (HUYTTENS,t.II p.25 et 97).

(45)Voir la statistique des votes dans HUYTTENS,t.II,p.452-453: cf.aussi PETRI,Staat und Nation in Belgien,p.II7. Sur les raisons de l'hostilité au duc de Nemours, les discours de Paul Devaux (HUYTTENS,II,356),Van Hoobrouck de Mooreghem (ID.,II,383),Alexandre Rodenbach (II,395),de l'abbé Verduyn (II,409),du baron de Gerlache (II,442),de l'abbé de Smet (II, 45I); retenir aussi le témoignage du chevalier de Theux, dans un rapport au roi de I840 (dans A.DE RIDDER,Les projets d'union douanière franco-belge et les puissances européennes (I836-I843),Bruxelles I932,p.I2).

(46)HUYTTENS,II,p.25. Nous n'avons pas essayé de mesurer la force du parti français au sein du Congrès. Elle fut en effet très variable: le parti gagna et perdit des adhérents au gré des fluctuations de la politique internationale. Un Lebeau,qui incarnera au printemps de I83I la politique d'indépendance,avait peu de mois auparavant penché pour la solution française (cf.infra p.402). Le baron de Stassart,partisan au début de janvier I83I de l'élection de Louis-Philippe,fait volte-face et devient un des champions du duc de Leuchtenberg.

(47)Cf.DUMONT,L'irrédentisme français en Wallonie,p.37-40. Citons à titre d'exemple la pétition de Fontaine-l'Evêque: "Les soussignés,habitans de Fontaine-l'Evêque,prennent la respectueuse liberté de vous exprimer leurs voeux pour la réunion de la Belgique à la France...en choisissant Louis-Philippe,roi des Français,pour roi des Belges,avec un vice-roi qui nous gouvernât conformément à la Constitution adoptée par le Congrès National... Toutefois,Messieurs,si vous ne pouvez négocier la réunion dans le sens indiqué,nos voeux seraient encore accomplis par la fusion des Français et des Belges sous le sceptre de Louis-Philippe et sous l'empire des mêmes institutions" (dans F.DUMONT, La pétition réunioniste de Fontaine-l'Evêque,art.cit.).

(48)HUYTTENS,t.II p.53 (Pirmez,8 janvier I83I),85 (Blargnies, II janvier),93 (Lardinois,même jour),97 (Delwarde,même jour), I23 (baron de Stassart,I2 janvier; intervention d'ailleurs assez réservée: "Le projet que j'avais conçu dès le mois d'octobre,et dont M.Blargnies vous a développé les nombreux avantages avec une grande supériorité de talent,pourrait bien, dans quinze jours,n'être plus une utopie"),I24-I25 (David,I2 janvier).

(49)Sur la position du baron de Stassart,cf.surtout ses discours au Congrès du I2 et du 3I janvier I83I (HUYTTENS,t.II,p.I23 et 366),et ses Oeuvres diverses,Bruxelles I854,p.658; voir encore QUETELET,Notice dans l'ANNUAIRE DE L'ACADEMIE,I855,p.I20,et F.DUMONT,Irrédentisme français en Wallonie,p.29.

(50)La pétition de Mons du 4 janvier I83I est à cet égard extrêmement significative. Elle développe avec lyrisme les avantages de la réunion pure et simple. "Alors,les Belges,placés à côté de leurs anciens frères et sous la bannière qu'ils ont aussi saluée de leur premier cri de liberté,verraient bientôt se dissiper cette inquiétude et ce malaise qui les accablent. A l'instant, tout rentrerait dans l'ordre,tout s'organiserait d'une manière régulière et définitive; avec peu d'efforts,leur sol serait purgé de leurs ennemis; leurs frères de Maestricht et de Luxembourg leur seraient rendus. A l'instant disparaîtrait toute ligne de douanes vers le midi; notre commerce reprendrait tout son cours, toute son activité,la population,d'inactive et indigente qu'elle est,retrouverait des travaux productifs. La Belgique enfin,grandie de toute la force de la France,formerait avec elle un faisceau indestructible,et la prospérité qu'elles se procureraient réciproquement serait,à coup sûr,fixe et durable". Puis la pétition ajoute: "Ces considérations,Messieurs,nous paraissent tellement puissantes que,si nous suivions notre première impulsion, nous vous demanderions aujourd'hui la réunion des deux royaumes en un seul,sous le sceptre de Louis-Philippe Ier; mais transigeant,pour l'intérêt de la patrie,avec une opinion qui a aussi de nombreux partisans,n'ignorant pas combien nous avons besoin d'union et de force en face de puissances hostiles à notre révolution,nous ne vous parlerons plus,Messieurs,de réunion à la France,mais nous tournerons encore nos regards vers cette France protectrice,seule ancrede salut pour nous; et nous vous adjurons de déférer la couronne de la Belgique au Roi-Citoyen que la victoire a illustré dans l'une de nos provinces,sous l'étendard de la liberté" (pétition reproduite dans L'Industrie,n° du I3 janvier I83I).
L'Eclaireur,,tout en prônant l'élection de Louis-Philippe (cf. n°I,23 janvier I83I,et les nos suivants),déclare que cette solution "ne satisfait pas aussi bien qu'un amalgame complet les besoins de la Belgique". En effet,"pour que la France serve efficacement de débouché à l'industrie belge",il faudrait que non seulement les douanes disparaissent entre les deux pays,mais encore qu'ils aient le même régime financier (n°2,26 janvier). David,bourgmestre de Verviers et représentant de cette ville au Congrès National,ne se prononce aussi en faveur de la quasi-réunion qu'à défaut de mieux. Il propose,"si la réunion de la Belgique à la France ne pouvait s'obtenir à présent,d'offrir à Louis-Philippe la couronne comme roi des Belges" (discours au Congrès du I2 janvier I83I; HUYTTENS,t.II,p.I25).

(5I)La première allusion du Journal de la province au pays de Liége est du 30 avril I83I: "Est-il évident pour tout le monde que le voeu national est que la Belgique forme un Etat séparé? Cela ne l'est pas pour nous; et il doit être permis à des Liégeois, qui se rappellent que leur pays fut autrefois indépendant, d'émettre le voeu le plus conforme à leurs moeurs, à leurs goûts, à leurs intérêts. Or ce voeu c'est celui d'une réunion à la France". Le Journal revient ensuite sur ce thème le I3 mai (passage cité ci-dessus), le 26 mai, le I0 juillet: "Si Bruxelles tient à sa nationalité, il est d'anciens pays indépendans qui tiennent aussi à la leur; et, pour en faire le sacrifice, ils voient plus de gloire, plus d'honneur, plus de profit à la confondre dans la nationalité française qu'à la perdre misérablement dans l'indépendance brabançonne". L'avènement de Léopold Ier décide la rédaction à modifier son attitude; le nouveau trône a droit au respect. "Il fut un tems pendant lequel la presse put agiter les points les plus délicats. Il fut permis à des Liégeois de peser les chances les plus avantageuses au pays de Liége. Son indépendance a pu être désirée et provoquée; sa réunion à la France a pu paraître et peut paraître encore préférable à sa réunion au Brabant. L'examen consciencieux de ces questions était convenable et utile; le temps en est passé..." (2I juillet).
L'Industrie, collègue réunioniste du Journal de la province, embouche à deux reprises seulement la trompette liégeoise (I5 et 20 mai). Elle le fait avec plus de discrétion ("Les exploitants de la nationalité, indépendans à tant la feuille, n'ont pas pensé à une petite difficulté qui pourrait survenir, si l'ancienne principauté de Liége, qui peut, à très justes titres, réclamer aussi en faveur de son ancienne indépendance, s'avisait d'élever la prétention de se régir selon ses voeux et, pour sauver ses intérêts matériels compromis par le système désastreux du ministère actuel, usait de son droit pour se détacher de la communauté et s'unir à l'Etat qui lui conviendrait le mieux, à la puissance qui lui promettrait le plus d'avantages..."), et n'insiste pas.

(52)"Mon voeu le plus ardent dans les circonstances actuelles est la réunion à la France, car je crois que c'est le seul moyen d'être heureux en Belgique. Leur question d'indépendance est romantique, ridicule, je n'aurais voulu d'indépendance qu'avec la république, sans elle je ne veux que la France, rien que la France" (lettre du 28 janvier I83I à Firmin Rogier; dans E.DISCAILLES, Un diplomate belge à Paris de I830 à I864, t.I, Bruxelles I909, p.7I).

(53)Chazal n'obtiendra la naturalisation belge qu'en I844 (cf. J.GARSOU, Le Général Baron Chazal, Bruxelles I946, p.II).

(54)Cf. Courrier de la Meuse du I7 février I836 et Journal du commerce d'Anvers du même jour; analyse et extraits d'un mémoire adressé au roi le 5 février I836 par la commission nommée par les industriels du district de Verviers à l'effet d'appeler l'attention de S.M. et du gouvernement sur leur demande concernant la réunion de la Belgique au Zollverein.

(55)L'Eclaireur, n°2, 26 janvier I83I.

(56)Cf. L'Eclaireur, n°s I6, 23, 3I, 32; Journal de la province de Liége, I3 juin et 7 juillet; Journal de Verviers cité dans le Courrier du I7-I8 janvier.

(57)II juin I83I; cf.aussi dans le même sens le I9 juin.

(58)I3-I4 juin.

(59)L'Eclaireur,n°I,23 janvier I83I.

(60)Ibid.,n°I7,2 mars I83I.

(6I)"Nous l'avons dit dès le principe de notre révolution et nous le répéterons jusqu'à la fin: sans la réunion à la France, point de salut pour la Belgique;entourée d'une triple douane, elle succombera sous le poids de sa production industrielle et agricole" (Ibid.,n°37,20 avril I83I).
L'expression "succomber sous le poids de" est très caractéristique de la thèse réunioniste. Les réunionistes prédisent la misère,non par suite de la pénurie,mais au contraire de la trop grande abondance de produits,aussi bien agricoles qu'industriels. "Ni l'agriculture ni les manufactures ne trouveront jamais l'emploi de leurs nombreux produits avec la Belgique circonscrite dans ses limites actuelles" (Lardinois au Congrès le I8 novembre I830; HUYTTENS,t.I,p.I76). "Sans le commerce,sans débouchés sûrs et avantageux,la Belgique serait nécessairement pauvre et souffrante,et finirait par s'étouffer elle-même sous ses produits agricoles et industriels" (pétition de Mons du 4 janvier I83I, dans l'Industrie du I3 janvier). "Fermée par une triple ligne de douanes hollandaises,prussiennes et françaises,sans débouchés pour les produits de son agriculture,de ses mines et de son industrie,la Belgique regorgerait d'une stérile abondance et verrait bientôt tarir les sources de sa richesse publique" (L'Eclaireur,n°5,2 février I83I). Nous allons "crever de la pléthore" déclare un réunioniste que met en scène une spirituelle Physiologie de l'opinion en Belgique (Liége I83I; l'auteur se cache sous le pseudonyme de "De La Nole").
Cette crainte s'explique. La Belgique,vers I830,exporte des produits industriels,elle exporte du bétail,et elle produit plus de céréales qu'il n'en faut pour sa consommation. Du moins est-ce ainsi que les contemporains se représentent ordinairement les choses. Lors de la discussion en I834 de la loi des céréales, presque tous les députés affirmeront à la tribune de la Chambre que le pays,en matière de grains,se suffit amplement à lui-même; c'est là,dira Hélias d'Huddeghem,"un point généralement reconnu" (Moniteur Belge,II juillet I834; cf.dans le même sens les discours d'Eloy de Burdinne,Meeus,d'Huart,De Man d'Attenrode,Pirson, etc.; ibid.,II,I2 et I5 juillet; on relève dans la presse des affirmations similaires - "La Belgique produit trop de bled pour sa consommation" écrit le Lynx du I4 février I833). Sans doute rencontre-t-on des avis opposés (cf.p.ex.un article du Messager de Gand du 7 juillet I834),mais ils sont rares. D'ailleurs,à supposer même qu'elles soient nécessaires,les importations demeurent extrêmement faibles: Lardinois les estime en I834 à 3% à peine de la consommation (Moniteur Belge,II juillet I834; voir de même les interventions de Devaux,de Theux et Smits,ibid.,n°s des I3 et I4 juillet; cf.également J.VAN OFFELEN,La lutte d'Anvers pour la liberté du commerce des céréales de I83- à I845, Liége I945,p.48).
La Belgique,ayant son grain,ayant son bétail,possède donc de quoi se nourrir. "Nous pourrions nous suffire à nous-mêmes", entend-on dire au Congrès,"la Belgique produit tout ce qui lui est nécessaire" (HUYTTENS,t.II,p.39I). Privé des marchés d'exportation dont vit son industrie,le pays sera donc bien condamné à "crever de la pléthore".

(62)I8 novembre I830 (HUYTTENS,t.I,p.I76) et 3I janvier I83I (ID,t.II,p.363). Cf.aussi dans le même sens son discours du II janvier I83I (ID.,t.II,p.92).

(63)N°30,Ier avril I83I.

(64)N°I,23 janvier I83I.

(65)22 mai I83I; 7 mai I83I. Les succès du"parti français", lit-on encore,ont une raison très simple; c'est que "le parti français s'appuie sur ce que les nationaux méprisent,les intérêts matériels,et que ces intérêts bien entendus comprennent tous les autres" (I5 mai I83I).

(66)26 janvier I83I. Dans la suite,le Journal de la province multiplie les exhortations aux industriels. Il leur rappelle l'importance du rôle qu'ils doivent jouer dans la société moderne,s'attriste de leur passivité,les invite à l'action. "Les industriels ont consenti,depuis l'origine de notre révolution, à se laisser faire la loi par les non-industriels,à s'abandonner à la conduite de gens incapables de comprendre leurs besoins et ceux du pays". Ils ont eu le tort grave de "ne pas user de la prépondérance qui leur appartient" (7 mai I83I). Ils n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes de leurs misères. "O industriels! c'est vous qui l'avez voulu. Dans un siècle où les capacités du commerce et de l'industrie doivent tout conduire,vous vous êtes laissé faire la loi par des incapacités non industrielles. Ne sentirez-vous donc jamais que toute la force,toute la richesse résident en vous? Que vous êtes les hommes importans et nécessaires? Que de vous seuls peut naître un ordre de chose stable, parce que de vous seuls dépend entièrement l'existence des masses? Que c'est une monstruosité sans égale de voir au XIXe siècle les non-producteurs régir et mener selon leurs vues la classe entière des producteurs?..." (II juin I83I).
On voit par cette tirade que le rédacteur du Journal mêle à l'exposé de ses idées des bribes de prédication saint-simonienne. L'influence du saint-simonisme sur la feuille liégeoise est d'ailleurs très marquée; le mot même d'"industriels" glisse peu à peu dans ses colonnes vers le sens saint-simonien. Le Catéchisme des Industriels déclarait que "les industriels composent plus de vingt-quatre vingt-cinquièmes de la nation"; le Journal de la province,réduisant un peu la proportion,parle des dix-neuf vingtièmes (cf.p.ex. le 8 juin I832: "Les dix-neuf vingtièmes du pays sont composés d'industriels"). Nous signalons ces textes à qui voudra étudier,d'une manière plus approfondie qu'on ne l'a fait jusqu'ici,l'histoire du saint-simonisme en Belgique (cf.jusqu'à présent sur la question L.BERTRAND,Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique,t.I,Bruxelles I906, p.96 et sv.; F.SEVERIN,Théodore Weustenraad,Bruxelles I9I4, chap.II; G.WEILL,Le saint-simonisme hors de France,dans la REVUE D'HISTOIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE,I92I,p.I04-I05; S.CHARLETY, Histoire du saint-simonisme(I825-I864),nlle éd.,Paris I93I, p.93-94).

(67)Cf.dans l'Eclaireur du 25 février I83I l'article intitulé Des limites naturelles: "La nature a donné à la France des limites qu'elle doit atteindre infailliblement: ce sont les Alpes, les Pyrénées et le Rhin. Elle tend incessamment vers ces limites, et jusqu'à ce qu'elle y soit parvenue,il n'est point de repos

pour elle ni pour l'Europe. La Belgique et la France font partie d'un même peuple; ils(sic) habitent le même bassin,ils sont renfermés dans les mêmes limites; les intérêts,les moeurs,la religion,le langage les unissent; ils tendent sans cesse à se rapprocher. C'est donc en vain que la politique jalouse et craintive des grandes puissances s'oppose à cette réunion; elle se fera inévitablement en dépit de tous les obstacles".

(68)"La réunion à la France n'est point la perte de notre nationalité,mais le retour à notre nationalité véritable. Nous faisons partie de la France: notre langue,nos moeurs,nos habitudes, jusqu'à nos modes,chez nous tout est français" (Journal de la prov.de Liége,24 janvier I83I). "D'anciennes affections,la communauté du langage,des moeurs,des habitudes communes,tout nous rappelle vers la France,dont la Belgique n'est qu'une part" (L'Eclaireur,n°3I,6 avril I83I). "Est-il prudent de vouloir soustraire à la nécessité commune les quatre millions d'hommes (il s'agit des Belges) dont la langue,les moeurs,les intérêts proclament déjà l'assimilation prochaine à la France?" (L'Industrie,I2 juin I83I).

(69)L'Eclaireur cite parmi les raisons qui rendent l'indépendance belge impossible la "diversité des races" et l'"absence d'unité, se manifestant par la pluralité des langues" (n°I6,27 février). L'Industrie renchérit: "Deux langues,deux races,toujours hostiles entre elles,divisent le pays. Il y a dans le Bulletin des lois et dans son double texte,un germe de discorde prochaine analogue à celui que contenait le journal officiel. La Flandre et le Brabant sont d'un côté; le pays wallon est de l'autre" (I7 juin I83I).

(70)Ces deux derniers arguments sont évidemment contradictoires. Il importe peu: tout fait l'farine au moulin.

(7I)Archives du Minist.des Affaires Etrangères. Lettres de J.B.Nothomb à Th.Juste. Lettre du 29 décembre I865.-Cf.aussi les propos recueillis en I876 de la bouche de Nothomb par le baron de Borchgrave,alors conseiller de légation à Berlin: "Le baron (Nothomb) a la mémoire garnie d'anecdotes. Son appréciation du Régent,Surlet de Chokier: "Homme intelligent,spirituel et léger. Très égoïste et profondément sceptique. Incapable de rien faire parce qu'il n'avait aucune foi politique,croyant à tout,excepté à la nationalité belge. Convaincu que les événements de I830 amèneraient une guerre générale et que la Belgique irait définitivement à la France" (Bon DE BORCHGRAVE,Souvenirs diplomatiques de quarante ans,I863-I903,Bruxelles I908,p.54; cf.sur cet ouvrage ma note dans la R.B.P.H.,t.XXVI,I948,p.4I4-4I5). - Un excellent document contemporain est le rapport dressé par l'orangiste Charles Morel de l'entretien qu'il eut avec Surlet de Chokier le 2I mars I83I. Le régent parla à Morel de "l'abnégation qu'il faisait de son opinion personnelle laquelle,dit-il, était toute française" (lettre de Morel du 20 avril I83I,dans COLENBRANDER,Gedenkstukken,t.X,I830-I840,4e partie,p.477).

(72)Discours du I9 janvier I83I (HUYTTENS,t.II,p.2I5); cf.déjà son discours du II janvier (Ibid.,t.II,p.99-I00).

(73)Cf.sur lui la notice de A.WAUTERS dans la Biogr.Nationale, t.III,I872,col.398-402, et L.DE LANZAC DE LABORIE,La domination française en Belgique,t.II,Paris I895,p.64-65 (présente à tort de Celles comme le chef du parti réunioniste en I83I).

(74)Il s'en défendit avec énergie au Congrès National. "Je ne veux de la France sous aucune couleur",déclara-t-il (5 janvier I83I; HUYTTENS,t.II,p.25; voir aussi son discours du I3 décembre I830,Ibid.,t.I,p.394). Ces protestations - qu'il est permis de trouver peu convaincantes - avaient évidemment pour but d'écarter les soupçons que l'on nourrissait à son égard.

(75)"...le signal de la guerre dont la Belgique seroit le principal théâtre comme de tout tems" (lettre à Gendebien du 4 janvier I83I; Archives du Minist.des Affaires Etrangères,série Correspondance Politique,France,I,I830-I83I).

(76)Lettre à Gendebien,5 janvier I83I; même fonds. Dans la suite, envoyé à Paris,le comte de Celles abandonnera sa prudence. Talleyrand nous le montre "intriguant et ameutant pour obtenir la réunion de la Belgique à la France,ou au moins,la royauté de M.le duc de Nemours" (Mémoires du prince de Talleyrand,publ.p.le duc de BROGLIE,t.III,Paris I89I,p.445).

(77)Dans TH.JUSTE,Alexandre Gendebien,Bruxelles I874,p.43 n.I. Original au Archives des Affaires Etrangères,fonds cité.

(78)Très caractéristique à cet égard est le ton de la discussion qui s'engagea au Congrès,le 27 janvier I83I,au sujet des pétitions réunionistes; voir les débats dans HUYTTENS,t.II,p.278-280.

(79)Il est vrai que l'Observateur poursuit: "...ceux au contraire qu'anime un intérêt purement privé,...il n'est pas de mot assez énergique pour flétrir leur conduite". Mais cette finale n'affaiblit pas la portée du texte: les partisans de la France qui obéissent à des préoccupations d'intérêt public ont droit au respect.

(80)I7 janvier I83I.

(8I)La position du Courrier est à cet égard très caractéristique. Il attaque résolument les réunionistes,mais n'écarte pas l'hypothèse d'une réunion. Voici ce qu'il écrit le 7 janvier I83I: "Aussi longtemps que cette réunion ne sera pas impérieusement nécessitée par l'intérêt même de notre indépendance; aussi longtemps que la politique absolutiste des grands cabinets ne nous y réduira pas comme à un moindre mal,nous devons la repousser... La Belgique ne veut pas sa réunion à la France. Elle s'y résignera si la force des événemens et l'aveuglement de la Sainte-Alliance l'y obligent. Ce sera sa planche de salut,sa ressource extrême. Ce n'est point le voeu de son coeur".
Même point de vue dans le Politique du 22 juin I83I: "Des indépendans (c'est-à-dire des partisans de l'indépendance nationale) ont exprimé l'intention d'unir les couleurs françaises au drapeau brabançon,dans le cas où notre pays verrait ses frontières débordées par les soldats de la Sainte-Alliance; mais alors on se porterait à cet acte en désespoir de cause,toutes les autres voies de salut venant à manquer".

(82)II janvier I83I; HUYTTENS,t.II,p.97.

(83)Notre presse reproduisait [illegible] des articles annexionistes des journaux français. Ceux-ci étaient d'ailleurs eux-mêmes assez bien lus en Belgique.

(84)Ce sont les termes de Belliard,dans une dépêche du I8 mars I83I (J.GARSOU,Le général Belliard,premier ministre de France en Belgique(I83I-I832),Paris I936,p.I6).

(85)Cf.deux constats de décès de I835 dans J.W.LOEBELL,Reisebriefe aus Belgien,Berlin I837,p.325,et dans TH.COOPMAN et J.BROECKAERT,Bibliographie van den Vlaamschen taalstryd,t.I, Gand I904,p.I32 n°325.

(86)S'ils cessèrent de demander la réunion,ils n'en furent pas moins énergiques à réclamer un traité de commerce avec la France. C'est ce qu'on observe en particulier dans le Luxembourg. "On se plaint dans le public de la stagnation du commerce et du peu d'écoulement qu'ont les produits de cetteprovince,surtout celui du bétail,des fers et des cuirs; on désire ardemment un traité de commerce avec la France" (Archives de l'Etat à Arlon, Administration provinciale du Luxembourg,carton n°742. Rapports du capitaine commandant la gendarmerie de la province au gouverneur; rapport du mois d'octobre I835 - Cf.dans le même sens les rapports de juillet et de septembre de la même année).

(87)En juin I83I,l'Industrie est encore d'un réunionisme flamboyant (cf.p.ex. I0 juin,I7 juin,I9 juin). Puis sa campagne en faveur de la France s'apaise,et cesse même complètement. La feuille liégeoise se contente désormais de faire de l'opposition: elle se lamente sur l'état de la Belgique et attaque avec acrimonie les hommes au pouvoir. On constate aussi qu'elle reproduit de plus en plus souvent des extraits de la presse orangiste,du Lynx et du Messager de Gand. En I832,la métamorphose est achevée: l'Industrie est franchement orangiste (cf.p.ex.5 août et 25 août I832).
En face de l'évolution du journal,celle des hommes: le comité directeur des orangistes liégeois,au début de I833,compte dans son sein plusieurs anciens partisans de la France (COLENBRANDER, Gedenkstukken,t.X,I830-I840, 4e partie p.533 n.I et 5e partie p.235-236).
Il importe de noter que le mouvement du réunionisme vers l'orangisme avait été précédé à Liége d'un mouvement en sens inverse: de l'orangisme vers le réunionisme. Terrorisés par les pillages de mars I83I,et désespérant du sort de leur parti,des orangistes avaient gagné les rangs du parti français. Le fait fut dénoncé en son temps par la presse patriotique (cf.l'Indépendant du 20 juin et le Politique du 22 juin I83I),et reconnu d'ailleurs per les feuilles réunionistes (cf.l'Industrie du 23 juin; le 7 juin déjà,le Journal de la province de Liége écrivait que la cause de la réunion avait "plus de partisans qu'on ne pense parmi les personnes que l'on est convenu d'appeler Orangistes"). Ceux qui passèrent ainsi du drapeau orange au drapeau tricolore n'eurent évidemment,après la dissolution du réunionisme,qu'à reprendre leur premier emblème.

(88)Sur l'orangisme,les seuls exposés d'ensemble sont ceux,très rapides,de THONISSEN (La Belgique sous le règne de Léopold Ier, 2e éd.,t.I,Louvain I86I,p.290-30I) et de PIRENNE (Hist.de Belg., t.VII,p.58-64). L'histoire du mouvement reste à écrire.

(89)Cf.sur l'orangisme de cette époque les Gedenkstukken,t.X, Ire partie,p.I68-I69 (dépêche de l'agent anglais à Bruxelles, Cartwright,du 25 novembre I830).

(90)Essai hist.et politique sur la révolution belge,3e éd., Bruxelles I834,p.I32.

(9I)"L'homme inévitable" était l'expression favorite des orangist

tes en janvier-mars I83I; cf.notamment l'Indépendant,9 mars, 23 mars et 26 mars I83I.

(92)Le Vrai Patriote,27 janvier I83I. Cf.dans le même sens,à titre d'exemples,une pétition des notables d'Anvers au Congrès National publiée dans le Messager de Gand du 9 janvier ("Pour sauver notre beau pays d'une ruine totale,nous croyons que le seul remède à nos maux actuels,c'est d'appeler au trône de la Belgique le prince d'Orange"),et,à la tribune même du Congrès, les paroles prononcées par le comte de Bergeyck dans la séance du 2 février I83I (HUYTTENS,t.II,p.426). De bonnes observations sur la psychologie des partisans du prince d'Orange au début de I83I peuvent être trouvées dans un article du Lynx du 24 février I832,ainsi que dans (P.A.F.GERARD),Lettre à lady Morgan sur la Belgique par un membre de la Chambre des Représentants,Bruxelles I833,p.I4.

(93)L'Indépendant,parlant des "orangistes de bonne foi",note fort bien qu'ils "tournent leurs yeux vers le prince d'Orange pour obtenir le repos" (27 mars I83I).

(94)Cf.pour le premier les souvenirs de Gendebien publiés dans J.GARSOU,Alexandre Gendebien,Bruxelles I930,p.I86-I87; pour le second,Gedenkstukken,t.X,4e partie,p.477-478. Sur Jolly,voir L.VAN DER ESSEN,André Jolly et les origines du gouvernement provisoire(septembre I830),dans la REVUE GENERALE,sept.I930.

(95)C'était le cas par exemple dans le milieu des orangistes bruxellois (cf.le rapport de Charles Morel du 20 avril I83I dans les Gedenkstukken,t.X,4e partie,p.483). A Liége,l'Echo du 28 mars I83I imprime un article défendant ceux qui "considèrent la restauration avec la séparation administrative comme la seule combinaison compatible avec l'existence de la Belgique,puisque sa prospérité commerciale,agricole et manufacturière dépend nécessairement du rétablissement de ses relations amicales avec la Hollande". Ces hommes "considèrent l'indépendance de la Belgique comme sa ruine totale,ils croient que par la séparation administrative et judiciaire la révolution belge aura atteint son but" (n°5,28 mars I83I; sur l'Echo,cf.U.CAPITAINE,Recherches... sur les journaux et les écrits périodiques liégeois,Liége I850, p.I95; les premiers numéros du journal se trouvent à la Bibliothèque Royale,reliés à la suite des quatre premiers mois de I83I du Journal de la province de Liége).

(96)Il leur est prêté,d'une manière tout-à-fait équitable,par un de leurs adversaires,Ch.Marcellis (Aux Belges au mois de septembre I83I,Bruxelles I83I,p.8). On peut d'ailleurs laisser la parole aux orangistes eux-mêmes. Le Messager de Gand se déclare le 6 novembre I834: "C'est la victoire des intérêts matériels,de la justice et de la modération que nous appelons de tous nos voeux". Les intérêts matériels en premier lieu!

(97)Un John Cockerill,sur ce point,était catégorique (cf.ses paroles en août I83I rapportées dans Gedenkstukken, t.X,4e partie,p.562-563).

(98)Etudes sur la révolution belge,Gand I834,p.58.

(99)Ier mars I832.

(I00)Souvenirs d'un ex-journaliste,Bruxelles I842,p.45. Cf.également p.78.

(IOI)CH.WHITE,Révolution belge de I830,trad.franç.,t.II,Bruxelles I836,p.223.

(I02)26 septembre I83I. Cf.aussi le Ier mars I832: "Ayons chacun nos lois,nos institutions,nos administrateurs indigènes,nos usages,nos moeurs,notre religion,nos finances,notre armée,notre liberté telle que nous l'entendons; mais prêtons-nous mutuellement appui comme corps politiques,que toute barrière de douanes qui pourrait exister entre nous soit renversée,que nos relations commerciales soient entièrement libres".

(I04)6 mars I832.

(I05)22 mars I832.

(I06)6 mars I832.

(I07)23 mai I834. L'attitude des orangistes en face du traité des XXIV Articles,en I838-I839,vérifiera d'ailleurs les paroles du Messager (cf.G.JACQUEMYNS,Les orangistes défenseurs de l'intégrité territoriale et de la liberté de l'Escaut,R.B.P.H.,t.IX, I930).

(I08)"A nos yeux,il n'est pour la Belgique de grandeur,d'indépendance et de richesse que dans sa fusion complète avec la Hollande" (Journal du commerce d'Anvers du 4 juillet I838; cité dans JACQUEMYNS,art.cit.,p.544).

(I09)"Il n'y a plus de condition possible sans séparation administrative; les deux peuples l'ont décidé irrévocablement" (Ier mars I832). "Nous ne voulons ni une réunion ni une quasi-réunion. Ce n'est pas une indivisibilité de propriété ou d'administration qui est dans nos voeux,c'est une réciprocité de services,c'est un contrat de paix perpétuelle,une fusion d'intérêts matériels avec une séparation politique" (6 mars I832). La séparation politique de la Belgique et de la Hollande est "un fait que nous considérons nous-mêmes comme accompli"."Ce n'est donc plus une nouvelle fusion qu'il nous faut". Mais il faut "qu'un acte de fédération intime supplée à la fusion devenue impossible"."La constitution,les lois,la représentation nationale seront différentes dans les deux pays,nous le voulons; mais les deux pays exploiteront en commun les avantages généraux de leur situation, de leur sol et de leur industrie" (Ier septembre I834). "Nos opinions,depuis I830,n'ont pas subi la moindre modification; nous sommes toujours les mêmes hommes qui voulons un rapprochement moral et politique de la Hollande; que ce soit par un acte de fédération,ou de séparation sous une même dynastie avec une administration distincte,peu nous importe; mais il nous importe beaucoup que les Pays-Bas ne soient pas scindés ni divisés d'intérêts" (6 novembre I834). "Qu'elle (= la Belgique) se gouverne par ses propres lois,par ses administrateurs indigènes,qu'elle ait ses tribunaux,son armée,son budget,ses usages,ses préjugés même,ses superstitions et son fanatisme: nous acceptons ces conditions de partage,mais aussi qu'elle ait un bon contrat de fédération qui rende communs les intérêts politiques des deux peuples...Pour ce faire,il faut que les deux nations aient un chef commun" (I2 décembre I834). La Belgique,après la restauration,demeurera "séparée de constitution,d'administration,de finances,de représentation nationale et de lois" d'avec la Hol-

lande (I4 octobre I835).

(II0)Le Lynx déclare cependant le I9 janvier I832: "Nous ne voulons pas notre réincorporation à la Hollande;...tout le monde nous paraît d'accord sur la séparation des deux grandes divisions de l'ancien royaume". Le 30 mars I833,l'organe orangiste bruxellois prône "la restauration,avec séparation administrative".

(II0bis)Voici par exemple un article du Lynx du 24 décembre I832. Il débute pompeusement: "Quand les révolutionnaires belges ont pris la funeste résolution de morceler,de mutiler,de détruire leur belle patrie,etc.,etc.". Quelques lignes plus bas,la "belle patrie" est oubliée et on parle de "notre malheureux pays": c'est la Belgique.

(III)L'égoïsme local,à Anvers,l'emporte cependant parfois sur le sentiment belge. En février I836,le Journal du commerce d'Anvers développe l'idée d'ériger Anvers en "ville libre",donc de la détacher du reste de la Belgique. Ce serait,déclare l'organe anversois,le moyen leplus propre à sauver notre prospérité (cf. n^{os} du I4 et du I9 février I836).

(II2)N° du 5 septembre I832. Le 30 août déjà,le journal liégeois avait publié un article destiné à préparer le terrain: "Rien ne nous force encore,nous Liégeois,à entrer dans une combinaison (entendez l'État belge) où aucun souvenir ne nous attache,où aucune nationalité ne nous entraîne,où aucun intérêt ne nous lie, où nous ne trouverons que honte et misère. Pourquoi,dans ce grand replâtrement des sociétés,oublierions-nous notre ancienne indépendance et les institutions qui nous ont valu de longues années de gloire et de prospérité?...".Le 2 septembre,on rappelle les fastes glorieux de l'histoire liégeoise et l'on conclut que le peuple liégeois "peut bien revendiquer ses droits à l'indépendance". Puis vient le 5 septembre le grand article-manifeste dont nous avons cité un passage du début. L'article poursuit: "Pourquoi faut-il que nous persistions à soutenir,par nos enfans et par nos bourses,un état de choses sans aucune issue favorable pour la province de Liége?" C'est donc la province de Liége que les orangistes veulent libérer,en la faisant hériter des droits à l'indépendance de l'ancienne principauté.
Notre province va vers la ruine,s'écrie l'Industrie. "Nul doute que dans ce cas,il ne valût mille fois mieux,pour les Liégeois, se séparer des provinces avec lesquelles ils n'ont jamais eu d'autres rapports que ceux de simple voisinage,et de chercher dans une alliance plus conforme à leur position territoriale, plus utile aux débouchés de leurs produits de toute nature,et peut-être plus en harmonie avec leurs vieilles affections,les moyens de satisfaire à la fois leur patriotisme,leurs besoins moraux et leurs intérêts matériels" (même article). Le 6 septembre,nouvel appel au droit historique - "l'ancienne principauté de Liége" a le droit de "se constituer à sa guise" - et nouvelle application de ce droit à la province: "La province de Liége a pu trouver son avantage à s'unir à la Belgique et à la Hollande; mais elle a le droit,si cette triple alliance est rompue,d'opter pour le côté qui lui présente le plus de chances de prospérité et de bien-être moral". L'Industrie revient encore sur ce thème le I5 septembre ("Les Liégeois" veulent "secouer le joug";ils "reportent leurs idées à des temps de gloire et d'indépendance nationales"),et le I9 septembre ("La Belgique n'est pas plus notre

patrie que la France ou la Hollande"; Les Liégeois "pourraient bien se croire indignes de partager la haute civilisation de la Belgique de I832,et il se trouve de par le monde certain roi barbare qui ne serait peut-être pas fâché de les admettre pour alliés",puis elle passe à d'autres exercices.
On trouve un certain écho de l'Industrie dans le Journal de la province de Liége. Le Journal de la province,en I832,n'était pas un journal orangiste,mais c'était un journal mécontent - mécontent de la situation de la Belgique,mécontent du gouvernement belge,mécontent de tout -,ce qui l'apparentait évidemment aux organes orangistes. Dans deux petits articles publiés le 29 août et le 7 septembre I832,il laissa entendre que l'idée de refaire l'ancienne indépendance liégeoise ne lui serait pas antipathique. Mais il ne se prononça pas plus nettement.
Parallèlement à la campagne de l'Industrie,on avait aussi assisté à Liége à la création d'une "association éburonne,composée des hommes les plus sensibles aux souvenirs historiques des vieilles franchises des pays de Liége et de Franchimont". Cette association,orangiste cela va de soi,projetait de prendre le nom de Société Velbrück,"du nom de l'un des derniers souverains de l'ancienne principauté,sous le règne duquel ont fleuri la liberté,les arts et le commerce" (Industrie,9 septembre I832). Ce sont sans doute ces Eburons,plus encore que les articles de l'Industrie,qui excitèrent la verve d'un humoriste local,dans une feuille satirique intitulée La Vérité,journal de tous. Voici à ce sujet la notice d'Ulysse Capitaine dans ses Recherches... sur les journaux et les écrits périodiques liégeois (Liége I850): "La Vérité,journal de tous. In 8° de 8 p. - Hebdomadaire - Rédacteur ..... - Imprimerie Jeunehomme frères - 20 septembre I832 - Il n'a paru,croyons-nous,qu'un numéro de cette feuille spirituelle et originale,créée dans le but de ridiculiser ceux qui proposaient de reconstruire l'ancien pays de Liége et de le proclamer indépendant en lui donnant une nouvelle forme de gouvernement" (p.I96-I97). Nous avons fait de vaines recherches pour retrouver ce journal. Il est mentionné aussi par De THEUX,Bibliographie liégeoise,2e éd.,Bruges I885,col.922,et par J.DEMARTEAU, la presse catholique au pays de Liége,I936,p.82-83,mais ces auteurs ne font visiblement que copier Ulysse Capitaine.

(II3)4 septembre I832. L'Indépendant du I3 septembre parle d'une "mauvaise plaisanterie".

(II4)L'internonce Capaccini en faisait la remarque dès janvier I83I. S'entretenant avec lord Palmerston,écrit-il,"gli feci riflettere che il partito del Principe d'Orange è formato in primo luogo dai manufatturieri e commercianti di Gand,di Liegi e di Anversa" (dans A.SIMON,Documents relatifs à la Révolution Belge de I830,BULLETIN DE L'INSTITUT HIST.BELGE DE ROME,t.XXIII, I944-I946,p.2I0).

(II5)Messager de Gand,8 janvier I83I.

(II6)Un article du Messager du I9 mars I836,écrit évidemment sous l'inspiration de la fabrique,apporte à ce sujet des précisions qui valent d'être reproduites: "A l'époque de la révolution...la mode,le goût,le besoin,l'habitude même des calicots gantois étaient introduits dans tout l'archipel de la Sonde; les toiles de coton anglaises,claires,légères,peu consistantes et remplies de bouillie ne pouvaient plus soutenir la concurrence

contre des fabricats serrés,nourris,compacts,moëlleux et solides, que favorisait d'ailleurs un tarif de douanes bien entendu. Toutefois malgré ces avantages l'Anglais,soit par fraude,soit par intrigues,soit par la vileté du prix,fournissait encore en I830 les cinq sixièmes de la consommation des toiles de coton à Java; mais il était évident que le débit des produits de l'Angleterre diminuait tous les jours,et qu'après quelques années le calicot anglais aurait été complètement expulsé de l'empire néerlandais aux grandes Indes. Cependant,en I830,lorsque nous ne fournissions à Java que le sixième de la consommation,nos nombreuses fabriques de Gand ne pouvaient suffire aux demandes multipliées qu'elles recevaient,et il n'était pas douteux que chaque année qui devait suivre,l'industrie cotonnière ne dût augmenter ses ateliers et ses moyens de production. La révolution a arrêté et anéanti cette prospérité".

(II7)Sur Anvers,cf.P.LEBROCQUY,Souvenirs d'un ex-journaliste, Bruxelles I842,p.44-45.

(II8)La langue seule des publications anversoises en est un indice très net. Tous les écrits de propagande orangiste sont rédigés en français - la langue des classes supérieures. Toutes les chansons,tous les pamphlets rédigés dans la langue du peuple anversois sont violemment anti-hollandais (cf.FL.PRIMS,Antwerpen in I830,t.II,Anvers s.d.(I930),p.306).

(II9)Op.cit.,p.45; On remarquera en particulier que le Hainaut, en dépit de son caractère industriel,fournissait très peu d'appui à l'orangisme. Déjà en I83I,le prince d'Orange n'y avait trouvé que de rares partisans. L'Observateur de Mons,notant le fait, l'expliquait fort bien par l'orientation de l'économie hennuyère. "Les grands négocians du Hainaut n'ont guères de relations qu'avec la France,ils n'ont rien à attendre du prince d'Orange" (n°du 29 mars I83I).

(I20)Cf.la part qu'elle prend en I833 et I834 à des souscriptions publiques lancées par des journaux orangistes (Gedenkstukken, t.X,5e partie,p.I68; Le Lynx, 2 avril I834; voir aussi WHITE, Révolution belge de I830,trad.franç.,t.II,Bruxelles I836,p.297 et F.VAN KALKEN,Commotions populaires en Belgique(I834-I902), Bruxelles I936,p.I3).

(I2I)La fidélité personnelle au roi Guillaume avait cependant sa part dans l'attitude de certains orangistes bourgeois. John Cockerill,écrit-on en I833,"consulte peu les nouvelles politiques;il s'est dévoué à la cause du roi;c'est sa religion;il n'examine pas" (Gedenkstukken,t.X,5e partie,p.237).

(I22)Messager de Gand,I6 février I832; Voici dans quel style le Lynx du I8 décembre I832 interpelle ceux qu'il nomme les "patriotes du jour",et qui sont en fait les gouvernants du pays: "Vous n'appartenez pas au pays; car,à moins que vous ne fussiez des traîtres,si vous lui apparteniez,vous ne voudriez pas sa ruine et son malheur. Vous ne vous appartenez pas à vous-mêmes; car vous êtes à tout vent de frayeur ou de folie qui souffle autour de vous; vous n'êtes pas capables de faire une seule bonne loi; vous n'y avez même jamais pensé;vous n'avez de puissance que pour le mal,etc.,etc.".

(I23)HUYTTENS,t.II,p.309.

(I24)L'Observateur de Mons du IO mars I83I contient à cet égard un récit très significatif. "Par l'effet du débordement de la Trouille et de la Haine",écrit le journal,"les prairies de nos environs présentent l'aspect d'une vaste mer...La malice trouve (là) plus d'une allusion pour s'amuser aux dépens de nos anciens frères du Nord. Un homme du peuple ayant mal compris un quolibet lancé à cette fin,répandit dans la ville le bruit que les Hollandais avaient lâché leurs écluses contre nous et voulaient nous noyer. Le fait était certain: un quidam de Jemmapes l'avait dit. En un clin d'oeil tout fut en émoi. La nouvelle,rapide comme l'éclair,se répand dans les campagnes et arrive en volant jusqu'aux extrémités de la province. A l'heure qu'il est,la méchanceté des Hollandais fait l'objet de toutes les conversations. Le fait que nous narrons présente un assez bon fonds de ridicule; mais il a été une occasion de mettre en lumière une vérité déjà démontrée,et que cependant il est bon de constater de nouveau: c'est que rien n'est odieux dans nos campagnes comme le nom Hollandais. Une horreur impossible y devient probable dès qu'on l'impute à la Hollande. Chaque jour la haine s'accroît encore à tel point que la qualification de Hollandais est devenue la plus grande injure".

(I25)30 janvier I83I; dans Mémoires du prince de Talleyrand publ. p.le duc de BROGLIE,t.IV,Paris I89I,p.3?-40. - La colère,dans les moments de crise,ne se limitait d'ailleurs pas au peuple. La bourgeoisie,compte tenu de sa meilleure éducation,se montrait également violente. Observons par exemple le Congrès National, Dans cette assemblée qui savait être orageuse,il n'y eut pas d'orage plus violent que celui du I2 janvier I83I. On discutait ce jour-là du choix du souverain. Un député,Maclagan,prononce le nom du prince d'Orange,"A ces mots",note le compte rendu de l'Union Belge,"une violente explosion de cris: A l'ordre! A bas! part de tous les points de la salle; le tumulte se prolonge pendant plusieurs minutes avec une force toujours croissante; le Congrès n'avait jamais présenté un tel caractère d'irritation". Le président rappelle à Maclagan que la famille des Nassau est exclue à perpétuité du trône belge.

"M.Maclagan: Il n'y a entre nous et cette famille qu'un décret du Congrès; que ce décret soit rapporté (Non! non! Nouvelle explosion de cris et de huées).

M.Alexandre Rodenbach: Jamais nous ne rappellerons cette famille maudite et assassine (Bravo! bravo!).

M.le baron de Stassart: Vous insultez le peuple et le Congrès!

Un autre membre: D'où sort cet homme?

Plusieurs voix: C'est un Anglais! Que vient-il faire ici? nous vendre?

Un membre: Qu'il nous amène son prince d'Orange! Mille poignards le frapperaient s'il osait souiller le sol de la Belgique!

L'orateur descend de la tribune au milieu des huées (Longue agitation.Tumulte)". (HUYTTENS,t.II,p.I24)

(I26)Cf.là-dessus Belliard (dans J.GARSOU,Le général Belliard, op.cit.,p.293,347 et 359; dépêches d'octobre I83I et janvier I832) et Gendebien (dans J.GARSOU,Alexandre Gendebien,op.cit., p.458-459).

(I27)Souvenirs d'un ex-journaliste,p.39.

(I28)Si l'orangisme fut plus vivace à Gand qu'ailleurs,ce ne fut

pas seulement par l'effet de sa puissance initiale plus grande. C'est aussi parce que la crise industrielle eut dans la métropole des Flandres un caractère prolongé: la fabrique cotonnière ne revint à la prospérité que vers I835 (cf.V.FRIS,Hist.de Gand, 2e éd.,Gand I930,p.340-34I et 346).

(I29)Il n'existe pas de travail d'ensemble approfondi sur les projets d'union douanière hollando-belge depuis I830. La meilleure vue générale du sujet est celle qu'offre l'ouvrage de K.HAMPE,Belgien und Holland vor dem Weltkriege (Gotha I9I8). L'article de M.J.F.HALKEMA KOHL,Projets de rapprochement entre la Belgique et les Pays-Bas (REVUE ECONOMIQUE INTERNATIONALE, octobre I933),dépourvu d'originalité,ne fait le plus souvent que reprendre les données fournies par Hampe. Nous avons nous-même, en collaboration avec M.le Professeur M.Huisman,rédigé sur la question un rapport qui a été remis en I944 à l'Institut de Sociologie Solvay; on en trouvera le schéma dans G.DE LEENER, L'union économique hollando-belgo-luxembourgeoise,Bruxelles I945,p.23-24.

(I30)"Je crois qu'il serait temps de parler un autre langage à l'égard de la Hollande,avec laquelle notre union commerciale peut se resserrer autant peut-être que sous l'ancien royaume des Pays-Bas" (discours du I8 mars I839; Moniteur Belge du I9 mars).

(I3I)"L'union commerciale avec la Hollande me paraîtrait un fait très désirable pour la Belgique...Sous ce rapport (économique), je suis grand partisan de l'alliance la plus intime avec la Hollande" (Rogier à la Chambre le I2 août I846; Annales Parlementaires,I845-I846,p.I968). Pour Dechamps,cf.E.DE MOREAU,Adolphe Dechamps,Bruxelles I9II,p.I97.

(I32)Cf.M.HUISMAN,Le problème de la sécurité de la Belgique et des Pays-Bas à l'avénement du Second Empire (REVUE DE L'UNIVERSITE DE BRUXELLES,février-mars-avril I928),p.20 et n.I du t.à.p.

(I33)Le ministre des Pays-Pas à Bruxelles,le baron Gericke, mandait le 29 avril I860 à son gouvernement que certains journaux belges s'étaient occupés dans les derniers temps de l'idée d'une union douanière entre la Belgique et les Pays-Bas. Il ajoutait: "Plusieurs ministres,notamment M.le baron de Vrière et M.Rogier, ont également et à diverses reprises mentionné le projet dont il s'agit dans leurs conversations avec moi. M.Rogier y revient à chaque occasion avec une certaine insistance et me parle toujours avec chaleur de la nécessité d'une union intime entre les deux pays au point de vue matériel et au point de vue politique. Il conviendrait,selon son expression favorite,de reconstituer sous deux gouvernements séparés l'ancien royaume des Pays-Bas et de contracter un mariage qui serait d'autant mieux assorti que ce serait un mariage de raison succédant au mariage un peu forcé qui avait rencontré des difficultés et des résistances" (Archives de La Haye,Buitenlandsche Zaken,Legatie in België, n°I2I).

(I34)Le gouvernement néerlandais avait aussi présenté des observations au sujet des fêtes de septembre,qu'il considérait comme offensantes pour la Hollande. Mais sur ce point Rogier ne put lui donner satisfaction. "Il avoua",rapporte Gericke dans sa dépêche précitée,"qu'il ne pourrait malgré toute sa bonne volonté parvenir à l'abolition de ces fêtes. Il s'appliquerait au reste à leur donner un autre caractère. Ainsi pour les

représentations théatrales flamandes et françaises,il tâcherait de faire composer des pièces sur la donnée d'un mariage forcé rompu et rétabli ensuite par raisonnement,avec des scènes allégoriques où se confondraient les drapeaux hollandais et belge".

(I35)Dépêche citée du 29 avril I860. La longue conversation avec Rogier que rapporte Gericke montre le ministre belge très chaleureux,mais son interlocuteur assez réticent. Gericke fait ressortir les multiples difficultés auxquelles se heurterait le projet d'union douanière. Dans son rapport à son gouvernement, il conclut par ces mots: "Au fond il n'y a encore là qu'une idée vague et indécise; la question n'a pas encore fait l'objet d'un examen sérieux et approfondi".

(I36)Cf.P.HYMANS,Frère-Orban,t.II,Bruxelles s/d.,p.342. Comme l'a bien vu K.Hampe (op.cit.,p.I2);les projets de Frère-Orban en I869 avaient une portée politique autant et peut-être même plus qu'une portée économique. La politique de Napoléon III faisait peser sur la Belgique une menace très grave. Contre la France,Frère recherchait l'alliance de la Hollande. L'union douanière lui paraissait utile non seulement en soi,mais aussi comme prélude à une entente politique et militaire et,une fois cette entente conclue,comme garantie de sa stabilité. Un mémoire rédigé en I869 par un des collaborateurs immédiats du ministre, Fisco,fait bien ressortir ces préoccupations. "Si c'était seulement",écrivait Fisco,"en vue de procurer quelque accroissement de bénéfice au commerce et à l'industrie que l'association (c.à. d. l'union douanière) était projetée,on devrait peut-être hésiter à tenter l'entreprise; mais il s'agit d'atteindre en outre un but d'une toute autre importance...La Belgique et la Néerlande,depuis leur séparation,sont menacées d'annexion et chacune d'elles se trouve dans l'impossibilité de suffire seule à la défense de son territoire. Aujourd'hui,les deux gouvernements sont d'accord pour reconnaître qu'à cet égard il y a nécessairement solidarité entre eux. Le meilleur moyen de rendre cette solidarité effective,plus étroite,de donner à leur alliance défensive un fondement solide et permanent,c'est évidemment de mettre en communauté la plus grande somme possible d'intérêts. Or l'union douanière établirait cette communauté" (cité dans M.HUISMAN,La Belgique et les Pays-Bas pendant la crise de I870, LE FLAMBEAU,Ier avril I928,p.293).
Il faut noter que déjà en I860,les avances que Rogier faisait à Gericke obéissaient à une pensée politique trèsclaire: non seulement l'union douanière,mais aussi la constitution d'un bloc de puissances capable de faire réfléchir la France.

(I37)Déclaration de Beernaert lui-même,en I907,à la séance d'ouverture de la conférence hollando-belge (cf. Le Petit Bleu, 5 novembre I907).

(I38)Annales Parlementaires,Chambre,séance du 2 décembre I875. Delaet soulignait que la Commission de l'Industrie de la Chambre était "en majorité,je pourrais presque dire à l'unanimité,favorable au principe de l'union douanière".

(I39)P.HYMANS,Frère-Orban,loc.cit.; CH.GRAUX,La Belgique et le projet d'entente économique avec la Hollande (REVUE ECONOMIQUE INTERNATIONALE,février I906),p.228 et sv.

(I40)P.HYMANS,op.cit.,t.II,p.346.

(I4I)En même temps que l'union douanière,les initiateurs de cette campagne réclamaient la conclusion d'une entente militaire avec la Hollande. Ce second point de leur programme représentait, pas douter,le but essentiel de leur mouvement. Ce qu'ils voulaient avant tout,c'était rétablir contre l'Allemagne la "barrière" hollando-belge que les puissances avaient élevée contre la France en I8I5. Le rapprochement économique,l'union douanière n'étaient pour eux que des objectifs subsidiaires. Mais par tactique,ils affectèrent de parler autant de l'alliance économique que de l'alliance militaire. Cf.sur cette campagne et sur les résultats auxquels elle aboutit K.HAMPE,op.cit.,chap.III; J.A.A.H.DE BEAUFORT,Vyftig jaren uit onze geschiedenis,I868-I9I8, t.II,Amsterdam I928,chap.XXXIX; GERARD HARRY,Mes mémoires,t.III, Bruxelles I929,p.I2 et sv.;M.GLANSDORFF,Les tentatives de rapprochement économique hollando-belge avant la guerre (REVUE ECONOMIQUE INTERNATIONALE,janvier I933).

(I42)DES CRESSONNIERES,DUMONT-WILDEN,HENNEBICQ et OLIVIER,L'Entente hollando-belge,Bruxelles I906,p. 87,9I,93,I00.

(I42bis)Il n'est peut-être pas indifférent de noter que Frère-Orban était le gendre d'un orangiste. Claire-Hélène Orban,qu'il avait épousée en I835,était la fille d'un grand industriel liégeois qui,jusqu'en I833 au moins (cf.Gedenkstukken,t.X,5e partie, p.232),avait été un des piliers de l'orangisme dans la Cité Ardente.

(I43)De là vient que la propagande de la presse orangiste présente souvent des analogies étroites avec celle de la presse réunioniste. "Réduite à elle-même,cernée de toute part de lignes de douanes,la Belgique en se constituant à part est peut-être déjà et sera infailliblement le pays le plus malheureux de la terre". Ces lignes sont-elles d'un journal orangiste,ou d'un journal réunioniste? Elles pourraient être de l'un comme de l'autre. - En fait,elles proviennent de l'Echo,organe orangiste liégeois (I7 mars I83I).

(I44)Souvenirs d'un ex-journaliste,p.44-45. Cf.aussi les constatations du Messager de Gand en I834: "Le clergé,surtout celui des campagnes,dispose en maître de toutes les consciences de ses ouailles.Favorisé par la révolution qui est son ouvrage,...il a su avec tant d'adresse identifier la révolte à la religion que maintenant le seul soupçon d'orangisme équivaut dans les campagnes à l'accusation d'impiété,et qu'une excommunication majeure n'est pas plus redoutable que la renommée de préférer le protestant Guillaume au protestant Léopold" (26 juillet I834).

(I45)Sur l'hostilité de l'Eglise à la réunion à la France,cf. notamment l'Industrie,3I janvier et 27 février I83I.

(I46)I3 janvier I83I. Le Courrier de la Meuse développe volontiers ce thème; il décrit avec effroi les effets de l'anticléricalisme en France,et invite ses lecteurs à réfléchir aux dangers que les catholiques belges courraient en cas de réunion (cf.nos du 24 octobre I830,du 3I octobre et passim).

(I47)I4 mai I83I.

(I48)G.K.VAN HOGENDORP,Séparation de la Hollande et de la Belgique,2e éd.,Amsterdam I830,p.53. Le texte vise spécialement la population anversoise,mais il vaut pour toute la Belgique. E.Ro-

bin écrit de même: "Dans l'insurrection universelle de septembre, le cri de la patrie avait étouffé la voix des intérêts matériels" (La Belgique.Sa nationalité,sa situation actuelle,in REVUE DES DEUX MONDES,1843,t.I,p.511).

(149)5 février 1831.

(150)Sébastiani,à la tribune de la Chambre,oppose sous ce rapport les Hollandais et les Belges. Les Hollandais sont "un peuple ancien,peuple indépendant,dont le nom,depuis des siècles,est inscrit glorieusement dans les fastes de l'histoire". Les Belges ne sont rien de pareil. "Il n'y a jamais eu de peuple belge indépendant. La Belgique a toujours fait partie de quelque Empire plus puissant. Pour la première fois,les Belges apparaissent au monde avec la prétention d'être un peuple à part,indépendant,ne relevant que de lui-même" (27 janvier 1831; Archives Parlementaires,2e série,t.LXVI,p.364).

(151)Discours du 7 mars 1839; Moniteur Belge,8 mars 1839.

(152)D'après une lettre de Montalembert à Félix de Mérode du 18 décembre 1838; dans A.TRANNOY,Le romantisme politique de Montalembert avant 1843,Paris 1942,p.339.

(153)Conversation avec le baron de Bülow,12 août 1831; cf.R.GUYOT, La dernière négociation de Talleyrand.L'indépendance de la Belgique,REVUE D'HIST.MODERNE ET CONTEMPORAINE,t.III,1901-1902, p.269.

(154)Conversation avec la princesse de Lieven,29 octobre 1832; dans Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode,publ. p.A.DE NESSELRODE,t.VII,Paris s.d.(1908),p.235. - S'entretenant en juillet 1833 avec le ministre hollandais Verstolk,Talleyrand lui disait son admiration pour les Hollandais: "Zy waren in den volsten zin van het woord eene natie,hetwelk geenszins van de Belgen gezegd kon worden" (rapport de Verstolk du 23 juillet 1833; dans Gedenkstukken,t.X,5e partie,p.298).

(155)Gedenkstukken,t.X,5e partie,p.550.

(156)Molé,par exemple,expose longuement à Montalembert,en 1838, que la Belgique n'est pas viable (TRANNOY,op.cit.,p.338).

(157)Archives du Ministère des Affaires Etrangères. Lettres de J.B.Nothomb à Th.Juste. Lettre du 26 mars 1871.

(158)Conversation avec la princesse de Lieven citée à la n.154. "Plus on y réfléchit",écrivait-il encore le 19 août 1831,"plus on est forcé de reconnoître que l'on n'a rien entrepris en Belgique qui puisse promettre quelque durée" (dans H.DE CHOISEUL, Lettres particulières du roi Louis-Philippe et du prince de Talleyrand au ministre des Affaires Etrangères.Guerre de la Hollande contre la Belgique(1831),REVUE DES DEUX MONDES,15 mars 1910,p.333. Parlant avec Verstolk,Talleyrand lui ouvrit aussi son coeur. "Je fus un jour très étonné",dira plus tard le ministre hollandais, "d'entendre M.de Talleyrand me développer comment il était impossible que les Belges constituassent une nation. Il ajoutait qu'en travaillant à leur indépendance,il faisait une oeuvre commandée par les circonstances et destinée à disparaître avec elles Il porta si loin la dépréciation qu'il fit des Belges que je me trouvai devenir leur défenseur dans cet entretien,qui ne dura pas moins d'une heure et demie,toujours sur le même sujet"(Gedenk

stukken,t.X,2e partie,p.462).

(I59)Sur les efforts de Talleyrand en vue de promouvoir l'idée du partage,cf. R.GUYOT,Dernière négociation de Talleyrand,art. cit.; COLENBRANDER,Gedenkstukken,t.X,2e partie,Introd.pp.XIII-XXIII; A.DE RIDDER,Talleyrand et l'indépendance de la Belgique (REVUE CATHOLIQUE DES IDEES ET DES FAITS,8 avril I927); FL.DE LANNOY,L'idée favorite de Talleyrand (REVUE D'HIST.MODERNE,I93I); du même,Histoire diplomatique de l'Indépendance belge,Bruxelles I930,passim et spécialement p.379-380; du même,même titre,Bruxelles I948,passim et spécialement p.33 n.I.
Talleyrand baptisait volontiers son système: "décomposition de la Belgique". C'est ce qui ressort d'une lettre de Bülow à Frédéric-Guillaume III du I3 août I83I: "Le Prince de Talleyrand m'a fait hier au soir une communication confidentielle. Il m'a proposé de m'associer à lui et aux plénipotentiaires des Pays-Bas pour tâcher d'obtenir le partage,ou comme il continue à le nommer,la décomposition de la Belgique" (dans W.VON FRANQUE, Luxemburg,die Belgische Revolution und die Mächte,Bonn I933, p.3I3). Le vieil homme d'Etat français tenait beaucoup à son idée; il essaya d'y convertir les négociateurs hollandais à Londres (cf.Gedenkstukken,t.X,2e partie,p.465 et 466); il y convertit Adolphe Thiers,sur lequel il exerçait une forte influence. En I836 encore,Thiers continuera à entretenir Louis-Philippe de la possibilité d'appliquer le projet de Talleyrand (Gedenkstukken,t.X,5e partie,p.6I4).
Celui-ci,au début,avait fait l'objet d'un secret rigoureux. Nothomb et Devaux n'en eurent connaissance que lorsque le prince Léopold le leur révéla à Londres,le 8 juin I83I (cf.lettre de Nothomb à Juste du 26 mars I87I citée ci-dessus). Mais Talleyrand exposa ses vues à tant de gens qu'elles finirent par tomber dans le domaine public. La presse en parla. "On sait que le partage est une idée fixe de M.de Talleyrand",écrivait le Lynx du I3 mars I833. Un ancien diplomate belge,Wallez,prétendit révéler la formule même qu'employait Talleyrand pour prôner le partage: "Ce vétéran de la diplomatie répétait souvent son opinion sur la Belgique en ces paroles que l'on peut regarder comme sténographiées:"Il n'y a point de Belges,il n'y en eut jamais,il n'y en aura jamais; il y a des Français,des Flamands ou Hollandais (c'est la même chose) et des Allemands; on a voulu faire de tout cela un peuple; pas du tout: c'est un pays habité par trois nations; elles se querelleront toujours. Que chacun vive avec les siens,tout ira bien: il n'y a point de lien comme la langue maternelle"." (Le dernier des protocoles,par un ancien diplomate français,Paris I838,p.I07. Il va sans dire que l'authenticité de ces paroles prêtées à Talleyrand est fort sujette à caution. Wallez pouvait cependant disposer de bonnes informations: il avait été attaché pendant plusieurs années à la légation de Belgique à Londres; cf.sur lui la notice de R.DEMOULIN dans la Biogr.Nationale,t.XXVII,I938,col.75-78).

(I60)Comme issue à un état de choses qui ne pouvait être que transitoire,Talleyrand prévoyait soit le partage - qu'il prônait soit la réunion pure et simple à la France. "L'avenir nous réserve probablement la réunion",écrivait-il le 24 janvier I83I à Madame Adélaïde (lettre publ.dans la NOUVELLE REVUE RETROSPECTIVE I90I,2e semestre,p.353). En septembre I83I,il disait: "On donnera à la Belgique plus qu'elle ne possédait quand elle était la Bel-

gique d'avant la révolution; on lui garantira tout ce qu'on lui donnera; elle aura tout ce qu'il lui faudra pour exister pendant quelques années; au bout de ce temps-là elle nous appartiendra naturellement" (propos rapportés par la duchesse de Dino dans une lettre du 27 septembre 1831; Lettres de la duchesse de Dino à Adolphe Thiers(1830-1837),publ.p.LANZAC DE LABORIE,REVUE DE PARIS,juillet-aout 1923,p.800).

CONCLUSIONS ET CONSIDERATIONS FINALES:

I.

Arrivés au terme de cette étude, qu'il nous soit permis de jeter un coup d'oeil sur le chemin parcouru.

Nous nous proposions, au départ, de vérifier certaines idées fondamentales de l'Histoire de Belgique de Pirenne. Nous cherchions à déterminer par quels aspects de son histoire la nationalité belge plonge ses racines en plein moyen âge, et dans quelle mesure l'unification réalisée au XVe siècle par les ducs de Bourgogne peut être considérée comme l'aboutissement de l'évolution politique et économique des siècles antérieurs.

Cet examen nous a conduit à des conclusions très nettes. Nous nous sommes vus obligés de constater l'absence de tout facteur d'une réelle importance qui ait pu, dès la fin du moyen âge, préparer l'oeuvre unificatrice des ducs de Bourgogne. Nous ne sommes pas parvenus, en dépit de nos efforts, à apercevoir cette civilisation médiévale particulière aux Pays-Bas - aux Pays-Bas, et non point seulement à la Flandre et au Brabant - qui, selon Pirenne, aurait servi de base au rassemblement territorial du XVe siècle. Nous n'avons pas davantage réussi à déceler une tendance au rapprochement entre les différentes principautés néerlandaises qui aurait préludé, dès le XIVe siècle, à l'unification du siècle suivant.

Il nous est donc apparu que l'oeuvre des ducs de Bourgogne ne pouvait être regardée comme le résultat naturel d'une longue évolution. Tout nous pousse au contraire à y voir le fait nouveau, le fait imprévu qui change le cours de l'histoire.

Notre position revient en somme à nier qu'il y ait eu avant le XVe siècle un "peuple des Pays-Bas" dont l'existence explique la formation de l'Etat bourguignon.

Or au XVIe siècle, ce peuple existe. Il est même une nation, puisque nous le voyons animé d'un authentique sentiment national. D'où vient ce peuple, d'où vient cette nation? La réponse ne saurait faire de doute: c'est un produit de l'Etat.

Loin de pouvoir accepter la formule de Pirenne suivant laquelle, chez nous, "l'unité nationale a précédé - et engendré - l'unité de gouvernement"[1], nous devons en prendre le contre-pied.

+++

Notre enquête sur les origines lointaines de notre nationalité aboutit donc à mettre l'accent sur le rôle primordial de l'Etat dans la formation de l'individualité nationale néerlandaise. Elle aboutit,par le fait même,à placer la Belgique sur le même rang que les autres nationalités européennes. La Belgique,née de l'Etat,a obéi au processus de formation commun à toutes les nationalités d'Ancien Régime. Elle a suivi la règle générale.

L'Etat n'explique pas seulement les origines de notre nationalité. Il fournit aussi la clé de ses avatars.

Pourquoi la nation néerlandaise,qui apparaît au XVIe siècle comme animée d'une solidarité puissante,se disloque-t-elle au siècle suivant et donne-t-elle naissance à deux nations distinctes,Hollande et Belgique? Pourquoi les habitants de l'Artois, de Lille ou de Maubeuge,de Belges patriotes qu'ils étaient avant la conquête française,se transforment-ils après la conquête en Français non moins patriotes? Pourquoi les gens de Luxembourg et d'Echternach,qui se considéraient avant 1839 comme des Belges de la même qualité d'âme que leurs compatriotes brabançons ou hennuyers,se sont-ils changés depuis en étrangers? Pourquoi les Limbourgeois d'outre-Meuse,excellents Belges à l'époque de notre révolution,sont-ils devenus depuis de bons Hollandais?

A ces questions,la réponse est toujours essentiellement la même: l'Etat est intervenu. D'autres facteurs,cela va de soi, ont aussi joué: la scission de la Belgique et de la Hollande n'aurait pas été ce qu'elle fut sans le divorce religieux entre le Nord et le Sud des Pays-Bas. Mais par-dessus les facteurs religieux,économiques,culturels,c'est toujours l'Etat qui a eu le dernier mot.

En veut-on une preuve? Il n'en est pas de plus frappante que l'exemple du Brabant septentrional. Bréda,Bois-le-Duc,Berg-op-Zoom,conquis par les Hollandais sur les Pays-Bas espagnols, sont soumis pendant un siècle et demi à un régime de sujétion étroite. Leur statut est celui des pays de généralité: il ne leur laisse d'autre droit que celui d'obéir aux Etats-Généraux des Provinces-Unies. Les habitants sont victimes de la discrimination religieuse; catholiques,ils voient se fermer devant eux la plupart des emplois. Le pays,dans la seconde moitié du XVIIe et au XVIIIe siècle,a donc de légitimes motifs de mécon-

tentement. Sera-t-il donc anti-hollandais? Demeurera-t-il attaché à la cause des Pays-Bas catholiques? Non,car l'Etat est présent,qui par l'action continue de ses rouages,modèle la pensée des populations. Les Brabançons du Nord,par le fait qu'ils appartiennent à l'Etat hollandais,seront Hollandais de sentiment - de moins bons Hollandais qu'ailleurs,je veux bien.des Hollandais tout de même.

***

Si l'Etat explique,dans une mesure décisive,l'évolution du sentiment national,le sentiment national,lui,explique la Belgique.

Sans la force de l'idée de patrie,sans la force du sentiment national,il n'y aurait pas eu de Belgique en I830. Rien n'est plus aisé à démontrer. La révolution qui éclate en I830 vient après trente-cinq années pendant lesquelles - sauf un court intermède en I8I4-I8I5 - il n'y a plus eu de Belgique politique,pendant lesquelles les Belges n'ont possédé aucune institution,aucune magistrature propre qui ait pu leur rappeler leur qualité de nation. Et pourtant,la révolution éclate,et elle est nationale. C'est que,de I795 à I830,une Belgique a continué à vivre: la Belgique morale,celle que conservait pieusement la conscience patriotique. De cette Belgique-là,et de celle-là seule,a pu jaillir l'Etat indépendant de I830.

II.

Nous venons du XVe siècle. De l'époque des ducs de Bourgogne à celle de l'indépendance,l'histoire de notre nationalité est une, sans césure.

L'évolution,au cours de quatre cents ans,n'a sans doute pas été rectiligne - il est difficile de considérer la rupture de l'unité néerlandaise à la fin du XVIe siècle,comme autre chose qu'une déviation -,mais elle s'est poursuivie sans que jamais fût compromise certaine réalité nationale englobant à la fois Anvers,Namur et Gand. Le nom de cette entité nationale a pu changer suivant les époques,son extension géographique se modifier: la nationalité elle-même n'a pas connu d'éclipse.

Lorsque la Belgique,en I830,conquiert son indépendance,elle n'est donc pas une nouvelle venue parmi les nationalités euro-

péennes. Elle a déjà un âge respectable. Ce qui lui manque,c'est le moyen d'en convaincre l'Europe. Les titres d'ancienneté qu'elle exhibe trouvent peu de crédit. Ils n'ont rien,en effet, de l'élégante simplicité qui,dans le cas de la France ou de l'Angleterre,emporte d'emblée la conviction; ils présentent des obscurités,d'étranges variations de noms. L'étranger s'en méfie. Mais les Belges patriotes,les Belges intelligents savent que ces titres sont valides et ils s'en prévalent. Il y a peu à changer,encore aujourd'hui,à la page chaude d'intelligence qu'imprime le Courrier du Ier mars I83I.

"Sans doute",écrit le journal,"ce n'est que de nos jours que la Belgique offre une homogénéité complète; c'est un bienfait de la civilisation moderne; nous avons marché avec la France,avec l'Europe entière vers l'uniformité. L'unité nationale a fait parmi nous les mêmes progrès qu'ailleurs. Ranger à cet égard notre pays dans une classe tout exceptionnelle,ne dater notre nationalité que de la déclaration d'indépendance faite par le Congrès,c'est se tromper étrangement. L'indépendance,l'unité, conquête des grandes journées de septembre,est le résultat d'une longue suite d'efforts sociaux,d'une tendance que depuis le seizième siècle les événemens généraux de l'Europe ont tantôt favorisée,tantôt contrariée. En étudiant l'histoire des hommes qui nous ont précédés sur le sol que nous foulons,en nous attachant aux destinées de la Belgique comme à celles d'un individu que l'on suit à travers mille circonstances pour s'assurer de son identité,nous acquerrons la conscience de la suite du temps et la conviction que notre état actuel ne s'est pas improvisé en un jour et par hasard,que notre indépendance n'est pas une vaine prétention sans réalité dans le passé et sans appui dans l'avenir,que ce n'est pas un épisode jeté au milieu du drame pour le compliquer,mais le complément de notre existence sociale".

III.

En étudiant le sentiment national,nous avons discerné la contribution essentielle qu'il apporte à la cohésion de l'Etat. L'existence d'un Etat ne tient pas seulement à la force matérielle dont il dispose et à la robustesse de son organisation. Elle tient aussi,et elle tient même surtout,à la bonne volonté, voire au dévouement des membres de la communauté. Que ceux-ci se sentent liés par une parenté naturelle,qu'ils aient le sentiment de constituer une grande famille humaine,et c'est comme par réflexe que,voyant dans l'Etat leur chose commune,ils feront bloc autour de lui et lui prêteront leurs services. Point n'est besoin d'insister sur cette vérité élémentaire: le passé de

notre nation,comme celui de toutes les nations dignes de ce nom,nous en offre cent démonstrations éclatantes.

Mais le sentiment national a-t-il,dans la vie morale des Etats, joué un rôle quasi-exclusif? C'est peut-être le danger d'une étude comme la nôtre,qui met sans cesse l'accent sur un seul aspect du développement historique,de le laisser croire. Profitons de l'occasion qui se présente pour rétablir de plus saines perspectives.

Le sentiment national n'a jamais été dans l'histoire le seul facteur de conservation de l'Etat; il n'a même pas toujours été le plus important; mais il a,au cours des siècles,conservé plus de stabilité que les autres facteurs dont l'action fut parallèle à la sienne.

Choisissons un exemple concret: la crise de I477.

C'est une des grandes crises de notre histoire. Charles le Téméraire,dont la politique dure et autoritaire a mécontenté les populations néerlandaises,meurt en laissant comme héritière une jeune fille de vingt ans. Tous ceux qui ont courbé la tête devant le terrible duc se redressent aussitôt. Ils assaillent la duchesse de réclamations souvent menaçantes. De gré ou de force,Marie doit consentir au rétablissement de tous les privilèges qui avaient été battus en brèche par son père,voire par Philippe le Bon. Des institutions centralisatrices créées par les ducs,une bonne partie s'effondre; le particularisme provincial et local reprend le dessus. A l'extérieur,le danger est plus grave encore. Après quelques feintes,Louis XI passe à l'attaque. Les troupes françaises envahissent l'Artois et le Hainaut,poussant vers le Nord. Elles parviennent jusqu'à Tournai,menacent la Flandre.

Et pourtant,dans cette tempête,l'Etat bourguignon résiste. Loin de se disloquer,il demeure debout et maintient son unité. Pourquoi? Parce qu'il existe déjà,dira-t-on,un embryon de sentiment national (2),parce qu'il existe déjà un idéal d'unité. Les faits confirment cette explication: les représentants des différentes principautés,assemblés à Gand,arrachent à la souveraine toute une série de concessions,mais ils les font consigner dans un privilège général - le fameux Grand Privilège du II février I477 (3) -,valable pour l'ensemble de l'Etat bourguignon.

Bien plus,tout en restaurant les autonomies provinciales et locales,ils s'accordent à maintenir des organes de gouvernement communs à toutes les provinces; ils veulent donc le maintien de la vie commune.

Mais l'essentiel n'est pas là. Bien plus que le sentiment national,ce qui sauve en I477 l'Etat bourguignon,c'est le loyalisme dynastique. C'est parce que leur loyalisme - un sentiment puissant,qui accuse encore les traits burinés de la fidélité féodale - commande également l'attitude des Brabançons,des Hennuyers et des Hollandais,que tous restent groupés autour de Marie et que l'Etat subsiste. La parole décisive,en l'occurrence, a été prononcée par le juriste qui a dit: "Est notoire que feu monseigneur le duc Charles a delaissié maditte dame sa fille unique heritier universel,seulle et pour le tout abille a luy succeder en tous les ducéz,contéz,pays,villes et seignouries dessusdittes" (4). De là vient que tous ses sujets veulent "leaument servir la dame et l'iretage qui lui doit partenir"(5).

Le loyalisme a été,sous l'Ancien Régime,la grande force de conservation et de stabilité de l'Etat. En dehors de la crise révolutionnaire du XVIe siècle,il n'a cessé de jouer à cet égard un rôle plus important que le sentiment national.

Mais le loyalisme passe,le sentiment national demeure. Aujourd'hui,le loyalisme n'est plus que l'ombre de ce qu'il était autrefois; dans l'oeuvre de conservation de l'Etat,il ne constitue plus pour le sentiment national qu'un allié de second ordre. D'autres facteurs,par contre,inexistants ou presque sous l'Ancien Régime,sont apparus avec l'époque contemporaine. Et tout d'abord,le sentiment d'écrasement devant l'Etat.

Changer de domination,se révolter contre un prince et en appeler un autre,ne bouleversait pas sous l'Ancien Régime la vie profonde d'une population. Sans doute fallait-il toujours craindre que le nouveau souverain ne portât atteinte aux privilèges de ceux qui se donnaient à lui. Mais du moment que ces derniers obtenaient sur ce point des promesses solennelles,ils étaient autorisés à croire que leur avenir ne serait pas fort différent de leur passé. Autorités locales,institutions,coutumes,tout restaitx en place; de nouvelles figures d'agents supérieurs, quelques lois nouvelles,quelques modifications aux impôts:le

régime nouveau n'apportait guère plus de changements. Les seigneurs rebelles qui,en I632,appelaient la domination du roi de France,pouvaient le faire sans avoir le sentiment que leur vie en serait bouleversée.

C'est ce sentiment qui,précisément,nous étreint aujourd'hui lorsque nous songeons à une atteinte à l'Etat. Depuis un siècle et demi,la loi,et l'agent de la loi,le fonctionnaire,ont progressivement pénétré dans toutes les cellules de notre société. Nous sentons notre existence individuelle imbriquée de mille façons dans celle de l'Etat. Nous nous sentons dominés,écrasés par une puissance qui nous enserre de partout.

Abandonner l'Etat que nous connaissons pour en adopter un autre - qu'il soit fédéral ou étranger - nous paraît un acte dont le retentissement atteindra toutes les parties de notre être,tous les aspects de notre vie. Ce sera,nous le pressentons, un immense bouleversement.

Et c'est dès lors le simple esprit de conservation qui forge, en même temps que le sentiment national,notre attachement à l'Etat. Nous respectons l'Etat qui nous écrase parce que nous sommes habitués à la manière dont il nous écrase; nous redoutons l'inconnu.

L'évolution de certains Flamands nationalistes offre de cet état d'esprit une illustration frappante. Avant même que la guerre et la seconde occupation allemande n'eussent réconcilié avec la Belgique une fraction du nationalisme flamand,on observait dans les rangs de ce dernier,depuis I935 environ,une tendance au ralliement. Ralliement à l'idée belge? Non point: ralliement à l'<u>Etat</u> belge. C'est en réfléchissant au rôle de l'Etat que certains nationalistes trouvaient leur chemin de Damas. En contemplant cette machine aux rouages si nombreux et si complexes dont leur programme réclamait la destruction,ils se sentaient pris de révérence et de crainte à la fois. Pouvait-on briser un mécanisme aussi puissant sans créer le chaos? La machine fonctionnait mal,sans doute,mais ne valait-il pas mieux l'accepter et essayer de la faire fonctionner mieux?...(6).

+*+

Le loyalisme dynastique,le sentiment d'écrasement devant l'Etat: ces deux facteurs moraux que nous venons de citer,l'un emprunté

à des temps qui s'éloignent de nous,l'autre à l'époque la plus contemporaine,ne constituent que deux exemples des forces qui ont contribué,autant et même plus que le sentiment national,à assurer la stabilité de l'Etat. D'autres forces encore ont agi dans ce sens,qu'il serait trop long d'énumérer ici. Du moins, voulons-nous en signaler une,que le spectacle du passé rend particulièrement manifeste.

Reprenons,pour la saisir par le côté concret,notre analyse des événements de I477.

Louis XI et ses Français attaquent l'Etat bourguignon. Ils se heurtent à une forte résistance. Non seulement les troupes font leur devoir,mais même les populations collaborent énergiquement à la défense. Le loyalisme envers la duchesse,le sentiment bourguignon expliquent-ils seuls cette attitude? Non,il y a autre chose. Il y a la crainte qu'éprouvent les sujets de Mariede Bourgogne de tomber sous la domination du roi de France. Un livret de propagande de l'époque,qui s'applique à attiser cette crainte,nous en fait bien saisir la nature.

"Doyvent",s'écrie l'écrivain bourguignon,"doyvent bien peser et considerer lesditz subgéz de mesditz seigneurs et dame (il s'agit de Marie et Maximilien) l'inconvenient ouquel ilz tumberoient s'ilz venoient es mains du roy,car de richesses et habondance de tous biens ilz sans difficulté viendroyent en brief temps a grande et extreme povreté et indigence par le moyen des larrecins,pilleries et roberies que l'on y feroit.

Secondement ilz viendroient de liberté et francise a toute servitude et subjection,comme sont ceulx du royaume,ou par aventure beaulcop pis.

Tiercement au lieu de marchandise qu'ilz ont et dont leur viennent les biens et richesses,l'on leur bailleroit les gens d'armes du roy en garnison dedens leurs villes,car c'est la coustume de mettre les garnisons es villes et places de frontiere; et,qui plus et pis est,par trait de temps les François trouveroient maniere de abastardir par deça et rebouter les marchans par mettre grans droys et tonlieux sur les marchandises et autrement,et de les attirer en France,afin de tellement apovrir lesditz pais de par deça que jamais ilz ne feussent puissans de resister contre eulx,et a la verité lesditz François sont bien coustumiers de jouer telles habilités quant ilz y voyent leur avantage" (7).

Ceci est de la propagande. Mais les sentiments réels des populations devaient correspondre,dans l'ensemble,à ceux que les milieux gouvernementaux désiraient leur voir éprouver. La crainte de l'absolutisme français raidissait les énergies.

Nous mettons ici le doigt sur un des facteurs qui,en fortifiant

la fidélité des citoyens vis-à-vis de l'Etat,ont assuré le maintien de ce dernier: la crainte de tomber sans défense au pouvoir de l'étranger.

Les raisons de cette crainte ont pu varier suivant les époques et suivant les pays. La France de l'Ancien Régime apparaissait surtout redoutable aux Belges par l'absolutisme de ses rois,la France de I83I par l'anticléricalisme de son gouvernement; la Hollande du XVIIe et du XVIIIe siècle effrayait par son calvinisme intolérant,celle de I830-I840 semblait brandir les chaînes de la servitude. Mais dans sa réalité profonde,le sentiment dont il s'agit ici demeure toujours semblable à lui-même; c'est toujours la peur de la conquête,la peur surtout de ce qui semble inséparable de la conquête: les violences au moment même,l'oppression ensuite. De cette peur naît une réaction puissante et élémentaire: face à l'étranger,le peuple fait bloc autour de ses organes de défense.

IV.

Nous clorons cette étude par quelques réflexions sur un thème qui paraît à première vue étranger à notre propos,mais qui,en fait,lui est étroitement lié. Nous voulons parler du déterminisme historique.

Pirenne,d'ailleurs,est ici en cause,et ce seul fait suffirait à justifier nos commentaires.

On a plus d'une fois reproché au maître de notre histoire nationale de sacrifier exagérément au déterminisme(8). Son oeuvre,en effet,abonde en expressions déterministes: "Il était inévitable que...","...devait nécessairement se produire",etc. Le jour où un philologue patient des siècles à venir prendra la peine de compiler un Index Pirenneanus,la statistique fera clairement apparaître la prédilection de Pirenne pour les mots "inévitable", "nécessairement",pour le verbe "devoir" (9). Mais la charge de "déterminisme historique" peut facilement tourner à l'injustice si l'on omet d'observer qu'il existe en réalité deux espèces de déterminismem historique,et que Pirenne n'a sacrifié qu'à l'une d'elles. Il y a une forme intelligente du déterminisme -celle de Pirenne -,il y a aussi une forme naïve - la plus insidieuse,et la plus fréquente - à laquelle le savant belge est resté complète-

ment étranger.

Le déterminisme intelligent consiste à apercevoir dans l'enchaînement des faits du passé plus de logique qu'il ne s'en trouve réellement,et,par conséquent,à reconnaître sans cesse aux événements le caractère de la nécessité. Cette forme de déterminisme est généralement le fait d'historiens de tout premier ordre. Un des traits qui caractérisent l'historien de classe - par opposition aux vulgaires conteurs d'histoire -,c'est l'effort qu'il déploie pour remonter aux causes des phénomènes. Sans détermination des causes,proches et lointaines,pas de possibilité,en effet,d'arriver à une véritable intelligence des faits. Mais à force de placer à tout moment la recherche des causes au premier plan de ses préoccupations,l'historien,parfois,finit par ne plus apercevoir dans le passé que des liens de causalité,et perd de vue le rôle du hasard,de l'accidentel - de l'inexplicable. Il est ainsi amené à construire l'image fallacieuse d'un passé où les faits se lient les uns aux autres avec un caractère d'inéluctable nécessité. Il tombe dans le déterminisme historique (IO).

Bien différent de ce déterminisme intelligent est le déterminisme naïf de la seconde espèce. On pourrait l'appeler plus exactement: fatalisme historique. Il réside tout entier dans un raisonnement simpliste:"L'état de choses que nous avons sous les yeux paraît normal,naturel; donc,cela devait arriver!"

Feuilletons par exemple l'ouvrage récent de M. Gaston Roupnel, Histoire et destin (Paris I943). Au cours de ses considérations sur l'histoire - généralement assez fumeuses - M. Roupnel en vient à traiter de l'unification de la France par les Capétiens. Il se demande si la France aurait pu être réalisée autrement,avec d'autres frontières,qu'elle ne l'a été. Sa réponse est négative: "On a le sentiment que les choses n'auraient pas pu se passer autrement". Pour pénétrer plus au fond du problème, M. Roupnel se pose une question précise: aurait-on pu assister,sur le sol de la Gaule,à la formation de deux Etats,une France du Nord et une France du Sud? Réponse:

"L'idée qu'auraient pu exister deux Frances - disons deux demi-Frances - offense en nous un besoin d'ordre,et un ordre de la raison.Nous avons la représentation d'une désharmonie dont l'histoire européenne n'aurait pu s'accommoder.Nous sentons confusément que notre pays fut une chose indispensable à l'humanité,et son histoire une étape nécessaire sur la route des destinées humaines.

Cette histoire est ce qu'elle est parce qu'elle ne peut être autrement.De loin,du fond du soir humain,on appelait la France à se rassembler du Nord et du Midi,pour être ce lieu d'entente et de modération où s'est affranchi et humanisé l'esprit de l'Histoire" (II).

Paroles de poète et non d'historien,dira-t-on (I2).Sans doute. Mais je reste néanmoins persuadé que M.Roupnel exprime à voix haute ce qui fait le fond de la pensée - consciente ou inconsciente - de nombre d'historiens (I3).

Voyez la manière dont sont ordinairement traités dans les ouvrages généraux les conflits anglo-français du moyen âge,ou encore les guerres d'Italie.Les historiens français louent les Capétiens et les Valois d'avoir lutté pour bouter les Anglais hors de France.Les rois d'Angleterre n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes de leur échec; en essayant de fonder un Etat anglo-français,ils poursuivaient la réalisation d'une "chimère"(I4). Quand on arrive aux guerres d'Italie,le choeur des lamentations se déchaîne: aux rois de France,cette fois,d'entendre leur politique taxée de déraison et de chimère.Au lieu de poursuivre la politique d'expansion vers l'est et vers le nord qui répondait aux intérêts de la France,Charles VIII,Louis XII et François Ier se sont laissé attirer par le mirage italien,et ont gaspillé les forces et les ressources de la nation dans de folles entreprises.Leurs guerres de magnificence,aussi inutiles que coûteuses,ont provoqué un arrêt d'un demi-siècle dans la formation de la France moderne. Faute impardonnable,et qui ne leur est pas pardonnée.

Réfléchissons un instant à ces jugements,et recherchons-en le fondement. Le fondement? Il est essentiellement dans un postulat naïf et instinctif: ce qui est arrivé - c'est-à-dire,en l'occurence,la constitution de la France sous la forme que nous lui connaissons - devait arriver; toute tentative de faire autre chose que cette France-là sur le sol de l'Europe était donc une "chimère",vouée à l'insuccès.

Et pourtant,si l'Etat plantagenet avait vécu...(I5); si les guerres d'Italie avaient réussi et que,par conquêtes et acquisitions successives,les rois de France avaient réussi à réunir
(16) sous leur sceptre tout le Nord de la péninsule.../Eh bien! Nous lirions aujourd'hui dans nos manuels l'éloge des souverains anglais qui,conscients des destinées communes de l'Angleterre et de la France de l'ouest,parvinrent à sauvegarder l'unité de leur

Etat contre les entreprises chimériques des Capétiens et des Valois; ou encore,nos historiens loueraient Charles VIII et Louis XII d'avoir compris que la véritable vocation de la France était de réunir en un seul Etat,en une seule nation,les deux Gaules de l'Antiquité romaine,la Cisalpine et la Transalpine.

Je raille,dira-t-on? Non pas,j'attaque par l'absurde une attitude d'esprit qui n'a fait que trop de ravages. Car lorsqu'un professeur aussi distingué que M.Jules Isaac enseigne à la jeunesse française que,en I700,Louis XIV avait à choisir entre l'aventure de la succession d'Espagne et un traité qui,lui permettant d'acquérir la Lorraine et la Savoie,assurerait "l'achèvement de la France"(I7); lorsqu'un historien de la taille de Michelet décrit les acquisitions territoriales de Louis XIV dans les Pays-Bas comme "la conquête de quelques provinces qui,tôt ou tard,nous venaient d'elles-mêmes"(I8),ils ne parlent en réalité pas autrement que M. Gaston Roupnel. Ils se complaisent dans le même fatalisme naïf (I9).

Je me garde bien de généraliser,et de prétendre que le mal soit universel.Les réactions clairvoyantes ne manquent pas (20);mais pour le bon renom de l'histoire,il faut qu'elles se multiplient. Le fatalisme naïf,conscient ou inconscient - et surtout inconscient - est un envoûtement contre lequel il est du devoir de chacun de mener une lutte sans merci.

Est-ce se tromper que de croire qu'une histoire de la nationalité sainement conçue - dont l'étude que nous terminons n'offre qu'une esquisse - est particulièrement propre à lui faire échec?

NOTES DES CONCLUSIONS:

(I)Les mots "et engendré" sont une addition au texte original de Pirenne (cf.celui-ci cité ci-dessus chap.III p.79).Mais ils traduisent sansconteste la pensée du maître.

(2)Cf.P.BONENFANT,Syllabus du cours d'histoire de Belgique, Liége I940,p.90; 2e éd.,I947-I948,p.I08; G.WILSON (=F.L.GANSHOF), L'Etat bourguignon et les origines de la Belgique,dans LA FLAMME, 2 novembre I945.

(3)Nous conservons ici l'appellation de "Grand Privilège",bien qu'elle soit assez critiquable. En effet,Mme Daems-Van Ussel a montré que cette appellation ne remontait qu'à Paul Frédéricq (cf.son étude Het charter zonder naam dans les Miscellanea historica in honorem Leonis van der Essen,t.I,Bruxelles I947),et il est clair qu'en procédant à ce baptême,Frédéricq commettait simplement une confusion. Depuis longtemps,on donnait le nom de "Grand Privilège" à la keure accordée par Marie de Bourgogne,le I4 mars I477,aux comtés de Hollande et de Zélande. Le "Grand Privilège",entendu dans ce sens,était fréquemment cité dans des oeuvres historiques belges et hollandaises. André Van Hasselt écrit par exemple: "Ceux de Hollande et de Zélande tinrent bon jusqu'à ce qu'enfin,le I4 mars,le Grand Privilège leur eût été accordé"(Belgique et Hollande,collection "L'Univers",Paris I844, p.289). Paul Frédéricq,ayant en tête ce nom de "Grand Privilège" qu'il avait lu bien des fois,l'associa par erreur à l'acte de la période troublée de I477 qui lui paraissait le plus important: le privilège général du II février. Dans son Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas (I875),il parle du privilège du II février comme de "la fameuse constitution qui,dans l'histoire,porte le nom de Grand Privilège de Marie de Bourgogne". L'erreur avait pour elle,la logique d'abord,l'autorité de Frédéricq ensuite: elle entra de plain-pied dans l'historiographie belge.

(4)Jean d'Auffay,"Traité des droits de Marie de Bourgogne", Bibliothèque Royale,ms.n°I5.854 (cf.J.VAN DEN GHEYN,Catalogue des mss.de la Bibl.Royale de Belgique,t.VII,p.33I),f° 2 r°; édition fort incorrecte dans LEIBNIZ,Codex juris gentium diplomaticus, Wolfenbüttel I747,2e partie p.2. En fait,le texte est un peu postérieur: I480 environ. - Jean d'Auffay (ou Dauffay) était conseiller au Grand Conseil de Marie de Bourgogne (cf.J.STENGERS, Composition...du Grand Conseil de Marie de Bourgogne,B.C.R.H., t.CIX,I945,p.9 et I0).

(5)JEAN DE HAYNIN,Mémoires,éd.R.CHALON,t.II,Mons I842,p.308-309 (chanson du temps).

(6)Cf.notamment P.VAN AXEL,Le mouvement flamand et le retour à l'Etat belge (REVUE GENERALE,I938).

(7)La deffense de Monseigneur le Duc et Madame la Duchesse d'Austriche et de Bourgongne (livret de propagande de 40 feuillets imprimé à Bruges; date de la seconde moitié de I477 ou du début de I478); reproduit dans le Recueil de pièces historiques imprimées sous le règne de Louis XI,publ.p.E.PICOT et H.STEIN,Paris I923,p.2I3 et sv.; le passage que nous citons est à la p.253. - On peut rapprocher de ce texte un passage du discours prononcé en I473 devant les Etats-Généraux par le chance-

lier Hugonet. Hugonet,qui veut persuader les Etats de la nécessité d'accorder au duc l'aide financière qu'il réclame,leur fait un sombre tableau du sort que connaîtraient les provinces "de par deçà" en cas de conquête française. Il s'attache surtout à faire ressortir le caractère accablant de la fiscalité française."Chacun doit entendre,sans doubter,que s'ilz (les Français) estoient parvenus a la seignourie de nous,ilz ne nous traicteroient point mieulx que eux,qui naturelement et de tous temps sont subgetz a eulx,lesquelz en la plus grande liberté et franchise qu'ilz ont jamais eu,et oultre les derraines du royaume de Franche,ont payé,par tout en villes et plat pays,gabelles du sel,IIIImes de vins,imposicions de XII deniers pour livre,par dessus les tonlieux et passaiges,telz qu'il plaist au roy y mettre,et depuis trent ans ença,les taillez des gens d'armes montant autant qu'il plaist au roy de imposer a sa volunté,non moins d'ung million de livres..." (J.BARTIER,Un discours du chancelier Hugonet aux Etats Généraux de 1473,B.C.R.H.,t.CVII, 1942,p.149-150).

(8)Cf.notamment H.VAN WERVEKE,Wat is Europa? (DE VLAAMSCHE GIDS, juillet 1937),p.457, et du même,Hoe zien de Vlamingen hun verleden? (Ibid.,avril 1938),p.290-291.

(9)Il y aurait intérêt à étudier les sources du déterminisme de Pirenne. Sans doute les trouverait-on surtout dans les théories scientifiques sur l'évolution en vogue à la fin du XIXe siècle. On peut penser aussi à une influence de Taine,de Taine dont Pirenne s'est nourri à l'époque de son adolescence (cf. A.COUNSON,Introction à H.PIRENNE,La formation de la nation belge. Extraits,Bruxelles s.d.,p.3, et le même dans Henri Pirenne.Hommages et souvenirs,t.I,Bruxelles 1938,p.177). Peut-être enfin faut-il faire intervenir une influence hégélienne. Certes,il y a un monde entre la philosophie de l'histoire de Hegel,philosophie fataliste qui fait "tout plier sous la loi de la nécessité" (R.FLINT,La philosophie de l'histoire en Allemagne,trad.franç., Paris 1878,p.311),et celle de Pirenne. Mais lorqu'on sait que Pirenne nourrissait pour Hegel une très vive admiration - il déclarait lui devoir quelques-unes des plus grandes joies intellectuelles de son existence -,on est tenté de penser que certaines tendances fondamentales de la philosophie hégélienne,et par exemple la tendance fataliste,ont dû marquer son esprit. L'hypothèse que nous formulons ici ne nous est d'ailleurs pas personnelle; elle nous a été suggérée par un des hommes qui connurent le mieux Pirenne,M.F.L.Ganshof.

(10)On objectera peut-être que Pirenne n'a pas négligé le rôle du hasard,témoin la conférence sur Le hasard dans l'histoire qu'il prononça en 1931 (conférence inédite,mais dont il a paru dans la presse des comptes rendus assez détaillés; cf.notamment Le Soir,26 octobre 1931). De même que Lavisse avait écrit: "L'histoire est pleine d'accidents,dont la nécessité n'est point démontrable" (Vue générale de l'histoire politique de l'Europe,Paris 1904,Avant-propos,p.VII),Pirenne déclare: "Un nombre immense de conjonctures historiques échappe à toute prévision. Le hasard ou,si l'on veut,l'accident,le croisement imprévu de séries de causes, interviennent sans cesse".

Est-ce là,demandera-t-on,du déterminisme historique? Non,mais ce n'est là également qu'un aspect de Pirenne: Pirenne spéculant sur la "philosophie de l'histoire" - ce qui,soit dit sans aucune

intention critique,ne lui arrivait qu'assez rarement. En pratique,lorsque le maître s'asseyait à sa table de travail,les liaisons logiques et nécessaires entre causes et effets s'organisaient rapidement dans son esprit et sous sa plume; il ne songeait plus guère,à ce moment,au rôle que ses réflexions théoriques l'avaient amené à reconnaître au facteur accidentel.

(II)Pages 368-370.

(I2)Je ne m'attarderai pas à réfuter M.Roupnel.Une simple comparaison suffit à renverser son édifice verbal: la péninsule ibérique,que tout semblait destiner à l'unité,et où se sont cependant constitués deux Etats,qui sont devenus deux nations,l'Espagne et le Portugal,nous donne l'image de ce qu'auraient pu être,mutatis mutandis,deux demi-Frances.

(I3)Un historien récent de la Croisade albigeoise n'hésite pas à écrire: "La fusion des deux Frances (c'est-à-dire celle du Nord et celle du Midi) était écrite dans le destin de notre pays, la Croisade ne fit qu'en presser la réalisation" (P.BELPERRON, La Croisade contre les Albigeois et l'union du Languedoc à la France(I209-I249),Paris I942,p.456).

(I4)L'expression est de G.DUPONT-FERRIER,La formation de l'Etat français et l'unité française,2e éd.,Paris I934, p.I26.

(I5)Géographiquement,cet Etat était parfaitement viable; cf. une carte très suggestive dans J.CALMETTE,Atlas historique (de la collection CLIO),t.II,Le moyen âge,Paris I936, carte IX, ou encore dans Philips' New Historical Atlas publ.p.R.MUIR, 4e éd.,Londres I920,parte 35.

(I6)Un diplomate italien du XVIe siècle,mieux apte que nous à juger des possibilités de son temps,parlait de la conquête de l'Italie par les rois de France comme d'une entreprise dont le succès eût été parfaitement concevable (Relation de Marino Cavalli,I546,dans les Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle,publ.p.M.N.TOMMASEO,t.I, Paris I838,p.277).

(I7)A.MALET et J.ISAAC,Cours complet d'histoire,XVIIe et XVIIIe siècles,nlle éd.,Paris s.d.,p.257.

(I8)Cité dans DE ROUX,Louis XIV et le provinces conquises, Paris I938,p.39.

(I9)Il y a là-dessus des lignes amusantes de Lucien Febvre. "L'historien",dit-il,"l'historien qui regarde la carte du royaume à la mort de Philippe le Bel n'ignore pas...que le Rhône ne pouvait rester pour la France une frontière,que Dauphiné,Savoie, Bresse plus au nord et Franche-Comté,l'Alsace,la Lorraine,etc., devaient nécessairement venir "prendre place dans l'unité française"; au reste,si,sur sa carte,la Navarre,marquée du signe des pays vassaux ou gouvernés par des Capétiens,déborde au sud de la frontière naturelle des Pyrénées jusqu'en pleine Espagne,il sait que c'est une anomalie,et qui d'ailleurs est alors compensée,à l'autre bout de la chaîne,par l'absence provisoire du Roussillon"(L.FEBVRE,La terre et l'évolution humaine,Paris I922, p.36I).

(20)Dans son dernier livre,que l'on a pu appeler son "testament

spirituel",Huizinga dénonce avec vivacité "la conviction si vigoureusement imprimée en nous que les nations seraient des produits millénaires,sinon du sang et du sol,tout au moins de circonstances historiques infailliblement déterminées"; elle apparaît,écrit-il,"comme une erreur grossière à l'examen historique le plus sommaire" (A l'aube de la paix, trad.franç., Amsterdam-Anvers 1945,p.104). Jacques Ancel a aussi là-dessus de fortes paroles: "Quelle singulière méprise,quel puéril anachronisme de voir dans la France royale une nation en quête de bornage,de dérouler son histoire comme l'accomplissement de prophéties!" (Géographie des frontières,Paris 1938,p.147);cf. encore L.FEBVRE,op.cit.,p.361 et 370-371,et M.BLOCH in ANNALES D'HIST.ECONOMIQUE ET SOCIALE,t.IV,1932,p.480).

A P P E N D I C E :

Les "dix-sept provinces" des Pays-Bas.

L'histoire de l'expression "dix-sept provinces" offre de grandes analogies avec celle du terme "Saint Empire romain de nation germanique".

"Saint Empire romain de nation germanique": au XVIIe et au XVIIIe siècle, personne en Allemagne ne doutait du sens de cette expression: elle désignait l'Empire, avec sa caractéristique essentielle, qui était d'être dominé par la "nation germanique". L'opinion, sur ce point, était unanime. Il fallut attendre l'époque contemporaine pour qu'un érudit perspicace - en l'occurrence Zeumer - s'aperçût que la majestueuse tradition du XVIIe et du XVIIIe siècles nous masquait en réalité un spectacle antérieur bien différent: (au XVe et au XVIe siècle,) le "Saint Empire romain de nation germanique" avait été, dans l'esprit des Allemands, quelque chose de très différent de ce qu'il était devenu au XVIIe siècle(1).

Dans le cas des "dix-sept provinces", il y a également eu, au XVIIe et au XVIIIe siècle, un consensus omnium. On savait parfaitement quels avaient été, à l'époque de l'union du Nord et du Sud, ces dix-sept territoires, et on n'avait aucune peine à en fournir la liste: Brabant, Limbourg, Luxembourg, Gueldre, Flandre, Artois, Hainaut, Hollande, Zélande, Namur, Zutphen, marquisat du Saint-Empire (c'est-à-dire Anvers), Frise, Malines, Utrecht, Overÿssel, Groningue (2).

Cette liste-type aurait pu se perpétuer dans la quiétude si, de nos jours, quelques historiens trouble-fête ne s'étaient avisé d'interroger les textes du XVIe siècle - et de découvrir que la notion de "dix-sept provinces" posait, pour le XVIe siècle, un problème.(3)

***

C'est chez Guichardin, en 1567, que l'on rencontre pour la première fois dans un texte les dix-sept provinces des Pays-Bas.(4)

A partir de la décade suivante, les attestations se multiplient: on a affaire, de toute évidence, à une notion très commune. "Dix-sept provinces", "les dix-sept provinces" (A): il ne s'agit pas seulement là d'une notion, mais surtout, dès cette époque, d'une expression - et même d'une expression figée, stéréotypée. "Dix-sept provinces" est devenu un terme usuel qui est employé comme synonyme de "Pays-Bas". Expression stéréotypée: on parle des "dix-sept provinces" comme on parlait, dans l'Angleterre médiévale, des "cinq ports", comme on parlera en 1775 des "thirteen united colonies" - les colonies d'Amérique du Nord revoltées contre l'Angleterre.

Cette expression de "dix-sept provinces", comment la comprenaient les contemporains de la révolution religieuse?

+ + +

C'est le lieu de rappeler un fait que le regretté Huizinga a eu le grand mérite de mettre en lumière: la valeur spéciale du chiffre "17" à la fin du moyen âge. Le chiffre "17" fut fréquemment employé à cette époque pour exprimer une multitude indéterminée. Il équivalait à notre moderne "36" (5). Un prince périssait sous les coups de "17 assassins", un polyglotte connaissait "17 langues", etc.

Les textes qu'allègue Huizinga pour démontrer cette signification spéciale de "17" ne vont pas au-delà du XVe siècle. J'ai relevé cependant dans l'Apologie du prince d'Orange, qui date de 1580, un passage fort troublant, où "17" semble encore employé dans son sens indéterminé: on y parle de "dix-sept cordes" qu'un bourreau avait préparées sur l'ordre du duc d'Albe pour pendre les "principauls bourgeois de Bruxelles"(6). C'est là évidemment un texte isolé - peut-être cependant en découvrira-t-on d'autres similaires (6bis), et à partir duquel il serait dangereux de généraliser.

Du moins rend-il nécessaire que soit posée la question: en citant vers 1570-1580 les "dix-sept provinces" des Pays-Bas, certains n'entendaient-ils pas designer par là la "grande multitude" des provinces constituant les Pays-Bas?

(A)On rencontre aussi à plus d'une reprise au XVIe siècle: "dix-sept pays".

Il n'y paraît pas. Tout le monde,à cette époque,semble s'accorder à comprendre l'expression "dix-sept provinces" comme recouvrant un groupement effectif de dix-sept "pays". Cette interprétation est attestée non seulement par de très nombreux textes littéraires,mais même par des oeuvres figurées: l'allégorie représentant "le jardin des dix-sept vierges,tenant chacune son écusson et gardées par un lion" (7); une tapisserie d'Arras datée de I537,dans laquelle une femme éplorée symbolise les Pays-Bas: "les écussons de ses dix-sept provinces sont suspendus en longue ligne au-dessus de sa tête" (8); une gravure de la fin du XVIe siècle,"Complaintes des Pays-Bas",où figure également la série des dix-sept écussons des provinces (9); un tableau de Pierre Claeissins le Jeune (I532-I623) célébrant la Convention de Tournai de I584,et où le peintre a représenté les dix-sept provinces sous l'aspect de dix-sept jeunes filles portant chacune les armes d'une province (I0); d'autres oeuvres encore (II).

+*+

Quelles étaient,aux yeux des contemporains de Philippe II, les provinces qui,au nombre de dix-sept,constituaient les Pays-Bas?

Guichardin nous en fournit une liste précise: Brabant,Limbourg Luxembourg,Gueldre,Flandre,Artois,Hainaut,Hollande,Zélande, Namur,Zutphen,marquisat du Saint-Empire,Frise,Malines,Utrecht, Overÿssel,Groningue (I2). La même énumération se retrouve dans le Leo Belgicus gravé en I583 par François Hogenberg (I3), chez Antoine del Rio (I4),chez J.Bochius (I595) (I5),chez l'écrivain liégeois Jean de Glen (I60I) (I6),chez Van Meteren (I7),dans la Guerra di Fiandra du cardinal Bentivoglio (I7~~9~~). C'est elle aussi que l'on reconnaît,lorsqu'on analyse les armoiries,dans la gravure "Complaintes des Pays-Bas" et dans le tableau de Pierre Claeissins dont il a été question il y a un instant. C'est encore les dix-sept provinces de Guichardin qui,lors de l'entrée solennelle de l'archiduc Ernest à Anvers (I595),s'offrirent aux yeux charmés du prince sous l'aspect de dix-sept jeunes Anversoises arborant chacune le blason d'une province (I8).

Est-ce à dire que la liste fournie par Guichardin traduise une manière de voir générale des contemporains de la révolution religieuse? En aucune façon. Des textes formels interdisent de le penser.

En premier lieu,Guichardin lui-même mentionne des objections qui ont été présentées à sa liste. Dans la première et la seconde édition de sa Descrittione (I9),il énumère sans aucun commentaire les dix-sept provinces des Pays-Bas. Mais dans sa troisième édition (20),il souligne que "le marquisat du Saint-Empire est compris dans le duché de Brabant,et le comté de Zutphen dans le duché de Gueldre". Remarque tout-à-fait pertinente,tant pour Anvers que pour le comté de Zutphen; ce dernier, tout en possédant nominalement une existence distincte,faisait en pratique partie intégrante de la Gueldre. "De là vient, ajoute Guichardin, qu'un homme important (un' huomo d'autorità) m'a fait observer que je ne devrais pas compter ces deux principautés au nombre des dix-sept provinces,mais que je devrais plutôt y ranger Tournai,Valenciennes et quelques autres "membres" du pays". Guichardin déclare s'en tenir cependant à sa nomenclature,où il suit,dit-il,l'usage commun (il comun'uso).

Après l'huomo d'autorità de Guichardin,un second témoin va venir témoigner contre cet usage commun: l'historien Pierre Bor. Bor,après avoir donné des dix-sept provinces une énumération identique à celle de Guichardin,fait aussitôt remarquer que cette liste a soulevé les objections d'un de ses amis,qui avait participé aux Etats-Généraux de I577,I578 et I579. Suivant ce survivant de la grande époque,les dix-sept provinces, aux yeux des Etats-Généraux,étaient les suivantes: Brabant - Gueldre - Luxembourg - Flandre - Artois - Hainaut - Lille,Douai, Orchies - Namur - Hollande - Zélande - Malines - Tournai - Tournésis - Valenciennes - Utrecht - Frise - Overÿssel. Et l'informateur de Bor de préciser que le Limbourg,dont certains veulent faire une province,était considéré comme faisant partie du Brabant (2I).

Il y a plus. Une gravure anonyme célébrant la pacification de Gand,et qui est certainement contemporaine des événements,est accompagnée d'une légende qui débute ainsi:

"Quand amour,loyauté et constante alliance
Tiendront en union tous les dix-sept pays..."

Ces dix-sept pays figurent sur la gravure,représentés par dix-sept blasons. L'identification de ces derniers fournit la liste suivante: Brabant - Limbourg- Luxembourg - Gueldre - Flandre - Artois - Hainaut - Hollande - Zélande - Namur - Zutphen - Frise - Malines - Utrecht - Groningue - Valenciennes - Tournai (22).

"L'archiduc Mathias avec le prince d'Orange" est une gravure attribuée à un des frères Wierix (fin du XVIe- début du XVIIe siècle). Ici encore,dix-sept armoiries: Brabant - Limbourg - Luxembourg - Gueldre - Flandre - Artois - Hainaut - Hollande - Zélande - Namur - Zutphen - marquisat du Saint-Empire - Frise - Malines - Overÿssel - Lille - Tournai (23).

Lors de l'entrée à Bruxelles de l'archiduc Ernest (1594), un "théatre" dressé devant l'église des Dominicains était occupé par les habituelles dix-sept jeunes filles portant chacune l'écusson d'une province. Les provinces étaient les suivantes: Brabant - Limbourg - Luxembourg - Gueldre - Flandre - Artois - Hainaut - Hollande - Zélande - Namur - marquisat du Saint-Empire - Frise - Malines - Utrecht - Overÿssel - Lille - Tournai (24).

Nous rencontrons donc au XVIe siècle,à côté de la liste de Guichardin,au moins quatre autres listes différentes - et toutes différentes entre elles - des dix-sept provinces. Dans la première (celle de Bor),le Limbourg,Zutphen,le marquisat du Saint-Empire et la seigneurie de Groningue tombent,et sont remplacés par Lille-Douai-Orchies,Valenciennes,Tournai et le Tournésis; dans la seconde,c'est le marquisat du Saint-Empire et l'Overÿssel qui sont sacrifiés au profit de Valenciennes et de Tournai; dans la troisième,absence d'Utrecht et de la seigneurie de Groningue au profit de Lille et de Tournai; dans la quatrième enfin,Lille et Tournai sont également présentes, mais chassent Zutphen et Groningue (24bis).

Ainsi donc,l'usage commun dont parle Guichardin était loin - fort loin - de constituer l'usage général. Aux preuves que je viens d'en alléguer,on pourrait ajouter le fait que plus d'un texte de l'époque de la révolution religieuse se réfère

aux dix-sept provinces comme à autant de "pays" ayant une existence distincte - ce qui exclut par conséquent que l'auteur du texte ait considéré le comté de Zutphen,et surtout le marquisat d'Anvers,comme deux de ces provinces. Je citerai par exemple la "remonstrance faicte par auchuns de Bruxelles à messeigneurs les Estatz généraulx des Pays-Bas",du Ier octobre I577,où l'on relève la proposition suivante: "Il fault choisir, en chascune des XVII provinces,deux nobles et deux hommes doctes,sçavans,les plus sincères et bons patriotz que on pourra trouver,pour desdicts LXVIII personnes faire le conseil d'Estat,finances et conseil privé" (25).

+++

Concluons.

Les contemporains de la révolution religieuse usaient,pour désigner les Pays-Bas,d'une expression toute faite: "dix-sept provinces".

Par ce terme,ils entendaient un groupement de provinces comprenant exactement dix-sept parties constituantes. Sur ce point, l'accord était général.

Mais s'agissait-il de déterminer la personnalité de ces parties,des difficultés aussitôt s'élevaient: certains tenaient pour le marquisat du Saint-Empire,d'autres niaient que ce fût une province,les uns incluaient Lille,les autres l'excluaient, etc. On vit ainsi circuler plusieurs catalogues différents des dix-sept provinces.

L'un d'eux cependant,celui qui a été repris par Guichardin, paraît avoir connu une popularité nettement plus étendue que celle de ses rivaux. On se l'explique sans peine: cette liste ne coïncidait-elle pas en effet avec l'énumération de titres qui se lisait dans la suscription du souverain? Celui-ci s'intitulait,comme on le sait,"duc de Lothier,de Brabant,de Limbourg,de Luxembourg,de Gueldre,comte de Flandre,d'Artois, ...de Hainaut,de Hollande,de Zélande,de Namur,de Zutphen, marquis du Saint-Empire,seigneur de Frise,de Malines,... d'Utrecht,d'Overÿssel et Groningue". Cette titulature,bien connue des contemporains,appuyait évidemment de son autorité la liste des dix-sept provinces correspondante (26). D'où le

succès particulier de cette dernière.

+++

Il nous faut maintenant revenir en arrière,et nous interroger sur le problème des origines. D'où vient cette expression: "dix-sept provinces"?

Problème difficile entre tous. A vrai dire,seules des hypothèses peuvent être avancées en guise de reponse.

On ne peut exclure a priori celle suivant laquelle le "I7" des "dix-sept provinces" aurait été originairement l'expression d'une multitude indéterminée - puisqu'aussi bien il semble que cette signification de "I7" ait été encore connue au XVIe siècle. "Les dix-sept provinces" ont donc pu signifier à l'origine: "la grande masse de nos provinces" (27). S'il en a été ainsi - simple hypothèse,nous le répétons -,il est en tout cas certain que ce sens primitif de l'expression s'est très rapidement perdu. Aucun texte n'en conserve la trace.

Je pense cependant que l'explication la plus vraisemblable est celle que l'on peut trouver dans la liste des titres féodaux portés par le souverain des Pays-Bas. Nous venons de citer il y a un instant ce qui,dans la titulature de Philippe II,se rapportait aux Pays-Bas. Telle était déjà la titulature de Charles-Quint à la fin de son règne. Parmi les dix-huit titres féodaux du souverain,trois étaient dépourvus de toute signification pratique: le duché de Lothier,le marquisat du Saint-Empire,le comté de Zutphen n'existaient plus au XVIe siècle que sur le papier. Mais enfin,Anvers et Zutphen étaient des villes que les gens du XVIe siècle avaient sous les yeux, des réalités concrètes; le Lothier,ils ne le voyaient nulle part. Rien n'empêche donc de penser que,dans la liste des dix-huit titres féodaux,ils aient conservé le marquisat du Saint-Empire et le comté de Zutphen,mais éliminé le duché de Lothier. Il reste I7. Telle est l'origine possible - vraisemblable même à mon sens - des "dix-sept provinces".

NOTES DE L'APPENDICE :

(I)Voir ci-dessus chapitre IV,2e partie,note 9.

(2)Cf.les textes cités dans A.VAN DER ESSEN,Quelles étaient les "dix-sept provinces" des Pays-Bas? (in Deux mille ans d'histoire, Texte présenté par L.VAN DER ESSEN,Bruxelles I946); on pourrait sans peine relever,pour le XVIIe et le XVIIIe siècle,quantité de textes similaires.

(3)Les recherches initiatrices sont,dans le domaine qui nous occupe,celles de R.FRUIN,De zeventien provinciën en haar vertegenwoordiging in de Staten Generaal (BYDRAGEN V.VADERLANDSCHE GESCHIEDENIS EN OUDHEIDK.,3e série,t.VII,I893). Depuis,le problème a été abordé encore par M.J.HUIZINGA (L'Etat bourguignon, ses rapports avec la France et les origines d'une nationalité néerlandaise,dans LE MOYEN AGE,I93I,spécialement p.94-95) et par M.A.VAN DER ESSEN,dans le travail cité à la note précédente. Nous avons pu entendre le II mai I947 à la Société pour le Progrès des Etudes philologiques et historiques,une communication de M.P.Harsin,"A propos des XVII Provinces",qui apportait des points de vue fort originaux (cf. résumé de cette communication dans la R.B.P.H., t. XXVI, 1948, p.338-339).

(4)Descrittione di tutti i Paesi Bassi,Anvers I567,p.44.

(5)HUIZINGA,loc.cit.

(6)Le duc d'Albe,dit le texte,avait "résolu de faire la nuict mourir les principaulx bourgeois de Bruxelles". "Le bourreau, nommé maistre Charles,avoit commandement de tenir prest dixsept cordes,et des eschelles de dix à douze pieds de hault" (Apologie de Guillaume de Nassau,prince d'Orange,publ.p.A.LACROIX, Bruxelles I858,p.II3). La version néerlandaise de l'Apologie parle semblablement de "seventhien koorden".

(6bis) voir in fine

(7)G.J.HOOGEWERFF dans L.VAN DER ESSEN et G.J.HOOGEWERFF,Le sentiment national dans les Pays-Bas,Bruxelles I943,p.79.

(8)E.VAN DRIVAL,Les tapisseries d'Arras,Paris I878,p.I66-I68.

(9)Gravure de Hans Collaert. Voir F.MULLER,Beredeneerde beschrÿving van Nederlandsche historieplaten,t.I,Amsterdam I863, p.77 n°520, et Atlas Van Stolk.Katalogus der historie-,spot- en zinneprenten betrekkelyk de geschiedenis van Nederland verzameld door A.Van tolk,p.G.VAN RYN,t.I,Amsterdam I895, p.228 n°4II. Reproduction dans la Geschiedenis van Nederland publ.sous la dir.de H.BRUGMANS,t.III,De tachtigjarige oorlog, par J.C.H.DE PATER,p.I45.

(I0)Cf.E.HOSTEN et E.I.STRUBBE,Catalogue illustré du usée communal des Beaux-Arts à Bruges,trad.française,2e éd.,Bruges I935,p.39-42; reproduction de cette oeuvre dans le guide de Hosten et Strubbe,planche 7,et dans FLORNS-GEVAERT,La peinture à Bruges.Guide historique et critique,Bruxelles I922, planche 83. On conserve également une gravure exécutée d'après ce tableau par P.Baltens; cf.MULLER,Beredeneerde beschrÿving, t.IV (supplément),p.76 n°723, et Atlas Van Stolk,t.I,p.265 n°605.

(II)Cf.notamment des gravures de I609 décrites dans MULLER, Beredeneerde beschrÿving,t.I,p.I57 n°I268 et I269,et dans

Atlas Van Stolk,t.II,Amsterdam I897,p.47 n°I24I et p.48 N°I242

(I2)Cf.note 4.

(I3)Cf.A.VAN DER ESSEN,loc.cit.

(I4)Mémoires sur les troubles des Pays-Bas durant l'administration de don Juan d'Autriche,éd.A.DELVIGNE,t.I,Bruxelles I869, p.7. La rédaction de cette oeuvre est antérieure à I585.

(I5)J.BOCHIUS,Descriptio publicae gratulationis,spectaculorum et ludorum in adventu Sereniss.Principis Ernesti,Anvers I595, p.37.

(I6)Cité dans A.HENNE,Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique,t.I,Bruxelles I858,p.I2 n.I.

(I7)Cité dans FRUIN,art.cit.,p.3I4.

(I7bis)T.I,Turin I829,p.I2.

(I8)J.BOCHIUS,op.cit.,p.85-87.

(I9)Ire éd.citée à la n.4; 2e éd.,Anvers I58I,p.63.

(20)Anvers I588,p.6I.

(2I)P.BOR,Oorsprongk,begin en vervolgh der Nederlandsche oorlogen,t.I,Amsterdam I679,Ier livre,p.2; ces observations, qui ne se trouvent pas dans la première édition du Ier livre de Bor,datant de I595,apparaissent dès I60I dans des additions et corrections; elles ont été incorporées dans le texte des éditions postérieures (cf.FRUIN,art.cit.,p.3I5).

(22)La gravure est intitulée Den Boom des Verbondts. Description dans MULLER,Beredeneerde beschryving,t.I,p.95 n°723 et t.IV (supplément),p.76 n°723; et dans Atlas Van Stolk,t.I p.264 n°604. Reproduction dans la Geschiedenis van Nederland de BRUGMANS,t.III,par DE PATER,p.235.

(23)L.ALVIN,Catalogue raisonné de l'oeuvre des trois frères Jean,Jérôme et Antoine Wierix,Bruxelles I866,p.4I4 n°I974; reproduction dans Marnix Van Sinte Aldegonde.Officieel Gedenkboek,Bruxelles s.d.(I939),p.208.

(24)Cf.la Descriptio et explicatio pegmatum,arcuum et spectaculorum quae Bruxellae...a°I594 exhibita fuere sub adventum Sereniss.Principis Ernesti,Bruxelles I594,gravure de la dernière page. Sur les auteurs de la Descriptio,voir A.HENNE et A.WAUTERS,Histoire de la ville de Bruxelles,t.II,Bruxelles I845,p.I2 n.I.

(24bis) v. in fine.

(25)Dans GACHARD,Actes des Etats-Généraux des Pays-Bas,I576-I585,t.I,Bruxelles I86I,p.460-46I. D'autres textes où les provinces,citées au nombre de dix-sept,sont certainement considérées comme des "pays" distincts,se rencontrent dans la Correspondance du cardinal de Granvelle,éd.C.PIOT,t.VI,Brux. I887,p.I52 (lettre de Morillon de I576); dans la Correspondance de Guillaume le Taciturne,de GACHARD,t.III,Bruxelles I85I, p.458 (relation des conférences de Geertruidenberg de mai I577,rédigée par un conseiller du prince d'Orange); dans GACHARD,La Bibliothèque Nationale à Paris.Notices et extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique,t.I, Bruxelles I875,p.200 (lettre des Etats de Hainaut du 27 juillet

I578). Voir aussi,dans le même sens,l'Union d'Arras de janvier I579 (dans GACHARD,Actes des Etats-Généraux des Pays-Bas,I576-I585, t.II,Bruxelles I866,p.455),et un passage de J.F.LE PETIT,Histoire des troubles et guerres civiles du Pays-Bas (s.l.,I582),p.4 (cf.au sujet de cette oeuvre,supra chapitre VI,n.66).

(26)Détail curieux: pour s'être trop étroitement tenu à la titulature du souverain,un chroniqueur espagnol de la fin du XVIe siècle,Alonso Vasquez,commet l'étrange erreur de croire que les Pays-Bas comptent dix-huit provinces; à la liste de Guichardin,il ajoute en effet une "principauté d'Alost" (principado de Aloste) qui doit simplement provenir d'une mauvaise lecture du nom de Salins figurant dans la titulature royale à côté de celui de Malines (ALONSO VASQUEZ,Los sucesos de Flandes y Francia,dans la COLECCION DE DOCUMENTOS INEDITOS PARA LA HISTORIA DE ESPAÑA,t.72,Madrid I879,p.II; cette partie de l'oeuvre de Vasquez est aussi publiée dans GACHARD,Les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial,Bruxelles I875,p.457)

(27)L'expression serait dès lors identique,pour le fond,à celle que l'on trouve employée au XVe siècle pour désigner la grande multitude des possessions de Charles le Téméraire: les "dix-sept pays" du duc (cf.HUIZINGA,loc.cit.).

Note 6bis: M.Edmond Huguet,l'éminent spécialiste de la langue du XVIe siècle,n'en connaît aucun autre; mais,ajoute-t-il dans la lettre qu'il a bien voulu m'adresser à ce sujet,"il est possible que l'intérêt de cet emploi m'ait échappé".

Note 24bis: On peut citer encore une cinquième liste,elle aussi différente de celle de Guichardin,mais qui n'est malheureusement pas complète. Je la trouve dans un Refereyn datant sans doute de I580,et qui est l'oeuvre d'un catholique flamand (publ.dans Politieke balladen,refereinen,liederen en spotgedichten der XVIe eeuw,éd.PH.BLOMMAERT,Gand s.d. - MAETSCHAPPY DER VLAEMSCHE BIBLIOPHILEN,2e série,t.VII; p.I77). Parlant des "XVII landen",l'écrivain en énumère seize: Brabant - Luxembourg - Gueldre - Flandre - Artois - Hainaut - Hollande - Zélande - Namur - Frise - Malines - Utrecht - Overÿssel - Groningue - Lille - Tournai. Sans que l'on sache pourquoi,il ne nomme pas le dix-septième "pays". On peut supposer,en tenant compte du consensus de la plupart des autres listes,qu'il s'agit dans son esprit du Limbourg. Par rapport au catalogue de Guichardin, nous aurions donc ici en plus Lille et Tournai,et en moins le marquisat du Saint-Empire et le comté de Zutphen.

A D D E N D A :

Page I2,ligne I5,ajouter:

On lit sous la plume d'un chroniqueur espagnol du début du XVIIe siècle que le français est parlé par les Wallons et les Liégeois (IO)

(IO)"...los Valones y Liegeses" (ALONSO VASQUEZ,Los sucesos de Flandes y Francia,dans la COLECCION DE DOCUMENTOS INEDITOS PARA LA HISTORIA DE ESPAÑA,t.72,Madrid I879,p.I3).

Page 43,ligne 45,ajouter:

E.GOBLOT,Le principe des nationalités (REVUE PHILOSOPHIQUE, t.8I,I9I6),p.506.

P.64,ajouter à la fin de la n.I6:

Quoiqu'il en soit,les paroles d'Henri IV - comme aussi celles de Louis XIV au sujet de la Franche-Comté - montrent assez que les rois de France savaient à l'occasion se servir de l'argument linguistique. Les contemporains qui essayaient de lire dans leur jeu politique le savaient et ils en tenaient compte. En janvier I63I,J.B.Van Helmont écrit de Bruxelles au P.Mersenne: "L'on compte que le Roy de France s'arme contre cest Estat (il s'agit des Pays-Bas catholiques) et qu'il voudroit incorporer les provinces qui parlent son langage, divisant le Pays-Bas avec les Hollandois par les idiomes" (Correspondance du P.Marin ersenne,éd.P.TANNERY,t.III,Paris I946, p.I7). C'est peut-être cette idée de division "par les idiomes" qui présida au plan de partage des Pays-Bas que,l'année suivante (I632),les comtes de Bergh et de Warfusée soumirent à la France et aux Provinces-Unies; d'après ce projet,la France eût reçu l'Artois,le Hainaut,Cambrai et le Cambrésis,Lille,Douai et Orchies, le Luxembourg et le Namurois; les Provinces-Unies,le Brabant, Malines,la Flandre,la Gueldre et le Limbourg (cf.A.WADDINGTON, La République des Provinces-Unies,la France et les Pays-Bas espagnols de I630 à I650,t.I,Paris I895,p.I56 et 40I).

Page 73,ajouter à la fin de la n.45:

Ces professions de foi dans la puissance irrésistible de la nationalité naturelle ne constituaient nullement,en I870,des nouveautés. Bien au contraire,elles n'étaient que la répétition de ce qui se disait et s'écrivait en Allemagne depuis plus d'un demi-siècle. N'est-ce pas dès I8I9 que Görres,parlant de la tendance des nations vers l'unité,s'écriait: "Que peut tout l'art diplomatique contre la puissante force de la nature qui se libère chaque jour davantage au sein des peuples?" ("Was vermag

alle diplomatische Kunst gegen die mächtige Naturgewalt die sich in den Völkern täglich mehr entkettet"). On ne saurait s'opposer, ajoutait-il, à cette "marche naturelle des choses" ("Naturgang der Dinge"; J.GOERRES, Teutschland und die Revolution, dans Politische Schriften, éd.p.M.GOERRES, t.IV, Munich 1856, p.167).

Page 91; lignes 31-32:

...Thèse bientôt reprise et amplifiée de toutes parts (6bis).

(6bis)Le baron de Reiffenberg, en 1839, annonçait son intention de composer une "histoire des Belges" où il essayerait de "faire voir que, malgré le provincialisme qui les a détachés les uns des autres, malgré des différences de langage, de moeurs et d'intérêts, il y a dans les populations qui habitent la Belgique des traits généraux de caractère qui constituent une nationalité, et que le temps et les révolutions n'ont pas eu le pouvoir d'altérer" (Souvenirs d'un pèlerinage en l'honneur de Schiller, Bruxelles 1839, p.203). Depuis le moyen âge, écrivait Moke dans son Histoire de la Belgique, "la forme seule de nos institutions a changé, le génie des populations a conservé ses tendances naturelles" (5e éd., Gand s.d., Préface p.7).

Page 104, ajouter à la n.27:

M.F.Lot, cependant, ne pense pas qu'Arras ait dépassé au XIVe siècle les 12.000 habitants (cf.BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE DES CHARTES, t.CVI, 1945-1946, p.347).

Page 211, ajouter à la fin de la n.12:

A titre de comparaison, on notera qu'en France, suivant M.Zeller, le mot "Etat" ne pénétra dans l'usage courant que vers le milieu du XVIe siècle (cf.G.ZELLER, Les institutions de la France au XVIe siècle, Paris 1948, p.71); l'antériorité sur les Pays-Bas n'est donc pas considérable.

Page 211, ajouter à la fin de la n.15:

Très caractéristique aussi du sentiment national flamand est la lettre que "ceux de Bruges" adressent à "ceux de Gand", en juillet 1584, pour les exhorter à se réconcilier avec Philippe II: "Messieurs, Considérans le présent estat de ceste province, et nous souvenant combien icelle de tout temps a esté eslevé et renommé avant toutes aultres, tant en puissance que aultrement, nous nous contristons grandement que, entre nous, n'employons toutes voyes et moyens pour maintenir la splendeur, réputation et honneur de nostredicte province, et, par tous moyens possibles, restaurer et remettre icelle en son ancienne fleur, estat et prospérité" (dans Correspondance du cardinal de Granvelle, éd. CH.PIOT, t.XI, Bruxelles 1834, p.640).

Page 215, ajouter à la n.35:

Même constatation sous la plume d'historiens locaux; à Hondschoote, note M.Coornaert, les années 1576-1580 sont une époque où l'on parle constamment de la "patrie" (E.COORNAERT, La draperie-sayetterie d'Hondschoote (XIVe-XVIIIe siècles), Paris 1930, p.34 et 39 n.3).

Page 215,ajouter à la n.40:

Ce texte,et d'autres que je cite ici,montrent bien que la phraséologie patriotique ne demeure nullement l'apanage des partisans du prince d'Orange; ses ennemis en usent à l'envi. On pourrait en multiplier les preuves. L'Anversois Jaspar van den Bergh qui,de Cologne,écrit des Lettres adressantes aux Estatz et peuple de Brabant,Holand,Zeland,etc.,et p rticulierement a ceux d'Anvers (s.l.,1583),n'est certes pas un orangiste. Guillaume,pour lui,est "la plus vile créature que la terre porte" (f° 13 r°),"l'architraitre de nostre patrie et monstre du monde" (f° 16 r°),un "traitre athéiste" (f° 20 v°),un "coeur de tigre et adamantin" (f° 21 r°). Ceci ne l'empêche pas de parler un langage patriotique: "Il pourra sembler à aulcuns que j'aurois dict beaucoup,toutesfois mon obligation à ma patrie et mon affection à icelle me commande dire davantage" (f° 18 v°); "J'appelle à tout homme de bien,...à tous ceux qui aiment le salut et honneur de leur patrie..." (f° 21 r°).

Page 216,ajouter à la n.44:

Sur l'origine de cet écrit,et ses auteurs possibles,cf.A.ELKAN, Ueber die Entstehung des niederländischen Religionsfriedens von 1578 und Mornays Wirksamkeit in den Niederlanden (MITTEILUNGEN DES INSTITUTS F.OESTERREICHISCHE GESCHICHTSFORSCHUNG,t.XXVII, 1906),p.461 et sv.

Page 240, ligne 29:

...demeure ancré dans les coeurs (54bis)

(54bis)Citons aussi,de 1594,la lettre adressée par les Etats-Généraux des Provinces-Unies à l'archiduc Ernest,qui leur avait fait des ouvertures de paix (cf.sur cette tentative de négociation A.DOUTREPONT,L'archiduc Ernest d'Autriche,gouverneur-général des Pays-Bas(1594-1595),dans les Miscellanea historica in honorem Leonis van der Essen,t.II,Bruxelles 1947,p.632-633). Les Etats-Généraux,déclare la lettre,s'en remettent à Dieu. Ils "attendent de sa main et de sa bonté une bonne et louable issue de cette guerre désastreuse,et ont le ferme espoir de voir bientôt tous les Pays-Bas en général réunis,et remis en leur ancienne fleur et prospérité,ce à quoi ils aspirent d'autant plus qu'ils ont éprouvé et se rappellent encore fort bien les commodités,aises et charmes de la paix,repos et union,et expérimentent au contraire les incommodités,inconvénients et déplaisirs de la guerre" ("...verwachten van sÿne hand en goedheyd eene goede loflÿke uytkomste deser beswaerlÿker oorloge, hebbende een vaste hope,dat syluyden den Nederlanden in 't generael haest sullen sien vereenigt,en in haren ouden fleur en prosperiteyt gestelt,daer na sy ook dies te meer haken en verlangen,om dat sy beproeft en versocht hebben,en oversulks noch seer wel gedenken de commoditeyten,gemacken en lieflÿkheden van de vrede,ruste en eenigheyd,en daer en tegen gevoelen de incommoditeyten,ongemacken en ongeneuchten van der oorloge"; dans P.BOR,Oorsprongk,begin en vervolgh der Nederlandsche oorlogen, t.III,Amsterdam 1681,p.813). "Affectatus atticismus" écrit en marge de ce passa e un habitant du Sud qui entend réfuter les affirmations des Hollandais (copie contemporaine conservée aux

archives de la ville de Bruxelles,liasse 706). Il veut sans doute dire par là que ces belles périodes ne sont que des élégances de style. Mais a-t-il raison? Nous ne le croyons pas.

Page 256,ligne 4:

...relativement peu prononcé (IIIbis B).

(IIIbis B) Ce n'est pas qu'un discrédit officiel quelconque pèse sur ce mot: le gouvernement est le premier à l'employer lorsqu'il le juge utile. Dans une lettre-circulaire où il est question des ecclésiastiques des Pays-Bas,le cardinal-infant parle de "l'amour qu'ilz doibvent à leur patrie" (28 février I641; dans GACHARD,Analectes historiques,t.IV,Bruxelles I867,p.392). Un pamphlet de I648,visiblement inspiré par les autorités,notifie aux Français le refus des habitants des Pays-Bas de livrer "nostre patrie" (Response des peuples de Flandre au donneur d'advis françois,s.l.,I648,p.29). En juin I667,le gouverneur général Castel-Rodrigo lance une proclamation aux "défenseurs de la patrie"; il y promet des récompenses aux habitants du pays qui se distingueront dans la lutte contre l'envahisseur français: "...déclarons au nom de Sa Majesté qu'à proportion des exploits qu'ils feront,et des dommages et pertes qu'ils porteront aux ennemis,nous les feront non seulement reconnoistre par tiltres d'honneur et offices comme défenseurs de la patrie, mais encore les affranchirons et exempterons de tailles,accises, imposts et d'aultres charges publicques..." (8 juin I667; cité dans J.SCHOETTER,Etat du duché de Luxembourg...depuis le traité des Pyrénées jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle (I659-I668) (PUBLICATIONS DE LA SECTION HISTORIQUE DE L'INSTITUT...DE LUXEMBOURG,t.XXXI,I876),p.356-357; texte flamand de la proclamation dans le Derde Placcaet-boeck...van Vlaenderen,2e partie,Gand I685,p.I329; l'intérêt de ce texte au point de vue de l'histoire du droit de la guerre a été souligné par H.VAN HOUTTE,Francs-tireurs et milices rurales en Flandre au XVIIe siècle (Mélanges Henri Pirenne,t.II,Bruxelles I926),p.607-608).

Page 306,ajouter à la n.40:

De même,parlant des incidents qui se sont produits dans le rayon stratégique de la forteresse de Luxembourg,et notamment à Strassen,où les troupes prussiennes ont arraché un drapeau belge,le gouverneur souligne que de pareils faits "prouvent à l'Europe que tout le Luxembourg veut rester uni à la Belgique, puisque la garnison presque toute entière de la forteresse doit être mise en campagne pour contenir l'expression des voeux que forment à cet égard même les habitants qui se trouvent soumis à la surveillance de la garnison fédérale" (lettre du 29 avril I838 au commissaire de l'arrondissement de Luxembourg; archives de l'Etat à Arlon,Administration provinciale du Luxembourg,carton n°809).

Page 368, ajouter à la n.39:

Voici cependant un témoignage divergent. On lit en I558 dans la Légende des Flamens que, en Flandre, "les nobles bourgeois de villes, bien parlans et liberallement introduytz, usent de langage françois, estimans ceulx qui ne le parlent idiotes, agrestes et villains" (La légende des Flamens, Paris I558, p.4). Faut-il retenir ce texte? Il ne me paraît pas. La Légende de I558 reproduit en fait, avec de légères modifications, une édition de I522: La légende des Flamens, Artisiens et Haynuyers..., Paris I522 (voir la référence complète dans le Manuel du libraire de BRUNET, sub v°). Voici, pour le passage qui nous intéresse, le texte de I522 (f° 3 r°): "Les nobles urbanes, bien parlans et liberallement introduytz, usent de langaige françois, estimans ceulx qui ne le parlent ydiothes, agrestes et villains". "Nobles urbanes": tout indique qu'il s'agit des nobles "polis"; ce sens de l'adjectif "urbane" ou "urbain", parfaitement attesté au début du XVIe siècle (cf. GODEFROY, t. VIII, p. II8), est imposé par le contexte. L'adaptateur de I558, qui a fait des "nobles urbanes" de "nobles bourgeois de villes" a donc mal compris son modèle.

Dans son état primitif, le texte de la Légende des Flamens témoigne seulement, on le voit, de la francisation d'une partie de la noblesse. Encore ce témoignage est-il fort sujet à caution: venant de Paris, et dû à un auteur dont nous ignorons tout, il n'offre pas de bien grandes garanties.

Notons en passant que l'histoire de l'utilisation de notre texte est assez curieuse: la Légende des Flamens fut alléguée à l'époque du régime hollandais dans les controverses linguistiques (cf. Sylvain VAN DE WEYER, Lettre à .Ernst unch, Bruxelles I829, p.23; J.F. WILLEMS, De la langue belgique, Bruxelles I829, p.I3), mais depuis il semble qu'elle ait été oubliée; je ne sache pas qu'on la trouve citée dans les travaux relatifs à l'histoire de l'emploi des langues parus depuis un siècle.

Page 37I, ajouter à la n.66:

Cf. en général M. DENECKERE, L'enseignement du français dans les petites écoles à l'époque française (I795-I8I4), dans les Handelingen van het zeventiende Vlaamse Filologencongres (I947), s.l.n.d. (I948), p.I47-I55 (qui ne cherche malheureusement pas à distinguer entre l'enseignement du français et l'enseignement en français).

Page 38I, ajouter à la n.I43:

"Nos Flamands méridionaux entendent difficilement, et n'entendent même assez souvent pas du tout, le hollandais des provinces du Nord" (Quelques idées sur l'usage obligé de la langue dite nationale au royaume des Pays-Bas, par un Belge ami de la justice et de la vérité (=J. DEFRENNE), Bruxelles I829, p.7).

Page 382, ajouter à la n.I54:

La manière dont les Belges de I830 considéraient les habitants du Brabant septentrional explique une expression de l'époque, qui s'est maintenue jusqu'à nos jours: outre-Moerdyk. Des membres du gouvernement provisoire, en octobre I830, réclament "la retrai-

te des troupes (hollandaises) au-delà du Moerdÿk" (proclamation du 7 octobre, dans les Gedenkstukken, t.X, 3e partie, p.I65-I66). "Nos puériles divisions", écrit le Courrier des Pays-Bas du 2I octobre, "feront la joie des habitans d'Outre-moerdyck". "Le Belge", prononce le Courrier de la Meuse, "est déterminé à ne recevoir plus jamais d'ordre d'au-delà du Moerdyk" (24 octobre I830; cf. aussi n° du I5 décembre: "...des étrangers outre Moerdykois"). Le Messager de Gand intitule un article de fond: "Les deux rives du Moerdyk" (22 décembre I835). Outre-Moerdÿk, il y a le Hollandais, l'étranger, l'ennemi. En deçà du Moerdÿk, il y a tout ce qui s'oppose à la Hollande, y compris le Brabant septentrional. – On observera que le titre du Messager de Gand présente un caractère particulier: il montre que les Belges de I830 commettaient déjà la confusion dont les Belges d'aujourd'hui sont coutumiers, et qui consiste à prendre le Moerdijk pour le nom d'un État. Page 47I, ajouter à la n. 24bis: de la Meuse, "le Moerdijk est un réduit, un village situé au bord du "Hollandsch Diep".

Il importe de signaler ici une coïncidence qui pourrait être une source de confusion. Aux Etats-Généraux de I577, les "pays" qui envoyèrent des représentants furent au nombre de dix-sept. Ce furent le Brabant, la Gueldre, l'Artois, le Hainaut, la Hollande, la Zélande, le Namurois, la Frise, Malines, Utrecht, l'Overÿssel, les "Ommelanden", Lille-Douai-Orchies, Tournai et le Tournaisis et enfin Valenciennes (cf. les Resolutiën der Staten-Generaal van I576 tot I609, éd. N. JAPIKSE, t.I, La Haye I9I5, p.I46-I52). On ne voit cependant pas que ces dix-sept pays aient jamais été considérés comme constituant les "dix-sept provinces" des Pays-Bas. Un obstacle majeur s'opposait à ce qu'on les regardât comme tels: le duché de Luxembourg, en qui tout le monde s'accordait à reconnaître une des dix-sept provinces, ne figurait pas parmi eux.

Une autre coïncidence du même ordre est celle que présente le grand sceau d'Albert et Isabelle. Sur ce sceau figuraient les armoiries de dix-sept provinces (cf. reproduction dans VREDIUS, Sigilla comitum Flandriae, Bruges I639, p.28I). Nos "dix-sept provinces"? Non pas, car au nombre de ces armoiries on reconnaît celles du duché de Bourgogne et de la Franche-Comté (les quinze autres sont: Brabant, Limbourg, Luxembourg, Gueldre, Flandre, Artois, Hainaut, Hollande, Zélande, Namur, Zutphen, marquisat du Saint-Empire, Frise, Malines, Utrecht). Nous avons donc affaire ici, comme dans le cas des dix-sept pays représentés aux Etats de I577, à un chiffre dix-sept étranger aux "dix-sept provinces".

Note: L'ouvrage de M. J. LEJEUNE, Liège et son pays. Naissance d'une patrie (XIIIe-XIVe siècles) (Liège I948), m'est parvenu trop tard pour que je puisse l'utiliser. Il ne me semble pas, à première lecture, que cet important travail m'oblige à modifier mes vues sur aucun point essentiel. M. Lejeunn a décrit avec force la genèse du sentiment national liégeois. Il nous a ainsi offert la première étude approfondie d'un phénomène que l'on observe non seulement à Liège, mais dans toutes les grandes principautés néerlandaises de la fin du moyen âge. Ce sujet n'étant pas le mien, je n'ai pu y consacrer que quelques lignes rapides (cf. p.I36 et n.I).

TABLE DES MATIERES:

Préface . . . . . page 4
Introduction 6
(Notes de l'introduction). 13
Des sources 15
Bibliographie 27
Chapitre I: Qu'est-ce qu'une nation? 37
(Notes du chapitre I) 42
Chapitre II: Le problème général de l'origine des nations européennes 46
(Notes du chapitre II) 61
Chapitre III: La genèse de la nation belge. Les thèses historiques 77
(Notes du chapitre III) 84
Chapitre IV: Examen de la thèse de Pirenne sur la genèse de l'unité politique dans les Pays-Bas . . 89
Ire question: Les Pays-Bas ont-ils possédé au moyen âge, comme l'affirme Pirenne, une civilisation particulière? 91
(Notes relatives à cette première question) . . 101
2e question: D'autres facteurs que les facteurs de civilisation conféraient-ils aux Pays-Bas médiévaux une certaine individualité? 108
(Notes relatives à cette deuxième question) . . 118
3e question: Les populations des Pays-Bas ont-elles eu au moyen âge le sentiment de former une entité particulière? 131
(Notes relatives à cette troisième question). . 133
4e question: L'histoire politique de la première moitié du XIVe siècle révèle-t-elle une tendance à un rapprochement des différents territoires des Pays-Bas? Les traités d'alliance entre principautés conclus en si grand nombre à cette époque sont-ils l'indice d'une telle tendance? . . . 136
(Notes relatives à cette quatrième question). . 154
5e question: Le sentiment public s'est-il, au XVe

siècle,déclaré en faveur d'une politique d'unification des Pays-Bas? . . . . . page 169
(Notes relatives à cette cinquième question) . . 172
Chapitre V: L'oeuvre des ducs de Bourgogne. . . . 174
(Notes du chapitre V) 183
Chapitre VI: Le sentiment national néerlandais au XVIe siècle 189
(Notes du chapitre VI) 207
Chapitre VII: La scission du Nord et du Sud et la naissance dans les Pays-Bas de deux nationalités distinctes 226
Planche hors-texte (La séparation du Nord et du Sud d'après une gravure hollandaise du début du XVIIe siècle) et légende 258-259
(Notes du chapitre VII) 260
Chapitre VIII: La nationalité belge et les amputations territoriales du XVIIIe et du XIXe siècles . . 283
(Notes du chapitre VIII) 301
Chapitre IX: De 1789 à 1830 314
I.La révolution brabançonne . . . . . id.
II.Le régime français 320
III.1814 335
IV.Le régime hollandais 337
(Notes du chapitre IX) 361
Chapitre X: 1830 388
(Notes du chapitre X) 421
Conclusions et considérations finales 446
(Notes des conclusions) 458
Appendice: Les "dix-sept provinces" des Pays-Bas . 462
(Notes de l'appendice) 469
Addenda 472
Table des matières . . . . . 478.